

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL SEANCE DES 20 ET 21 JUIN 2019

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	3
PRESENCES	7
SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2019	9
SEANCE DU VENDREDI 21 JUIN 2019	118
INDEX DES MATIERES	276

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-neuf et les 20 et 21 juin à 9 heures 30, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES 4 ET 5 AVRIL 2019
- 2 / DÉNOMINATION DU CENTRE CULTUREL SITUÉ SUR L'HABITATION GRADIS A BASSE POINTE
- 3/ SALON DE LA FORMATION DES MÉTIERS ET DE L'ORIENTATION POUR LES LYCÉENS ET LES LYCÉENNES DE MARTINIQUE (FORMÉO ÉDITION 2019)
- 4/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ CARAIBES LOGEMENTS À HAUTEUR DE 40 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 3 277 126,00 € DESTINÉ À L'ACQUISITION EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT DE FUTUR ACHÈVEMENT) D'UN PROGRAMME IMMOBILIER DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS DE TYPE PLS « RÉSIDENCE LES DEUX OIES » QUARTIER JAMBETTE BEAUSÉJOUR
- 5/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 4 141 149,72 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUÉS AU QUARTIER RAVINE VILAINE À FORT DE FRANCE
- 6/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION PROMOMATHS
- 7/ ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRÉCOUVRABLES SOCIÉTÉ SATRAS
- 8/ ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRÉCOUVRABLES BUDGET ANNEXE LTA SOCIÉTÉ LA FOURNÉE SALÉENNE
- 9/ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018
- 10/ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- 11/ AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- 12/ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

- 13/ CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE MARTINIQUE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER MQ0019171 MISE EN OEUVRE D'UN "CANCER DATA HUB" POUR UNE EXPLOITATION DES DONNÉES DE SANTÉ EN CANCÉROLOGIE ET HÉMATOLOGIE : INTÉRÊT POUR LA DATAVISUALISATION ET LA MODÉLISATION DES PARCOURS DE SANTÉ
- 14/ FREDON DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 VULGARISATION ET DÉMONSTRATION DE PRATIQUES DE BIOCONTROLE ADAPTÉES AU CONTEXTE DE LA FILIÈRE MARTINIQUAISE DE DIVERSIFICATION VÉGÉTALE RMAR010218DA0970010
- 15/ VOISIN WILLY DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 ADOPTION D'UN NOUVEL ITINÉRAIRE TECHNIQUE POUR LA CULTURE DE L'ANANAS RMAR040119DA0970007
- 16/ SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 "REPLANTATION DE 48 HA DE CANNES À SUCRE, TRAVAUX DE DÉROCHAGES, D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE & RÉALISATION D'UN HANGAR PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2016 RMAR040116DA0970259
- 17/ SARL AGRISUD'ESPERANCE DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 PLANTATION DE 7,27 HA (2,38 HA ÉLIGIBLES) DE VITROPLANTS BANANES ET AMÉNAGEMENT DE L'EXPLOITATION 2018 RMAR040118DA0970086
- 18/ S.A EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELÉE (E.A.M.P) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 PLANTATION DE CANNES A SUCRE SUR 34,77 HA EN 2019 SUR LES COMMUNES DE SAINT-PIERRE ET DU MORNE-ROUGE ET CONFECTION DE TRACES POUR LA CIRCULATION DANS LES ILOTS (400ML) RMAR040118DA0970158
- 19/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 ASSISTANCE TECHNIQUE CTM 2017-2018 RÉMUNÉRATIONS ET LOYERS RMAR200118CT0970001
- 20/ CIRAD (CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT) DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N°19- 31-1 DU 15 FEVRIER 2019 BIO-PIMENTA PROTECT : DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU PRODUIT DE BIO CONTROLE A BASE DE BOIS D'INDE (PIMENTA RACEMOSA) POUR LA PROTECTION DES CULTURES MARAICHERES EN MARTINIQUE -RMAR160218DA0970010

- 21/ CERISE PEYI SAS DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 VENTE DE PRODUITS AGRICOLES ET TRANSFORMÉS EN CIRCUIT COURT ET EN LIGNE RMAR190219GA3350003
- 22/ COMMUNE DE SAINTE-LUCE : AMÉNAGEMENT POUR LA PÊCHE D'INTÉRET TERRITORIAL (APIT) DES TROIS-RIVIÈRES DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE SUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES PON FEAMP 2014-2020
- 23/ DEMANDE DE LEVÉE DE DÉCHÉANCE QUADRIENNALE DE LA DÉLIBÉRATION N°11-1033-1 POUR PAIEMENT DES SOLDES DE SUBVENTION AU TITRE DU PO FEDER 2007-2013
- 24/ FIXATION DE L'OBJECTIF ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES (O.A.E.D) DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX POUR 2019
- 25/ PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE AUX CHARGES LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES HÉBERGÉS DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) « LE CYCAS » DE FORT-DE-FRANCE
- 26/ PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE AUX CHARGES LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES HÉBERGÉS DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) « LA RUCHE » DE FORT-DE-FRANCE
- 27/ ALLOCATION VACANCES EN FAVEUR DES JEUNES CONFIÉS AUX ASSISTANTS FAMILIAUX ET AUX TIERS BÉNÉVOLES DE L'ARTICLE L 221-2-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
- 28/ DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES FORMULÉES PAR DIVERS BÉNÉFICIAIRES OU HÉRITIERS DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, ET DES OBLIGÉS ALIMENTAIRES (18 BÉNÉFICIAIRES)
- 29/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ACTION SIDA MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS
- 30/ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULÉE PAR LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARTINIQUE
- 31/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA FÉDÉRATION DES OEUVRES LAIQUES DE LA MARTINIQUE FOL POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS
- 32/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CITOYENNE POUR L'INSERTION SOLIDAIRE ET ÉCONOMIQUE (ACISE) SAMU SOCIAL MARTINIQUE
- 33/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES « A.A.D.C.P. » POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (D.L.A.)

- 34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ASC PARAPEL POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 35/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULÉE PAR LE COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES MARTINIQUE (CLLAJ)
- 35/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULEE PAR LE COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES MARTINIQUE CLLAJ
- 36/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LANGELLIER ACTIF POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS
- 37/ PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE
- 38/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LOGEMENT SOCIAL (ALS) POUR SON PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN 2016
- 39/ CRÉATION D'EMPLOIS SUPPORTS AUX RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS "DJOB VACANCES" ET "SPORT VACANCES"
- 40/ / DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE FORMULÉE PAR MME G.M.
- 41/ PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A L'INDÉPENDANCE DES ACTIVITÉS DE CONSEIL A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET AU DISPOSITIF DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
- 42/ PROJET DE DÉCRET PORTANT REVALORISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, A LA RÉUNION, ET DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHELEMY, SAINT-MARTIN ET SAINT-PIERRE-ET MIQUELON
- 43/ PROJET DE DÉCRET RELATIF A LA COMPOSITION DES REPAS SERVIS DANS LES RESTAURANTS COLLECTIFS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 230-5-1 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME)
- 44/ PROJET DE DECRET N° 2919- DU X/X/2019 PRIS POUR L'APPLICATION DES ARTICLES 199 UNDECIES C, 217 DUODECIES, 220 Z QUINQUIES, 242 SEXIES ET 244 QUATER X DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS RELATIFS AUX AIDES FISCALES A L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL
- 45/ PROJET DE DÉCRET N°......DU RELATIF A LA RÉVISION DES ORIENTATIONS NATIONALES POUR LA PRÉSERVATION ET LA REMISE EN BON ÉTAT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- 46/ PROJET DE DÉCRET N°XXXX RELATIF A L'EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES APPLICABLES AUX EMPLOYEURS IMPLANTÉS EN OUTRE MER

47/ PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX POUR LA PÉRIODE DU 31 MARS AU 29 MAI 2019

48/ PROROGATION DE LA CONVENTION NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION D'ENTREPRISE) – AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT

49/ DISPOSITIF CHRYSALIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA CRÉATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISE

50/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ÉCOLE DE FORMATION MARITIME ET AQUACOLE (EFPMA) DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES

51/ AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE TOUT ACTE ET TOUTE DÉCISION PORTANT SUR L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRÈS HAUT DÉBIT POUR L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RÉSEAU FTTH, AINSI QUE DES CONVENTIONS D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRÈS HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

52/ UTILISATION DU MODÈLE CONCEPTUEL DE DONNÉES « GRACE THD » PRÉSENTÉ PAR L'A.V.I.C.C.A. ET APPROBATION DES PRESTATIONS D'EXPLOITATION

53/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIÉTÉ IPM ANTILLES GUYANE POUR DES PRESTATIONS DE FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES A L'EX CONSEIL REGIONAL

54/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

55/ PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE MARTINIQUE

56/ / AVIS SUR LE PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE GUADELOUPE ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

57/ PARTICIPATION A L'ÉLABORATION DU MODÈLE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU A L'ÉCHELLE DE LA MARTINIQUE PAR L'OFFICE DE L'EAU (ODE)

58/ PROPOSITION DE CLASSEMENT EN APIT (AMENAGEMENT POUR LA PECHE D'INTERET TERRITORIAL) DU SITE DE GRANDE-ANSE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU CARBET

59/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA FÉDÉRATION DES YOLES RONDES DE MARTINIQUE (ORGANISATION DU TOUR DE MARTINIQUE DES YOLES RONDES 2019)

60/ DEMANDES DE SUBVENTION DE SPORTIFS POUR LA RÉALISATION DE LEUR SAISON SPORTIVE 2018-2019

61/ LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE / SUBVENTION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE A LA PARTICIPATION DE LA SÉLECTION SÉNIOR MASCULINE DE FOOTBALL A LA GOLD CUP 2019

62/ LES FLORALIES INTERNATIONALES DE MARTINIQUE – 4ÈME ÉDITION

63/PROJET DE LOI POUR UN RENOUVEAU DE LA VIE DEMOCRATIQUE

64/ PROJET DE LOI RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET A L'ECONOMIE CIRCULAIRE 65/ PROJET DE DECRET MODIFIANT UN DECRET DU 20 MARS 2012 RELATIF A L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE

65/ PROJET DE DECRET MODIFIANT UN DECRET DU 20 MARS RELATIF A L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE

66/ MODIFICATION DE DELIBERATIONS 2019-75, 2019-75-10, 2019-75-16 PORTANT PASSATION DE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA CTM ET LES SOCIETES : EDITIONS LEGISLATIVES, MARTIN MEDIA ET LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'OCTROI DE MER

MOTION POUR UNE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTES DES FILIERES DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE

MOTION POUR UN VRAI ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS VICTIMES DE LA CHLORDECONE

MOTION POUR UNE DEFENSE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA MATERNELLE A L'UNIVERSITE

PRESENCES

LE JEUDI 20 JUIN 2019

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

ETAIENT PRESENTS: Le Président de l'Assemblée de Martinique Claude LISE et Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, , Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Kora BERNABE (procuration à Patricia TELLE), Joachim BOUQUETY (procuration à Gilbert COUTURIER), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Eugène LARCHER (procuration à Josiane PINVILLE), Nadia LIMIER (procuration à Lucien ADENET), Raphaël MARTINE (procuration à Belfort BIROTA), Marius NARCISSOT (procuration à Francine CARIUS), Lucien RANGON (procuration à Richard BARTHELERY), Daniel ROBIN (procuration à Claude BELLUNE), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE), Sandra VALENTIN, David ZOBDA (procuration à Félix CATHERINE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Le Président du Conseil Exécutif et Mesdames et Messieurs Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

LE VENDREDI 21 JUIN 2019

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-France TOUL.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Claude BELLUNE, Kora BERNABE (procuration à Félix CATHERINE), Belfort BIROTA (procuration à Maryse PLANTIN), Joachim BOUQUETY (procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO), Catherine CONCONNE (procuration à Marie-Thérèse CASIMIRIUS), Eugène LARCHER (procuration à Josiane PINVILLE), Raphaël MARTINE (procuration à Christiane EMMANUEL), Marius NARCISSOT (procuration à Francine CARIUS), Lucien RANGON (procuration à Richard BARTHELERY), Nadine RENARD (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Daniel ROBIN (procuration à Charles-André MENCE), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE), Marie-Frantz TINOT (procuration à Lucie LEBRAVE), Sandra VALENTIN (procuration à Jean-Claude DUVERGER), David ZOBDA.

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

LES DEBATS

ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

SÉANCE DU JEUDI 20 JUIN 2019

Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h30)

M. Le Président Claude LISE – Chers collègues, je vous demande de prendre place. Nous allons procéder à l'appel.

(Monsieur Christophe PRIAM procède à l'appel nominal des élus.)

M. Christophe PRIAM – Président vous avez le quorum requis.

M. Le Président Claude LISE – Merci. La séance est ouverte. Je vous demande de désigner une ou un secrétaire de séance. Y a-t-il des candidats ? Pas de candidats ? Oui, collègue BAURAS, merci bien. Y a-t-il des oppositions ? Donc, la collègue BAURAS est secrétaire de séance. Alors, mes chers collègues comme vous le savez, nous sommes convoqués sur deux jours, j'espère qu'on évitera deux nuits, même si on a commencé très en retard malheureusement. Cela dépend de chacun de nous et nous avons un ordre du jour comportant au départ 62 point mais comme d'habitude, je vais vous demander d'accepter l'introduction de certaines questions en procédure d'urgence. Il y en a quatre. Alors, il s'agit du rapport qui sera le numéro 63, projet de loi pour un renouveau de la vie démocratique, rapport numéro 64 : projet de la loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, rapport numéro 65 : projet de décret modifiant un décret du 20 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Ces trois projets de textes ont été transmis pour avis selon la procédure d'urgence par nos représentants de l'Etat. Deux de ces projets concernent, vous l'avez noté des projets de lois, le troisième concerne un projet de décret qui revient en fait avec quelques modifications, il avait fait l'objet d'un examen ici-même le 4 avril dernier. Nous avons un quatrième rapport introduit en procédure d'urgence qui est le rapport numéro 66. Il s'agit de modification de délibérations 2019-75, 2019-75-10, 2019-75-16 portant passation de convention transactionnelle entre la Collectivité Territoriale de Martinique et les sociétés : Editions législatives, Martin Média et La Documentation Française. Le motif de l'urgence est le suivant : le règlement définitif du paiement de factures dans des affaires examinées ici, le 4 avril dernier, nous oblige à revenir sur trois décisions compte tenu de chiffres erronés figurant dans le rapport introductif. Mes chers collègues, comme l'exige la loi, je vous invite à vous prononcer sur la reconnaissance de l'urgence et ainsi d'accepter la prise en compte dans notre ordre du jour de ces quatre points complémentaires. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité

VOTE
Abstentions ?
Contre ?
Adopté à l'unanimité.

Ainsi les quatre points supplémentaires sont retenus pour examen. Les dossiers 63, 64 et 65 seront exposés par la collègue Aurélie NELLA et le dossier 66 sera lui, exposé par le collègue

Daniel MARIE-SAINTE. S'agissant de l'ordre de présentation des dossiers, j'ai été sollicité par le Conseiller exécutif MARIE-SAINTE qui souhaite présenter ses dossiers numéro 54 à 54 plus le dossier 66 qu'on vient d'évoquer. Il souhaite les présenter après l'intervention de la Conseillère exécutive, la collègue SAÏTHSOOTHANE et avant celles du collègue Miguel LAVENTURE. Y-a-t-il des observations là-dessus ? Il n'y en a pas. Alors, je dois vous dire que par ailleurs je suis saisi de la présentation de trois motions. Il y a une motion qui a été déposée et qui est présentée par la collègue Marie-France TOUL et qui concerne la chlordécone. Il y a deux motions qui sont présentées par notre collègue Marie-Line LESDEMA. Une motion sur l'octroi de mer et une motion sur les difficultés des organisations agricoles et d'élevage de la Martinique. Ces trois motions vont vous être distribuées. Bien entendu, elles seront... Comment ? La troisième motion concerne les difficultés des organisations agricoles et d'élevage à la Martinique. Donc, ces motions vous seront distribuées. J'ai demandé que l'on prépare cette distribution. Au fur et à mesure elles seront distribuées et bien entendu elles seront examinées en fin de séance. Demain par conséquent. J'ai également reçu un courrier du syndicat CGTM-SADEM-SGAFP. C'est un courrier qui dénonce ce qu'ils appellent les insinuations qui ont été faites à l'encontre du personnel par notre collègue ADENET lors du débat sur la commande de photographie concernant une réunion d'un Parti politique. Je ne vais pas vous lire ce courrier mais je vais vous le faire distribuer puisque j'ai reçu donc le courrier de ce syndicat me demandant de porter ce courrier à votre connaissance suite à un échange de courrier avec le collègue. Par ailleurs, je suis également saisi d'une demande d'intervention devant notre Assemblée de la représentante d'un groupement d'enseignants, de lycéens et d'étudiants qui veulent nous parler de la situation de l'éducation nationale compte tenu des réformes que vous savez. J'ai reçu donc cette demande : « Monsieur le Président. Nous sommes un certain nombre de personnel de l'éducation de la maternelle à l'université, de lycéens, d'étudiants qui, estimant qu'il est possible de combattre la politique de destruction de la fonction publique et singulièrement de l'éducation qui prive d'avenir notre jeunesse par la réalisation d'une unité impliquant nos élus Martiniquais. C'est pourquoi nous avons décidé de nous adresser à vous pour qu'intervienne une délégation lors de votre séance plénière du vendredi 21, donc demain, en espérant l'adoption d'une motion de soutien dont nous proposons un projet ». Ce courrier est assorti d'un projet de motion donc compte tenu des débats que nous avons eus ici sur l'intervention de personnalités extérieures à l'Assemblée, et pour éviter des tensions inutiles et des débats, je vous ai dit que désormais, c'est l'Assemblée qui décidera. Normalement c'est une prérogative du Président de l'Assemblée mais comme je ne suis pas sûr de vous représenter sur ce point-là, à chaque fois, je poserai publiquement à l'Assemblée la question. Alors, voulez-vous recevoir, en l'occurrence c'est Madame PETITOT qui représente ce collectif d'enseignants, de lycéens, etc. sur le sujet que je viens de vous indiquer ? Quels sont ceux qui sont pour recevoir cette délégation demain et bien entendu pour examiner également la motion qui nous est proposée mais qui pourrait être corrigée par tel et tel d'entre vous ? Les membres de la commission Education éventuellement, bien entendu. Dans un premier point, c'est déjà de savoir si vous êtes d'accord pour recevoir cette délégation. Quels sont ceux qui sont pour recevoir cette délégation ? Je demande à Monsieur PRIAM de compter et de me compter parmi. Pour recevoir ? 27 pour. Contre le fait de recevoir ? Abstentions ? Donc, on compte les abstentions. Dix.

VOTE
Abstentions ? (11)
Contre ?
Pour ? (25)

Comment ? Oui, oui, vous aviez compté les procurations précédemment ? Donc avec procurations, cela fait onze abstentions. Comment ? Oui, cela a été pris en compte. Donc voilà, il y a une majorité qui est d'accord pour recevoir cette délégation et je ferai distribuer également le texte de la motion proposée mais la motion il faut qu'elle soit reprise par les collègues de l'Assemblée. Donc, je propose que notamment les collègues de la commission Education voient cette motion et puis, ils me feront part de leurs observations de telle sorte que l'on puisse indiquer à la délégation demain si cette motion est reprise ou pas reprise. En tous cas, on recevra la délégation demain à l'ouverture de nos travaux. Voilà, je crois que je vous ai indiqué tout ce qui devait précéder la lecture de l'ordre du jour. Donc, bien entendu, cet ordre du jour va commencer par l'examen du procès-verbal de la réunion des 4 et 5 avril 2019. Vous avez reçu les dossiers correspondant à ces procès-verbaux. Ensuite nous verrons un dossier présenté par la Conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN, c'est le rapport au numéro 2. Ensuite, un dossier qui sera présenté par la Conseillère exécutive madame Sylviane SAÏTHSOOTHANE, c'est le rapport au numéro 3. Rapport qui va comporter quelques petites corrections. Elle a annoncé qu'il y avait une ou deux choses à corriger dans le rapport. Ensuite vous aurez des dossiers présentés par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE. Il s'agit des rapports numéros 50 à 54 plus le rapport 66 que nous avons accepté en procédure d'urgence. Puis, nous verrons les dossiers présentés par le Conseiller Miguel LAVENTURE, il s'agit des rapports 4 à 23. Ils seront suivis des dossiers présentés par le Conseiller exécutif Francis CAROLE, Il s'agit des rapports 24 à 40. Et nous verrons les dossiers présentés par la conseillère exécutive Aurélie NELLA, il s'agit des rapports 41 à 47 plus les trois rapports qui ont été introduits en procédure d'urgence, le 63, 64 et 65. Nous verrons ensuite les dossiers présentés par la conseillère exécutive Marinette TORPILLE, il s'agit des rapports 48 et 49. Et nous terminerons par les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN, il s'agit des rapports 55 à 62. Voilà. Y-a-t-il des observations sur l'ordre du jour ? Il n'y en a pas ? Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA – Président. Je vous demande une intervention.

M. le Président Claude LISE – Un point d'ordre ?

M. Belfort BIROTA – Un p'tit point d'ordre.

M. le Président Claude LISE – Tu as la parole.

M. Belfort BIROTA – Président, chers collègues... Je reprends ?

M. le Président Claude LISE – On t'entend mal.

M. Belfort BIROTA – Je ne sais pas comment on fait puisque j'ai la bouche collée sur le micro. Nous avons donc disais-je tous l'occasion d'être fier de la prestation des Matininos. Ce matin, nous allons voter le compte administratif et le BS. En tant que membre de la Majorité de gestion, je voterai ce budget, ce compte administratif et ce budget supplémentaire. Mais, il y a des moments, vous le savez dans la vie comme en politique, on ne peut pas s'amuser à avancer dans le brouillard. Il faut clarifier certaines situations. Mon propos aujourd'hui est de clarifier ma position au service départemental d'incendie et de secours. En effet, comme vous le savez chers collègues, notre pays, la Martinique,

contrairement à ce que pensent certains, est en train de s'enfoncer dans la crise, à la crise des finances publiques, aux difficultés financières, n'est-ce pas, de la CTM puisque juste un exemple. Au moment où je vous parle, ce service départemental que je préside n'a pas reçu l'intégralité de sa dotation, ce qui déséquilibre nos prévisions financières, qui rend difficile la sanctuarisation des affaires. Comme vous le savez, lorsque les salaires ne sont payés, les pompiers c'est leur droit le plus absolu, entrent en grève. Collègues, ce qui fait la grandeur d'un homme politique, chers collègues c'est moins sa capacité à gagner des élections, sa manière de s'assurer une longévité politique, que celle de se hisser réellement à la hauteur de la fonction, savoir prendre de la hauteur, savoir rassembler, susciter le respect, savoir travailler avec les sensibilités différentes, en faisant, parce que nous ne sommes que de simples modèles, de temps en temps son mea culpa. Les autres n'ont pas toujours tort et nous toujours raison. Cela me semble une qualité nécessaire pour faire un bon dirigeant. On peut dire ce que l'on veut du Président de la République mais il a su faire preuve d'humilité en admettant avoir commis une erreur fondamentale sur la gestion de la crise des gilets jaunes. Et, ce n'est pas pour toi que je le dis collègue LORDINOT, derrière est posée la question : « Et un second mandat ? ». Il y répondit : « Je me fiche de la prochaine présidentielle, je veux réussir ». Nous aussi, collègues. C'est ce que nous nous sommes engagés à faire. Faire réussir la Martinique. Je ne veux pas collègues, mettre en scène le désastreux spectacle de la compétition des égos, car ce n'est pas dans cette pratique des affrontements que se trouve la solution au problème quotidien des Martiniquais : transport, grèves à répétition, chômage et j'en passe. Chaque Martiniquais sent bien que le pays s'enfonce dans le néant de l'inaction. Chaque Martiniquais attend de nous, élus, une réaction qui tarde à venir. Il est temps, collègues d'arrêter cette lamentable comédie à laquelle nous assistons. Il est temps d'arrêter ce mélange des genres. A quel moment est-on Président du Conseil Exécutif ? A quel moment est-on Président d'un Parti ? Certes, le Président de la République, le Président d'une collectivité émane d'un Parti mais une fois élu, ce dernier est au-dessus de tous les Partis. Il incarne une fonction, il doit être au-dessus de la mêlée. Il fixe le cap, il donne la marche à suivre et ce avec panache et autorité sans tomber dans l'autoritarisme. Il doit également adopter une posture ouverte aux échanges avec les autres. Il doit être capable de créer un consensus avec l'Opposition sur les grands sujets. Les propos du PCE sur sa radio de Rivière-Pilote, le dimanche de la fête des mères me laissent dubitatif. A-t-il parlé en tant que PCE ? Dans ce cas c'est une maladresse sinon une injure faite à un membre de sa majorité dont il doit de par sa fonction assurer la cohésion. Je rappelle que le PCE est le Président de droit du SDIS. Je dis bien le PCE est le Président de droit du SDIS et que contrairement à ce qu'il semble penser puisqu'il dit l'avoir oublié, il semble avoir oublié, il m'a donné délégation ici en votre nom. A-t-il parlé en tant que chef de Parti ? Dans ce cas, il est bel et bien en campagne. Il me fait l'honneur de voir en moi un potentiel opposant. Il a le droit de critiquer sur sa radio de propagande. Etant donné que moi, BIROTA Belfort, BB comme on dit, je n'ai pas commencé ma campagne. Je me fiche, comme l'a dit MACRON, de la prochaine élection. Je veux réussir la mission au SDIS que le PCE m'a confié. Encore faut-il qu'il me donne les moyens parce que nous avons besoin de 4M supplémentaires pour mener à bien notre mission. Je laisse donc, chers collègues à Monsieur le PCE ou au Président du MIM en campagne, la responsabilité de ses propos mais je me réserve le droit en tant que militant politique, Rassemblement Démocratique pour la Martinique, le RDM, de lui apporter moment venu la contradiction sur cet épisode sur les traiteaux électoraux, ce, dès mars 2020. Pour l'instant, je suis en responsabilité en tant que conseiller de l'Assemblée, président du SDIS par délégation du PCE. Ce qu'il semble avoir oublié. Et, j'entends exercer pleinement mes responsabillités tant qu'il ne m'aura pas enlevé sa délégation, ce qui serait en adéquation avec les propos assassins tenus à mon endroit sur son organe de propagande. Qu'il note, il faut que les choses soient claires, et c'est là que je demande une clarification : « Monsieur le PCE, si vous n'êtes pas satisfait de moi, vous m'avez donnée délégation, retirez-la moi. Donnez-la à un des membres de votre Majorité, ici. En vous rappelant, que le Gran Sanblé Pou Ba Péyi-a an Chans, est majoritaire ici, à l'Assemblée mais est en minorité au conseil d'administration du SDIS ». Qu'il donne la présidence à un membre du conseil d'administration du SDIS ou qu'il fasse comme l'a fait Monsieur Rodolphe ALEXANDRE en Guyane, qu'il prenne lui-même la présidence pour présider aux destinées de ce service, ô combien important d'une part pour la sécurité des Martiniquais. Et là, il comprendra les difficultés que moi, je rencontre. Il comprendra que sans les 4M de plus, je ne pourrai pas mener à bien cette mission-là parce que le SDIS Martinique est en construction. Le SDIS Martinique a besoin d'être accompagné fortement. Sans cet argent nous ne pourrons pas assurer notre mission. Chers collègues, il me faut terminer mon propos parce que je vous ai promis de ne pas être très long, en présentant mes respects à Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de la Martinique, pas au Président du MIM, en présentant mes respects à Monsieur le Président de l'Assemblée, en vous disant, merci pour votre écoute chers collègues conseillers territoriaux. Et en vous remerciant, collègues de la Majorité du conseil d'administration du SDIS, qui par votre réputation permet à ce service de fonctionner. Je vous remercie collègues.

M. le Président Claude LISE – Bien, collègues nous allons passer à l'examen du procès-verbal de la séance des 4 et 5 avril 2019.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DES 4 ET 5 AVRIL 2019

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y a pas d'observations ? Donc, je mets aux voix. Y a-til des collègues qui sont contre l'adoption ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Je vous remercie. Nous passons à la question présentée par la collègue Marie-Hélène LEOTIN à qui je vais donner la parole pour le dossier concernant la dénomination du centre culturel situé sur l'Habitation GRADIS à Basse-Pointe.

2/ DENOMINATION DU CENTRE CULTUREL SITUE SUR L'HABITATION GRADIS A BASSE POINTE

Mme Marie-Hélène LEOTIN — Merci Président. Bonjour à tous et à toutes. Le présent rapport vous invite à vous prononcer sur une proposition de dénomination du centre culturel sis à l'habitation GRADIS, commune de Basse-Pointe. Le domaine situé sur l'habitation GRADIS à Basse-Pointe accueil le public depuis 2018. La Collectivité Territoriale de Martinique a souhaité faire de cette ancienne habitation acquise en 2015, un espace

dédié à la culture et aux arts, plus spécifiquement en direction du jeune public scolarisé dans le Nord Atlantique. Ce centre culturel existe déjà de fait et le Conseil Exécutif a souhaité que l'Assemblée se prononce sur la création d'abord de ce centre. Donc il s'agit de la création de ce centre et la Collectivité souhaite aujourd'hui baptiser ce centre culturel présenté jusqu'à maintenant avec le nom de GRADIS, du nom de l'ancien propriétaire des lieux. La famille GRADIS est une famille de négociants et d'armateurs bordelais qui ont pratiqué le commerce et la traite négrière au XVIIIe siècle. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de changer le nom de l'habitation elle-même. L'habitation et le quartier GRADIS existent depuis le 18ème siècle et ils ne nous appartiennent pas, d'abord c'est une habitation de bananes, privée. Ce n'est pas le nom du quartier de l'habitation que nous voulons modifier, il s'agit de donner simplement un nom au centre culturel qui existe sur cette habitation et qui a été acquis d'abord par l'ex-Région et aujourd'hui la CTM en 2015. Il vous est proposé de nommer ce site "Centre culturel Antoine TANGAMEN dit Zwazo" qui a vécu de 1902 en 1992. Il s'agit d'un personnage important de l'indianité martiniquaise. Il a également été commandeur d'habitation, il a grandi et il a passé toute sa vie sur l'habitation GRADIS. Antoine TANGAMEN dit Zwazo, était un prêtre particulièrement respecté de la communauté indienne, officiant dans les nombreux temples hindou de la Martinique. Il faisait partie des derniers prêtres qui pratiquaient la langue, tamoul. Il a participé à la conservation et à la transmission des rites et chant de tamoul et il est aussi un des témoins des mutations de la Société d'habitation au 20e siècle. J'ajoute que, Antoine TANGAMEN, il y a une présentation dans un numéro des Cahiers du patrimoine, c'est le numéro 29 de juin 2010 qui s'appelle « Hommes et femmes célèbres et figures populaires de Martinique ». Il y a donc une présentation de Antoine TANGAMEN dans ce numéro des Cahiers du patrimoine et vous avez aussi plus récemment, un livre de Jerry L'ETANG, anthropologue universitaire qui vient de sortir en fait 2019, sur Antoine TANGAMEN dit Zwazo. J'ajoute également qu'il existe déjà une rue Antoine TANGAMEN à Basse-Pointe, donc il y a déjà eu un hommage qui a été rendu à cet homme. En proposant de donner le nom Antoine TANGAMEN dit Zwazo au centre culturel sis à GRADIS, La CTM entend rendre un hommage à la communauté indienne qui est particulièrement nombreuse dans cette région du Nord Atlantique. Nous avons l'autorisation de la famille, bien sûr de l'intéressé et il vous est donc demandé de vous prononcer sur la dénomination de ce centre culturel et sur le mandat à donner au Président du Conseil Exécutif. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Culture.

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – Bonjour tout le monde, bonjour Président. La commission culture donne un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Vous avez la parole collègues ? Qui la demande ? Pour ce dossier, personne ne demande la parole ? Je vais juste poser une question à la collègue. Est-ce qu'elle peut me repréciser ce qu'étaient les fonctions de commandeur sur une habitation ?

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – C'est d'abord un ancien ouvrier de l'habitation qui ensuite commandeur, c'est un grade, disons supérieur. C'est celui qui s'occupe des tâches quotidiennes des ouvriers dans les champs, champ de cannes ou champ de bananes. C'est surtout le prêtre hindou, celui qui a transmis des rites, des chants du culte hindou que nous honorons en donnant son nom et sa maison est à quelques mètre du centre culturel.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je te remercie de cet éclairage qui me permet de voter pour le prêtre hindou. Il n'y a pas d'autres questions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

On vous remercie, on te remercie en particuliter. Nous passons donc à la question présentée par la collègue SAÏTHSOOTHANE. C'est la question numéro 3. Il s'agit du salon de la formation des métiers et de l'orientation pour les lycées et les lycéennes de Martinique.

3/ SALON DE FORMATION DES METIERS ET DE L'ORIENTATION POUR LES LYCEENS ET LES LYCEENNES DE MARTINIQUE (FORMEO EDITION 2019)

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – Merci Président. Bonjour à tous et à toutes, et à tous les auditeurs, auditrices qui nous écoutent télétuellement et radiophoniquement. Président avant de présenter le projet, comme je te l'ai dit en préambule, je souhaiterais porter une information aux collègues de l'Assemblée puisque le rapport, vous avez dû le remarquer puisque je sais que vous lisez tous et toutes ces rapports de manière très approfondie. Il y a un petit manque sur ce rapport puisqu'il y a des circonstances qui ont fait que nous n'avions pas pu mettre les dates au moment où nous avons présenté le rapport donc je vous les présente aujourd'hui. Il 'agit des dates du 4 du 5 et 6 décembre. Le deuxième point qu'il va nous falloir corriger c'est que, en préambule nous avions d'abord pensé au stade Louis Achille comme nous l'avions fait durant les deux dernières éditions, sauf que, entre-temps la problématique du parking s'est posé puisque l'ouverture d'un commerce face au stade Louis Achille qui est récente fait perdre deux parkings dans un contexte déjà très contraint. Il nous a fallu réfléchir et changer de lieu et nous proposons l'hippodrome Bruyer DAWSON pour la présentation de ce forméo. Si vous voulez bien, vous analysez le dossier maintenant avec deux informations différentes. La date qui est précisée mais qui n'est pas différente, 4, 5, 6 décembre et le changement de site qui est celui de l'hippodrome Bruyer DAWSON. Président ça va?

M. le Président Claude LISE – Oui. Avis de la commission Education.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – Non, je n'ai pas fini.

M. le Président Claude LISE – Pardon.

(Rires)

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – Je sais que je suis assez expéditive générelament mais je vais quand même le présenter si tu veux bien. Pour la troisième année consécutive, le salon de la formation des métiers et d'orientation se déroulera le 4, 5 et 6 décembre 2019 conformément aux orientations budgétaires que vous avez voté en novembre 2018.

L'édition 2018 qui a connu un vif succès, tant du point de vue des visiteurs, des visiteuses, des exposants et exposantes, a rassemblé près de 9000 lycéens et lycéennes de toutes les communes de la Martinique. Deux mille personnes, en plus scolaires et grand public confondu, au total 12000 personnes, scolaires et grand public qui ont pu découvrir pas moins de 130 formations professionnelles et cursus universitaires complétés par des forums, des animations et des ateliers. Afin de conseiller, de renseigner et d'accompagner les lycéennes et les lycéens dans la construction de leurs projets d'études, étaient présents 200 exposants et exposantes, locaux et locales mais également internationaux et internationales venus de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Caraïbe, de la France hexagonale et du Canada afin de faire découvrir leurs spécialités. Ce rapport présente le dispositif organisationnel ainsi que le budget prévisionnel de l'édition 2019 du salon de la formation des métiers et de l'orientation pour les lycéens et lycéennes plus communément appelé Forméo. L'objectif pour ce futur salon c'est d'offrir à près de 8 500 élèves de 1ère et de terminale de Martinique dans un même lieu et sur trois journées un éventail d'offre de formation dispensé au niveau local, régional voire international, de mettre à disposition 200 exposants et professionnels, un stand qui leur permettra de renseigner et d'accompagner les jeunes visiteurs et les jeunes visiteuses dans la poursuite de la construction de leur projet professionnel et d'augmenter également le nombre de visiteurs, visiteuses grand public tel que les parents, les enseignants et enseignantes directement concernés par la réussite scolaire des jeunes et également des acteurs et actrices impliquées. L'enjeu c'est de renforcer et de compléter les actions développées dans les lycées au titre du parcours avenir, donc c'est un outil du parcours avenir qui vise l'acquisition des compétences et des connaissances nécessaires aux élèves de la 6ème à la terminale pour se projeter dans l'avenir et d'accompagner les lycéens et les lycéennes dans le choix de leurs études pour une meilleure orientation professionnelle et de faciliter l'accès à tous et à toutes à l'offre de formation post-bac prioritairement académique aux conseils et au savoir-faire des professionnels. Avec des axes qui ont été dégagés, il s'agit de valoriser et vous me connaissez, l'égalité femmes et hommes dans l'accès des formations et des métiers, de montrer l'apport de l'utilisation du numérique dans les métiers d'aujourd'hui et de demain, de proposer une cartographie des offres de formations dans la Caraïbe et d'organiser un salon éco-responsable. Les dates je les ai précisées. On parlait donc, je répète, du 4 5 6 décembre 2019. Le lieu n'est plus le stade Louis Achille comme je vous l'ai indiqué puisque le commerce qui s'est ouvert utilise à juste titre les parkings qui ne nous appartenaient pas et qui étaient mis à disposition et je remercie le propriétaire des parkings qui nous a mis à disposition pour nous deux années de suite mais malheureusement là, c'est un parking public et donc nous ne pourrons pas l'utiliser. Nous vous proposons l'hippodrome de Carrère, de Bruyer Dawson, pardon, et en fait la visite des équipes de la collectivité concernant la logistique la sécurité et les infrastructures ont émis un avis favorable pour la poursuite de ce salon sur le site de l'hippodrome. L'entrée, bien sûr sera gratuite pour toutes et pour tous, également on prévoit l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ce qu'il faut savoir sur cette espace, il y a quelques contraintes mais que nous avons identifiées. On aurait pu penser qu'on aurait des problèmes de, je pense que vous connaissez les lieux, des problèmes de circulation sur la petite voie puisqu'on pense aux scolaires sauf qu'il faut que vous sachiez que les scolaires arrivent par vague, c'est-à-dire qu'ils arrivent à une heure, donc les cars arrivent ensemble et repartent également ensemble et la deuxième vague arrive longtemps après, ce qui permet d'avoir un flux continu mais non qui se croisent et puis les agents de sécurité qui sont mis à disposition permettront d'accueillir les élèves dans des meilleures conditions. Les présentations des quatre temps de la manifestation. Ce que je voulais dire c'est que, en mettant le salon au Lamentin, à Carrère, à l'hippodrome, c'est vrai que quand on était sur Fort-de-France, c'était intéressant puisqu'on avait quatre lycées directement à côté du stade Louis Achille. Cela nous permettait on va dire, de faire quelques économies de transport puisqu'on leur proposait de venir à pied dans ce salon. C'était intéressant mais aujourd'hui, on va devoir les déplacer effectivement mais je tiens quand même à préciser que je sais que les lycées et ce ne sont pas les collègues qui sont du Sud ou du Nord, ne verront pas d'un mauvais oeil, bien au contraire, le fait que les lycées du Sud s'arrêteront donc à Carrère et que les lycées du Nord n'iront pas jusqu'à la conurbation de Fort-de-France donc pour les embouteillages c'est quelque chose qui peut être intéressant et le flux d'élèves qui sortira de Fort-de-France n'aura pas d'embouteillage comme celui qui monte généralement pour venir à Fort-de-France. C'est une proposition qui est intéressante d'autant plus que c'est un outil qui nous appartient et donc nous permettra de travailler en plus, plus facilement puisque le stade Louis Achille obligeait à travailler très vite dans des délais contraints puisqu'il fallait utiliser, les sportifs avaient besoin de leur espace donc on montait le salon assez rapidement alors que là on aura peut-être plus de latitude pour monter le salon même si cela se passait très bien malgré tout au stade Louis Achille. La présentation des 4 temps : l'accueil des exposants retenus à la Collectivité. Nous avons un comité de pilotage où siègent des élus de la Collectivité ; la conférence de presse à J-7 afin que les 7 jours puissent permettre une campagne de sensibilisation ; l'ouverture officielle du salon et le Forméo merci qui est une animation et un cocktail qui est organisé par les lycéens et les lycéennes afin de remercier les partenaires, les contributeurs et contributrices du projet. Vous avez ensuite les modalités organisationnelles. Le comité de pilotage où siège les conseillers exécutifs en charge de l'éducation, collèges et lycées et de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, le président de la commission Education Jeunesse Enseignement supérieur Recherche Innovation de l'Assemblée et les administratifs, les représentants et représentantes de l'Académie et les représentants de la direction de l'Alimentation de l'Agriculture et des Forêts puisque nous avons deux lycées agricoles. Vous avez le plan prévisionnel du budget, c'est 399 255 €, un peu moins de 400 000 €. Vous êtes invités à vous prononcer sur l'organisation du projet Forméo édition 2019, la proposition du budget prévisionnel afférente et la subvention à attribuer aux établissements pour le financement des projets éducatifs. Voilà ce que je peux vous dire, je me tiens à votre disposition pour les questions.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Education.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Merci Préssident. Je salue également toute l'Assemblée et ceux qui nous font l'honneur de nous écouter. La commission a examiné naturellement cette question et émet un avis favorable. Nous saluons tous les efforts de la CTM dans l'élaboration du projet Forméo et nous portons particulièrement une appréciation positive sur l'orientation qui est prise vers une plus grande ouverture au grand public. Et, de cette orientation est venue une question. D'ailleurs c'est Michelle MONROSE, si elle était là, elle aurait pu préciser, c'est au niveau de l'intérêt que peut présenter un tel salon pour les collégiens. Et puis, je pense que la Conseillère exécutive a devancé également d'autres questions qui ont été posées par rapport au changement de lieu, c'est par rapport à l'accès, etc. Je pense que là, il y a des réponses qui ont déjà été posées. Voilà, je m'arrête ici. Merci.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – En la matière, la commission des Finances se range à l'avis de la commission spécialisée.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Merci Président. Chers collègues. Je crois que le changement de lieu, collègue SAÎTHSOOTHANE me réjouis énormément. Je te dirai pour quelle raison. Quand on mettait en place le premier salon de l'agriculture, la CTM, on avait dans un premier temps choisi de le faire sur le patrimoine de la CTM, c'est-à-dire sur le site de Carrère. Nous avons même réalisé plusieurs réunions de comité de pilotage sur le site mais on avait vu qu'il y avait quand même quelques contraintes. Il y avait des dépenses à faire qui étaient quand même assez élevées et on avait abandonné l'idée. Mais, je crois qu'aujourd'hui, si nous organisons une manifestation grand public sur ce site, cela va nous permettre quand même de voir comment améliorer l'organisation pour recevoir une manifestation comme le salon de l'Agriculture. Et, je me souviens Président LISE, tu te souviens quand tu étais au Conseil Général, Président du Conseil Général, on parlait de valoriser un peu le site de Carrère avec toute une série de manifestation agri-touristique. Et puis, c'est un site sur lequel on fait des manifestations qui relèvent de l'élevage et tout autour également. Donc, je crois que, aujourd'hui, même si tu dis collègue SAÏTHSOOTHANE, que les élèves arriveront par groupe, par vague, mais tu sais, on peut quand même adapter un site à une manifestation de cette envergure en utilisant les parkings qui ne sont pas loin du site, en utilisant notre TCSP aussi. Les bus à haut niveau de service pour transporter les gens plus près de la manifestation aussi. C'est ce que je voulais dire. Je suis très favorable à l'implantation de cette manifestation sur ce site et comme d'habitude, je pense que c'est une manifestation qui apporte énormément à nos élèves, aux lycéens, aux enseignants, enfin à tout le monde au niveau de ce qu'on appelle l'orientation. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président. Bonjour à tout le monde. Je voudrais d'abord, ce n'était pas prévu dans mon intervention mais je vais le dire quand même. Le Président de la commission des Finances, on ne s'arrange pas à ce que dit, on dit que la possibilité financière existe. Il ne faudrait pas s'arranger comme si tant pis, moi je pense que c'est possible financièrement, puisqu'il gère. D'autre part, cela ne fait rien si c'est la 3ème édition, mais enfin j'ai eu à parler du salon des lycéens, peut-être plus tôt. Ce qu'il y a à retenir peu importe le nombre d'années, c'est la possibilité pour des étudiants, des enseignants, des gens qui font déjà des études de rencontrer les autres et de les informer sur le possible. On a vu qu'il y a des élèves qui sont partis à un moment pour faire médecine, ayant échoué la première année sont revenus pour être sage-femme sans regarder tout ce qu'il y avait entre ça et ça. Donc favoriser que les élèves aient beaucoup plus de possibilités de formations, les étudiants, par rapport aux autres qui sont déjà en formation, la socio, la psycho, etc. Moi, je crois qu'il faut continuer cela. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il faut continuer. Je ne vais pas demander s'il y a un autre lieu à la place de Carrère. L'autre lieu serait peut-être Dillon mais cela appartient à Fort-de-France, c'est difficile donc ce n'est pas là. Par contre, c'est vrai qu'on a beaucoup pensé à Carrère mais on a pensé aussi à un moment, Carrère était dans le prolongement de l'aéroport. On y a pensé. On a on a même pensé qu'il y avait l'agrandissement. Le Préfet a eu des fois à arrêter des manifestations mais cela me rassure un peu lorsque l'on dit, c'est pareil, même si c'était à Louis Achille que les voiture ne vont pas arriver comme cela, qu'il y aura des navettes pour amener les gens parce que le problème de Carrère et ce qui a conduit à arrêter les manifestations, c'est que c'est la même entrée et la même sortie. Dans le cadre d'une difficulté, deux personnes peuvent mettre leur voiture là et empêcher aux autres de sortir. Je crois que la conseillère a expliqué qu'il y a des mesures, on va en tenir compte, la sécurité aussi. Donc, nous allons à mon sens voter cela parce que c'est permettre à des étudiants d'aider des jeunes lycéens à mieux s'orienter pour faire leurs études.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit par mes deux collègues précédemment, trois collègues précédemment. Juste pour profiter de l'opportunité du lieu qui est l'hippodrome pour attirer l'attention. Il y a un souhait que je formule, que les métiers liés justement au cheval ne soient pas oubliés, que l'on puisse mettre l'accent sur ces métiers et formation puisque nous avons des jeunes, très jeunes, dès la 4ème qui embrassent cette carrière et qui partent en France poursuivre cette voie. Je précise que la FASEP pour la 3^{ème} année était encore en Martinique à recruter encore des jeunes et que c'est aussi une opportunité fort intéressante pour notre jeunesse qui semble particulièrement douée, notamment celle du Nord Atlantique. Et puis, l'opportunité pour moi aussi d'interpeller la Conseillère en charge de ces questions, notamment d'enseignement de savoir s'il serait possible d'établir une charte une convention avec la FASEP puisque c'est la troisième année qu'ils reviennent, que la Collectivité jusqu'à présent a accompagné ces jeunes, puisque ce sont parfois des jeunes issus de familles assez en difficulté, des jeunes de familles très modestes et qui n'ont pas toujours les moyens d'accompagner les enfants mais que jusqu'à présent la Collectivité les a toujours accompagné, que les résultats de ces jeunes sont particulièrement satisfaisants et que nous avons déjà la première promotion qui a eu des résultats brillants. Et, nous avons un jeune qui dernièrement a participé aux courses ici, à Carrère. Voilà mon interpellation.

M. le Président Claude LISE – Pas d'autres questions ? La collègue LEBRAVE et ensuite collègue LORDINOT.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Merci Président. Bonjour à tous. Juste pour poser la question du budget prévisionnel initial par rapport au changement de lieu. Est-ce qu'il y aura un impact ?

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT — Merci Monsieur le Président, Monsieur le Payeur territorial qui est déjà là pour le vote des documents financiers, très chers collègues, Mesdames, Messieurs. Pour paraphraser le collègue qui est intervenu précédemment je vais appeler au consensus sortir de la politique et de la polémique stérile l'affrontement qui ne mène à rien. Je retiens cela de ses propos où trouver un consensus dans l'intérêt de la jeunesse martiniquaise. C'est vous qui décidez du lieu, c'est votre affaire. Maintenant, au nom de la Minorité je vais formuler quelques propositions : gratuité des transports par le TCSP pour que pour faire que tous ceux qui sont à Fort-de-France arrivent gratuitement là-bas à Carrère et organisation de navette autour du site, nettoyage du site puisqu'il y a beaucoup d'herbe et une pensée pas seulement pour ceux qui pratique l'équitation, les sports équestres mais pour les agriculteurs de chez nous, j'ai le maire de Ducos à côté de moi, qui font des interventions multiples et variées pour que des canalisations soient faites pour éviter les inondations des terrains qui sont autour de Carrère. Ce sont des agriculteurs qui sont là et qui font de bonnes choses donc je profite pour demander aux personnes qui s'occupent de l'agriculture autour du site de Carrère de se pencher sur la situation des agriculteurs de Ducos parce que vous

avez là, un agriculteur, un gros agriculteur du pays qui plante de la canne, du Sorbo et tout ça, qui est puissant. Je suis content, il arrive à faire des traces élargies, peut-être qu'il faut penser à élargir les bois aussi, peut-être qu'il faut penser aussi à prendre des engins pour permettre un écoulement régulier des eaux et faire que les terrains des agriculteurs ne soient pas inondés. Tout cela, en montrant à la jeunesse ce qui est fait par la Collectivité au bénéfice de tout un chacun. Voilà mes propositions. Ce véritable danger qui existe lorsqu'il y a un afflux d'usagers à Carrère et le long de la RN5 avec les sorties, cela vous le connaîssez, mais j'espère que là vous allez prendre les dispositions. L'objectif et de faire que la manifestation soit réussie. Je voudrais adresser un message à tous ses collégiens et lycéens qui sonten train de passer leurs examens, le brevet des collèges c'est dans une semaine, pour leur dire collègue, c'est une collègue enseignante qui est chargée de l'enseignement, il reste encore une semaine, bossez beaucoup, travaillez pour avoir de bons résultats tant au baccalauréat qu'au brevet des collèges pour assurer votre avenir et la retraite de beaucoup d'entre nous. Maintenant, je vais revenir à une question que j'ai posé la dernière fois mais la collègue n'était pas là, c'est la collègue TORPILLE qui avantageusement pour elle la remplaçait et je lui ai posé des questions sur le collège Lagrosillière et le déménagement du collège. Mardi soir dernier, nous avions un conseil d'administration et une motion a été adoptée par les enseignants, que je me suis engagé à vous lire très chers collègues de l'Assemblée de Martinique. « Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la CTM, Monsieur le Recteur de l'Académie, objet : situation alarmante du collège Joseph Lagrosillière. Motion du collège Joseph Lagrosillière présenté au conseil d'administration du mardi 18 juin 2019. Nous, professeurs du collège Joseph Lagrosillière, déplorons, alertons quant à la situation actuelle du collège et souhaitons attirer l'attention sur la vétusté de l'établissement présentant des risques majeurs pour la sécurité et la santé de ses occupants. En effet, dans ces bâtiments qui accueillent chaque jour, élèves, enseignants, agents et personnels d'administration, les plafonds des coursives ne tiennent que par des étaies, les portes sont en mauvais état et certaines menacent de tomber. Le document unique relatif à l'évaluation des risques atteste de la dangerosité des locaux. Le risque sismique, le stress généré par ces conditions de travail, sont autant d'éléments qui nous mènent à alerter quant à l'urgence de la relocalisation du collège dans les plus brefs délais. De plus cette situation porte atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Nous ne sommes pas sans savoir que de nouveaux locaux sont présentement en construction. Locaux qui devraient être livrés en septembre 2018. Vu le retard pris dans la construction et l'état d'avancement des travaux, nous doutons fort des nouveaux délais de livraison annoncés. Aucune solution provisoire n'a été portée à notre connaissance à ce jour, nous menant à nous interroger sur l'importance de la santé et de la sécurité des enfants et adultes, enseignants, encadrants ou administrants pour l'Inspection, l'Education nationale, de la Collectivité Territoriale de Martinique. Nous tenons donc à porter à la connaissance du CA, du conseil d'administration, par lettre et l'inscription au procès-verbal du conseil d'administration, de cette motion, nos vives inquiétudes, face à la préparation d de la prochaine rentrée et notre détermination à tout mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire Joseph Lagrosillière. Les enseignants du collège Joseph Lagrosillière ». Collègue, je l'ai dit, tu es enseignante, tu connais mieux ce métier que moi. La situation est urgente. Au conseil d'administration, nous avons voté les documents obligatoires, plan de mise en sécurité, les PMS, l'autre plan de sécurité pour la sûreté et l'intrusion et puis, le fameux document unique que j'ai ramené ici. Et, l'administration du collège a fort rationnellement fait appel à une entreprise spécialisée pour faire ce document unique qui donne une situation alarmante. Monsieur le Président de l'Assemblée, vous nous avez fait ici l'invitation de dialoguer avec monsieur le Recteur, Pascal JAN, j'avais apprécié. Je maintiens et je souhaite comme vous-même, qu'il vienne s'exprimer devant nous, comme d'autres cadres de l'administration française qui viennent devant des représentants élus martiniquais pour changer, cela doit se faire dans toutes les démocraties. Donc, la question, très chers collègues, il faut donner un calendrier clair à la communauté éducative. Quand aura lieu la rentrée au collège ? Si ce n'est pas en septembre, il faut dire très clairement que ce n'est pas en septembre et que ce sera en novembre ou en janvier. Mais on ne peut pas continuer à laisser la communauté dans cet état. Je sais les efforts et ton investissement personnel pour cette question mais à un moment donné il faut trancher. Ce n'est pas bien cette situation. Et, la dernière fois, i'avais vu proposer aussi à la collègue, c'est dans le procès-verbal mais bon on ne l'a pas... Il faut faire une concertation avec les agriculteurs de Charpentier, Messieurs KORA, RAMSAY, DRANET, GLOMBARD, ceux qui sont là, qui ont des engins agricoles. Il faut discuter avec eux pour voir comment on peut aménager la route parce qu'il y a des engins, leurs tracteurs, le chariot. Il y a beaucoup de camions de cannes qui passent par-là et de camions de bananes donc il faut organiser les choses. C'est une proposition, je suis dans la proposition, toujours. Est-ce qu'on peut organiser cette concertation avec eux ? Cela ne va pas coûter beaucoup d'argent. Juste leur demander leur hangar si on n'a pas d'endroit, on aura qu'à faire ça dans des hangars à Charpentier. L'autre question, rassurer les parents sur les transports puisque la plupart des enfants de la cité, Union, ainsi qu'à Etoile, devront prendre le bus, les transports pour aller à Charpentier. Donc, il faut déjà dire "Oui, on a pris contact avec les transporteurs, cela va se faire, voici comment cela va se faire". Ce n'est pas difficile à faire. Et, puis la troisième chose, c'est le permis de démolir. Une fois qu'on aura dit : « Nous aurons quitté ces locaux au 31 décembre 2019. Nous allons introduire une demande de permis de démolir auprès de la ville de Sainte-Marie et sitôt nous allons entreprendre la démolition de ces immeubles ». Il me semble que ce que je dis est cohérent, c'est logique, cela va dans le sens de la Majorité alors pourquoi on ne le fait pas ? De Grâce, collègue je te le demande, est-il possible de nous envoyer un document clair ? Quand je dis, nous, tout membre du conseil d'administration, toutes les personnes concernées, qui dit très clairement à quelle date on fera la rentrée pour le collège Lagrosillière dans la cité scolaire de Charpentier. Voilà, je suis comme d'habitude à ta disposition pour faire passer l'information mais je pense que là, Il faut qu'on sorte de l'ambiguïté parce que cela stresse tout le monde. Il y a des examens, il y a des répercussions sur les enfants, il y a la préparation de la rentrée. Je le sais, les résultats sont très bons, j'attends. On est à 89 % de réussite au brevet des collèges. Ceux qui sont en 3^{ème} ne seront pas là l'année prochaine, ils seront en seconde dans le lycée donc il y aura une continuité. Et, ceux de 6è qui arrivent, vous connaissez la situation, il y a de grosses difficultés scolaires dans le premier cycle, un quart des enfants ne sont pas au niveau. Donc, faisons, en sorte que les choses soient apaisées. Dernière remarque, il faut aussi poursuivre les efforts en matière des équipements sportifs. Comme vous avez modifié les plans, vous avez raccourci la piste, il y a un certain nombre de modification qui ont été faites, il ne faut pas que l'on se retrouve dans une situation pire que celle qu'on avait dans le vieil établissement parce que les sections sportives sont des sections très dynamiques là, au collège de Lagrosillière. Ils ont de bons résultats en matière sportive donc pour continuer à encourager à la fois les professeurs, les parents et leurs enfants, je vous demanderai là aussi de revoir le plan des équipements sportifs. Le terrain appartient en totalité à la CTM. A l'époque c'est la Région qui, n'est-ce pas l'avait acheté des mains de la ville de Sainte-Marie, près de 12 hectares. Les jeunes veulent un terrain de motocross, c'est possible de construire sur ce terrain-là des équipements sportifs qui vont donner satisfaction aux jeunes du quartier, aux élèves mais aussi aux jeunes du Marigot et des communes avoisinantes. Alors, faisons quelque chose de bien, de propre. Je sais que vous avez quelques petits soucis concernant la mobilisation des fonds européens, on va voir cela tout à l'heure. Mais là, utilisons des crédits disponibles pour faire des équipements qui seront utilisés par toute la jeunesse martiniquaise. Merci très chère collègue de ta réponse.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA — Président merci. Il me semble que nous étions sur l'organisation d'un salon. Si chaque conseiller commence à faire ses propres divulgations, ses propres demandes lors du dossier, je pense qu'on ne va plus respecter le règlement intérieur. Ce matin, ce matin, ce matin, moi j'ai écouté tout le monde, donc ce matin j'avais une demande à faire, je l'ai déposée auprès du Président de l'Assemblée par respect pour le Président et par respect pour les autres élus de la Collectivité. Je pense que chacun doit faire comme cela, sinon on rentre dans une espèce d'anarchie où justement on rentre en campagne électorale donc moi aussi je devrais dire : « Le lycée de Bellevue me dit ci ». Non, je n'ai plus d'enfants à l'école, ni à Sainte-Marie, ni dans aucun coin de la Martinique mais je m'en préoccupe. Malheureusement, je ne m'en préoccupe pas à la veille de campagne électorale donc Président, je pense qu'il est important que chacun puisse respecter l'ordre du jour. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET — Je ne vais pas allonger le débat mais je dirai à mon collègue LORDINOT que dans ces propositions il y a des points de vue qui sont corrects. Le fait de dire qu'au niveau de Carrère, de l'hippodrome de Carrère, il y a des centres équestres donc il faudrait mettre sur le site de la manifestation des professionnels parlant de l'équitation, ça c'est vrai. Mais, quand il dit qu'il faut draguer le canal, je me souviens avec le collègue MENCE, le Maire de Ducos qui est présent dans la salle. Si je mens, il va me démentir, j'avais été invité à une réunion avec les agriculteurs du coin et il y avait la DAF également et on a parlé de ces zones qui sont souvent inondées. Et, on a compris que le dragage relève de la compétence de l'État puisqu'on est dans l'article 73, les compétences sont bien distinctes. On ne peut pas faire la population croire que le dragage de ce canal relève de la CTM. C'est ce que je voulais dire et j'en ai terminé. Merci.

M. le Président Claude LISE – Je passe la parole à la conseillère exécutive pour qu'elle réponde et apporte des précisions.

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je souhaitais dire que je suis totalement disponible pour vous, élus de l'Assemblée et que, à tout moment, je peux répondre à vos questions si d'aventure vous m'interpellez en dehors de la plénière. Je suis tout à faire disponible pour répondre aux questions qui émanent des établissements dans lesquels vous siégez au conseil d'administration. D'ailleurs une petite boutade qui concerne les conseils d'administration, les conseils d'administration souhaiteraient que nous soyons parfois plus présents au niveau de notre présence en conseil d'administration. Ceci dit, malgré tout, je tenais quand même, même si effectivement nous parlions de Forméo, répondre au collègue LORDINOT parce que c'est important que je relève certaines choses. J'ai bien entendu et c'est ce qui est la force parfois de monsieur le Conseiller c'est de dire les choses comme si c'était une vérité. Lorsque l'on annonce pourquoi nous ne le faisons pas,

cela incite à croire que nous ne le faisons pas alors qu'en fait ce n'est pas cela, c'est pourquoi il ne le sait pas ? Et c'est très différent. Le COPIL que nous avons eu le 3 juin, le lundi 3 juin auquel tu étais invité cher collègue. Le lundi 3 juin nous avons eu un COPIL qui concernait les deux conseils d'administration du collège, d'ailleurs je remercie Monsieur CHARPENTIER-TITY qui était présent. Le COPIL qui reprenait les personnes du conseil d'administration du lycée Joseph Lagrosillière et du collège Joseph Lagrosillière, et ensemble, nous avons acté la majeure partie des points et je te remercie parce que cela nous sert un p'tit peu de sonnette d'alarme pour dire que nous l'avions déjà pensé, qu'il faut le refaire. Peut-être que l'information n'est pas passée ou est mal passée. En tout état de cause je peux te dire que, au COPIL, nous avons annoncé très solennellement mais très solennellement que cette rentrée se ferait à la Toussaint. Très solennellement. Je te le dis, enfin on peut écrire, le compte-rendu te sera donné. Mais je veux quand même préciser que les choses avaient été dites devant des gens de confiance, des parents d'élèves, des professeurs et j'insiste sur le fait que le proviseur du lycée, lorsque je lui ai parlé qu'il y a un déménagement possible pour rentrer en septembre m'a fait part du fait qu'elle souhaitait que toutes les conditions soient réunies et je la rejoins, pour qu'ils puissent rentrer dans de meilleures conditions et qu'ils privilégieraient l'entrée à la Toussaint. Donc, c'est ce que nous avons comme ligne de mire. Il est pratiquement sûr que le lycée sera livré très prochainement, le collège un peu plus de temps et donc nous avons souhaité en COPIL, ce sont des décisions que je ne prends pas seul comme tu le sais, nous faisons un travail collégial. Et, nous avons acté que ce travail se ferait comme cela et que nous entrerions à la Toussaint ce qui permettrait à nos équipes de la CTM de procéder au déménagement et de rentrer dans les meilleures conditions dans cet établissement. Je vais te l'écrire, mais quand même quand je parle à des milliers et des milliers de personnes au micro, on m'entend dans la voiture, on m'entend dans la télé et que tu l'entends et qui sera notifiée au niveau du PV de l'Assemblée, c'est quand même une décision forte. Concernant les équipements sportifs, je souhaitais te dire que ce travail que tu demandes, nous l'avons déjà effectué avec les professeurs de sport du collège et du lycée, avec l'inspecteur en charge des sports et avec la responsable du site donc l'administratif architecte responsable du site et qu'ensemble ils ont trouvé des solutions qui semblaient en tout cas lors de la réunion convenir. En sachant que nous continuerons à accompagner les élèves sur les bases nautiques puisqu'il faut aussi du kayak, de la voile et de la natation et que nous poursuivons l'acheminement des élèves vers le palladium puisque c'est un bel outil qui a été mis à la disposition de la ville de Sainte-Marie et donc nous procéderons bien sûr à cette poursuite. Mais, lors de cette réunion il est apparu que les aménagements, même si j'entends ce que tu dis, d'ailleurs nous avons fait également un aménagement paysager, un sentier pédestre qui permettra aux élèves de faire également de la pleine nature. Au niveau de l'espace qui est prévu, c'est quelque chose qui a été consenti et qui sera effectué, et qui a été réalisé avec les acteurs et les actrices des deux établissements. Je tenais à le préciser, le dire au micro très ouvertement. Concernant la dangerosité du site, je rappelle que lorsqu'il y a 2 ans je suis allée et je remercie les confrères qui sont là de Martinique 1ère, j'étais allé sur une radio ou je parlais du fait que ce site représentait un danger pour nos enfants, cela avait eu un très grand émoi au niveau de Sainte-Marie et donc on avait dit, pourquoi j'avais annoncé quelque chose comme cela parce que pour moi je voulais déménager très rapidement. En consensus toujours avec les communautés, on s'est mis d'accord sur ce scénario qui a été dessiné non pas par les mains de l'architecte en charge du dossier, dessiné avec ses mains mais en écoutant dans les COPIL, nous en avons fait huit. Les huit COPIL, je crois que tu as été présent à un, deux COPIL. Les invitations par contre les envoie, les invitations par contre on te les envoie et donc dans le cadre de ces...

M. Fred LORDINOT – Ton invitation je ne l'ai pas là. Ton invitation je ne l'ai pas. Par mail, il faut me dire qui l'a envoyé et quand.

(Réactions dans l'Assemblée)

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> – D'accord. Peut-être qu'il y a eu une petite difficulté parce que c'est toujours ma consigne de te l'envoyer.

M. le Président Claude LISE – Collègues, il faut laisser la Conseillère exécutive s'exprimer.

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – C'est toujours ma consigne. Je continue, on fera plus attention. Je vérifierai auprès des services et on fera en sorte que tu sois invité au 9ème COPIL et tu seras bien sûr bienvenu. Nous ferons des photos ensemble comme nous l'avons fait lors des COPIL où tu étais venu. Mais sur cette dangerosité, c'était avéré et donc, nous avons construit le projet ensemble, avec les équipes du collège, avec les équipes du lycée, aussi bien parents d'élèves qu'enseignants, que direction, qu'agents de la CTM et c'est ce scénario qui a été gardé pour le projet qui est en cours aujourd'hui. Il n'y a pas de retard sur ces chantiers, on veut conditions maximales pour les élèves. Je ne vais pas t'apprendre les choses tu sais que les entreprises ont parfois du mal à respecter le cahier des charges et particulièrement lorsqu'il y a des problèmes météorologiques et d'autres problèmes. Mais, nous avons acté, et d'ailleurs il n'y a pas de problème de fonds européens sur ce dossier parce que ce dossier justement, tout comme le lycée Schælcher, ce sont des entreprises qui sont payées rubis sur l'ongle sur ces deux opérations, qui sont jugées comme toi une priorité pour le Président, une priorité pour mettre en sécurité nos enfants aussi bien de Fort-de-France que ceux de Sainte-Marie. Donc c'est vraiment faire rubis sur l'ongle, il n'y a pas de retard sur ses chantiers. Nous, ce qu'on veut par contre, on ne veut pas enlever des élèves d'un établissement dangereux pour les remettre dans un établissement qui est à peu près. On veut que les conditions soient maximales pour les recevoir correctement. C'est ce qu'on s'évertue à faire et je peux te dire que les équipes de la CTM que je félicite et que je remercie sont là toutes les semaines, tous les jours. Toutes les semaines il y a une réunion de chantier et je reçois toutes les semaines avec monsieur le Conseiller en charge des infrastructures un compte-rendu. Donc, nous suivons à la lettre, pas à pas ce chantier pour faire en sorte comme toi qu'on puisse y aller le plus vite possible. Quel est l'intérêt d'une Collectivité de freiner un dossier pour une sécurité qui met en danger notre Président ? Ce n'est pas possible donc il ne faut pas, je pense que tu ne veux pas le faire croire, c'est peutêtre un peu maladroit ou c'est peut-être une idée mais en tout cas nous sommes tous et toutes dans le même bateau et on veut vraiment faire en sorte que nos élèves soient dans les meilleures conditions. Et c'est notre travail, on travaille là-dessus. Et je répète encore une fois, j'entends que tu veux des écrits mais je me tiens à ta disposition. Tu m'envoies un petit mail, tu me dis « Sylvia, j'ai besoin de te rencontrer pour tel sujet », je te donnerai toutes les réponses que tu veux et ce sera avec grand plaisir puisque tu sais que tu es un collègue que j'apprécie beaucoup. Je crois que j'ai fait le tour sur... Non, les agriculteurs je ne les ai pas oubliés parce que je ne suis pas responsable de la commission Agriculture et je ne prends pas, par contre ça, c'est mon défaut ou pas, Monsieur le Président m'a donné une délégation, on va revenir sur le Forméo. Tu me parles de... D'accord. Monsieur le Président m'a donné une délégation c'est celle de l'éducation. J'entends ta question mais comme je ne prends pas de dispositions à la place de mes collègues et ensemble nous analyserons la proposition que tu as fait qui a l'air d'être pleine de bon sens. C'est ce que je peux te dire mais je ne m'engagerais pas plus avant sur les résultats de ta proposition. Voilà. Je reviens maintenant au sujet qui nous préoccupe aujourd'hui. Ce sujet c'est le Forméo. Je vais essayer de reprendre dans l'ordre. Tout d'abord j'ai une intervention de Monsieur DUVERGER et comme lui je partage le fait qu'il faut que nous puissions accompagner nos élèves dans le champ des possibles et de leur montrer tout ce qui est possible. C'est une des directives que nous avons donné en COPIL auprès des administratifs et administratives de la CTM et du Rectorat, de faire en sorte que d'abord, toutes les formations qui sont dispensées en Martinique soient montrées à nos jeunes, d'abord. Puis, Monsieur le Président a eu une commande particulière que nous avons accentuée cette année, c'est tout ce qui concerne les formations dans le bassin caribéen, nos voisins. Et puis, nous continuons le national et international parce que je me refuse d'enfermer mes enfants. Concernant le Forméo, là aussi je parlais du Forméo pour la 3ème édition parce que c'est le nom Forméo mais bien sûr le salon existe depuis bien longtemps puisque c'est Président MARIE-JEANNE lui-même qui avait fait la 1^{ère} édition de ce salon des lycéens et des lycéennes. Voilà. Concernant maintenant, l'intervention de Madame TOUL, alors concernant les métiers du cheval, je suis tout à fait favorable à cela. J'en ai déjà parlé au service, ce sera une bonne idée. La convention, on doit se pencher dessus, si tu peux nous y accompagner puisque tu as l'air de bien connaître le sujet, ce sera avec plaisir. Juste pour information des personnes qui nous écoutent, la Collectivité Territoriale de Martinique, vous avez voté un dispositif qui permet à nos élèves qui se dirigent vers les métiers du cheval, d'être accompagnés par une subvention. Toutes les formations qui ne sont pas dispensées en Martinique font l'objet d'une aide particulière accordée par la Collectivité pour accompagner ces élèves pour qu'ils le fassent dans les meilleures conditions, pour justement le champ des possibles, dont parlait collègue DUVERGER pour qu'ils n'aient pas de barrage dans ce qu'ils ont envisagé, de ce qu'ils ont imaginé pour leur avenir donc oui, nous reviendrons sur cela, madame la Conseillère. Excusez-moi, Monsieur le représentant de la commission Education, j'ai oublié. Les collèges effectivement c'est une idée qui paraît intéressante. Il faut simplement se rappeler que les directives du Rectorat pour le collège c'est la connaissance de l'univers professionnel et que pour les lycées c'est justement la connaissance des métiers. Il nous est apparu opportun en tout cas de le faire de manière systématique d'inviter les collégiens et collégiennes parce que de trois jours on passerait à six jours. Cela est possible, on multiplierait également l'enveloppe de pratiquement de moitié, en plus et d'autre part il n'apparaît pas opportun, j'en ai parlé un petit peu avec certaines personnes, de le faire systématiquement pour tous les collégiens et collégiennes parce que le discours qui est tenu n'est pas celui qu'on tient à un enfant de 3e. Ceci dit, il est tout à fait possible que les élèves du collège viennent, cela s'est déjà produit et ils sont toujours les bienvenus puisque c'est un salon qui est ouvert au public. Simplement, nous organisons spécifiquement la venue des premières et des terminales des lycées de la Martinique. Concernant les difficultés, les petits problèmes de conditions de sécurité, j'ai rappelé que nous allons effectivement, la commission de Sécurité qui est passée sur le site a dit que les conditions étaient requises avec des améliorations bien sûr, celles dont la collègue parlait, une troisième voie de dégagement qui sera réalisée parce que cela aussi est indispensable. Et puis, comme l'avait dit un des collègues, mon collègue bien-aimé, la possibilité d'accueil sur le parking principal de 250 véhicules plus 300 places supplémentaires sur les abords de Carrère avec des navettes du TCSP et toutes ces navettes sont mises en place pour le grand public. J'ai entendu la bonne idée de Monsieur le collègue qui voudrait en fait que Martinique Transport refasse l'opération lorsque les commerçants et commerçantes de la ville de Fortde-France samedi dernier ont demandé que ce soit ouvert et que tous les commerces fonctionnent jusqu'à 19h et donc Martinique Transport dont le Président est Monsieur ALFRED MARIE-JEANNE a vraiment donné cette bonne idée de faire les transports gratuits.

On posera la question à Monsieur le Président de Martinique Transport en sachant que quand on fait cela, on sait très bien que c'est de l'argent public et que c'est forcément un manque à gagner donc c'est une proposition que nous ferons. Mais quand il y a un consensus les choses peuvent avancer, on peut s'en rendre compte, on s'en est rendu compte samedi d'ailleurs. Je voulais dire aussi à Monsieur ADENET, effectivement que le patrimoine de Bruyer Dawson nous appartient mais le stade Louis Achille nous appartient également, c'est une association qui est en charge, mais il nous appartient également. Et puis, l'adaptabilité on sait que c'est la fête de la famille, aura lieu pour les agents et agentes de la Collectivité la semaine prochaine accueillera pratiquement 5000 personnes également donc ce sont des lieux qui se prêtent à cela et on s'arrangera pour améliorer ces espaces. Je crois que j'ai fait le tour sauf si vous voyez quelque chose que j'ai oublié. L'impact financier, effectivement il peut y avoir un petit surcoût. On n'a pas encore réellement analysé concernant les chapiteaux et leur fixation et on avancera et on vous tiendra de toutes les façons, informés des modifications s'il y en a à faire. A priori pas une grosse difficulté. On me parlait de dépenses inhérentes à la signalétique du site, l'installation des chapiteaux, des poses de clôture également qui est déjà prise en compte, le gardiennage et les sanitaires chimiques parce qu'effectivement au stade Louis Achille, il y avait des sanitaires. Donc, ça, effectivement ce sera peut-être un petit surcoût qu'on analysera et donc on fera part à l'Assemblée. Est-ce que j'ai fait le tour ? Quelqu'un n'a pas eu sa réponse ? Voilà Président.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentention ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> – Merci pour ce consensus et j'espère qu'il pourra se poursuivre.

M. le Président Claude LISE – On remercie la conseillère exécutive SAÏTHSOOTHANE et j'appelle le Conseiller exécutif MARIE-SAINTE qui doit nous présenter une série de questions. Je vais lui donner la parole d'abord pour la question numéro 50. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'école de formation maritime et aquacole dans le cadre de l'organisation d'une journée portes ouvertes. Tu as la parole.

50/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ECOLE DE FORMATION MARITIME ET AQUACOLE (EFPMA) DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE PORTES OUVERTES

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci Président. Je salue tout le monde et je veux remercier les collègues qui ont accepté de changer l'ordre du jour, en particulier le collègue LAVENTURE puisque c'est lui qui devait intervenir. Je motive simplement ma demande, c'est que tout simplement demain dans l'après-midi, je suis retenu par une obligation en tant que

président du PARM puisque nous allons procéder à la désignation et à la remise des prix de lauréats du prix de l'innovation. Pour ne pas rater cette manifestation, j'ai préféré m'assurer que je pouvais présenter les points aujourd'hui pour être un peu plus libre demain aprèsmidi. Comme vous l'avez annoncé le dossier 50, c'est une demande de subvention formulée par l'école de formation professionnelle maritime et aquacole dans le cadre de l'organisation d'une journée portes ouvertes. Cette manifestation a déjà eu lieu. Pour que je le présente aujourd'hui c'est que les contraintes des délais pour la saisine de l'Assemblée sont telles que nous n'avons pas pu le faire plus tôt. Cette manifestation a eu lieu précisément de mémoire le 11 mai. Je rappelle qui est l'EFMA. C'est l'école qui est situé à Trinité et qui est administré par l'association qui assure le gérant de la formation professionnelle maritime et aquacole de Martinique. Cette école dispense de la formation initiale, bac pro, CAP, ainsi que de la formation continue, les diplômes de matelot, de mécanicien, de capitaine 200, de capitaine 200 préqualification voile, etc. L'EFMA est la seule structure qui forme des navigants en Martinique. Son rayonnement s'étend au-delà. Il y a peu de structures dans la Caraïbe susceptible de rivaliser avec ses enseignements. La place au sein de ces actions de formation sont prisées et fréquemment l'EFMA refuse des candidatures. La présentation de la demande. Dans un contexte général de baisse des effectifs scolaires notamment en formation professionnelle, l'EFMA souhaite changer les représentations sociales et professionnelles des métiers de la mer. En 2018, l'EFMA organisait sa première journée, portes ouvertes qui a remporté un véritable succès. S'appuyant sur cet engouement suscité par cette action auprès de la population, l'EFMA,, à l'époque on disait souhaite renouveler, disons, a renouvelé cette manifestation en 2019 et a voulu lui donner une plus grande envergure en y associant des entreprises ainsi que des partenaires évoluant dans le secteur maritime et aquacole. Pour cela, un budget, je vous passe les détails, vous avez le document et envisageait d'abord les supports vidéo, une semaine de communication qui s'est ensuite terminée par la journée portes ouvertes du 16 mai. Ce budget était alors évalué à 29 476,56 €. L'EFMA a sollicité pour sa manifestation de l'année 2019 une subvention d'un montant de 14 834,81 €, disons à peu près 50 % du montant de la dépense auprès de la Collectivité Territoriale de Martinique afin de pouvoir mettre en œuvre sa deuxième édition de journée portes ouvertes. Cette demande de subvention qui représente 50,32 % précisément du budget de la manifestation. Lors de sa séance du 2 mai, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour d'une part pour l'attribution de la subvention sollicitée et d'autre part la transmission du dossier à l'Assemblée de Martinique aux fins de décisions. Vous êtes ainsi invités à vous prononcer sur l'octroi d'une subvention de 14 834,81 € dans le cadre de la mise en œuvre de la 2ème édition de la journée portes ouvertes de l'EFMA et vous prononcer également sur le mandat à donner au PCE, le Président du Conseil Exécutif pour prendre les dispositions nécessaires à l'application et à la mise en œuvre de la décision. Je dois dire pour y avoir participé, nous y avions déjà fait lors de la plénière précédente, il y a eu un vif succès, un grand succès et un engouement et beaucoup de Martiniquais ont découvert à cette occasion les activités de cette école de formation professionnelle maritime et aquacole. Voilà, Président, je me tiens à disposition des collègues pour en savoir plus.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique de la mer. Pas d'avis ? Commission de la Formation professionnelle.

M. Francis CARIUS – La commission Formation professionnelle a émis un avis favorable pour l'octroi de cette subvention à l'école de formation maritime. L'école nécessite effectivement des moyens pour promouvoir des grandes actions de formation qui sont mises en place sur le territoire.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole ? Qui la demande ? Collègue DUVERGER, non ? Collègue Patricia TELLE.

M. Patricia TELLE – Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Dans notre groupe, bien évidemment nous sommes heureux de voir que nous accédons à la demande de l'école de formation maritime puisque la subvention demandée et hauteur de 14 834,81 € et donc la proposition du Conseil Exécutif et que nous allions à hauteur de cette demande. Le rapporteur l'a dit, c'est une école qui rayonne dans toute la Caraïbe. C'est une école qui sur ces dernières années à voulu vraiment, cela a été dit aussi, changer les représentations sociales et donc sortir de l'école de pêche qu'elle fut au début de sa création pour aller vers un enseignement professionnel, vers une formation multiple, cela a été dit également et donc qui n'est pas dispensée ailleurs à la Martinique mais également dans la Caraïbe. Les Guyanais viennent également se former à l'école maritime et je pense que cette évolution, il faut que nous l'entendions tous, évolution vers des métiers qui conduisent à la navigation et également des métiers sur l'aquaculture. Nous savons tous puisque en fait ça a été évoqué plusieurs fois dans cette Assemblée, qu'il y a un projet que l'aquaculture sorte un peu de l'ornière dans laquelle elle se trouve et donc l'école de formation professionnelle maritime et aquacole a aussi cette capacité de former sur place des Martiniquais pour ce secteur aquacole. Je pense que, quelqu'un l'a dit et je crois que nous devons donner toute notre attention à cette école et les journées portes ouvertes donc, celle de l'année dernière puis celle de 2019, ont montré que la population, les jeunes sont sensibles à la proposition et aux propositions de formations qui sont faites. Poursuivons, et j'ai envie de dire qu'il serait intéressant que la CTM encourage toutes initiatives qui permettent de mieux faire connaître encore. Je pense qu'il y a des Martiniquais aujourd'hui qui sont à la tête d'entreprises, alors bien évidemment on pense aux entreprises de pêche mais également à d'autres entreprises mais qui sont passées, elles ont eu la base, elles ont eu la formation à l'école maritime et un de ces jours, justement pour changer et pour évoluer vers les représentations, ce serait intéressant que l'on puisse valoriser des hommes qui sont passés par l'école maritime. Je pense par exemple à un jeune qui pêche sur le plateau guyanais qui a fait un gros investissement de 900 000 € pour acheter son bateau et donc, il a commencé par l'école maritime et c'est un vrai marin pêcheur. Je pense que l'un de ces jours, peut-être qu'il faudrait s'intéresser à montrer pour donner envie à nos jeunes, à montrer des exemples de ceux qui réussissent dans le domaine maritime. Voilà, j'en ai terminé Monsieur le Président.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Sinon, je te repasse la parole si tu as d'autres conclusions.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, je ne peux qu'aller dans le même sens. Il n'y a pas de questions. Donc il faut que tout un chacun connaisse cette école pour la défendre. Vous savez qu'il y a des projets venant de l'Etat qui pourraient amener à la disparition de cette école. C'est une compétence que l'Etat nous a donnée et une obligation non seulement de faire une politique d'orientation comme cela a été dit par ma collègue tout à l'heure mais également assister à la formation professionnelle de ceux qui sont sortis du système de formation initiale et nous sommes une île où il y a beaucoup d'opportunités pour la mer, pas

seulement la pêche. La pêche, soit mais également les métiers de la navigation commerciale, les métiers de la plaisance mais on peut préparer à tous ces métiers dans notre école de formation maritime. Je ne peux que souscrire à ce que la collègue a dit.

M. le Président Claude LISE – Bien. Passons au vote. Contre ? Abstentions ? Donc c'est unanime.

VOTE
Contre?
Abstentions?
Voté à l'unanimité

Je vous remercie. Nous passons à la question 51. Autorisation de signature par le Président du Conseil Exécutif de tout acte et toute décision portant sur l'execution de la délegation de service public très haut debit pour l'exploitation technique et commerciale du réseau FTTH, ainsi que des conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE TOUT ACTE ET TOUTE DECISION PORTANT SUR L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU FTTH, AINSI QUE DES CONVENTIONS D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

M. Daniel MARIE-SAINTE - C'est dans la continuité d'un programme de déploiement de fibres optiques pour la réalisation du déploiement du très haut débit sur notre territoire que se situe ce dossier que je présente aujourd'hui. Je rappelle que la Collectivité Territoriale de Martinique s'est engagée à répondre à la carence d'intervention privée en dehors de deux communes, celle de schœlcher et celle de Fort-de-France pour des zones déjà câblées dans des programmes antérieurs. Il y avait donc des lacunes, fractures numériques comme disent les spécialistes donc c'est après ce constat que la Collectivité a été autorisée par les autorités à pouvoir déployer la fibre optique. Le projet, nous l'avons baptisé Martinique Très Haut Débit, je le rappelle, qui vise à déployer le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné dit réseau FTTH, Fibre, Fiber ou fibre jusqu'à la maison. Elle s'influe dans le plan national de France de très haut débit et dans les orientations stratégiques de l'Europe. A ce titre une participation financière et déjà actée à hauteur de près de 85 M€ pour réaliser la couverture à 100 % du territoire. Je le précise pour tous ceux qui vont demander "Quand ? Quand ? Quand ?", le programme c'est jusqu'à 2022. L'objectif c'est d'atteindre 100 % du territoire en 2022. On y va progressivement. Pour cela, la CTM s'appuie sur un marché de conceptionréalisation pour le déploiement de la fibre FTTH contractualisé le 12 juin 2017 avec le groupement organisé par conjoint composé de Orange SA et de l'entreprise Constructel. Deuxièmement une délégation de service public pour l'exploitation technique et commercial du réseau FTTH, au fur et à mesure de sa construction et de sa livraison et qui, ce contrat de DSP, a été rendu exécutoire le 9 octobre 2017 avec la société SFR collectivité pour l'exploitation et la commercialisation du réseau Très Haut Débit. Deuxièmement le marché de conception-réalisation pour le déploiement de la fibre FTTH se composait d'abord d'études. Des études ont été réalisées dans le cadre de ce marché afin, premièrement d'établir la base exhaustive des locaux résidentiels, immeubles, entreprises à desservir, deuxièmement d'identifier le tracé du réseau cible, la liste des bandes d'autorisation afin de le réaliser, troisièmement de décliner le projet de conventionnement type prévu au contrat des spécificités et aux spécificités des immeubles à desservir. Afin d'installer un point de connexion du réseau, qu'on appelle le point de branchement optique, PBO, dans un immeuble de plus de 4 logements, une convention d'installation de gestion d'entretien et de remplacement des lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique dite convention d'immeuble doit être établie avec le propriétaire. Cette convention est établie pour une durée de 25 ans. C'est la durée de la DSE. A terme, le nombre de conventions qui devront être signées est d'environs 6 000 sur tout le territoire de Martinique. Deuxièmement la délégation de service public, l'exploitation technique commerciale du réseau FTTH a comme objectif principal l'exploitation et la commercialisation du réseau établi pour une durée de 25 ans. Les infrastructures afférentes, NRO c'est-à-dire Nœud de Réseau Optique, PM ce sont les points de mutualisation, PBO, nous avons vu tout à l'heure ce sont les Points de Branchement optique, les câbles optiques etc. sont mis à la disposition de SFR collectivité et le fermier au fur et à mesure de leur réalisation. Les conventions d'immeubles seront signées entre la CTM représentée par le Président du Conseil Exécutif et le propriétaire des immeubles. Alors ces conventions seront ainsi transférées au fermier, une fois signées. Il devra assurer également le fonctionnement technique du réseau dans sa globalité y compris sa maintenance. Il réalisera l'intégration des extensions et des évolutions du réseau établi au titre des conventions de délégation de service public conclues avec la CTM. Il est évident qu'il y aura des progrès technologiques, des innovations pendant ces 25 ans donc le fermier a l'obligation d'intégrer toutes les innovations donc d'assurer la maintenance et le maintien au niveau du réseau. La proposition qui est soumise a d'abord été soumise au Conseil Exécutif qui s'est réunit le 23 mai, qui a émis un avis favorable pour l'examen de ce dossier, projet de convention type auprès de l'Assemblée. Vous êtes invité à bien vouloir vous prononcer sur les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accord cadre pris par le Président qui est d'ores et déjà compétent pour prendre les décisions et signer tous les acteurs relatifs à l'exécution du marché de conception-réalisation confier au groupement Orange SA Constructel sur la base de la délibération du 5 janvier 2016 adoptée par l'Assemblée relative à la délégation générale des attributions de l'Assemblée de Martinique. Néanmoins, l'exploitation confiée par la Collectivité Territoriale de Martinique à la société SFR Collectivité et le déploiement du réseau à très haut débit par le regroupement Orange SA Constructel nécessite un suivi particulièrement attentif de la Collectivité autant qu'un fonctionnement permettant d'assurer sa réactivité pour garantir la parfaite opérationnalité du suivi du déploiement de service en Martinique, il paraît cohérent de les confier dans sa globalité au Président du Conseil Exécutif et de lui permettre de signer tous les actes relatifs à l'exécution des contrats afférents, à l'exclusion des avenants du contrat de délégation de service public pour lesquels l'intervention préalable de l'Assemblée demeure requise. Vous avez, joints au dossier les conventions types qui seront à signer au fur et à mesure que ce sera nécessaire avec les propriétaires d'immeubles, avec les syndicats de propriétaire lorsque ce sont des immeubles en copropriété, avec les associations syndicales de propriétaires de différents types ou bien lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle avec le propriétaire ou son représentant de l'immeuble concerné. Bien entendu nous allons jusqu'au devant, à la limite de chaque immeuble et puis Les installations intérieures aux immeubles sont à la charge évidemment des différents propriétaires. Voilà Président, je me tiens à la disposition des collègues s'ils veulent avoir des renseignements complémentaires.

M. le Président Claude LISE – Merci. Avis de la commission BTP, Equipements et Réseaux numériques.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – La commission a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances ?

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a également donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne, donc non peut passer au vote ? Collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Quand on arrive devant l'immeuble, on signe la convention avec le propriétaire de l'immeuble. Si c'est un immeuble comprenant un certain nombre d'appartements, la suite du travail se fait comment ? Comment cela s'effectue après ?

M. le Président Claude LISE – Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Voilà un autre sujet qui devrait faire consensus. Il a été lancé au début des années 2010, et qui est mis en œuvre par la Majorité actuelle, qui est fondamentale pour l'avenir de notre pays face à la mutation numérique. Il est, je pense, aujourd'hui connu de chacun, que nous devons avoir un territoire sans zone blanche, totalement couvert par du très haut débit, de la 5G. Vous avez vu l'enjeu planétaire qui oppose les entreprises chinoises aux entreprises européennes et sur les standards pour le développement même des activités des entreprises et des particuliers de la connaissance, nous devons mettre en place au plus tôt ce haut débit sur tout le territoire pour que chacun puisse avoir accès au meilleur coût, n'est-ce pas à la transmission des données. Aujourd'hui la voie est quasiment gratuite dans la transmission par le téléphone. Vous savez que le gros enjeu c'est sur les images et sur les textes. J'ai tout de même une petite remarque et elle est partagée par les membres de notre groupe, c'est sur le reporting. C'est la procédure par laquelle, le Conseil Exécutif entend nous tenir informés de l'évolution de l'exécution de ces marchés, de la couverture et je dirai de toutes les opérations qui sont menées et de leur coût. Comme cela ne figure pas dans la délibération, il serait de mon point de vue, bon que l'on ajoute sur ce dossier essentiel, les moyens et les méthodes qui seront utilisées pour tenir informée régulièrement l'Assemblée de ces marchés. Pas seulement par le compte-rendu des marchés fait régulièrement par le collègue Conseiller exécutif mais une procédure qui va nous permettre concrètement de voir ce qui se fait, à quel coût et surtout la mise en œuvre opérationnelle pour les entreprises. Parce que le Très Haut Débit change la vie des entreprises, on peut le dire. Lorsqu'une entreprise dispose de cette technologie, les relations avec les tiers, notamment, lorsqu'ils, même ceux domiciliés en Martinique, domiciliés hors de Martinique et dans le monde entier, cela offre un potentiel extraordinaire pour le développement de nos activités. Donc, je souhaiterais qu'il y ait rajout concernant la procédure formelle de mise en œuvre. Comme tout à l'heure, très amicalement, je disais à la collègue qui me gratifiait du titre collègue préféré et je l'apprécie. Merci pour cette appréciation. Je souhaiterais donc que les procès-verbaux me soient envoyés par un simple clic puisque, aujourd'hui avec le très haut débit, je les aurai très vite et j'aurai de quoi m'occuper pendant les nuits de l'hivernage.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres demandes ? Collègue CATHERINE.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Président, j'avais demandé la parole.

M. le Président Claude LISE – Pardon. Excuse-moi. La collègue CLEM-BERTHOLO d'abord.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO — Merci Président. Je voudrais que le Conseiller exécutif me porte quelques compléments d'informations et d'explications par rapport à la présentation qui avait été faite en commission où il était question de zones qui seraient plutôt celle d'un opérateur privé qui interviendrait. Je crois que c'était la zone centre mais il me semble que certaines administrations pourraient bénéficier du raccordement haut débit par la collectivité. Est-ce que je peux avoir un peu plus de renseignements sur ce point ?

M. le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. Chers collègues. En fait, nous avons vu qu'il s'agit de la poursuite de la réalisation d'un vaste chantier. Le rapporteur l'a indiqué, dans l'intérêt de la Martinique mais aussi de la continuité du programme de déploiement avec un objectif qui consiste en effet à faire en sorte que 100 % de la population soit connectée. Ma collègue vient d'intervenir sur l'idée de raccordement des bâtiments publics, notamment de la CTM. Je voudrais non pas simplement intervenir sur l'aspect technique et l'évolution mais sur le comportement des entreprises qui interviennent. Et, nous avons vu lorsqu'il s'agit de farie des raccordements, j'ai vu au niveau de Schoelcher par exemple, nous observons que les entreprises font une partie des travaux et pratiquement un an après n'interviennent pas pour la remise en état des chaussées et cela pose un vrai problème. Au niveau de la commission BTP, j'en ai parlé donc il importe là qu'il y ait effectivement une interpellation au niveau de ces entreprises, un contrôle pour également retrouver ces entreprises de sorte que le contrat qui est passé soit totalement honoré parce qu'aujourd'hui, la population ne connait pas nécessairement la CTM et interpelle les municipalités sur ces insuffisances.

M. le Président Claude LISE – Pas d'autres questions ? Je te repasse la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE — Merci. Je vais essayer de porter l'information sur les questions posées. Alors, tout d'abord je veux rappeler un peu l'histoire. La vie n'a pas commencé pour le haut débit en Martinique en 2010. Il a commencé en 2005. En 2005, on a d'abord conçu, le réseau haut débit et une première délégation de service public pour sa réalisation et son exploitation est devenue exécutoire en 2007. C'était le haut débit, d'abord le réseau s'appelle réseau LIAN et l'entreprise qui le gère, nous avions souhaité qu'il s'appelle Martinique Numérique, qui existe toujours, qui à l'époque était piloté par un groupement d'entreprises, disons Antillaise, guadeloupéo-martiniquaise. C'est vrai que l'évolution des affaires a fait qu'elle a été absorbée par une multinationale. C'est d'ailleurs la même que nous allons retrouver dans ce que, faisant le lancement de la nouvelle délégation de service public, pour le réseau de très haut débit, on retrouve cette même multinationale dont j'ai donné le nom tout à l'heure, qui est intéressée pour gérer en délégation de service public de réseau de très haut débit. La différence entre le haut débit et le très haut débit c'est la quantité d'information qui peut passer par l'unité de temps à l'intérieur des réseaux. Je

rappelle pour mémoire aux collègues que c'est la partie, si on compare cela à un réseau sanguin, ce sont les artères qui ont été conçues entre 2007 et en 2010 étaient achevées. Mais pour arriver aux veines, pour arriver jusqu'à chaque habitation, c'était encore le réseau cuivre qui était utilisé, c'est avec une technologie appelée ADSL. On arrivait jusqu'au nœud de réseaux abonnés, il y avait un certain nombre, je crois 34, 36 sur le territoire et à partir de là, chez chaque abonné, on arrivait en cuivre. Le cuivre évidemment limite le débit. Il est exact qu'en 2010, un schéma du développement du très haut débit a été voté. Nous l'avons resoumis devant l'Assemblée, nous avons introduit dans le sigle T qui est devenu le SDTAN. Le schéma territorial pour le développement du très haut débit. Et c'est alors que nous avons constaté qu'il y avait deux villes de Martinique, la ville de Fort-de-France et ensuite la ville de Schoelcher qui avaient conventionné en direct avec ce qu'on appelait « l'opérateur historique », c'est France Télécom qui est devenu Orange SA et donc cet opérateur déploie la fibre optique dans la ville, dite capitale, et dans sa voisine, la ville de Shcoelcher. Et, nous avons constaté qu'il n'y avait aucune initiative de prise pour le reste du territoire. Ce qui a fait que la CTM s'est portée candidate près de la Haute autorité, je crois que cela s'appelle l'ARSEP pour que nous puissions prendre une initiative publique et c'est ce qui une fois que cela a été accepté, qui nous a permis de chercher les entreprises pour passer sous forme de marché. Donc, il y a un marché pour le déploiement de la fibre optique avec le groupement Orange et Constructel, mais qui ont eu cela après une mise en concurrence. Je vous rappelle et j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois, que parallèlement à ce marché conceptionréalisation, nous avions constaté qu'il y avait des zones que nous pouvions, qualifier de prioritaire. Evidemment, le charbonnier est maître chez soi, nous avons d'abord regardé les satellites qui dépendent de la Collectivité où nous avons une responsabilité. C'était les lycées, 25 ; les collèges, 45, les centres de recherches, les centres de formations mais nous avons souhaité également que d'autres partenaires puissent bénéficier et que nous avons mis dans la liste des sites prioritaires, c'était les ZAE, les Zones d'Activité Economique. Et, nous avons passé un marché que nous avons appelé pour la montée en débit dans ces zones-là et nous avons fait un déploiement de fibre optique anticipé, si vous voulez dans ces zones. C'est dans ce cadre-là que le collègue, le Conseiller CATHERINE nous avait déjà interpellé puisque, il y a donc dans la liste des zones prioritaires, des collèges qui sont sur le territoire de Schoelcjher donc nous avons dû passer commande à un goupement d'entreprises pour aller tirer la fibre optique jusqu'au collège. C'est vrai que les entreprises qui réalisent cela travaillent sous notre contrôle, le contrôle de nos services. Il y a un service qui a été créé à cet effet à la CTM qui est dirigé par Monsieur MONDESIR qui m'assiste et c'est sans cesse que je rappelle à nos collaborateurs qu'il faut être très exigeant avec les entreprises qui vont faire des tranchées sur la route pour exiger que la réfection des chaussées se fassent dans la foulée, c'est-à-dire dès que la tranchée a été rebouchée, il faut remettre en état. C'est vrai, il y a quelques lacunes à ce niveau-là donc il faut être sur le dos des entreprises en permanence. Nous sommes assistés par la direction de la gestion routière qui épaule notre service, la mission du numérique pour que cela soit fait. Mais, il n'y a pas que ces entreprises-là. Il y a aussi des entreprises qui interviennent après des casses d'eau et je profite pour dire cela. La RD45, la route de Didier, presqu'en face de la résidence préfectorale, nous sommes en train, nous sommes déjà presque entrés déjà en phase de contentieux avec Odyssi parce qu'il y a eu une casse, nous avons autorisé, on nous a donné une permission de voirie pour réparer sous condition que la chaussée soit réhabilitée. Jusqu'à présent, cela s'est passé au début du mois de mai, vous allez voir dans quel état c'est. Donc, nous avons déjà envoyé plusieurs mises en demeure. Je veux dire que notre service de la direction de la gestion des routes est très à cheval sur cette question-là, la remise en état des chaussées aussitôt que l'intervention qui a nécessité qu'on fouille des

tranchées, que l'on fasse des fouilles. Je remercie le collègue. Je suis en contact avec lui et à chaque fois qu'il me signale un tel point, je suis d'ailleurs ouvert aux observations de tous les autres collègues pour que nous remettions nos chaussées en état ou bien que nous les fassions remettre en état après que tel ou tel concessionnaire soit intervenu. Voilà pour cette partie-là. Pour répondre précisément au collègue qui veut savoir où va notre limite de prestations, il est prévu que nous déployons la fibre jusque dans le domaine privé. Quand il s'agit d'un immeuble on arrive au pied de colonne de l'immeuble. Vous savez, à l'intérieur des immeubles II y a, c'est comme un peu... tous les réseaux arrivent dans des colonnes techniques donc on doit arriver jusque-là. Lorsque c'est une maison, on s'arrête à la limite de propriété, c'est là que l'on met une borne, un peu comme un compteur d'eau si vous voulez, il y a une partie publique et après le compteur c'est la partie privée. C'est un peu le même schéma. Alors qui fait le reste ? Celui auquel s'est adressé le propriétaire qui veut avoir du très haut débit chez lui. Il va voir un fournisseur d'accès qui va d'abord voir si la zone où il réside est éligible au Très Haut Débit, s'il a un contrat, il y aura un branchement et ils vont venir faire le branchement à l'intérieur à partir du nœud de réseau optique et du point de branchement optique qui aurait été posé et qui va continuer à faire partie du domaine public. Cette partie sera publique, la propriété de la CTM gérée par un délégataire qui aura évidemment une redevance à nous payer pendant les 25 ans. Je crois avoir répondu. Je rappelle que l'objectif c'est de permettre plus de 93 000 prises. Cela a été évalué dans tout le recensement, plus de 80, c'est bien cela, on va arrondir le chiffre, près de 100 000 prises est prévu de desservir. Voilà, je crois avoir répondu à toutes les questions que j'avais notées.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote par conséquent. Contre ? Explications de vote ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Oui. Tu me dis explication de vote mais je suis membre de la commission d'appels d'offres donc le dossier était déjà passé, ce n'est pas intervenir. Mais, la question quand même du collègue LORDINOT, ce n'était pas tellement historique, c'était quel rendu de compte qu'il y aura pour les élus ? Comment on saura ? On ne peut pas être tèbè devant l'interrogation des administrés. Comment cela va se passer ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je rappelle comment nous l'avons organisé. Et c'est vrai pour tous nos projets. Tous les projets que nous réalisons, pas seulement celui-là, font l'objet de compte-rendus hebdomadaires. Semaines après semaines, nous sommes informés de la progression des projets. Pour assurer la liaison avec les membres de l'Assemblée, nous avons établi des partenariats assez étroits avec la commission sectorielle de l'Assemblée qui suit avec nous toutes les affaires. Le Président de la commission sectorielle concernée, en l'occurrence c'est le collègue Georges CLEON qui est Président de la commission des Infrastructures est destinataire de tous les comptes-rendus de chantiers, donc il peut évidemment en informer les membres de la commission mais au-delà. Nous avons établi ce contact avec l'Assemblée. Nous le faisons pour ce qui me concerne avec tous les Présidents de commissions sectorielles qui sont en relation avec les compétences dont... Voilà ce que nous avons fait pour la transparence. Maintenant, nous faisons des communications régulièrement puisque je suis porte-parole du Conseil Exécutif et les communications sont mises sur le site de la Collectivité de Martinique, qui est une banque de données. Tous les collègues peuvent s'informer de l'évolution d'une série de projets qui sont en cours. Voilà ce que nous faisons, s'il faut faire plus, il faudrait que je voie avec le Président du Conseil Exécutif. Mais en tous cas à mon niveau, voilà comment j'assume la transparence sur les projets dont j'ai la responsabilité.

M. le Président Claude LISE – Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Nous passons au rapport 52 qui concerne l'utitlisation du modèle conceptuel de données « Grâce THD » présenté par l'AVICCA et approbation des prestations d'exploitation.

52/ UTLISATION DU MODELE CONCEPTUEL DE DONNEES « GRACE THD » PRESENTE PAR l'A.V.I.C.C.A. ET APPROBATION DES PRESTATIONS D'EXPLOITATION

M. Daniel MARIE-SAINTE - C'est toujours le même domaine, le Très Haut Débit. Alors comme nous sommes dans un ensemble. Ce que nous faisons ici, d'autres le font ailleurs. Cela nous paraît toujours intéressant pour échanger des informations, pour que nous ne soyons pas contraints de réinventer à chaque fois des choses qui existent déjà chez nous. Nous avons là une opportunité qui nous est offerte, c'est l'association les villes et collectivités pour les communications électroniques et audiovisuelles, AVICCA qui a été créée en 1986 et qui est régie, comme c'est une association sous la loi 1901. Cette association se veut facilitatrice en favorisant le partage d'expérience entre ses adhérents, fédératrice autour des projets majeurs notamment sur le plan législatif. Elle est indépendante et apolitique, son action est légalement reconnue par les professionnels du secteur et les pouvoirs publics. Différents moyens sont mis en œuvre pour l'accompagnement de ses adhérents : étude approfondie annuelle ciblée, groupes de travail en visioconférence sur des thèmes particuliers entre collectivités qui ont choisi le même partenaire public ou le RIP, c'est-à-dire le Réseau d'Initiative Public, les rencontres régulières, la liste de discussions, les bulletins d'information réservés aux adhérents, des bases documentaires réservées aux adhérents, colloque pour des territoires et les réseaux d'initiative public, formation, journées. Et puis, nous avons un outil, un outil numérique, le modèle d'utilisation qui s'appelle « Grace THD ». Cet outil, « Grace THD » fonctionne comme un modèle d'échange du numérique permettant aux différents acteurs de parler un langage commun. L'étude permettant l'élaboration du modèle conceptuel des données, « Grâce TV » décrivant les réseaux FTTH, la fibre jusqu'à l'abonné, à été finalisée en juillet 2015 et « Grace THD » a été validé comme un géo-standard. Donc, l'agence du numérique a inscrit « Grace THD » comme un standard pour les livrables dans les conventions de financement du plan France Très Haut Début. Troisièmement, la prestation comprise dans la contribution de l'utilisation du modèle « Grâce THD », le développement et l'exploitation du modèle est proposé sous forme de contribution forfaitaire pour les collectivités. Cette contribution permet l'accès aux prestations suivantes : premièrement, les éléments nécessaires à l'exploitation du modèle (serveur, plate-forme, redmine), une assistance utilisateur via la plate-forme, l'analyse et l'arbitrage des demandes d'évolution du modèle, l'organisation de deux sessions de formation (prise en main, approfondissement) et évolution du modèle. Ainsi la CTM, si elle devient adhérente à l'AVICCA va utiliser l'outil « Grâce THD » mis à jour au cours de l'année 2018. Un agent chargé de la cartographie des réseaux numérique de la direction des filières numériques et du très haut débit avait reçu une formation pendant deux jours afin d'optimiser son utilisation. La participation à l'utilisation EMCD s'élève à 8 137,50 € et se décompose comme suit : droit d'entrée 2 500 €, l'exploitation 5 000 € plus la TVA à 8,5. Cela fait 8 137,50 €. La participation aux droits à participer au comité de pilotage sur une période d'un an. La proposition qui a été soumise au Conseil Exécutif a reçu un avis favorable avant qu'elle ne soit transmise à l'Assemblée donc vous êtes invités à vous prononcer sur l'adhésion à l'utilisation du modèle conceptuel de données « Grace HTD » au titre de l'année 2018 moyennant une participation forfaitaire de 8 137,50 € et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre toutes les mesures et donner les actes et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la mise en œuvre de la décision.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP Equipements et Réseaux numériques.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – C'est un avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Pas de demandes de prises de parole ? Nous passons au vote tout de suite ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Nous passons à la question 53. Il s'agit de la passation d'une convention transactionnelle entre la Collectivité Territoriale de Martinique et la société IPM Antille-Guyane pour des prestations de fournitures de consommables informatiques et prestations effectuées au profit de l'ex-Conseil Régional. Tu as la parole.

PASSATION DUNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIETE IPM ANTILLES GUYANE POUR DES PRESTATIONS DE FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES A L'EXCONSEIL REGIONAL

M. Daniel MARIE-SAINTE — À chaque fois nous découvrons donc des factures qui ne peuvent pas être payées parce que pour les prestations qui ont été faites, il n'y avait pas de marché encore exécutoire. Là, il s'agit de fournitures. Ce sont de petites fournitures, de cartouches, d'encre pour les photocopieuses. Après avoir vérifié que les prestations aient effectivement été exécutées Pour un total de 41 666,50 €. Les services ont eu plusieurs échanges avec le prestataire. Ces échanges ont abouti à une remise consentie de 2,5 % donc il y a une remise de 1 041, 65 € puisque nous avons fait comprendre qu'on ne peut pas payer les factures,

Que c'est une indemnité qui sera servie et un montant d'une transaction sur lequel nous avons déjà requis l'accord du partenaire à une hauteur de 40 624,83 €. Nous avons soumis ce projet à la commission d'appel d'offres le 19 avril 2019 qui a émis un avis favorable à la conclusion d'une convention transactionnelle et la société prestataire qui est IPM Antilles-Guyane. Vous êtes invités à vous prononcer sur la passation de la convention transactionnelle pour indemniser IPM Antilles-Guyane à une hauteur de 41 666,50 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas donc on passe au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstentions?
Pour?
Voté à l'unanimité

On passe à la question 66. Il s'agit là, de modification de délibération portant passation de conventions transactionnelles entre la Collectivité Territoriale de Martinique et des sociétés Editions législatives, Martin Média et la Documention Française.

66/ MODIFICATION DE DELIBERATIONS 2019-75-8, 2019-75-10, 2019-75-16 PORTANT PASSATION DE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA CTM ET LES SOCIETES : EDITIONS LEGISLATIVES, MARTIN MEDIA ET LA DOCUMENTATION FRANCAISE

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est une guestion qui revient devant vous puisque nous l'avions déjà soumise. Ce sont toutes ces revues qui ont été acquises par nos bibliothèques et les archives et un certain nombre de ses acquisitions n'ont pu être payées parce que les relations commerciales n'étaient plus couvertes par le marché à bons de commande. Vous aviez déjà donné votre accord pour la transaction mais lorsque la vérification s'est faite dans le détail par les services, ils se sont rendu compte qu'il y avait des erreurs dans les montants. Parce que des factures qui avaient pu être payées sous le régime du marché avait été recomptées donc ce qui fait qu'au niveau des trois conventions transactionnelles parce que, il y a trois prestataires : Editions Législatives, le deuxième c'est Martin Média et le troisième c'est la Documentation Française. Les montants sont tous revu à la baisse. La transaction avec Éditions Législatives, ce n'est plus 24 664,15 €, le montant définitif c'est 21 664,15 €. Pour le deuxième prestataire, ce n'est pas 2 443,88 € mais il faut avoir le montant à la baisse, il est bien plus, inférieur à cela, c'est 545,23 €. Et enfin la Documentation française, le montant n'est pas 3 398,58 €, le montant revu à la baisse, on ne lui doit plus que 1768,32 €. Dans les trois cas, Président, les montants sont revus à la baisse puisque les autres factures avaient déjà été payées, c'était couvert par les marchés.

M. le Président Claude LISE – Je vous demande tout de suite de vous prononcer parce que c'est en procédure d'urgence. Il n'y a pas d'avis de commissions. Y a-t-il des interventions ? Sinon, nous passons au vote. Pas d'oppositions, pas d'abstention, adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstentions?
Pour?
Voté à l'unanimité

Nous passons au 54 qui est, le traditionnel compte-rendu de l'exercice par PCE de la délégation en matière de marchés publicx et d'accords-cadres.

54/ COMPTE-RENDU DE l'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXCUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est peut-être pour moi l'occasion, puisque j'ai cru comprendre en écoutant ça et là, que ma réponse était très attendue sur une question qui avait été posée le 21 mai dernier. L'histoire des faits. Le 21 mai dernier, un honorable conseiller de l'Assemblée m'a interpellé à brûle-pourpoint pour connaître les raisons de l'acquisition de photos une réunion publique, puisqu'il s'agissait de la réunion publique de son nouveau Parti politique. Je dois reconnaître que la procédure suivie pour poser la question était non conforme au règlement pour la formalisation des questions. Et, comme c'était à brûlepourpoint, cela ne m'a pas permis de porter de réponse précise. Néanmoins, on m'avait laissé un délai. Je rappelle, c'est important de le dire, puisque je vois que la pratique continue, de poser des questions à brûle-pourpoint, que l'article 72 22-22 de la loi 2011-884 du 27 juillet 2011 relatif à la Collectivité Territoriale de Martinique dispose que les Conseillers à l'Assemblée de Martinique ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la Collectivité. Il y est répondu par le Président du Conseil Exécutif ou un Conseiller exécutif désigné par lui. Et la loi poursuit, le règlement intérieur en fixe la fréquence ainsi que les conditions de présentation et d'examen. Fin de citation pour la loi. Je suis allé regarder que dit le règlement intérieur à ce propos. Dans son article 35 on peut lire : « Les questions orales doivent être déposées par écrit auprès des services de l'Assemblée. Elles doivent pour cela l'être 48 heures au moins avant le début de la réunion de l'Assemblée. Elles sont adressées sans délai au Président du Conseil Exécutif. Après concertation avec le Président du Conseil Exécutif, le bureau arrête les questions auxquelles les membres du Conseil Exécutif sont appelés à répondre. Une séance dont la durée est fixée par le bureau est réservée à cet effet à chacune des réunions de l'Assemblée. Les questions sont présentées par leur auteur et suivies de réponses du Conseiller exécutif désigné qui n'est pas suivi de débat. Cette règle étant rappelée, vous conviendrez avec moi qu'elle n'a pas été respectée lors de notre dernière séance plénière s'agissant de l'interpellation d'un honorable Conseiller au sujet de l'acquisition de photos de la réunion publique du nouveau parti politique qu'il co-dirige. J'ai tout simplement constaté qu'après avoir posé la question à brûle-pourpoint sans attendre ni réponse ni explications, l'auteur de la question et d'autres qui l'ont suivi ont improvisé eux-mêmes un pseudo procès d'intention consistant à imaginer je ne sais quelle entreprise d'espionnage organisée par le Président du Conseil Exécutif. Se faisant, il ne se rendait pas compte que point n'était besoin de commanditer quelque

photographe que ce soit pour découvrir l'identité des participants à cette réunion puisque la proclamée Vice-présidente du nouveau Parti concerné a exposé elle-même sur les réseaux sociaux les photos des personnes présentes. Mais venons-en à ma réponse à la question posée sur l'une des commandes publiques passée par l'ordonnateur de la CTM. Celle dont il s'agit, est indiquée à la page 13 sur 30 du document mentionnant la liste des marchés conclus du 1er janvier au 29 mai 2019 que vous avez dans votre dossier. Vous pourrez vérifier que le numéro de la commande, c'est la commande 2019-13168, son objet : acquisition de photos de l'Assemblée constitutive de Péyi-a. Sa date de saisine, la date de saisine de la commande puisque cela se fait sur une plate-forme numérique qu'on appelle « Grand angle » est du 8 mars. Je vous rappelle que cette Assemblée publique s'est tenue au début du mois de février. Je crois le 2 février, je ne suis pas sûr de la date mais en tout cas, c'est la première semaine de février. Date de signature de la commande, le 2 mai 2019. Vous noterez de prime abord, notre volonté de transparence en vous communiquant dans le menu détail toutes les commandes publiques passées par l'ordonnateur par délégation de l'Assemblée. Je ne cache rien. L'enquête que nous avons effectuée depuis la plénière afin de vous apporter la réponse la plus précise et précisément à l'honorable Conseiller qui l'a posée, on vous a révélé qu'il s'agit d'une banale réalité et d'un usage courant. Il est d'une pratique constante et fort ancienne de plus de 50 années au sein de la bibliothèque Schoelcher. Au fil des années, la bibliothèque Schœlcher a constitué un fonds de documents iconographiques très important : cartes postales anciennes, récentes, cartes, plans géographiques, photographies argentiques ou numériques, etc. Ce fonds iconographique, régulièrement depuis plus de 50 ans, la bibliothèque Schœlcher fait l'acquisition ou reçoit en don des clichés qui retracent la vie culturelle, sociale, sportive, événementielle et politique de Martinique. Ces documents viennent enrichir et compléter le fonds documentaire des livres et permettent ainsi de satisfaire à toutes les demandes de différents publics : étudiants, chercheurs, écrivains, scolaires, historiens, urbanistes, cinéastes, documentalistes, médias c'est-à-dire les journalistes, etc. Ils contribuent à la mémoire iconographique de la communauté martiniquaise. Ils sont catalogués, mis à la disposition du public sur le site médiathèques.collectivitedemartinique.mq. Pour mémoire, La bibliothèque Schælcher possède des clichés sur les moments politiques, plusieurs moments politiques de l'île : élections cantonales, élections municipales. Elle possède également des vues de tous les Partis politiques à quelques moments de leur Histoire : conférences de presse, conférences publiques, etc. et ce, depuis les années 60. Dans le cadre de ce travail patrimonial, une pratique courante consiste à faire l'acquisition de clichés réalisés par des photographes professionnels. Le photographe professionnel propose à la bibliothèque Schælcher des clichés d'événements. Un choix est opéré, un devis est établi. Le bon de commande est émis, transmis par voie hiérarchique et une fois signé l'acquisition peut se faire. Dans le cas d'espèce qui nous occupe, un mois après les faits, Monsieur Boissard, je dis son nom puisqu'il est dans le document que je vous ai remis. Le photographe professionnel a proposé des clichés de l'Assemblée constitutive d'un nouveau parti politique estimant que cela constituait un fait nouveau dans le paysage politique martiniquais. Les services de la bibliothèque Schoelcher ont établi un bon de commande qui, au vu du rapport explicatif qui l'accompagnait a été signé trois mois après l'événement. Tels sont les faits dans leur banalité. Toutefois l'enquête que nous avons effectuée, a révélé que cela était encore curieux. Que le matin même du jour où se tenait la séance plénière, c'est-à-dire le 21 mai, durant laquelle la question m'a été posée, un agent de la CTM par ailleurs présent à la réunion publique du nouveau Parti politique aurait demandé téléphoniquement à un responsable de la bibliothèque Schoelcher des explications sur la commande de photographie concernant l'Assemblée constitutive du nouveau Parti politique. Le responsable de la bibliothèque Schoelcher lui aurait même expliqué quelles étaient les pratiques en matière d'acquisition et de conservation d'iconographie et décrit la procédure ci-dessus. Il lui aurait été même précisé, à cette personne, qu'aucune démarche préalable à l'Assemblée constitutive n'avait été faite auprès de photographe concerné. Je prends donc la liberté de dire que celui qui m'a posé la question était sûrement déjà informé des circonstances de l'achat des clichés et qu'il n'a posé cette question que par manœuvre politicienne pour tenter de déstabiliser le Président du Conseil Exécutif de Martinique tout simplement pour faire le buzz dans les médias puisque ceci est devenu actuellement une pratique à la mode. Voilà ma déclaration personnelle et la réponse la plus précise que j'ai cru devoir porter à la question qui m'avait été posée à brûle-pourpoint et qui est maintenant donc une réponse bien documentée. Après cette déclaration préalable, je peux présenter le rapport d'aujourd'hui. J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée le présent rapport rendant compte de l'exercice de la délégation en matière de marchés publics qui m'a été confiée, qui a été confiée au Président du Conseil Exécutif, que je parle là, en son nom. Par délibération en date du 5 janvier 2016 de l'Assemblée de Martinique réunie en séance plénière, le Président a été autorisé à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Collectivité Territoriale de Martinique. En application de cette délégation pour laquelle il doit vous rendre compte dès la plus proche réunion, vous trouverez dans les tableaux ci-joints les éléments d'informations relatifs aux marchés publics visés par celle-ci et portant sur la période du 1er janvier au 29 mai 2019. Au cours de la période précitée, les contrats d'achats suivants ont été conclus : 20 marchés à procédure adaptée pour un montant total de 1 142 528,81 € TTC, 14 marchés passés en procédure formalisée pour un montant de 736 247,36 € dont 7 accords-cadres sans mini et sans maxi. Evidemment, les accords-cadres à priori, nous n'en connaissons pas le montant. C'est au fur et à mesure que les commandes sont passées. Dans le cadre de l'application des bons de commandes, nous avons dans la période sus indiquée, 628 bons de commandes hors marchés pour un montant de 1 715 624,07 € et 2 347 bons de commandes liés à des accords-cadres et des marchés de travaux de fournitures ou de services pour un montant total de 100 318 982,86 €. Vous avez joint à cela une liasse de 114 pages qui vous donne le détail précis de tous les marchés conclus soit sous forme de bons de commandes ou d'accords-cadres. Voilà, Président. Je me tiens à la disposition de l'Assemblée pour toutes informations complémentaires.

M. le Président Claude LISE – Collègues, vous avez la parole, qui la demande ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Merci le Président. Le Conseiller exécutif, Daniel MARIE-SAINTE, je le nomme, même s'il me qualifie d'honorable, son intervention précédente n'a rien d'honorable, ni dans le fond, ni dans la forme. Ni dans le fond, ni dans la forme. Je trouve pathétique le simulacre d'explications qui nous a été donné. Je vais expliquer pourquoi. Premièrement, le Conseiller exécutif nous explique qu'au moment où j'ai posé la question à la dernière plénière, j'étais forcément au courant, après enquête. Après enquête de qui ? Après enquête de qui ? De la Gestapo ? De la Stasi ? Après enquête de qui ? Parce que, un agent de la CTM a téléphoné à un agent de la bibliothèque Schoelcher et que ces gens auraient échangé sur ce sujet-là, cela veut dire que moi, membre de l'Assemblée de Martinique et Président de Péyi-a, je devais être forcément tenu informé avant d'avoir posé la question puisqu'il se trouve que cet agent était présent le jour de ce meeting de cette réunion politique. Vous voyez le raccourci ? Vous voyez dans quel monde on est en train de

dériver là ? On enquête sur les appels téléphoniques des gens et on fait des hypothèses lourdes, sur qui est informé paske si entel sav sé pask entel sav. On est en train de dériver vers plus grave encore que la république bananière et j'assume mes propos. Il y a une confusion totale entre les questions orales au Conseil Exécutif qui ont été conçues par le législateur, un peu à l'équivalent des questions au gouvernement qui sont très formalisées de l'Assemblée nationale Française ou du Sénat. Ce sont des moments réservés aux questions aux Conseillers exécutifs. Mais le Conseiller exécutif entretient une confusion. Il ne s'agit pas de cela du tout. Il s'agit, à la suite de la présentation d'un rapport, de la possibilité pour les élus de l'Assemblée que nous sommmes d'interroger le Conseiller sur le rapport qu'il nous a remis, qu'il nous a exposé. Alors, si on n'a plus le droit de faire cela, s'il faut poser la question 48 heures avant que le rapport ait été exposé, dans quelle démocratie sommes-nous ? Dans quelle démocratie sommes-nous ? C'est vrai que ce matin le Président de la commission des Finances a tout fait pour tenter de banaliser les choses, de dire qu'il ne s'agit que de 4 400 €. Sa pa ayen par rapport aux enjeux, par rapport à d'autres montants qui financent l'économie et la société martiniquaise. Mais depuis quand la quantité fait oublier la mauvaise qualité. Qui vole un œuf, vole un bœuf. Mais c'est vrai que certains peutêtre que certains n'ont pas encore fait complètement le deuil du stanilisme et le prouve en la circonstance. Le Conseiller exécutif nous explique que c'est une commande qui a été lancée par la bibliothèque Schoelcher. Je rappelle que, à la tête d'une bibliothèque, il y a une personne qui occupe une fonction très importante, c'est celle de conservateur et cette fonction est strictement encadrée. Il s'agit d'un corps de métier dont la nomination, l'avancement, la formation, la mission et les responsabilités sont très encadrées. Les conservateurs sont formés à l'ESSIB, Ecole Supérieur des Sciences de l'Information et des Bibliothèques. Le cadre d'emploi est défini par un décret du 2 septembre 1991 qui a été maintes fois modifié, par un décret du 30 avril 2007, par décret du 26 août notamment. Les membres du corps des conservateurs des bibliothèques constituent, organisent, enrichissent, évaluent et exploitent les collections de toute nature des bibliothèques, ils sont responsables de ce patrimoine. Les conservateurs en chef assument les responsabilités particulières en raison de l'importance des collections. Je cite tout cela parce qu'on est en train de se renvoyer la patate chaude. Les conservateurs assuement des responsabilités par rapport à leur mission. Venons-en à la bibliothèque Schoelcher. La pratique contrairement à ce qu'affirme le Conseiller exécutif, c'est d'acquérir des coupures de presse, pas des photos originales D'ailleurs, lorsque la bibliothèque Schoelcher doit ou estime qu'elle doit acquérir des photos, aller photographier sur le terrain, elle a formé depuis un certain nombre d'années des agents à la prise de photos. Des agents ont été formés, ces formations ont été payées à la prise de photos. Donc, pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas à l'occasion de cette réunion publique qui, je le rappelle n'a jamais été une Assemblée générale constituve. Alors si vous passez des marchés, des commandes publiques et que vous ne maîtrisez même pas l'intitulé, vous ne vérifiez même pas si l'intitulé est juste parce qu'il ne s'agissait pas d'une Assemblée générale constitutive mais bien d'un meeting de présentation du Parti. On voit bien avec quelle légèreté les choses sont faites puisque l'intitulé même de la commande est erronnée. Ce n'est pas une AG constitutive. Je suis bien placé pour vous le dire puisque je suis le Président. Vous pouvez me faire au moins le crédit de savoir en tant que personne ayant invité à cette réunion qu'il ne s'agissait pas d'une AG constitutive. Existe-t-il au cours de ces dix dernières années, des exemples d'acquisitions de photos de réunions organisées par d'autres Partis politiques ? De nombreux mouvements politiques sont nés pendant cette période, estc-e que cela a fait l'objet de telle commande ? Mouvman konverjans Pwogrésis par exemple pour ne citer que celui-là, qui est né, qui a organisé des manifestations. Est-ce que cela a fait l'objet de telles commandes ? Il y a eu aujourd'hui un nombre incalculable

d'Assemblées générales avortées du Mouvement Indépendantiste Martiniquais qui ont défrayés la chronique jusqu'à aujourd'hui. Est-ce que ces Assemblées générales avortées ont fait l'objet de telles commandes ? Est-ce qu'il y a eu de telles commandes sur les réunions de tous les autres Partis politiques en Martinique ? Le Parti Progressiste Martiniquais a-t-il fait l'objet d'un tel privilège ? D'un tel honneur ? Le Président de l'Assemblée n'est pas n'importe qui. Monsieur le Président de l'Assemblée est Président d'un Parti politique qui organise régulièrement des réunions publiques. Est-ce que cela a fait l'objet de telles commandes par le conservateur ? Parce que sans l'accuser, c'est lui. Est-ce que le conservateur ou la conservatrice a lancé de telles commandes ? Et est-ce que la Collectivité Territoriale a payé pour cela ? Vous voyez, au début il y avait un doute mais aujourd'hui après la piètre prestation du Conseiller exécutif, le doute n'est plus permis et je terminerai en disant que : « Ne croyez pas vous en sortir à si bon compte parce que ce qui s'est passé est grave, excessivement grave. C'est un scandale politique en Martinique. Et vos propos Monsieur le Conseiller exécutif confirme que les choses sont encore plus graves parce qu'on essaye de masquer les choses ». Et, je lance un avertissement. Je demande que ce bon de commande, donc validé par le conservateur, soit transmis à tous les élus de cette Assemblée. Si véritablement la commande vient de la bibliothèque Schoelcher, que ce bon de commande soit transmis et ne vous aventurez pas à produire un faux ou un document antidaté. Cette affaire, parce que je ne veux pas mobiliser trop de temps dans cette plénière, est loin d'être terminée. Par contre mon intervention aujourd'hui, sur ce dossier est bel et bien terminée.

M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR - Président, c'est tout d'abord un débat qui est embarrassant mais il n'y a rien d'embarrassant en démocratie puisqu'on fait référence à la démocratie. Je veux d'abord souligner la transparence effectivement de l'Exécutif, plus singulièrement le collègue MARIE-SAINTE qui n'était pas tenu, ni l'Exécutif, sauf à notre demande de transmettre dans le détail comme il le fait avec autant de précision, je dirais, les éléments qui nous ont été transmis et qui s'ils ne l'avaient pas été n'auraient pas donné lieu à des interrrogations, par ailleurs légitimes. Que les membres de l'Assemblée se posent la question sur un sujet comme celui-là de savoir qui a commandité et pourquoi et qu'il puisse y avoir des interprétations à priori, c'est légitime. Les explications qui nous sont données sont tout à fait pertinentes. Elles sont tout à fait pertinentes alors d'aucun pourrait y voir quelques éléments de malice, on n'en sortira pas. Je crois que maintenant, la question a été posée et considérée qu'elle pouvait être posée. Le Conseiller très honnêtement, il n'a pas essayé de biaiser. Le Conseiller MARIE-SAINTE, avec la rigueur qui le caractérise, il n'a pas essayé de biaiser, il a répondu « Je ne sais pas. Je ne sais pas ce que c'est ». Dans la foultitude des bons de commandes, un bon de commande relatif à des photos, 1 400 €, même si la somme n'est pas tellement importante, cela a été mis. C'est légitime que l'on pose la question, lui il dit : « Je ne sais pas ». Moi, je trouve que c'est bien, plutôt que d'essayer de balbutier, entrevoyant là quelque chose qui pourrait être compliqué, avoir des conséquences politiques, d'essayer de balbutier une réponse, il dit : « Je ne sais pas ». Puis, il revient devant nous, il nous explique avec la même transparence quelles sont les raisons de ce bon de commande qu'il a émis, dans quelles conditions, etc. etc. Moi, je souhaite qu'on ne continue pas sur ce sujet-là, qu'on considère qu'il est classé. La question a été posée et qu'elle devait sans doute l'être. Elle était en tout cas, légitime. A partir du moment où un Conseiller a une interrogation, il était légitime qu'il la pose. A partir du moment où il a les réponses et ces réponses sont dans le cadre réglementaire tout à fait transparente également, je pense qu'il faut qu'on en finisse parce que ce qui se passe aujourd'hui, cela peut entraîner un discrédit ou une forme de lassitude des gens. Les gens diront : « Sé tou sa zot ni pou zot fè ? Sé tou sa zot ni pou zot fè jodi-a ?». Non, je crois que la quetion doit être posée, la réponse a été donnée, passons à autre chose.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président. J'aurais pu ne pas intervenir et dire tant pis et dire que ce que certains subissent, nous l'avons subi avec un effectif beaucoup plus important. Je ne trouve pas la situation agréable, je trouve que la situation est laide. Donc, je n'interviendrai uniquement que sur une réalité. Ce n'est pas une question orale. Il ne s'agissait pas d'une question orale, ne nous faîtes pas cela. Il s'agissait d'un document et d'une intervention sur un document. Il ne faut pas nous laisser entendre puisque nous sommes intervenus aussi ici. Au lieu que des interventions nous aide à corriger, à nous corriger, à mieux fonctionner, eh bien chaque fois qu'il y a une intervention, j'ai l'impression que celui qui dit « Mais pourquoi vous avez fait cela ? » est considéré comme un traitre, un non-adhérent. Mais, on peut faire partie d'une même équipe et ne pas adhérer à tout. Il y a un collègue un jour qui intervient pour le Fonds Jérémie, cela fait comme un scandale entre nous. On n'est pas bien. Mais non, il a le droit. Il y a un autre collègue qui intervient ce matin sur le SDIS, et puis ce qui se passe, chaque fois qu'il y a cela, il y a des gens qui ne disent rien mais qui attendent la moindre petite chose de l'Opposition pour s'exprimer. Tout à l'heure, vous allez voir. Dès que l'on va dire un truc, il faut, puisque les gens ont déjà des choses à dire, il y a une tension. Donc, je veux dire que lorsqu'il y a des collègues, même d'une même Majorité qui expriment quelque chose, cela veut dire que cela ne devrait pas se faire, cela ne devrait pas arriver là, cela ne devrait pas arriver dans un marché public, on a fait des photos, etc. Peu importe. Dans la réalité en tenir compte. Au lieu de laisser entendre que c'est juste et moi je suis amené à penser que cela nous a échappé, aux uns et aux autres et qu'on ne pouvait dire parce qu'on ne sait pas qui. Mais ce n'est pas cela seulement, d'autres personnes vont intervenir sur d'autres choses parce que j'ai entendu un jour une employée de la Collectivité dire lors d'un débat, vous connaissez ma position politique, mais je n'ai pas de position politique à entendre d'une employée. Je n'ai pas à entendre cela. J'ai à entendre cela des élus, il y a un droit. Donc, dans la réalité, il y a des choses qui vont arriver, qui vont venir, si cela peut nous permettre de nous corriger, parce que nous sommes tous dans un ensemble. Oppoition, Majorité un jour mais dans la réalité une Collectivité. Chaque fois qu'il y a une intervention qui peut nous aider à dire un certain nombre de choses, parce que tout se dit de manière générale et on a l'impresssion que c'est une petite erreur. Non, ce n'est pas une petite erreur. Même quand le collègue dit : « Mais, finissons avec cela ». On ne peut pas nous dire à quel moment nous finissons avec un débat. Je veux dire que celui qui prend la parole dit « Finissez ». Donc, on peut intervenir. Ce que je souhaite c'est que nos erreurs et les interventions sur nos erreurs nous permettent de nous corriger et de mieux faire. Je prends un exemple, j'aurais été ce matin lorsque le collègue LORDINOT interpellait SAÏTHSOOTHANE, eh bien, j'aurais dit : « Merci au collègue LORDINOT de poser la question » et le collègue LORDINOT aurait dit à Madame SAÏTHSOOTHANE Merci d'avoir répondu » parce que ceux qui s'interrogent ont entendu la réponse de la Présidente, de celle qui nous représente. Et moi, je trouve cela extraordinaire. « Merci d'avoir posé la question », « Merci d'avoir répondu ». Les gens ont entendu parce que nous sommes porte-paroles de ce que nous entendons. Un collègue donne une procuration à quelqu'un, tout dépend du lieu géographique de la personne, cela devient une catastrophe politique. Moi, je propose que les leçons nous servent à nous améliorer. Je n'ai pas de leçon à donner aux gens mais dans la

réalité c'est ce qui s'est passé. Donc, je dis que ce n'était pas une question orale, sinon je ne serais pas intervenu la dernière fois, nous ne serons pas... C'était à l'ordre du jour. (Le micro augmente de volume) Pourquoi on augmente ? (Rires). C'était des précisions que nous avons demandé sur un dossier qui nous était présenté. On s'est arrêté là, on s'est contenté de cela. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE - Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président. J'avoue que je suis très embarrassé pas la réponse faite par le Conseiller exécutif, à une question qui concerne un rapport, en l'occurrence le rapport 45 de la dernière plénière, la plénière de mai qui comporte une délibération, un projet de délibération, un rapport et cinq annexes. Voici. Moi je suis allé à la page 13 et je n'ai pas trouvé ce qu'il a dit là. Je n'ai pas vu marquer bibliothèque Schoelcher. J'ai vu les colonnes qui sont données, les voilà. Très clairement listés pour les marchés de la Collectivité, il y a noté, numéro de la commande, objet de la commande, nom du fournisseur, montant TTC de la commande, date de saisie de la commande. Et, pour couper court, il fallait simplement donner la copie du bon de commande et on verrait qui l'a signé et est-ce que cette commande fait partie des attributions de notre Collectivité. C'est cela la question. Pas d'autres questions, 1 400 € est-ce que cela correspond à un intérêt public ? C'est ce qu'il a essayé de justifier. Pour un certain nombre d'entre nous, c'est non. Il n'y avait pas d'intérêt donc il appartiendra aux membres de l'Assemblée de prendre leur décision. Qu'est-ce qu'on fait devant un bon de commande qui ne nous est pas fourni ? Et dont le libellé n'est pas explicite. Il me montre la page 13, la voilà. Je lui ai donné la page, je ne vois pas marqué bibliothèque Schœlcher. Sur cette question, il faut que l'on soit d'accord et je le répète, cela mérite d'être dit, ce n'est pas une question orale. C'est une question à l'occasion d'un rapport de présentation fait par un membre du Conseil Exécutif. Tout cela est bien réglé par la loi pour permettre justement qu'il y ait un débat et le contrôle de l'Assemblée sur l'Exécutif qui a de très larges prérogatives, qui prend des arrêtés délibérés. C'est la démocratie, c'est le contrôle normal donc la question est de savoir : quand nous aurons ce bon de commande ? Identifier le signataire et pour évaluer le fait qu'il soit ou non une commande rentrant dans le cadre des attributions de la Collectivité ? Chacun va décider mais je serai tenté de vous dire pour le rapport 54, je l'ai emmené cette fois-ci, imprimé. Je l'ai aussi dans la machine mais on n'arrive pas à voir toutes les pages dans la machine, pas encore. Mais, dans cela, est-ce qu'on peut me dire combien de bons de commande qui concerne la bibliothèque Schœlcher ? Ce n'est pas marqué. Par contre, je souhaiterais réitérer ma demande, c'est que nous ayons tous les éléments physiques, matériels qui ont permis de passer cette commande. Et on demande, est-ce qu'elle a été payée ? A quelle date ? Quel numéro de mandat ? Les choses vont poursuivre leur cours simplement de manière démocratique. Je ne vais pas porter d'appréciation mais je laisse à l'opinion, je ne juge pas. L'opinion martiniquaise appréciera les propos tenus par chacun. En ce qui concerne le rapport 54, sur le compte-rendu des marchés passés, moi j'ai une question à poser. A plusieurs pages du rapport, on parle d'une cérémonie et de l'acquisition de prestations pour un hymne et un drapeau.

(Intervention hors micro de Monsieur Michel BRANCHI)

M. Le Président Claude LISE - Collègues.

M. Fred LORDINOT - Calme-toi, Président de la commission des Finances, du calme. Il faut rester serein. Vous savez, mon grand-père était communiste c'était le dernier communiste à Sainte-Marie. J'ai beaucoup de respect pour ton Parti. Mais, tu as dit tout à l'heure quelque chose en privé que je ne retiens pas. Peut-être qu'à konverjans Pwogrésis, il y a un peu plus de personnes qui soutiennent son Parti, le Parti communiste. Je te dis cela en passant mais tu vois, restons le débat. Serein, calmement, entre élus de cette collectivité et laissons, je le répète, l'opinion juger. L'opinion va juger. Sur la question du rapport d'aujourd'hui, dans plusieurs pages, puisqu'il l'a dit, il y a plus d'une centaine de pages dans ce texte. Moi, j'ai comptabilisé plusieurs lignes de dépenses, toute une série de pages. Page 25, page 20, page 19, page 23 et j'arrive au total de 110 000 € plus les prix qui ont été décernés pour environs 28 000 €, cela nous 138 000 €. Alors la question que je lui pose très précisément, peut-il nous dire combien d'argent, cela a fait ? Plutôt que de noyer l'information dans 150 000 lignes. Est-ce qu'il peut faire une rubrique synthétique qui reprend tout et me dire, pour l'hymne et le drapeau, cela a coûté tant d'argent. Et puis voilà. Chacun apprécie, chacun se fait une opinion et la vie politique continue. Et là, c'est le Vice-président de la Collectivité qui va intervenir sur cette question d'hymne et de drapeau. Parce qu'il y a un agent de la Collectivité qui s'est exprimé publiquement sur une radio privée en disant ceci « Il n'a pas été question de donner un drapeau, je veux dire politique dans le sens indépendantiste ou autonomiste. Tout le monde connaît, en tout cas, à mon niveau mes convictions ». C'est l'agent de la Collectivité qui s'exprime sur une radio privée bien connue. Je ne pourrai pas empêcher aux gens de parler, tout peut être porté à recours. Il se trouve que j'ai porté un recours amiable auprès du Président avec d'autres contribuables citoyens Martiniquais auprès du Président de la Collectivité. Un recours amiable pour avoir des données, des explications sur ce drapeau et cet hymne. Je n'ai pas encore eu de réponse. C'est mon droit en tant que Vice-président, en tant que citoyen de faire des recours. « Moi, je pose juste » et je reprends la lecture de ce que cet agent de la Collectivité sur une radio privée locale, « Moi je pose juste quelques questions. Il y a d'autres drapeaux qui existent. Ce drapeau existe à côté d'autres drapeaux, peut-être que ce sera l'occasion de sa... Cela a provoqué des débats chez nous c'est très bien. Cela a permis aux gens de réaliser qui ils sont. Il y en a qui se retrouve des relents de nationalisme. C'est bien, c'est bien. Maintenant il ne faut pas confondre fanatisme et nationalisme. Je ne pense pas que cela mériterait qu'on brûle, qu'on aille à l'excès pour brûler un drapeau alors que d'autres ne sont pas brûlés, n'ont jamais été brûlés. Cela fait aussi, bon, de nos propres limites, de nos propres contradictions. Les questions que je pose : Pourquoi faire un recours tout le temps ? Est-ce que c'est pour user un pouvoir en place ? Parce que les élections arrivent ? Quelles sont les vraies motivations ? Quelles sont les vraies choses ? Moi, je suis quand même contente que cela ait apporté du débat parce que c'est le but aussi de toute chose. On ne peut pas avoir 100 % de personnes qui soient d'accord mais c'est l'extrémisme des choses qui me rend un peu perplexe, on va dire ». Je ne suis pas un extrémiste. Là, je m'exprime comme élu de 11 000 Martiniquais, Vice-président de cette Assemblée. Mais j'entends bien, que tout agent de cette Collectivité, en tant que tel, me respecte ; mais je suis allé plus loin. C'est l'occasion pour moi de procéder à un recadrage plus formel. Vous avez publié au début de l'année un petit document, fort utile qui présentait l'ensemble des Conseillers et les fonctions de chacun dans la Collectivité et vous aviez terminé par, j'ai trouvé ce petit document très bien je vous le dis, un chapitre sur les agents, une administration au service de la population, les droits de l'agent. Il y a des droits qui sont listés, c'est très bien, les agents ont des droits. Les obligations de l'agent et dans les obligations de l'agent, il y a, je résume, votre document. Ce n'est pas Fred LORDINOT qui l'a écrit. Assurer l'exécution des tâches : Vous consacrer à une activité professionnelle au service de la collectivité, respecter une obligation de discrétion professionnelle et de secret professionnel, participer aux actions de formation obligatoire, respectez un devoir de réserve, avoir un comportement digne, faire preuve d'impartialité à l'égard des administrés et de modération dans l'expression de ses opinions. Je voudrais donc, Monsieur le Président de l'Assemblée, ici, que chacun prenne bien note, dans l'administration, de l'engagement pris lorsque cette personne exécute une mission de service public. Il ne me semble pas dans l'attribution des agents, quelque peut être leur nom de famille, d'apporter quelque opinion sur mes prises de position politique et j'espère bien au fond qu'il ne s'agit pas d'une forme de pression politique sur moi, mais qu'il ne s'agit pas non plus d'une forme de pression professionnelle. Je le dis bien. Je rappelle qu'ici, si les agents ont droit au respect, ils sont là pour exécuter des tâches au service de la population, pas pour faire de la politique contre les élus de l'Assemblée, qu'ils soient de la Majorité ou de la Minorité. Donc, Monsieur le Président, à l'occasion de ce point, je voudrais que les choses soient très clairement établies sur les discours tenus par certains agents de cette collectivité qui sont une minorité mais qui se croient aujourd'hui tout permis, tout permis. Et peut-être même que ces agents-là se croient aussi permis de faire signer des bons de commandes. Donc, s'il faut rentrer dans ce discours-là, que chacun sache bien qu'il faudra prendre et assumer ses responsabilités. Moi, je vais assumer mes responsabilités. Et, pour répondre à la collègue qui m'a interpellé tout à l'heure, je ne suis pas en campagne électorale mais je ne suis pas non plus mis en examen.

M. le Président Claude LISE – Bien. Mes chers collègues, vous comprendrez qu'en tant que Président de l'Assemblée, que je m'abstienne de donner ma position sur le fond de cette affaire-là. Vous pensez bien que j'ai une position. Tout le monde connaît mes convictions démocratiques et les pratiques que j'ai toujours eues à cœur de mettre en œuvre en matière de gestion des affaires publiques donc j'ai un avis mais je m'abstiens de donner un avis sur cette affaire. Mais, je ne peux pas m'abstenir d'intervenir sur la question du règlement intérieur. Je l'ai déjà fait ici une première fois, je redis ici, qu'on ne peut pas quand cela arrange, arguer que le règlement intérieur dit ceci, dit cela et puis quand cela dérange, passer tout à fait en pertes et profits ce que dit le règlement intérieur. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit l'autre jour. Si on me dit qu'il faut respecter le règlement intérieur, je demande qu'on respecte l'article qui concerne la questure qui doit être la compétence d'un questeur qui a été désigné. Alors, je ne vais pas vous lire ce qui est écrit dans le règlement intérieur, qui n'est absolument pas observé puisque l'Exécutif gère la questure, ce qui est totalement anormal et illégal. Et donc, moi, vous voyez, je ne soulève pas le problème de règlement intérieur donc qu'on ne vienne pas me poser des problèmes concernant le règlement intérieur sur d'autres points. Ou on observe le règlement intérieur du début à la fin ou on n'en parle plus. Ceci étant, j'aimerais que la question concernant les questions orales soient tranchées parce que si les questions orales, ce qu'on qualifie de questions orales, c'est toute question posée à un Conseiller exécutif à la suite de son rapport, chers amis, la séance d'aujourd'hui, elle va être très rapides. Je vais demander aux différents Conseillers exécutifs de me venir présenter leurs rapports et puis je vais m'abstenir de donner la parole à l'Assemblée parce que je ne vois pas très bien, quel type d'intervention on pourra faire, que ce ne soit pas une question orale. Donc, la notion de question orale, il faut bien qu'on la définisse. Il faut croire que le collègue qui est intervenu tout à l'heure a raison parce que dans le règlement intérieur, on a fait allusion aux questions qui sont des qeestions générales que l'on doit poser à l'avance pour qu'il y ait une réponse de l'Exécutif, un peu comme pour les questions écrites. C'est l'équivalent des questions orales au gouvernement. Et, cela ne peut pas être les questions posées suite à un rapport. Cela, c'est le premier point. Deuxième point, si je lis l'article 35 qui concerne cela. Je lis « Les questions orales doivent être déposées par écrit auprès des services de l'Assemblée. Elles doivent être pour cela l'être 48 heures au moins avant le début de la réunion de l'Assemblée. Elles sont adressées sans délai au Président du Conseil Exécutif ». Jusque-là, cela peut se comprendre. « Après concertation avec le Président du Conseil Exécutif, le bureau arrête la liste des questions orales auxquelles les membres du Conseil Exécutif sont appelés à répondre ». Collègues, à quel moment je peux convoquer le bureau dans les 48 heures avant une plénière et provoquer une concertation avec le Président du Conseil Exécutif que je ne rencontre, pour ainsi dire pas, en dehors des réunions formelles. A quel moment on va pouvoir faire cela dans les 48 heures ? S'il faut observer cela, c'est impossible. Cela a été écrit avec une grande légèreté. Moi, j'ai demandé que l'on reprenne dans le règlement intérieur, si on veut l'observer, d'abord qu'on l'observe dans toutes ses dispositions, premièrement. Deuxièmement qu'on enlève des éléments qui ne sont pas susceptibles d'être mis en application. Je mets au défi qui que ce soit de me démontrer que je peux convoquer un bureau dans les 48 heures avant une plénière et qu'en plus je puisse organiser toujours dans ce temps-là, une réunion avec le Président du Conseil Exécutif pour que nous nous mettions d'accord sur les réponses. Ce n'est pas possible. Bien sûr, on essaie d'observer le règlement intérieur dans son esprit. Quand j'ai dit tout à l'heure qu'on ne pouvait pas vraiment se référer à ce règlement intérieur, on est bien obligé quand même mais dans son esprit il y a des choses qui ne sont pas applicables donc on ne peut pas les appliquer. Il y a des choses qu'il faut interpréter. La notion de questions orales. Dans un règlement intérieur repris, corrigé, il va falloir préciser ce qu'on entend par-là mais implicitement, il ne s'agissait pas des questions posées en séance après un rapport d'un Conseiller exécutif. Voilà ce que je tenais à dire. Ça, c'est sur des questions de forme et qui mettent en jeu la responsabilité du Président de l'Assemblée. Parce que si on me dit qu'il faut appliquer l'article 35 à toutes questions orales, je vous répète que le problème va être vite réglé. Cela veut dire que nous pourrons effectivement terminer toute la plénière avant ce soir puisque en réalité, il n'y aura plus de débat du tout. Maintenant, que dans une question posée, on n'ait pas la réponse, cela c'est autre chose. On peut toujours répondre que l'on n'a pas une réponse. Je ne vois pas en quoi c'est gênant. J'ai été Exécutif, même l'Exécutif présent peut très bien dire qu'il va fournir la réponse après avoir demandé des éléments supplémentaires. Cela ne posait pas de problème à ce qu'il n'y ait pas une réponse tout de suite. Et puis dernier point, répondant à ce qu'a dit un collègue, on a l'impression qu'il faut presque féliciter le Conseil Exécutif de faire de la transparence sur une question. Il faudrait dire : « C'est formidable ». J'ai cru comprendre que collègue Yan MONPLAISIR nous dit qu'il faut saluer le fait qu'on a fait preuve de transparence. Mais collègue, c'est la loi. Il y a un article du code qui dit formellement qu'il y a obligation de rendre compte à l'Assemblée. Il n'y a pas à féliciter qui que ce soit de faire la transparence. La transparence, elle est de droit. Heureusement, il ne manquerait plus que cela, qu'il n'y ait plus de transparence non plus, que ce soit au bon vouloir de l'Exécutif, la transparence. Non, non, collègues, je pense que ce sont des sujets sérieux. J'ai l'impression qu'il y a une espèce de dérive. Ce n'est pas parce qu'on est partisan dans un bord ou dans un autre que l'on doit s'exonérer de questions essentielles concernant les principes, comme les principes démocratiques. Je ne vais jamais soutenir un ami politique s'il commet une faute concernant la démocratie. On ne peut pas systématiquement dire amen à tout en mettant de côté tout principe sous prétexte qu'il faut être solidaire et on ne peut pas non plus qualifier de traitre, autres qualificatifs que j'entends de temps en temps, je ne fais pas comme mon collègue BIROTA. J'ai laissé glisser les qualificatif divers et variés que j'ai entendu me concernant que je traite avec le plus souverain mépris. C'est pour cela que je n'ai pas fait de point d'ordre, j'aurais pu en faire un aussi, dans les mêmes conditions. Je les traite avec le plus souverain mépris. Ils glissent sur moi, cela n'a aucun intérêt, aucun intérêt. Voilà. Pour me traiter d'homme du passé et dépassé, il faut avoir la prétention d'être un homme d'avenir par exemple. Donc, je ne prends pas la peine de polémiquer, mais je défends et je défendrai de manière mais ferme, les questions qui concernent la démocratie. Et, j'incite mes collègues à faire un petit peu attention à cela. Ce qu'on laisse filer aujourd'hui parce qu'on est dans une Majorité, on va en être victime demain quand on sera dans l'Opposition. Ma longévité politique fait que j'ai connu les périodes d'Opposition et les périodes de Majorité et j'ai vu combien les positions de certains changent au gré des situations. Donc, pensons à ce qui va advenir demain. Donnons toujours l'exemple de la défense d'un certain nombre de principes parce que cela est important. Voilà ce que je voulais dire, vous voyez, sans entrer dans la question qui a soulevé ce problème-là, je pense qu'il est important de temps en temsp de rappeler certains éléments. Collègue CHARPENTIER-TITY.

(Applaudissements)

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Sur cette question-là précisément, j'ai entendu plusieurs interventions qui tendent à montrer que notre Assemblée peut-être fonctionnerait sous la pression, les participants seraient peut-être surveillés. Depuis l'existence de cette Assemblée, on peut faire un bilan déjà. Et ce que j'ai constaté, c''est que les débats étaient très libres au niveau de cette Assemblée. C'est vrai que les confrontations peuvent être dures parce qu'il y a des lignes de clivage qui existent mais à aucun moment, je n'ai l'impression d'évoluer dans un univers d'une totale opacité. La question qui a été posée par le collègue NILOR, qui peut paraître légitime. Moi, j'attendais la réponse. La réponse a été fournie. Elle a été fournie. Moi, j'ai une totale confiance dans le Conseiller exécutif qui a donné la réponse. Je connais sa rigueur. Et, donc si on veut mettre cette réponse en doute, qu'on fournisse à la prochaine plénière quelque chose qui mettra en doute mais je ne vais pas continuer vitam eternam comme si nous étions dans un climat de peur, de terreur et autre. Enfin, quand même! Nous construisons une Assemblée, nous construisons une Collectivité pour laquelle les Martiniquais ont voté, il faut que nous fassions preuve de responsabilité et de recul par rapport à des éléments qui peuvent apparaître. Et, donc, je pense que l'Assemblée s'est grandie, il y a une question légitime qui a été posée, il y a eu une réponse qui a été apportée. Voilà. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Collègue NILOR, tu veux reprendre la parole ?

M. Jean-Philippe NILOR — Oui très rapidement Président. Je veux simplement dire que faire preuve de responsabilité c'est aussi savoir admettre et reconnaitre ses erreurs. Une erreur n'est pas systématiquement une faute mais le fait de vouloir couvrir une erreur devient une faute. Les choses auraient été tellement simples que l'on se rencontre ou qu'à l'occasion de cette plénière, on dise clairement : « Quelque chose nous a échappé. Cela n'a pas été intentionnel mais nous pa wè'y », épi bagay-la pasé kon sa, épi i pasé kon sa épi i ni moun ki pasé an bon komand. Epi vwala, nou pé di ki moun ki pasé bon komand-lan épi nou fini épi sa. Epi nou za pasé a otrechoz. Mais le fait de vouloir Justifier l'injustifiable est condamnable. Et c'est cela qui ne nous grandit pas. Et je reviens sur cette question de forme. Comment peut-on remettre en cause la question que j'ai posée, la légitimité voire la légalité de la question que j'ai posée ? On nous transmet un rapport. Dans ce rapport, il y a des informations, il y a des choses qui sont troublantes et il aurait fallu que 48 heures avant j'ai

déposé la question. Cela veut dire quoi ? C'est cela qui est grave et c'est cela qui ne nous grandit pas. J'adhère à ce que tu as dit Président. Aujourd'hui dans la Majorité, demain dans l'Opposition, peut-être après-demain dans la Majorité. Mais lorsqu'on crache sur un certain nombre de principes, on se met en difficulté et on met en difficulté quelque part, le pays. Je n'ai jamais et cela je le dis pour certains, amis ou pas amis de l'Opposition actuelle, je n'ai jamais parents et qui m'ont amené à m'engager en politique. Je n'ai jamais foulé du pied ces principes cautionné les entorses aux principes démocratiques, aux principes et aux valeurs que j'ai reçu de mes -là. Et, ce n'est pas parce que je fais partie d'une Majorité, d'un groupe, d'un Parti politique que je vais fermer les yeux sur les vagabonnageries d'où qu'elles viennent. Et, précisément, si elles viennent de ceux qui me sont proches, je me dois d'être encore plus intransigeant. En tous cas, c'est la ligne que je m'impose, que je me suis toujours imposée et que je continuerai de m'imposer parce que je sais qu'à partir du moment où on l'oublie une fois, on l'oublie toujours. On oublie un temps, on l'oublie toujours.

M. le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Bonjour à toutes et à tous. Président, ton intervention me rassure sur l'avenir. Ton intervention me rassure sur l'avenir parce que je trouve que ce débat est relativement un débat très intéressant. Et pourquoi il est intéressant ? Il est intéressant à plusieurs titres parce que de l'intervention du Conseiller exécutif, cela nous permet ici de remettre en lumière ce qui est essentiel dans l'organisation de l'Assemblée de Martinique. Et tu l'as dit, c'est la question du respect du règlement intérieur. Mais, tu le dis, en prenant appui sur le fait que le Conseiller exécutif fait appel, rappelle le règlement. Mais avant qu'il ne rappelle le règlement, il rappelle la loi, la loi qui permet d'organiser le fonctionnement de l'Assemblée mais il précise que dans le règlement intérieur, etc, les questions d'ordre oral doivent être posées. Oui. Je me souviens ici, depuis 2016, au moment où on a installé l'Assemblée de Martinique, la question du règlement intérieur, a été une question prégnante dès le départ pour permettre de régir les relations entre l'Assemblée et le Conseil Exécutif. Mais, on ne peut pas être choqué, que ces questions ou ces préoccupations soient posées Nous sommes en train aujourd'hui, d'essuyer les plâtres d'une nouvelle organisation que nous ne connaissions pas auparavant. La question d'un Conseil Exécutif, des questions etc. Nous essuyons les plâtres. Je me souviens, sauf si je me trompe, on me corrigera, que nous avons posé ici, il me semble qu'il existe une commission ad hoc qui avait vocation si ma mémoire ne me fait pas défaut, de nous permettre de retravailler sur les modalités d'organisation voire d'ajustement de ce règlement intérieur-là. Parce qu'en marchant, nous nous rendons compte des difficultés auxquelles nous pouvons être confrontés pour nous permettre de mieux fonctionner. Je demande, Président, puisque je pense que la mémoire quelquefois peut nous faire défaut. Je demande, sauf s'il y a une contre-indication, sauf s'il y a une contrainte, sauf s'il y a une difficulté, je demande que ce qui a peut-être empêché la réunion de la commission ad hoc, parce que j'ai cru comprendre un moment que la commissions ad hoc n'arrivait pas à se réunir. Mais, réunissons la commission ad hoc sur la base des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Posons-les et voyons quelles sont les propositions qui peuvent sortir de ce travail-là qui sera présenté aux élus de l'Assemblée et que nous allons adopter. Et, à partir du moment où nous allons adopter ces propositionslà, eh bien elles deviendront pour nous des obligations que nous devrons respecter. Cela est une chose. L'autre chose, c'est que nous construisons, je le dis en marchant. Président, 2016-2019. Mais qu'est-ce qui nous empêche aujourd'hui de nous autosaisir sur la possibilité pour nous de faire un bilan du fonctionnement de l'Assemblée durant les deux ou trois années qui viennent de s'écouler. Mais qu'est-ce qui nous empêche de faire cela? Je ne parle pas politique ici, je parle de l'évaluation d'un mode de fonctionnement d'une institution.

Mme Catherine CONCONNE - Jamais!

M. Justin PAMPHILE - Mais pourquoi Jamais ? Parce que quand on dit : « jamais », cela veut dire que ce que nous faisons aujourd'hui, n'hypotéquons pas l'avenir des générations qui demain seront ici à nos places. A nos places. Nou pa ni ayen ki ta nou isi-a. Nous construisons l'avenir. Nous construisons... Ki zot lé, ki zot pa lé, nous construisons l'avenir. Et, l'avenir ce n'est pas forcément nous. L'avenir ce n'est pas forcément NOUS. Et, comme l'avenir ce n'est pas forcément nous, eh bien, la responsabilité qui est la notre c'est justement d'organiser les institutions pour que ceux qui, demain vont arriver ici, vont trouver des institutions structurées, organisées, fonctionnelles. C'est cela notre responsabilité en dehors des petits cancans, en dehors des difficultés. Quelle est notre responsabillité ? Je regarde ici, la quasitotalité, nou tout ja ni chivé blan. Nou tout ja ni chivé blan. Au bas mot, si an ou pétèt mwens, nou fini épi sa. Donc, je dis simplement, « Président, je te fais confiance parce que c'est toi le Président de l'Asssemblée aujourd'hui. Personne d'autre. C'est toi le Président. A partir du moment où c'est toi le Président, je dis simplement à ceux qui peut-être que les cheveux blancs gênent puisqu'ils réagissent, je dis simplement, au contrèr si ou ni chivé blan c'est parce qu'il y a de la sagesse. Et cette sagesse... Mé si. An nou konsidéré ke ni sajès. Et, si cette sagesse-là existe, tu as dit quelque chose que j'ai beaucoup apprécié Président. Tu as dit : « L'avenir ». Tu as parlé beaucoup de l'avenir dans ton intervention. Eh bien, l'avenir de ceux qui sont ici, qui ont plus de cheveux blancs que d'autres, cela veut dire qu'ils n'ont plus aucune, à priori, perspectives, aucune obligation dans leur tête de se dire « Es ke man kay isi-a ou pa demen ? ». Ils ont obligation de se mettre au travail pour préparer l'avenir des jeunes qui viendront gérer ce pays ici demain matin. Donc, chiche Président, chiche. Je prends, est-ce que l'on peut imaginer, envisager que nous prenions ce temps-là, au risque quelquefois, de ne pas être tous d'accord mais d'évaluer le fonctionnement d'une institution après trois ans de fonctionnement et qui appelle simplement à ce que nous puissions nous interroger, faire des propositions sur comment faire avancer, évoluer une institution qui a vocation à perdurer dans le temps pour les générations de demain.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Oui collègue PAMPHILE, sur les deux points, je crois qu'on connaît mes positions. Je n'ai cessé de proposer une réunion de séminaire, de réflexion sur le fonctionnement pour préciser, voir un peu comment corriger les choses parce que c'est bon pour nous pour le temps qu'il reste mais c'est surtout bon pour ceux qui viendront aprèe. Et, sur le règlement intérieur, c'est vrai que moi, j'avoue que je ne sais pas pourquoi, on a tant de difficultés. Je vais redemander de nouvelles réunions parce qu'on avait déjà tenté quelque chose. On sent bien que tout le monde n'a pas envie d'avoir un règlement intérieur corrigé. Enfin, c'est ma conviction parce que cela fait plus de deux ans et demi qu'on en discute. Je vais essayer encore de... Manifestement, je vous ai donné des exemples et là c'est un problème de fonctionnement. Vous voyez, je suis intervenu sur des choses concrètes. Je vous ai démontré qu'il y a un article que l'on ne peut pas appliquer. Je mets au défi quelqu'un de me dire comment faire, comment appliquer l'article 35. Deuxièmement, il y a des choses qu'il faut redéfinir, comme : qu'est-ce que nous appelons une question orale, etc. Et puis, il y a des articles qui ne sont pas respectés. J'ai pris l'exemple de la questure, je l'ai déjà lu une première fois, si je vous lis, vous allez voir que ce n'est pas respecté du tout.

Ce n'est pas de notre fait. Donc, ce règlement intérieur mérite d'être revu. Je suis d'accord mais je ne peux pas le faire tout seul. Le Conseiller exécutif CAROLE a demandé à intervenir. Je lui passe la parole.

M. Francis CAROLE — Merci Monsieur le Président. J'interviens, non par solidarité avec Daniel MARIE-SAINTE mais parce qu'il est un collègue. Je ne suis pas solidaire de ce qui n'est pas, de mon point de vue, juste et correct. Mais par contre je pense qu'un débat comme celui-ci n'est pas un débat valable. La réponse qui a été apportée par Daniel MARIE-SAINTE est une réponse pertinente et argumentée. Lorsque j'entends dire maintenant que c'est peut-être une erreur, que si l'erreur avait été confessée, ce ne serait pas une faute. Mais, je prends les accusations que j'ai entendues lors de la dernière plénière comme une attaque brutale, injustifiée, non argumentée, subjectiviste ? Non pas contre Daniel MARIE-SAINTE mais contre l'ensemble du Conseil Exécutif et au-delà contre des membres de l'Assemblée qui sont dans la Majorité. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas une affaire banale que de déclarer que parce qu'un Parti a fait une Assemblée générale de présentation, une réunion publique de présentation, que cela aurait dû créer un tel séisme politique dans le pays que d'aucun se serait précipité pour envoyer des gens prendre des photos. En 2019, au moment même où chacun a un portable et peut filmer qui il veut, comme il veut et on n'a même pas besoin de faire cela.

(Applaudissements)

Et on n'a même pas besoin de faire cela. On n'a même pas besoin de faire cela puisque dans l'ère du selfie, on n'a pas besoin d'être montré, on se montre soi-même. Donc, ce serait accuser ceux qui sont présentés comme des commanditaires de cette affaire, donc des gens qui vivraient hors de leur époque et qui sont sans expérience. Or, ce n'est pas fait par hasard, ce n'est pas fait par hasard, c'est fait pour discréditer. C'est fait pour jeter l'anathème, c'est fait pour dire qu'ici et maintenant dans cette Assemblée, qu'il y a un système dictatorial où les gens sont pistés, où les gens sont photographiés, où les gens sont je ne sais trop quoi. C'est cela, la finalité politique de cette intervention. Et, je ne peux pas me taire quand j'entends cela parce que cela voudrait dire que moi-même et mes collègues qui sont ici, nous sommes dans une espèce de Gestapo ou je ne sais, pourquoi ne pas citer la CIA aussi, qui aurait comme mission de surveiller, contrôler voire après, de détruire. Ce n'est pas acceptable politiquement, ce n'est pas acceptable. Je tenais à le dire parce que je ne trouve pas cela acceptable, ni politiquement, ni éthiquement. On a le droit de débattre politiquement, on a le droit de confronter l'adversaire mais sur la base d'arguments politique, sur la base d'arguments théoriques, idéologiques, sur des méthodes mais on n'a pas le droit de jeter l'anathème parce que l'on sait très bien s'il faut citer encore la Gestapo. Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. Et, la dernière chose que je voudrais dire c'est que les questions qui sont posées, les questions qui sont posées sur la question du règlement intérieur. Comment on fonctionne ? Moi, Francis CAROLE, je trouve que ce sont des questions légitimes. Nous expérimentons une Assemblée, une Collectivité, il est normal que nous nous arrêtions pour confronter nos idées, voir ce qui peut être amélioré, je n'ai pas de problème sur cela. Mais ce deuxième débat qui est un débat légitime, je ne considère pas que c'est un débat de même nature que ce que j'ai entendu la dernière fois ni ce que j'ai entendu aujourd'hui Je voulais le dire très clairement, très nettement pour que cela soit clair parce que moi je n'accepte pas que pour des raisons que je refuse de qualifier pour le moment, soit jetés sur le Conseil Exécutif, sur ces membres, une accusation qui plus est que nous serions membres, je ne sais de quelle Gestapo. C'est inadmissible. Je tenais à le dire très clairement.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Je ne sais pas si le collègue MARIE-SAINTE veut intervenir avant qu'on ne... Je te laisse la parole.

Daniel MARIE-SAINTE – Je rappelle que lorsque je m'exprime ici pour rendre compte de la délégation qui a été donné au Président du Conseil Exécutif pour passer les marchés, je m'exprime en son nom. Alors, pour regarder si nous avions commis une erreur, je me suis d'abord interrogé pour savoir s'il y avait eu un excès de pouvoir par rapport à la délégation que l'Assemblée avait donné. Nous avons le devoir à chaque réunion de venir vous donner le compte-rendu des marchés qui ont été passés sous toutes formes comme le prévoit la loi. Marchés formalisés, marchés à procédure adaptée, bons de commande hors marchés puisque dans la limite de certains montant, moi j'ai tenu et demandé aux services de vous transmettre dans la plus grande transparence la totalité des bons, leur objet. Notez, d'ailleurs qu'il y a eu une évolution puisque l'échange était au début plus synthétique, plus ramassé, maintenant je tiens à ce que vous soyez au courant de tout. Cela s'appelle de la transparence. Vous devez vérifier si nous avons ou pas eu un excès de pouvoir, précisément le Président du Conseil Exécutif. Vous devriez regarder si nous avons débordé la délégation. Maintenant, s'agissant d'un point en particulier, une question orale a été posée. J'ai honnêtement ici dit : « Quand je sais, je dis. Quand je ne sais pas, je dis que je ne sais pas. C'est que je vais chercher ». L'honorable Conseiller avait lui-même dit qu'il donnait un délai mais j'ai vu immédiatement après qu'il a entamé un procès, en sorcellerie entre guillemets, puisqu'il faisait déjà son interprétation, sans même attendre la réponse alors qu'il avait dit, le procès-verbal pourrait en témoigner, qu'il donnait un délai. J'ai quand même pris ce délai qui était d'un mois et j'ai interrogé tous les collaborateurs, pour connaître bien le cheminement. J'ai écrit ce que je dis et je constate que cela a été déformé dans le commentaire. Je n'ai jamais dit qu'un responsable de la bibliothèque Schœlcher avait signé le bon. Je vous signale qu'il n'y a qu'un seul ordonnateur, c'est comme cela que la loi a prévu. Cet ordonnateur m'a donné délégation, lorsqu'il n'est pas disponible, je suis habilité en ce moment à signer les bons. Ce bon en question a été signé par moi. Je n'ai jamais dit qu'il a été signé par aucun conservateur. Je n'ai jamais dit qu'il a été signé par aucun bibliothécaire. Donc on l'a laissé entendre dans le commentaire, je veux rectifier cela. J'ai l'habitude d'assumer mes responsabilités partout. Simplement il me fallait faire l'enquête et j'ai rapporté qu'il n'y a eu aucune commande préalable. Je vous ai précisé ce matin, que la proposition avait été faite par ce photographe comme il a l'habitude de faire des propositions parce que cela fait partie de son métier d'aller photographier les faits d'actualité et en l'occurrence il a fait une offre. Il a fait une offre un mois après l'évènement. Un rapport a été établi pour montrer, mais c'est ce rapport qui a été établi par les services de la bibliothèque Schœlcher, montrer que c'était une constante de constituer une banque iconographique. D'ailleurs il n'y a pas que la bibliothèque Schœlcher, les Archives également collectionnent parce que ce sont des points qui sont utiles aux chercheurs, utiles à nos étudiants, utiles à ceux qui veulent écrire l'histoire de notre pays. Une question a été posée d'ailleurs moi-même j'ai interrogé pour savoir si c'était une pratique. On nous dit que c'est une pratique depuis 50 ans. La bibliothèque Schœlcher est un service qui était rattaché au Département donc depuis 1981 au Conseil Général et cette pratique a existé. Est-ce que les comptes rendus étaient aussi transparents, je n'en sais rien mais en tous cas, les documents iconographiques sont accessibles site internet s'appelle sur un qui mediatec.collectivitedemartinique.fr. Voilà les faits. Maintenant permettez-moi Président, que je relève un certain nombre de considérations. Je n'ai pas pour habitude, en débat public au sein d'une Assemblée de qualifier qui que ce soit. Or, on a utilisé à mon encontre un certain nombre de qualificatif. On m'a d'abord comparé à Staline. On a dit que nous avons institué une Gestapo, une Stasi, peut-être que les jeunes qui nous écoutent ne connaissent pas ce point d'Histoire. Staline, c'était l'un des dirigeants de l'Union Soviétique. A un moment donné on a dit qu'il a fait des crimes. Je ne sais pas quel crime j'ai commis ou le Président MARIE-JEANNE a commis. La Gestapo c'était un service de contrôle politique, policier qu'Hithler avait mis en place. La Stasi c'était dans un autre pays du camp socialiste où existait cette police politique. Voilà ce qu'on utilise. Cela me rappelle que moi-même j'ai été qualifié par un autre dirigeant politique qui n'est plus dans cette salle de Himmler ou de Gobler sur les ondes de radio. J'ai été qualifié dans cet immeuble, je ne vais pas dire dans cette enceinte, c'était dans les couloirs, de chyen abiyé an moun. Moi, je n'ai jamais qualifié dans les enceintes politiques qui que ce soit mais je voulairs relever cette pratique que je ne partage pas. Je ne reconnais comme étant une erreur faite par la bibliothèque Schoelcher lorsqu'elle nous a proposé d'enrichir son fonds iconographique parce que c'est une pratique constante et on m'a donné toute une liste d'autes évènements politiques qui ont été photographiés et que vous pouvez retrouver dans la banque de données qui est ouverte au publlic. Ce n'est pas une erreur, ce n'est pas un scandale d'autant plus que cela a été fait trois mois après les faits. Le bon de commande que j'ai signé est du 2 mai. Alors, je constate que dans le groupe de l'Opposition, l'honorable Conseiller qui nous a attaqué, a trouvé de bons avocats, c'est très bien. Mais, Président de l'Assemblée, pour que je puisse voir si j'avais commis une erreur, si j'avais fait un excès, j'ai dû aller voir les textes, j'ai dû aller voir à la fois le texte de loi que j'ai rappelé là, parce que j'ai estimé que cette question était un peu exhorbitante par rapport au contrôle des différents marchés présentés puisque l'intention était que la personne qui posait cette question avait un intérêt à l'affaire et voulait savoir s'il y avait un marché qui était passé avant l'évènement, parce que ce n'est pas la même chose. Si on passe commande à un professionnel à aller espionner, que lorsque trois mois après, il dit qu'il a des documents qui vont enrichir un fonds documentaire, est-ce que cela a une valeur historique ou pas. Moi, au contraire, je pose la question : est-ce que peut-être je n'ai pas su réévaluer l'évènement, puisque c'était un évènement déjà passé. Nous avons dit qu'il est digne d'entrer dans un fonds documentaire que l'Histoire allait retenir, un Parti nouveau est créé et est-ce que c'est un point de l'Histoire de la Martinique? Vous savez qu'il y a des points positifs et des points négatifs dans l'Histoire d'un pays mais c'est toujours intéressant pour les générations qui viennent après d'en garder une trace. C'est dans cet état d'esprit que nous étions mais cela nous vaut aujourd'hui d'être qualifié de Staline, de Gestapo, de Stasi, comme hier. A l'époque, il me soutenait, j'étais accusé par d'autres d'être Himmler, d'être chyen abiyé an moun ou d'être Gobler. Vous voyez comment la roue tourne ? En tous cas, j'affirme haut et fort que nous n'avons commis aucune erreur en enrichissant le fonds iconographique public qui est géré actuellement par la Collectivité que nous gérons aujourd'hui et demain ce sera d'autres générations qui vont la gérer. Et vous êtes toujours très contents de retrouver des cartes postales anciennes, des photos anciennes pour écrire les livres d'Histoire. Nous avons enrichi l'Histoire par ce fonds documentaire. Merci de m'avoir permis de le dire.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Alors, juste quand même, avant que tu partes, encore une fois je ne veux pas entrer dans le fonds de l'affaire. Mais nous avons aussi un devoir d'informations pour les citoyens. Tu as dit à plusieurs reprises que c'est une pratique depuis 50 ans. Cela m'embête parce que j'ai pratiquement 20 ans dans ces 50 ans où j'ai été à la tête d'un Exécutif, d'une grosse Collectivité départementale. Aucun photographe, en général et celui-ci que je connais bien en particulier, ne m'a jamais proposé d'offres de ce type. Je suis obligé de le dire puisque, je ne veux... Peut-être que cela se faisait à la Région mais en tout cas je... Peut-être que cela s'est fait pendant les quatre ans et demi après mon départ. Pendant les 19 ans et quelques de présidence du Conseil Général, je n'ai jamais signé un marché au profit de la bibliothèque Schoelcher ou à quelque profit que ce soit. Donc, je ne veux pas qu'il soit dit ici très officiellement que c'était une pratique. C'était peut-être une pratique ailleurs. Je tiens à dire qu'elle n'a pas été une pratique de 1992 à 2011. C'est mon témoignage. Maintenant, si tu peux me montrer ma signature dans un marché, commande de photo, etc. Au contraire, moi, cela m'intéresse beaucoup. Notamment, j'ai créé un Parti politique qui s'appelle le RDM, cela m'intéresserait beaucoup d'avoir toute une collection de photos parce que je n'ai pas... J'ai quelques photos prises par des militants et quelques photos dans mon propre appareil mais si la bibliothèque Schoelcher dispose d'une collection de photos officielles prises et si tout cela a été, peut-être que quelqu'un a imité ma signature ou peut-être que j'avais donné délégation ce jour-là. C'est possible mais en tous cas, je ne connais pas cela. Donc, je veux... Non, non, ce n'est pas la peine d'intervenir de manière grossière, cela ne change pas la réalité des faits et cela ne m'impressionne pas. Alors, ce n'est vraiment pas ce genre de truc qui va m'impressionner. Vous ne m'entendrez jamais, jamais intervenir pour dire n'importe quoi. Je témoigne de ce que je sais et de temps en temps je rappelle des principes. Des principes démocratiques qui gênent. Je sais qui ils gênent. Et personne ne m'empêchera de les répéter. Personne. Ils ne sont pas encore nés, ceux qui vont m'impressionner, m'empêcher de dire les principes auxquels je crois très profondément, pour lesquels je me suis battu constamment. Que ceux qui viennent de temps en temps hurler bêtement aillent se faire, un p'tit peu, enseigner l'Histoire de ce pays. Voilà. Donc, je suis très serein et je vous le dis de manière ferme. Je suis très serein. Par conséquent, encore une fois, je ne suis pas rentré dans le détail de cette affaire, je n'ai pas qualifié les propos du Conseiller exécutif. Personne ne m'a entendu les qualifier. Je n'ai pas dit que sa réponse n'était pas bonne, je n'ai pas dit que ces propos n'étaient pas recevables. J'ai relevé pour ma part des problèmes concernant la notion de question orale, les problèmes concernant le règlement intérieur et j'ai été obligé de donner mon témoignage concernant des pratiques qu'il a évoqué. Je dis bien, que pour ma part, je n'ai pas connu cela. Cela a pu exister, encore une fois, si c'était admis, il n'y a pas de problèmes. Mais, je suis obligé de donner un témoignage concernant ce que je connais pour ma part. Je me suis borné à cela donc ce n'est pas la peine de, tout de suite parce que je précise quelque chose en conscience, commencer à raconter que... c'est encore un complot ? Je mets en cause l'honorabilité de quelqu'un ? Je mets en cause la cohésion de la Majorité ? Il faut quand même de temps en temps savoir réfléchir un p'tit peu de manière sereine et penser à l'avenir. Penser à donner un exemple qui serve aux générations qui viennent là. Pensez à cela plutôt que de hurler bêtement à chaque intervention de quelqu'un. Voilà. Ceci étant posé, vous me donnez acte du fait que le compte rendu prévu par la loi a été donné. Ceci étant posé, si personne n'est capable de dire que le compte rendu n'a pas été donné, je remercie le Conseiller exécutif et je demande au collègue LAVENTURE de venir. Il ne pourra pas présenter toutes ses questions mais avant qu'on interrompe pour le déjeuner, je pense qu'il peut nous présenter des questions qui ne devraient pas faire problème, notamment les demandes de garanties et puis quelques questions très simples comme les remises gracieuses. C'est d'accord ? Donc je donne la parole au collègue LAVENTURE pour qu'il nous présente la question numéro 4. C'est une demande de garantie, ainsi que la question numéro 5 également, demande de garantie par des sociétes immobilières. Tu peux traiter ces deux-là en même temps.

- 4/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE CARAIBES LOGEMENTS A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRET D'UN MONTANT DE 3 277 126,00 € DESTINE A L'ACQUISITION EN VEFA D'UN PROGRAMME IMMOBILIER DE 24 LGTS LOCATIFS TYPE PLS « RESIDENCE LES DEUX OIES » QUARTIER JAMBETTE BEAUSEJOUR
- 5/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 4 141 149,72 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS PLS SITUÉS AU QUARTIER RAVINE VILAINE À FORT DE FRANCE

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. Nous allons traiter d'une matière qui est très classique, qui j'espère va faire consensus rapide. La première question, rapport numéro 4 consiste à revoir, à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, quelques éléments de précision, donc de détail, qui figurent dans une délibération qui a été prise ici le 4 avril 2018. La Caisse des Dépôts et Consignations qui est comme nous le savons extrêmement attaché à des éléments formels à souhaité que quelques mentions soient modifiées et donc, ce qui est proposé, c'est de confirmer la garantie qui a déjà été accordée, je le disais lors de notre séance du 4 avril 2018 pour les montants qui sont indiqués intervenant sous la forme de deux lignes de prêt avec des caractéristiques qui vous sont mentionnées, des taux d'intérêts qui sont modestes dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui et bien entendu de donner mandat au Président pour qu'il puisse formellement signer les contrats correspondants à ces deux modifications.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Logement Habitat, sur les deux.

Mme Christiane BAURAS – Avis favorable Président, sur les deux.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances, sur les deux.

M. Michel BRANCHI – Joseph STALINE vous dit qu'on donne un avis favorable.

M. le Président Claude LISE —Je ne savais pas qu'on avait changé de présidence à la commission des Finances, mais bon. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces deux demandes ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstentions?
Pour?

Voté à l'unanimité

Nous passons à la question 6. Il s'agit d'une demande de remise gracieuse formulée par l'association Promomaths.

6/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULEE PAR L'ASSOCIATION PROMOMATHS

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, ce qu'on vient de voir, vous avez regroupé, ce sont deux rapports. Un qui était sur les modifications souhaitées par la Caisse des Dépôts et un autre qui accorde une garantie. C'était le rapport numéro 5. Sur le rapport au numéro 6, il s'agit d'une opération qui intervient de temps en temps. Nous avons ici même accordé à une association qui milite pour le développement et la pratique des mathématiques qui s'appelle Promomaths, son intitulé est assez parlant. Nous avons accordé une subvention pour lui permettre d'exercer ses activités et en particulier de financer un rallye de mathématiques. Le montant, qui a été octroyé est de 5 000 € et sur ces 5 000 €, il y a un acompte de 60 % c'est-à-dire de 3 000 € qui a été versé au bénéficiaire. Toutes choses étant réalisées, Promomaths a transmis le bilan de l'opération qui se trouve être au total inférieur à l'objectif initialement visé qui était de 22 900 € et qui en fait s'établit au total à 11 407,94 €. L'écart entre le budget prévisionnel et le budget définitif conduit à ce que la subvention exprimée en taux, a besoin d'être révisé. Compte tenu du fait qu'une avance de 3 000 €, comme je le disais a déjà été versée au titre de cette subvention globale de 5 000 €, l'association bénéficiaire demande de ne pas la mettre dans l'obligation de reverser un tropperçu de 509 €, puisque si on applique le taux au montant réel, cela veut dire qu'elle a perçu 509 € de trop. Ce qui vous est proposé puisque l'opération est maintenant terminée, c'est de consentir à accorder à l'association sous forme de subvention globale définitive, le montant de 3 000 € en lieu et place des 5 000 qui avaient été prévus lors de l'attribution qui est intervenue au départ c'est-à-dire il y a déjà maintenant 2 ans.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – C'est une remise de 509 € à laquelle la commission des Finances consent.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Donc, adopté.

VOTE
Contre?
Abstentions?
Pour?
Voté à l'unanimité

Nous passons au 7. Admissions en non-valeur de titres de recettes irrecouvrables.

7/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES SOCIETE SATRAS

M. Miguel LAVENTURE – C'est une opération qui est soumise à l'Assemblée comme la loi le prévoit, l'exige même, qui consiste à faire le constat à ce qu'une créance que la collectivité possède sur un tiers et n'est pas en capacité d'être recouvrée. C'est une demande qui nous est d'ailleurs proposée par le Payeur territorial qui, ayant fait le constat du caractère

irrécouvrable de cette créance, nous rappelle que la seule manière de clore le dossier c'est d'en faire le constat et que l'Assemblée puisse activer le caractère irrécouvrable et donc effacer la créance et cela conduit une fois l'admission en non-valeur décidée, de faire en sorte que la somme qui est du montant de 36 875,93€ puisse être effacée et cela évidemment va se traduire par une opération sur le budget principal de la Collectivité. Je rappelle que la cause de cette demande d'admission, en non-valeur, c'est tout simplement que l'entreprise n'existe plus, la société SATRAS et qu'elle a fait l'objet d'une liquidation qui rend donc impossible la possibilité de recouvrer la dîte créance.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

On passe au 8. Admissions en non-valeur de titres de recettes irrecouvrables également. Il s'agit du LTA.

8/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLE — BUDGET ANNEXE LTA — SOCIETE LA FOURNEE SALEENNE

M. Miguel LAVENTURE — Nous sommes sur le type d'opération mais qui cette fois effectivement concerne le budget annexe de notre Collectivité qui exprime les opérations de ressources et de dépenses du LTA, le Laboratoire Territorial d'Analyses et qui remonte sur une période de 2009 à 2013 pour des opérations concernant le tiers que constitue la société Fournée Saléenne, qui là aussi, aujourd'hui n'est plus en capacité de pouvoir faire face à ses obligations, lesquelles s'élèvent pour ces cinq années confondues, je rappelle de 2009 à 2013 à un montant total de 1 813,03 €. Là aussi, sur proposition du Payeur territorial, il est demandé de faire le constat de cette incapacité donc de prononcer l'admission en nonvaleur et de procéder à l'écriture comptable correspondante et donner mandat par conséquent au Président à cet effet.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Pas de demandes d'intervention ? Il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstentions?

Voté à l'unanimité

Chers collègues, il est 14h23. Je propose de suspendre et nous allons reprendre à 16h30. La séance est suspendue.

Reprise effective de la séance à 16h46

M. le Président Claude LISE – Nous allons reprendre avec le compte de gestion qui sera suivi du compte administratif. Alors ce qui est prévu... Chers collègues, la séance est reprise. Ce qui est prévu, c'est comme d'habitude une intervention du Président du Conseil Exécutif puisqu'il s'agit de son compte administratif. Ensuite, nous allons étudier le compte de gestion puis le compte administratif. Je veus rappeler l'organisation que nous avons décidé au bureau depuis déjà un certain temps, que vous aviez d'ailleurs approuvé. Pour les temps de parole, l'Opposition aura 54 minutes, 3 minutes multipliées par 18, donc 54 minutes. Donc c'est globalement que les membres de l'Opposition l'utilisent comme ils l'entendent. Evidemment, les interventions de 5 minutes, de 10 minutes de plus, enfin peu importe, et on va totaliser, cela ne devra pas dépasser 54 minutes. Et la Majorité, 3 minutes multipliées par 33, ce qui fait 99 minutes dans les mêmes conditions. Elle utilse son temps comme elle l'entend. Donc, voilà, c'est très simple. Sitôt qu'on aura entendu d'abord, le Président du Conseil Exécutif, ensuite bien sûr les rapporteurs, enfin, le rapporteur puisque c'est le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE qui va présenter le rapport du compte administratif et nous lui avons demandé d'essayer de tenir en 20 minutes et avec un maximum de 30 minutes. On lui demande en tous cas de ne pas dépasser 30 minutes. Voilà, ce sont les règles habituelles qui sont reprises. J'attends maintenant l'arrivée du Président du Conseil Exécutif pour son intervention.

Mme Jenny DULYS-PETIT – Président. Mais cela fait doublon.

M. le Président Claude LISE – Comment ?

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> — Si le Président du Conseil Exécutif présente son compte, Monsieur LAVENTURE n'a pas grand-chose à ajouter, sinon à résumer, pour que ce ne soit pas trop long. A mon avis, parce que si le Président présente déjà, il va donner des détails et après Monsieur LAVENTURE n'aura qu'à faire un résumé.

M. le Président Claude LISE – (Rires). Le Conseiller exécutif n'est pas d'accord. On me dit que le Président du Conseil Exécutif arrive. Mes chers collègues, je vous demande de prendre place. J'avais déjà annoncé que nous allions d'abord entendre le Président du Conseil Exécutif puisque c'est son compte administratif. Il va donc le présenter. Ensuite, ce sera le Conseiller exécutif rapporteur, plus exactement avant le compte de gestion présenté par le Payeur et ensuite, le compte administratif qui sera présenté par le collègue LAVENTURE. Je donne la parole au Président du Conseil Exécutif sur son compte administratif.

9/ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Mesdames et Messieurs les Conseillers territoriaux, Mesdames, Messieurs. Comme vous le savez, la réglementation impose, avant le 30 juin de l'année dans un exercice budgétaire, l'Exécutif de la Collectivité à rendre compte au travers de son compte administratif de la mission qui lui incombe de mettre en œuvre le dit budget autant en recettes qu'en dépenses. Au travers de l'exécution de son budget 2018, la Collectivité territoriale de Martinique a été au cœur des préoccupations sur la vie quotidienne des Martiniquais. Dans un contexte relativement compliqué à souhait, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Ce n'est pas un nous singulier. Il faut savoir écouter pour entendre. La Collectivité Territoriale de Martinique a injecté dans l'économie 1 131 201 542, 48 € en 2018 impactant positivement tous les domaines d'activités et de la vie des Martiniquais. Les actions menées par la collectivité sont pertinentes par l'ensemble des secteurs qui relèvent de notre responsabilité ou de notre volonté, sont importantes. Mesdames et Messieurs les élus, l'exposé des motifs que vous avez reçu, les différents rapports et annexes qui sont joints aux documents comptables du Laboratoire Territorial d'Analyses interne, du bureau de gestion du périmètre d'irrigation du Sud-Est et du budget principal, vous présentent les éléments de synthèse avec les caractéristiques de l'année 2018 en termes de montants et la politique budgétaire parce qu'on est obligé de le faire pour les annexes. Ces documents seront téléchargeables sur le site web de la Collectivité Territoriale de Martinique, dans quelques jours. Après le débat bien sûr, tout un chacun pourra se les approprier afin de juger en toute connaissance de cause. Il faut savoir que de manière cumulative, un compte administratif renferme une multitude de chiffres. Certains agrégats monopolisent l'attention plus que d'autres. Le résultat comptable, par exemple, les reports, le résultat global de clôture. Il permet de savoir si l'exécution budgétaire a été excédentaire ou déficitaire. L'examen du résultat comptable du compte de gestion du Payeur territorial montre que les écritures entre le comptable public et l'ordonnateur sont en concordance. Sur le LTA, une différence de 112 458,78 € reconnue par la Direction Régionale des Finances Publiques et par la Préfecture sur le compte administratif 2017 a déjà été régularisée par la décision modificative numéro 1 de 2019. Quant au résultat global de clôture en 2018, le compte administratif du budget annexe du Laboratoire Territorial d'Analyses se solde par un excédent de 157 307,90 €. Le compte administratif du budget annexe du bureau de gestion du périmètre d'irrigation du Sud-Est s'achève par un déficit global de clôture de 158 084,46 €. Le compte administratif du budget principal se termine lui, par un déficit de clôture de 515 467,47 €. Au final, le résultat de clôture consolidé de 2018 pour la Collectivité Territoriale de Martinique est déficitaire de 516 244,03. Ce déficit, il faudra le couvrir. Tout ceci prouve que le travail entrepris au cours de ces trois dernières années a beaucoup assaini les finances de notre Collectivité, même s'il reste encore à faire. Pour mémoire, je rappelle que nous sommes partis d'un déficit de 23 673 715,22 € de l'ex-Région en 2015, et que par étapes successives, en 2016, en 2017 et en 2018, nous l'avons réduit et nous avons presque réussi à corriger le résultat. L'assainissement de nos finances se poursuit malgré des dizaines de millions d'euros de factures impayées laissées par les ex-collectivités. Dépenses non budgétées découvertes au fil du temps, résorbées au fur et à mesure par la Collectivité Territoriale de Martinique. Le redressement budgétaire continue tout en ne cédant en rien sur nos propres projets. Conséquence immédiate, nos indicateurs financiers se sont améliorés. J'ai bien dit améliorés. Nous pouvons aujourd'hui faire état d'un niveau d'épargne brut et surtout d'épargne nette positive, là où il n'était avant qu'insufiisant voire inexistant. Malgré ce double effort, nous devons rester vigilants car rien n'est jamais gagné d'avance, comme rien n'est jamais acquis en matière d'argent. En effet, chacun sait que l'Etat poursuit habilement, je prends mes responsabilités, son désengagement. Pensez au RSA, et dans le même temps, l'Etat nous contraint à des efforts de gestion au travers de sa loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Je le dis, je le redis, les recettes de la Collectivité Territoriale de Martinique qui conditionnent notre capacité à agir ne sont pas à la hauteur des crédits nécessaires pour maintenir et développer correctement notre pays. Des moyens manquent cruellement au regard des charges à assumer. Le problème est donc fondamentalement structurel, je l'ai déjà dit et répété plusieurs fois. On nous demande de faire plus avec moins de moyens, or sans relèvement significatif de nos moyens financiers, nous serons de nouveau bloqués et nos efforts auront été finalement vains. Ce n'est surtout pas une question d'incompétence, je ne parle pas de moi, je parle de nous, ce n'est surtout pas une question d'incompétence, même s'il y a eu des dérives à la fois inadmissibles et condamnables. La réalité a dépassé la fiction. La Collectivité ne peut pas assumer seule et sur ses fonds propres, l'immensité des besoins insatisfaits. Que chacun en prenne conscience et agisse en conséquence. Mèci an pil, mèci an chay.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Nous allons passer à la présentation du compte de gestion. Je demande au Payeur territorial, de bien vouloir nous présenter son compte de gestion. Merci. Vous avez la parole.

M. le Payeur Territorial – Merci. Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs. Dans le cadre de mes fonctions de Payeur territorial, il m'appartient de soumettre à l'Assemblée le compte de gestion de l'exercice 2018. Le compte de gestion est un document comptable qui retrace les opérations de dépenses et de recettes exécutées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 dans le cadre du budget 2018 que vous avez adopté. Je vous présenterai la synthèse de l'exécution budgétaire en abordant quatres thèmes : l'exécution des dépenses, l'exécution des recettes, les résultats d'exécution budgétaires et le dernier thème, les principaux indicateurs financiers.

1/ S'agissant du premier thème relatif à l'exécution des dépenses. Les dépenses nettes du compte de gestion s'élèvent à 1 129 511 059 euros 28 centimes répartis entre la section de fonctionnement pour 900 242 073 euros 51 centimes et la section d'investissement pour 229 268 985 euros 77 centimes. Le taux d'excution du budget de consommation des crédits budgétaires est déterminé en comparant le compte de gestion exécuté avec le budget prévisionnel voté. Le taux d'exécution global des dépenses est de 89 %. Par nature de dépenses, ce taux est de 91 % pour les dépenses de fonctionnement et de 81 % pour les dépenses d'investissement. Le délai global de paiement permet d'apprécier le délai séparant la date de réception des factures et la date de mise en paiement. Le délai global de paiement est de 52 jours en 2018 contre 53 jours en 2017. Ce délai est supérieur au délai réglementaire. Le délai de paiement du comptable correspond au délai entre la réception des flux informatiques et la date de mise en paiement. Le délai de paiement du comptable est de 12 jours en 2018 contre 11 jours en 2017. Les dépenses enregistrées en compte d'attente ont été globalement régularisés par émission de mandat de paiement. Le solde des dépenses restant à régulariser est de 250 € et en 2018, les opérations de dépenses ont donné lieu à émission de 34 422 lignes de mandats contre 40 137 en 2017.

Le deuxième point porte sur l'exécution des recettes. Les recettes nettes s'élèvent à 1 179 029 564 euros 61 centimes répartis entre la section de foncitonnement pour 950 443 331

euros 34 centimes et la section d'investissement pour 228 586 233 euros 27 centimes. Le taux d'exécution globale des recettes est de 93 %. Par nature de recettes, ce taux est de 96 % pour les recettes de fonctionnement et de 81 % pour les recettes d'investissement. Le taux de recouvrement des titres de recettes est de 97 % en 2018. Les recettes enregistrées en cours d'attente ont été globalement régularisées par l'émission de titres de recettes. Le solde des recettes restant à régulariser représente 370 000 €. En 2018, le nombre de lignes de titres de recettes est de 5 357 contre 6 156 en 2017.

Le troisième point correspond au résultat d'exécution budgétaire. Pour le budget principal de la Collectivité Territoriale et les budgets annexes, les résultats se décomposent comme suit : le résultat de l'exercice 2018 du budget principal de la Collectivité Territoriale est un excédent de 49 518 505 euros 33 centimes qui provient d'une part d'un excédent de fonctionnement de 50 201 257 euros 83 centimes et d'un déficit d'investissement de 682 752 euros 50 centimes. Pour les budgets annexes, le résultat de l'exercice 2018 du Laboratoire Territorial d'Analyses est un excédent de 87 969 euros 95 centimes qui provient d'un excédent de fonctionnement de 29 843 euros 62 centimes et d'un excédent d'investissement de 58 126 euros 23 centimes. Le résultat de l'exercice 2018 du périmètre d'Irrigation du Sud-Est est un résultat excédentaire de 493 428 euros 76 centimes qui provient exclusivement d'un excédent de fonctionnement. Le résultat consolidé de l'exercice 2018 est déterminé en intégrant au résultat du budget principal de la CTM, les résultats des deux budgets annexes. Le résultat consolidé de l'exercice 2018 de la Collectivité Territoriale de Martinique est un excédent de 50 099 904 euros 04 centimes. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est déterminé en intégrant au résultat de l'exercice 2018, les résultats cumulés des exercices précédents. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget principal de la Collectivité Territoriale de Martinique et un excédent de 34 194 362 euros 51 centimes. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 du Laboratoire Territorial d'Analyses est un excédent de 411 458 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2018 du Périmètre Irrigué du Sud-Est est un résultat excédentaire de 359 460 euros 20 centimes. Le résultat de clôture consolidé de l'exercice 2018 à la Collectivité Territoriale de Martinique est un excédent de 34 965 280 euros 71 centimes. Il convient de préciser que les résultats d'exécution budgétaire du compte de gestion sont déterminés à partir des dépenses et des recettes effectivement réalisées pour 2018. Ainsi les résultats du compte de gestion n'intègrent pas les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le quatrième point à aborder concerne les principaux indicateurs financiers qui sont au nombre de trois : le premier correspond à la capacité d'autofinancement, la CAF qui représente l'excédent de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement. La CAF correspond à ce qu'il reste à la Collectivité, une fois qu'elle a acquitté l'ensemble de ses charges réelles de fonctionnement et encaissé la totalité de ses produits de fonctionnement réels. Cet excédent d'exploitation est une ressource d'investissements destinée d'une part à assurer le remboursement de la dette et d'autre part à financer les dépenses d'investissement. En 2018, la capacité d'autofinancement brute est positive et représente 83 M€ contre 52 M€ en 2017 soit une progression de 58,9 %. Cette amélioration de la CAF brute résulte d'une part de la diminution des charges réelles de fonctionnement de 1,39 % et d'autre part de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 2,01 %. Le coefficient d'autofinancement courant permet d'apprécier la capacité de la Collectivité à autofinancer ses investissements et les déterminer par le rapport entre les charges réelles de fonctionnement augmentées du remboursement de la dette sur les produits réels de fonctionnement. Le coefficient d'autofinancement courant est de 0,95 en 2018 contre 0,98 en 2017. Ce coefficient inférieur à 1 traduit une capacité d'autofinancement positive.

Toutefois, ce coefficient trop proche de 1 signifie que la capacité d'autofinancement demeure limitée. Le coefficient d'autofinancement courant s'apparente à la notion de CAF nette qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement de la dette en capital. La CAF brute de 2018 qui s'élève à 83 M€ permet de supporter le remboursement de la dette en capital qui s'élève à 36 M€. La CAF nette est donc de 47 M€ en 2018 contre 18 M€ en 2017. Le deuxième indicateur correspond au ratio de rigidité des charges structurelles qui permet d'apprécier la couverture des charges par les produits. Ce ratio mesure le poids dans la section de fonctionnement des charges structurelles également dites obligatoires, rigides voire incompressibles. Sont considérées comme charges structurelles, les charges de personnel, les impôts et taxes, les contingents obligatoires et les intérêts de la dette. Le ratio de rigidité est le rapport entre les charges structurelles et les produits de fonctionnement réels. Le ratio de rigidité est de 0,59 en 2018 et 0,69 en 2017. Ce ratio permet de déterminer, par différence, les marges de manœuvre dégagées par la Collectivité qui s'améliorent en 2018 car elle représente 0,30 en 2017 et 0,40 en 2018. Le dernier indicateur correspond à la capacité de désendettement exprimée en nombre d'années. Cet indicateur permet de déterminer la durée théorique de remboursement de la dette. La capacité de désendettement est calculée en affectant la totalité de la CAF à l'encours de la dette. La capacité de désendettement s'améliore et passe de 10,8 années en 2017 à 8,08 années en 2018.

En conclusion du rapport de présentation du compte de gestion, il convient d'apprécier la concordance des exécutions et des résultats budgétaires entre le compte administratif et le compte de gestion. Les opérations de dépenses et de recettes exécutées en 2018 sont rigoureusement identiques entre le compte administratif et le compte de gestion pour le budget principal de la CTM et les deux budgets annexes. Pour ce qui est du résultat de clôture, les résultats de clôture de l'exercice 2018 sont également identiques pour le budget principal de la Collectivité et le budget annexe du PISE. En revanche, il convient de constater la discordance du résultat de clôture 2018 du Laboratoire Territorial d'Analyses. La différence relevée d'un montant de 112 458 euros 78 centimes résulte du report partiel du résultat d'investissements de 2017 en 2018. Le report complémentaire a été effectué dans le cadre de la Décision Modificative numéro 1 de 2019. Aussi cette différence sera régularisée à la clôture des comptes au 31 décembre 2019. J'en ai terminé avec la présentation du rapport du compte de gestion. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je vais quand même demander s'il y a des questions à poser à monsieur le Payeur territorial ? Il n'y a pas de questions ? Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT — Tout d'abord je voudrais remercier Monsieur le Payeur pour ces informations que nous avions, pour partie en tout cas d'un document qui nous a été remis fort complet et avec vous je prends note de ce qui est le résultat du compte de gestion c'est-à-dire un excédent de 34 M€. Je note aussi, avec une certaine avec une certaine satisfaction, que Monsieur le payeur on nous dit que les recettes de fonctionnement ont augmenté, de 1,39 %, ce qui tord le cou un peu à la notion de désengagement de l'État, en tous cas concernant les dotations et les subventions. Donc, il nous dit aussi que... Non, les recettes de fonctionnement augmentent de 2,01 %, ce sont les charges, je me suis trompé. Tout à l'heure on va en reparler dans le compte administratif où on voit bien que pour ceux qui disent qu'il y a un désengagement, les chiffres contredisent ce qui est marqué. Cela, ce n'est pas le débat. Là, maintenant, je parle du compte administratif. Le Payeur dit bien que les recettes de fonctionnement ont augmenté. Là où, et je m'en réjouis comme vous-mêmes, de même que je constate comme tous les Martiniquais qu'il n'y a donc pas de question de

disponibilités puisque dans le document qu'il nous a remis, il ne nous l'a pas dit, les disponibilités en fin 2017, financières, sont de 100 M€ et en 2018 de 46 M € si je ne me trompe, Monsieur le Payeur. Donc, pas de problème en matière d'excédent, pas de problème de trésorerie alors ma question : « Comment faire ensemble puisque je suis membre d'une Opposition constructive pour faire passer les délais de paiement de 52 jours à 30 jours ? ». Voilà ma seule question et je vous en remercie Monsieur le Payeur.

M. le Payeur Territorial – Les délais de paiement, le délai court à compter de la réception de la facture par les services financiers de l'ordonnateur et le délai est arrêté à la date de mise en paiement par le comptable. Donc, tout ce qui concerne la date de réception de la facture par les services de l'ordonnateur, le comptable n'a pas la maîtrise de ces éléments.

M. Fred LORDINOT – Merci pour cette réponse très claire.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autres questions ? Oui, collègue HAJJAR.

M. Jonny HAJJAR – Juste une précision parce que peut-être que pour les comptables, ce que vous dîtes là est clair mais pour toutes celles et ceux qui nous regardent ; je pense que, je voudrais être sûr que ce que vous dîtes soit clair pour tout le monde. On est d'accord que l'ordonnateur c'est le Président du Conseil Exécutif. Donc au moment où cela arrive dans les services de l'ordonnateur, donc le Président du Conseil Exécutif, entre le moment où cela arrive là et au moment où c'est transféré chez le Payeur, qui, lui, contrôle et met en paiement, cette période-là, vous ne la maîtrisez pas ? Vous n'avez pas d'éléments dessus ? On est d'accord ?

M. le Payeur Territorial – Nous sommes d'accord.

M. Jonny HAJJAR – C'est bien ce que vous dîtes?

M. le Payeur Territorial – Absolument.

<u>M. Jonny HAJJAR</u> – Vous ne maîtrisez qu'à partir du moment où la facture, en tous cas le mandat arrive chez vous avec les pièces jointes que vous pouvez contrôler et ensuite que vous mettez en exécution.

M. le Payeur Territorial - Oui.

M. Jonny HAJJAR – Parce ce que je pense qu'il est important de souligner, c'est que c'est cette partie-là qui paraît la plus longue et la plus difficile, qui fait que, effectivement, on dépasse les délais légaux mais au-delà de cela, on pénalise considérablement le paiement effectif puisque les entreprises doivent entre-temps se débrouiller pour avoir de la trésorerie. Et, je veux être bien sûr que cette partie-là qui n'est pas de votre responsabilité, vous êtes d'accord avec nous, qu'elle est trop longue. Merci.

M. le Payeur Territorial – C'est la précision que j'ai portée dans mon exposé. J'ai distingué deux délais, le délai global de paiement qui débute à la réception de la facture par les services de l'ordonnateur qui prend fin avec la mise en paiement par le comptable et puis il y a le délai de paiement du comptable. C'est la date qui débute à la date d'arrivée des flux

informatiques à la pairie et qui prend fin avec la date de mise en paiement. Il y a deux délais distincts qu'il convient de bien apprécier.

Mme Marie-Line LESDEMA – S'il vous plaît.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> — Je voudrais poser une question. Ces délais distincts, est-ce qu'ils concernent toutes les collectivités ou simplement la Collectivité Territoriale de Martinique ?

M. le Payeur Territorial – Cela concerne la Collectivité Territoriale de Martinique.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Cela veut dire que vous avez un délai distinct. Est-ce que tous les ordonnateurs reçoivent des clients une facture qui est étudiée par les services et par la suite arrive au niveau de la Paierie. Est-ce que c'est le cheminement pour toutes les collectivités ?

M. le Payeur Territorial – Pour toutes les collectivités.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Merci beaucoup.

<u>M. le Payeur Territorial</u> – Le schéma est rigoureusement identique. Les factures sont adressées dans les services financiers de l'ordonnateur qui quand il établit le mandat, renseigne la date de réception de la facture et automatiquement le logiciel, l'outil informatique que j'ai calcule le délai. Le schéma est rigoureusement identique pour tous les ordonnateurs ou encore de la sphère publique.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Ok. Donc le reproche ici, 52 jours de paiement tout compris, tous délais compris ? D'accord.

M. le Payeur Territorial – Oui, oui.

Mme Marie-Line LESDEMA – Mais quand certains c'est six mois... D'accord. Merci beaucoup.

M. le Payeur Territorial – Ce qu'il faut faire, effectivement, le délai global de paiement...

(Réactions dans l'Assemblée)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – S'il vous plaît! Non, non, il faut laisser le Payeur répondre. On a posé une question, après vous allez émettre vos commentaires.

M. le Payeur Territorial – Ce que j'aimerais préciser, vous avez le délai global de paiement, normalement selon les textes réglementaires, qui doit être de 30 jours. Les délais réglementaires dans les 30 jours, vous avez un tiers pour le comptable qui correspond à 10 jours. Donc, dans les 53 jours actuels, on a 12 jours de retard qui incombent au comptable.

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Ce que je retiens Président, concernant ce délai global de paiement, c'est qu'il est en train de s'améliorer, même si c'est d'un jour, c'est quand même un jour de moins donc il faut le noter. Ce que je voulais demander au Payeur, tout simplement, est-ce qu'on a un délai global de paiement moyen sur la Martinique ? Comment on se situe par rapport aux autres collectivités majeures ?

M. le Payeur Territorial – Je ne vais pas vous cacher que bon nombre de collectivités ont des difficultés de trésorerie et que les délais sont bien plus importants que ce que nous avons actuellement.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres questions ? Oui, collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR - Ce n'est pas une question. Je voudrais simplement souligner ce qui est dit parce que le questionnement ou les attentes, on peut toujours faire mieux. Mais moi, je constate simplement que d'abord, on fait déjà bien et ensuite que je ne crois pas, car j'aimerais que vous me disisez s'il y en a une autre, je ne crois pas Monsieur le Payeur qu'il y ait tune collectivité qui paie mieux que cette Collectivité à la Martinique. Je ne crois pas, je suis persuadé, que vous n'allez peut-être pas être en mesure de me répondre, mais je suis à peu près certain de ne pas me tromper, cette Collectivité, toutes collectivités confondues à la Martinique, est celle qui certainement paie dans les délais les plus courts et je crois que c'est cela qu'il faut souligner.

M. le Président Claude LISE – Alors, attendez, je vais... avant que vous répondiez, pour grouper les réponses, je vais grouper les questions. Je ne pensais pas qu'il y en aurait eu autant. Collègue DUVERGER et ensuite collgèue HAJJAR.

(Réactions dans l'Assemblée)

S'il vous plaît!

M. Jean-Claude DUVERGER – Simplement, je voudrais remercier le Payeur pour la présentation du compte de gestion de notre structure et puis dire au Président que si on s'intéresse au compte de gestion de la Guadeloupe, de la Guyane, d'une autre collectivité, cela pourrait être considéré comme une question orale qui n'est pas liée au rapport présenté. Le rapport présenté, Monsieur le Payeur, nous semble satisfait. Nous avons posé des questions uniquement sur ce que vous avez dit, sur le délai. Maintenant, n'attendez pas sur nous pour vous demander d'être le Payeur général de la Martinique et de faire une étude de comparaison des autres collectivités, de la Guadeloupe et de la Guyane.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Jonny HAJJAR – Juste un commentaire parce que, effectivement, le Payeur c'est dans son champ. Je veux quand même rétablir une réalité. Quand on a l'argent pour payer et que les délais de paiement sont à ce niveau, c'est inquiétant. Par contre, la majorité des collectivités, et je vous demande de nous dire oui ou non, qui ont des délais de paiement plus longs, c'est parce qu'ils n'ont pas de trésorerie. Quand on n'a pas l'argent pour payer, de toutes les façons, il est évident qu'on va prendre beaucoup de temps pour payer. Mais

quand on a l'argent, que l'argent est là et que malgré tout, c'est ce que, je vous demande de me dire si je me trompe ou pas. Etes-vous d'accord avec moi, si on le prend globalement sans rentrer dans une collectivité quelconque, que si les délais sont plus longs ailleurs, c'est parce qu'ils n'ont pas, ni les budgets, ni la trésorerie pour pouvoir réduire ces délais de paiement. Donc, il est évident que quand on n'a pas d'argent, même pour une entreprise, les délais de paiement sont plus longs. Par contre, là où c'est vraiment inquiétant, c'est que quand on a l'argent et qu'on prend autant de temps pour payer, on n'a pas d'éléments qui pourraient justifier ces délais longs. Pouvez-vous me confirmer ou pas si je me trompe en toute objectivité. Et, si je me trompe, j'assumerai.

M. le Président Claude LISE — Je pense que nous ne pouvons pas demander au Payeur de porter des appréciations qui, à ce moment-là, vont prendre une tournure politique. Il doit nous donner des éléments sur le compte de gestion de la CTM qu'il a présenté. Il répond aux questions techniques mais vous allez le mettre en difficulté. Il n'a pas à donner d'appréciation sur la gestion de la collectivité. Donc, je dis cela, il va répondre ce qu'il estime devoir répondre et j'ai tenu à le mettre à l'aise parce que nous ne pouvons pas le faire sortir de sa réserve. Je lui passe la parole.

M. le Payeur Territorial – Ce que je voudrais dire c'est qu'il existe une commission des Finances qui est co-présidée par le Préfet et le directeur régional des Finances publiques et chaque année, ils sortent des indicateurs des finances de toutes les collectivités de Martinique. Ils pourront vous donner les chiffres moyens et avec les causes des retards de paiement. Effectivement, je ne maîtrise pas la comptabillité de toutes les collectivités du département donc je ne peux pas me permettre d'apporter les appréciations.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – On suivait justement ton conseil Président, en remerciant le Payeur pour la clarté des informations qu'il nous porte mais cela ne m'empêchera pas de dire qu'il est quand même embêtant d'engager quand même des dépenses quand on sait qu'on n'a pas de recettes en face.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Donc collègues... Oui ? Une question au Payeur ? Collgèue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je voudrais et là aussi, je voudrias le mettre à l'aise. Si ma question le met mal à l'aise, qu'il ne réponde pas. Il me semble qu'il y a quelques années, la Trésorerie sortait précisément ce document en tous cas, il était distribué au moins dans toutes les administrations, les grandes administrations et celle à laquelle j'appartenais, j'étais destinataire et cela était extrêmement intéressant parce qu'on faisait une comparaison, notamment en matière de délais de paiement. Comme il a indiqué que cette commission se réunit, est-ce que ce document est publié ou est-ce qu'il est sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances ? Puisque le public averti qui est ici, puisqu'on s'aperçoit que le public qui est ici est friand d'informations et de comparaisons, bien entendu, d'autant que nous savons qu'il y a une mission de la cour des comptes en ce moment sur ce sujet. Et que, ce sujet impacte l'économie et que à la demande d'ailleurs des socio-professionnels. Je demande, est-ce que ce document est publié quelquepart ?

M. le Payeur Territorial – A ma connaissance, non. Je sais que les chiffres sont lus en séance mais je ne suis pas sûr d'une éventuelle publication mais je peux me renseigner.

M. Michel BRANCHI – Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Donc, je pense qu'il n'y a plus de questions, je vais remerciern, Monsieur le Payeur territorial qui a été très clair, très précis. Merci. Et j'appelle le collègue Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE. Oui, alors, je vais quand même vous demander d'approuver ce compte de gestion avant ton intervention. Je te donne la parole après pour le compte administratif. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Donc adopté.

VOTE Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité

10/ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. Miguel LAVENTURE - Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, mes chers collègues Conseillers territoriaux et Conseillers exécutifs, il y a déjà eu une grande avalanche de chiffres par la voix du Président du Conseil Exécutif et celle du Payeur territorial, donc nous allons essayer d'être dans un certain nombre de précisions complémentaires parce que c'est la circonstance qui veut que nous regardions ensemble de façon très particulière et précise les réalisations qui se sont déroulées pendant l'ensemble de l'année. Nous allons démarrer tout de suite par les recettes du compte administratif. Apparemment, il y a un problème de liaison entre la machine est l'écran. Il faudrait être sûr que tout ceci soit synchronisé. Nous avons donc une présentation qui fixe un peu les idées sur les recettes du compte administratif en 2018. Comparée à celle de 2017, elle confirme ce qui était dit précédemment sur, aussi bien les recettes de fonctionnement, que les recettes d'investissement pour lesquelles il y a un code couleur qui permet d'illustrer davantage les choses. Ensuite en ce qui concerne, la réflexion sur la nature de ces recettes réelles de la CTM, il vous est proposé de bien appréhender d'où elles viennent et par conséquent de bien mesurer que certaines d'entre elles sont à notre main, les ressources propres de la CTM: fiscalité directe, 111 662 120 €, fiscalité indirecte pour la part liée à l'activité du territoire, c'est 273 486 837 €, on arrondit. Et puis, les produits des services des domaines et des ventes diverses pour 4 642 598 € et des réserves ou excédents de 9 503 575 €. Le total est de 399 295 131,65 €, disons 400 M pour faire rond et ce sont donc les ressources qui sont propres de la CTM. Et, à côté de cela nous avons des ressources qu'on qualifie d'extérieur pour un montant qui est presque 2 fois plus important, qui est de 745 429 526,14 €. C'est important de donner cette structure parce que cela permet de savoir que nous avons évidemment des recettes sur lesquelles nous pouvons peser et d'autres dont nous faisons simplement le constat du montant. Je précise à cela s'ajoute les 60 M d'emprunt qui ont été mobilisés au cours de l'année 2018 arrivant au total par conséquent de recettes de 1 144 724 €. En structure cela signifie sur les ressources propres de la CTM représente 33 % du budget, un tiers, les ressources extérieures, 62 % et les emprunts, 5 %. Ces recettes, elles peuvent être plus spécifiquement dédiée au fonctionnement et c'est ce qui vous a proposé maintenant ou à l'investissement. S'agissant du fonctionnement, il est important de noter qu'il y a 50 % de ces recettes de fonctionnement qui proviennent d'impôts, de taxes et de la fiscalité locale ; 22 % qui résultent des dotations en matière d'aide sociale ; 25 % pour les autres dotations et participation et puis un reliquat de 3 % pour les autres petites recettes de fonctionnement qui vont donner le total de 100 % que nous venons d'indiquer. Petite précision quand même pour éviter de ne pas être très précis, avec un petit zoom sur des exemples de variation des dotations versées par l'État. Cela a été évoqué à l'instant. La dotation générale de décentralisation, nous voyons qu'elle est à peu près constante, on vous donne les chiffres pour les trois années, 2016, 2017, 2018. C'est 31 443 375 € en 2016 qui évolue à 31 635 243 € en 2018 et par conséquent c'est une augmentation modeste de 0,6 %. En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, celle qui était traditionnellement attribuée au titre du Département, qui continue à l'être à ce titre-là, elle passe de 152 419 516 € en 2016, à 146 765 443 €, et là, la diminution est de 3,7 %. La dotation globale de fonctionnement cette fois-ci au titre de la Région. Elle était de 16 890 832 € en 2016 et elle arrive à 14 510 977,50 € en 2018, ce qui fait une diminution de 14 %. Une observation importante que nous verrons d'ailleurs illustrée dans la diapo suivante, c'est que la formule « dotation globale de fonctionnement » pour les régions a été transformée en 2018 par une imputation de fraction de la TVA. Alors, pourquoi nous insistons là-dessus ? C'est que, comme la TVA a une tendance à l'augmentation, ce que l'on appelle une recette dynamique, on peut imaginer que la diminution que l'on a subie de 2016 à 2018 s'arrêtera et qu'ensuite à partir de 2018, cette recette dynamique va être d'un montant qui va régulièrement augmenter et par conséquent nous mettre à l'abri des diminutions que nous avons subi en la matière. Citons rapidement le fonds de solidarité en faveur des départements qui est passé de 15 294 199 € à 10 303 217 €, diminution significative et importante de 32 %. Les amendes que vous connaissez, les amendes de police du fait des PV payés en raison de la présence des radars ont rapporté 158 430 €, à peu près constant sur la période. La présentation ici, en bâtonnet comme on dit, montre bien la diminution qui a affecté la dotation globale de fonctionnement au fur et à mesure et je rappelle que cette dotation est remplacée pour les régions, désormais par une part de la TVA dont on fait le pari qu'elle va augmenter régulièrement dans les années qui viennent. Les recettes d'investissement, rapidement, donc les dotations-réserves et subventions représentent 50 %, les immobilisations 18 % et les emprunts pour 32 %. Nous avons vu les recettes, nous évoquons les dépenses du compte administratif avec les deux sections qui structurent le compte. En investissement, il avait été prévu au titre des crédits votés, 279 603 968,20 €, réalisés au titre de la section d'investissement donc 228 148 642,73 € et pour le fonctionnement, votés 923 187 724,46 € et réalisé 867 057 537,73 € avec au total par conséquent réalisés au titre des dépenses 1 095 000 €, i'arrondis. Les dépenses de fonctionnement d'un secteur, cela permet de fixer un peu les idées un certain nombre, je dirais d'imputations importantes. Je vais commencer par le RSA parce qu'il représente à lui tout seul presque 25 % des dépenses de fonctionnement, 24,83 exactement. L'autre grande contribution en matière de fonctionnement, ce sont les services généraux, 25,12 %. A noter également, en matière d'enseignement formation professionnelle, le montant de presque 10 %, 9,59 % et de santé et actions sociale qui vient en plus du RSA, pour presque 15 %, 14, 73 %. Vous avez la répartition pour les autres éléments qui sont évidemment moins majeurs. Le tableau qui suit vous donne les montants mais je pense qu'il est une synthèse des éléments qui se trouvent dans l'exposé des motifs de compte administratif. Et, par conséquent chacun peut s'y reporter de façon très tranquille. Je voudrais plutôt que nous regardions la diapo suivante avec la présentation des différents secteurs avec un certain nombre d'opérations qui permettent de mieux illustrer ce sur quoi ces dépenses ont porté. Par exemple en matière de santé et action sociale, il y a la prestation de compensation du handicap pour plus de 10 M€, 10 301 467 €. Il y a la dotation

pour le centre Emma Ventura que nous connaissons tous, qui cette année a été de 5 869 980 €. L'institution que nous connaissons bien qui est le patronage Saint-Louis, foyer de l'espérance qui a bénéficié de dépenses pour 4 687 682 €. Le CEPIOF, ex AMIOF que chacun connaît bien pour 1 800 000 €. Le LTA qu'on évoquait tout à l'heure, 1 430 000 €. Et, par conséquent, on a ici, évidemment pas de manière exhaustive mais encore une fois d'une façon qui permet un peu de fixer les idées et d'illustrer les dépenses dans le secteur santé et action sociale. Je vous propose un focus sur l'enseignement et la formation professionnelle. Les dotations aux lycées et collèges constituent l'essentiel avec presque 20 M, 19 151 884 €. Les aides aux études supérieures c'est-à-dire en clair, pour beaucoup, les bourses qui sont accordées à nos étudiants pour 3 607 385 € a bon rythme, là, j'insiste beaucoup parce qu'on a trouvé le moyen de faire en sorte que les décisions d'attribution et les paiements interviennent avec des diligences qui évidemment sont appréciées par nos étudiants qui sont les intéressés directs. Et puis, le CFA de la Chambre des Métiers pour 3 444 774 €. Autre focus, l'action économique avec un élément de la participation au financement du CMT, ça c'est le financement sur le volet particulier pour 2 700 000 €. Nous allons voir tout à l'heure qu'il y a également en investissement un montant très important. Il y a également en ce qui concerne la production sucrière et rhumière de la Martinique, 1 844 800 € et puis la participation à Martinique Développement pour 960 000 €. Il y a également en matière de transport qui est quelque chose de très lourd, la participation de notre Collectivité, la CTM au budget de Martinique Transport en 2018, on en avait pour 64 523 541 €. Il y a des opérations en matière de réseau routier pour 7 167 178 €. L'aide à la cessation d'activité des taxis collectifs, dispositif que nous connaissons bien, pour 3 660 000 €. De la détaxe concernant les carburants pour un certain nombre de catégories professionnelles, 1 137 869 €. Et puis des opérations absolument indispensables comme par exemple le draguage du port de pêche de Grand-rivière pour 858 511 €. Là, maintenant, nous avons le domaine de la culture, jeunesse et des sports avec, sans rentrer les détails, des subventions pour les manifestations pour 4 780 323 €. Des subventions aux activités artistiques, culturelles pour 3 000 000. La dotation à Tropics-Atrium, qui évidemment nous permet d'avoir les spectacles ; chacun connaît, je ne parle pas du SDIS qui a été d'actualité à l'ouverture de cette séance avec 18 000 000. Je n'insiste pas trop sur le RSA puisque nous avons indiqué le montant global et je rappelle qu'il sert à des titres divers, 217 306 000,48 €. Ensuite les ressources humaines, très important. Le budget qui avait été prévu était de 211 089 427 €, il a été réalisé à 207 230 683,59 € dans un certain nombre d'étapes de rationnalisation et d'organisation qui font que notre Collectivité se structure petit à petit, au bout de trois ans, donc elle continue à progresser en efficacité avec des équipes qu'elle a en son sein, au titre des personnels. Et, puis un mot aussi, toujours en termes de rationnalité et d'efficacité sur les services généraux puisqu'il y a un certain nombre d'opérations qui sont mises en œuvre, que ce soit pour rationnaliser l'utilisation d'un certain nombre de consommables mais également faire en sorte que l'effet de globalisation sur un certain nombre de types de dépenses qui permettent de faire des marchés ou encore qui permettent de faire des économies par négociations avec les fournisseurs conduisent à avoir des montants qui chaque année, s'organisent, sur des montants moindres avec une efficacité renforcée. Rapidement, les dépenses d'investissement par secteurs, on les voit là avec quelques masses évidemment essentielles : enseignement, formation professionnelle et apprentissage, 21,54 %. Evidemment on retrouve le transport avec 13 %. On a, bien entendu, les opérations financières puisque quand on rembourse le capital c'est au titre des dépenses d'investissement. Et puis, on a également toute une série d'opérations moins majeures et moins lourdes mais il faut les citer : l'action économique, 8,69 % ; l'environnement, 7,22 % ; l'aménagement des territoires et l'habitat, presque 13 %, 12,88 %. Je passe le tableau qui suit parce que, encore une fois c'est une synthèse des éléments que vous avez dans votre rapport de l'exposé des motifs. Là aussi, on va certainement voir le focus proposé sur différents domaines, différentes natures de dépenses d'investissement. Aménagement, on va aller un peu vite cette fois. Aménagement, c'est une opération qui concerne les communes, le logement, le secteur locatif, etc. Il y a également la formation professionnelle. Citons l'opération un peu phare qui dans l'année 2018 a été assez massive et va l'être encore très fortement en 2019, c'est la reconstruction du lycée Schoelcher. D'autres opérations dans d'autres établissements. Egalement, l'action économique avec un effort significatif en 2018 en matière de création d'amélioration et de développement d'activités, tout ceci porté par les entreprises qui sont aidées directement. Je veux également souligner l'action sociale et la santé, on la retrouve avec toute une série d'opérations diverses. On va dire encore le transport avec des opérations sur les réseaux routiers, des opérations d'appontement, très important. Et puis, l'exploitation du TCSP mais au-delà de l'exploitation, il y a l'extension du TCSP. Alors, ensuite, rapidement signaler l'opération en matière d'environnement avec en particulier les dotations au PNRM. Et puis, toujours culture, jeunesse, vie sociale, sport et loisirs. Alors, après avoir fait ce survol un peu rapide mais je pense qu'il est important d'illustrer encore une fois l'action que nous menons. Je voudrais insister sur quelques éléments de synthèse. On va aller à l'essentiel. Ce graphique présente l'avantage de rappeler ce qui a été déjà exposé, à la fois dans l'introduction, les propos introductifs du Président du Conseil Exécutif, également par le Payeur territorial, c'est qu'il y un certain nombre d'agrégats ou de résultats intermédiaires qui permettent de fixer les idées. Alors, je vous propose de vous concentrer sur ce qu'on peut appeler, les cartouches qui sont à droite de la projection c'est-à-dire l'épargne de gestion qui comme on le constate, par construction, la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion de fonctionnement. Donc, c'est ce qui va nous donner le résultat de cette activité de fonctionnement, de cette activité de gestion qui constitue une épargne, laquelle va devenir une épargne brute à partir du moment où on va lui imputer les intérêts et cette épargne brute, elle va ensuite conduire à une épargne nette qui est le résultat une fois que nous avons, c'est la petite cartouche bleue qui est à côté, que nous avons imputé le capital. Et, ce sont ces éléments que je vous propose de retrouver d'une manière quantifiée. Cela a été dit par les deux propos, du Président du Conseil Exécutif et du Payeur territorial à travers son compte de gestion, l'épargne brute augmente de 83 % de 2016 à 2018 et l'épargne nette, est multipliée tout simplement de manière assez spectaculaire puisqu'elle passe de 8 877 684 €, nous l'avons dit, à 46 882 385,07 €. Ces éléments-là sont absolument fondamentaux, ils sont essentiels à la compréhension, à la mesure de l'évolution de cette Collectivité, en tous cas de sa santé financière pendant les trois ans qui viennent de s'écouler. Nous illustrons cela par les graphiques qui sont ici, vous avez des couleurs qui sont assez manifestes, les bâtons bruns expriment l'épargne brute. La lecture est immédiate sur l'évolution de cette épargne de gestion. L'épargne brute est exprimée par les colonnes, les bâtons en bleu très foncé et nous voyons là aussi, l'augmentation qui est extrêmement significative. Mais, là où le taux d'augmentation est le plus manifeste, c'est évidemment pour l'épargne nette et cela est fondamental parce que c'est cette épargne qui permet : premièrement d'investir, c'est l'épargne qui a été constituée qui va donner à la CTM, la capacité d'investir. L'épargne est destinée à l'investissement. S'il n'y a pas d'épargne, il n'y a pas d'investissement, s'il y a épargne, il y a investissement. Mais l'investissement va aller au-delà de l'épargne parce que l'épargne va permettre de gager vis-à-vis d'un prêteur, la ressource mobilisable sous forme d'emprunt pour permettre de faire de l'investissemnt au-delà du strict montant de l'épargne de l'exerciece. Et, c'est ce qui est illustré par ce que vous avez là, d'une manière qui est encore plus visible. La diapo est composée de deux parties. La partie de gauche donne la traduction graphique de l'évolution des montants, l'évolution en valeur, et à droite, on a l'évolution de ce que l'on appelle en base 100. Cela veut dire que si on considère que le point de départ, le point de référence, le point à partir duquel tous les calculs se font, c'est le montant en 2016, eh bien on traduit le montant en 2017, le montant en 2018 en valeur 2016, c'est-à-dire en indice et on voit ici très nettement que l'épargne nette, elle progresse, c'est l'illustration en bleu. Elle progresse de manière très significative et l'épargne brute augmente également même si c'est avec ce qu'on appelle une pente qui est moins importante. Alors, je passe rapidement sur le slide qui suit tout de suite. Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement parce que cela permet simplement d'illustrer qu'on dispose maintenant, je dirais, d'une manière d'évoluer et cela permet surtout d'en voir la traduction à travers ce qui vous est proposé là. Là encore parce qu'on va traduire les évolutions en langage base 100 c'est-à-dire qu'on considère que le point de départ de la figuration de l'expression des évolutions, c'est à partir du montant 2016 considéré comme étant le point de départ, tout étant convertit dans cette référence du montant 2016 et on voit bien ici que les choses évoluent. Alors, vous avez d'un côté les dépenses qui sont en brun, en marron, en jaune, enfin cela dépend de la façon dont vous voyez la couleur et puis les recettes qui sont en bleu. Et on voit bien que cette espèce d'écart qui s'organise de manière accentuée, de manière qui progresse entre les dépenses et les recettes, indique une propansion, une trajectoire pour la collectivité à faire en sorte qu'elle dispose de marge de manœuvre, voire envisager l'avenir d'une manière plus optimiste. Je passe sur les chiffres qui sont derrière. Je veux juste souligner que nous avons vu comment on passe de l'épargne de gestion à l'épargne brute en imputant les intérêts et ensuite à l'épargne nette en imputant le capital. Nous voyons ici que nous avons les intérêts et surtout les annuités, et qu'on arrive à maintenir un niveau annuités et intérêts qui est relativement contenu puisqu'on passe de 12 238 361,22 € en 2016 à 12 899 666,27 € après avoir fait tout l'itinéraire que nous avons retracé et qui montre, que par conséquent, on est en capacité de pouvoir regarder l'avenir d'une manière qui soit relativemnt, je dirai, encourageante. Ne soyons pas trop optimistes. Restons sur l'appréciation modérée, raisonnée mais exacte de ce qui a pu être entrepris, de ce qui est en route et sur lequel nous vons à poursuivre chaque jour le challenge et en tous cas, cela va être le cas en 2019. Voilà, la présentation à la fois en décomposition et également en synthèse de l'exécution du budget 2018 sur lequel j'espère que tout le monde a matière à exprimer une satisfaction partagée.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègue LAVENTURE. Il a fait 28 minutes, je lui avais demandé de faire moins de 30 donc il a droit à des félicitations. Voilà.

(Applaudissements)

Je vais demander au Président du CESECEM, Monsieur LECURIEUX-DURIVAL de venir nou donner le point de vue du CESECEM. Il va nous donner donc, lecture du rapport. Normalement il y a le rapport de gestion également mais je ne sais pas si... Uniquement sur le compte administratif.

M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL, Président du CESECEM — Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président de la Collectivité, Monsieur le Président de l'Assemblée, Mesdames Messieurs les Conseillers territoriaux, je vous présente donc l'avis qui a été émis par le CESECEM. Je commence par les remarques préalables. Le compte administratif pour l'exercice 2018 est le deuxième de la CTM et le deuxième examiné par le CESECEM. Les documents qui ont été transmis au CESECEM sont les suivants : l'exposé des motifs du

compte administratif du budget principal, le compte de gestion principal, le compte de gestion BGPISE, le compte de gestion du Laboratoire Territorial d'Analyses, le projet de délibération sur le compte de gestion, le projet de délibération sur le compte administratif, l'affectation des résultats relatifs au budget général, le document comptable du budget principal. Le CESECEM regrette que les délais de saisines observés par la CTM ne soient pas suffisants pour permettre à l'ensemble des instances du CESECEM c'est-à-dire les commissions, les sections de fonctionner de manière pleinement satisfaisante pour alimenter leurs travaux de bureau et la plénière. Par ailleurs concernant les documents transmis, le CESECEM note que l'exposé des motifs relatifs au budget annexe LTA et PISE n'ont pas été fournis contrairement à ce qui s'est passé en 2017 ainsi que les documents comptables relatifs au LTA et PISE et le projet de délibération des AP et AE. Pour 2018 le compte administratif du budget principal présente un volume de dépenses nettes de 1,18 milliards d'euros contre 1,15 milliards d'euros en 2017. Les restes à réaliser du budget principal à reporter sur l'exercice 2019 s'élèvent en dépenses à 34 709 829 € dont 26 579 644 € en investissement et 8 130 185 € en fonctionnement contre 11,8 M€ en 2017. Elles concernent les dépenses engagées et non mandatées en recettes zéro euro. Pour rappel les restes à réaliser concernent les dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à émission de titres. Il convient de noter par ailleurs que les restes à réaliser en recettes d'un montant de 9 104 € ne concernent que le budget du PISE. Le résultat net de clôture est de -515 467 € et il sera à intégrer dans le budget supplémentaire 2019 de la CTM. Par rapport aux prévisions budgétaires, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement du budget principal sur la base des crédits ouverts BP, BS, DM, plus restes à réaliser de N-1 est de 93,9% contre 97% pour l'exercice 2017. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement apprécié selon les mêmes critères est de 81 % contre 93 % en 2017 malgré une hausse des crédits d'investissement par rapport à l'exercice de 2017, 279,6 M€ de crédits votés en 2018 contre 240 M€ de crédit voté en 2017. S'agissant de la section d'investissement du budget principal les dépenses d'investissement des crédits ouverts sont en augmentation par rapport à 2017, ceux-ci passent de 241 000 000 en 2017 à 280 000 000 en 2018. Les dépenses d'investissement propres à l'exercice en y incluant les opérations d'ordre s'élèvent à 253 000 000 en 2018 alors qu'ils étaient de 124 000 000 € en 2017. Sur ce montant global on note en particulier la part représentée par l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage soit 49 000 000 en 2018 contre 32,8 M€ en 2017 ; les transports 29,6 M en 2018 contre 48,8 M€; l'aménagement du territoire et habitat soit 29 000 000 en 2018 contre 24 000 000 en 2017 ; l'action économique 19,8 M en 2018 contre 21,5 M€ en 2017. Je vous fais ensuite un récapitulatif des postes les plus significatifs en dépenses d'investissement, je vous fais grâce de la lecture du tableau et je passe donc à la suite. En outre, le CESECEM relève que les dépenses d'investissement liées à la gestion des fonds européens restent pour le moment sous utilisés. 23 197 163 € de crédits consommés en 2018 contre 38 055 611 € de crédits votés. En conséquence le CESECEM note un montant important de restes à réaliser en matière de gestion des fonds européens d'environ 14 000 000. Globalement les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 26 579 644 € en 2018 contre 1,2 M€ en 2017. Sur les sommes de 26,5 M, il y a 14 M qui sont imputables à la gestion des fonds européens. Les recettes d'investissement, les crédits ouverts sont en augmentation par rapport à 2017. Ils sont de 280 M en 2018 alors qu'ils étaient de 241 M en 2017 ; les recettes d'investissement propres à l'exercice c'est-à-dire les opérations réelles et les opérations d'ordre représentent 228,5 M€ en 2018 alors qu'ils étaient de 199,7 M€ en 2017. Le taux de recouvrement affiché est de 81 % et il était de 82 % en 2017. Ces recettes se décomposent en ressources propres : taxes ; redevance ; impôts directs et locaux ; les ressources extérieures correspondant aux dotations, subventions, emprunts. Après une augmentation de +27 000 € de dotation globale d'équipement, la DGE, par rapport à 2016, la CTM enregistre une augmentation de +139 673 € en 2018 par rapport à 2017. Cette dotation versée par l'État pour soutenir l'effort d'investissement réalisé par la CTM en matière d'équipement rural est liée à augmentation constatée des dépenses d'investissement réalisées. Pour rappel, ces dépenses passent en effet à 253 M en 2018 alors qu'il était de 224 M en 2017. S'agissant des dotations, le FCTVA, subvention de l'État à l'investissement d'un montant de 30,4 M est en augmentation d'environ 20 M par rapport à 2017 qui étaient de 9,1 M, mais il convient de souligner que cette somme intègre les sommes relevant des exercices de 2017 et de 2018. S'agissant de l'emprunt, il représente une somme de 60 M€ sur les 228,5 M de recettes réalisées sur l'exercice 2018. A noter que l'emprunt est en augmentation par rapport à 2017 puisqu'il représentait la somme de 40 M€ en 2017. Cette augmentation vient compenser la baisse d'environ 1,4 M par rapport à 2017 des recettes liées aux dettes et autres opérations financières. En effet celle-ci passe de 80,6 M€ en 2018 alors qu'elles étaient de 82 M€ en 2017. S'agissant des recettes d'investissement liées à la gestion des fonds européens, le CESECEM note le faible taux de recouvrement des recettes par rapport aux prévisions affichées. En effet sur les 37 147 273 € de crédits ouverts, seuls environ 9 M ont été recouvrés en 2018. En 2017 par contre, les sommes recouvrées ont été excédentaires par rapport aux prévisions et le taux de recouvrement a été d'environ 17,7 M contre 16 M de crédits ouverts. Vous avez ensuite un récapitulatif des postes les plus significatifs en recettes d'investissement dont je vous fais grâce et je continue concernant la section de fonctionnement du budget principal, des dépenses de fonctionnement, les crédits ouverts en 2018 sont en augmentation par rapport à 2017. Ils sont à 981 M en 2018 alors qu'ils étaient de 967 M en 2017. L'exécution des dépenses de la section de fonctionnement propres à l'exercice a légèrement baissé en 2018 par rapport à 2017 alors que même les crédits ouverts en 2018 étaient en augmentation par rapport à 2017. Ils ont représenté en effet un montant global de 873 700 922 € en 2018 alors qu'ils étaient de 877 759 387 € en 2017. Le poste principal de dépenses est le RSA, régularisation du RMI, il est en augmentation par rapport à 2017 avec un montant de 217 M€ de réalisation en 2018 alors qu'il était de 206 M en 2017. Les services généraux sont en augmentation en passant à 210 M en 2018 contre 199 M en 2017. S'agissant par ailleurs de dépenses de santé et d'action sociale le CESECEM s'interroge sur les raisons de la baisse des dépenses enregistrées au regard des problématiques dans notre territoire en la matière ainsi que sur le montant important des reports. Celle-ci passe en effet à 127 M en 2018 alors qu'elles étaient de 147 M en 2017. Ces reports s'élèvent à 8 130 185 € en 2018 contre 10 647 706 € en 2017. Récapitulatif des postes les plus significatifs en dépenses de fonctionnement, tableau dont je vous fais également grâce. S'agissant des recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en 2018 sont en augmentation par rapport à 2017. Ils passent à 981 M en 2018 contre 967 M en 2017. Les recettes de la section de fonctionnement recouvrés, résultats inclus, soit 9 M€ en 2018 contre 3,4 M€ en 2017 sont en augmentation, elles aussi. Elles s'élèvent à 958 M€ en 2018 contre 928 M€ en 2017 ; octroi de mer perçu en 2018 a dépassé les prévisions, le montant des sommes recouvrées représente 75 M€ en 2018 alors même que la prévision était de 72 M€. A noter que cette recette a augmenté de 4 M par rapport à l'exercice 2017 et quant aux dotations de l'État, elles poursuivent leur décru puisqu'elles passent de 221 M de recettes recouvrées en 2017 à 215 M en 2018. Il y a ensuite un récapitulatif des postes les plus significatifs en recettes de fonctionnement et je passe à la page suivante. Les résultats de l'exercice 2018 après affectation des résultats le besoin global de financement s'élève à 515 467 € pour le budget principal correspondant au déficit global de l'exercice soit un résultat comptable, un budget principal de 34 194 362 € avec le LTA qui représente 293 043 € et BGPISE de 359 460 €. Le montant des dépenses engagées non mandatées, -34 709 829 € dont 141 591 € pour le LTA et -526 649 pour le BGPISE. Le résultat global net de clôture est de 515 467 € en négatif dont le LTA de 151 352 € et le BGPISE de 9 180 €. Le CESECEM propose que la CTM poursuive les efforts engagés pour agir significativement sur la capacité d'autofinancement de la CTM pour les années à venir. En conclusion, comme pour l'exercice 2017 le compte administratif de la CTM pour l'exercice 2018 affiche des taux de réalisation satisfaisants en recettes comme en dépenses. Toutefois l'écart entre les engagements juridiques et les réalisations effectives induisent un déficit global d'exécution de 515 465 € en diminution certes d'environ 1 M€ par rapport à 2017. Par ailleurs, le CESECEM note une amélioration du volume d'investissement par rapport à 2017. On passe en effet en termes de crédits ouverts de 241 M en dépenses d'investissement en 2017 à 280 M en 2018 ; les crédits réalisés en dépenses d'investissement passant quant à elles de 224 M en 2017 à 253 M en 2018. Malgré ses efforts, le CESECEM recommande toujours à la Collectivité de se donner les moyens de dynamiser les investissements afin de soutenir l'activité économique et de mieux préparer l'avenir. S'agissant des fonds européens, le CESECEM souligne avec force la nécessité pour la CTM d'amplifier les actions engagées pour améliorer l'accès aux fonds européens au plus grand nombre, demande solennellement à la CTM de prendre les dispositions pour ne pas être en situation de dégagement des fonds en raccourcissant notamment les délais d'instruction. Ces actions doivent passer par un versement plus rapide de crédit aux porteurs des projets européens. Et cet avis a été adopté à l'unanimité des membres présents pour la plénière du CESECEM du mercredi 19 juin 2019. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Mes chers collègues, je vais demander d'abord à la commission des Finances d'intervenir et ensuite je demanderai aux Présidents de commissions qui ont un avis, s'ils ont un avis à présenter, de lever le doigt et de présenter leur avis. Je ne vais pas énumérer toutes les commissions. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Nous avons entendu les rapports du trésorier Territorial, celui du Président du Conseil Exécutif et celui du Conseiller exécutif en charge des Finances et globalement, je voudrais insister sur le fait que notre commission a relevé effectivement que la situation financière, vu ses contraintes de l'an dernier, est en voie d'amélioration, on peut même dire en voie de nettes améliorations puisque le petit déficit que nous affichons après la prise en compte des dépenses engagées et non mandatées de 515 467 € qui représente 0,04 % du montant total des dépenses c'est-à-dire 1 179 000 000 alors que l'an dernier ce déficit était de 1 511 000 € c'est-à-dire qu'il a été divisé par trois. Nous voudrions souligner que le budget 2018 a dû affronter les difficultés résultant d'un fort redressement. La capacité de désendettement était supérieure aux normes légales de la baisse des dotations de l'État, le maintien de restes à charge en matière sociale, ce que l'on appelle les AIS cumulait l'an dernier une dette de l'État à notre égard de 620 M€; une capacité d'emprunt limité en raison des très mauvais indicateurs qui viennent d'être rappelés puisque certains étaient même négatifs en 2016 et de plus il ne faut pas l'oublier, 2018 a été la première année de l'application de la loi de programmation budgétaire 2018-2022 qui a introduit dans les finances publiques des critères d'évaluation issus des banques et qui limitaient les possibilités d'emprunt et qui obligeaient à diminuer le fonctionnement. Nous constatons qu'en 2018 l'investissement a été de 229,3 M€ et que d'une manière générale les réalisations ont été proches voire identiques en prévision. Alors quelques exemples quand même que nous avons relevés, nous, à la commission, l'aéroport avant que ne s'interrompe le chantier 3 000 008, lycée Schœlcher reconstruction 22 M€, aides aux communes 15 M€ et aides aux entreprises 8,1 M€ pour 380 entreprises aidées ; entretiens des routes 25,4 M€ ; aides non-remboursables aux étudiants 3 868 aides pour 3 600 000 € ; Aide Personnalisée d'Autonomie personnes âgées, APA, 9 737 bénéficiaires pour 60 M€; Aide aux Personnes Atteintes d'un Handicap 3 042 personnes pour 33,1 M€; personnes hébergées en EHPAD, 1 145 personnes pour 38,5 M€, etc. Vous voyez bien que dans cette énumération, nous avons choisi aussi bien des chantiers structurants que des interventions en matière sociale. En conclusion, nous souhaitons que la Collectivité Territoriale de la Martinique poursuive son redressement avec sérieux en s'efforçant de répondre au défi martiniquais et aux besoins martiniquais qui sont chaque jour plus nombreux. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Quels sont les Présidents de commission qui veulent présenter un avis ? S'il n'y en a pas, je vais ouvrir le débat. Qui a levé la main ? Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – La commission Infrastructure se félicite de la concordance entre les deux comptes, compte de gestion et compte administratif et aussi de la réduction du déficit qu'affiche le CA 2018. Il y a eu un collègue qui n'a pas pris part au vote.

M. Lucien ADENET – La commission Transport s'est réunie pour examiner les documents qui nous avaient été proposés, les rapports 9, 10, 11 et 12. Concernant le soutien que nous avons eu venant de la direction des Finances et du Budget de la CTM, nous voulons dire que cela nous a été d'un grand secours pour comprendre un peu ce qui était proposé dans les documents. Concernant le rapport 9, les membres de la commission ont pris acte des chiffres contenus dans le compte de gestion du Payeur territorial et ont émis un avis favorable à son adoption. Ensuite le rapport 10 concernant le compte administratif les membres présents à la commission constatent que l'exécution du budget principal et du budget BGPISE se soldent effectivement par un petit déficit net de 500 000 € à peu près et de 158 000 €. Ce qui confirme ainsi un contexte particulièrement contraint des finances publiques même si la situation s'améliore. Il note que les résultats comptables sont en concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Pour l'exécution du LTA, le Laboratoire Territorial d'Analyses, les membres présents à la commission enregistrent que le résultat comptable est d'environ 300 000 € et que le résultat global de clôture se chiffre par un excédent d'environ 150 000 €. Ce qui donne un résultat global cumulé de clôture de -516 000 € à peu près. Nous avons examiné un peu aussi de manière plus détaillée en dehors des chiffres un certain nombre de points. Concernant le taux de réalisation des recettes et des dépenses, nous avons considéré qu'ils sont très élevés par rapport aux prévisions que nous avions dans le budget au départ, le budget de 2018. Nous disons que malgré un contexte qui reste difficile au niveau des finances de la CTM, les choses s'améliorent et aujourd'hui on peut entrevoir une autre manière de gérer avec une marge de manœuvre beaucoup plus importante même si cette marge reste étroite toujours. Beaucoup de réalisations dans tous les domaines avec peu de ressources. On a l'impression que, 1 milliard d'euros c'est beaucoup, mais il y a en face énormément de besoins. Pour nous, c'est une satisfaction grande. Maintenant, concernant le transport, puisque c'est une commission transport, en dehors de toutes les actions qui sont menées pour le transport, les membres de la commission ont rappelé que la Collectivité Territoriale avait réussi à clarifier les relations juridiques et financières entre les différents acteurs concernés par l'épineux problème du contrat de Partenariat Public-Privé sur le TCSP en 2018. Voilà un peu les avis qui ont été donnés. Finalement les membres de cette commission ont émis un avis favorable à l'adoption du compte administratif présenté par le Président du Conseil Exécutif de la CTM.

M. le Président Claude LISE – Collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS – Avis favorable de la commission Culture.

M. le Président Claude LISE – Collègue CARIUS.

M. Francine CARIUS— Merci Président. Les membres de la commission Formation professionnelle et Apprentissage ont examiné les différents comptes. Les membres présents ont noté une amélioration de la situation tant en termes de résultats qu'en termes de réalisation. Nous commençons à percevoir l'horizon. Nous avons émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Autres avis ? Sinon nous allons entamer le débat général. Je rappelle ce que j'ai dit, à savoir que l'Opposition dispose de 54 minutes et la Majorité de 99 minutes. On n'a toujours pas les comptes séparés. Monsieur PRIAM va se débrouiller comme d'habitude, il va me renseigner périodiquement sur le temps écoulé. Qui demande la parole ? Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Bien bonjou a tout moun-la ki la é bien bonjou osi ba tout moun ki ka kouté-nou. Mwen lé di ke nou ka konstaté ke malgwé ke sitiasyon-an réd 2018 twavay ansanb, twavay ek anpil détéminasyon permèt dé rézilta-la é sé pou sa ke Pwézidan du Konsey Egzékitif, lé konseyé egzékitif ensi ke lé diféran pwézidan komisyon tout éli ki asou terren ki ka adan misyon-yo ka ramené dé dosyé, ka fé de sot ke o fet angajman-an ke nou té pran pa koté popilasyon nou respekté'y. E sé épi an chay fwiété lé mwen pasé adan diféran kominn mwen ka woué, mwen woué dé twavo asou dé enfwakstrikti ki ka apatienn a la kolektivité tewitorial, mé osi dé akonpagnman kolektivité tewitorial té poté ba dé kominn. Donk 2018 ba nou an bel rézilta é angajman é rézilta kay kontinué konfimé ko'y paske lé mwen ka gadé Pwézidan du Konsey Egzékitif Misié MARIE-SAINTE ensi Misié CLEON mwen lé di zot mèsi piske yo mandé mwen fé'y. Lé moun ki té ka pran wout RD3 ant Carrefour Villette pou monté asou Vert-Pré, i té ni an pétisyon ke sé moun-la té signé té mandé si yo té pé amélioré wout-la paske pandan dé zanné é dé zanné i té resté ke té ka bouché twou, mwen woué ke sé dé kilomèt é dé kilomèt ke zot angajé dé twavo é i bout asou goudwonajla yé apwémidi, mwen, mwen lé di ke mwen ka palé tala paske i fini fèt mwen lé ke sé ankô dot rézilta ke zot kay ni a konfirmé asou tout teritwa Matinik an tou lé ka zot ni konpétans é mwen lé di bwavo, bwavo paske sé la nou ka réponn a atante popilasion-an menm si nou ka palé de kont adminitwatif 2018 mé mwen di zot ke mwen ka souwété ke i ni kontinuité sé sa ke tout moun-lan di, mwen lé osi di zot ke asou menm wout-la é sa mwen ka gadé Misié MARIE-SAINTE pou lé izajé la wout ki ka sôti de Carrefour Villette é ki alé lopital Mangot Vulcin sé moun-lan ki pa ni loto-a, ka a pié é asou lanmen goch-la yo té kay enmen ke lé ou ka monté ke yo ba yo an ti jan twotwa pou yo sôti asou bagay-la paske sé loto-a ka woulé telman vit-la é ke souvan yo pè piske tout moun-lan pa ni loto ek mwen ka kontinié di ke bagay-la réd, mé sé an pasaj jénan kan an chouval brigan. Mwen lé di an nou kontinié kabéché adan lentérè popilasyon, lentérè moun ka fé nou konfians é nou pa ni a gadé ki moun ki ki pou ki moun, ki moun ki pa pou ki moun, sa ki entérè, nou sévi piske nou vini an responsabilité pou sèvi. Mèsi an chay.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? On peut passer au vote ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Puisque je suis attendu, Monsieur le Président, je vais faire une intervention. Elle est attendue, n'est-ce pas donc, mais...

M. Fred LORDINOT – Mais oui j'ai la parole mais il y aura beaucoup de commentaires sur ce que je veux dire puisque personne ne veut parler mais quand je vais parler il y aura beaucoup de demandes de parole après. Vous aurez l'occasion de vous exprimer. Et je ne vais pas me concentrer sur mon document, ce sera plus intéressant, parce qu'en écoutant tout à l'heure les différentes interventions, je me suis mis à la place de nos compatriotes Martiniquais. Beaucoup de compatriotes comparent maintenant le fonctionnement des collectivités au fonctionnement d'une entreprise. Les Martiniquais attendent d'une entreprise qu'elle donne un bien ou des services et se considèrent même comme des clients dans l'entreprise. C'est un peu le raisonnement qui est adopté pour la Collectivité. Et en formulant une demande de subvention, les Martiniquais considèrent que, bon, ils doivent avoir une réponse dans un délai donné. Ils pensent que le service doit être délivré et lorsqu'ils commandent un bien par La Poste ils attendent la livraison du bien. Ce compte administratif me laisse l'impression que le service n'est jamais délivré et le bien prend du temps à venir, il est toujours reporté. Et lorsqu'on regarde le compte administratif, on voit un montant de 34 M€ de report qui vient couvrir l'excédent du compte du payeur, 34 M€ de reports engagés non mandatés. C'est-à-dire on vous dit « il y a un excédent de 34 M€ mais je ne peux pas faire encore les choses, attendez encore ». Je ne veux pas être désagréable, mais c'est comme le collège Lagrosillière à Charpentier, « attendez encore c'était en 2018 mais finalement c'est en 2019 mai ce n'est pas sûr, c'est peut-être à la Toussaint ». Je veux citer le Président du SDIS qui, ce matin, s'est exprimé. On n'a pas le montant des dotations pour payer les agents qui grèvent au service d'incendie et de secours parce que les dotations n'arrivent pas à temps et pourtant il y a des disponibilités financières, et pourtant il y a 34 M€ d'excédents. Alors qu'est-ce qui cloche ? Question de gouvernance ? Qu'est-ce qui cloche? Alors je vais faire quelques suggestions que vous mettrez en œuvre ou pas, mais membre d'une Opposition constructive, je vais vous les formuler, à condition toutefois que vous acceptiez les réalités. Ne pas écrire, comme vous le faites, à la page 8 de l'exposé des motifs pour dire qu'il y a un effet cumulé de la baisse des dotations et de la dynamique des bases fiscales. Oui, il y a une dynamique des bases fiscales, vous avez prélevé 15 M€ de plus sur les Martiniquais entre 2007 et 2018, faites le total de la fiscalité indirecte et la fiscalité directe cela fait +15 M€. Attention, attention, les Martiniquais sont très sensibles à leur pouvoir d'achat. Peut-être, faut-il penser, première proposition, à diminuer les taux d'octroi de mer sur un certain nombre de produits, voilà pour faire qu'il y ait plus de pouvoir d'achat pour les Martiniquais. Ensuite, vous dites, effet cumulé de la baisse des dotations. Monsieur le Payeur territorial l'a dit, les recettes ont augmenté de 2,01%. Lorsque je fais le total des dotations et participations à la page 8, je constate que la Collectivité de Martinique a reçu 20 M€ de plus, 20 M. Il n'y a pas de baisse des dotations. J'ai lu aussi le document du conseil consultatif, mais pour ces sommes, on n'est pas d'accord parce que les chiffres, ce n'est pas ce qu'ils disent, mais vous avez choisi une présentation du compte, vous avez décidé de ne pas mettre les chiffres de 2017 pour qu'on ait des tableaux comparatifs. Donc je suis allé chercher les chiffres moi-même et vous pouvez le faire. Je vous dis que les dotations et participations, quand on compare les deux chiffres c'est une augmentation de 20 M€. Donc ce matin, on a cité le Président MACRON, il faut dire que là encore c'est la fin d'une pratique de l'ancien gouvernement qui procédait à des baisses unilatérales des dotations et le Président MACRON propose la contractualisation aux collectivités pour faire que des choses aillent dans le bon sens. En France en 2018, il y a eu une augmentation des dotations pour 47% des collectivités et une diminution pour 53%, mais c'était une diminution pour tout le monde, à l'époque de l'ancien gouvernement, peut-être qu'il faut s'arrêter à la réalité des chiffres. Mais là où les choses sont plus délicates, c'est concernant les recettes en matière de gestion des fonds européens et là vous avez un gros souci, je dis nous mais vous l'avez-vous, c'est vous qui gérez, c'est vous qui êtes autorité de gestion et je constate qu'en 2018 par rapport à 2017 les recettes provenant des fonds européens ont diminué de 28%, -8,3 M€, -28 %. Alors où est le problème ? Peut-être que c'est là où il faut travailler ensemble, Majorité et Opposition. Pourquoi sur les fonds européens vous nous annoncez 15 M€ de report, 15 M, 100 M de francs de l'époque ? Vous vous rendez compte. Et ça, il est dans un document que vous avez mis dans le document comptable à la page 9, document comptable. On voit que, sur le détail des restes à réaliser en dépenses, il y a près de 15 M€ pour les fonds européens ; 1,2 M€ pour la culture et la jeunesse ; 2,7 M€ pour l'action économique ; 1,7 M€ pour l'aménagement du territoire. Pourquoi cela ? Qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi cela ne fonctionne pas ? Pourquoi on n'a pas pu faire les fonds Jérémie ? Qu'est-ce qui bloque ? Il y a de l'argent, on a adopté cela en juin de l'année dernière. Pourquoi on ne l'a pas fait ? C'est cela la question que j'attends du Conseil Exécutif ou de la Conseillère exécutive, je ne sais pas. Qu'est-ce nous empêche de le faire ? Ce n'est pas une question d'argent. Donc, sur les fonds européens je me permets de vous faire quelques suggestions et propositions. Peut-être faut-il revoir la gouvernance et donc ma proposition serait de travailler avec les équipes pour faire un budget annexe pour les fonds européens. Voilà comme ça, nous allons sortir, je dis nous, les sommes du budget général, on pourra mieux identifier les opérations parce que je suis tenté de vous demander, mais comme je demande beaucoup de choses et qu'on ne me les donne pas, de me donner la liste des opérations qui représentent ces 15 M de report pour qu'on sache pourquoi cela ne fonctionne pas. Où sont les difficultés ? Donc, je vous propose de revoir la gouvernance, mettre un budget annexe, de renforcer les équipes, vous avez diminué les frais de personnel car environ 79 personnes sont parties à la retraite, remplacez-les par des cadres performants notamment dans la gestion des fonds européens. Il y a de jeunes Martiniquais très compétents qui peuvent faire ça. Donc, allons renforcer les équipes. Deuxième proposition, pour améliorer la consommation des fonds européens. Troisième proposition : travaillons ensemble, moi je ne suis pas dans l'administration, mais je suis prêt à apporter ma modeste contribution, à l'amélioration des mandatements ; le nombre de mandatements diminuent, près de 6 000 mandats de moins. Qu'est-ce qui se passe ? Il faut voir pourquoi on ne mandate pas. Peut-être qu'il y a là aussi quelques améliorations à apporter pour augmenter le niveau de mandatements et faire que les niveaux de paiement soient accélérés ainsi que la diminution. Le Payeur était très clair, il a répondu très clairement, pour ce qui est de sa part concernant les délais du Payeur. Comment nous pouvons travailler ensemble à l'amélioration du délai de paiement de l'ordonnateur ? Ca, ce sont des choses qu'on peut mettre ensemble là, rapidement, dès le mois prochain. Ensuite, mettre en place une cellule spécifique..., oui, tu peux rigoler, tu peux rigoler parce que lorsque j'avais dit que la rentrée n'était pas possible au collège SALDES, tu m'avais dit que je n'avais pas à le dire, au collège Lagrosillière, mais je te dis que, oui, tu m'as dit cela au cours d'une réunion à l'ancien Conseil Général. Mais tu sais, organiser la rentrée au collège Lagrosillière, c'est plus difficile que d'aller à Los Angeles... Mettre en place une cellule de suivi et d'évaluation de la politique faite par les services, évaluation et suivi des fonds européens, ce qui va permettre d'améliorer les résultats. Il faut une action corrective forte qui passe par la transparence à tous les niveaux et l'évaluation continue. Par exemple, dire très clairement un document annexé à la gestion des fonds européens, annexé aux documents administratifs, une partie concernant uniquement les fonds européens qui va donner de la visibilité sur l'utilisation de ces fonds et surtout qui va lister les bénéficiaires des sommes. Le document existe au niveau de l'Union Européenne, pourquoi il n'existerait pas au niveau de la Collectivité Territoriale de Martinique ? Ceci, pour vous dire que cette question des fonds européens me semble déterminante pour l'avenir parce que, il y a là un levier pour les entreprises, pour les associations mais aussi pour les communes. Et autres propositions...

(Problème de micro)

Et pourtant il est ouvert... Merci bien. Donc sur le service d'incendie, je reformule ma proposition, la Collectivité Territoriale de Martinique peut prendre en charge la totalité du financement... Amen... Amen. Elle peut prendre en charge la totalité du financement parce qu'à l'époque, je le répète, à l'époque du Conseil Régional, nous avions pris la moitié du financement à notre charge, il restait à trouver l'autre moitié. Et aujourd'hui, j'avoue mon incompréhension quand j'entends le Président délégué du SDIS qui devrait s'appeler d'ailleurs, Service Territorial d'Incendie et de Secours, dire qu'il a toujours des difficultés en matière de réception des dotations. Ce n'est pas possible. S'il y a une amélioration des sections de fonctionnement des communes, elles pourront mieux dégager des marges de manœuvre financière pour pouvoir mobiliser des fonds européens. Voilà encore une autre proposition. Peut-être faudrait-il admettre que la réalité de la difficulté que vous avez à mettre aujourd'hui ces fonds en œuvre et ça je vais vous le répéter tant qu'il n'y aura pas d'actions correctives claires qui soient mises en œuvre. Et pour ne pas être trop long et je vais terminer par cette question des restes à réaliser en recettes. Vous avez fort heureusement donné un correctif, ça arrive. J'ai l'occasion de fournir des correctifs au cours des plénières. Vous l'avez donné ce matin et je vous en remercie, c'est bien. Mais vous allez être contraint de donner un correctif pour les restes à réaliser en recettes. Je vous invite à vous pencher très sérieusement sur la question de vos restes à réaliser en recettes parce que vous en aurez. Lorsque vous nous dites que pour 5 M€ de plus de dépenses d'investissement, on était l'année dernière à 224 M€, on est passé en 2018 à 229 M€. Vous augmentez les dépenses engagées non mandatées qui étaient à 1 200 000 € en 2017, vous les passer à 18 M€. Vous les multipliez par 22. J'ai marqué le chiffre et vous me dites en face il y a zéro reste à réaliser en recettes ; je vous dis que ce n'est pas réaliste. Pour la sincérité des comptes et la transparence, je vous invite là aussi à revoir cette question des restes à réaliser en recettes. Voilà, les quelques propositions que je soumets à votre appréciation. J'espère qu'on en discutera au cours au cours du débat, que cela ne sera pas juste un débat d'opposition, que ces propositions vous allez les amender, les commenter, peut-être dire qu'elles ne valent rien mais j'espère qu'elles feront l'objet d'une vraie discussion pour améliorer, je le répète, améliorer les performances de la Collectivité qui, en matière d'investissements se sont dégradées au cours de l'année 2018. Merci.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Je vais mettre aux voix alors ? Bien on met aux voix... Est-ce que le rapporteur a des... Comment ?

(Protestations dans l'Assemblée)

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u>— Président, depuis tout à l'heure vous avez demandé qui veut s'exprimer, personne. On a dû attendre un temps avant pour que Monsieur LORDINOT puisse... Maintenant il a terminé, on demande encore... On veut passer au vote, non, il faut attendre encore pour que d'autres puissent s'exprimer. On demande à passer au vote, c'est tout.

M. le Président Claude LISE – Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR— Bien merci. Il me semble qu'il y a une proportionnalité dans le temps de paroles et que nous avons un temps de paroles que j'espère que la démocratie, vous allez nous permettre de nous exprimer. Les enseignements de ce compte administratif et de ce compte de gestion sont très intéressants. Malheureusement, je regrette que, sur la forme nous avons des pavés de documents. Je peux les montrer, voilà ce que cela représente ; et sur la forme, c'est dommage que, dans l'exposé des motifs, il n'y a pas de possibilité d'évaluer l'évolution entre 2017 et 2018, parce qu'il y a de belles pages couleur glacée, mais on ne parle que d'un montant de 2018 sans jamais nous permettre d'avoir... Cela nous fait un travail supplémentaire, je le fais, mais c'est dommage que, sur la forme alors qu'il y a quand même une obligation de clarté et de transparence, je ne vois pas apparaître et là il faut vraiment aller fouiller et il faut s'y connaître. Je tenais à le faire remarquer en espérant que, pour l'année prochaine, nous aurons des documents un peu plus explicites nous invitant à moins de recherches avec au moins un comparatif sur deux années c'est-à-dire l'année sur laquelle on vote et l'année précédente. Cela me paraît évident et simple.

Le deuxième point, c'est que je me suis permis effectivement d'aller faire une recherche de l'évolution à la fois des budgets et des comptes administratifs depuis votre arrivée, votre gouvernance c'est-à-dire 2016, 2017, 2018. On est sur trois années pleines. Le premier constat que je fais c'est que le premier budget 2016 qui a été voté était un budget de 1 400 000 000 €. Aujourd'hui quand on compare avec 2018, on est passé en réalisé à 1 129 000 000 € c'est-à-dire qu'en trois ans, le volume financier aussi bien qu'en recettes qu'en dépenses, en investissement qu'en fonctionnement a diminué de 270,5 M€ en trois ans c'est-à-dire près de 20% ; c'est-à-dire que vous avez hérité d'un budget de 1 400 000 000 € en arrivant et le budget n'a eu de cesse, en tout cas dans la réalisation, de diminuer fortement sur les trois dernières années pour atteindre une chute record de plus de 270 000 000 €. Si on fait le comparatif sur l'année 2018 entre le budget c'est-à-dire le prévisionnel ce que vous affichez et ce que vous réalisez, que vous dites à une date, voilà on va faire ça et à la fin on fait un comparatif de ce qui est fait réellement. Entre le budget prévisionnel 2018 et le compte administratif et le compte de gestion, on est en réalisé à moins 133 M€ uniquement sur l'année 2018 et notamment avec des dépenses et des recettes en investissement et en fonctionnement et notamment en fonctionnement qui n'ont pas été réalisées pour près de 80 M€ sur les 133 M€. Ce qui donne un résultat 2018 de plus 50 M€. C'est énorme. Cela me fait dire qu'il y a un affichage puisque, entre ce que vous votez et ce que vous faites, il y a un gros énorme décalage. Et ce qui me permet de m'interroger sur la réalité des délais moyens de paiement puisque, c'est ce que je disais tout à l'heure, quand vous pouvez payer et que vous ne payez pas, cela devient incompréhensible. Par contre quand vous ne pouvez pas payer, et je ferai la différence parce que j'ai entendu tout à l'heure une information qui me paraît erronée, la trésorerie et le budget ce sont deux éléments totalement différents. Par contre quand vous avez à la fois le budget, puisque j'ai entendu dire qu'il ne faut pas émettre de dépense quand on n'a pas la recette en face mais c'est évident. D'ailleurs le budget est équilibré. C'est bien pour cela, il me semble qu'il passe un contrôle de légalité et que par conséquent, même si c'est prévisionnel au départ quand vous avez une dépense en face, vous êtes sensé avoir la recette à charge pour vous d'aller la récupérer. Donc en fait là où cela devient incompréhensible et inquiétant, c'est qu'on a des délais de moyens de paiement aussi importants alors que vous avez parfaitement et totalement les moyens de payer, parce qu'il y a la trésorerie et le budget. Et quand je dis que c'est un affichage, aujourd'hui il n'est pas discutable de considérer qu'il y a un affichage puisque le compte de gestion donne le résultat exécuté des dépenses et des recettes, exécuté sous le contrôle du payeur. La séparation des pouvoirs c'est cela, l'ordonnateur n'est pas le payeur, l'ordonnateur étant le Président du Conseil Exécutif. Et j'ai entendu dire qu'on est content que le montant du compte de gestion correspond au montant du compte administratif en tout cas en exécuté. Mais en tout cas c'est obligatoire, il n'y a pas à être content ou à ne pas être content, c'est une obligation légale. Par contre le compte administratif intègre des restes à réaliser. Et donc on a bien compris, et c'est pour cela que je parle d'illusion et d'affichage, l'affichage est très clairement et fortement excédentaire. Mais pour ne pas montrer, parce que je rappelle que votre stratégie dès votre arrivée c'était de dire il y a déficit, il y a déficit, pa ni lajan, pa vini mandé, nou an difilkité, pa ni, donc vous ne pouvez pas afficher 50 M€ de plus comme cela. Donc il a fallu, dans le compte administratif, intégrer des dépenses engagées non mandatées pour justement permettre un petit chouya, allez un petit demi-million d'euros. Je rappelle que ce petit demi-million d'euros, si vous aviez intégré les corrections de la Chambre Régionale des Comptes, si la CTM dit qu'il n'y a pas de déficit mais un excédent d'un demi-million d'euros, vous n'auriez pas eu de déficit. Je rappelle également que si vous n'aviez pas payé des intérêts de retard sur le transport par rapport au TCSP avec un protocole transactionnel en deux temps 2017 et 2018, je rappelle que le montant total des intérêts de retard, ce n'était même pas le principal, parce que le Président du Conseil Exécutif a décidé de bloquer, il bloque il ne paye pas, mais il y a des contrats; les intérêts de retard s'élèvent à 2 M€. J'appelle cela du gaspillage. Quand on dépense 2 M€ d'intérêts de retard, c'est qu'on a un problème parce que c'est l'argent public ce n'est pas notre argent personnel. Ces 2 M€ s'ils n'avaient pas été payés en intérêts de retard, ils auraient servi certainement à passer aussi en excédent. Je rappelle et c'est très intéressant quand on sait lire, c'est plus facile quand les éléments ne sont pas donnés à tout le monde, illisibles, les créances c'est-à-dire les recettes certaines de la CTM mais qui ne sont pas encore engagées c'est-à-dire que pour le moment yo an dépo-a, yo an fon magazin-an, mé yo poko ou pa ka wé yo, s'élèvent à plus de 207,6 M€. Je rappelle que la trésorerie également sur l'année 2018 est de plus de 46,4 M€ à la fin de l'exercice. Et ce qui est inquiétant aussi, et c'est pour cela que je dis qu'il y a de l'affichage, c'est que les dettes fournisseurs, c'est quoi les dettes fournisseurs c'est justement ce que vous devez aux entreprises 78,5 M€ plus 33,4 M€ cela fait 112 M€. Cela veut dire que vous ralentissez l'économie au lieu de permettre justement à ce que l'économie et l'activité se développent, parce qu'une entreprise qui a une créance vis-à-vis de la CTM, mais qui n'a pas la trésorerie est obligée de faire un prêt bancaire avec des intérêts, ce qui pénalise les entreprises et notamment les très petites entreprises. Donc il y a un frein conséquent qui est menée justement à travers cette rupture parce que les 112 M€ ce sont des dettes obligatoires que la CTM doit payer, qu'elle peut payer. Si elle ne pouvait pas les payer on aurait dit alors, on ne peut pas, mais vous pouvez les payer et vous ne les payez pas. C'est là où c'est ingrat, c'est là où c'est indécent de ne pas pouvoir les payer alors que vous avez les moyens de les payer. Et c'est vrai qu'on se rend compte qu'il y a une chute de l'investissement. La réalité c'est que c'est l'investissement qui créée la richesse. On peut se prévaloir en disant voilà on a de l'argent, c'est bien mais quand le peuple souffre, quand les activités souffrent, quand les associations souffrent, quand les besoins sociaux augmentent et que les gens qui doivent toucher l'APA souffrent. Je rappelle qu'il y a un sigle qui me dérange aussi, il appariait et il faut le traduire. Alors on est satisfait d'avoir payé en RSA, +11 M€ entre 2017 et 2018, mais si on a payé plus de RSA. Cela veut dire quoi, qu'on a payé plus de chômeurs, cela veut dire qu'il y a plus de chômeurs entre 2017 et 2018. On peut se satisfaire de cela ? On préfère payer du RSA plutôt que d'essayer d'aider les associations, les entreprises à recruter pour créer de l'activité pour que cela ne soit pas une aide sociale ? Ou est-ce que c'est une volonté manifeste de créer la dépendance vis-à-vis du citoyen martiniquais ? On préfère dire voilà c'est moi qui te donne le RSA. Mais comment on peut vivre décemment avec 500 € quand on est seul ou même avec un enfant, peut-être en toucher un peu plus ? Ce chiffre m'inquiète, +11 M€ entre 2017 et 2018 de RSA payé et on le savait. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'activité, cela veut dire qu'il n'y a pas d'investissement. On ne peut pas se satisfaire de cela. On ne peut pas considérer que, comme on a plein d'argent on est content alors que le peuple souffre. Ce n'est pas admissible, ce n'est pas acceptable. En tout cas, moi je ne peux pas me satisfaire de ça. Et quand je dis qu'on a un problème sérieux et grave qui apparait dans les chiffres et bien le collègue l'a dit, la question des fonds européens est inquiétante. Je regarde et cela va vous démontrer encore le comportement d'affichage et la structuration mentale dans laquelle vous voulez mettre celui qui est à l'extérieur dans une manipulation. Dépenses d'investissement page 19 prévu 38 M€, prévu c'est-à-dire on a affiché dans le budget 38 M€; émission 23 M€ c'est-à-dire que dans la réalité on a affiché 38, mais on a émis uniquement 23. Cela veut dire qu'on a dit qu'on allait dépenser pour 38, mais en fait on a émis des mandats que pour 23. Cela veut dire qu'on a laissé 15 M comme ça, cela veut dire qu'on a affiché. Je prends les recettes d'investissement toujours sur les fonds européens, là c'est encore plus inquiétant, on a affiché 37,1 M€ prévus dans le budget, émis c'est-à-dire les titres émis réellement 9 M, c'est 30 M de moins entre ce que vous dites et ce que vous faites. Page 35, dépenses de fonctionnement toujours sur les fonds européens émis, 16,5M€. Pardon, pardon, prévisions, 16,5. Non, pardon, c'est bien cela, émis. Vous allez comprendre. On a émis, 16,5 M€, je ne me suis pas trompé, néanmoins annulé 7,4 M€; entendez bien émis 16,5M€ annulé 7,4 M. Annulé, donc je fais croire que et en fait j'annule derrière. Fok zot ay chéchè'y an didan bagay-la. Page 49, recettes de fonctionnement, émis, ta a fô, pareil 4,4 M€ émis, annulé 3,2 M€. Cela veut dire qu'on a annulé 73% durant l'année. On est dans l'affichage. La problématique de la sous-utilisation et ce n'est pas les panneaux 4X3 qui vont changer quoi que ce soit. Je m'inquiète malheureusement de cette difficulté de la sous-consommation que le CESECEM a lui-même constatée, qui est très clairement montrée à travers les chiffres. Et je suis très inquiet sur l'avenir de notre incapacité à pouvoir, ni en recettes ni en dépenses, utiliser les fonds européens sachant que c'est un choix politique. Je le rappelle, vous avez supprimé le Groupement d'Intérêt Martinique Europe Performance qui gérait les fonds européens. Vous avez créé une direction en interne. Résultat des comptes, depuis trois ans, on est dans une sous-consommation chronique, inquiétante. Et je ne prends pas l'exemple des fonds Jérémie puisque même des gens de votre propre majorité en font des sujets politiques. Je ne rentrerai pas dedans, je vous laisse gérer cela entre vous. C'est quand même dommage alors que les fonds européens sont là, disponibles, qu'ils ne soient pas utilisés dans l'intérêt des Martiniquaises et des Martiniquais, de la Martinique, des entreprises et des associations. Je suis extrêmement marqué par cette absence de fonctionnement. Cela m'amène à dire qu'il y a un vrai problème dans l'organisation de la Collectivité. Parce que malgré une ressource humaine en ingénierie, en technicité, en administration, aujourd'hui on ne peut faire que le constat que cela ne fonctionne pas. Et ce n'est pas un problème de collectivité unique, c'est un problème de gouvernance tout simplement; parce que comment pouvez-vous avoir l'argent d'un côté, avoir les moyens humains de mettre en œuvre les projets, avoir des porteurs de projet qui veulent prendre des initiatives, beaucoup de porteurs de projet viennent nous voir pour nous dire mais on a déposé des dossiers, et on n'a pas de réponse. C'est entre un an et deux ans. Mais la SPL Transport que je préside, on a déposé, cela fait plus de deux ans, la demande de fonds européens, plus de deux ans et j'ai entendu le Conseiller exécutif dire que cela venait juste de passer en commission, il y a à peine deux ou trois semaines. Vous êtes incapables d'apporter ne serait-ce que la réponse d'attente. Donc il y a un vrai souci avec une absence de perspectives et une gestion masquée et habillée, si malgré les moyens importants que vous avez, parce que je comprends bien que là malheureusement nous sommes au stade d'une stratégie, la stratégie du déficit cumulé de l'amélioration de la situation de financement, mais la situation de financement n'a jamais été mauvaise. Il ne faut pas tromper non plus la population. Elle a toujours été bonne. Donc c'est toujours plus facile après de venir et d'expliquer qu'on a redressé une structure qui n'était pas en difficulté. Elle n'a jamais été en difficulté. Par contre je comprends que l'absence de projet, et c'est peut-être le fond du problème, cette absence de projet vous empêche effectivement puisque à part le goudron, quelques routes ; je suis très inquiet sur les associations parce qu'elles peuvent porter de l'insertion ; je suis très inquiet sur les très petites entreprises parce qu'elles n'ont pas l'ingénierie suffisante et il aurait fallu que la CTM mette en place l'ingénierie pour les accompagner à monter les dossiers et plutôt que de retoquer les dossiers ou les freiner, les aider à faire en sorte que les dossiers soient viables et être autorisées à percevoir des fonds européens. Cette situation aujourd'hui ne peut que créer une inquiétude forte. Et les propositions qui vous sont faites sont simplement de sortir de cette stratégie. Je pense qu'il faut arrêter. Certes les élections municipales arrivent et je pense qu'ici il y a beaucoup de candidats aux municipales dans votre équipe, c'est certainement un enjeu pour beaucoup, mais je pense qu'il faut sortir de cette stratégie. Je pense qu'il faut rentrer dans une logique d'investissement pour créer de l'activité, pour créer de la richesse parce que là où vous avez raison malheureusement et l'augmentation du RSA le montre, c'est que les besoins sociaux explosent ; c'est que la violence est en train d'exploser ; c'est que la dénatalité est là, le vieillissement de la population est là, nos jeunes s'en vont. Mais au-delà de ces constats, la question des mesures que vous devez prendre aujourd'hui ne se fait pas et nous vous invitons, je vous invite personnellement et nous sommes prêts à mener et à se rassembler autour d'un projet, pas de guichet, d'un projet au service de l'intérêt général pour qu'à la fois les initiatives privées soient boostées, accompagnées, mais qu'également des personnes qui se retrouvent en activité plutôt que d'avoir comme seule alternative le RSA et les aides sociales ; qu'on puisse leur permettre d'avoir la possibilité d'avoir un salaire par eux-mêmes et de gérer eux-mêmes leur avenir plutôt que d'être dépendants. Je vous invite véritablement à beaucoup d'humilité, à ne pas être heureux d'avoir plein d'argent dans les caisses, il y en a toujours eu plein, alors que le peuple souffre et est en difficulté.

M. le Président Claude LISE – Il reste 19 minutes à l'Opposition et 99 minutes toujours à la majorité. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – L'examen du compte administratif, il y a toujours les mêmes collègues qui ont tendance à faire les mêmes erreurs, des fois sciemment, des fois involontairement et on se laisse emporter. Je rappelle simplement que l'exercice du compte administratif consiste à retracer les ouvertures cumulées des crédits en dépenses et en recettes qui ont été votés par l'Assemblée, les dépenses et les recettes exécutées par l'ordonnateur en l'occurrence le Président du Conseil Exécutif, mais aussi les restes à réaliser en recettes et en dépenses. Donc, ce n'est pas le débat à avoir lors d'un vote d'un budget. Ce n'est pas le débat à avoir lors du débat d'orientations budgétaires. A chaque fois on refait les mêmes débats, les mêmes critiques mais ce n'est pas bien placé. C'est-à-dire que oui, on peut faire une petite digression, mais systématiquement lorsque les interventions ne relèvent pas de l'examen du compte administratif, on peut avoir l'impression du rabâché, du déjà vu, du déjà entendu, en tout cas en l'occurrence du hors sujet. Et je ne veux pas tomber dans ça et je me dis après m'être entouré d'experts, en tout cas je ne suis pas un spécialiste des finances et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de spécialistes de ces questions parmi nous, un élu n'est pas omniscient. Mais bien sûr, il y a toujours possibilité de mieux faire,

bien sûr il y a des choses à améliorer dans l'exécution du budget qui a été voté. Mais je ne serai pas long et je dirai qu'aux termes de cette concertation-là avec des gens qui maîtrisent des choses, ce qu'il est ressorti c'est que, pour 2018 globalement, il n'y a pas de grosses difficultés dans l'exécution du budget pour 2018. On verra pour 2019, on verra, les choses s'annoncent un peu moins rigoureuses mais on verra, on va attendre la fin de l'exercice et on verra pour 2019. Pour le vote du compte administratif, l'année prochaine je ne sais pas si mon vote ira dans le même sens que celui que je vais faire aujourd'hui. Je vais prendre un exemple, c'est celui de l'Institut Martiniquais du Sport avec un budget qui a été voté et qui n'est pas exécuté. Donc pour le compte administratif 2019 de l'année prochaine, on verra. En attendant, j'annonce que, tout à l'heure, lors de l'examen du budget supplémentaire, je vais proposer un amendement afin de corriger des difficultés qui sont aujourd'hui posées à la structure que j'ai l'honneur de présider c'est-à-dire l'IMS. Donc je vais attendre, je vais voter pour le compte administratif et tout à l'heure je serai porteur d'amendement que je vais expliquer, que je vais motiver, que je vais justifier et que je vais demander aux collègues de bien vouloir voter.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Merci Président. Je souhaite remercier l'ensemble des collaborateurs qui ont travaillé sur ce pavé comme certains l'appellent, je pense que cela a été des nuits et des nuits, des semaines et des mois de travail. Je les félicite. Je voudrais être aussi joyeuse, les Matininos ont gagné hier, moi je suis ravie, donc ce compte administratif aussi me ravit pleinement. En effet, de catastrophisme en catastrophisme, on se rend compte que notre compte administratif, il fonctionne, n'en déplaise. Nous avons des crédits votés, nous avons des crédits mandatés telles que les activités artistiques, actions et manifestations culturelles, nous avons voté des crédits de 1 357 346 € aujourd'hui mandatés à 677 344,93. Nous avons besoin de savoir que nous sommes la Collectivité, que nous sommes intervenus au niveau de la piscine avec des crédits votés de plus de 67 000 € ; notre centre de formation sportif pour 18 000 € et des autres équipements sportifs ou de loisirs pour 380 M. Nous aidons toutes les manifestations sportives qui nous adressent des dossiers à hauteur de plus de 489 000 €. Aujourd'hui nous arrivons à un taux d'exécution remarquable et nous allons continuer. Ce n'est pas justement les délires de certains qui vont nous freiner dans notre balan comme on dit. Nous avons des actions importantes telles que les dotations de fonctionnement pour les collèges, plus de 8 M, plus de 10 M de dotations de fonctionnement pour le lycée public et plus de 997 000 € pour les dotations de fonctionnement pour les lycées privés. La Collectivité Territoriale de Martinique ne fait pas de différence entre les lycéens qui sont dans les lycées privés et les lycéens des lycées publics. Nous sommes là pour aider les jeunes Martiniquais à s'instruire. Donc, aujourd'hui nous travaillons, la population martiniquaise nous a demandé de nous mettre au travail, nous travaillons avec les moyens que nous avons et nous allons continuer à travailler pour cette population. Souvent nous entendons que parce que le Président de l'Exécutif a fait le choix de nommer, de mettre en place un service, une direction des fonds européens, nous sommes critiqués pour cela. 70 collaborateurs travaillent derrière chaque dossier des fonds européens. Ça, il faut au moins respecter le travail que fait le personnel derrière. Je pense qu'on peut se critiquer politiquement, mais il est important de reconnaître le travail fait par les collaborateurs. Ce n'est pas chose facile. Effectivement l'on met en place un système qui ne va pas être rôdé du jour au lendemain. Je mets quiconque en défi de mettre en place un nouvel outil et qu'il fonctionne dès le premier moment de façon perfectible. On prend le temps, mais on sait en tout cas que les porteurs de projet que je prends le temps de rencontrer réellement viennent nous dire qu'effectivement les dossiers avancent. Donc aujourd'hui je félicite mes collègues de la collectivité, mais aussi tous les collaborateurs pour le travail fourni et je suis fière de faire partie de cette grande maison de la Collectivité Territoriale de Martinique. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI - Chers collègues, nous avons entendu à propos du compte administratif, des exposés très sérieux de la part d'abord du Président du Conseil Exécutif qui nous a expliqué que la situation était en amélioration et que nous devions poursuivre l'effort. Le trésorier territorial, au-delà de la sécheresse des chiffres, nous a donné des indicateurs qui ne sont pas dans les documents qu'on nous a distribués, la capacité d'autofinancement. Alors je veux traduire pour ceux qui nous écoutent, c'est-à-dire, que c'est le solde de ce qu'il vous reste sur votre compte en banque à la fin du mois ou à la fin de l'année. Si vous êtes en rouge et que vous demandez un prêt personnel, le banquier vous dit, Monsieur ce n'est pas possible. C'est ça la capacité d'autofinancement que nous avons améliorée. Nous avons amélioré la capacité de désendettement. Or j'ai dit tout à l'heure par allusion que le Président de la République étant banquier avaient introduit quelque chose d'extraordinaire, un critère qui était appliqué par les banques et qu'il l'avait introduit dans la loi de la république. C'est-à-dire que nous ne devions pas avoir plus neuf années de capacité de désendettement alors qu'à l'époque nous étions à 13 années. Et j'ai entendu avec un certain plaisir Monsieur le Trésorier territorial dire que nous sommes descendus à huit années virgule et quelque chose, puis ainsi de suite. Alors, on peut triturer les restes à réaliser, c'est un exercice d'ailleurs qui est facile, mais ce document comptable, il fait litières d'un certain nombre d'élucubrations que nous avons entendues c'est-à-dire que nous savons, si nous nous intéressons véritablement, quelles sont en matière de dépenses, les dépenses qui sont engagées qui ne sont pas mandatées. Par conséquent, ce n'est pas un tour de passe-passe pour faire apparaître furtivement un petit déficit là où il y aurait un monstrueux excédent. L'année dernière nous avons eu droit à une démonstration du même type et comme je suis aussi journaliste, j'avais reproduit ça dans le journal Justice et j'ai retrouvé. L'auteur de ces prédictions d'apocalypse, c'est le Président LISE d'ailleurs qui ironiquement avait dit en l'écoutant : « J'ai l'impression que c'est l'apocalypse » et j'avais reproduit ce propos dans Justice et l'auteur qui est adjoint au maire de Fort-de-France nous avait dit : « Vous créez les conditions du déclenchement et de la propagation du feu pour arriver en pompiers » Alors il faudrait peut-être appeler le collègue... Et il poursuivait, c'était les 20 et 21 juin 2018. J'ai relevé les qualificatifs dont il nous a affublés : « Menteurs, populistes, destructeurs, complices des racistes et des extrémistes ». Il aime beaucoup les métaphores de pompier : « pompiers pyromanes, machiavels, colonisateurs de nousmêmes, suprématistes ». Tout ça parce que nous avons, avec courage, nous nous sommes attaqués à faire un budget 2018 qui a gardé l'urgence sociale en son centre, qui a continué les grands projets structurants, ceux qui dépendent de nous-mêmes et qui bien sûr a gardé le cap sur le développement. Nous avions, il y a quelques semaines, assisté à la présentation du résultat du STDEII et nous avons également assisté aux résultats présentés par la Banque Publique d'Investissement. Si bien que quand j'entends ce que disent certains, je me demande si nous sommes sur la même planète. Alors c'est vrai que le vieillissement accéléré se poursuit, c'est vrai que l'émigration des jeunes continue, c'est vrai que notre pays présente beaucoup de besoin et de misère, et ça ce n'est pas nous, nous avons trouvé le pays comme ça et nous essayons de nous attaquer à ces problèmes en utilisant les moyens insuffisants qu'on nous a donnés. Alors quand j'entends parler de délais de paiement de 52 jours alors qu'ils étaient de 53, j'ai lu, il y a un an, un rapport de la Cour des Comptes qui disait que la ville capitale présentait le record de délai de paiement de 146 jours en moyenne. Alors de grâce, il faudrait que certains gardent leurs leçons pour eux-mêmes. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Le Conseiller exécutif Francis CAROLE a demandé à intervenir.

M. Francis CAROLE – Merci Monsieur le Président. J'interviens parce qu'à plusieurs reprises il y a eu des interpellations tout à fait normales et légitimes sur la question du social et je compte apporter mon analyse. Avant tout, je voudrais dire que le compte administratif n'est pas un débat d'orientations budgétaires, c'est un débat sur l'exécution. Je crois qu'on a des raisons de ne pas désespérer des résultats de l'exécution. Je ne dis pas de se réjouir parce que la situation est difficile, mais nous avons ramené plus de sérénité dans les comptes de la collectivité. Ce qui nous permet par conséquent de pouvoir faire face à un certain nombre d'obligations et ce qui nous ouvre des possibilités, même s'il y a encore beaucoup de sacrifices à faire pour parvenir à une situation normale dans un contexte de morosité, de désengagement de l'Etat et d'affaissement abyssal parfois de biens des collectivités locales. Nous sommes une Collectivité, je ne m'en réjouis pas, qui dans ce contexte, se maintient dans une relative cohérence. Et il faut s'en féliciter. Parce que cela veut dire que la CTM peut être demain pour les municipalités, pour les communautés d'agglomération, une espèce de locomotive nous permettant d'espérer et d'aller de l'avant. Et je crois que tous les Martiniquais devraient se réjouir de cela. Concernant le social, il y a eu un certain nombre de choses qui ont été dites : comment par exemple disait un intervenant, comprendre qu'il y ait autant de misère pour aller vite et que les dépenses sociales régressent. Pour comprendre un phénomène, il faut toujours partir de relativement loin pour comprendre ce qui se passe. Je rappelle aux collègues ainsi qu'à celles et à ceux qui nous écoutent qu'en 2012 dans le social c'était 359 M€; en 2013, 370 M€; en 2014, 385; en 2015 il y a une baisse, on ne condamne personne on dit simplement les chiffres 378 M€ ; en 2016 quand cette Majorité est arrivée, nous sommes passés de 378 M€ dans le social en 2015 à 420 M€, un bond de 11 %, en 2017 nous avons baissé légèrement 410 M€, il y a eu aussi une baisse en 2018 qui est noté dans le rapport. La question qui est posée c'est celle de savoir si la Collectivité, mais nous ne sommes pas revenus au niveau de 2015, nous sommes restés au dessus, remplit ses obligations à l'égard des personnes âgées, des enfants, des personnes en situation de fragilité. Et bien depuis trois ans nous faisons face à nos obligations et parfois dans les secteurs les plus en difficulté nous parvenons à augmenter les aides que nous apportons. Alors évidemment rien n'est paradisiaque, ce sont des combats, mais la Collectivité a tenu ses engagements et tire ses engagements à l'égard des plus faibles. Et je voudrais revenir sur un certain nombre d'affirmations. Pourquoi je traque ces affirmations parce que ce sont des messages subliminaux et si on ne fait pas attention on peut être trompé. Quand on déclare qu'on préfère payer du RSA plutôt que d'aider des associations pour permettre des gens de vivre décemment, nous aidons les associations, nous aidons beaucoup par exemple les porteurs de projet dans les ateliers chantiers d'insertion, nous les accompagnons. On ne peut pas refaire les choses, mais il y a un effort considérable qui est fait. Puis, imaginez que la CTM ne paie plus le RSA, imaginez ça un instant même pendant un mois, ce n'est pas envisageable. Donc on ne peut pas comparer des choses de cette manière. De même que lorsque l'on affirme que le peuple souffre, très honnêtement, reprenons tous les indices de 2012, 2013 2014 il y avait des taux de pauvreté de 21% et aujourd'hui nous ne sommes pas à 30, 40%, nous sommes à peu près dans les mêmes niveaux et je ne m'en réjouis pas. C'est-àdire que l'on veut décrire délibérément une situation comme une situation dégradée par rapport à une époque d'il y a trois ans qui serait une situation presque d'Eldorado en Martinique. Ce n'set pas vrai. Ensuite toujours ces affirmations subliminales, la violence est en train d'exploser, alors nous découvrons la violence en 2016, 2017, 2018, 2019 ? Il y a toujours eu, pas seulement dans des quartiers que nous connaissons tous, mais des endroits des situations de violence importante en Martinique et que les uns et les autres cherchent avec leurs moyens de régler, mais on ne peut pas dire aux Martiniquais regardez la violence est en train d'exploser parce que nous ne sommes pas au pouvoir. Cela veut dire quoi ? Autre affirmation dangereuse, vous voyez que jusqu'à maintenant je n'ai pas dit malhonnête, nos jeunes s'en vont. Les chiffres de l'INSEE montrent que, depuis dix ans, il y a entre 3 000 et 4 000 jeunes Martiniquais qui s'en vont. Donc on ne peut pas découvrir là maintenant parce qu'il y a un changement de Majorité que tous les maux tombent sur la Martinique comme une espèce de malédiction parce que le pays aurait choisi une autre majorité. C'est un peu la pensée magique, j'allais dire maléfique, mais je préfère rester correct. Ce n'est pas acceptable comme méthode, mais contrairement à ce que beaucoup d'entrer nous pensent ces idées lancées comme cela tant qu'elles ne sont pas corrigées, elles ont des conséquences sur l'état d'esprit de la population. Mais lorsqu'on voit, et je ne suis pas spécialement un grand admirateur de l'industrie touristique, que le nombre de touristes fréquentés à la Martinique augmente et bien personne n'en parle. Heureusement qu'il n'y a pas cela parce qu'on aurait dit les touristes ont fui la Martinique; si l'équipe de la Martinique, les Matininos perdent devant le Canada, c'est peut-être à cause aussi de la majorité, mais s'ils gagnent contre Cuba ce n'est pas grâce à la majorité. Il faut arrêter ce genre de confusions qui, de mon point de vue, ne font pas avancer la Martinique. Alors je ne veux traiter personne de chevalier de l'apocalypse, parce que tout ça, je pense que ce sont des mots, mais je veux nous appeler à la raison. Nous avons ici une Majorité qui se bat, qui a ses difficultés, qui a ses divisions, mais nous sommes obligés d'admettre que dans beaucoup de secteurs les choses avancent. Et ceux qui se battent pour les intérêts de la Martinique, pour le développement de la Martinique, leur tendance est de dire que tout va mieux ailleurs, en Guadeloupe c'est parfait, ce n'est pas le paradis, mais c'est en tout cas l'antichambre, le vestige du paradis. En Guyane tout est parfait, la Réunion sé pa menm palé et la Martinique comme par hasard serait vraiment le pays le plus rétrograde avec à la tête des gens complètement dépassés, avec un peuple qui ne comprend rien. C'est ce que l'on veut dire. Ce n'est pas acceptable. En fait nous nous battons, nous avançons, nous avons des difficultés. Et lorsque l'on prend les fonds européens, on pense qu'en Guadeloupe, qu'en Guyane ça va beaucoup mieux. Je rappelle que lorsque nous sommes arrivés ici, concernant les fonds européens, nous étions à un taux d'exécution de 4% généreusement, généreusement, nous sommes passés à environ 56%. C'est que derrière ça, il y a eu du travail. Est-ce qu'il y a encore des difficultés, est-ce que l'on ne peut pas aller plus vite ? Certainement qu'on peut essayer de le faire et qu'il faut aller plus vite, mais je ne voudrais parce que... finalement en faisant comprendre, croire que ce pays cumule tous les handicaps du monde, on désespère les Martiniquais, on désespère les meilleures intentions et on alimente indirectement le départ des jeunes qui disent quoi : « Il n'y a plus rien à espérer, nou ka fouté li kan, nou ka pati ». Et c'est pourquoi si je comprends le rôle de l'Opposition qui est de faire valoir ses points de vue, je n'ai aucun problème avec ça, mais je pense que nous devons savoir faire peuple pour affronter les difficultés qui, quelle que soit l'équipe qui sera en place, menacera notre pays. C'est pourquoi je crois qu'il est important de revenir à la raison. Et pour notre Majorité, l'objectif consiste à ce pourquoi nous avons été élus. Nous

avons été été élus sur un programme, nous avons été élus parce que des gens se sont déplacés, ils sont allés voter pour une Majorité, ils lui ont fait confiance. Nous devons, à l'égard de notre peuple, tenir les engagements sur lesquels nous leur avons demandé de voter. Et c'est ce que nous essayons de faire quelles que soient par ailleurs les divisions qui, à bien des égards, sont des divisions subalternes parce que l'intérêt du pays est au-dessus de tout cela et je dirai même pour certains l'intérêt de la nation, l'intérêt du peuple largement au dessus des cancans secondaires. Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président. J'ai failli entendre par certains chanter « péyia sé ta nou, péyi-a sé pa ta yo. » tellement le collègue a voulu remonter à dix ans donc en 2009, mais ce n'est pas grave. Je voudrais dire ici avant d'intervenir, souvent je vois des gens se réjouir en disant que telle ou telle ville serait en difficulté. C'est peut-être le Président de l'Assemblée, et peut-être le rapporteur parce que je regarde ceux qui étaient avec moi me rendent ça. Je suis déjà intervenu au Conseil Général pour demander que la Collectivité aide des villes en difficulté qui n'étaient pas de mon bord politique. Je suis déjà intervenu à l'Assemblée pour qu'il y ait la salle A au Gros-Morne, la salle de sport pour aider la collectivité, à l'époque de la cohabitation, mais y compris quand le Président était là. Nous avons même mis à cette époque des gens à la disposition des communes pour leur permettre de bien faire leurs dossiers, pour pouvoir les aider. Donc quand j'entends certains se réjouir parce que telle ou telle ville pourrait être en difficulté, j'ai peur qu'ils parlent de CERLAND, de FITTE-DUVAL et d'autres. Je crains. Et quand j'entends cette même personne dire rapidement...

M. Michel BRANCHI – Intervention hors micro

M. Jean-Claude DUVERGER - Mais pourquoi, pourquoi tu veux intervenir ? Laisse-moiparler. Je te laisse parler. Je t'écoute. Je t'écoute tellement que je t'entends dire : « si vous êtes en rouge, le banquier vous dit que ce n'est pas possible » sauf si vous êtes les magiciens parce que même quand on était en rouge le banquier nous a dit c'est possible ? Or, c'est toi qui dis quand on est en rouge. Je prends les mots qui sont là, ce que tu écris. Par contre je voudrais dire certes, on parle du compte administratif et le chef de file de la Majorité a dit tout à l'heure, restons sur l'année. Je vais être cohérent. Je suis intervenu ici en février pour demander pourquoi telle ou telle structure n'a pas eu son budget de 2017 et de 2018 y compris la Chambre d'Agriculture. Dans la réalité, on peut se poser un certain nombre de questions sur des réalités. Je suis intervenu, oui, le tourisme avance et je suis bien content, mais cela ne veut pas dire ici qu'on n'a pas souhaité qu'il n'y ait pas 2 M de moins pour le tourisme et j'ai même défendu cela en disant que lorsque nous allons sur une foire il faut avoir cet argent à l'avance pour pouvoir réserver des places. Mais oui j'ai défendu cela, ici là. Donc, je voulais simplement que l'on comprenne que nos interventions se construisent sur les dossiers qu'on nous donne. On ne parle que de ce qu'il y a dans les dossiers. Et lorsque nous entendons mais notre rapport est en accord avec le compte de gestion, on n'est peutêtre pas forts, mais on semble comprendre que le compte de gestion dit qu'il y a un excédent de 34 M€, donc on peut mal analyser, on peut dire, ce n'est pas la même chose, un déficit de 34 M€ et à ce moment on dit, mais s'il y a cette somme, pourquoi des structures n'ont pas été aidées. Certes, on verra pour l'IMS, en 2019, mais cela ne veut pas dire que je ne suis pas préoccupé quand je lis l'IMS n'a pas eu sa subvention. Cela veut dire que je peux être préoccupé par cela. Et si le SDIS dit mais je n'ai pas eu la totalité, etc., cela nous préoccupe. On peut être préoccupé. A ce moment on nous dit, mais vous vous trompez et le débat c'est ça. Ce n'est pas vrai, il n'y a pas eu 34 M, vous mentez nous avons mis ça dans les chiffres peu importe, on peut entendre ce qu'il y a dans les chiffres. Un collègue dit mais il y a un report de 15 M sur les fonds européens, on nous dit, mais où vous avez pris ça, où vous avez vu qu'il ya 38 M d'inscrits et 23 exécutés. Cela veut dire qu'il faut répondre sur les chiffres. J'ai insisté ici j'ai dit je ne me réjouis pas, mais il y a une part de la Collectivité qui va au fonds Jérémie. Mais j'ai entendu un collègue dire, mais ça bloque les petites entreprises. Si sé nou ki di sa yo ka volé an zèl-nou. Un collègue dit, il faut aider, il y a la part de la collectivité, on peut se demander... Alors si on dit, mais ce fonds voté ici en juin cela fait un an quand même pourquoi cela n'a pas été, donc on a du retard, on nous dit non pa ni rita. Mais je n'ai pas inventé ce retard, dans la réalité nous avons voté quelque chose ici et on dit pourquoi cela ne s'est pas fait. Donc on peut nous donner des réponses. On peut nous dire voilà les raisons, mais on ne peut pas nous dire vous mentez lorsque nous intervenons uniquement sur les chiffres qui sont donnés. Dites-nous ce n'est pas vrai, vous vous êtes trompés sur les chiffres. Et je voudrais que l'on comprenne mais même quand on n'est pas d'accord avec nous donnez-nous des réponses par rapport à ce que nous disons. Ne partons pas un peu partout. Il y a des collègues des fois, nous disons pourquoi on ne peut pas accélérer; certains disent on va faire mieux, d'autres disent oui, mais d'autres collectivités ne font pas mieux. Ce n'est pas ça. Cette collectivité, la CTM n'a jamais existé, la CTM n'a pas d'exemple de gestion, cela n'a jamais existé. Et bien oui, mwen ka ba'y an chans. Mé si lé ba mwen an chans ba mwen diw dé ou twa bagay mwen ka pansé i pé fé. Ou lé mwen bay' an chans sans diw sa mwen ka pansé i pé fé, mé dan la réalité ou té dot kontan si mwen ka di poutji yo pa ka fé sa, poutji yo fé sa, mé chak lé-a nou kay konparé an kolektivité. Alors j'ai entendu un collègue dire on va y aller et les communes, mais faisons un plan de relance, balançons, faisons des trucs. Dans la réalité, collègues, lorsque vous nous donnez des documents, nous intervenons sur les documents, mais nous parlons des chiffres qui sont inscrits dans les documents. Donc ou vous nous dites que vous nous trompez, mais ne nous dites pas que ce n'est pas vrai puisque les chiffres sont là, les chiffres sont dans les documents, 38 M inscrits, 23 exécutés, nous disons qu'il y a un report de 15 millions, mais on n'invente pas. Je vois 34 millions quand je vois le compte de gestion, je dis attention pourquoi on ne peut pas aider. Et puis quel serait le problème pour aider le SDIS parce que les villes auraient des difficultés, applaudir pour dire voilà les villes imbéciles qui ne peuvent pas aider ou donner les moyens pour assurer la sécurité des Martiniquais. Il faut choisir. Donc dans la réalité, si nous proposons... alo tala ka di kon sa an boug ba an lot dé kout kouto ou ka di'y ba fé sa yo ka du mwen lot jou-a ni yonn ki twoué an boug épi an fizi. Ce n'est pas de ça dont il s'agit. Cela veut dire que tant que nous pouvons faire mieux, faisons mieux ensemble et quand on fait mieux, moi aussi je suis content. Quand on m'interroge dans la rue, moi aussi je suis content. Faisons mieux. Dans la réalité, collègues, je vous demande d'accepter que notre intervention s'appuie sur les documents et que nous ne soyons pas d'accord si nous pensons que les choses que nous disons ne sont pas justes. Voilà ce que je voulais dire. Alors je voulais dire sur les fonds européens, j'ai demandé ici et je le répète, j'entends souvent qu'il y a eu 4%, pas 4%, 2% de consommation des fonds européens. J'ai demandé, et ce n'est pas la première fois, que l'on me donne le document 2004-2020 car ce document DOMO a été signé. Et si c'est en novembre, cela voudrait dire qu'en moins d'un mois on aurait consommé 2%. Donnez-nous les documents, donnez à la presse, donnez à tout le monde ici le document, la date de la signature de ce document qui met en mouvement. Donnez-nous. Et puis, sur les comptes, on peut se tromper, qu'est-ce qui vous empêche, Président, cher Président de la commission, il peut venir un jour et dire voilà les comptes. On nous montre les comptes, ce que nous avons puisque nous sommes

des élus nous ne sommes pas des traîtres, on peut savoir ce qui existe comme argent, comme trésorerie. Voilà ce que je veux dire, Président. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Merci. Il reste 10 minutes à l'Opposition et 67 minutes à la majorité.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Président est-ce que je peux juste faire une petite parenthèse ? Est-ce que le principe des trois minutes quand l'Exécutif intervient demeure toujours ?

M. le Président Claude LISE – Le principe de ?

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – D'accorder trois minutes supplémentaires quand quelqu'un de l'exécutif intervient ?

M. le Président Claude LISE – Oui, oui. L'intervention du collègue CAROLE a été intégrée dans le décompte que je viens de présenter. C'est ce qu'on avait fait la dernière fois. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – Président merci. Concernant le compte administratif c'est vrai qu'il y a un excédent de 34 M sur le compte de résultat 2018, mais qui est positif d'ailleurs. Ce que je veux dire c'est que si ce compte de résultat était négatif qu'est-ce que l'on n'aurait pas entendu. C'était juste une petite précision. Je crois qu'on aurait eu des débats extrêmement animés ici si le compte administratif était négatif. Ça c'est une chose. La deuxième chose que je voudrais dire c'est que c'est vrai que la Collectivité Territoriale de Martinique a fait de très gros efforts notamment en matière de formation, en matière sportive, en matière économique. Ils ont fait beaucoup, beaucoup d'efforts, mais il y a quelque chose qui retient particulièrement mon attention quand le Conseiller exécutif a présenté le tableau. C'est le soutien à la production sucrière et rhumière, le développement de la canne ; le Conseiller exécutif l'a présenté sur l'écran, je me rends compte que ce soutien à cette production est de 1 844 800 €. Je vois que la Collectivité a fait des efforts extrêmement importants. C'était simplement pour rappeler à tous ces producteurs de rhum, de canne, de sucre, etc., que la sucrerie du Galion est une structure a des difficultés financières bien sûr, mais comme tous les organismes extérieurs à la collectivité, elle essaie de tout faire pour avoir des résultats qui soient des résultats financiers en tout cas acceptables. Je rappelle que pour que la sucrerie fonctionne il faut bien sûr qu'elle ait de la matière première et quand je vois 1 844 000 € à la profession et que la sucrerie ne reçoit pas suffisamment de matière première c'est-à-dire de canne, pour pouvoir produire du sucre, pour mettre en place le process de fabrication de sucre, moi je crois qu'il y a une véritable inquiétude. Je voulais juste rappeler que la Réunion, c'est une SA c'est-à-dire une entreprise privée, elle vit de 47 % de subventions toutes subventions confondues, la Guadeloupe 33% et la SAEM du Galion qui est une Entreprise Publique Locale avec un actionnaire majoritaire qui est la CTM, elle vit de 23 %, toutes subventions confondues. C'était juste un petit rappel qui me semblait extrêmement important. Et là je m'adresse justement à ces producteurs de canne qui reçoivent des subventions de la CTM parce que je me suis également battu concernant la CUMA, concernant également d'autres distilleries, des propriétaires qui nous livrent, je crois quand même que la CTM a fait de très gros efforts. Donc, c'était un petit appel, un appel clin d'œil pour que l'année prochaine qu'ils fassent en sorte que la SAEM du Galion soit livrée en canne. Merci Président.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue CONCONNE.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Je voudrais juste dire un mot par rapport à ce que je viens d'entendre, je pense qu'il y a des gens qui vivent sur des planètes différentes. Je reviens, il y en a qui vivent sur Terre, d'autres peut-être sur Mars, sur Neptune, Jupiter ou autres, mais certainement pas sur Terre. Je reviens de l'Assemblée Générale de la Sica Canne Union et franchement le discours que je viens d'entendre est à l'opposé total de ce que j'ai entendu lors de l'Assemblée Générale et de toutes les rencontres que j'ai régulièrement avec la profession. Donc, je pense qu'il y a un problème d'alignement de planète.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes ? Collègue CHARPENTIER-TITY

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Merci Président. Mon intervention sera assez succincte. Il y a eu plusieurs interventions qui l'ont démontré, le compte administratif de la Collectivité Territoriale de Martinique montre que nous allons dans le sens de l'amélioration et les éléments financiers de cette Collectivité. Nous avons également vu que la Collectivité Territoriale de Martinique étant la collectivité majeure de la Martinique c'est un élément stratégique extrêmement important d'avoir cette Collectivité en bonne santé financière. J'ai entendu des..., je ne veux pas le citer, c'est-à-dire un membre de l'Opposition dire que la CTM n'existait pas il y a trois ans, mais la CTM ce n'est quand même pas une collectivité ex nihilo, c'est-à-dire qu'elle est la résultante de l'ex Conseil Général et de l'ex Conseil Régional. Il ne faut pas faire l'impasse sur ces données incontournables. Nous sommes partis avec une réalité financière. L'autre chose que je voulais dire et nous le remarquons dans l'intervention soit de certains organismes ou même de certaines municipalités, il y a une attente, il y a une forte attente vis-à-vis de la CTM, la CTM se donne les moyens pour répondre à cette attente. Je vois l'initiative qui a été prise concernant les communes du nord caraïbe, nous adresserons le bilan le moment venu. Mais j'ai entendu également des demandes que la CTM prenne en charge la totalité de la dotation que les communes doivent au SDIS mais qui sera bientôt le STIS, je pense. C'est une demande qui à la limite peut être étudiée, mais je voudrais faire remarquer qu'en matière de transport, il faut quand même dire les choses, qu'est-ce que nous avons remarqué ? C'est, qu'alors que la Collectivité Territoriale de Martinique, c'est normal, était le principal... finançait majoritairement Martinique transport, que les communautés d'agglomération avaient une quote-part relative à leur capacité. Qu'est-ce que nous remarquons ? Nous remarquons qu'au fur et à mesure ces quotes-parts des collectivités et particulièrement de la CACEM diminuent et donc du coup la Collectivité Territoriale de Martinique est obligée d'augmenter sa participation et bientôt on va même penser que la Collectivité finance à 100% le transport. C'est-à-dire qu'il faut que dans ce pays, que chacun à la place qu'il occupe puisse assumer ses responsabilités. C'est-à-dire que des communes peuvent avoir des difficultés pour répondre à certaines dotations qui sont exigées, mais il ne faut pas que nous allions vers, c'est-à-dire aller couler la Collectivité qui est majeure dans le pays, pour répondre à des demandes illégitimes d'autres collectivités qui ne font pas le travail pour assumer réellement les responsabilités qu'elles portent. Je voulais simplement mettre en parallèle ces données pour montrer que la collectivité parfois assume plus qu'elle ne devrait dans beaucoup de domaines. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais demander au rapporteur...

M. Lucien ADENET – J'ai oublié de donner l'avis de la commission Développement agricole.

M. le Président Claude LISE –Tu donnes, oui.

M. Lucien ADENET – Il n'est pas trop tard ? Sur le compte administratif c'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Collègue Miguel LAVENTURE...

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Président, il nous reste un petit peu de temps ? Je ne comptais pas intervenir, mais après l'intervention...

M. le Président Claude LISE – Si vous voulez les temps de paroles...

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne vais pas m'étendre, mais je veux simplement rappeler parce que cela m'embête quand on dit de choses. La ville capitale en difficulté est la ville qui a eu son service d'incendie qui a défendu l'ensemble de la Martinique. Et la ville en difficulté a eu des tracteurs qui sont montés dans les communes à un moment. On a su aider les autres...

M. le Président Claude LISE – Collègues, ne partons pas dans ce débat-là maintenant. Je pense que nous arrivons au terme d'un débat serein, il reste des temps de paroles des deux côtés, mais je crois que la sagesse, puisque tout a été dit, me semble t-il, tout a été exposé est d'écouter les conclusions ultimes du collègue LAVENTURE que je lui demande de résumer au maximum pour que nous ayons la possibilité d'aborder le budget supplémentaire moyennant quoi, il nous restera plus de 50 questions demain. Si on ne fait pas le budget supplémentaire ce soir, je ne vous dis pas à quelle heure on risque de finir demain en plus de ce soir. Je crois que la sagesse est que le collègue LAVENTURE résume au maximum et surtout qu'on ne reprenne pas les chiffres, on les a entendus au moins vingt fois. Je pense que tout le monde a compris, que tout le monde s'est fait une idée et je pense que l'opinion est largement éclairée. Collègue LAVENTURE tu résumes, je passe au vote, il nous restera à faire voter l'affectation du résultat et ensuite je proposerai qu'on termine la soirée avec le budget supplémentaire. Je vous rappelle que pour le budget supplémentaire, il y aura à nouveau l'intervention du CESECEM, il y aura à nouveau le même temps de paroles pour l'Opposition et la Majorité, ce qui va déjà nous ramener vers les 22 heures, les 23 heures peut-être. Collègue LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Merci Président. Alors chers collègues, je vais essayer d'être le plus factuel possible, le plus synthétique possible et le plus bref possible. Chers collègues, je ne vais pas répondre à chacune des interventions parce que ce sera un peu fastidieux, parce qu'il y a eu quand même quelques redites. J'ai envie de privilégier un peu les éléments sur lesquels on peut arriver à faire un pas en avant. D'abord je veux souligner qu'à travers ce compte administratif de la troisième année de la mandature, je pense que tout le monde peut se mettre d'accord sur le fait que la CTM assume ses obligations. Je le dis parce que c'est essentiel. Nous héritons en termes de compétences de celles du Département et de la Région. Donc nous avons des obligations alors d'abord envers les plus fragiles, les plus démunis, les plus exposés c'est-à-dire tout l'univers dit du social, dit de la solidarité, dit de l'inclusion, tout l'univers des plus démunis; et je pense que, aujourd'hui nous pouvons

partager le constat que la CTM assume des obligations parce que c'est son devoir et qu'elle a choisi de le faire avec résolution en y mettant les moyens. Le collègue Francis CAROLE a donné tout à l'heure quelques illustrations sur des niveaux par exemple d'intervention qui a été actualisées après avoir été un certain temps un peu déconnecté des obligations. Nous avons aujourd'hui un dispositif associatif auquel nous prêtons la meilleure attention même si on souhaiterait évidemment aller plus loin. On a un encouragement que l'on porte à ceux qui ont des idées et autorisez-moi à ce titre là à faire un exemple c'est celui des chantiers d'insertion qui sont financés par la CTM et je prends cet exemple volontairement parce qu'il va nous permettre d'évoquer un autre aspect qui est l'aspect des fonds européens sur lequel je reviendrai plus tard. Je ne crois pas qu'il puisse être dit qu'il existe à la Martinique une opération de chantier d'insertion correctement monté, convenablement engagé et pour laquelle la CTM n'aurait pas assumé sa part d'implication. Et par moment nous le faisons avec un tel enthousiasme et un tel à priori de soutien, de confiance et de volonté d'aboutissement que nous pouvons être surpris par le fait qu'on n'arrive pas au bout et dans ces conditions quand on n'arrive pas au bout cela veut dire que ce sont les financements qui ont été bloqués pour les opérations qui finalement ne sont pas mises en œuvre et ils font partie des restes à réaliser, ils font partie des engagés non mandatés parce qu'ils ont été bloqués, ils ont été engagés et quand l'exécution n'arrive pas au terme, on a là concrètement un cas de engagés non mandatés. La CTM assume ses obligations envers les publics en devenir, les jeunes, les étudiants, aujourd'hui le système de service des bourses fonctionne en temps, en heure et en montant. La CTM assume ses obligations vis-à-vis de tous ces jeunes et moins jeunes que l'on retrouve dans la dynamique sportive à titre individuel par exemple de haut niveau, à titre collectif les associations, à titre populaire les évènements, à titre sociétal c'est-à-dire dans l'incitation qui est faite à la pratique sportive y compris par l'orientation nouvelle du sport santé. La CTM assume ses obligations et elle le fait avec résolution, impartialité et le souci de donner à chacun en fonction de ses besoins et de la qualité de ce qu'elle propose. Autorisez-moi à évoquer la culture sans précision, mais en donnant à nous rappeler toute la diversité de la culture que ce soit en formation, en plus d'expression culturelle et de faire valoir y compris à l'extérieur. La CTM met en œuvre les programmes, les projets, les schémas élaborés conjointement et généralement adoptés à l'unanimité. Le FDSEI va continuer à nous guider pendant beaucoup d'années, le schéma de l'autonomie va continuer à encadrer nos interventions, le schéma des infrastructures routières, etc. Parce que nous considérons que c'est en balisant la démarche au long des années qui se suivent que nous pouvons organiser à la fois la cohérence et un progrès qui a du sens. Et nous le faisons d'une manière que je crois que tout le monde, tout le monde constate qu'elle est de plus en plus organisée et c'est ce qui fait que la CTM va mieux. Et le payeur territorial dont on ne peut pas suspecter qu'il soit de parti pris a donné des indicateurs secs dont beaucoup ne figurent pas d'ailleurs dans le rapport qui vous a été transmis et c'est donc un enrichissement essentiel au débat que nous avons et à la connaissance de nos réalités. Tous ces indicateurs montrent une progression. Il n'y a pas un seul qui montre une difficulté, qui témoigne d'un recul. Par conséquent la CTM va mieux, je ne dis pas qu'elle va parfaitement, mais elle va mieux et c'est tant mieux parce que cela a été dit par plusieurs d'entre nous c'est la Collectivité majeure et c'est la Collectivité locomotive. Et si la CTM allait moins bien, c'est toute la Martinique qui en souffrirait, toute la Martinique c'est-à-dire pas seulement toutes les collectivités de Martinique c'est-à-dire pas seulement tous les opérateurs, de Martinique, pas seulement toutes les structures, c'est toute la Martinique qui ira moins bien. Et c'est donc notre intérêt quels que soient les choix de positionnement que nous pouvons avoir de faire en sorte que notre fibre martiniquaise soit à la fois dans le confort, la satisfaction et l'épanouissement, de faire en sorte que la CTM aille mieux. Et je remercie les collègues qui ont choisi de faire des propositions en disant que c'était leur contribution au mieux, je les ai notés et nous allons en discuter. Et j'espère que nous allons en tirer le meilleur profit et en particulier sur la question des fonds européens. Alors je veux en parler parce que ce n'est pas le sujet principal, mais c'est un élément de la dimension financière de la CTM. Et je souhaite que nous puissions collectivement faire en sorte que les choses progressent. Alors d'abord ne boudons pas notre plaisir, les choses vont réellement mieux dans ce domaine là aussi, mais elles peuvent aller encore, de mon regard, nettement mieux encore. Et par conséquent nous devons nous y atteler tous. Je remercie les collègues qui ont salué l'engagement de nos équipes professionnelles, de nos collaboratrices et de nos collaborateurs qui, je crois, se mobilisent à la tâche. Nous allons les solliciter encore plus. Je mesure bien que, nous avons un certain nombre d'attentes qui s'expriment et pour les quelles nous avons à apporter quelques diligences de réponse et je suis convaincu qu'aujourd'hui, nous sommes en train de nous mettre à l'abri, pas seulement pour aujourd'hui, mais pour demain parce que plus les fonds européens iront mieux, plus la Martinique pourra mieux négocier les dotations pour les temps à venir. Cela ne sera pas nécessairement nous qui serons là, les mêmes acteurs. Je veux dire nous, je ne parle pas de Majorité, Opposition, je vous parle des individus mais ce sera toujours des Martiniquais qui seront en charge et notre responsabilité c'est d'ensemencer. Nous sommes là aujourd'hui pour faire en sorte que ceux qui seront là demain soient dans des situations encore plus confortables que celles que nous connaissons aujourd'hui. Alors à ces égards, il nous faut fonctionner collectif, fonctionner solidaire. Je souhaite que nous puissions le faire d'une manière enthousiaste et constante et j'invite aux prochaines rencontres dont nous aurons à prendre l'initiative en tant que Conseiller exécutif, chaque Conseiller exécutif pour la partie qui le regarde, pour faire en sorte que nous apportions sur 2019, là, nous avons six mois devant nous et bien entendu après les améliorations qui ont été dessinées que je ne reprends pas, mais qui sont enregistrées et en tout cas retenues comme devant inspirer nos actions futures. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Quels ceux qui sont contre l'adoption de ce compte administratif ? Attendez, normalement je dois demander au Président du Conseil Exécutif de se retirer pour le vote... Normalement, l'Exécutif ne doit pas assister. Je suis désolé, normalement, l'Exécutif ne doit pas assister au vote du compte administratif, sauf si les textes ont changé à mon insu... Quels sont ceux qui sont contre l'adoption ? Note avec les procurations... Attendez, il y a une deuxième Assemblée à l'extérieur ? On comptabilise les votants avec les procurations. Contre ? Contre, 12. Abstentions ? 1 abstention. Il n'y a pas de collègues qui ne prennent pas part au vote ? Donc la différence, pour ? Cela fait 31.

VOTE
Contre ? (12)
Abstentions ? (1)
Il n'y a pas de collègues qui ne prennent pas part au vote.
Pour ? (31)
Voté à la majorité

Le compte administratif est adopté. On peut demander au Président du Conseil Exécutif de regagner sa place. Nous devons passer à l'affectation du résultat. Tu présentes brièvement, je pense...

11/ AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. Miguel LAVENTURE – Je veux remercier d'abord l'ensemble des collègues pour ce vote puisque c'est un vote d'engagement.

M. le Président Claude LISE – Pour le Président du Conseil Exécutif, je lui donne le résultat : c'est : contre 12, 1 abstention, et 31 voix pour. Donc adopté.

<u>M. le Président Alfred MARIE-JEANNE</u> – J'espère que les gens vont nous rejoindre... (Intervention hors micro).

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons à l'affectation du résultat. Collègue Miguel LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Nous sommes dans une mécanique qui a d'ailleurs été un peu anticipée par beaucoup de collègues dans leurs interventions puisqu'ils ont décomposé les différentes étapes à travers leurs interventions. J'invite à regarder évidemment le tableau qui donne en cascade les différentes étapes et qui conduit à ce que tout calcul fait et tout étant pris en compte on arrive à un besoin de financement après affectation du résultat de 515 467,47€. C'est donc cela la décomposition du résultat et bien évidemment il est dans une mécanique absolue à partir des éléments du compte administratif que l'on a beaucoup discuté, y compris éclairé par la présentation du payeur territorial. Je propose qu'on mette aux voix cette affectation du résultat négatif de déficit comme un élément qui va être intégré quand nous allons refaire le budget supplémentaire qui va dans la foulée intégrer ce résultat.

M. le Président Claude LISE – Collègues c'est une affectation négative.

VOTE
Contre ? (14)
Abstentions ? (1)
Pour ? (32)
Voté à la majorité.

Avec les procurations, ça fait 14 contre...

Je m'étonnais d'une différence c'est parce qu'il y a des collègues qui sont rentrés entre temps.

Nous passerons et nous terminerons avec cette question qui va nous retenir très longtemps. Nous passons donc au budget supplémentaire. Je donne la parole au rapporteur Miguel LAVENTURE pour le budget supplémentaire et il a pris le même engagement de limitation dans la durée de son exposé.

12/ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

M. Miguel LAVENTURE — C'est d'autant plus facile à que nous sommes dans vraiment le prolongement, la mécanique budgétaire irrésistible. Nous venons de faire cette affection des résultats. Nous avons des ajustements de prévision qui vous sont proposés avec des diminutions pour un montant total de 1 653 832€ et des augmentations pour 3 886 334,81€. La décomposition est évidemment dans le rapport comme chacun a pu le découvrir. Je ne sais pas s'il faut lire chaque rubrique, je donnerai le montant total et il y a des recettes nouvelles pour 3 830 268,76€. Face à cela nous avons les restes à réaliser dont nous avons beaucoup parlé déjà à l'occasion du compte administratif et quelques besoins nouveaux en crédit de paiement qui sont proposées et tout cela va donner pour le budget principal des dépenses qui vous sont proposées pour un montant total de 5 547 304,10€ qui vous est proposé de budgétiser suivant la ventilation qui est indiquée et qui permet ainsi d'affecter les montants résultant des disponibilités que nous venons d'exposer.

M. le Président Claude LISE – Je vais demander au Président du CESECEM de venir présenter le rapport de son institution.

M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL, Président du CESECEM – Merci Monsieur le Président. Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers territoriaux. En remarque préalable la décision Modificative valant budget supplémentaire qui est soumise à notre analyse se présente sous la forme de deux documents : un rapport sur le budget supplémentaire et un budget supplémentaire voté par fonction. Le budget supplémentaire intègre l'affectation du résultat pour un montant de 59 230 838 € les restes à réaliser ainsi que les recettes et les dépenses complémentaires de l'exercice 2019. Ces crédits affecteront le budget principal de la CTM celui du laboratoire territorial d'analyse ainsi que celui du PISE. Tout ceci participe à l'optimisation des résultats attendus sur le plan financier économique et des besoins de la population martiniquaise. C'est ainsi que depuis le vote du BP 2019 en décembre 2018, la Collectivité a vu son budget général évoluer de la façon suivante : en BP 2019, 1 154 892 624 €. Suite à la DM1 le BP 2019 s'est chiffré à 1 226 520 192 € et à l'occasin du BPS, le BP 2019 sera de 1 292 009 960 €. Budget supplémentaire sur lequel le CESECEM est appelé à donner son avis : mouvements budgétaires, 65 489 767 €, en mouvements réels 66 060 599 € et en mouvements d'ordre 8 570 831 €. Et comme pour la DM1, le CESECEM note l'effort particulier réalisé en faveur de l'investissement. En effet sur les 65 489 767 € de crédit supplémentaire inscrit au budget général la part de l'investissement représente 52 449 101 €. Le CESECEM prend acte de cet effort réalisé par la Collectivité. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Y a-t-il des Présidents de commission qui veulent donner un avis ? D'abord la commission des Finances bien sûr.

M. Michel BRANCHI — Bien sûr la commission des Finances note que ce budget supplémentaire 2019 a pour objet d'introduire les résultats constatés au compte administratif 2018, de procéder à un ajustement budgétaire en dépenses comme en recettes des deux sections avec une augmentation de 6 100 000 et d'intégrer les restes à réaliser en dépenses 34 000 007, le déficit net de 515 467,47 € et la budgétisation d'un crédit de paiement nouveau pour 5,5 M€, l'inscription aussi dans les écritures du remboursement des avances versées aux titulaires de certains marchés pour 2,8 M€. Donc ce budget supplémentaire est arrêté à 66 060 599,12 € et en re-notant effectivement comme l'a relevé

le Président du CESECEM que sur cette somme il y a un prêt de 56 M€ qui sont consacrés à l'investissement.

M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Pour la commission Transport d'abord, pour ce budget supplémentaire 2019, les membres de la commission approuvent la proposition de +66 060 699,12 € en mouvements réels qui permet d'apporter aux différents secteurs un complément de crédit budgétaire en privilégiant surtout la section d'investissement. Les membres de cette commission ont émis un avis favorable sur ce dossier. Concernant la commission Développement agricole, l'Agrotransformation, Elevage, l'avis est favorable également.

M. le Président Claude LISE – Autres commissions ? S'il n'y en a pas, nous procédons au débat général. Il y a les mêmes temps de paroles, mais évidemment on n'est pas obligé de les utiliser complètement. Qui demande la parole sur ce budget supplémentaire ? Si personne ne demande la parole sur le budget supplémentaire, je mets aux voix tout de suite.

M. Fred LORDINOT – J'ai une question, Monsieur le Président.

M. le Président Claude LISE – Comment ?

M. Fred LORDINOT – J'ai une question.

M. le Président Claude LISE – Ah! Collègue LORDINOT a une question.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Est-ce que c'est possible de nous expliquer, en ce qui concerne le budget principal et en matière de dépenses d'investissement, les mouvements de crédit sur le FEADER et le FEDER ?

M. Miguel LAVENTURE – Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question ? Les mouvements de crédit ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Page 4 du document, il y a un tableau qui a été donné sur les dépenses du budget principal, il y a des mouvements de fonds sur le FEADER et le FEDER en investissement et en fonctionnement, je demande est-ce que l'on peut m'expliquer ces mouvements de crédit.

M. Miguel LAVENTURE – Sur la mécanique, la réponse est relativement simple, aujourd'hui nous sommes en plein milieu de l'année par conséquent, il y a des opérations qui sont en cours avec des rythmes variables et qui par conséquent vont se révéler nécessité plus que d'autres de pouvoir être budgétées. C'est ce que l'on va faire dans le cadre du budget supplémentaire, mais j'ai envie de dire que c'est l'aspect décision modificative de ce budget supplémentaire qui est évoqué là. Pourquoi je le dis ? Parce que d'ores et déjà je pense qu'il nous faut intégrer ce que nous avons déjà commencé à faire d'une manière assez soutenue au cours de l'année 2018 et dont le CA a été une des traductions, c'est effectuer en permanence les ajustements nécessaires qui vont nous conduire à faire en sorte qu'on optimise l'utilisation des crédits. Cela vaut pour la totalité des ressources propres de la collectivité, les crédits CTM proprement dit et cela vaut aussi pour les crédits FEDER et FEADER qui transitent par la Collectivité. Et c'est cet ajustement permanent qui se traduit

pour une partie là maintenant, mais d'ores et déjà je peux si j'ose dire, annoncer que probablement au mois d'octobre nous aurons à faire une opération analogue dans cette pratique encore une fois que nous avons déjà maintenant bien rôdée qui consiste à faire les meilleurs ajustements possibles pour arriver à une exécution budgétaire la plus affinée et la plus aboutie possible. Je pense que nous sommes bien rôdés à cela, les uns et les autres.

M. Fred LORDINOT – Je n'ai pas véritablement compris la réponse à ma question, collègue, mais enfin. J'avoue que ma question très précise sur les mouvements de crédit sur les fonds européens et l'explication donnée par le collègue après son explication, j'avoue toujours être dans une interrogation. Peut-être qu'il y a quelqu'un qui pourra me réexpliquer puisque tout le monde sait que je comprends vite mais qu'il faut m'expliquer longtemps.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Alors en dehors de cette question dont le temps n'a pas été décompté d'ailleurs, je remarque, est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Président, j'interviens pour proposer un amendement à ce budget supplémentaire. Cet amendement concerne le financement d'un institut que j'ai l'honneur et peut-être le malheur de présider qui est l'Institut Martiniquais du Sport. L'année dernière, sur le document que nous avons étudié tout à l'heure, le compte administratif 2018, il y avait par exemple parmi les actions importantes, Institut Martiniquais du Sport dotations de fonctionnement 306 520 € pour le fonctionnement et en réalisation du programme d'activité 928 480 €. C'était comme ça jusqu'ici. Depuis le début de la CTM, fort de cela nous avons déposé officiellement début janvier, une demande de subvention à la CTM. Le 10 mai 2019, c'est-à-dire cinq mois après, à 09h00 du matin par porteur, nous parvient un contrat de service public qui entend faire de l'IMS un centre de formation et rien qu'un centre de formation, réduire l'activité de l'IMS à la formation professionnelle. Et on nous propose, dans ce contrat, un montant de formation à réaliser sur l'année, pour un montant précis de 1 599 042,83 €. Donc, qui dit formation dit budget conditionné à la réalisation et au nombre d'heures stagiaire en formation professionnelle sport et un programme de formation professionnelle qui nous est imposé. Ce contrat de service public dédié à la formation prévoyait que soit versé immédiatement à la signature du contrat 80% de ces 1,6 M€ soit pour être très précis 1 279 234,26 €. Dans le contrat il est dit que ces 80% seront versés à la signature. Or, ce contrat que nous avons reçu le 10 mai, nous avons réalisé la prouesse de le renvoyer, signé, amendé, mais signé le 20 mai 2019. Dix jours après, il a fallu réunir en urgence le Conseil d'Administration pour statuer sur ce changement de paradigme. Nous l'avons renvoyé le 20 mai et le 03 juin nous recevons 600 000 € au lieu des 1 279 000 €. Audelà de ce constat, je veux rappeler qu'il existe une convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la CTM au profit de l'Institut Martiniquais du Sport. Cette convention a été signée le 24 octobre 2016 par le Président du Conseil Exécutif de la CTM et le Président de l'IMS. Que dit cette convention entre autres ? Elle dit que : Par délibération du 26 septembre 2016 le Conseil Régional de Martinique a décidé de créer l'IMS sous forme de régie dotée de la personne morale et de l'autonomie financière. Ses missions, les missions de l'IMS qui sont décrites explicitement dans cette convention de mise à disposition : 1ère mission, assurer l'accueil et l'information dans le domaine du sport ; 2ème mission, mettre en œuvre les activités suivantes : 1) formation, stage, 2) animation sportive, 3) événementiel, 4) entraînement sportif, 5) séjour sportif, 6) soins et préventions sportifs, 7) conseil et accompagnement. On voit bien que la formation n'est qu'une des missions des nombreuses missions de l'IMS. Comme par hasard trois ans après, on décide de réduire le champ d'activités de l'IMS. Le 03 avril dernier, une déclaration d'engagement faisant de la Martinique un territoire innovant, une terre d'excellence en matière de prise en charge des problématiques, des problèmes de santé et notamment des pathologies les plus lourdes comme le cancer, prise en charge du cancer par la pratique du sport, cette déclaration d'engagement a été signée à l'IMS, faisant explicitement de l'IMS la pierre angulaire de la politique en Martinique en matière de sport santé. Cette déclaration a été signée par le Préfet, par la DJSTS, par l'ARS, par la CETOSMA, par le GIP de la plateforme régionale d'oncologie de Martinique, par la CGSS et plus surprenant par le MEDEF, par l'IMS et par la CTM. Donc, on voit bien que si dans une déclaration d'engagement la CTM signe que l'IMS constitue la plateforme, le bras armé en matière de politique sport-santé, l'IMS ne saurait se réduire à « un vulgaire centre de formation » Aujourd'hui l'IMS compte 23 salariés, comptait 23 salariés au moment où nous avons hérité de cette responsabilité dont seulement 3 salariés dédiés à la formation professionnelle sur 27. La masse salariale annuelle se situe autour de 830 000 € et ce personnel, ces familles, ces jeunes pour la plupart, Martiniquais et Martiniquaises s'interrogent sur les perspectives. La proposition que je fais, c'est de profiter de ce budget supplémentaire pour attribuer à l'Institut Martiniquais du Sport le montant en fonctionnement qui a été attribué l'an dernier, c'est-à-dire 306 520 € et au titre du programme d'activité qui va être amputé partiellement de tout le volet formation puisque le volet formation fait l'objet d'un contrat de service public que nous ne remettons pas en cause avec la collectivité au titre des autres missions de l'IMS que l'on puisse obtenir non pas les 900 000 € que nous avions traditionnellement, mais que nous puissions obtenir 500 000 € pour les autres activités. Je rappelle que jusqu'ici l'IMS émargeait sur le budget du sport et que l'on ne saurait nous transformer en centre de formation au moins sans une période d'adaptation. On ne peut pas nous mettre dans l'impossibilité de réaliser un certain nombre d'actions. Et je pourrais citer parmi les formations qui nous sont imposées des formations qui ne pourront pas être mises en œuvre dans l'immédiat parce que nécessitant des agréments et des habilitations qui peuvent prendre de six à huit mois pour l'habilitation. 600 000 € ont été versés sur les 1,2 M€ qui auraient dû l'être, engagement à l'appui, écrit à l'appui. Ces 600 000 € sont en train de fondre comme neige au soleil parce qu'ils interviennent au mois de juin en plein milieu de l'année avec des dépenses engagées, avec des dettes que nous avons contractées. Et je dois dire, je ne sais même pas si je devais le dire, depuis le début de l'année, on n'a pas payé les charges sur les salaires parce que on était dans l'impossibilité de les payer. Ces 600 000 € vont vite être absorbés par toutes ces dettes fournisseurs et dettes auprès des organismes divers. Le 22 mai, jour quand même dont je me souviendrai toute ma vie, le 22 mai c'était la joie, c'était la commémoration, c'était la libération, mais le 22 mai sur le compte en banque de l'IMS il n'y avait que 614,47€, en fin de mois alors qu'il faut payer les salaires ; 614,47 € pour une masse salariale qui fait 83 000 € par mois. Je ne peux pas et j'invite les collègues, tous ceux de tous bords, à voter cet amendement c'est-à-dire que nous essayons de faire de l'IMS une structure exemplaire. A l'IMS, au sein du Conseil d'Administration pa ni zafè Gran Sanblé, pa ni zafè Ba péyi-a an chans, pa ni zafè EPNM, ce sont des militants du sport. Je parle parmi les élus de la Collectivité, mais il n'y a pas que les élus de la Collectivité au sein du Conseil d'Administration de l'IMS, mais nous faisons la démonstration que, pour tirer nos jeunes de la rue, pour les enlever de la rue, nous nous donnons les moyens de mener un travail en parfaite harmonie. Et c'est quelque chose qui marche, l'image de l'IMS est en train d'être redorée, les Martiniquais et notamment les sportifs sont en train de se réapproprier ce lieu, ce site exceptionnel, un joyau qui n'existe pas, il n'y a pas d'équivalent dans la Caraïbe. Nous avons des choses exceptionnelles, extraordinaires à faire là notamment en matière de sport santé. Et nous essuyons les difficultés au quotidien avec un personnel exceptionnel, je tiens

à le dire, qui se donne à fond. Je pense que cet amendement que je propose est bienvenu et pourrait donner véritablement une perspective à la Martinique. Il s'agit à terme de pouvoir organiser, structurer une filière notamment en matière de formation et de développement du sport santé en Martinique. Lorsqu'on connait les problèmes de cancer, lorsqu'on connait les problématiques en Martinique en matière d'obésité, d'hypertension artérielle, le vieillissement de la population, nous avons la possibilité de faire d'une faiblesse une force, d'arrêter de nous lamenter et d'expérimenter l'intelligence collective martiniquaise en matière de prise en charge des problématiques de santé y compris de santé mentale par la promotion du sport. Et cela fera à terme de la Martinique un territoire d'attractivité pour la Caraïbe, mais aussi pour le reste du monde. Vous voyez, nous avons de l'ambition et nous avons de quoi cultiver cette ambition. Ce n'est pas l'ambition du Président, c'est l'ambition entière que la Martinique doit porter. Et c'est pourquoi après ce plaidoyer, je demanderai aux collègues de voter pour cet amendement, que sur le budget du sport tel que c'était prévu, tel que c'était voté au budget primitif que l'on puisse bénéficier de ces 306 000 € de fonctionnement et ces 500 000 € au titre du programme d'activités de l'IMS. Voilà c'est formalisé. Merci chers collègues.

M. le Président Claude LISE – J'ai noté cette demande d'amendement. Qui demande la parole ? Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS – Merci Président. L'IMS, au moment de sa création telle que j'avais compris était un centre de formation aux métiers du sport et de la jeunesse. J'ai intégré, j'entends un certain nombre de choses cet après-midi, que l'activité principale de l'IMS était la formation aux métiers du sport. C'est vrai qu'à côté j'entends un certain nombre d'activités et j'avais cru comprendre qu'à l'instar des autres centres de formation qui recevaient une dotation de la Collectivité Territoriale, l'IMS avait le droit d'avoir des budgets annexes comme d'autres et que c'était à la recherche de ces budgets annexes qu'il y avait un certain nombre d'activités. Maintenant s'agissant du contrat de service public, je ne suis pas surprise parce que, et notamment le contrat d'objectif, tous les centres de formation ont eu cette année un contrat d'objectifs avec une dotation annuelle. Le Président de l'IMS a indiqué le montant de la dotation qui lui a été alloué et dont une partie lui a été versée au début du mois de juin. Maintenant compte tenu du fait que nous avons dans la salle, le Conseiller exécutif en charge de la formation, je vais l'interroger pour qu'il me dise quelle était la procédure jusqu'à aujourd'hui qui conduisait à verser la dotation à l'IMS en termes de formation puisque pour tous les centres de formation les dotations sont versées en fonction du nombre d'actions de formation en réalisé, du nombre de stagiaires pris en charge pour l'année. Or il me semble, d'après ce que vient de dire le Président de l'IMS, ce n'était pas le cas pour l'IMS depuis des années et il le découvre à partir de janvier 2019. Je suis moi-même surprise et je me retourne vers le Conseiller exécutif en charge de la formation et vous me permettrez de l'interroger sur ce sujet.

M. Justin PAMPHILE – Président, il peut répondre tout de suite ? Ce n'est pas une question orale ?

Mme Francine CARIUS – Peut-être qu'il va répondre la prochaine fois.

M. le Président Claude LISE – Collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE, tu souhaites répondre ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Oui c'est une question sur laquelle je suis en mesure de répondre puisqu'elle est très précise, je peux dire qu'on ne peut pas répondre, le règlement dit qu'il faut nous avertir à l'avance, on cherche la réponse, mais c'est une question précise et qui fait partie de mon domaine de compétences en particulier celle concernant la formation professionnelle. Je dois rappeler qu'en 2018, l'Assemblée a voté une délibération portant la mise en place d'un programme d'action de formation à l'Institut Martiniquais du Sport et dans cette même délibération que j'ai devant les yeux, le Président de l'Assemblée l'ayant signé confiait au Président du Conseil Exécutif l'autorisation de signer les contrats de prestation de service public. Et cela portait sur la période 2018-2019-2020. Donc c'est ce qui se met en marche. Je veux rappeler quand même un point d'histoire que j'ai eu l'honneur, de la mandature 2004/2010, de mettre en œuvre, un projet qui était né à l'occasion des 1ères assises de sport. La totalité du monde sportif avait souhaité que la Martinique puisse disposer d'un lieu où on pourrait former les encadrants sportifs parce qu'à cette époque, il existait pour les Antilles-Guyane un CREPS installé en Guadeloupe (Centre Régional Education Physique et Sportive) et tout jeune Martiniquais qui voulait acquérir les diplômes soit pour devenir prof de gym ou encadrant, devrait quitter sa famille ici pour aller en Guadeloupe. Alors c'est vrai au CERFASO à l'époque on faisait déjà quelques brevets d'Etat. Par la suite une association venue de France qui s'appelait UCPA a ouvert un centre et commençait à faire des propositions pour la formation dans les métiers du sport et de la jeunesse. Alors je disais de la mandature 2004-2010 j'ai été chargé, par le Président Alfred MARIE-JEANNE qui était Président du Conseil Régional à l'époque, de réfléchir à la construction d'un institut que nous appelions à l'époque l'Institut Régional de Formation aux Métiers du Sport et de la Jeunesse. C'était la question de la formation qui était mise en avant. Nous avons cherché un lieu en interrogeant les 34 maires de la Martinique pour trouver où le baser. Toutes ces recherches ont abouti à une proposition du Maire du Lamentin d'un terrain et présenté ici en Assemblée plénière du Conseil Régional dans cette même salle, une large majorité s'était engagée pour que cela soit construit sur le territoire du Lamentin à Mangot Vulcin. Je dois rappeler, pour la petite histoire, qu'en plus du terrain mis à disposition par la ville du Lamentin, c'est la contribution de la ville du Lamentin pour avoir un débouché sur la route départementale, le Conseil Régional a dû faire l'acquisition d'un terrain des mains de TDF. Ça c'est un point d'histoire. Et nous avons entamé toute la procédure, études, jury, etc., nous avions même confié la maîtrise d'ouvrage délégué à une Société d'Economie Mixte et la réalisation de ce centre de formation, de cet Institut Régional de Formation a démarré il n'était pas terminé en 2010, l'équipe qui a obtenu la direction face aux élections de 2010 de la Région a poursuivi la réalisation suivant le programme convenu. Lorsque ce centre a été inauguré en 2012, il a été proposé en plénière du Conseil Régional que ce centre prenne un autre nom l'Institut Martiniquais du Sport. Cela nous convenait, c'était à la fois un institut, il était martiniquais, il s'occupait des questions liées aux sports. Mais si vous allez sur les lieux, tout ce qui a été construit, toutes les salles, tout ce qui a été prévu était justement adapté à un lieu où on devait former des encadrants sportifs. Je dois toujours, puisque c'est la mémoire qui me fait rappeler de cela, qu'il y avait une autre demande spécifique d'un certain nombre de sportifs des arts martiaux qui se plaignaient qu'il n'y avait pas de dojo régional et le Président Alfred MARIE-JEANNE ayant reçu cette demande nous a demandé d'intégrer dans le programme la réalisation d'un dojo régional et un des gymnases couverts qui était prévu dans le programme a été aménagé pour accueillir simplement à la fois les arts martiaux, mais également les épéistes qui pratiquaient l'escrime, etc. Donc, c'est pour cela qu'on a adapté quelque peu le programme. L'enveloppe budgétaire dont on disposait à l'époque ne nous a pas permis de réaliser complètement le programme, nous avions considéré que c'était une première tranche parce

que dans le programme initial, il y avait des bâtiments d'hébergement pour éventuellement accueillir les élèves de l'internat ou des élèves venant de la Caraïbe résidant sur place. On n'a pu le faire pour les raisons budgétaires. Comme dans le même temps, il y avait un centre international de jeunesse qui se créait du côté de l'Etang Z'Abricot, nous avions convenu à cette époque qu'il pourrait avoir une mutualisation entre ces deux institutions. Ça c'était pour rappeler le point de l'histoire. Alors pour nous c'est toujours un centre de formation. C'est pour cela que j'ai évoqué au départ un dossier que j'ai présenté ici et qui a été voté pour établir avec l'IMS un contrat de service public lié à la formation. Mais le statut de l'institution qui gère l'IMS c'est un EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) qui peut à la fois travailler en in-house avec la CTM c'est-à-dire sans mis en concurrence pour la formation comme l'IMFPA qui est un Institut Martiniquais pour la Formation Professionnelle pour Adulte et à ces deux instituts nous avons proposé le même type de contrat. Comme c'est un EPIC, libre à ce centre par ailleurs de chercher d'autres ressources, etc. Il n'y a pas une obligation que ce soit uniquement la CTM qui gère. Mais oui c'est un EPIC c'est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial. Des prestations peuvent être faites pour d'autres et d'après ce que je lis, il y a des prestations, des partenariats qui sont passés avec d'autres institutions que la CTM. Nous n'avons rien imposé, tous les programmes de formation ont été concertés sauf si on ne raconte pas des choses exactes, entre les services de la Collectivité au moment de la formation et les services administratifs et techniques de l'IMS, des contrats ont été signés, j'ai devant, là, les contrats signés en 2018 et j'ai le contrat signé en 2009. Ces contrats n'ont pas été signés avec un révolver sur la tempe. A partir du moment où on signe un contrat, moi ce que j'ai toujours retenu, c'est que le contrat vaut loi pour les parties qui le signent. Il y a un contrat qui a été signé et même plusieurs contrats parce qu'à un moment donné, le Directeur Général de l'IMS a souhaité qu'il y ait un contrat de prestation par type de formation. C'est ainsi qu'il y a eu un contrat de service pour les compétences clés, un autre contrat de prestation de service pour le BPJESP, le BPJAPT, un autre contrat de service pour anglais dans le sport, un autre contrat pour l'espagnol dans le sport. Ils ont été signés en janvier 2019. Puis il y a ce contrat proposé dont le Président de l'IMS a parlé, proposé au mois de mai, nous avons attendu et nous avons vu revenir le contrat signé. Donc, ce sont des contrats acceptés par les deux parties qui sont liés, d'un côté l'IMS de l'autre la CTM. En tout cas, c'est comme cela que j'ai vécu cela. Je n'ai pas eu de contact personnellement avec le Président de l'IMS, il n'a pas sollicité de discussion. Les contacts ont été établis entre les services de la CTM et les services de l'IMS. Et les rapports qui nous ont été présentés par les services ont été ensuite présentés par moi devant le Conseil Exécutif et compte tenu de la délégation qui avait été donnée par l'Assemblée plénière pour la période 2018, 2019 et 2020, le contrat a été présenté au Conseil Exécutif, transmis à l'IMS, l'IMS les a signés, ensuite après le Président du Conseil Exécutif l'a signé. Voilà les fins telles que nous les avons vécues. Je ne vois pas à quel moment nous avons brimé, imposé quoi que ce soit. Ce n'est pas de mon style d'imposer puisque nous avons proposé et ça a été signé et même nous avons fait mieux que ça, nous n'avons pas en 2018 et 2019 mis dans la liste des formations pour lesquelles nous lançons des appels d'offres les formations liées aux sports. Parce que en 2016 et en 2017 nous l'avions mis et l'IMS n'avait pas répondu à ces appels d'offres c'est l'UCPA qui avait eu les formations. Deuxièmement, à chaque fois qu'un Martiniquais demande une aide individuelle pour faire une formation et que nous demandons à nos services d'interroger l'IMS pour savoir si la formation peut se faire à l'IMS et dès lors que cela peut se faire à l'IMS, nous n'accordons pas des aides individuelles. Donc nous avons essayé de limiter autant que faire ce peut la concurrence que les autres centres privés pouvaient faire à l'IMS pour permettre justement à l'IMS de remplir ses stages. Je n'ai vu là aucun comportement ni agressif ni d'imposition de quoi que ce soit. Voilà ce que je suis en mesure de dire à partir de la question qui m'a été posée. Maintenant les contrats sont signés, on les exécute ou on ne les exécute pas, mais dans le contrat de service public ce qui est prévu c'est qu'on verse les acomptes après il faut fournir des justificatifs pour montrer que la mission a été remplie, puisque c'est en même temps un contrat d'objectifs et de moyens, on vérifie si les objectifs sont atteints et les sommes sont versées en fonction des objectifs. Lorsqu'on signe un contrat d'objectifs et de moyens, la partie qui doit faire la prestation doit se donner les moyens pour atteindre ses objectifs. Donc ce n'est pas la CTM qui fait des recrutements, ce sont les gestionnaires du partenaire qui se donnent les moyens pour atteindre les objectifs qui sont consignés dans le contrat qui ont été librement signés. J'ai en ma possession les contrats signés. Voilà ce que je pouvais dire comme témoignage. Je ne gère personnellement, le Président ne m'a donné délégation que pour gérer la partie formation professionnelle donc tout ce que je viens de dire concerne le volet formation.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je donne la parole au collègue LAVENTURE. Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Président, je voudrais apporter quelques précisions. Le collègue MARIE-SAINTE a bien dit que les éléments qu'il apporte à notre connaissance concernent la formation professionnelle. Je veux rappeler qu'en 2016, l'IMS a émargé sur le budget du sport. Je veux rappeler qu'en 2017, l'IMS a émargé sur le budget du sport. Je veux rappeler qu'en 2018, l'IMS a émargé sur le budget du sport. Pourquoi ? Parce que sur la partie formation, il est vrai, qu'en 2016, l'IMS a délivré deux formations. En 2017, l'IMS est monté en compétences sur les formations avec plus d'une dizaine de formations et ma collègue Marie-Line LESDEMA pourra mieux le dire que moi puisqu'elle est en charge de cet aspect, plus d'une dizaine de formations qui ont été délivrées en 2017 ainsi qu'en 2018 puis une vraie montée en compétences en 2019. Il n'y a pas d'antinomie entre ce qui est dit et ce que nous disons, il y a simplement une transition qu'il faut gérer. Je veux rappeler simplement que l'IMS a dans ses compétences, certes, la formation professionnelle, mais l'IMS a aussi dans ses statuts ainsi que dans la délibération 13.1783-4 du 26 mars 2013 un certain nombre de missions et de compétences qui lui ont été confiées au titre desquelles assurer l'accueil et l'information dans le domaine du sport, bon nombre de services au profit des sportifs sont localisés dans nos locaux, je veux le rappeler, mettre en œuvre des activités suivantes : des formations, des stages, nous en avons parlés, mais aussi des animations sportives. Je crois que vous êtes tous ici témoins des animations qui sont mises en place à l'IMS tant en matière de salon, d'évènement sur le sport-santé, sur le sport tourisme. Nous avons également pour mission de créer des évènementiels autour du support sportif et vous le savez, vous avez pu le voir sur un certain nombre d'événementiels comme la Martinique Summer Games, sur la Coupe du Monde. Bon nombre de ces événements sont localisés à l'IMS. Nous avons également pour mission d'organiser des entraînements sportifs. Je veux rappeler que, face à la raréfaction des équipements que nous avons et nous savons, il y a plus de 120 associations qui fréquentent l'IMS de manière hebdomadaire. Ce qui nous pose un problème puisque dans nos plannings de disponibilité pour les associations, nous allons jusqu'à des créneaux à 22h00 et malgré ça nos créneaux sont insuffisants pour satisfaire aujourd'hui des demandes. Je veux rappeler que certaines communes qui ont effectivement eu des difficultés sur leur équipement sportif et qui ont dû fermer momentanément pour travaux leur stades, etc. ont dû orienter les associations sportives sur le domaine de l'IMS. Donc c'est plus de 400 personnes qui fréquentent l'IMS chaque jour jusqu'à 23h00, jusqu'à minuit pour des entraînements. Je veux rappeler que dans nos missions nous avons

également l'organisation de séjour sportif, de soin, de prévention, de conseil, d'accompagnement. Ces missions nous les remplissons et nous les remplissons au quotidien. Simplement il y a une montée en compétences et il y a une volonté avec un contrat de service public qui a été de façon plus formelle formalisé en 2019. C'est vrai que sur l'année 2018 il n'y avait pas un contrat d'objectif annuel avec un listing de formation qui nous a permis de mettre en place un contrat de DSP. C'est la raison pour laquelle, et le collègue MARIE-SAINTE l'a dit, au fur et à mesure des formations, il y a eu un contrat par formation, mais il y a une transition à gérer, il y a une transition parce que nous avons plus d'une vingtaine de salariés, l'IMS c'est près de six hectares, c'est plus de deux agents qui sont dédiés aujourd'hui à l'espace vert. Et aujourd'hui vous voyez bien que cette transition ne se fait pas du jour au lendemain. Tous les salariés ne peuvent pas être affectés ETP temps plein les 23 à la formation. Il y a donc une transition à trouver entre cette volonté que nous avons de faire de l'IMS un centre sportif, un centre de formation pour les sportifs de pointe et d'excellence, mais tout en n'enlevant pas l'ensemble des missions que nous assurons et qu'il faut continuer à assurer notamment l'accompagnement des associations. L'idée est de trouver le modus vivendi pour que la transition puisse se faire entre une volonté affirmée, mais en tout cas et vous l'avez vu puisque nous venons de voter le compte administratif, il est clair que jusqu'à 2018, l'IMS émargeait uniquement sur le budget du sport. Et donc s'il y a une transition à trouver, une clé de répartition entre ce contrat de service public où nous avons une demande de formation qui nous est clairement demandée et ces autres missions que nous assurons au quotidien et qui doivent, elles, toujours relever de ce budget du sport. Voilà pour les précisions que je souhaite porter puisqu'effectivement, Monsieur NILOR l'a indiqué nous avons un certain nombre d'axes forts notamment l'axe du sport-santé qui est un axe innovant que nous avons acté et sur lesquels nous continuons le travail en tout cas sur ces différents axes.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Merci Président. D'abord, parfois nous prenons part à une discussion, mais quand j'entends un collègue dire, mais cela relève de ma compétence, je me pose la question : wouéti ta nou ? Où se trouve notre compétence ? J'ai entendu la collègue dire, je veux rappeler un certain nombre de choses, mais je voulais rappeler simplement aussi, je l'ai connu, si tu n'es pas avec moi tu es contre moi, etc. si tu es contre moi, yo ka pijé tou sa ki alantou'w. Ce que j'ai entendu c'est qu'il y a des gens qui ne sont pas payés, il y a des travailleurs qui sont en difficulté, il y a un besoin. Et ce qui m'embête et qui me gêne cela voudrait dire que ce Président de l'IMS qui serait, me semble-t-il, le chef de file de la Majorité. Celui demande ça, ce n'est pas nous faire plaisir, ce n'est pas la ville de Fortde-France, ce n'est pas autre chose. Cela veut dire que dans la réalité, on ne gère pas. C'est pourquoi on est très embêté. Je ne comprends pas l'amendement. Ce qu'il y a c'est que l'Assemblée prenne une décision pour mettre à la disposition de l'IMS les moyens de travailler. C'est à l'Assemblée de prendre cette décision. L'Assemblée prend la décision de mettre les moyens, cela veut dire que, dépi bon maten, sé lé ponpié, alô dépi an moun pa dakô... Ce n'est pas cela le problème. L'IMS est en train de travailler et je comprends la sagesse de certains qui disent, quand vous parlez de transition c'est que vous serez même prêts à revoir. La transition c'est la période qui permet de revoir, donc vous n'êtes pas fermés définitivement. J'aurais appelé à la sagesse pour penser qu'il y a là des travailleurs et les travailleurs ne peuvent pas payer pour tel ou tel président ou telle ou telle personne et d'aider les gens. Mais en même temps, je vais dire débwouyé ko zot. Débwouyé paske sé responsabilité yo ba isi é là zot ka éséyé fé sa té pwévi 2016, 2018, 2017, etc., mé kanmarad ou té épi yo donk yo té ka édé'w mé yo pa sav la ou yé. Alô si ou lé pran an désizyon klèr, kréé an gwoup. Alô avan ou kréé gwoup-la, tu vas prendre les positions. La réalité c'est quoi ? Il ne s'agit pas de NILOR, il ne s'agit pas d'un président, il s'agit d'une structure qui relève de notre autorité, qui dit être en difficulté. Comme j'ai entendu un jour, le Président du Galion dire voilà tel ou tel problème. Comme j'entends le Président du SDIS dire voilà tel ou tel problème, il faut entendre les gens. Et même si on veut prendre des mesures difficiles, ne mettons pas les travailleurs, ne mettons pas des gens qui sont là en difficulté, faisons la transition, débrouillez-vous, mais je crois que..., j'ai entendu une sagesse, on veut même revoir la transition mé si yo lé blésé'w, pèsonn pa ka atann pou blésé'w sé lamenm.

M. le Président Claude LISE – Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA - Merci Président. J'ai entendu le collègue exécutif Daniel MARIE-SAINTE parler de mémoire et parler également d'histoire. Moi aussi, je peux parler de mémoire et d'Histoire, puisque cette structure, je l'ai suivie sous la mandature 2004-2010 et j'en ai été la Vice-présidente sous l'ancienne Majorité et aujourd'hui encore. Effectivement personne ne remet en cause que l'Institut Martiniquais du Sport doit devenir un centre de formation, mais il ne faut pas confondre l'Institut Martiniquais du Sport avec un centre de formation où on n'a pas besoin d'agrément. Chaque formation dispensée à l'IMS doit faire l'objet d'un agrément par la DDJSCS. Donc, quand il y a une commande de formation sportive, nous ne pourrons pas du jour au lendemain avoir des stagiaires puisque nous n'avons pas la compétence forcément sur la formation demandée à un moment T. Il faut tenir compte de cette spécificité, encore une spécificité de la Martinique, mais c'est une spécificité des métiers aux sports. Premièrement. Deuxièmement, je n'ai pas entendu le Président de l'IMS remettre en cause le fait que l'institut soit un institut de formation. Simplement il faut faire cette transition. On ne peut pas du jour au lendemain demander à un organisme qui avait effectivement autour de sa programmation de la formation, mais aussi des prestations autres. Comme l'a dit Diane MONTROSE, en 2013 l'institut existait, 2014 nous y avons plus ou moins navigué, mais les formations ont effectivement démarré entre 2016 et 2019. Aujourd'hui nous sommes capables de mettre en place plus de 200 formations parce que nous avons une habilité, mais sur un type de formation. Ce que nous demandons c'est la différence entre la formation et toutes les activités annexes qui sont dans le contrat d'ailleurs d'objectif que nous avons avec la CTM. Nous avons signé un contrat qui dit qu'effectivement il y a la formation, mais à coté de la formation, tout ce que mes collègues ont dit, il faut en tenir compte. Mais on le budgétise comment ? Alors quand on voit qu'on a une formation qui fait 5,82 € l'heure stagiaire, je ne peux pas rémunérer des personnes sur cette heure stagiaire. Je sais que certains nous disent sé zafé zot, débwouyé ko zot, mais le problème c'est que de jeunes Martiniquais que nous formons, des martiniquais employés par cette collectivité, donc il n'est pas question pour nous d'en faire un instrument politique. Il faut absolument qu'on arrive à trouver les moyens de faire fonctionner l'IMS avec ses deux pans : le pan formation, mais le pan également sportif. Parce que c'est tout autant de clubs que nous englobons, tout autant de clubs que nous résorbons, ce qui empêche ces clubs de venir demander assistance à la CTM. C'est tout autant parce que nous sommes un résorbeur, là nous résorbons au maximum une urgence sociale. Et comme a dit ma collègue Diane MONTROSE, nous avons plus de 200 associations qui fréquentent nos structures. Il faut tenir compte, nous avions un budget rattaché au sport, il faut que nous retrouvions notre marge de manœuvre avec le budget du sport. Alors j'entends des questions posées au Conseiller exécutif, mais qu'on le veuille ou pas c'est du jour au lendemain que nous apprenons que vous n'émargez plus sur l'Exécutif sport, mais que vous êtes dorénavant et strictement un organisme de formation. Quid, d'accord, mais à ce moment qu'on prenne des responsabilités et qu'on nous dise qu'on ne fait plus rien autour. Tout ce que nous avons parce que s'il fallait faire de l'IMS une structure strictement rattachée à la formation sportive, on aurait pu avoir de petits bureaux, juste à coté du Stade Louis Achille, juste à coté de la piscine enfin pour faire des activités. Il faut vraiment que l'on réfléchisse à quoi on veut aujourd'hui pour l'IMS. Merci.

M. le Président Claude LISE – Avant de donner la parole, j'ai trois inscrits, je veux indiquer qu'il reste 57 minutes à l'Opposition et 77 minutes à la Majorité. Faites le calcul, cela vous donne à peu près le temps que nous allons passer ce soir. Cela étant dit, je passe la parole au collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE- Merci Président. Je serai bref. Deux éléments. Juste pour témoigner de l'intérêt que l'IMS peut avoir sur le territoire et des actions de formation qui peuvent être menées dans le territoire pour avoir rencontré des jeunes qui ont suivi des formations programmées dans le territoire et qui se sont très bien passées. Ça c'est une chose. La deuxième chose et j'aurais aimé, comme l'a fait tout à l'heure la collègue CARIUS, je vais poser deux questions ou une question. Je suis allé pendant cette discussion qui s'est installée sur le site de la CTM pour essayer de comprendre parce que, entre les contrats de prestation, les EPIC, je pense que quelquefois il y a nécessité d'apporter des clarifications. Sur le site de la CTM, il y a quelque chose qui apparaît et que je suis allé vérifier, parce que le mot est arrivé à un moment donné dans le débat, c'est que l'IMS, comme d'autres, apparaît dans le site de la CTM comme un satellite de la CTM. L'IMS est un satellite de la CTM et parmi les autres satellites que l'on cite, il y a : l'AGEFMA, le SDIS, Martinique Développement, Martinique Transport, Feu la SEMAM, Initiative Martinique Active, et puis il y a l'Institut Martiniquais du Sport et il y a également pour le citer puisque la Présidente de l'IMFPA a pris la parole, l'IMFPA. Pour comprendre et dans ce que je lis, parce qu'en lisant satellite je suis allé tout de suite chercher mais c'est quoi un satellite. Mais oui un satellite c'est quoi ? Et dans la définition que je trouve sur Tonton Google, satellite : c'est une structure, c'est une institution qui tire son financement principal d'une collectivité à laquelle elle est rattachée. Donc partant de ce principe, l'IMS serait donc rattaché à la Collectivité Territoriale de Martinique. Donc je ne comprends pas le débat qui est là. Si l'institution comme les autres est rattachée donc à une entité juridique qui est identifiée et par conséquent même sur son site Internet on l'identifie comme étant l'un de ses satellites, la question c'est, est-ce que l'on peut, si le Conseiller exécutif qui a présenté le rapport peut le faire: quelle est la définition d'un satellite et quelles sont les obligations qui sont celles de la collectivité locale vis-à-vis de son satellite ? Première question. Deuxième question, j'entends bien et je peux l'entendre cela ne me pose pas de problème la présentation qui a été faite par le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE, sur les problématiques de contrat de prestation, je peux entendre cela parce qu'effectivement il y a un contrat qui est signé, mais j'entends aussi tout ce qui a été dit auparavant. Sur la question de l'offre de la formation, il y a un contrat qui est signé, mais sur le reste, sur tout le reste, si on est dans une mission de service public dans le domaine du sport, c'est quoi la pratique c'est-à-dire on fait comment ? Puis je n'ai pas entendu les précisions, peut-être qu'il y a des éléments qui m'ont échappé, j'aurais bien aimé savoir, mais les 23 personnes qui aujourd'hui travaillent à l'IMS, c'est quoi, ce sont des contrats privés, ce sont des mises à disposition ? J'aurais aimé que l'on m'apporte ces précisions parce que je ne siège pas à l'IMS pour bien comprendre les enjeux qui quelquefois sont des enjeux que l'on retrouve dans d'autres satellites : Martinique Développement, etc., etc. Pouvez-vous, pour nous permettre de bien comprendre les éléments de discussion qui sont actuellement là et les enjeux, nous apporter quelques éléments de clarification sur ces points satellites; est-ce que l'IMS est bien un satellite, quel est le statut du personnel aujourd'hui qui travaille à l'IMS pour comprendre les éléments d'appréciation du débat et savoir comment tout à l'heure quand les éléments de vote viendront, comment on vote ? Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Collègue NILOR.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Je demande au Président s'il accepte bien de m'inscrire sur nos 53 minutes restantes.

<u>M. le Président Claude LISE</u> — Mon cher, je vous inscris les uns et les autres jusqu'à épuisement du temps parce que je suis à peu près certain que vous ne serez pas épuisés. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Je pense qu'il faut préciser à nouveau certaines choses. Pour nous, il n'est pas question de nier la dimension de formation et la mission de formation de l'IMS. Dans cet état d'esprit nous avons signé la convention, le contrat de service public, je répète, qui nous a été imposé. Je dis pourquoi cela nous a été imposé parce qu'on n'a pas besoin de mettre un fusil sur la tempe, mais lorsqu'au mois de mai, vous avez 694,43 € sur le compte, vous n'avez pas le choix. Maléré pa ka fé konparézon alors que la demande de subvention classique était déposée depuis janvier comme chaque année. Donc oui nous acceptons ce volet formation et ce contrat, nous l'avons amendé à l'unanimité, il faut bien comprendre, c'est-à-dire à l'unanimité des membres du conseil d'administration, nous avons porté des amendements à ce contrat. La deuxième chose que je voudrais dire c'est que ce contrat de formation ne doit pas être excluant. Il ne doit pas exclure d'autres types d'intervention de la Collectivité Territoriale de la Martinique et notamment du budget sport puisque nous intervenons dans le domaine du sport également. Troisième chose que je voudrais dire, on peut revenir à l'Histoire, mais la réalité quelle est-elle ? Le 24 octobre 2016, je le répète, le 24 octobre 2019, il a été signé une convention de mise à disposition parce que le site de sept hectares appartient à la Collectivité Territoriale de Martinique; donc il fallait une convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la collectivité en faveur de l'IMS. Ce contrat dit clairement... Je reprends les statuts de l'IMS d'ailleurs pour dire que, l'IMS, je cite, organisera son fonctionnement à partir des orientations suivantes : première orientation, le sport et la santé, deux, le sport et le tourisme, trois, le sport de haut niveau, quatre, le sport et le social. Ensuite on décline des missions : accueil, information dans le domaine du sport ; mettre en œuvre des activités ; formation en stage ; animation sportive ; événementiel ; entraînement sportif ; séjour sportif, soin et prévention sportive ; conseil et accompagnement. Donc, je répète, on le voit bien dans les documents officiels la formation n'est qu'une des missions de l'IMS et ce document a été signé par qui : par moi Jean-Philippe NILOR Président de l'IMS et par Monsieur Daniel MARIE-SAINTE pour le Président. Donc, il le sait, c'est lui qui a signé pour le Président ce document. Donc, on ne peut pas changer un document qui n'a pas été remis en cause officiellement parce qu'il y a une manière de remettre en cause un document officiel, mais cela ne se fait pas à la volonté des uns ou des autres. Il y a des procédures, il y a des lois, il y a des règles. Donc je dis d'accord, volet sport, il y a un budget qui est proposé. Je précise quand même alors que le contrat que nous avons signé prévoyait que 80% des 1,6 M€ soient versés immédiatement et que les 20% soient versés à la réalisation, le 03 juin, alors que nous avons remis le document dans des délais records, nous n'avons reçu que 600 000 €. Il n'y a rien depuis et ces 600 000 € i ka fonn kon nej o soley paske i ni telman dèt. C'est ça la réalité. Ce n'est pas l'aumône qu'on demande. On demande simplement de disposer des moyens de travailler sérieusement, efficacement au service de la jeunesse Martiniquaise, c'est tout, qui en a bien besoin. Paske si nou pwéféré ke yo adan toute kalté trafik, si nou pwéféré ke moun ka anni pitjé moun toupatou, si nou pwéféré ke pa ni valè, ke pa ni fowmatè, pa ni perspektiv ba sé jèn ta-a, é ben an nou kontinié fè sa nou ka fè la-a. Il faut prendre conscience de l'importance de ce que nous sommes en train de faire pas seulement au niveau du sport et si nous ne sanctuarisons pas un certain nombre de domaines, nous allons le payer cher et nous tous, nous allons regretter ça parce que la Martinique deviendra invivable. Donc, on demande des moyens de fonctionner au service du peuple Martiniquais, au service du sport martiniquais, au service de la jeunesse, c'est tout. Pas plus, pas moins.

M. le Président Claude LISE – Bien, le collègue rapporteur demande la possibilité d'intervenir et me demande ça avec insistance depuis un bon moment. Je pense qu'il a peut-être des propositions à faire et par conséquent... Non, non attendez, collègues, il m'a demandé avec... comment ?... Ah non, mais je n'ai pas entendu. Président MARIE-JEANNE veut intervenir ?

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Si vous le voulez bien. Je voudrais rappeler un certain nombre de choses. L'institut IMS a été créé par Alfred MARIE-JEANNE, vous pouvez être fâchés si vous voulez, a été créé par celui qui vous parle. J'explique, vous allez faire votre choix et c'est moi qui ai nommé Jean-Philippe NILOR. Laissez-moi parler deux secondes. Je rappelle que le terrain, tout a été acheté par la collectivité sans un sou de l'Etat. Je n'ai pas le droit de vous informer puisque vous demandez des informations ? Sans un sou de l'Etat. Ensuite, je n'ai pas dit Jean-Philippe NILOR, l'Etat est venu me voir, écoutez bien en me demandant expressément, j'ai dit l'Etat pour ne pas nommer, pour qu'on passe un bail emphytéotique pour à peu près 70 ans, 100 ans. Cela veut dire quoi : j'ai refusé paske nou tout-la té kay ja mô, yo té kay rékipéré notre patrimoine. J'ai dit non, zot pé kritiké-mwen, j'ai dit non. Donc j'ai le droit de vous dire ça. Ensuite, dans cet institut, Institut Martiniquais du Sport, que s'est-il passé ? Certains intervenants voulaient, je n'ai pas dit NILOR, je n'ai pas dit qui, venir là et enseigner là en les payant, j'ai dit non. Je ne vais pas nommer les gens, j'ai dit non. C'est clair ? Par conséquent aujourd'hui, je vais rappeler l'essentiel, il n'est pas question de fermer l'IMS, il n'est pas question de l'enlever là, c'est moi qui l'ai ouvert, mais il faut faire attention à sa gestion, mais si un contrat a été passé et ce contrat n'est pas suffisamment clair, mais c'est un contrat d'objectifs et de moyens et ce contrat d'objectifs et de moyens doit être respecté, un point c'est tout. Je fais la proposition ici, Président LISE, puisque c'est toi qui m'as donné la parole que, dans cette affaire, en attendant que l'on puisse redéfinir de façon plus appropriée les contours de sa mission et rectifier le tir, je propose, on avait versé une certaine somme et il demande 500 000 €, c'est bien cela, supplémentaires, je dis banco... Je dis... Ce n'est pas toi que j'écoute, ce n'est pas toi que j'écoute patron, tu n'as pas de conseil à me donner. Ce n'est pas toi que j'écoute patron. Attention! Pour ne va venir raconter des histoires après. C'est le Président Alfred MARIE-JEANNE qui dit... Attends, je fais la proposition..., Rejetez... Rejetez.

M. Fred LORDINOT – Rejetez. Au contraire je n'ai pas interdit et c'est ça qui vous gêne.

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Je ne comprends pas, je n'ai pas interdit et c'est ce qui vous gêne.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait, laissez le Président du Conseil Exécutif parler.

(Protestations)

Mais non, mais attendez. Laissez le Président du Conseil Exécutif parler.

<u>M. le Président Alfred MARIE-JEANNE</u> – Vous avez attaqué le Président plus d'une fois. Vous avez attaqué le Président plus d'une fois qui ne faisait pas honneur à l'institut. Le Président fait une proposition, il a bien le droit en cette matière puisqu'il a quand même un pouvoir à ce niveau-là, financier. Je ne vous comprends pas. Cela veut dire que vous vouliez faire à croire que c'est vous qui avez demandé...

M. le Président Claude LISE – Ecoutez-moi, s'il vous plaît, laissez...

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Je répète, n'oubliez pas, je fais une proposition...

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Ecoutez, ce n'est pas acceptable. Laissez le Président du Conseil Exécutif faire sa proposition...

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Mais cela vous dérange.

M. le Président Claude LISE – Il fait une proposition, il faut l'écouter. Après vous prendrez une décision. Il faut écouter sa proposition. Le Président du Conseil Exécutif a la parole.

M le Président Alfred MARIE-JEANNE — Je vous ai surpris, l'homme surpris est battu. Ce que je veux dire c'est que le Président a bien le droit de faire une proposition et l'Assemblée peut ne pas obtempérer. Je dis qu'il faudra revoir la définition et les contours de ce que l'on va faire de l'IMS et en tant que Président responsable des finances aussi en quelque part. Je fais une proposition de dire que je suis prêt à verser le complément le plus rapidement possible, les 500 000 €. C'est ce que je viens de dire et tout le monde se fâche. Je n'ai pas le droit de faire une telle proposition ? C'est incroyable, ce n'est pas toi, mais c'est incroyable, ça...

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plaît.

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Mais vous m'empêchez de parler...

M. le Président Claude LISE — Attendez, vous voulez continuer le débat ? C'est incroyable.

M. Yan MONPLAISIR - Je trouve que le Président est très sage.

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE — Collègues, je n'ai jamais empêché à aucun collègue de prendre la parole ici. J'interviens quand je sens la nécessité de le faire. Regardez ce que je vous ai expliqué objectivement. Des écueils que j'ai dû éviter, des bails emphytéotiques que j'ai dî renvoyer, des gens qui voulaient se faire payer en utilisant ça comme moyens de paiement. Je dis bien des médecins et des interventionnistes, je dis bien des médecins, j'ai beaucoup dit. Donc je dis en tant que responsable, je fais la proposition suivante, je serai d'accord en tant que tel que l'on puisse honorer... et je le dis pour NILOR qui ne m'écoute pas, les 500 000 €. Je le dis et on verra par la suite comment reformater cela convenablement. Pour avoir dit vous criez anmwé. Je n'ai pas ce droit de faire ça, de dire ça

? Par conséquent, je fais la proposition, Président, je vous remercie, vous faites ce que vous voulez. Je rappelle, j'interviendrai. J'interviendrai, là où il se doit et quand il faudra pour expliquer le pourquoi de tout ce que j'explique, en nommant les gens, en nommant les gens. C'est très rarement que je dis çà, en les nommant. J'ai terminé. J'espère que tout le monde m'a compris.

M. le Président Claude LISE – J'aimerais entendre la position du collègue NILOR par rapport à la proposition qui est faite, puisque ce n'est pas la peine de continuer un débat sans savoir la position de celui qui a proposé un amendement. C'est à lui de répondre maintenant ensuite je verrais si on poursuit le débat ou si on passe au vote.

M. Fred LORDINOT – Il nous reste 53 minutes de temps de paroles.

M. le Président Claude LISE – Collègues, si vous voulez utiliser le temps de paroles, vous pouvez l'utiliser, mais il y a un débat bien particulier là qui a peut-être atteint un point où il y a une perspective. Moi, je veux qu'on essaie de régler ce problème. Après si on veut continuer à parler du budget supplémentaire jusqu'à épuisement des temps, vous le ferez, peut-être que tout le monde n'aura pas envie d'écouter jusqu'à la fin, mais enfin je resterai avec ceux qui ont envie d'aller jusqu'au bout du temps. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Je dois dire que j'accueille avec satisfaction de manière très positive la proposition qui a été faite par le Président, mais il faut préciser les choses. Il y a sur 1 200 000 € qui devraient être versé au titre de la formation 600 000 € qui ont été versés alors que le contrat disait, l'engagement de la CTM disait 80% à la signature. Nous avons signé, on nous a même donné un numéro de mandat avec un montant de 1, 2M€ or, on a reçu 600 000. Il y a un solde à effectuer sur un engagement. Ça c'est une chose. Et ce que l'on demande par ailleurs, les 500 000 € dont on parlait c'est pour le programme d'activité sport, mais cela ne remet pas en cause le financement des 600 000 qu'il reste à verser sur les 1, 2M€ qui ont été signés. Si on est d'accord sur çà, si sé pa 500 000 ki ka ranplasé 600 000 nou pou risivwé-a alé tala nou pédan et on n'avance pas. Si jamais il s'agit de 500 000 € supplémentaires pour le programme d'activités... moi, j'avais souhaité que pour le fonctionnement que l'on puisse avoir comme l'année dernière, on avait 306 000 € sur le fonctionnement de l'IMS c'est-à-dire c'est pour nous aider à payer les 830 000 € de salaire annuel. J'avais souhaité que l'on nous accorde 500 000 + les 320 000 de l'année dernière sur le fonctionnement. Si on nous accorde 500 000 € de plus des 600 000 € qui doivent être soldés, on va le prendre maléré pa ni ... On le prend et cela sera déjà ça qui sera mis... Ce n'est pas l'idéal, mais la proposition du Président, je ne peux pas la rejeter c'est une proposition que l'on doit prendre en considération et ce sera autant de moyens qui seront mis au service de la cause que nous défendons. Je ne peux pas être extrémiste, maximaliste ; 800 000 cela aurait été l'idéal, mais si c'est 500 000 mwen ka pren'y.

M. le Président Claude LISE – Si j'ai bien compris tu retires ton amendement.

<u>M. Jean-Philippe NILOR</u> – L'amendement a été sous-amendé par le Président, on part sous son sous-amendement et il n'y a pas de souci. Le solde de 600 000 + 500 000...

M. le Président Claude LISE – Donc je ferai voter l'amendement sous-amendé ? D'accord. Cela c'est pour tout à l'heure, c'est pour le vote final.

<u>M. Jean-Philippe NILOR</u> – Président, puis-je demander au Président du Conseil Exécutif de bien préciser que ce n'est pas 500 000 qui remplace 600 000, mais c'est 500 000 qui remplace aux 600 000 qui sont dûs.

M. le Président Claude LISE – Bien entendu.

M. Jean-Philippe NILOR – Non, qui vient en plus.

M. le Président Claude LISE – Je redonne la parole au Président du Conseil Exécutif... J'avoue que je n'ai pas entendu.

<u>M le Président Alfred MARIE-JEANNE</u> – Je dis que les 500 000 ou les 600 000 sont déjà signés.

M. le Président Claude LISE – Donc c'est en plus. Collègue NILOR, nous sommes d'accord ? Parfait, les choses sont claires. Est-ce qu'il y a malgré tout des demandes d'intervention sur le temps de paroles qu'il reste ou voulez-vous nous permettre de clore la séance ce soir ? Parce que je crains beaucoup que demain matin à 11h00 il n'y ait toujours pas le quorum et qu'à minuit qu'on soit encore à minuit demain soir. Il y a une autre solution, si à un moment donné il n'y a p as le quorum, moi je renvoie à trois jours et ce sera réglé parce que non, non, si on fait ça un peu par méchanceté, cela ne va pas aller. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président. La loi a organisé la répartition des sièges de telle sorte justement c'est le rôle de la plénière que la Majorité ait toujours les moyens d'assurer son quorum sans l'Opposition. Ça c'est une première chose. Je suis très heureux qu'on n'ait pas utilisé la détente du pistolet ou des revolvers chargés sur la tempe de je ne sais qui, puisque cela a été dit. Je suis très heureux qu'on n'arrive pas à appuyer de gâchette pour délivrer une balle à je ne sais pas qui. Et le collègue DUVERGER avait bien dit : débwouyé ko zot et je reprends son expression pou ba lajan-an pou péyé chaj sosial-la. Ce n'est pas admissible, j'ai entendu tout à l'heure le Président de l'IMS, s'exprimer que les moyens ne soient pas donnés à une structure satellite de la CTM pour payer les charges sociales. Ce n'est pas admissible. La deuxième chose, c'est que le collègue PAMPHILE a posé la question de satellite. Vous avez lancé un appel d'offre, la manifestation se déroulerait à la CTM...

(Protestations)

M. Fred LORDINOT – Mais pourquoi ? Je n'ai pas le droit de parler ?

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, laissez le collègue LORDINOT s'exprimer, les temps ont décomptés, laissez-le s'exprimer.

M. Fred LORDINOT – Vous avez dit dans l'appel d'offre que la manifestation concernant le drapeau et l'hymne se déroulerait ici à Plateau Roy. La manifestation s'est déroulée à l'IMS. Qui a pris la décision ? Donc c'est bien un satellite de la CTM. Et moi je ne suis pas membre du conseil d'administration de l'IMS, quant à la Majorité, vous allez prendre votre décision. Par contre je lis les documents que vous nous envoyez. Nous n'avons pas voté non plus le

Budget primitif 2019 c'est votre budget, mais je l'ai lu attentivement comme tous les documents que vous m'envoyez. Et lorsque je vais dans le budget primitif 2019 que vous avez voté en décembre 2018, je ne vois rien concernant l'IMS en matière de formation professionnelle rien. Par contre quand je vais dans le chapitre culture vie sociale jeunesse, sports et loisirs chapitre 903 et chapitre 933, je vois citer l'IMS à la page 45 du document. Donc je ne comprends pas aujourd'hui qu'on me dise que l'IMS ne relève pas du chapitre sport. Et ma question sera claire, précise, nette : quelle est l'imputation budgétaire du premier mandat qui a été établi, a-t-il été établi sur le chapitre 933 ou sur un autre chapitre ? Si l'imputation budgétaire concerne le chapitre 933, le débat est clos. J'espère que j'aurai la réponse, parce qu'il y a un numéro de mandat, il y a une somme, il y a une imputation budgétaire. Je veux bien qu'on ait toutes sortes de débat, qu'on dise oui, etc., mais il ne faut pas régler les comptes politiques sur le dos de la jeunesse martiniquaise. Donc je vous pose une question très précise : quelle est l'imputation budgétaire du mandat qui a été émis en faveur de l'IMS ? Si c'est le chapitre 933 il n'y a pas lieu de discuter et donc je vous demande d'exécuter la décision budgétaire que vous avez prise en votant le budget et de donner la totalité de la somme à l'IMS.

M le Président Alfred MARIE-JANNE – Tu racontes des histoires à dormir debout!

M. Fred LORDINOT – Qui peut répondre à ma question ?

M. le Président Claude LISE – Collègues s'il n'y a pas d'autres demande de prise de paroles... il n'y en a pas, donc on passe au vote. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption ? Je commence par l'amendement sous-amendé par le Président du Conseil Exécutif dans les conditions que vous savez. Quels sont ceux qui sont contre l'adoption de cet amendement sous-amendé ? Collègue PAMPHILE.

<u>M. Justin PAMPHILE</u> – Président, je ne comprends pas l'élément du vote, je voudrais que ce soit…et quand je demande ça ce n'est pas te faire injure, je voudrais que l'élément du vote… On va voter combien de fois, une fois ou deux fois ?

M. le Président Claude LISE – Je veux faire voter sur évidemment l'amendement et ensuite il y a le budget derrière, l'ensemble du texte ainsi amendé.

M. Justin PAMPHILE — Président pourquoi je pose la question, Président, simplement le Président du Conseil Exécutif, pour bien comprendre comment on vote, dit ici, il fait une proposition de 500 000 € de plus. D'accord c'est bien ce que j'ai entendu. Donc si c'est bien ce que j'ai entendu, nous ne votons pas sur les 600 000 € qui vont permettre de liquider les 1 M... lésé mwen fini, laissez-moi finir. On ne votera pas sur les 600 000 qui vont permettre simplement de liquider les 80% qui étaient initialement prévus dans la convention. Donc ça c'est un acquis. On est d'accord c'est un acquis. Là où je veux arriver c'est que si nous votons 500 000 € de plus, cela voudrait dire que dans la décision modificative qui nous est présentée ici aujourd'hui, il faut nous expliquer, la mwen ka pran lajan-an, comment on fait ? Alors je vote 500 000 de plus et le Conseiller exécutif qui a présenté la décision modificative ne m'explique pas comment la répartition va se faire ? Mais attendez, mé kan menm manmay-la nou moun isya ki ka voté bidjè kan menm, mwen pa ka an ni voté kon sa. Je suis d'accord sur une proposition mais il faut nous expliquer comment l'organisation ou la répartition se fait é ben bon dié kan menm nou an 2019.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO— Président, ce n'est pas la première fois que, dans certains cas, on surenchérit sur des subventions où on demande d'augmenter et on ne demande pas d'où sort l'argent. Alors aujourd'hui on propose 500 000 € pour qu'effectivement il n'y ait plus de personne dans une situation compliquée, il faut qu'on trouve un moyen pour discréditer ce qui a été fait. Il y a des fois vous surenchérissez sur des subventions, donnez 100 000 € en plus, donnez 40 000 € en plus, à la fin de la séance on se retrouve avec des sommes exorbitantes de sommes supplémentaires. Là on essaie de trouver une solution et cela ne convient pas. Il faut trouver un justificatif.

<u>M. Justin PAMPHILE</u> – Président, je m'excuse de reprendre la parole, je ne peux pas laisser dire cela.

M. le Président Claude LISE – Tu veux savoir d'où va venir la recette qui va équilibrer le compte.

M. Justin PAMPHILE – Président, je resitue le cadre, ce n'est pas une demande de subvention qui est formulée... mais non, collègue BERTHOLO...

M. le Président Claude LISE – Mais non, vous ne vous entendez pas.

M. Justin PAMPHILE – De plus on est d'accord, je dis simplement ce n'est pas une demande de subvention qui est formulée, c'est une Décision Modificative qui est présentée et sur la base d'une demande d'amendement et la décision... donc on vote sur quoi ? Alors dites-moi la ligne sur laquelle éventuellement... ce n'est pas 20 000 €, c'est 500 000 € quand même.

M. le Président Claude LISE – Donnez le temps au rapporteur... C'est terrible... Collègues, je ne comprends pas votre énervement qui est tout à fait inutile. Il y a dix minutes si le Président du Conseil Exécutif n'avait pas fait cette proposition, je serai en train d'entendre des clameurs, etc., pour dire que c'est inadmissible, les gens n'auront pas de salaire et tout. Il y a maintenant une proposition positive et on a l'impression qu'on n'a pas avancé, on a avancé...

Mme Catherine CONCONNE – Sé an bidjé, sé pa an sibvansion.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Le collègue PAMPHILE a raison de poser une question sur l'origine des crédits qui vont venir abonder ce qui a été proposé, mais donnez le temps au rapporteur d'examiner votre question et de répondre, enfin.

(Protestations dans l'Assemblée)

M. le Président Claude LISE – Collègues écoutez-moi je ne suis pas le rapporteur, mais si la question m'avait été posée, je répondrais qu'il y aura un virement... l'ordonnateur va procéder à un virement... Attendez, vous verrez, il va vous le dire, mais il n'est pas obligé de vous le dire là maintenant.

M. Fred LORDINOT – Sur quel chapitre?

M. le Président Claude LISE – Non, attends, l'Assemblée vote quelque chose... mais c'est terrible... Je vous signale... ce que vous avez admis il n'y a pas très longtemps... l'Assemblée vote quelque chose qui a une incidence budgétaire. Elle est dans ses droits puisque l'Assemblée vote le budget. L'ordonnateur après, il va procéder à un virement et il vous rendra compte par la suite, il ne va forcément vous donner exactement. Sinon on sera obligé de renvoyer l'affaire. Moi, j'aimerais entendre le collègue NILOR. Comme c'est toi qui as posé la question, je veux, pour faire voter, connaître ta position.

M. Jean-Philippe NILOR — Moi aussi Président parfois je ne comprends pas certains revirements. Je rappelle deux choses, la première, c'est qu'il y a un budget primitif qui a été voté et sur ce budget primitif il était prévu une subvention de 1,2 M€ pour l'IMS. Donc cet argent, je pense qu'il n'est pas encore gaspillé sur le budget du sport, il est encore là. S'il y a un budget qui doit être impacté pour cette décision modificative, ce sera tout à fait naturellement ce budget puisque c'était prévu... Peu importe le chiffre, on est une Assemblée, on délibère, on prend des décisions, l'Exécutif va exécuter. De toute façon sé pa volé yo kay volé lajan-an sé an lajan ki pwévi, ki la. Mais vous disiez tout à l'heure qu'il y a 34 millions ke nou pa ka dépansé mi nou ka twouvé an koz, an rézon valab de dépansé, zot presk pa dako anko.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je vous assure que collègues il y a un moment où l'opinion va être complètement perdue là. Ce n'est pas possible. On obtient une solution et on repart dans des débats. Ecoutez, chacun prend ses responsabilités, je mets aux voix. Collègue MARIE-SAINTE, tu veux intervenir ?

M. Daniel MARIE-SAINTE— Oui c'était à la demande du Président pour clarifier les choses. Le contrat de service public qui a été voté, la somme, si vous regardez bien, est prélevée sur la formation au titre de la formation. Deuxièmement les propositions qui ont été faites, les prestations qui ont été décrites relèvent du domaine du sport. Je rappelle, il me semble que lorsque nous votons le budget, lorsque vous votez le budget puisqu'il est proposé par le Président du Conseil Exécutif et c'est l'Assemblée qui le vote, il n'y a pas un fléchage pour chacun des organismes avec lequel nous aurons une relation, c'est voté par chapitre. Donc techniquement le Président du Conseil Exécutif propose de donner une subvention, une dotation, appelez-la comme vous voulez, pour des activités liées au sport. Où va-t-on les chercher : dans le chapitre lié au sport dans un périmètre, une enveloppe qui a été votée par l'Assemblée. Comment cela va se passer ? Cela veut dire qu'il y aura un peu moins à donner en subvention à telle ou telle fédération c'est-à-dire d'autres organismes qui émargent dans ce chapitre forcément lorsqu'on aura à distribuer, on aura à distribué moins.

M. le Président Claude LISE – Si tu permets que je t'interrompe juste pour te dire que cela peut-être moins de report aussi...

M. Daniel MARIE-SAINTE – Attends...

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Mais oui, tu dis que cela va diminuer, non, cela peut réduire les reports puisqu'il y en a toujours.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u>— Non, je voulais expliquer... non ce n'est pas pour ceux qui sont ici que je dis ça. Parce que le débat s'est embrouillé et il y a beaucoup de personnes qui nous écoutent. Je voulais simplement essayer de clarifier que lorsque l'on doit donner des

subventions, des dotations liées à une activité, on le prend dans un chapitre précis. Les sommes qui ont été déjà signées sont prélevées sur le budget de formation puisque la question a été posée à un moment donné. Maintenant d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, il faut que vous sachiez cela, puisque il faut être transparent, effectivement le mandat a été sur la base des 80 %, mais le jour où il fallait le verser, en tout cas je parle sous le contrôle du DGS qui nous a donné l'information, la trésorerie existante ce jour-là comme il y avait plusieurs versements à faire, n'a pu permettre que de verser les 600 000 étant entendu que l'autre 600 000 sera versé, puisque le contrat prévoyait 80%. On l'avait proposé comme cela c'était pour aider justement en termes de trésorerie puisque nous étions déjà au sixième mois de l'année. Ce n'est pas une décision qui a été remise en cause, c'était lié simplement à la trésorerie du jour, je donne cette information parce que je me suis inquiété de cela, nous avions plusieurs versements à faire. C'était pour répondre.

M. le Président Claude LISE – C'est simple, c'était un problème de trésorerie budgétairement.

M. Daniel MARIE-SAINTE – A l'instant T.

M. le Président Claude LISE –...la somme est là. C'est simple.

M. Daniel MARIE-SAINTE — ... mais les 1,2 M€ sont dus, ils sont signés, ils sont dus. Maintenant, le Président du Conseil Exécutif a fait une proposition en plus cela va s'émarger dans le chapitre lié au sport.

M. le Président Claude LISE – Je crois que, collègues, on ne va pas rentrer dans plus de détails. Vous avez une Assemblée qui, d'après ce que je crois comprendre, est majoritairement d'accord pour répondre à l'amendement du collègue, l'ordonnateur vous dit qu'il a les moyens de répondre, nous n'allons pas pinailler pendant des heures là-dessus. Donc je pose la question est-ce que l'Assemblée est d'accord pour voter l'amendement qui a été repris sous-amendé par le Président du Conseil Exécutif, et qui donne satisfaction à celui qui avait posé l'amendement.

VOTE
Pour ? (29)
Abstentions ? (0)
Contre (0)
Ne prennent pas part au vote (11)
Voté à l'unanimité

Attendez, je fais voter le budget supplémentaire ainsi amendé.

VOTE
Contre ? (10)
Abstentions ? (0)
Pour ? (29)
Ne prennent pas part au vote (1)

Mes chers collègues, je vous remercie. La séance est suspendue, je précise bien qu'elle commence demain à 09h30. Ce n'est pas 10h00 c'est à 09h20. Je vous rappelle qu'il y a 50 points à l'ordre du jour. La séance est suspendue.

(Fin de la séance à 21h00)

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE SÉANCE du 21 juin 2019 Salle Camille DARSIERES

DEBUT 10H50

M. Le Président Claude LISE - Bien, mes chers collègues, la séance est reprise. Bien entendu, je déplore le fait que l'on ne m'ait pas écouté, qu'on n'ait pas pu commencer à 9h 30, malgré l'insistance de mes propos d'hier soir. Il va falloir rattraper. Donc, je demande surtout aux collègues qui sont arrivés à près de 11h de faire en sorte de ne pas faire trainer les débats. Moi, je vous dis, tous ceux qui arrivent très tard, je ne leur laisserai pas très longtemps la parole, ou demande la parole cinq ou six fois. Bon, il fallait arriver plus tôt. Donc, on va essayer d'accélérer, parce qu'on a 50 questions à voir plus trois motions, et encore peut-être quatre, et on a une délégation à recevoir également. Ils sont venus à l'heure, et j'ai dû leur dire de revenir cet après-midi. Alors, cela ne fait pas très bonne impression. Enfin, c'est comme cela. Voilà, alors, compte tenu de ces obligations, le collègue Conseiller exécutif Francis CAROLE m'a demandé de pouvoir présenter ses questions là tout de suite, avec l'accord de Miguel LAVENTURE qui n'avait pas terminé sa série. Mais, je pense que tout le monde comprendra, et je lui donne tout de suite la parole pour qu'il nous présente la question numéro 24. Il s'agit de la fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2019.

24/ FIXATION DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES (OAED) DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR 2019.

M. Francis CAROLE - Merci Monsieur le Président. Compte tenu de l'heure et du nombre de dossiers qui doivent passer, je vais essayer d'être le plus synthétique possible, étant entendu que tous les collègues ont lu les dossiers qui leur sont parvenus. Il s'agit donc de la fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux tarifés pour l'exercice 2019. Alors l'objectif annuel d'évolution des dépenses détermine les orientations qui sont fixées dans le cadre de la procédure annuelle de tarification, et fixe les taux de progression de la base budgétaire des établissements des services sociaux et médico-sociaux. L'OAED on le rappelle est opposable aux établissements et services dans le cadre du processus de tarification et de contractualisation. Pour construire cette OAED, il faut distinguer plusieurs types de mesures, les mesures de reconduction qui permettent la poursuite des missions des établissements au service de la continuité des enveloppes budgétaires de l'année précédente, des mesures nouvelles qui pourraient être autorisées pour l'année 2019. Le champ d'application de l'objectif annuel d'évolution des dépenses, les établissements et services sociaux et médico-sociaux concernés par l'OED sont ceux qui sont situés sur le territoire de Martinique et que relèvent de la compétence du Président du Conseil Exécutif dans les trois secteurs : Enfance et famille, personnes âgées, et personnes en situation de handicap. Je rappelle rapidement que dans le secteur des personnes âgées nous avons 35 établissements, dans le secteur du handicap, 6 établissements et deux services, dans le secteur enfance-jeunesse famille :10 établissements et 5 services. Ce que nous avons retenu pour pouvoir synthétiser ce rapport, c'est de fixer un taux moyen d'actualisation des dépenses autorisées 2018 à 0,5 %. Alors je vous lis carrément pour que ça soit plus simple, les articles. Alors allons directement aux articles qui synthétisent en fait le rapport. Donc la Collectivité Territoriale de Martinique décide de fixer pour l'exercice 2019 un taux d'actualisation des moyens des établissements et services sociaux et médico-sociaux des secteurs, personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance et famille sous compétence tarifaire du Président du Conseil Exécutif limité à 0,5 % pour l'exercice 2019.

Article 2 : la Collectivité Territoriale de Martinique décide de fixer à 80 871 384 € Le montant de l'enveloppe globale limitative des crédits 2019 opposable aux structures gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux tarifés et selon les modalités suivantes : une enveloppe budgétaire de reconduction des moyens arrêtés à la somme de 79 714 387 € et répartie comme suit : personnes âgées : 38 817 205 €; personnes en situation de handicap : 6 121 360 € ; et enveloppe Enfance- famille de 34 775 822 €.

Cette enveloppe budgétaire intègre les résultats à affecter retenus par la Collectivité au titre des comptes administratifs de l'exercice 2017 et résultats antérieurs. Donc, voilà comment se résume ce dossier. Alors, comme vous le savez, à partir du moment où ces objectifs sont fixés, il y a un moment de négociation évidemment entre les associations et établissements concernés, et évidemment la Collectivité Territoriale de Martinique.

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Christiane BAURAS. Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE - Commission Santé.

Mme Louise TELLE - Merci Président. Présenté à cette date, c'est-à-dire quasiment à miparcours de l'exercice 2019 la commission ne peut que donner un avis favorable, encore qu'elle aurait souhaité pouvoir proposer quelques mesures de différenciation, si des rapports d'évaluation concernant ces différents établissements et services lui avaient été remis. C'est pourquoi une fois de plus, la commission demande à ce que chaque année, les services puissent présenter un rapport synthétique d'évaluation du service rendu par les différentes institutions de l'aide sociale à l'enfance, car, n'oublions pas en effet que la mission de cette Collectivité ne se réduit pas au seul financement, mais aussi qu'elle a en quelque sorte charge d'âme. Nous avons besoin de savoir quels services ces institutions apportent aux usagers qui leur sont confiés par la Collectivité. La commission insiste pour que les dotations affectées aux établissements médico-sociaux soient mobilisées pour leur gestion, et qu'elles ne soient pas utilisées à d'autres effets, notamment dans des structures rattachées à un hôpital. La commission rappelle qu'il importe d'agir sans délai avec l'ARS pour la transformation des 12 lits d'hospice existant encore en Martinique au centre hospitalier du Lorrain notamment. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI - La commission des Finances a apprécié que le montant des crédits votés en 2018 passe de 78 961 596 € à 80 871 384 €. Donc en réalité l'enveloppe augmente de 2,42 %.

M. Le Président Claude LISE - Merci qui demande la parole ? Collègue CATHERINE.

<u>M. Félix CATHERINE</u> - Merci Président, bonjour collègues. Simplement on est quand même sur au sujet d'extrême importance, puisqu'il s'agit de la prise en charge des aînés dans les institutions, mais également de la jeunesse, donc des deux pôles de la vie en quelque sorte. Dans l'exposé des motifs il est précisé que l'OAED doit permettre d'apporter aux différentes

structures concernées, une plus grande visibilité sur les ressources qui leur sont allouées par la collectivité pour l'exercice de leur mission. Par ailleurs il garantit un pilotage plus efficace plus efficient et une plus grande maîtrise des dépenses d'hébergement et d'accueil. Alors nous voyons qu'il y a des modalités de détermination de l'OAED, mais le taux moyen d'actualisation des dépenses, 0,5 % avec un taux de 0,62 % sur la masse salariale, y compris le GVT, plus la revalorisation des points d'indice, et bien, cela non seulement me semble, mais est sous-évalué. Pourquoi ? Parce que pour mémoire les salaires représentent 80 % du budget des établissements. Et quand nous connaissons la situation de ces établissements, il y a lieu de s'interroger. Donc vous comprenez que concernant ce taux de progression, nous, nous pensons qu'il y a une préoccupation et que c'est insuffisant. Concernant le taux de progression de 0 %; 0 % de deux autres groupes de dépenses, hôtellerie et structure, c'est tout simplement inacceptable. Inacceptable car, il y aura des conséquences importantes sur la qualité de prise en charge, et la détérioration des équipements ou du patrimoine. Donc je vous laisse le soin de mesurer l'impact que cela peut avoir sur les usagers et les conditions de travail pouvant entraîner de la maltraitance. En effet les 20 % restants, concernant les frais de structure et les achats qui eux ne subissent pas d'augmentation, alors même que le coût de la vie augmente puisque l'Insee chaque année annonce les augmentations de prix ; mais là enfin les structures vivent également avec un certain nombre de contingent obligatoire, c'est-à-dire l'essence, le cout des matières premières, les produits d'entretien, etc. Et cette partie-là n'est pas prise en charge, n'est pas prise en considération en termes de revalorisation. Donc cette évolution des dotations apparaît pour ma part tronquée par le calcul effectué par le Conseiller exécutif. En effet, donc il aurait été intéressant de pratiquer au moins l'augmentation de 0,62 % sur l'ensemble du budget, et donner un soutien plus prononcé aux établissements, d'autant que l'Agence Régionale de Santé appliquera un taux dévaluation de 0,89 % sur l'ensemble de la masse budgétaire. Alors, curieusement, l'engagement de l'État est donc plus conséquent que celui de la Collectivité, alors que nous avons cette responsabilité. Il est prévu une généralisation pour forfaitaire du financement des centres d'accueil de jour autonomes. Comment expliquer la différence faite avec les autres accueils de jour, ceux rattachés aux EHPAD qui ne recevront pas de dotations forfaitaires, alors que l'on connaît la situation financière précaire des EHPAD; et la Présidente de la commission Santé vient de l'annoncer. Pourquoi n'avoir pas instauré également pour ces derniers un financement même minoré, parce que c'est important. Cette orientation crée donc une disparité, et le groupe « Ensemble Pour une Martinique Nouvelle » demande que l'ensemble des établissements d'accueil bénéficie du même traitement. Sur l'évolution du GIR, l'évolution de 8,49 à 8,86, indiqué, là aussi nous nous interrogeons car, est-ce que cela correspond à la réalité de l'état des résidents ? Sachant que cet état de dépendance se détériore avec l'âge, d'autant plus que les moyens d'accompagnement sont extrêmement limités. Alors sur le montant total des enveloppes limitatives des crédits aux établissements de santé et médico-sociaux, aux établissements sociaux et médico-sociaux, le taux moyen est de 2,42 %. Le taux concernant le secteur handicap seulement 0,94 %. Qu'est-ce qui justifie ce traitement différencié aujourd'hui surtout quand on connaît le retard de ce secteur chez nous, ce n'est pas admissible tout simplement. Bref, avec ces mesures restrictives de l'OAED la CTM ne permettra pas aux établissements de sortir des tensions financières qu'ils connaissent depuis plusieurs années. Aussi, nous demandons que ce point soit revisité par le Conseil Exécutif en sorte que l'on donne les moyens aux établissements de fonctionner dans de bonnes conditions et non pas dans la tension financière qu'ils connaissent aujourd'hui.

M. Le Président Claude LISE - Y a-t-il d'autres demande d'intervention ? Sinon je donne la parole tout de suite au rapporteur qui va répondre au collègue qui vient de l'interpeller.

M. Francis CAROLE - Alors concernant les problèmes de moment où intervient cette définition des objectifs de l'année, il y a une part qui est liée à la réglementation, et il y a une part qui est liée aussi au moment où les établissements déposent leurs dossiers. Parce que pour pouvoir faire les calculs, il faut que les établissements aient déposé leurs dossiers. Deuxième question, c'est la question de la détérioration du patrimoine qui a été évoquée. Je rappelle que ce risque n'existe que très secondairement, dans la mesure où on sait que régulièrement la Collectivité donne des aides à la réhabilitation ou des aides à l'investissement. Régulièrement nous en avons encore voté pour environ trois ou quatre institutions, il n'y a pas très longtemps dans la plénière. Alors évidemment, j'entends un certain nombre de choses. Par exemple la comparaison avec l'État. La comparaison avec l'État n'a pas tellement de sens. L'Etat n'intervient que sur le soin, mais l'essentiel de l'intervention est porté en hébergement et en accompagnement. ; l'essentiel de l'effort est porté par la collectivité d'autant que 98 % des places sont des places pour des personnes qui sont à l'aide sociale, donc soutenues par la Collectivité. Et ce sont souvent des gens qui ont des moyens extrêmement faibles. Ensuite, concernant la question du GIR. Il y a un médecin gériatre de l'ARS et un médecin gériatre de la collectivité qui déterminent le niveau de dépendance des personnes. Donc ce ne sont pas des choses qui sont faites à la légère. Ensuite, je voudrais quand même faire le point sur cette tentation, que je comprends, mais qui est de toujours demander à la Collectivité de faire ce qu'objectivement elle ne peut pas faire. Je vous rappelle que lorsque nous enlevons du budget du social, lorsque nous enlevons un peu plus de 200 M de RSA, il nous reste 200 M pour nous occuper des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de la petite enfance, de l'aide sociale, etc. Et sur ces 200 M, nous avons un peu plus de 80 M pour les établissements. Et cela nous renvoie ce que disait hier le Président du Conseil Exécutif. C'est la difficulté qu'objectivement nos collectivités, et pas seulement la Martinique, ont à pouvoir faire face aux dépenses sociales. Mais je rappelle néanmoins, pour que les choses soient claires, quand je reprends les taux d'augmentation sur les dernières années, et bien on observe qu'en 2016, lorsque la nouvelle Collectivité s'est installée, l'augmentation alors qu'elle avait été de 0,6 % en 2015, 1,25 % en 2014, et bien l'augmentation a été en 2014 de 14,55 %. C'est-à-dire qu'en arrivant à la tête de la Collectivité nous avons fait un effort substantiel pour opérer une manière de rattrapage par rapport à la situation que nous avons trouvée 2016 oui 2016 de 14, 55 %. La Collectivité, compte tenu de sa situation financière, ne peut pas de manière permanente. Mais ce qui est sûr, c'est que nous ne laissons pas, parce que nous avons un suivi, un accompagnement constant des établissements, nous ne laissons pas s'installer des situations de maltraitance. Mais c'est l'occasion aussi de dire que face à une situation qui devient de plus en plus explosive, en termes de vieillissement, les collectivités ont de plus en plus de mal à pouvoir assurer une efficience dans l'accompagnement. Et c'est là justement où l'État doit aussi jouer son rôle. On ne peut pas finalement se dire que l'Etat se désengage de plus en plus, ou que l'Etat nous doit 745 M cumulés sur les années, RSA, PCH, etc. et en même temps souhaiter que la collectivité puisse répondre à toutes ses obligations. En tout cas, ce que nous faisons c'est que nous avons cette volonté d'accompagner, de rénover les bâtiments quand cela s'impose, et nous répondons généralement à toutes les demandes, parfois au niveau de ce qui nous est demandé. Et c'est ainsi que nous avons rénové pas mal d'établissements ces dernières années, nous l'avons voté ici même, et j'aurais préféré évidemment que nous ayons les moyens d'augmenter ce taux, mais la Collectivité n'est pas en défaillance par rapport aux années antérieures, et nous faisons du mieux face à une situation, et chacun le comprendra pour que chaque élu soit convaincu de cela. Nous avons de plus en plus de personnes âgées, et de plus en plus de personnes âgées en mauvaise santé, avec de moins en moins de moyens. Donc il est difficile en l'état actuel des choses que nous fassions davantage. Mais, je peux comprendre que si nous avions les moyens il aurait fallu peut-être faire davantage, mais il faut surtout que chacun prenne ses responsabilités, les dotations des collectivités diminuants, elles n'ont pas les moyens d'augmenter les taux de manière aussi simple.

M. Le Président Claude LISE - Bien, collègues, nous passons au vote

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons au 25 : Participation financière de la Collectivité territoriale aux charges liées à l'accompagnement de jeunes hébergés du foyer des jeunes travailleurs

25/ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITOIRIALE AUX CHARGES LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES HEBERGES DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) « LE CYCAS » DE FORT-DE-FRANCE

M. Francis CAROLE - Alors le foyer des jeunes travailleurs « Les Cycas »se trouve à Château bœuf. C'est une structure qui depuis plusieurs années est entrée dans une phase de crise de modèle économique. Et souvent, c'est à la collectivité, ce n'est pas la première fois, de tenter de combler. Les raisons qui sont avancées par ce foyer des jeunes travailleurs, nous les avons énoncées dans le rapport : Les jeunes accueillis sont en situation de plus en plus précaire, et ne peuvent pas assurer le niveau des tarifs nécessaires à l'autosuffisance financière de l'établissement; La situation déficitaire qui se creuse et qui provoque des problèmes de trésorerie ; La réduction drastique de la masse salariale pour la recherche d'économie qui met en péril la capacité à assurer les missions correctement ; Les difficultés de rentabilité des activités annexes, par exemple, de restauration ; Et aussi parfois le désengagement de certaines entités qui soutenaient le foyer. Alors je ne nomme pas parce que je n'aime pas nommer les interlocuteurs absents, mais cela génère des difficultés. Et à plusieurs reprises le Foyer des Jeunes Travailleurs de Châteauboeuf nous a contacté. Nous avons donné régulièrement à ce foyer plus de 454 000 € par an, en 2016, en 2017, en 2018. La demande qui nous est faite aujourd'hui c'est de passer à une demande d'environ 544 089 €. Alors la décision que nous avons prise, mais qui est une décision exceptionnelle. Il ne s'agit pas de donner chaque année le même niveau de subvention à l'association. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle qui reflète une volonté d'aider le Foyer des Jeunes Travailleurs « Les Cycas » de se réorganiser, d'adapter son modèle économique, et de retrouver un seuil de rentabilité. La proposition que nous faisons c'est d'accorder 524 089 €. Alors, c'est en très nette augmentation par rapport à l'année dernière, mais c'est un effort que nous avons voulu faire, compte tenu, de l'intérêt de la structure et compte tenu des difficultés qu'elle traverse actuellement.

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA - Pour nous, c'est un avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE - Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI - La commission des Finances se range à l'avis de la commission des affaires sociales.

M. Le Président Claude LISE - Qui demande à intervenir ? Collègue TELLE.

<u>Mme Louise TELLE</u> - Pour cette institution nous réitérons les observations générales faites quant à une évaluation du service rendu. D'autant que cet établissement se trouve dans une position budgétaire et financière extrêmement délicate. Néanmoins, la commission émet un avis favorable. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Pas d'autres intervention ? Donc, nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 26 : Participation financière de la Collectivité aux charges liées à l'accompagnement de jeunes hébergés du foyer des jeunes travailleurs

26/ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITOIRIALE AUX CHARGES LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES HEBERGES DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) « LA RUCHE » DE FORT-DE-FRANCE

M. Francis CAROLE - Alors là nous avons à peu près les mêmes problématiques générales, même s'il y a une différence, évidemment, entre les deux foyers qui ne sont pas gérés par les mêmes associations. Il s'agit de deux associations différentes. Nous avons chaque année attribuée au FJT la subvention de 373 346 €. La demande qui est faite cette année est de 507 293 €. La proposition qui tient compte de nos différentes rencontres avec le foyer des jeunes travailleurs de « La Ruche » est d'accorder cette année une subvention de 473 346 €. Donc ce sont les 373 346 de chaque année, plus une augmentation qui permet de tenir compte des difficultés que l'association traverse aujourd'hui. Alors, par rapport à une question qui a été posée tout à l'heure, je pense qu'il faudra, et on en a déjà parlé au niveau des services qu'on organise avec tous ces d'établissements que l'on soutient, une manière de séminaire pour approfondir à la fois, faire l'état des lieux, de manière plus approfondie et voir les changements qui se sont opérés au cours des années, et voir aussi quel modèle économique on pourrait mettre en œuvre. Alors, l'objectif c'est de réunir ce séminaire courant 2019, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année, ce qui nous permettra d'avoir une vraie visibilité. Et l'intérêt c'est aussi dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre de l'économie tout cours, d'à la fois aider ces structures à se maintenir et les aider aussi à se développer parce que ce sont des structures qui interviennent sur des secteurs qui sont en besoin. Donc je pense que d'ici fin 2019, on fera cette réunion. On a déjà eu des réunions avec certains établissements mais il nous faut aller au-delà. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission des Affaires sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> - Nous sommes dans la continuité, Président. Pour nous c'est un avis favorable aussi pour « La Ruche ».

M. Le Président Claude LISE - Commission des Finances.

<u>M. Michel BRANCHI</u> - La commission des Finances se range à l'avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Maryse PLANTIN - Commission Santé.

M. Le Président Claude LISE - Oui, commission Santé.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> - La commission santé se range à l'avis de la commission des Affaires sociales.

M. Le Président Claude LISE - Oui, Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL - Oui, je souscris effectivement à la proposition du conseiller puisque c'est un peu l'objet de notre échange avec la Présidente de la commission à l'instant, pour dire que si nous sommes tous ici d'avis pour reconnaître que ces différentes structures ont besoin d'être accompagnées, que notre responsabilité est de justement faire en sorte qu'elles puissent évoluer et répondre au mieux aux besoins des populations qu'elles accompagnent; nous devons comprendre aussi pourquoi elles se trouvent dans de telles difficultés financières, et quelles réponses nous pouvons, nous, apporter pour faire en sorte qu'elles ne se retrouvent pas à nouveau dans ces mêmes difficultés. Donc véritablement j'appelle de mes vœux ce séminaire, de façon à ce que nous puissions au mieux, comment dirais-je, mieux placer l'aide financière que nous apportons. Donc voilà un peu l'intervention que je voulais faire, et dire que pour ma part, je souscris pleinement à cette proposition.

M. Le Président Claude LISE - Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE - Merci Président. Simplement nous sommes en situation comparée avec le dossier que nous venons de voir, à peu près dans le même cas de figure, avec d'énormes difficultés. On observe qu'il y avait une proposition de demande d'accompagnement financier à hauteur de 507 000, on passe effectivement à 473 000. Mais on note bien qu'il y a de grandes difficultés. Alors, le rapporteur indique en effet, qu'il y a véritablement de grands besoins ; mais il a surtout dit que... alors je voudrais qu'il m'explique parce que je n'ai pas très bien compris, qu'on apporte en effet cette contribution budgétaire de 473000, mais qu'il y aura un accompagnement au besoin au niveau de l'institution. C'est bien ce que j'ai compris ?

M. Francis CAROLE - Non. Nous sommes partis de la subvention que nous accordons annuellement. Et les associations, les deux « La Ruche » et « Les Cycas » ont souhaité qu'il y ait une augmentation substantielle cette année par rapport à ce qu'elles percevaient habituellement. Nous avons décidé de donner suite à ces demandes de manière exceptionnelle. Pourquoi je dis de manière exceptionnelle ? Parce que je ne voudrais pas que les associations pensent que chaque année ce sera le même montant. Et la deuxième chose que j'ai dite, c'est qu'entre-temps il nous faut pouvoir analyser un phénomène qui est récurrent, pas seulement dans les foyers des jeunes, mais partout dans pratiquement tout le secteur social, les associations, etc. il nous faut analyser les phénomènes qui sont en cours

depuis un certain nombre de temps, et voir comment nous pouvons tracer un certain nombre de lignes pour pouvoir mieux agir. Je rappelle que l'affaiblissement des associations locales crée un appel d'air. Et dans cet appel d'air, qui est-ce qui vient se positionner ? Ce sont les grandes structures qui sont en France, qui ont les moyens, à la fois humains et financiers, etc. Et cela pose une difficulté qui est notre capacité à avoir ici chez nous, des associations suffisamment fortes avec l'ingénierie qui s'impose, les moyens qui s'imposent pour pouvoir faire face aux obligations qui sont des obligations à la fois de service mais qui sont aussi des obligations en termes de modèle de développement. Et je pense que les associations, presque toutes les associations, ont cette difficulté et on voit de plus en plus cette espèce de mainmise d'un certain nombre d'associations très importantes en France sur les associations locales, et cela pas seulement en Martinique mais en Guadeloupe en Guyane. Et je pense que nous avons, pendant des décennies, voire davantage, nous avons su créer des associations qui ont fait face aux besoins que nous avions. « La Ruche » c'est une très vieille association, on peut prendre d'autres exemples. Mais là je crois que là, il y a une véritable question qui doit être débattue de manière plus approfondie.

M. Le Président Claude LISE - Oui, collègue Christiane BAURAS

Mme Christiane BAURAS - Alors, pas pour allonger les débats, mais je pense qu'il y a des choses qui méritent d'être dites, puisque quand on parle effectivement de ces associations et qu'aujourd'hui nous arrivons à leur donner des aides exceptionnelles, dit-on. Nous disons que ce sont des aides exceptionnelles, parce que finalement nous avons pu comprendre les difficultés qu'elles traversent en ce moment. Mais, la proposition du Conseiller exécutif qui est de mettre en place un séminaire qui serait de nature à nous permettre une vision beaucoup plus analytique de ces associations, j'y souscris pleinement. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui nous disons à vue, parce qu'en fait les choses nous ont été édictées là dans le dossier que nous les aidons exceptionnellement. Mais peut-être qu'après ce séminaire, après avoir vu et parcouru au plus près les difficultés, cet exceptionnel risque d'être une norme vers laquelle il faudrait aller. Bien sûr tout ne se fera pas seulement financièrement. Mais Il est question quand même que nous comprenions cette société, et surtout ces jeunes paupérisés, ces jeunes en difficulté, ces jeunes en détresse qui se retrouvent dans ces foyers. Il est clair que pour nous ce sera forcément quelque chose de véritablement édifiant pour nous permettre de comprendre comment fonctionnent ces jeunes qui sont tout simplement la Martinique de demain. Alors j'y souscris pleinement et j'aurais aimé, Monsieur CAROLE, je le lui dis que cela se fasse assez vite, pour la bonne et simple raison que pour l'ajustement de nos deniers, pour permettre effectivement que les lignes que nous aurons choisies avec ces foyers-là, soient en concordance sur une efficacité reconnu et avérée.

M. Le Président Claude LISE - Très bien, donc, je te repasse la parole.

M. Francis CAROLE - Juste pour répondre à Madame BAURAS, à ma collègue BAURAS, pour lui dire que nous avons programmée ce séminaire pour courant octobre-novembre, avant la fin de l'année en tout cas. Alors ça demande quand même un niveau de préparation. Vous savez que nous avons lancé une étude dans le secteur social de la collectivité, qui nous permet de voir les relations que nous avons avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Nous avons par conséquent un certain nombre d'éléments qui vont servir de données de base pour la préparation de ce séminaire. Mais il faudra, en amont, plusieurs séances de travail. Donc l'objectif qu'on s'est fixé, l'ambition qu'on s'est fixé c'est courant novembre 2019, et pour faire ce séminaire je pense qu'on peut tenir ce délai. Mais je pense que c'est véritablement une urgence. Alors c'est vrai qu'on a eu des discussions. Je me

rappelle que nous avions déjà piloté des réflexions sur la manière dont les paiements doivent se faire pour les établissements, nous avons déjà fait des choses, mais il faut aller beaucoup plus loin pour qu'on puisse déboucher sur un système sur une manière de voir les choses.

M. Le Président Claude LISE - Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA - En tous les cas je rejoins la collègue BAURAS sur cette idée de faire un séminaire pour pouvoir rencontrer les associations, évaluer les besoins, notamment sur la question des financements. Mais aujourd'hui, je rappelle une chose qui est importante, et je crois que cela a son sens, qu'il y a aussi un préalable à mettre à côté de tout cela. "Parce que je rappelle qu'en 2016 nous avons signé une convention avec les services de l'État, avec le sous-préfet à la cohésion sociale, et avec la Caisse d'Allocations Familiales via ce qu'on appelle la conférence des financeurs, qui est une espèce de porte d'entrée qui est le « Ditesle nous une seule fois », et qui permet à l'ensemble des associations d'émarger à l'ensemble des dispositifs et des financements qui sont disponibles sur le territoire ; que ce soient les fonds d'État que ce soient les fonds de la DJ SCS, que ce soient ceux de la sécurité sociale et j'en passe. Donc c'est vrai que nous Collectivité Territoriale, aujourd'hui, il faut aussi que nous puissions nous mettre en coordination pour que nous aussi nous puissions répondre et se mettre dans cet alignement pour que nous puissions aussi satisfaire les associations, parce que des fois les retours que l'on a des associations, c'est que sur la part collectivité on n'a pas encore de retour. Donc ce serait intéressant que nous aussi que nous puissions nous mettre en coordination avec les services de la CAF pour que nous puissions intégrer de façon beaucoup plus efficace, beaucoup plus pertinente aussi cette plate-forme qui nous permet nous aussi Collectivité Territoriale d'abonder à cette plate-forme et pouvoir répondre en tous les cas à ces porteurs de projet qui sollicitent, via ce dispositif, l'ensemble des cofinanceurs. C'est-à-dire que c'est une seule porte d'entrée, et en fait le dossier est dispatché auprès de l'ensemble des cofinanceurs potentiels. Donc c'est vrai aussi que nous puissions nous mettre dans cet alignement, et ensuite pouvoir rencontrer ces associations pour que nous soyons vraiment tous en phase et faire un travail vraiment très efficace.

M. Le Président Claude LISE - Merci. Tu veux ajouter quelque chose ?

M. Francis CAROLE - Madame NORCA a raison sur l'essentiel. En fait nous nous heurtons à une difficulté qui est le temps de chacun des partenaires. La CAF a des modalités de prise de décision qui ne sont pas les modalités de prise de décision de la Collectivité. Néanmoins sur la question de de la plateforme nous avons demandé au service de travailler pour être beaucoup plus efficient, et c'est possible. Mais je pense que la collègue n'a pas tort il faut qu'on continue à travailler pour être plus efficient dans cette mise en œuvre de cette plateforme. Et même avant le séminaire, avec la CAF on peut travailler techniquement sur cela.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> - Juste parce qu'il y a eu une conférence des financeurs, CAF, mercredi, et c'est vrai que nous avons une de nos collaboratrice, Madame RANGOLY qui était présente. Il y a un rendez-vous très prochainement, et ce serait intéressant que d'autres collaborateurs puissent y participer pour pouvoir aussi se former à la manipulation de la plateforme, et pouvoir interagir avec cette plateforme, pour que nous puissions être encore plus pertinent et pouvoir l'intégrer et pouvoir travailler avec les autres partenaires. Donc, pour information.

M. Francis CAROLE - Alors je rappelle aux collègues que cette conférence des financeurs son avantage c'est de créer de la cohérence entre les financements des différents partenaires. Parce que les demandeurs vont qui vient la CAF, qui vers la CAF et la collectivité, donc cela crée une espèce de maquis qui ne nous permet pas de voir véritablement comment elles sont financées. Et là je pense que cette plate-forme, en fait, nous aide à avoir de la cohérence dans l'aide à apporter aux uns et aux autres. La collectivité pourra dans certains domaines faire l'effort principal, ailleurs cela pourrait être la CAF, ou encore on pourra combiner les aides à apporter.

M. Le Président Claude LISE - Très bien nous pouvons passer au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons au 27. Il s'agit de l'allocation vacances en faveur des jeunes confiés aux assistants familiaux et aux tiers bénévoles de l'article L221-2-1 du code de l'action sociale et des familles.

27/ ALLOCATION VACANCES EN FAVEUR DES JEUNES CONFIES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX ET AUX TIERS BENEVOLES DE L'ARTICLE L221-2-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

- M. Francis CAROLE Alors depuis 2016, la Collectivité est en train de faire un effort important pour modifier de manière assez profonde, l'activité, le statut, la place, des ASFAM dans notre Collectivité. C'est pourquoi régulièrement nous venons vers vous avec des délibérations qui permettent de faire avancer un peu les choses. Il s'agit aujourd'hui d'une allocation vacances en faveur des jeunes confiés aux assistants familiaux et au tiers bénévoles de l'article L 221-2-1 du Code de l'action sociale. Rappelons-nous, nous avons voté cette délibération lors de la précédente plénière. Alors pour résumer dans l'esprit de ce que nous avions dit préalablement, pour résumer ce rapport je demande aux collègues de se reporter finalement au projet de délibération, qui dans son article 1 dit :
- Est adoptée la mise en place d'une allocation vacances aux assistants familiaux et aux tiers bénévoles conformément à l'article L 222-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, destinée à leur permettre de faire face aux frais occasionnés par les vacances, durant les mois de juillet et août, des jeunes confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance.
- Article 2 : les jeunes dont les projets individualisés prévoient, durant cette période, un retour en famille ou un accueil par des familles d'accueil relais n'ouvrent pas droit à l'assistant familial ou au tiers au bénéfice de l'allocation vacances.
- L'allocation vacances est versée uniquement aux assistants familiaux et aux tiers dont les jeunes confiés sont accueillis au centre de loisirs sans ou avec hébergement ou qui participent à des séjours dans la Caraïbe, organisés par des opérateurs habilités par la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale ;
- Article 4 : la durée du séjour de l'accueil au centre se situe entre 5 à 22 jours ;

- Article 5 au vu d'un devis estimatif fourni par l'assistante familial ou le tiers, l'allocation est versée au mois de juin au plus tard, pour les enfants bénéficiant d'un accueil au mois de juillet; et au plus tard au mois de juillet pour les enfants bénéficiant d'un accueil au mois d'août. L'assistant familial ou le tiers doivent obligatoirement transmettre un justificatif de paiement au plus tard deux mois après la réalisation de l'accueil de loisirs sans hébergement ou du séjour. A défaut de cette transmission dans ce délai imparti, l'allocation vacances sera récupéré. En cas de dépense inférieure au devis estimatif le montant de l'allocation sera diminué et le trop versé récupéré. Voilà, il y a toute une série d'autres articles, mais qui ne sont pas peut-être utiles, ce sont des articles récurrents. Voilà en gros ce que nous avons essayé de faire. Nous avons essayé de faire en sorte que nos enfants qui sont chez les assistants familiaux, que ces assistants familiaux puissent bénéficier d'allocations permettant à ces jeunes de passer des vacances dans les conditions que nous avons énumérées dans le rapport.

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission Santé.

<u>Mme Louise TELLE</u> - Merci Président. Donc la commission émet un avis favorable, mais comme les années précédentes notre commission apprécierait là encore un rapport d'évaluation sur cette opération. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Collègue NORCA.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> - Pour nous c'est un avis favorable. À partir du moment où cela permet à des enfants de partir en vacances pour notre commission ça a été un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE - Y a-t-il des demandes d'intervention. Sinon nous passons au vote tout de suite. Ah oui collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA - C'est vrai que je suis un peu en hauteur.

M. Le Président Claude LISE - Ah, c'est vrai.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> - Je voudrais avoir un peu d'éclaircissement sur ce dossier. Est-ce que ces jeunes ce sont des jeunes qui rentrent dans leur famille où ils ont encore une famille, où ce sont des jeunes qui sont vraiment avec les assistants familiaux ? Et pour poursuivre, s'ils rentrent chez eux, est-ce qu'après avoir profité de ces vacances avec les assistants choisis par les assistants familiaux, ils ne peuvent plus bénéficier de vacances avec leur famille ? C'était ce point-là que je voulais éclaircir. Merci.

M. Francis CAROLE - Il y a d'autres questions ? Il y a une autre question.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO - C'est juste une observation. J'ai constaté que chaque fois qu'il y a un dossier, et de manière récurrente, revient la question de l'évaluation. Donc j'aurais aimé savoir quelle procédure est mise en place ? Est-ce qu'il y a un dispositif ? Est-ce qu'il y a une cellule qui se charge de l'évaluation ? Puisque je constate que systématiquement à l'Assemblée, dans les commissions, on demande des documents, des informations concernant l'évaluation des établissements, sachant que c'est quelque chose qui est réglementée de manière légale, en fait qu'il y a des textes de loi qui exigent l'évaluation de ces établissements.

M. Le Président Claude LISE - Collègue LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> - Merci. Je ne pense pas que la question, à moins que j'aie mal compris, la question de l'évaluation ne porte pas forcément sur l'évaluation de l'établissement, mais cela se pose sur l'évaluation de l'action. Et pour évaluer les politiques publiques c'est une bonne chose que de demander un juste retour sur les choses qui sont mises en place par la collectivité. C'est comme cela que je l'ai compris. Je sais que forcément les établissements sont contrôlés. Merci.

M. Lucien ADENET - Président.

M. Le Président Claude LISE - Oui, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET - L'évaluation ça peut être un rendu, un rapport aussi de ce qui a été fait, un rapport d'activité.

M. Francis CAROLE - Il y a plusieurs choses. Concernant cette question particulière, on ne peut pas encore parler d'évaluation, puisque c'est une innovation, c'est la première fois qu'on met en place ce dispositif, donc on ne peut pas encore l'évaluer. Mais la question sur l'évaluation est tout à fait pertinente. Alors il y a deux choses. Il y a, comme le rappelait la collègue, une obligation faite par la loi de faire une évaluation interne, c'est-à-dire par les services même de l'établissement, et une évaluation externe. Mais, je pense que la question qui était posée par Madame TELLE, c'est plus la mise à disposition aux élus de cette évaluation. Alors nous avons déjà dit qu'il faut que ces documents, même résumés, parviennent aux élus dans les différents rapports. Mais au-delà de cela, au-delà de cet aspect qui peut-être a un côté très formel, moi je pense qu'il faut que nous puissions arriver, nous en tant qu'élus, à une évaluation des politiques que nous menons, que nous puissions évaluer nos politiques. Pas seulement dans le secteur social mais dans tous les secteurs. Là, il nous faut créer des instruments. Dans le secteur social on peut créer des instruments, mais pas indépendamment du reste. Parce que c'est très important de savoir à quoi sert l'argent public. Comment l'argent public est utilisé ? Et en quoi cet engagement de l'argent public, c'est-à-dire de l'argent du citoyen, permet à la société d'aller mieux. Je pense que c'est très important, alors il faut créer des méthodes, des outils d'évaluation. Donc il y a plusieurs niveaux, il y a les obligations que la réglementation fait aux établissements internes et externes, la nécessité que ces informations parviennent aux élus, et puis comment nous nous apprécions nos politiques publiques. Cela peut être une fois par an, peu importe, mais on peut créer des outils pour pouvoir évaluer. Et cela demanderait que finalement nous travaillions beaucoup en transversalité. Parce que ce qu'on observe c'est que lorsque les élus sont en responsabilité, et ce n'est pas une accusation, c'est parce que nous sommes tellement pris par des obligations diverses et variées, des sollicitations, nous n'avons pas beaucoup le temps de nous coordonner entre nous, dans les différents secteurs. Que ce soit le logement, que ce soit, etc. Donc il faut parvenir à faire en sorte que nos représentants qui sont dans des institutions X, nos élus dans les commissions que nous puissions trouver des moments pour évaluer tout cela. Nous avons essayé de le faire dans le secteur du logement à un moment donné. Mais ce n'est pas toujours très simple parce que c'est une question de calendrier. Mais c'est aussi des questions d'outils, de méthodologie. Mais nous devons parvenir à cela. Alors, concernant la question de la collègue LESDEMA. Le dispositif vise les assistants familiaux qui généralement gardent ces enfants pendant les vacances. Il y a certains enfants qui retournent à la maison pendant les vacances. Mais ça c'est suivant le projet personnalisé qu'on a pour l'enfant. Parfois c'est nécessaire que l'enfant retourne à la

maison régulièrement, parfois il faut au contraire le séparer totalement des parents, jusqu'à ce que les choses aient évoluées dans leur relation etc. Donc c'est un dispositif qui vise les ASFAM et les tiers dignes de confiance.

M. Le Président Claude LISE - Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA - Juste une réaction par rapport à cet espace que le Conseiller exécutif vient de nous proposer. Parce que c'est vrai qu'au début nous avions des espaces d'échanges où nous pouvions nous concerter, discuter un p'tit peu de l'actualité de l'ensemble de ce qui se fait dans nos domaines de compétences. Et c'est vrai que ce serait intéressant qu'on arrive à définir un calendrier. C'est vrai au-delà de nos obligations, parceque des fois nos représentations sont permanentes dans un certain nombre d'instances où des fois ce serait intéressant pour nous que nous puissions avoir, au-delà de lui parce que je sais qu'il est très pris par ses obligations, mais ne serait-ce qu'avec l'ensemble des services qu'à des moments des points réguliers soient faits, indépendamment de sa présence. S'il est disponible tant mieux, s'il ne l'est pas, mais que nous puissions avoir cette coordination, que ce soit avec la DGA où l'ensemble des équipes qui travaillent autour de lui, pour que régulièrement nous puissions avoir ces échanges avec les services et poser des questions ; des fois un peu sur l'actualité de notre domaine de compétence, dans un premier temps, et puis bien sûr, sur toutes les questions qui peuvent nous nous être posées par les institutions dans lesquelles nous représentons, à la fois le Président de la Collectivité Territoriale, où le Président de l'Assemblée pour que nous puissions être efficace et montrer de façon forte l'implication de notre Collectivité et dire tout ce que nous faisons et comment nous le faisons. Et c'est aussi une manière pour nous de valoriser tout le travail que réalisent nos équipes. Parce que souvent, un peu partout et sur les réseaux sociaux et les médias, nous sommes décriés, et c'est vrai que des fois ça manque de pouvoir dire toutes les bonnes choses que nous réalisons, sur nos différents domaines de compétences. En tous les cas, je salue son initiative j'espère qu'on va définir un calendrier et puis que nous puissions, bien sûr, rencontrer les services, rencontrer l'ensemble des collaborateurs, en tous les cas sur la DGA solidarité pour que nous puissions mener ce travail efficace, et puis poursuivre notre petit bonhomme de chemin tranquillement. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Merci. On peut passer au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 28. Il s'agit de demandes de remises gracieuses formulées par divers bénéficiaires ou héritiers de bénéficiaires de l'aide sociale, et des obligés alimentaires.

28/ DEMANDE DE REMISES GRACIEUSES FORMULÉES PAR DIVERS BÉNÉFICIAIRES OU HÉRITIERS DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, ET DES OBLIGÉS ALIMENTAIRES (18 BÉNÉFICIAIRES)

M. Francis CAROLE - Je ne vais pas rentrer dans les détails puisqu'il y a des noms. Mais chaque collègue a lu attentivement le document. Ces éléments concernent à la fois les indus, concernent les avances de l'aide sociale à l'hébergement, la participation des personnes tenues à l'obligation alimentaire. Alors pour résumer, pour celles et ceux qui nous écoutent, ce sont des gens qui doivent rembourser des indus, qui doivent rembourser parfois ce qu'on appelle des obligations alimentaires, ou bien l'aide sociale à l'hébergement et qui pour des raisons sociales font des demandes de remises gracieuses à la Collectivité. Donc ce que le Président du Conseil Exécutif a souhaité c'est que ces questions ne soient pas traitées simplement au sein du Conseil Exécutif, mais que ça soit posé devant l'Assemblée. C'est pourquoi nous avons proposé une liste de personnes qui vont bénéficier de ses remises gracieuses avec les montants que nous avons exposés dans le rapport.

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission Affaires sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> - Pour nous, c'est un avis favorable, Président. Et c'est vrai que c'est un effort pour nous concernant ces abandons de créances, on va dire, parce que cela permet à un certain nombre de familles qui ne sont pas en capacité de le faire de pouvoir se sortir de ces restes à devoir à notre Collectivité. En tous les cas, je salue cet effort, parce que c'est vrai que quand on voit l'engagement de la Collectivité sur les aides que nous avons via l'APA ou sur d'autres prestations, c'est quand même un budget qui est relativement important. Donc en tous les cas je salue cet effort de notre Collectivité.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> - Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon, nous passons au vote tout de suite.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 29. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'association Action Sida Martinique et c'est pour son programme d'actions, bien entendu.

29/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATYION ACTION SIDA MARTINIQUE ET C'EST POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS

M. Francis CAROLE - Alors l'association intervient sur une question qui est une question importante c'est la question du sida. J'avais donné quelques chiffres l'an dernier sur le phénomène. Parce que contrairement à ce que l'on aurait tendance à penser confortablement le défi demeure, et il y a un nombre important de Martiniquaises et de Martiniquais qui sont touchés. Alors les chiffres en général montrent plutôt une tendance positive, c'est-à-dire un reflux du phénomène en Martinique. Mais qui dit reflux ne dit pas disparition. Le phénomène reste quand même un phénomène important, et lorsqu'on prend

l'ensemble des départements et des régions qui sont dans l'ensemble français, et bien, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane connaissent des taux en pourcentage relativement élevés, même s'il y a un certain reflux en Martinique, il n'y a pas des reflux partout, mais il y a quand même une baisse en Martinique. Le phénomène reste quand même important. Et l'association nous fait une demande de 30 000 €. Ces 30 000 € vont servir à accompagner les personnes concernées. Parce que c'est une situation qui crée de l'isolement souvent, de l'abandon. Donc nous mettons avec l'association en œuvre un certain nombre de moyens d'accompagnement de ces personnes. C'est pourquoi la proposition c'est de leur donner la totalité de la subvention qu'ils ont demandé, surtout qu'il n'y a pas d'abus dans la demande qui est de 30 000 €

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission Santé.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> - Avis favorable. Et la commission se réjouit du bilan intermédiaire présenté à l'Assemblée. Ce que nous demandons de façon récurrente pour les autres associations. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE - Simplement c'est pour conforter le propos du rapporteur. Il s'agit là vraiment d'une question importante de santé publique. Et par conséquent il y a là une vraie intervention soutenue de cette association. Nous observons qu'il y a une demande au niveau du budget de 30 000 € à la CTM, et donc nous avons répondu à ce niveau. Nous observons également que c'est l'une des associations qui nous remet, de manière très précise, les évaluations à la fois des actions, du fonctionnement, des résultats et également donc des réponses obligatoires à apporter, notamment dans le cadre de la convention. Donc ceci est important. Par ailleurs, il s'agit dans ce dossier d'amélioration et de maîtrise du parcours de soin des personnes, de l'accueil de ces personnes, et à ce titre là nous sommes extrêmement favorables, et la commission Santé en effet a observé qu'il y a là une dimension au niveau de la convention, la précédente et celle-ci, qui est totalement respectée par l'association dans le sens de ce qu'il y a un retour au niveau de la CTM par rapport aux demandes. Alors il y a quand même une petite question. Dans le plan de financement nous avons observé que la ligne formation qui normalement, ARS prévention, prise en charge par l'ARS, elle n'est pas renseignée ; donc à priori l'ARS qui doit intervenir dans le cadre de la santé publique en Martinique, alors la question c'est, est-ce qu'elle n'a pas été sollicitée ? Est-ce qu'elle n'a pas souhaité répondre ? Mais en tout cas, il relève de la responsabilité de l'ARS en Martinique de porter également sa contribution sur-le-champ de cette prévention, de cette prise en charge, qui est extrêmement importante pour la population.

M. Le Président Claude LISE - Collègue NORCA pour la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA - Tout simplement Président. Notre avis est identique à celui de la commission de l'Aide sociale à l'enfance et de la Santé. Et c'est vrai que nous saluons, parce que c'est vrai que le dossier était très complet. Nous avons eu beaucoup d'éléments d'appréciation. On a eu les comparatifs d'une année sur l'autre, et c'est vrai que cela nous a permis tout de suite de voir l'effort que la collectivité a consenti. D'autant plus que nous donnons 100 % de la sollicitation qui a été émise, en tous les cas, au Président du Conseil Exécutif. Et c'est vrai que cela nous a facilité à la fois les travaux, mais cela nous a aussi donné des éléments d'appréciation et d'éclairage qui nous ont permis de travailler assez rapidement aussi en commission.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> - Merci. Qui demande la parole ? Sinon, nous passons au vote. Tu veux ajouter quelque chose ?

M. Francis CAROLE - Oui rapidement pour dire au collègue CATHERINE que nous avons noté la remarque qu'il a faite. Nous n'avons pas de réponse, mais ce que nous avons fait, nous n'avons pas attendu la réponse parce que nous avons voulu quand même aider cette association. Mais il y a une réponse à apporter. Alors c'est bien, il faut féliciter cette association de faire ce bilan, etc. Mais parfois, je ne voudrais pas que les collègues pensent que les autres associations ne présentent pas de bilan. Parfois c'est un problème de taille de la documentation. Mais je pense qu'on peut trouver un moyen, on peut envoyer un rapport aux élus, et on peut envoyer par voie dématérialisée le bilan plus précis, ce qui permettra d'avoir une réponse. Je pense que c'est ce qu'il faudra faire. C'est-à-dire qu'on envoie le rapport qui est toujours relativement succinct, et puis par voie dématérialisée on peut envoyer les bilans dont nous disposons, pour permettre aux élus d'être complètement renseignés sur les bilans. Mais je ne voudrais pas que les collègues partent avec l'idée que les associations d'une manière générale ne font pas parvenir de bilan. Alors je pense que le problème est plus dans notre manière de traiter la diffusion de ces bilans aux élus. On va essayer de trouver des améliorations.

M. Le Président Claude LISE - Collègue NORCA.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> - Alors pour information, c'est vrai que dans les supports papiers que nous recevons des fois, il n'y a pas tous les éléments, mais pour le coup pour cette plénière dans Webdelib, dans les annexes qui sont dans les dossiers, on a trouvé beaucoup d'éléments annexés qui nous ont permis de travailler. Donc, c'est vrai que dans ce que nous recevons matériellement chez nous dans les enveloppes, pas forcément, mais un constat est fait que sur Webdelib, dans les éléments annexés au dossier que nous retrouvons ces éléments d'appréciation. Donc pour information des collègues et du Conseiller exécutif.

<u>M. Francis CAROLE</u> - Alors par contre ce qui serait à mon avis plus intéressant, c'est bien que ce soit sur Webdelib, mais c'est que quand on fait des envois dématérialisés, pour chacune des questions on ait aussi ces documents que l'on peut trouver sur webdelib, etc. pour faciliter finalement l'accès à ces éléments.

M. Le Président Claude LISE - On va passer au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 30. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement formulée par la Banque Alimentaire de la Martinique.

30/ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULEE PAR LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARTINIQUE

M. Francis CAROLE - Alors là aussi c'est une demande récurrente. La Banque Alimentaire régulièrement nous fait une demande d'aide. Cette demande, aujourd'hui, c'est ce qui a été

souhaitée par la Banque Alimentaire. La demande a été 120 000 €. La proposition du Conseil Exécutif c'est de s'en tenir au 100 000 € que nous donnons chaque année.

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA - Pour nous c'est un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE - Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI - La commission des Finances, comme d'habitude se range à l'avis de la commission des Affaires sociales.

M. Le Président Claude LISE - Qui demande la parole ? Sinon, nous passons au vote.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 31. Demande de subvention formulée par la Fédération des Œuvres Laïques de la Martinique, la FOL, pour son programme d'activités, bien sûr.

31/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA MARTINIQUE – FOL POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITE

M. Francis CAROLE - Alors la Fédération des Œuvres Laïques, que je ne prends pas la peine de présenter, nous fait une demande de subvention d'un montant de 34 823 €. La proposition est de leur accorder 15 000 € de subvention.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> - Avis de la commission des Affaires sociales, et de la commission des Finances en même temps.

Mme Stéphanie NORCA - Pour nous c'est un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE - Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon, nous passons au vote.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc, adopté à l'unanimité.

Nous passons à la question 32. Demande de subvention de fonctionnement formulée par l'Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Economique. Il s'agit de l'ACISE.

32/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULEE PAR L'ASSOCIATION CITOYENNE POUR L'INSERTION SOLIDAIRE ET ECONOMIQUE (ACISE)SAMU SOCIAL MARTINIQUE

M. Francis CAROLE - Il s'agit d'une demande de subvention de l'ACISE. Donc, désormais tout le monde connaît bien ces demandes de subvention, puisque c'est une récurrence. La demande de l'ACISE est de 211 000 € et le Conseil Exécutif propose d'accorder 200 000 €, ce qui correspond à la quasi-totalité de la demande faite par l'ACISE.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> - Avis de la commission des Affaires sociales et de la commission des Finances.

Mme Stéphanie NORCA - C'est un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE - Commission Insertion ?

Mme Josiane PINVILLE - Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE - Qui veut intervenir ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR - Merci Monsieur le Président. J'ai bien compris la concision avec laquelle le Conseiller exécutif a présenté ce sujet, mais le sujet de l'exclusion, de la prise en charge de l'accompagnement social des plus démunis, des plus défavorisés, est un sujet éminemment politique. Je fais le constat que suite au coup de gueule public de la Présidente de l'ACISE au cours du dernier conseil municipal de Fort-de-France, ce dossier arrive enfin en plénière de la CTM. Tout d'abord il faut rappeler qu'il s'agit d'un sujet qui porte sur la dignité et les valeurs humaines, l'accompagnement, la gestion et la prise en charge des exclus, des personnes souffrant d'addiction, des personnes ayant des troubles de la maladie mentale, des personnes sortant de prison, des jeunes livrés à eux-mêmes, des personnes dans l'exclusion extrême. La plus grande précarité est dans la rue. L'ACISE, comme d'autres, agit sérieusement et concrètement à travers deux volets. Un volet médico-social et un volet insertion. Chaque volet ayant des projets et donc des actions distinctes différentes avec des plans de financement pour chaque projet. Pourtant, tout en affichant en apparence sa volonté de ne pas vouloir polémiquer, le Conseiller exécutif en charge des affaires sociales de la CTM et candidat aux municipales de Fort-de-France a multiplié les attaques publiques et utilisé une communication ciblée, et volontairement provocatrice, voire humiliante. Article sur France Antilles, 24 février 2018, interviews multiples sur d'autres médias, RCI, Martinique 1ère où il attaque clairement ma collègue et Présidente de l'ACISE, mais aussi bien sûr le Parti politique qui va avec, le PPM, à travers les réseaux sociaux. En Assemblée plénière il reste diplomate en apparence, et apporte un certain nombre de réponses erronées. Sur YouTube, il reprend des vidéos avec son intervention, avec un titre, avec la finesse et la précision du pédagogue, Francis Carole mets à nue les manipulations du PPM sur l'ACISE. Ce sont ses mots. Je tiens par la présente à dénoncer et à démontrer la manipulation, encore une fois utilisée, pour tromper et salir, volontairement, consciemment et directement le PPM. Mais aussi un sujet qui ne devrait pas faire polémique. Très clairement à travers sa communication publique la preuve est maintenant établie d'un discours en contradiction avec son comportement. Un décalage entre les paroles et les actes. C'est un double jeu qui n'est pas digne d'un dirigeant politique au service de tous les Martiniquais, avec la volonté manifeste d'utiliser un sujet sensible et humain pour régler des comptes. A travers ses nombreux articles et vidéos, le Conseiller exécutif parlant des finances de la CTM et de l'ACISE, s'est comporté comme un spécialiste du sophisme. En effet, partant d'un certain nombre de faits non discutables, il a construit tout un argumentaire qui semble cohérent en apparence, mais suivant une logique fallacieuse pour tromper son auditoire. En premier lieu, Francis CAROLE prétend ne pas avoir été saisi, au tout début, de la situation de l'ACISE, c'est faux. Plusieurs courriers et appels téléphoniques : courrier du 12 février 2017 avec une demande d'audience ; le 4 avril 2017 adressé au Président du Conseil Exécutif lui-même ; le 15 février 2018. Donc il est parfaitement au courant. En second lieu, il prétend que la CTM avait versé en deux ans en 2016 et 2018 plus de financement que pendant la période comprise entre 2011 et 2014. C'est clairement de la manipulation. Il faut comparer ce qui est comparable. Les activités et les actions de l'ACISE sur la Martinique ont augmenté et au fur et à mesure des années entre 2011 et aujourd'hui. En effet, à titre d'exemple sur le volet insertion, en 2014 il y avait un seul chantier d'insertion; en 2015 il y en avait deux, et en 2016 il y en avait trois. Donc plus de chantiers, plus de volumes financiers, donc plus de demandes de financement. En clair le nombre d'actions engagées, le périmètre et le volume financier, ont donc augmenté régulièrement et fortement. Ils sont devenus nécessairement beaucoup plus importants dès 2016, par rapport aux années précédentes. En troisième lieu, il a parlé à l'époque, pour reprendre l'historique, d'une subvention de 300 000 € accordée le 14 novembre 2017, avec un premier acompte, je le précise moi, de 180 000 € le 28 janvier 2018, et le solde en mai 2018. Vrai, mais il oublie de dire que cette subvention correspond à un financement sollicité pour un projet réalisé par l'ACISE en 2016. Donc votée plus d'un an après la demande, et versée près de deux ans après la demande. Quelle entreprise martiniquaise au service du social et du médical pourrait tenir sans trésorerie durant deux ans, allez voir une association ? En quatrième lieu, il prétend avoir hérité d'une dette grise qui fait partie des centaines de millions d'euros d'impayés laissés par ceux qui ont dirigé entre 2010 et 2015, l'ex-Conseil Régional et l'ex Conseil Général, privant la nouvelle Collectivité et la Martinique des moyens financiers de son développement. C'est faux. Il faut rappeler aux non-initiés, on l'a vu encore hier, que chaque année la collectivité publique vote son compte administratif de l'année précédente. Le compte administratif c'est l'ensemble des recettes et des dépenses d'une année en y ajoutant les restes à réaliser des années passées, ce qui reste à payer en dépenses et à encaisser en recette. Ainsi, les sommes restantes à payer et à récupérer par la Collectivité sur les années passées sont parfaitement identifiées et tracées dans les comptes administratifs de la Région et du Département en 2015, votées par la CTM en 2016. D'ailleurs dans son rapport du 14 septembre 2016 la Chambre Régionale des Comptes rappelle, concernant le compte administratif de 2015 de la Région Martinique, qu'il y a beaucoup plus de restes à réaliser en recettes qu'en dépenses. Et par conséquent, qu'après avoir réglé toutes les dettes passées, et exigibles, il reste à la CTM un excédent de plus d'un demi-million d'euros. De plus la CTM, comme je l'ai rappelé hier qui reprend les comptes de l'ex Région et de l'ex Département a hérité d'un budget en 2016 de prêt de 1 Milliard 400 M€ pour démarrer en 2016. Où sont les centaines de millions d'euros dont il parle, qui auraient dû être payés et qui ne l'ont pas été ? A vous croire, en arrivant à la gouvernance de la CTM en fin 2015, la collectivité était en grande difficulté. Comment expliquer alors que son premier budget ait été exceptionnellement important et positif? Comment expliquer que devant une telle situation dramatique, selon vos dires, la CTM ait pu inscrire plus de 125 M€ d'emprunt bancaire dès la première année en 2016, et 100 M€ en 2017 ? Comment expliquer que les banques aient accepté de lui prêter plus de 225 M€ en deux ans si sa santé financière n'était pas bonne ? Honnêtement. S'agissant de l'aide à l'investissement du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 75 000 € datant de décembre 2014 ? Non encore réclamée. C'est encore une manipulation. Cet investissement n'ayant pas encore été réalisé,

le solde de la subvention ne peut être ni demandé ni payé. En effet, la survenue d'un problème technique, augmentation de puissance électrique a nécessité des travaux importants de la responsabilité d'EDF, travaux qui n'ont abouti qu'en 2017. L'ACISE ne pouvais donc pas légitimement et légalement demander le solde avant la finalisation complète de l'action, c'est-à-dire la réalisation des travaux par EDF. Comme vous le dites vous-mêmes, lorsqu'un projet est déposé à l'instar de la subvention de 2016, une collectivité donne une avance, un acompte, et ensuite sur la base du bilan et du rapport d'activités, des factures acquittées, elle peut ensuite verser le solde. S'agissant du renouvellement de l'atelier chantier d'insertion « Ferme les nuages » non soldé en 2015. Là aussi, il y a encore une manipulation. Je ne veux pas croire que le Conseiller exécutif en charge du social sur la Martinique ne sache pas que le bilan de cette action n'ait été déposé que fin octobre 2015, soit à peine un mois avant les élections de la CTM, pour un solde de 28 200 €, et qu'à partir du 17 décembre 2015, c'est son équipe qui a pris le pouvoir. S'agissant de la subvention de 250 000 € pour le centre de soin de l'ACISE, attribuée par une délibération datant du 26 mars 2013, et non soldée au 31 décembre 2015, encore une manipulation. Je ne veux pas croire que le Conseiller exécutif en charge des affaires sociales ne sache pas que ce projet est suspendu à cause d'une problématique de terrain à acquérir. Cette acquisition n'ayant pas pu se faire pour des raisons de risque d'inondation trop important, aujourd'hui l'ACISE et la CTM sont toujours à la recherche d'un terrain de remplacement. Aussi, puisque l'action n'a pas encore été réalisée, et est même en cours de modification, l'ACISE ne peut plus ni prétendre, ni demander aucun financement ou aucun solde de subvention. S'agissant de l'affirmation à maintes fois répétée que l'ACISE doit revoir son modèle économique, je considère cette affirmation comme étant extrêmement grave. Cette déclaration épouse les thèses ultra-libérales du grand capitalisme. Je rappelle à Monsieur le Conseiller exécutif.

(Réaction de Mr Francis CAROLE)

<u>M. Francis CAROLE</u> - Excusez-moi, Monsieur le conseiller. Je me suis laissé aller, milles excuses.

(Rires et brouhaha dans l'hémicycle)

<u>M. Johnny HAJJAR</u> - Très heureux de faire rigoler l'Assemblée. Je souhaiterais juste pouvoir terminer et m'exprimer.

M. Le Président Claude LISE - Mais oui, mais oui tu peux. Continue, continue.

M. Johnny HAJJAR - Merci. Merci, avec tout mon respect. Je rappelle au Conseiller exécutif en charge des Affaires sociales que l'ACISE est une association loi 1901, qu'il ne s'agit pas de la grande distribution et qu'elle travaille sur le plan médico-social et de l'insertion avec un public très fragile, exclu, et dans l'extrême précarité. L'ACISE travaille au quotidien sur la misère humaine. Si certaines recettes peuvent être générées par l'activité d'insertion, il est illusoire de trouver des rentrées d'argent pour accompagner ces populations en dehors des subventions et financements publics. Comment un Conseiller exécutif peut-il s'enliser dans de tels propos ? Ce comportement déconnecté de la réalité du terrain depuis maintenant près de 4 ans de gouvernance, montre bien que nous sommes dans une politique de posture. Par conséquent l'ACISE ne peut pas se permettre d'attendre encore deux ans pour percevoir les subventions accordées est notifiées. Car l'ACISE s'est retrouvée elle-même dans la précarité et financière et humaine. C'est triste. Par rapport à ses activités, son personnel qui était de plus d'une centaine à l'époque alors que son objet c'était la lutte

contre l'exclusion et la précarité. Sachant qu'à part la CTM, l'ensemble des collectivités et institutions qui participent au financement des actions de l'ACISE, CACEM, Cap Nord, Etat, ville de Fort-de-France versaient régulièrement les sommes sollicitées pour leur permettre de fonctionner dans les meilleures conditions. Il faut arrêter cette manipulation. Les montants sollicités par l'ACISE sont des sommes dues par la CTM, pour des actions terminées, justifiées et donc attendues. Cette somme qui doit être payée en urgence, et je vais revenir sur le montant que vous proposez là, sert des activités d'intérêt général, la survie des salariés dévoués et la survie de l'association. Les impayés multiples, non dus à une problématique de gestion de l'ACISE, mais plutôt à une problématique de subvention et de versement de ces subventions, ont conduit la structure en redressement judiciaire en 2018, avec les conséquences suivantes :

- Licenciement de près d'une dizaine de personnes,
- Remise d'une dizaine de logements qui servaient justement à loger des personnes dans la rue,
- Fermeture de deux boutiques d'insertion et donc de l'accompagnement à l'insertion,
- Diminution importante de l'activité et ralentissement du volume d'activité de l'ACISE,
- Mais aussi des coupes sombres, notamment sur le médico-social, mais aussi sur l'insertion.

Alors que l'exclusion et le social sont des compétences directes et importantes de la Collectivité Territoriale de Martinique, qui a repris les compétences de l'ex-Conseil Général. Aujourd'hui en 2019, l'ACISE a pu sortir du redressement au prix de beaucoup de sacrifices, au prix de prestations diminuées, au prix d'un non-accompagnement d'un public en exclusion, en augmentation. Mais les difficultés restent fortes. Le nombre d'exclus, des personnes en grande difficulté sociale ne cesse d'augmenter. Et tout le monde se plaint mais bien sûr, ils descendent où ? Ils descendent au centre-ville de Fort-de-France. Dernièrement j'ai acheté un repas pour un sans domicile fixe, et quand je lui ai demandé où il habitait...

M. Francis CAROLE - C'est touchant, c'est touchant...

M. Johnny HAJJAR - Il sortait de Saint-Joseph. Et on sait que la plupart de ces personnes-là, ils viennent à Fort-de-France en sortant des 34 communes de la Martinique, et donc sont sous la responsabilité du maire de Fort-de-France. La demande de subvention de l'année 2017 déposée le 31 mars 2017 à la CTM, notamment sur le volet médico-social, pour un montant de 289 000 €, selon les informations qui m'ont été fournies sont toujours sans réponse. Je répète les projets 2017 déposés en mars 2017, nous sommes en 2019, pour 289 000 € sont toujours sans réponse deux ans après. Toujours sous le plan médico-social, la demande de subvention que vous présentez ici, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, vous avez pris le soin de ne pas donner la date, à quoi correspondait cette subvention. Elle correspond à une demande déposée le 27 juin 2018, donc cela fait plus d'un an, et est traitée ce jour le 21 le vendredi 21 juin 2019. Et il s'agit donc de financement pour 2018 pas pour 2017, pour 2018. Mais ça, il faut aller le chercher dans le rapport. Ce n'est pas du tout très clairement précisé, ce n'est précisé que dans la convention non signée qui accompagne

le rapport. Je tiens à préciser qu'il y a encore un solde de la CTM, alors que la trésorerie et le budget de la CTM, on l'a vu, est bien fourni. Il y a un solde toujours non payé des dernières années de la CTM à l'ACISE de 175 675 €. Et on l'a vu, je l'ai dit, je l'ai répété, que la CTM a les moyens de payer. Alors, je tiens à préciser également qu'il y a eu, sur le volet insertion en 2018, une notification et une délibération en décembre 2018, une notification février 2019 pour 244 000 €. Nous sommes le 21 juin 2019, aucune somme n'a été versée. Alors je ne vais pas rentrer dans une polémique, je vais conclure simplement en disant que le sujet est suffisamment grave, et autant ce sujet a fait rire l'Assemblée, autant le sujet de l'institut des Sports hier n'a pas fait rigoler. Je souhaiterais que l'on soit très sérieux sur ce sujet, et je demande à l'instar, comme pour l'Institut des Sports où hier une solution a été donnée par le Président du Conseil Exécutif de financement pour permettre justement à l'Institut des Sports de continuer ses activités, de ne pas licencier. Dans l'intérêt de la Martinique, je vous demande de faire en sorte que les montants votés, c'est-à-dire les 244 000 € soit versés le plus rapidement que possible parce que vous avez les moyens. Que le solde de plus de 175 000 € soit également versé, parce que cette association ce n'est pas la grande distribution, et que le dossier de demande de subvention de 2017 qui n'est toujours pas passé en 2019, puisque vous avez sauté une année, puisse passer très rapidement en plénière, et qu'il soit financé. Je rappelle que les dossiers sont déposés, que les projets sont réalisés même quand l'ACISE n'a pas l'accord où la décision, parce qu'il ne peut pas se permettre de ne pas être au service de l'intérêt général, de l'exclusion, du médico-social. Par contre il ne pourra pas tenir. Je précise que les principales dettes proviennent des dettes de charges sociales, et ces charges sociales-là, même avec un plan d'apurement, si les subventions qui sont les plus importantes qui sont celles de la CTM, compte tenu de ses capacités financières avec un budget de plus de 1 milliard d'euros, verser 244 500 ou 500 000 € cela ne représente quasiment rien dans un sujet qui est extrêmement sensible pour aider en solidarité les exclus, faire en sorte que ces sommes soient versées le plus rapidement que possible, et faire en sorte que l'ACISE continue à servir l'intérêt public parce que chaque Martiniquais dans l'exclusion c'est un humain, qui est en difficulté et nous ne pouvons pas rester comme cela, sous quelque prétexte que ce soit. J'ai bien indiqué dans mon invention que ces prétextes, aujourd'hui ne tiennent pas la route, quelles que soient les motivations et les mobilisations liées aux échéances électorales à venir.

M. Francis CAROLE - Monsieur le Président je peux répondre ?

M. Le Président Claude LISE - Bien sûr. Comment ? il y a une demande ?

M. Francis CAROLE - Oui.

M. Le Président Claude LISE - Collègue CHARPENTIER-TITY, et ensuite, LESDEMA.

M. Clément CHARPENTIER-TITY - Merci Président. Et je profite pour saluer tous les collègues, y compris ceux qui nous font l'honneur de nous écouter. Alors généralement j'essaie de suivre cette ligne de conduite et je respecte les différentes collectivités. Je siège dans deux collectivités, l'Assemblée de Martinique et dans l'Opposition au sein du Conseil municipal de Fort-de-France. Mais devant de telles attaques injustifiées, je vais mettre un point d'honneur à rectifier certaines choses que j'ai entendu. Alors, il faut que les Martiniquais sachent que systématiquement au Conseil municipal de Fort-de-France depuis 2016, c'est-à-dire depuis notre arrivée à la tête de la CTM nous avons droit à chaque Conseil Municipal de Fort-de-France à un procès de la CTM, c'est-à-dire à une plénière bis où les dirigeants de la municipalité de Fort-de-France font le procès de la CTM. Et je me suis

évertué avec d'autres à leur dire que ce n'était pas le lieu pour faire un procès. On peut faire un procès de la CTM, de la politique menée par la CTM si on ne la partage pas. Mais le conseil municipal de Fort-de-France n'est pas le lieu indiqué pour cela. Il valait mieux que ces dirigeants de la municipalité s'occupent de la ville de France. Non, 1h parfois 2h de temps sur un conseil municipal servaient à refaire, à reprendre les dossiers du conseil municipal, à nous faire des leçons etc. Mais enfin, qui sont-ils pour nous faire des leçons ? Alors au dernier conseil municipal nous avons eu également une sortie. C'est vrai que le social est devenu leur nouveau cheval de bataille contre la CTM. Systématiquement, alors c'est le CCAS, c'est l'ACISE. Donc il y a eu une sortie sur l'ACISE. Et là également des précisions ont été apportées. Et la Présidente même a admis qu'au niveau des sommes versées à l'ACISE, il n'y avait rien à redire de la politique et des décisions de la CTM. Alors devant le naufrage de la ville de Fort-de-France qui est aujourd'hui connu de tous les Martiniquais, voilà des gens inventant des griefs, le répétant à souhait, afin de donner l'illusion qu'ils existent. Tout leur déboire serait lié à la méchante CTM. Nous frisons le ridicule. Et je les appelle amicalement à faire preuve d'un peu plus de dignité, et d'apporter au contraire de vrais apports au débat politique. J'ai vu que lors de la plénière d'hier, concernant le compte administratif, l'agressivité avait baissé d'un ton. Il est vrai que devant les résultats, on ne peut pas dire grand-chose. Donc aujourd'hui avec le social, c'est-à-dire qu'en s'appuyant sur des éléments sur les plus pauvres, les plus nécessiteux, donc on va montrer que la CTM mène une politique, mais absolument ignoble vis-à-vis de ce public. C'est ce que je trouve indigne. Et donc j'appelle, et je le dis en connaissance de cause, et celui qui a parlé précédemment sait que je l'ai répété à chaque séance. J'ai fait l'effort de ne pas rentrer dans les polémiques à répondre à des attaques injustifiées contre la politique menée par la CTM. Donc je les appelle à se ressaisir. C'est vrai qu'ils sont dans une situation très difficile. Mais ils en portent une grande part de responsabilité. Donc s'ils ont à blâmer quelqu'un, c'est eux-mêmes qu'ils doivent commencer à blâmer. C'est leur propre autocritique qu'ils doivent faire avant de venir reporter sur d'autres qui n'ont rien à voir dans cela. Parce que je répète que l'autonomie des collectivités existe, qu'il y a aucune collectivité qui impose sa politique à une autre, que ce soit une municipalité, une Collectivité comme la nôtre; chacune est indépendante et a le droit de déterminer sa politique. Donc je vais m'arrêter là. Je pense que la sérénité doit reprendre le dessus. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Merci. Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA - Merci Président. Je voudrais revenir sur ce dossier parce que souvent on dit que comparaison n'est pas raison. Mais simplement on entend un conseiller de l'Assemblée aller même à nous reprocher d'avoir aidé à mettre en place des formations pour des jeunes en comparant, et en faisant un jeu sur la misère et l'instruction. C'est inimaginable. Faudrait-il attendre que ces jeunes soient dans la précarité, dans la misère pour qu'on leur vienne en aide ? On ne peut pas faire ce genre de comparaison. C'est inadmissible. On est arrivé à un stade où effectivement si l'ACISE rencontre des problèmes, ceux qui étaient là justement doivent s'en prendre à eux-mêmes. Parce que trop longtemps, trop longtemps les subventions ont été reversées avec un retard inimaginable. Aujourd'hui on ne peut pas demander à la CTM de prendre en cause tous les manquements de l'ancienne mandature; Nous faisons pour le mieux. On nous demande souvent de ne pas revenir sur le passé, mais ne nous cherchez pas aussi sur le passé. Sur cette structure, hier on parlait également au niveau de L'IMS, puisque cela a été vivement critiqué. Par ailleurs on se rend compte qu'on parle de la jeunesse mais qu'on refuse de voter pour que cette jeunesse soit le mieux formé possible. On sait que la Martinique est une terre de champions, mais on

oubli de voter justement un budget pour que ces jeunes et ces moins jeunes, et les associations et les bénévoles soient formés de façon très efficace. Donc de grâce, que l'on ne vienne pas me comparer en me disant vous donnez la priorité à de l'instruction et vous abandonnez les plus pauvres. Les Martiniquais ne vont pas croire à cela. Donc il faut arrêter de faire comprendre aux gens que là, comme disait mon collègue CHARPENTIER TITY, la méchante CTM refuse de venir en aide aux plus pauvres. Donc à toute raison gardée, il faut qu'on sache quand on écrit son papier, quand on écrit quelquefois des torchons que l'on fasse attention à ne pas se salir avec soi-même. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Je donne la possibilité au rapporteur de répondre aux différentes attaques sur une série de manipulations dont on nous a fait part.

M. Francis CAROLE - On pourra appeler cela manipulation en série, un film « manipulation en série ». Je découvre à travers ce récit que notre collègue est aussi un peu *séancié*. Il sait que je serai candidat aux élections municipales. C'est peut-être cela qui l'inquiète. Et l'attaque est portée, non pas du point de vue de ce que nous faisons ici, mais du point de vue de mon éventuelle candidature à la mairie de Fort-de-France. D'autre part, c'est vrai que je suis toujours rempli de bonne volonté, d'enthousiasme, d'espoir, mais quand on écoute certains de nos collègues on a envie de désespérer de l'homosapiens,

(Rires)

M. Francis CAROLE - Et c'est un peu ce qui m'arrive aujourd'hui, j'ai envie de désespérer de certains Homosapiens en tout cas. Je veux dire plusieurs choses pour qu'on soit clair. Je n'ai jamais pris l'initiative d'attaquer une association. Jamais. Pourquoi ? Parce que je considère que les fonctions que j'occupe, du fait des électrices et des électeurs me mettent dans l'obligation d'une certaine réserve, et je n'attaque pas les associations. Par contre, il n'est écrit nulle part que je ne doive pas répondre à des accusations qui relèvent de la petite politique mesquine politicienne. Et c'est pourquoi j'ai répondu à une attaque de la Présidente de l'ACISE qui est une élue du PPM et qui avait non pas souhaité interpeller la Collectivité sur des retards, mais qui a publiquement, sur les ondes, dénoncé la Collectivité dans son entreprise diabolique de priver l'ACISE de moyens pour se développer. Et ce n'est qu'à la suite de cela que j'ai répondu. Quand je réponds, je vais jusqu'au bout, et j'ai répondu systématiquement pour dénoncer ce que je considère comme une manipulation politicienne qui ne s'imposait pas. Parce qu'on dira ce qu'on voudra, mais moi j'écoute tout le monde, j'essaie de traiter ce que je peux traiter, et je le fais avec la volonté d'agir le plus justement possible. Je peux me tromper, je peux faire des erreurs. Je suis un homosapiens moi-même, donc je peux faire des erreurs, mais j'essaie de traiter des choses. Par contre j'ai répondu sur le fond aux attaques de l'élue du PPM contre la CTM sur plusieurs points. D'abord j'ai expliqué que dire que la CTM voulait priver l'ACISE de ressources relevait de la diffamation. Et, j'ai démontré qu'en 2016 la CTM a attribué à l'ACISE 447 524 € 52, en 2017 248 810 €. Et que lorsque l'on regardait le total de ce qui a été attribué entre 2016, et juin 2018, et bien on en était à 930 834 € 70 soit, pas plus, je n'ai pas écrit plus, soit presqu'autant que ce qui avait été versé par l'ex-Conseil Général et l'ex-Conseil Régional en 4 ans. C'est-à-dire 2011, 2012, 2013, 2014. Et puisqu'on nous donne des leçons sur la rapidité de traitement des choses, j'ai rappelé aussi qu'en 2016, alors que nous sommes arrivés en décembre 2015, et bien en 2016, et en 2017 nous avons eu à payer des dossiers qui remontaient, 2015 ce n'est pas grave c'est normal, mais qui remontaient à 2012, à 2013, ou à 2014. Donc nous avons payé cela. Et sans aucune difficulté, parce que nous considérons que quel que soit ce que nous pouvons penser des déclarations de la Présidente, pas du directeur ou des employés, que nous étions dans l'obligation de payer cela et nous l'avons payé. Non seulement nous l'avons payé, mais chaque fois qu'il a été fait appel au Conseil Exécutif, celui qui parle là en ce moment, par rapport à des difficultés que l'ACISE pouvait rencontrer, nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, je les ai rencontrés, et récemment encore nous avons débloqué un certain nombre de difficultés que l'ACISE avait. Mais nous le faisons non pas parce que c'est l'ACISE, mais parce que nous considérons qu'il y a des gens qui agissent, même si nous ne sommes pas d'accord à 100 % il faut avoir vis-à-vis de ces personnes une position correcte. Et quand nous agissons ce n'est pas pour faire plaisir à telle ou telle Présidente, mais c'est parce que les actions menées aident la Martinique. Lorsque vous déclarez par exemple que c'est parce que la Présidente est montée au créneau qu'on a fait un certain nombre de choses. Je vais vous dire quelque chose, écoutez bien ce que je vous dis, l'ACISE ne sera jamais maltraitée, mais elle ne sera pas mieux traitée que les autres. Il n'y a pas une espèce de droit divin que l'ACISE aurait et que les autres n'auraient pas. L'ACISE sera traitée comme toutes les autres associations. Et, les leçons que vous donnez...

(Applaudissements)

M. Francis CAROLE

Les leçons que vous donnez sont insupportables, parce que j'aurais pu vous sortir que lorsqu'on a mis en place ici, vous à la veille des élections en 2014, 2015 des ateliers de proximité où des centaines de milliers d'euros ont été distribués, et bien 70 % des associations bénéficiaires étaient de Fort-de-France, et il n'y avait que 30 % pour les autres communes.

(Brouhaha)

<u>M. Francis CAROLE</u> - Alors ne venez pas me donner des leçons. Ne venez pas me donner des leçons.

(Applaudissements)

M. Francis CAROLE - D'autre part, vous essayez de faire croire que les difficultés de l'ACISE seraient nées de l'arrivée de la CTM aux responsabilités. C'est exactement la même chose que vous avez faite hier, en déclarant que finalement, que depuis 2016 la Martinique serait traversée par de grands courants de violence des jeunes, par le chômage, par le départ des jeunes. Mais est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous dites ? Est-ce que vous ne prenez pas parfois du recul, pour vous dire mais quand même mwen ka fouté fè. Intellectuellement, à aucun moment vous ne vous posez cette question? Alors que nous savons que notre pays n'est pas le pays le plus en difficulté parmi les territoires d'Outre-Mer. Nous avons quand même un PIB qui est plus important que beaucoup d'autres ? Nous n'avons pas le niveau de violence qu'il y a ailleurs. Et là, vous êtes en train, avec une technique que j'appelle la technique « daesh », de violence totale, vous êtes en train de vouloir insinuer qu'on veut éliminer l'ACISE. Mais je vous rappelle ceci, parce que c'est vous qui m'obligez à faire cela. Je n'avais pas prévu de faire cela. J'avais prévu de faire voter le dossier. Si vous avez quelque chose à me dire, vous pouvez venir me voir, je vais vous répondre. Vous n'êtes pas obligé de confesser que vous achetez des repas pour les pauvres qui sortent de Saint-Joseph. Je trouve cela pitoyable, franchement. Parce que tout le monde ici, nous sommes des êtres humains nous aidons. Mais nous n'allons pas raconter que nous aidons, et que nous aidons quelqu'un qui vient de Saint-Joseph, et que nous l'aidons en ville à Fort-de-France, et qu'il ne devrait certainement pas se trouver là. Il devrait se trouver peut-être à Saint-Joseph pour être aidé. Je trouve ça inadmissible, et je trouve cela pitoyable comme manière d'analyser.

(Brouhaha)

M. Francis CAROLE - Je rappelle aussi quand on prend les éléments, parce que j'ai regardé aussi tous les comptes rendus sur l'ACISE, je vous ai dit que c'est vous qui m'obligez à faire cela. Et je veux dire à l'ACISE de m'excuser, mais c'est lui qui m'oblige à faire cela. C'est lui, je n'avais pas prévu cela. Eh bien, dès fin 2015, je n'étais pas encore là, donc les diables n'étaient pas encore arrivés en Martinique, ils n'étaient pas là. L'enfer était encore rempli de diables. Eh bien, l'association cumulait déjà une dette de 2 277 772 €, dès fin 2015 c'est avant qu'on arrive, avec un déficit de 680 945 €, avec des charges qui avaient augmenté de plus de 12%, avec des salaires globaux qui ont augmenté de plus de 8,85 %. 2016, et le poste spécifique « salaires et appontements » passait de 1 664 711 € en 2015, à 2 110 765 € en 2016; soit une augmentation d'environ 26,79 %. Et vous êtes en train de dire que si l'ACISE connaît des problèmes c'est à cause de la CTM ? Mais je vous trouve extrêmement grave. Alors évidemment, je pense que vous avez voulu ici lancer la campagne des municipales. Mais vous n'êtes pas le maître de mes horloges, mais je tenais à répondre de manière circonstanciée. Je rappelle, et je le dis clairement aux Martiniquaises et aux Martiniquais qui nous écoutent, et singulièrement aux Foyalais, la CTM n'a rien contre quel qu'association que ce soit. C'est ainsi qu'il y a une association des aînés à Fort-de-France, depuis 3 ans nous leur donnons pratiquement 100 % de ce qu'elle demande. Alors paske sé en moun fod-fwans mwen téké.... Mais cela n'a pas de sens. Enfin si vous réfléchissiez et un peu plus, vous auriez dû vous dire que CAROLE qui n'est pas complètement abruti, il aurait intérêt finalement à donner beaucoup aux associations de Fort-de-France pour être élu. Vous auriez pu vous dire cela. C'est ce que n'importe qui aurait fait. Si on veut se parler franchement. En réalité ce que nous faisons, et je l'ai toujours dit, j'ai toujours dit que la CTM c'est l'outil de l'ensemble de la Martinique. Ce n'est pas l'outil du nord contre le sud, ou bien du centre contre le sud et le nord, c'est l'outil de la Martinique, l'outil de développement de la Martinique, et par conséquent, moi je fais en sorte que chacun soit aidé suivant nos capacités, suivant les projets qui sont proposés, et voilà. Mais je crois que ce genre d'accusation, c'est toujours la même chose, l'excès, l'abus, presque la stupidité politique. Il faut sortir de cela. Je ne vous ai pas dit que vous étiez stupide, ce n'est pas cela. Je veux dire le résultat, la stupidité politique. Voilà, je tenais à dire cela c'est parce que très honnêtement, je le dis franchement. Je n'ai, pour ce qui me concerne, absolument rien contre l'ACISE. Au contraire je le dis, je l'ai déjà réaffirmé. Je trouve que le travail qui est fait sert la Martinique. Et que chaque fois que nous pouvons aider, ben, nous sommes complètement ouverts. Après qu'il puisse y avoir des retards dans le traitement de dossier, etc. je suis le premier à le regretter. Et ce n'est pas seulement pour l'ACISE. Nous avons fait passer récemment ici un rapport pour essayer d'accélérer le traitement des dossiers, dans 3 mois ou 4 mois que les dossiers soient traités. Nous essayons de faire de notre mieux, et il peut y avoir des retards. Alors sur la question d'une année qui aurait été comme vous avez dit « sautée »" eh bien, ce ne sont pas les informations que j'ai, mais je vais vérifier encore. Et s'il y a une difficulté de cette nature, et bien elle sera rétablie. Je n'ai pas de problème sur cela, mais je ne crois pas qu'il y ait cette difficulté. Je le mets quand même avec des précautions, parce que tout peut arriver. Mais si c'est le cas la rectification sera faite. Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier de l'ACISE en regrettant d'avoir été amené à faire état de ces choses qui ne sont pas nécessaires, de mon point de vue, dans l'action que nous menons à la Collectivité.

M. Le Président Claude LISE - Collègue MONPLAISIR.

M. Johnny HAJJAR - Président....

M. Le Président Claude LISE - Non, collègue, non, on ne va pas...Non, non, non...

M. Johnny HAJJAR - C'est un point d'ordre.

M. Le Président Claude LISE - Je t'ai laissé longuement...

M. Johnny HAJJAR - Un point d'ordre.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE - Je t'ai laissé longuement proférer de nombreuses attaques qui étaient des attaques...

M. Johnny HAJJAR - J'ai posé des questions, je veux préciser...un point d'ordre...

<u>M. Le Président Claude LISE</u> - Qui dépassaient la mesure. Bon, par souci démocratique, mais il ne faut pas abuser.

M. Johnny HAJJAR - Mais, je ne vais pas abuser.

M. Le Président Claude LISE - Parce que sinon, on va entrer dans un dialogue infini. Donc...

M. Johnny HAJJAR - Ce n'est pas un dialogue, ce sont mes conclusions.

(Brouhaha)

M. Johnny HAJJAR - J'ai posé trois propositions, d'accord, j'aurais aimé avoir des réponses. S'il m'apporte les réponses, il me dit après, mais qu'il me réponde. Il n'a pas répondu. Premier élément, les 175 000 € de dettes de la CTM à l'ACISE...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE - Collègue non, non. Non, collègue la parole est au collègue MONPLAISIR. Collègue MONPLAISIR, tu as la parole et il y a le collègue CATHERINE qui a demandé la parole.

M. Yan MONPLAISIR - Merci, merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, je n'entendais pas, sur ce sujet en tout cas, prendre la parole, parce que je crois que ce qui devait être dit à la fois par le Conseiller exécutif et puis par certains de nos collègues suffisait. Mais en fait, ce qui se passe là c'est que l'on saisit une occasion parce qu'il y a une retransmission, et qu'on sait qu'on ne s'adresse pas seulement à nous, et qu'on ne discute pas seulement du sujet. Et effectivement ce long exposé avait pour but de faire passer un message. Alors je ne peux pas, étant moi-même aussi un responsable élu politique. Je ne peux pas ne pas répondre à cela. Quels sont les messages que l'on a essayé de faire passer ? Le premier message, je dirais que c'est presque une constante. C'est une constatation systématique au cours de chacune des séances plénières, du fait que quand nous sommes arrivés nous avons constaté, pas nous seulement, mais le payeur également, nous avons constaté une situation de déficit, et que quand nous avons repris la situation de cette

Collectivité, le moins que l'on puisse dire, même si on peut le nuancer plus ou moins, c'est que c'est une situation difficile. Alors je veux le dire pour que les Martiniquais l'entendent, pour que ce ne soit pas à travers une contestation systématique à laquelle nous n'apporterions pas de réponse et pas d'arguments. Une manière de faire passer l'idée qu'il y aurait peut-être un doute sur cette réalité-là. C'était une réalité. Cette réalité, elle se traduisait déjà par la situation de trésorerie, qui est le reflet du constat des difficultés budgétaires. Tout le monde sait, et j'en suis le témoin, puisque j'ai participé à des réunions, avant la campagne, pendant la campagne. Les entrepreneurs du bâtiment se plaignaient et les petits en particulier de ne pas être payé. Et on nous avait expliqué que l'argent avait été fléché, en priorité, pour payer les grosses entreprises qui travaillaient sur le chantier du TCSP, et pour éviter ainsi que le chantier ne soit arrêté. C'était une réalité. Alors quand nous disons qu'il n'y avait pas d'argent c'était une évidence en soi, qui s'est avérée être confirmée par les relevés comptables. Donc il ne faut pas contester cette vérité. Et puis, excusez-moi, de faire de la politique aussi, mais est-ce qu'on peut contester une telle vérité quand on est soi-même confronté à un constat qui nous discrédite de mettre en cause les chiffres des autres ? J'ai cru comprendre que la collectivité, dans laquelle par ailleurs notre collègue siège, a présenté des comptes en excédent et qu'elle s'est finalement retrouvée avec des comptes déficitaires. C'est-à-dire qu'il conteste nos chiffres qui ne sont pas contestés par le payeur, et il présente des chiffres qui sont rejetés par le payeur. Qui va ton croire ? Qui est plus susceptible d'être crédible dans une telle circonstance, celui qui est pris la main dans le sac de présenter des comptes pour le moins arrangés ou celui qui présente des comptes et qui se les fait confirmer par l'autorité de contrôle ? Je crois qu'il faut arrêter de faire croire. Il faut que les Martiniquais comprennent une fois pour toute. Oui la situation était compliquée, oui il y avait des factures qui n'étaient pas payées, oui il y avait des engagements pris qui n'avaient pas été confirmés dans les comptes. Je peux en attester, je suis un administrateur du Grand Port de Fort-de-France. Certains engagements avaient été pris, qui n'avaient même pas été confirmés par la tenue d'une Assemblée qui aurait pu voter sur des engagements signés par le Président, et le courrier nous a été présenté lorsque nous sommes arrivés au conseil d'administration du Grand-Port pour solliciter l'Exécutif de ce que les engagements pris précédemment par une signature, une simple signature soient tenus, faute de quoi cela poserait problème à l'administration du Grand Port. On parle de millions d'euros, c'est une réalité. On va me dire peut-être que cela avait été oublié. Mais par ailleurs je ne peux pas non plus politiquement ne pas dire un certain nombre de choses. La méthode à laquelle on assistait est une méthode de fuite en avant. On crée un déficit dans une collectivité. Comme l'a dit la collègue à l'Exécutif Francis CAROLE, par un manque de rigueur. Il faut appeler un chat un chat. Par un manque de rigueur. Et quand le Président de l'Exécutif de cette collectivité a eu l'occasion de prendre des positions courageuses et de dire, non, je ne ferai pas telle chose. Non je ne vais pas verser telle somme. C'est parce qu'il savait qu'il fallait qu'il le fasse. Ce n'était pas facile de dire aux transporteurs qu'on n'allait pas leur verser ce qui leur avait été promis en période préélectorale. Le plus facile aurait été de leur verser la somme et puis apré nou ké wè. Quelle est la méthode à laquelle on assiste ? On crée un déficit dans une collectivité et puis on va chercher le financement dans la collectivité au-dessus, dont on s'assure que politiquement on en aura la maîtrise. Et puis quand on a vidé la deuxième caisse, on va sur la collectivité au-dessus. Et puis quand on a tout vidé, on va pleurer à Paris pour l'État. C'est exactement ce que nous ne voulons pas faire.

(Applaudissements)

M. Yan MONPLAISIR - Ce n'est pas facile de dire cela. Nous avons besoin dans notre pays de rigueur. Il ne faut pas faire croire aux martiniquais qu'on va résoudre les problèmes de chômage de la Martinique en laissant filer la dépense publique dans les collectivités. Parce qu'on va arriver à l'effet inverse à un moment. Et on le voit bien aujourd'hui. On constate bien que certaines collectivités, notamment des municipalités, et je ne veux pas stigmatiser une municipalité mais notamment un certain nombre de municipalités sont dans une situation d'impasse, impasse budgétaire, pas de marge pour faire ceci, pas de marge pour réparer cela, pas de marge pour donner du travail aux artisans. Parce qu'on en est arrivé à une impasse budgétaire. Donc on aboutit exactement à l'effet inverse de ce que l'on souhaitait faire. Et aujourd'hui, si la situation et moins facile, vous voyez que cela part d'en haut. Le gouvernement demande des efforts aux collectivités locales. D'ailleurs les collectivités locales s'en plaignent, à juste titre. Et puis les collectivités locales, elles doivent se prendre par la main, et chacune d'entre elles se gérer, pas aller chercher sur la poupée russe au-dessus qui va lui permettre de vivre ou de survivre. Charité bien ordonnée commence par soi. Alors commencez par donner les leçons chez vous. Faites-en sorte de mettre de l'ordre dans vos comptes, faites-en sorte d'avoir, vous, les moyens, s'il y avait une défaillance ailleurs, de faire face aux dépenses de l'ACISE; faites comme le fait cette Collectivité, c'est-à-dire qu'elle ne va pas demander à l'Etat de pallier ses insuffisances, elle fait en sorte d'assurer la liberté de manœuvre qui lui est nécessaire pour faire face aux besoins de la population. Voilà moi ce que je vous invite à faire. Et je vous invite à le faire hors de tout esprit de campagne électorale. Et je vous invite, sinon, je vais vous répondre systématiquement, je vous invite à faire en sorte que cette enceinte-là ne soit pas une enceinte où l'on vient préparer d'autres élections, et utiliser le fait qu'il y ait une retransmission publique de nos débats, pour faire passer quelques messages qui sont contraires à la vérité, et que donc je me verrai dans l'obligation de corriger systématiquement.

M. Le Président Claude LISE - Collègue CATHERINE

M. Félix CATHERINE - Merci Président. Ecoutez, moi je ne vais pas rentrer dans ces échanges acerbes, politiques, dans ce débat, mettant au centre la misère d'une tranche de la population. C'est inacceptable. Continuer à agiter le spectre, le mirage constant du déficit, la CRC a démontré l'inverse. Donc j'entends dire qu'on va pleurer, le collègue dit, pour l'État quand on a un déficit. De toutes les manières, il sait de quoi il parle. Mon propos n'est pas dans ce sens. Mon propos va dans le sens de ce que le SAMU prend dans l'urgence toutes les situations de grande exclusion sociale, dans l'urgence à la Martinique. Toutes les situations de grande exclusion sociale, dans l'urgence. Le Samu social c'est l'aide aux personnes les plus vulnérables. Alors, je ne comprends pas ce débat. Le SAMU, son action est identifiée comme une cause de salut public. Et par conséquent, c'est donc dans ce sens que, rappelez-vous, Docteur tu es Président, et bien rappelle-toi, ton collègue Xavier Emmanuelli des hôpitaux de Nanterre à l'époque, en 1993, qui a créé cette structure. Alors aujourd'hui, je souhaite que l'on n'utilise pas la misère et la précarité, mais nous devons répondre de cette urgence. Car comme nous l'avons fait pour le sida, car l'ACISE c'est aussi une urgence sociale et de santé publique pour la Martinique. Alors je rappelle quand même dans notre document ici, on dit que l'ACISE de la Martinique c'est quoi ? Le Samu social joue un rôle important dans la prise en compte des personnes en situation d'errance et de grande précarité. L'objectif c'est d'optimiser la prise en charge de ce public ; dispenser les soins primaires nécessaires ; favoriser, resocialiser cette population-là. Ecoutez, moi je suis dans l'idée aujourd'hui où il y a une nécessité, de même qu'on vient de faire le point concernant le sida, et bien, il y a lieu d'être extrêmement attentif sur cette partie-là également. S'agissant de la subvention que nous traitons, je le redis au même titre que l'urgence de santé publique pour le sida, le Samu social est dans le même registre. Et en conséquence, je propose que soit maintenu si vous voulez, l'attribution des 100 % qui sont proposés. Il y a qu'un écart de 11 000 €, et par conséquent l'état de l'urgence de prise en charge de cette situation nous impose cette réponse-là.

M. Le Président Claude LISE - Collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> Merci Président. Bonjour à tous. Je suis quand même étonnée parce que... enfin étonnée... Mais depuis hier on assiste à des discours et des débats concernant des aides, des subventions. Aujourd'hui c'est l'ACISE. On ne va pas revenir sur l'importance de l'ACISE; Mais, moi ce qui m'interpelle dans cette Assemblée, c'est depuis le début de la mandature, l'amour qui règne entre la ville de Fort-de-France et la CTM, je pense qu'il faudra qu'on partage cet amour. Nous ne siégeons pas à la ville de Fort-de-France. On ne peut pas à chaque fois qu'il y a un point quand on parle de finances, quand on parle de peu importe, que cela revienne systématiquement et que nous....

(Discussions hors micro)

Mme Lucie LEBRAVE Eh, eh, eh, eh. Je vous ai laissé parler, je vous entends, je vous écoute, laissez-moi parler. Je vous remercie. Je n'assiste pas aux conseils municipaux de la ville de Fort-de-France. Les attaques qui sont faites par les uns et les autres, réglez vos problèmes en dehors de la CTM. On ne peut pas à chaque fois qu'il y a un dossier à traiter, qu'on entende ce genre de réflexion, ça devient fatiguant. Et tout le monde prendra à témoin la presse qui est présente, la télévision qui est là. Parce que tout le monde s'exprime, tout le monde fait passer ses messages. Je veux bien. Toute vérité est bonne à dire, oui. Mais toute vérité est bonne à entendre aussi. Alors qu'à chaque fois depuis le début de la mandature on essaie de ressasser qu'il y a eu un déficit qui a été laissé par une ancienne mandature et une deuxième ancienne mandature. Où est le problème ? C'est pour qui ce déficit s'il y a déficit ? c'est pour les Martiniquais. Le même problème aurait pu se créer avec l'IMS. Mais c'est pour qui on travaille ? C'est pour les Martiniquais. Il y a déficit, et alors ? Ce n'est pas dans la poche des élus que l'argent se met. Et alors ?

(Discussions hors micro)

Mme Lucie LEBRAVE - Et alors ? Laisse-moi te dire collègue MONTROSE Diane, je t'ai entendue parler hier. Président, demandez aux gens de me laisser parler quand je parle. Je suis assise au dernier rang, je prends le temps d'entendre et d'écouter tout le monde. Donc je demande un minimum de respect. Je vous respecte, respectez-moi. Vous n'avez pas à commenter que j'étais là dans la salle ou pas pour le vote. Ok ? Merci. Donc je continue mon propos. Donc je pense qu'il faut qu'on arrête. Au bout de 3 ans de mandature, il faut franchement qu'on arrête de faire ce cinéma-là.

(Discussions hors micro)

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> - Mais regardez les plénières. Vous pensez sincèrement que c'est ce que les Martiniquais attendent ? Je n'ai pas de leçon à vous donner, mais je n'en ai pas non plus à recevoir. Sinon que de travailler. Je parle pour tout le monde, parce que cela devient fatiguant d'entendre systématiquement qu'on a laissé des

déficits, qu'on a laissé des déficits. Mais on a travaillé, les gens ont travaillé pour les Martiniquais. Oui, oui. On est tous contents que le TCSP... ça a mis du temps à démarrer, mais il a démarré. C'est parce qu'il y a eu, oui il y a eu des dépenses, oui il y a eu peut-être des restes à réaliser comme dans pas mal de collectivités. Au 31 décembre on arrête un compte et ben voilà, c'est ce qu'il y a et puis après on continue. Mais la vie, elle est ainsi faite, dans quelle que soit la collectivité, dans quelle que soit l'entreprise. Celui qui prend, et ben il continue avec les plus et les moins. Mais je pense qu'aujourd'hui on est arrivé à un moment où il faut vraiment aller de l'avant. Il faut aller de l'avant. On ne peut pas, à partir du social, à partir de ce qui est demandé pour aider des gens, qu'on puisse être dans un débat comme celui-là. L'ACISE a demandé une subvention de 211 000 €, c'est le rapport. Le Conseil Exécutif a proposé 200 000 €. Le collègue HAJJAR fait c'est sa rétrospective, mais c'est son droit. Il maîtrise, c'est son droit de dire. Mais il faut entendre les vérités, il faut les dire, il faut les entendre de part et d'autre. Moi je ne comprends pas. Et puis qu'on me reproche quoi concernant l'IMS. On essaie d'asphyxier une structure et puis après on vole au secours en pompier pyromane. Et aujourd'hui on me reproche quoi ? Mes responsabilités je les prends. Mais ce n'est pas en faisant des cancans. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Oui collègue...

Mme Lucie LEBRAVE - Président...

M. Le Président Claude LISE - Je n'aime pas sortir de ma réserve de Président, mais enfin, quand même je voudrais que chacun fasse un p'tit peu un examen de conscience. On a examiné une série de dossiers sociaux. Est-ce que quelqu'un, là au sein de cette Majorité, a soulevé des problèmes de déficit, des problèmes d'histoire, etc. ? Chaque fois que nous avons ce type de débat c'est que cela a été provoqué, et je suis obligé de dire qu'il y a un collègue qui a l'art de provoquer cela. Parce qu'à l'instant je l'ai laissé parler, non, non, parce que je suis un démocrate. Mais il a qualifié, je ne sais pas combien de fois, l'action menée par tel ou tel de la Majorité en disant que c'était de la manipulation. Il n'a pas argumenté. Vous venez d'argumenter en disant, voilà cette association pour telle et telle raison à besoin de plus. Je peux entendre cela, on peut toujours vouloir donner plus en argumentant. Mais ce ne sont pas les collègues de ce bord-ci que j'ai entendu tout d'un coup soulever les problèmes. Le Conseiller exécutif n'a pas non plus de lui-même, je ne l'ai pas entendu soulever ces problèmes. Il a été attaqué. On lui a reproché d'être un manipulateur. Le terme manipulation d'ailleurs est revenu au moins une dizaine de fois. Et ce n'est pas la première fois que je demande au collègue HAJJAR, que je laisse parler, par ailleurs, je lui laisse sa liberté de parole, mais je lui demande de ne pas provoquer de cette manière-là, et ensuite se plaindre de ce que ceux qui sont....Alors vous êtes attaqué en tant que manipulateur, et lorsque vous essayez d'expliquer pourquoi on ne peut pas vous reprocher d'être un manipulateur c'est vous qui avez tort?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE - Mais non, je crois que collègue. Non, non, moi je voudrais que chacun fasse son examen de conscience. Si on se contentait d'argumenter justement, de ne pas donner l'impression qu'on est sur des tréteaux électoraux, cela n'entraînerait pas des réponses du même type. Tant que l'on va commencer dans le style meeting on aura des réponses dans le style meeting.

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE - Mais c'est cela le problème. Et moi je souhaite, mes chers collègues, parce qu'il y a quand même une population qui est là, qui nous écoute. Alors après on dit vous donnez une mauvaise... mais qui c'est qui donne la mauvaise image ? Ce sont ceux qui essaient de faire croire...Non, non, moi il m'arrive de ne pas être d'accord avec mes amis politiques, et je ne m'en cache pas. Tels ou tels montrent leurs désaccords. Nous sommes dans une instance démocratique. On peut avoir des tas de divergences, mais il faut quand même qu'on essaie ici de débattre en fonction de l'intérêt général. Nous ne sommes pas sur des tréteaux électoraux en permanence. Et moi je pense qu'il faut faire un effort pour que les choses se passent normalement. Et je remarque qu'elles se passent très normalement, sauf lorsqu'il y a un certain type d'intervention qui immédiatement amène des dérapages. Je suis obligé de le constater. Et moi je vous appelle vraiment à éviter cela. Ce n'est bon pour personne. Vous comprenez, essayer de faire croire qu'il y aurait eu une catégorie de Martiniquais qui serait des mauvais. J'ai entendu le collègue dire une fois que nous faisons exprès. Il a dit que délibérément on prend des positions. Je n'ai jamais entendu un politique dire cela de qui que ce soit. Alors il y aurait une catégorie de Martiniquais qui, délibérément, chercherait à faire du tort à leurs compatriotes ? Mais on peut se tromper. On peut considérer que notre politique est mauvaise. On peut avoir toutes sortes de divergences. Et je dis qu'il y a des divergences quelquefois au sein même d'un Parti politique, au sein même d'un rassemblement. Mais on ne peut pas dès qu'on a une divergence sur un point et considérer que l'autre est un mauvais, c'est un mauvais citoyen, un mauvais Martiniquais. Mais non, ce n'est pas possible. Et c'est pour cela que je voudrais qu'on revienne à un minimum de sérénité. Je comprends bien qu'il y a une période qui s'annonce qui n'est pas propice à la sérénité. Mais il faudrait qu'on essaie de préserver. C'est mon rôle de vous demander d'éviter ces dérapages-là. Mais, moi je ne pourrai pas empêcher les uns de répondre lorsqu'il y a des attaques de ce type-là. Donc soit on sera dans une espèce de débat qui va être extrêmement excessif, qui va amener des dérapages, soit on va continuer comme on l'a fait depuis ce matin, de manière sereine à discuter. Alors après avoir dit ça, donc je donne la parole aux uns et aux autres, en vous demandant instamment, de ne pas revenir sur les aspects précisément conflictuels de cette affaire-là. Alors, je passe la parole. Alors, m'ont demandé la parole, la collègue MONROSE, je lui donne la parole, et sont inscris la collègue CLEM-BERTHOLO, et la collègue LESDEMA. Collègue MONROSE.

Mme Michele MONROSE - Merci. Bonjour. Alors sans revenir sur les aspects conflictuels, il faut quand même qu'un certain nombre de choses soient mises au point. Premièrement j'ai trouvé déplorable l'intervention d'une collègue qui s'est permis de commenter nos votes concernant l'IMS hier. C'était totalement hors de propos. Nous faisons nos votes en conscience, et au regard des paramètres qui s'offrent à nous. Premièrement c'était totalement déplacé. D'autant plus que dans les Majorités qu'il y a au sein de cette instance, les votes qui sont effectués pourraient être mis en cause. Donc c'était totalement déplorable et déplacé. Ensuite personne ici n'a le monopole de la dignité. Parce que j'entends beaucoup de choses sur tous les tons, j'entends parler de populisme, j'entends parler de spectacle etc. Personne n'a le monopole de la dignité, et je ne comprends pas en quoi le témoignage de Johnny HAJJAR, concernant l'aide qu'il a apporté à quelqu'un peut être repris en sa défaveur. Je ne comprends pas cela. Ça aurait été quelqu'un d'autre qui l'aurait dit jamais ça n'aurait été utilisé comme cela. Quelqu'un d'autre de notre groupe ou de la Majorité. Il y a systématiquement, et il faut le dire et il faut aussi l'entendre, et il faut que les Martiniquais l'entendent, il y a systématiquement dès que c'est Johnny HAJJAR aussi, de l'huile qui est jeté sur le feu. Ça aussi il faut l'entendre. Il n'y a pas de victimes ici. Aucun d'entre nous n'est une victime ici. Lorsque Johnny HAJJAR prend la parole, systématiquement il y a des gens...

comme maintenant c'est le cas pour moi, il y a des gens qui systématiquement font en sorte de l'empêcher de parler. C'était le cas il y a quelques minutes pour Madame LEBRAVE. Il y a ca aussi il faut l'entendre. Ensuite, alors personne n'a le monopole de la dignité, personne n'a le monopole non plus de l'intérêt pour la jeunesse martiniquaise, parce que ça je l'ai aussi entendu. On a essayé d'opposer un EPMN, et vous-mêmes, en disant qu'il y en aurait qui est Je n'ai pas très bien compris d'ailleurs parce qu'on parlait de l'ACISE, ensuite ça a dérivé sur l'instruction. Il y en a qui ont essayé d'opposer les deux parties, en faisant croire que l'une des deux parties était plus pour la jeunesse martiniquaise. Je ne vous fais pas l'offense. Je ne crois pas ici qu'il y ait quelqu'un qui soit plus intéressé pour la jeunesse martiniquaise qu'un autre. Donc, j'entends qu'on ne nous fasse pas ce reproche-là. Et puis, pour continuer parce que j'ai entendu énormément de choses. Vous savez en rhétorique il y a une figure qui s'appelle la prétérition. La prétérition c'est faire semblant de ne pas parler de quelque chose pour en réalité en parler. Alors j'ai entendu des gens qui viennent nous dire qu'ils sont conseillers municipaux à Fort-de-France et qu'on règle les comptes de la méchante CTM au conseil municipal de Fort-de-France. Mais j'ai entendu 10 minutes après, un même Conseiller de la CTM qui parlait d'une municipalité pour ne pas la nommer Fort-de-France et qui réglait aussi ses comptes ; et qui pourtant n'est pas Conseiller municipal de Fort-de-France. Donc commencez par appliquer vos propres leçons à vous-mêmes. Ensuite le mot « manipulation » je l'ai entendu plusieurs fois. Par contre personne n'a relevé le mot de « stupidité politique ». Cela n'a choquer personne. Quand quelqu'un a parlé de manipulation cela a choqué, quand on a parlé de stupidité politique personne n'a été choquée ici. Donc c'est deux poids deux mesures. Et enfin, pour terminer je m'adresse au Conseiller exécutif, pour lui demander, parce qu'il y a plein de choses qui ont été noyées dans la petite politique politicienne pour reprendre des mots qui ont été utilisés, il y a plein de choses qui ont été noyées, mais Johnny HAJJAR a posé 3 questions, et tout simplement est-ce qu'il est possible qu'on réponde à ces 3 questions ? Merci.

M. Le Président Claude LISE - Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO - Président il serait difficile de ne pas pouvoir répondre dans ce contexte que vous avez qualifié de conflictuel. Mais je voudrais faire un rappel par rapport à hier, et par rapport à la forme que prennent les différentes interventions. Nous avons constaté, et cela c'est un fait, que chaque fois, il y a un Conseiller, il y en a même deux, lorsqu'ils prennent la parole, ils ne s'arrêtent pas. Ils ont des temps de parole qui n'ont pas de fin. En plus de cela, très souvent, ils sont systématiquement dans la polémique. Comment voulez-vous qu'en étant systématiquement dans la polémique que de l'autre côté, que nous, Majorité, nous ne nous défendions pas ? Ce que je demande, dans la forme c'est de rappeler à ces deux Conseillers qu'ils n'ont pas ici le monopole de la parole. Et effectivement que c'est à vous de mener les débats. J'ai assisté hier à un des conseillers, à la limite qui était prêt à prendre votre place et vous dire à qui il donnait la parole. Donc en plus, cela fait que les débats s'allongent inutilement, et nous nous retrouvons systématiquement, sur des dossiers où normalement nous devrions faire consensus, nous nous retrouvons à débattre, à avoir des attitudes conflictuelles, alors que tout ce que la population martiniquaise attend, c'est que nous soyons en capacité, en responsabilité de prendre des décisions pour son profit. Et donc j'aurais souhaité que sur ce point, ces Conseillers qui dérivent dans leurs propos, et qui dérivent aussi sur leurs temps de parole, qu'on les ramène, et qu'on le leur fasse savoir. Ça suffit maintenant. Ils sont tout le temps en train de parler, et des fois pour ne rien dire. Et je prends mes responsabilités, et qui n'apportent rien au débat, et qui n'apportent rien à la population martiniquaise. Je

souhaiterais que nous restions sur l'essentiel de ce que nous faisons. C'est une demande, et j'insiste dessus, pour que nous revenions systématiquement au dossier et que nous ne traitions que ces dossiers. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA - Merci Président. C'est quelque chose de terrible l'effet de groupe, parce que jamais on ne reconnaît que le sien peut faire une bêtise, peut commettre une erreur. Le collègue CATHERINE a fait des interventions. Jamais il n'a insulté personne, parce qu'il demandait, à son humble avis, qu'il y ait un effort de fait pour des structures. Alors quand on vient se plaindre d'un collègue qui justement jette de l'huile sur le feu ; il ne peut pas faire une intervention si on n'est pas dans l'insulte, mais dans l'insulte du Président de l'exécutif, de l'insulte des collègues de l'Assemblée, rien n'y va. Il a parlé 32 minutes sur un dossier ACISE, pour dire que le collègue était contre ce dossier. Alors que le nombre de fois que nous avons eu à intervenir, à interpeller même notre collègue de l'exécutif pour savoir où en était ce dossier, et chaque fois on a eu une réponse de progression. Ce n'est pas parce que c'est un collègue de son groupe qu'il faut dire absolument qu'il a raison. Personnellement le Président LISE l'a dit, je ne suis pas quelquefois d'accord avec mes collègues et je le fais savoir. Je ne peux pas tout le temps dire à ceux-là de ce côté de l'hémicycle que vous avez tout le temps raison. Donc il faut reconnaître que chaque fois que cet élu prend la parole, c'est pour insulter, c'est pour dénigrer. Et ce n'est pas possible. Donc on doit, sous prétexte qu'on est de la Majorité, accepter qu'on soit lynché et dire à la limite merci de nous donner des coups, parce que demain matin on dira comme tu es dans l'Opposition, on t'en veut. Mais il ne faut pas non plus chercher à se donner des coups de bâton. Merci.

M. Le Président Claude LISE - Bien alors collègue...

M. Francis CAROLE - Quelques mots de conclusion rapidement.

M. Le Président Claude LISE - Tu donnes tes dernières conclusions avant que nous passions au vote.

M. Francis CAROLE - Je rappelle très simplement et très sereinement, que j'ai présenté ce dossier en 2 minutes. Il n'y avait pas une parole plus haute que l'autre, parce que j'étais dans l'idée qu'il nous faut aller vite. Il y a 50 dossiers, on ne peut pas perdre du temps dans des présentations trop longues, d'autant que ce n'est pas la première fois qu'on présente des dossiers de l'ACISE, et je l'ai fait aussi pour d'autres. J'ai été aussitôt violemment agressé, traité de manipulateur à plusieurs reprises. Et j'ai considéré que le bon sens me commandait de répondre. Et j'ai répondu et je dois dire aussi que chaque fois qu'il y aura ce genre d'attaque, je répondrai, et j'irai beaucoup plus loin que vous sur certaines choses. Alors s'il faut parler on va parler, et je n'aurai pas d'état d'âme. Je dis ça simplement, c'est pour que les choses soient claires entre nous, je n'attaque jamais mais je réponds. La deuxième chose c'est qu'il n'y a pas d'association, il n'y a pas d'institution ici à la CTM qui soit exclue de l'engagement de la CTM. Nous aidons. Qu'il y ait encore des difficultés administratives, des problèmes de temps je suis le premier à le reconnaître, à essayer de le corriger. Mais par contre les accusations comme cela à l'emporte-pièce, comme si on était tout-puissant, comme si on était un messager du ciel qui se permettait de dispenser des leçons, pas ça, pas avec moi. Et pas celui qui se pose en messager du ciel. Je veux être clair aussi. Ceci étant, nous maintenons la proposition que nous avons faite de 200 000 € à l'ACISE. Et je dis publiquement aussi que s'il y a un certain nombre de confusions, de points de clarification à apporter, l'ACISE m'envoie régulièrement des mails sur des préoccupations qu'elle a, et je réponds. Je réponds et j'appelle parfois directement au téléphone, dès que je reçois le mail. Donc je n'ai pas de problème avec l'ACISE. Par contre, n'instrumentalisons pas la misère des gens pour faire de la petite politique politicienne.

M. Le Président Claude LISE - Bien nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont...

M. Johnny HAJJAR - Une explication de vote. Je peux au moins faire une explication de vote.

M. Le Président Claude LISE - Oui, mais en deux mots. Pas encore une demi-heure, non, non, non, non. Sinon, je vais être obligé de refaire, je n'avais pas voulu faire cela à un moment donné, c'est-à-dire donner un temps de parole extrêmement limité. Et puis dire qu'on n'intervient pas plus de deux fois. Ça existe dans beaucoup de collectivités. Je l'ai subi moimême sous une...

M. Francis CAROLE - Et on le subit toujours à Fort-de-France.

M. Le Président Claude LISE - Où on ne pouvait pas intervenir plus de deux fois.

M. Johnny HAJJAR - Est-ce que je peux faire mon explication de vote?

M. Le Président Claude LISE - J'ai voulu qu'on puisse s'exprimer au maximum. Mais il ne faut pas en abuser. Parce qu'il ne faut pas me dire que c'est une explication de vote, et puis on va reprendre une demi-heure, ça va relancer le débat, ça va recommencer. Donc, moi, je veux bien une explication de vote, cela se donne en vraiment quelques secondes. Puisqu'on a déjà entendu ton argumentaire, et par conséquent, on n'a pas besoin de l'entendre une deuxième fois. Donc, tu donnes en deux mots, ton explication de vote, sinon, je serai obligé de t'interrompre. Parce qu'on ne va pas jouer à... Non, non, tu comprends, tu ne vas pas jouer à ce p'tit jeu-là avec moi. Tu comprends cela ?

M. Johnny HAJJAR - Est-ce que je peux faire mon explication de vote?

M. Le Président Claude LISE - Non, non. Tu vois je suis très très calme. Tu sais que j'aime bien faire la part des choses. Je mécontente très souvent mes propres amis politiques qui me reprochent d'être trop cool avec l'Opposition. Mais j'assume, parce que je tiens beaucoup à la démocratie. Et j'assume même lorsque j'ai subi, à une certaine époque, des choses pas très agréables. Tu es très bien placé pour le savoir, de gens qui donnent des leçons en permanence. Alors je ne parle pas des jeunes politiques qui n'ont pas connu ce que j'ai connu. Je peux aussi leur expliquer le comportement qu'ont eu certains lorsqu'ils ont eu le « pouvoir » pendant quelques temps. Bien alors il ne faudra pas essayer de jouer ce jeu avec moi. Je vais être très ferme. Je te dis, donne une explication de vote, le temps d'une explication de vote.

M. Johnny HAJJAR - Je peux ?

M. Le Président Claude LISE - Mais oui, tu peux.

<u>M. Johnny HAJJAR</u> - Le dossier qui est mis aux voix concerne une subvention sur le médicosocial parce qu'il faut séparer les projets d'insertion qui ont des demandes de subventions précises, et le volet médico-social qui ont des demandes de subventions précises. Donc, ce

qui est voté là, je fais le constat que contrairement à hier, on n'est pas monté à 100 %. C'està-dire la demande n'a pas été prise en compte, de mes collègues, de passer de 200 à 211 000 €. On est sur du médico-social pour l'année 2018. J'insiste. Je précise que les trois demandes, les questions, les trois interrogations je n'ai eu aucune réponse. Les 244 000 € pour le volet insertion, notifiés, non versés ; les 175 000 € notifiés et non versés depuis des années, alors que vous avez les moyens, et la subvention de 289 000 € déposée en mars 2017 pour l'année 2017 sur le médico-social qui n'a toujours pas été passée en plénière.

M. Le Président Claude LISE - Alors quel est ton vote par rapport à cela ?

(Discussions simultanées)

(Brouhaha)

M. Le Président Claude LISE - Quelle est ta position de vote ? C'est une explication de vote ce n'est pas un développement.

M. Johnny HAJJAR - Je peux conclure ?

M. Le Président Claude LISE - Oui et bien donne-nous ton vote.

M. Johnny HAJJAR - Vous me permettez de conclure ?

M. Le Président Claude LISE - Oui.

M. Johnny HAJJAR - L'ACISE à besoin de ses 200 000 €, même si ce n'est pas 211 000. Donc, je voterai pour. Par contre je demande à ce que ces réponses soient apportées pour l'ACISE, pas pour moi mais pour l'ACISE.

M. Le Président Claude LISE - Bien alors, il n'y a pas d'autres explications de vote ? Nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons au 33. Demande de subvention formulée par l'association pour l'accompagnement et le développement des compétences professionnelles pour la mise en œuvre du dispositif local d'accompagnement.

33/ FORMULÉE **DEMANDE** DE **SUBVENTION** PAR L'ASSOCIATION **POUR** L'ACCOMPAGNEMENT LE DÉVELOPPEMENT COMPÉTENCES ET DES PROFESSIONNELLES « A.A.D.C.P. » POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (D.L.A.)

M. Francis CAROLE - Je résume pour gagner du temps étant entendu que vous avez lu le document, je le rappelle. Donc la demande qui est faite par l'association est de 100 000 €, la proposition est de leur accorder 70 000 €. Je veux préciser quand même dans le document, notamment dans la partie compte-rendu de l'action. On dit à un moment donné qu'il y a eu

60 structures qui ont été accueillies en 2017, et puis plus bas, on dit en 2017, 95 structures ont été accompagnées. En fait ce qu'il faut comprendre, c'est qu'en 2017, il y a eu 60 nouvelles structures, mais que l'ensemble pour 2016 et 2017 ça fait 90 d'accord. Président. J'ai résumé au maximum.

M. Le Président Claude LISE - Je te remercie de résumer pour essayer de rattraper le temps. Alors avis de la commission des Affaires sociales

Mme Stéphanie NORCA - Pour rattraper le temps, avis favorable Président.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE - Commission Formation professionnelle et Apprentissage.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> - Avis favorable puisque nous avons fait une commission commune Insertion et Formation.

M. Le Président Claude LISE - Insertion aussi du même coup, merci. Et commission des Finances.

Mme - Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE - Avis favorable également. Qui demande la parole sur ce dossier ? Oui, collègue LIMIER.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> - En tout juste une minute, je voudrais tout simplement dire que je voterai favorablement concernant ce dispositif puisque dans ma vie professionnelle j'en ai bénéficié, et j'ai apprécié le travail qu'ils font.

M. Francis CAROLE - Merci de le dire.

M. Le Président Claude LISE - Merci. Donc, on peut passer au vote ?

Vote

Abstentions?
Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 34. Demande de subvention formulée par l'association ASC PARAPEL pour son programme d'actions.

34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ASC PARAPEL POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS

M. Francis CAROLE - Alors la demande faite est de 6 100 € et nous proposons d'accorder la totalité.

M. Le Président Claude LISE - Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA - Avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE

Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Oui, collègue PLANTAIN.

Mme Maryse PLANTIN

Alors pour gagner du temps, je ne serai pas longue non plus. PARAPEL est une association que je connais, je suis spiritaine et je suis aussi Présidente d'association. Donc c'est une association qui anime le quartier, fête de Noël pour les enfants, le carnaval et tout, et nous faisons aussi des actions communes. Alors je suis satisfaite pour l'association PARAPEL et mwen ka di Victor CRUSOE fos. Et puis avec ces 6 000 € ils pourront mettre en place leur programme d'activités. Voilà, merci pour eux.

M. Le Président Claude LISE -

Merci. Je crois qu'on peut passer au vote tout de suite.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 35. Demande d'attribution d'une subvention de fonctionnement formulée par le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes Martiniquais. Il s'agit du CLLAJ.

35/ DEMANDE D'ATTRIBUATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULEE PAR LE COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES MARTINIQUE (CLLAJ)

M. Francis CAROLE

Le CLLAJ que nous connaissons. Là aussi je ne vais pas trop développer. Nous avons accordé au CLLAJ 90 000 € en 2016, 90 000 € en 2017, et 130 000 € en 2018. La demande du CLLAJ est de 160 000 € cette année. Notre proposition est de nous en tenir aux 130 000 € de l'année dernière, tout en reconnaissant le travail qui est fait par l'association. Mais nous avons procédé déjà à une augmentation substantielle l'an dernier et nous proposons d'en rester aux 130 000 €.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Affaires sociales et du Logement

Mme Stéphanie NORCA

Alors comme nous avons fait une commission conjointe donc, pour nous, c'est un avis favorable Président. Pour les deux commissions.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Avis favorable également.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes? Oui, collègue MONROSE.

Mme Michèle MONROSE

Oui ; Alors beaucoup de collègues veulent gagner du temps, je vais quand même en prendre un p'tit peu pour profiter des médias pour parler du CLLAJ. On l'a déjà évoqué, chaque année en l'évoque lors des dotations. Mais quand même, comme la semaine prochaine les 27 et 28 il y a le forum « Déclic Jeunesse », donc en fait j'en profite pour inviter bien évidemment tous les collègues à y participer, à en parler, et tous les jeunes qui regardent la plénière pour leur dire qu'il y a le forum « Déclic Jeunesse » qui va leur permettre de rentrer en contact avec des bailleurs, avec des professionnels, avec des associations ? Et aussi pour saluer le travail du CLLAJ. On était d'ailleurs en conseil d'administration et en Assemblée ce matin. Puisque c'est un acteur important de l'insertion par le logement, et pas seulement, de la santé, il y a de l'éducation au budget ; enfin, il y a énormément d'actions qui sont menées, et dans le contexte actuel je pense que c'est important qu'on sache, qu'on rappelle qu'il y a cette institution le CLLAJ qui travaille sur l'ensemble du territoire avec les municipalités, avec la CTM évidemment, avec l'Académie; et pour dire aux jeunes qu'il y a le CLAJ à leur disposition. Ils ont également un site internet. J'en profite parce qu'on en a encore parlé ce matin. Il y a également un site internet, c'est très fréquenté il y a plusieurs milliers de jeunes qui fréquentent le CLAJ par an, Mais il y a également un site internet. Et pour conclure je dirai qu'ils axent leur action sur un domaine important en Martinique, notamment, on parle souvent de la démographie de la Martinique et des jeunes de la Martinique, c'est sur l'intergénérationnel et c'est pour cette raison-là que je voulais absolument faire un point pour que les jeunes aient encore plus le réflexe CLLAJ. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Pas d'autre demande d'intervention ? Donc, on peut passer au vote. Oui, tu veux ajouter un mot.

M. Francis CAROLE

Oui très rapidement. Effectivement nous n'avons pas voulu développer le soutien que nous apportons au CLLAJ qui a été mis en place à la période où le Président LISE assurait je crois la présidence du Conseil Général. Et chaque année effectivement nous sommes présents pour accompagner financièrement, mais dans ces journées qui sont organisées la semaine prochaine, évidemment, nous serons là. Et je remercie la collègue d'avoir rappelé ce rendezvous. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 36. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'association Langellier actif pour son programme d'actions.

36/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION LANGELLIER ACTIF POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS

M. Francis CAROLE

Il s'agit d'une demande de 91 775 €, et la proposition faite par la Collectivité est d'attribuer 5 000 €.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Habitat Logement.

Mme Christiane BAURAS

Avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE

Conjoint Action sociale ? Parfait. Finance aussi.

Mme Christiane BAURAS

En même temps.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Oui, un avis favorable. Je veux quand même dire que ...

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue CLEM.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Je voudrais porter la précision qu'il y a aussi des aides accordées notamment au niveau de la culture apportées aux artistes, apportées aux associations culturelles, qui ne passent pas forcément en plénière. Et qu'il faut savoir qu'il y a toujours un soutien de la CTM à beaucoup d'associations et beaucoup d'artistes. Voilà, c'est ce que je voulais porter comme informations supplémentaires.

M. Le Président Claude LISE

Merci. On peut passer au vote ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Juste pour la compréhension. Qu'est-ce qui nous fait sortir de 91 000 demandé à 5 000 ? Qu'est-ce qui justifie ou ne justifie pas ?

M. Francis CAROLE

Non on a un sujet de réflexion qui date de très longtemps, qui date du Conseil Général. C'est comment on finance les associations de quartier? Je me rappelle à un moment donné qu'on avait élaboré une thèse qui était « quand l'action a un rayonnement qui dépasse le quartier où la commune ». Moi je suis prêt à discuter sur cela. Mais à ce moment il faudrait que tout le monde soit traité de manière équivalente. Donc il y a cette interrogation. Qu'est-ce qu'on finance? C'est pourquoi nous avons plutôt tendance à financer à minima, quand l'action reste à l'échelle d'un quartier. Cela ne veut pas dire que l'action ne soit pas importante. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse pas revoir nos critères d'analyse et de décision. Mais c'est un peu la démarche que nous avons. Et qui date. Je me souviens au Conseil Général, on avait à chaque fois le même...

M. Le Président Claude LISE

Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE

Oui c'est juste pour porter des précisions à ce qu'a indiqué le collègue Francis CAROLE puisque c'est effectivement une association de locataires qui est basée sur la résidence Ozanam, notamment Langelier, donc qui à ce titre en tant qu'association de locataires est également financée par les bailleurs, puisque vous savez que les bailleurs versent une quotepart systématique, et nous votons cette quote-part systématiquement en conseil d'administration pour les associations de locataires. Et puis souligner les efforts également qui ont été faits quant à la mise à disposition en particulier de cette association d'un certain nombre d'équipements, puisque sur ce site il y a eu l'aménagement d'un jardin partagé, avec un jardin partagé qui sera agrandi, une parcelle supplémentaire qui a été consacrée à cela ; vous avez des équipements sportifs qui ont été aujourd'hui mis à disposition, notamment avec la pratique de la musculation et de l'haltérophilie ; nous l'avons inauguré il y a pas très longtemps ; et puis ils ont aussi la gestion d'une aire de jeux qui a été remise en état; une aire de jeux pour les enfants de la cité; donc je voulais quand même porter les précisions et les efforts qui sont fait au niveau du bailleur pour faire en sorte que l'association puisse avoir les moyens, en tout cas, matériels, d'exercer et d'animer le quartier. Merci.

M. Francis CAROLE

Oui merci de rappeler ces éléments, collègue. La CTM a participé aussi au financement de la salle de sport. C'est-à-dire que nous avons plusieurs modalités d'intervention, pas seulement à travers des associations, mais parfois avec le bailleur sur des opérations précises.

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce n'était pas une remise en cause. J'ai demandé la règle ...

M. Francis CAROLE

Non, non, non, non. C'était un complément. Non, non, j'ai bien compris.

M. Jean-Claude DUVERGER

La règle c'est que les associations de quartier, on les aide à minima, c'est cela.

M. Francis CAROLE

Bon ceci étant, moi je ne suis pas fermée à une discussion sur cela.

M. Le Président Claude LISE – Donc on peut passer au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. On passe au 37. Participation au financement de l'élaboration du plan intercommunal de lutte - contre l'habitat indigne de la communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique.

37/ PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ELABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE - CONTRE L'HABITAT INDIGNE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

M. Francis CAROLE

Oui. L'Espace Sud sollicite la Collectivité hauteur de 30 000 € afin de procéder à l'élaboration de ce qu'on appelle le plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne. La demande qui est faite je l'ai précisée est de 30 000 €. Et compte tenu de l'importance de cette question, nous avons décidé d'accompagner l'Espace Sud sur la totalité de la demande.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la comission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Avis favorable

M. Le Président Claude LISE

Logement Habitat.

Mme Christiane BAURAS

Favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Également. Il n'y a pas de demande d'intervention? On passe au vote.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. On passe au 38. Modification de la délibération portant attribution d'une subvention à l'association pour le logement social (l'ANS), pour son projet d'accompagnement social en 2016.

38/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL (ANS), POUR SON PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN 2016.

M. Francis CAROLE

Il s'agit en fait non pas du financement, puisque le financement a été décidé et la délibération a eu lieu. Il y a simplement eu un problème sur l'écriture. Donc c'est pourquoi il s'agit simplement de se reporter à l'article 1 de la délibération qui précise « La dépense correspondante est imputée au chapitre 935-555 du budget de la Collectivité Territoriale de Martinique inscrite en crédits de paiement dont les modalités d'attribution et de versement sont mentionnées à l'article 3 de la Convention financière s'y rapportant. » Donc il s'agit simplement de préciser sur quel chapitre cette subvention interviendra.

M. Le Président Claude LISE

Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. On peut voter tout de suite ?

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. On passe au 39 : Création d'emplois supports aux recrutements dans le cadre des opérations « Djob vacances » et « Sport vacances »

39/ CREATION D'EMPLOIS SUPPORTS AUX RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DES OPERATIONS « DJOB VACANCES » ET « SPORT VACANCES »

M. Francis CAROLE

Il s'agit de la création d'un certain nombre d'emplois supports pendant la période des vacances. Cela peut être des postes d'accompagnement pendant les vacances mais cela peut être aussi des postes dans les administrations. Là aussi pour résumer : Article 1 de la délibération : « l'Assemblée autorise la création des emplois nécessaires pour accueillir les recrutements dans le cadre des opérations jobs vacances et Sport vacances ainsi qu'il suit : création de 243 emplois non permanents à temps complet pour une période maximale de 6 mois conformément à la réglementation ; soit dans le détail 160 emplois au grade d'adjoint administratif territorial, et 83 emplois au grade d'adjoint technique territorial ».

M. Le Président Claude LISE

Est-ce qu'il y a une commission qui a eu à en connaître ? Sinon, vous avez la parole là-dessus. Personne ne la demande ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Simplement pour dire que je vais voter cela, parce que j'ai bien compris qu'on aura la secrétaire, même pour 6 mois.

M. Francis CAROLE

Non. Ton problème de secrétaire il faut qu'on en discute. Il faut qu'on prenne rendez-vous.

M. Jean-Claude DUVERGER

D'accord c'était pour demander.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE

Collègue DULYS.

Mme Jenny DULYS

Oui. Juste pour dire que c'est une très bonne chose que de mettre des jobs vacances pour nos jeunes. Mais je voulais savoir comment le recrutement est fait ? Est-ce qu'il y a un quota par rapport à la situation géographique, par rapport à la population ? Parce que je voulais insister sur la mise en place qu'a faite le Président du Conseil Exécutif pour le Nord Caraïbe. Vous avez vu que tous les maires du Nord Caraïbes ont signé une convention avec le Président du Conseil Exécutif pour un développement de cette zone. Et est-ce que dans le cadre de cette convention, on pourrait quand même, je ne dirais pas favoriser, mais permettre à des jeunes de cette partie de la Martinique...Même si c'était un par commune je trouve que ce serait une bonne chose. Un ou deux parce que je dis, on a 34 communes il y en a qui sont plus ou moins grandes. Mais on ne va pas être gourmand mais un ou deux je pense que cela ferait plaisir à des jeunes de ce secteur-là.

M. Francis CAROLE

Non. L'idée c'est un peu ce que je rappelais tout à l'heure. Il n'est pas normal que ce soit certaines communes en particulier qui bénéficient de tel ou tel dispositif. Et je pense que dans tout ce que nous faisons, et singulièrement sur les jobs vacances, il faut que dans la répartition, il soit tenu compte de l'ensemble du territoire, et qu'on ait des jeunes de l'ensemble de la Martinique qui puissent... Alors je ne sais pas si c'est 2 par commune. Je ne sais pas, mais bon il faut avoir ce souci. C'est un peu ce que nous avions fait pour atout inclusion; sur 400 jeunes qu'on avait pris, on avait fait en sorte qu'il y ait 100 par grand bassin, enfin les 4 grands bassins. Parce qu'il faut maintenir cet état d'esprit parce que la Martinique ce n'est pas le centre, ce n'est pas Fort-de-France/Lamentin c'est l'ensemble du territoire.

M. Le Président Claude LISE

On passe au vote.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Dernière question présentée par le collège Francis CAROLE c'est une demande de remise gracieuse de dette formulée par une citoyenne.

40/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE FORMULEE PAR MME G.M

M. Francis CAROLE

Oui, par un administré, un agent de la Collectivité. Il y avait des indus perçus mais enfin l'agent se trouve dans une situation extrêmement difficile, et le Président propose de faire

une remise de dette pour que cette personne qui est désormais à la retraite puisse avoir des moyens de vivre. Donc c'est simplement un dossier comme cela.

M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas de problème ? On est unanime ?

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Je vous remercie. Donc, je remercie le collègue Francis CAROLE.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président, est-ce que tu permets ? Est-ce que je peux demander quelque chose au Conseiller exécutif ? Ce n'est pas une question. Je suis un rapporteur. Deux choses. Tu nous avais demandé deux noms pour une commission, est-ce que c'est ici qu'on prend la décision ? Non ?

M. Francis CAROLE

Non c'est vous. Là, c'est le parlement de l'Opposition.

M. Jean-Claude DUVERGER

Et j'ai été interpellé. Je sais que vous avez délégué quelqu'un pour Gaschette, deux personnes, peut-être OZIER-LAFONTAINE et Jean RAVOTEUR qui vous ont remis un rapport qui a eu l'accord je crois du Président de l'Exécutif et de toi-même. Mais cela fait un an. Donc on me dit qu'il y a 80 enfants de Gaschette. Quelle suite a été donnée ? Qu'est-ce que l'on fait sur Gaschette pour les 80 enfants ? A ce qu'il paraît il y a un problème de sécurité.

M. Francis CAROLE

Il y a deux entités à gachette. Il y a la pouponnière et puis il y a l'AMEX. Nous avons commencé pour ce qui concerne la partie pouponnière d'enlever des enfants. Mais si vous voulez je reviendrai de manière plus spécifique sur cela à la prochaine plénière pour donner les détails.

M. Jean-Claude DUVERGER

Non, ce que je souhaite bien sûr, nous informer, mais beaucoup plus que tu les appelles, soit Félix OZIER-LAFONTAINE pour dire ce que vous allez faire. Puisqu'ils ont remis un rapport. Ce n'est pas tellement pour poser la question, c'est beaucoup plus pour prendre contact.

M. Francis CAROLE

Ouais, mais ça c'était l'administration provisoire. Mais nous sommes maintenant sous administration judiciaire.

M. Jean-Claude DUVERGER

D'accord donc le dossier...

M. Francis CAROLE

Ce que je propose, c'est qu'à la prochaine première, je fasse un point précis systématique.

M. Jean-Claude DUVERGER

Entendu.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Merci Président. Je pose une question au rapporteur, donc particulièrement au Conseiller exécutif chargé du personnel. Lors de notre dernière séance ici, il y a eu une délibération du conseil concernant l'externalisation du COS qui serait liée au CNAS de France. Et alors l'Assemblée a pris l'option de la non-adhésion et surtout le maintien des œuvres sociales sur place. Alors le personnel en grande partie s'interroge ainsi que les organisations syndicales. Et nous avons eu à intervenir sur cette question-là. Simplement en termes de suivi, on voudrait savoir ce qui s'est passé concernant la délibération et les dispositions qui sont prises sur le conseil d'administration du COS qui est élu, et a eu les moyens pour fonctionner. Dans quelle dimension on est ? Et puis une deuxième question simplement, il y a un conflit au niveau du Golf des Trois-llets qui perdure. Donc quelles dispositions sont prises pour traiter ce problème.

M. Francis CAROLE

Bien cela s'appelle des questions orales, puisque ce ne sont pas des questions qui sont liées directement au dossier. Donc je demanderai au collègue de suivre la procédure. Ah tu l'as fait ?

M. Le Président Claude LISE

Je dois dire qu'il m'a déposé effectivement, j'ai le papier là, une demande, depuis hier.

M. Francis CAROLE

Je découvre oralement la question orale qui a été déposée par écrit, et que je n'ai pas reçu. Non, pour le conflit du Golf, je sais que c'est en train d'être traité, qu'il y a eu une réunion hier sur cette question. Je vais revenir pour faire le point précis, parce que dans les périodes de conflit il faut éviter de ne pas être précis. Et concernant l'autre question, concernant l'adhésion au CNAS ce n'est pas l'externalisation du COS. Il y a des COS qui existent qui sont créés, et qui demandent au CNAS un certain nombre de services. Ce n'est pas la suppression des COS. D'autre part nous avons eu un débat juridique et politique. Bon, politique, les gens sont libres de penser ce qu'ils veulent, on ne va pas retourner dans ce débat. Mais par contre, j'avais posé sur les questions juridiques, j'avais dit très clairement, c'est pourquoi j'avais proposé au collègue de reporter le débat. Ce n'était pas pour fuir le débat, moi je fais ce que j'ai à faire, on vote où on ne vote pas. Non. Chacun prend ses responsabilités. Mais c'est parce que je considérais que peut-être qu'il fallait un temps de réflexion supplémentaire entre nous pour échanger les informations. Ce que je dis simplement c'est sur la partie juridique, l'affaire n'est pas close. Cette affaire n'est pas close. Ceux qui se sont adressés au tribunal administratif à un moment donné, finalement on a enlevé l'affaire de l'ordre des choses urgentes à traiter. Mais ils disposent encore de 2 ans ; ils ont 2 ans pour pouvoir réintroduire cette affaire. C'est-à-dire qu'ils peuvent la réintroduire demain et aprèsdemain, etc. Et c'est parce que cette situation créait une instabilité possible que nous avions envisagé de faire une proposition, qui était une proposition transitoire en attendant que les choses ne soient définitivement réglées. L'Assemblée en a décidé autrement, c'est son droit, et évidemment le Président du Conseil Exécutif, dont c'est la responsabilité particulière réfléchit sur l'alternative à trouver, étant entendu que depuis plus de 3 ans, le personnel non pas du fait de la CTM, non pas du fait du Président du Conseil Exécutif, non pas du fait de l'Assemblée, le personnel ne peut pas accéder à un certain nombre de droit. Et donc la proposition était une proposition qui permettait de régler la question en attendant de trouver une solution définitive. Et je ne dois pas te cacher collègue, et non moins ami CATHERINE, que cette situation met tout le monde dans la difficulté et singulièrement, le personnel. Mais je te dis ça simplement mais je pense qu'il faudra que le Président du Conseil Exécutif ou un des Conseillers exécutifs qui seront délégués reviennent de manière plus précise plus systématique sur cela. Mais je te dis que cela crée aujourd'hui une difficulté. Je pense que vous avez reçu la lettre aussi de l'élu de Schoelcher qui administre cette structure, et qui a apporté un certain nombre d'éléments dans le débat. Mais Président je ne souhaite pas qu'on fasse un débat maintenant. J'ai répondu sur le vif à un certain nombre de questions, mais je suis tout à fait disposé à y revenir plus systématiquement lors de la prochaine plénière.

M. Félix CATHERINE

Simplement Président il y a quand même une délibération de l'Assemblée, donc...

M. Le Président Claude LISE

Comment, comment?

M. Félix CATHERINE

Il y a eu une délibération de l'Assemblée donc c'est surtout cela... Comment on continue ?

M. Francis CAROLE

Non, non nous avons bien pris note de la délibération de l'Assemblée, et nous avons bien pris note aussi des difficultés que cela peut générer, que ça pourrait, je dirais ça au conditionnel, pour ne pas être brutalement attaqué par certains de mes collègues.

M. Le Président Claude LISE

Très bien, donc...

M. Jean-Claude DUVERGER

Disons qu'on va revenir sur ça.

M. Le Président Claude LISE

Alors je remercie le collègue Conseiller exécutif Francis CAROLE, et je demande au collègue Miguel LAVENTURE de venir présenter les questions qu'il n'a pas pu présenter hier. On va essayer, s'il peut aller au même rythme que celui qu'on a depuis un moment, peut-être qu'on pourrait être terminer ces questions avant d'aller déjeuner. Sinon on interrompra si cela dure trop. Et je veux vous rappeler donc en dehors de toutes les questions qui reste à traiter, il y a également une délégation qu'on doit recevoir en début de séance cet aprèsmidi, et 3 motions, peut-être même 4 qui devraient être débattues. Donc en toute hypothèse nous sommes là pour assez tard. Mais plus on s'attardera sur des questions qui ne méritent pas forcément qu'on s'y attarde, plus on terminera tard ce soir. Donc collègue Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE nous te donnons la parole, en te demandant de regrouper quand tu peux, et résumer quand tu peux également les questions que tu as à nous proposer. Alors c'est laquelle ? C'est la question numéro 13 qu'il nous faut aborder maintenant et qui concerne le CHU, donc le centre hospitalier universitaire de Martinique demande d'attribution d'aides européennes et co-financement liés dans le cadre du programme opérationnel FEDER. Il s'agit de la mise en œuvre d'un Cancer Data Hub pour une exploitation des données de santé en cancérologie et hématologie. Et je te donne la parole là-dessus.

13/ CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE MARTINIQUE- DEMANDE D'ATTRIBUTION DES EUROPEENNES ET CO-FINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER.- MQ0019171 - MISE EN ŒUVRE D'UN « CANCER DATA HUB » POUR UNE EXPLOITATION DES DONNEES DE SANTE EN CANCEROLOGIE ET HEMATOLOGIE : INTERET POUR LA DATA VISUALISATION ET LA MODELISATION DES PARCOURS DE SANTE

M. Miguel LAVENTURE

Merci Président. Monsieur le Président, mes chers collègues bonjour. On va très directement entrer dans le sujet. C'est une opération qui résulte d'un appel à projet qui a été réalisé dans le cadre de la dynamique qui est en route en ce moment en Martinique et qui va s'accentuer encore sur l'approche digitale, l'approche numérique. Et le CHUM a fait une proposition qui qui a été retenue au titre de cet appel à projet pour la mise en œuvre d'un Cancer Data Hub. L'opération est d'un cout total de 887 313 €, le coût éligible est de 553 974, 06 € avec une intervention sollicitée du FEDER de 332 384,44 €, la CTM intervenant pour sa part à hauteur de 110 794,81 €, l'AMREC qui est la structure qui gère le registre du cancer ayant une intervention de 15 175 €, et le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le CHUM intervenant pour 95 619 € 81. L'intérêt de cette opération comme chaque collègue l'aura noté dans la présentation technique de l'affiche, c'est évidemment de pouvoir disposer d'une manière à la fois, élaborée, structurée, et organisée, d'informations sur les questions de cancérologie ; et à partir de là, conduire un certain nombre de recherches y compris avec une visée préventive pour une population qui aujourd'hui est, on le sait, portée sur une tendance de vieillissement avec une occurrence de cette maladie qui s'accentue. Voilà Monsieur le Président pour ce premier dossier.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé. Commission Santé? La collègue s'est absentée. Avis de la commission des Affaires européennes. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable à ce dossier qui me parait éminemment prometteur.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non, non. Alors d'abord oui, effectivement je t'ai oublié.

M. Georges CLEON

La commission Infrastructures a été saisie et a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE

Simplement pour dire que la commission santé à laquelle je participe a donné également un avis favorable. Je voudrais simplement indiquer que ce projet constitue une avancée positive à la fois pour l'entrepôt des données cliniques. Le rapporteur l'a indiqué pour le CHUM comme pour l'amélioration de l'implémentation du parcours de soins des patients atteints de cancer. Donc c'est un élément qui est très important pour la Martinique. Donc c'est une innovation technologique. Il faut qu'on comprenne bien l'innovation technologique qui

constituera un carrefour exceptionnel de données sur le cancer. Alors de plus il est annoncé dans le document qu'il s'agit d'une étape innovante, d'une stratégie, alors c'est là que je voulais quand même qu'on s'arrête un p'tit peu, pan-caribéenne de coordination et d'amélioration de la prise en charge du cancer. Alors il y a deux observations. J'ai indiqué tout à l'heure la contribution du CHUM. Mais la question c'est avec quels moyens cet outil va véritablement fonctionner efficacement quand on connaît les difficultés du CHUM, et quand on observe que 70 % de la prévision concernant, dans le projet de budget ici, concernant le projet de budget du personnel, cette dotation est amputée de 70 %, et quel soutien nous envisageons d'apporter? Puisque là, la dépense annoncée c'est 418 000 €, le montant écarté, 266, et on retient un montant retenu à 152 000 €. Donc c'est la page 5 du document. Par ailleurs, que signifie une stratégie pan-caribéenne ? Pourquoi finalement la Guadeloupe, en dépit de certains désaccords dans certains domaines, n'est pas citée dans cette coopération sanitaire? Puisque de plus il est indiqué que ce réseau permettrait une valorisation des données de la zone française au sein de la Caraïbe et serait l'interface entre la zone caraïbe et la zone franco-européenne. Donc comme nous le voyons, c'est un outil concernant prioritairement nos deux îles à travers en quelques sortes, l'interface. Il y a donc là un questionnement quand même. Et puis, je conclurai en disant que... est-ce que cela peut être un formidable outil collaboratif, innovant pour la santé en Martinique ? Mais simplement je demande à l'Assemblée, et je dis au Conseiller exécutif qu'il faut que nous soyons extrêmement vigilant, et que nous soyons là présents en termes d'accompagnement, parce qu'il s'agit de la santé des Martiniquais.

M. Le Président Claude LISE

Pas d'autres demandes d'intervention? Oui, collègue PLANTIN.

Mme Maryse PLANTIN

Oui, ce n'est pas une intervention Président, c'est un avis favorable de la commission.

M. Le Président Claude LISE

Ah bon! Très bien. Voilà, donc, ...

Mme Maryse PLANTIN

Commission santé.

M. Miguel LAVENTURE

Oui alors en écho avec l'interrogation du collègue qui est intervenu. Alors deux éléments, et même trois. Le premier c'est effectivement pour souligner et renforcer le caractère innovant de la démarche, parce que cela permettra donc de croiser des informations. Alors nous voyons qu'on part déjà d'une base qui est historique à la Martinique, puisque l'AMREC tient le registre des cancers qui est considéré comme étant un des registres les plus aboutis dans sa manière de mise en œuvre. C'est d'ailleurs un des registres les plus anciens de la Caraïbe, parce que les deux plus anciens c'est la Martinique et Cuba. Deuxièmement cette opération va permettre, et c'est cela le côté pan-caraïbéen, c'est de faire en sorte que les relations avec les autres îles de la Caraïbes soit renforcées puisqu'elles seront invitées à participer à cette collecte et exploitation de données. Troisièmement, oui nous espérons que la Guadeloupe soit dans la boucle, et c'est une décision que nous voulons prendre sans attendre d'avoir une réponse définitive pour que nous puissions donner là un signal qui j'espère va déclencher les adhésions que nous espérons, et qui permettront ainsi par conséquent d'avoir un périmètre d'intervention plus large. Et enfin, sur les difficultés du CHUM, ça a été bien entendu un sujet au cœur de la discussion. Il est évident que

premièrement les chiffres qui sont annoncés concernant la participation du CHUM ce sont des chiffres certains, parce qu'en fait c'est une contribution essentiellement en nature. Alors c'est à la fois la contribution d'un certain nombre de personnel qui a été valorisée par des montants à partir évidemment de ce qu'ils coûtent, mais également la contribution par rapport aux éléments matériels, aux éléments d'installation, aux éléments de dispositif. Et donc ce ne sont pas des débours supplémentaires qui vont intervenir, mais c'est une opération qui se déroule sur le site même du CHUM, une prise en compte de ce qu'est la contribution du CHUM. Alors pour bien comprendre que tout ceci a été fait avec beaucoup d'attention, je dois rappeler, je ne le fais plus parce qu'on est maintenant tous bien rodés à cela, mais je devrais. Je dois rappeler que quand nous venons en plénière c'est après tout un processus au sein duquel il y a une étape extrêmement importante qui s'appelle instance technique partenariale, laquelle comprend les représentants de l'État et de la CTM, et l'Etat est multiforme dans la matière, puisqu'il y a bien entendu les représentants de la DRFIP, qui permettent d'ailleurs de valider justement les valorisations des contributeurs publics, mais aussi les représentants, en l'occurrence, du secteur de la santé à qui on demande d'être bien entendu en responsabilité par rapport à ces aspects-là. Alors dans d'autres dossiers ce sont les représentants de la DEAL, dans d'autres dossiers ce sont les représentants de l'ADEME où je ne sais pas quoi. Mais, en la matière c'est un représentant de l'ARS.

M. Le Président Claude LISE

Bien, nous pouvons passer au vote par conséquent.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Alors, nous avons une série de questions qui concerne le FEADER.

M. Miguel LAVENTURE

Exact.

M. Le Président Claude LISE

J'en ai compté 7. Si j'ai bien compté, les questions 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21.

M. Miguel LAVENTURE

Exact.

M. Le Président Claude LISE

Donc, je propose qu'elles nous soient présentées de manière globale, et nous aurons un vote global, bien sûr, à la suite et il te restera 3 questions avant que nous allions déjeuner.

M. Miguel LAVENTURE

Très bien.

M. Le Président Claude LISE

Donc, tu nous présente les14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21.

14/ FREDON – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - VULGARISATION ET DEMONSTRATION DE PRATIQUES BIOCONTROLE ADAPATEES AU CONTEXTE DE LA FILIERE MARTINIQUAISE DE DIVERSISFICATION VEGETALE – RMAR010218DA0970010

Donc le dossier numéro 14 est un dossier qui concerne une démarche, là aussi, d'innovation, puisqu'il s'agit de pouvoir utiliser une dynamique d'information en termes de vulgarisation et démonstration pour mettre en œuvre une diversification végétale à travers des techniques de biocontrôle. Le porteur de projet c'est la FREDON que nous connaissons tous ici. Et la FREDON a déposé un dossier dont le coût total est de 185 848,61 €. Le coût éligible est de 141 121,08 €. Le FEADER est sollicité pour 119 952,92 €. La contrepartie nationale est apportée par l'ODEADOM pour 21 168,16 €. Alors là aussi l'ITP, l'instance technique partenarial, que j'évoquais tout à l'heure, a émis un avis favorable en date du 27 mai 2019. L'ensemble des dossiers a été soumis d'ailleurs à la même séance de l'ITP.

15/ VOISIN WILLY - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DDU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – ADOPTION D'UN NOUVEL ITINERAIRE TECHNIQUE POUR LA CULTURE DE L'ANANAS – RMAR 040119DA0970007

Alors s'agissant du rapport numéro 15, il s'agit de l'adoption d'un nouvel itinéraire technique pour la culture de l'ananas qui est porté par un opérateur qui s'appelle VOISIN Willy, et qui se propose d'acquérir un certain nombre d'éléments, de matériels et d'organiser son dispositif de travail. Le coût total de son opération a été présenté pour un montant éligible de 163 669,36 €, et la participation sollicitée du FEDER est de 103 339,22 €, l'ODEADOM intervenant pour 18 412,80 €. Le bénéficiaire apportant de son côté 40 917,34 €.

16/ SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - « REPLANTATION DE 48 HA DE CANNES À SUCRE, TRAVAUX DE DÉCROCHAGES, D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE ET RÉALISATION D'UN HANGAR- PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2016 – RMAR040116DA0970259

Le dossier numéro 16, il est plus classique puisqu'il concerne la production de cannes. Il est porté par la SAS distillerie agricole de Sainte-Luce, avec une intervention assez globale sur des aspects fonciers et puis des aspects de plantation. Il s'agit d'un montant total, d'un cout de projet 354 594,03 €. Le coût éligible est de 296 121,40 €. Le FEADER est sollicité pour 177 748,13 €. La CTM intervenant pour 31 367,32 €. Le porteur de projet apportant 87 005, 95 €.

17/ SARL AGRISUD'ESPERANCE – DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – PLANTATION DE 7,27 HA (2,38 HA ÉLIGIBLES) DE VITROPLANTS BANANES ET AMÉNAGEMENT DE L'EXPLOITATION 2018 – RMAR040118DA0970086

Le dossier numéro 17 est porté par la SARL Agrisud'espérance, et concerne la plantation de bananes sous la forme de vitro plants sur une surface éligible de 2,38 HA. Le total qui était

présenté était de 7,27 HA à l'origine, mais a été donc limité à 2,38 HA par la DAF, organisme instructeur. Le coût total du projet éligible est à 15 553,30 €. Le FEADER est sollicité pour 6 618,15 €, la CTM 1 166,50 €, le porteur de projet intervenant pour 7 776,65 €.

18/ SA EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELEE (EAMP) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – PLANTATION DE CANNES A SUCRE SUR 34,77 HA EN 2019 SUR LES COMMUNES DE SAINT-PIERRE ET DU MORNE-ROUGE ET CONFECTION DE TRACES POUR LA CIRCULATION DANS LES ILOTS (400ML) – RMAR040118DA0970158

Le dossier numéro 18. Il s'agit d'une plantation de cannes à sucre avec comme porteur de projet la SA exploitation agricole de la montagne Pelée sur des parcelles qui sont à la fois, enfin qui sont aussi bien sur les communes de Saint-Pierre et de Morne-Rouge avec une dimension de construction de traces. Le coût total du projet éligible est de 114 741 €. Le FEADER est sollicité pour 63 394,40 €. La CTM intervenant pour 11 187,25 €, et le porteur de projet intervenant pour 40 159,35 €.

19/ COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – ASSISTANCE TECHNIQUE CTM 2017-2018 – REMUNERATIONS ET LOYERS – RMAR200118CT0970001

Le dossier numéro 19. Il concerne l'assistance technique qui est mise en œuvre pour la réalisation du programme FEADER. C'est un montant complémentaire qu'il y a lieu de prévoir, de programmer et qui vient s'ajouter à un montant qui avait déjà été prévu. Le montant complémentaire sera de 108 991,52 €, et par conséquent le dossier indique à la fois la décision qui était déjà intervenue et le financement complémentaire de 108 991,52 € qu'il est proposé de mettre en œuvre à titre complémentaire pour le FEADER.

21/ CERISE PEYI SAS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – VENBTE DE PRODUITS AGRICOLES ET TRANSFORMES EN CIRCUIT COURT ET LIGNE – RMAR 190219GA3350003

Alors nous avons ensuite le dossier numéro 21. Il est porté par l'entreprise Cerise Péyi SAS pour une opération de vente de produits agricoles et transformés en circuit court et en ligne. Une opération originale parce qu'elle est un peu symbolique et annonciatrice des évolutions dans le secteur. Il s'agit de quelqu'un qui a décidé d'entreprendre la mise en œuvre de dynamiques de commercialisation à travers des dispositifs essentiellement de vente sur Internet. Le montant éligible de l'opération est de 147 882, 85 €. Le FEADER intervenant pour 90 436,14 €. La CTM pour 15 959,32 € et un prêt Martinique initiative a été prévu pour 4 501,62 €. Le maître d'ouvrage, donc le porteur de projet, apportant 36 965,77 €.

M. Le Président Claude LISE

Alors sur l'ensemble, je demande l'avis de la commission Développement agricole. Oui, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET

Oui c'est un avis favorable sur l'ensemble des dossiers. Mais je voudrais ajouter un petit mot concernant le dossier numéro 15 ; l'adoption d'un nouvel itinéraire technique pour la culture de l'ananas. Vous savez pour les gens qui nous écoutent et pour les profanes, enfin les gens qui ne connaissent pas cette culture. Quand on met un plant d'ananas en terre il faut attendre 18 mois, un an et demi pour récolter les premiers ananas. Donc vous voyez, c'est un temps très très long. Et Monsieur VOISIN, j'ai été invité par Ananas Martinique, la coopérative et une autre association, il y a une petite fête qui se faisait sur la commune d'Ajoupa Brouillon au début du mois de juin, et j'ai eu l'occasion d'aller voir un p'tit peu ce qu'il fait. Donc, c'est une Technique tout à fait innovante basée sur une conduite agroécologique. C'est tout simplement la substitution de tout ce qui est produit chimique, d'engrais chimique par des engrais organiques, du fumier, du composte, mais également basé sur une rotation aussi sur une mise en jachère du sol. Et j'ai été étonné de constater, Président, sur une parcelle expérimentale qu'il a planté en juin 2018, il avait commencé déjà à récolter en juin 2019, autrement dit un an. Donc, c'est un gain de 6 mois. Et un gain de 6 mois pour un agriculteur, c'est 6 mois de coût en main d'œuvre, de coût de tout genre. Donc, vous voyez bien que c'est une opération à soutenir. Et je pense que cela va permettre à cet agriculteur d'avoir un revenu plus conséquent. Et puis, c'est un produit aussi qui répond aux attentes du consommateur, puisque c'est un produit agroécologique, un produit beaucoup plus sain. Donc, c'est ce que je voulais ajouter.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Commissions Affaires européennes et Finances

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a examiné avec beaucoup d'attention ces dossiers et a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je te remercie parce que tu as apporté des informations. Il y avait l'avis de la commission plus une réponse orale du collègue. Mais ce n'est pas grave. Ce que je voulais demander et à la commission et aux collègues, j'ai vu que c'est Ajoupa-Bouillon et tout ça, mais est-ce qu'on a la précaution ? Parce que je ne m'y connais pas tellement, mais j'ai peut-être relevé « décompacter le sol ». Je ne sais pas ce que cela veut dire. Le nouvel itinéraire, mais est-ce que l'on vérifie si la terre et cultivable ? Est-ce que c'est impacté en chlordécone ? Est-ce qu'il y a l'intervention avant de s'engager ? C'est simplement ce que je voulais poser comme question sur la démarche.

M. Lucien ADENET

J'ai dit que c'est un produit sain qui sort de ce sol. Effectivement, il y a des analyses de sol qui sont faites, et à Ajoupa Bouillon, vous savez, on est dans un climat vraiment adapté à ce genre de culture. Et donc, dans toute production agroécologique aujourd'hui, il faut d'abord faire une analyse de sol. Oui, oui, c'est un sol sain.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Donc, nous pouvons passer au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc les 7 dossiers sont adoptés à l'unanimité. Alors nous passons maintenant au dossier 20

20/ CIRAD (CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONAL EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT) – DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°19-31-1 DU 15 FEVRIER 2019 – BIO-PIMENTA PROTECT / D2VELOPPEMENT D'UN NOUVEAU PRODUIT DE BIO CONTROLE A BASE DE BOIS D'INDE (PIMENTA RACEMOSA) POUR LA PROTECTION DES CULTURES MARAICHERES EN MARTINIQUE – RMAR160218DA0970010

M. Miguel LAVENTURE

Le dossier 20 est en fait un dossier où on va faire une actualisation d'une décision qui est déjà intervenue, puisqu'il s'agit d'une opération que nous avons déjà examinée concernant le CIRAD pour là aussi un élément d'innovation, un élément en tout cas de progrès dans la mise en œuvre de nos activités agronomiques. Puisque l'idée est de pouvoir utiliser l'huile essentielle de bois d'inde pour éviter certains désagréments constatés dans la culture de la tomate, parce que l'expérimentation a prouvé qu'il y avait là un potentiel intéressant. Il faut maintenant arriver à une finalisation en termes de définition des formulations, des pratiques, des dosages, etc. Et c'est ce dossier qui avait donc déjà été présenté et qui avait bénéficié d'une attribution, et au moment de passer à la rédaction de la Convention, on s'est rendu compte qu'il y avait un élément qui n'avait pas été pris en compte, et qui par conséquent conduit à revenir ici suivant le parallélisme des formes pour pouvoir l'intégrer dans le calcul de la subvention. Donc on voit bien en page 2, que le coût total du projet ne change pas mais le coût éligible est augmenté parce qu'on y a intégré 15 % de frais forfaitaires qui s'ajoutent pour pouvoir tenir compte de toute une série de dépenses qui ne sont pas notées à titre spécifique. C'est pour cela d'ailleurs qu'on distingue le coût total du projet, du cout lisible. Et du coup, la contribution du FEADER augmente, elle passe donc de 137 380,03 € à 168 298,63 €. De même que celle de la CTM qui passe de 24 243,54 € à 29 699,76 €. Et tout ceci évidemment a été bien entendu examiné par l'instance technique partenariale, toujours du 27 mai 2019.

M. Le Président Claude LISE

Bien collègues, je vois que c'est une modification qui n'appelle pas de débat. Je crois qu'on est tous d'accord.

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité.

A l'unanimité. Cela nous permet de passer au 22. Il s'agit là d'une demande d'aide sur les fonds européens, sur le FEAMP, et qui concerne l'APIT (l'aménagement pour la pêche d'intérêt territorial) ce sont les anciens APID qui s'appellent maintenant des APIT, et c'est pour la commune de Sainte-Luce.

22/ COMMUNE DE SAINTE-LUCE : L'AMENAGEMENT POUR LA PECHE D'INTERET TRRITORIAL (APIT) DE TROIS-RIVIERES - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE SUR LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES — PO . FEAMP 2014-2020

Effectivement Président a bien positionné l'opération. Une opération pour laquelle la maîtrise d'ouvrage est la ville de Sainte-Luce. Et nous avons eu à traiter tous les préalables administratifs, y compris le fait de pouvoir intégrer cette opération dans le périmètre du PO, ce qui n'existait pas à l'origine, qui a demandé un petit délai, et même une décision. Parce que je rappelle que le PO FEAMP est sous autorité de gestion nationale. C'est-à-dire que c'est le ministère qui est autorité de gestion. Il a fallu donc obtenir qu'il fasse cette modification du PO au niveau national pour intégrer l'APIT de Trois-Rivières. Et c'est fait maintenant, il y a quelques jours, d'où la présentation en plénière, pour un montant total d'opération qui conduit à une participation du FEAMP un montant total d'opération de 855 654 €, avec une participation FEAMP de 513 392,40 €. L'État intervient pour 171 130,80 €, et le maître d'ouvrage, c'est-à-dire la ville de Sainte-Luce, intervient pour un montant équivalent.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique de mer.

Mme Nadia LIMIER

La commission a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Affaires européennes ? Finances ?

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Oui, collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE

Merci Monsieur le Président. Je serai brève. Juste pour rappeler que le mois dernier, nous avons voté pour le classement du site de Trois-Rivières en APIT, et en prévision justement de cette opération-là, et dans notre groupe, une fois de plus, nous nous félicitons de cette avancée pour les professionnels de la mer de Trois-Rivières. Rappelons que Trois-Rivières est un des plus gros sites de débarquement de produits de la pêche de la Martinique. Et je crois que vraiment, ces professionnels-là, ces marins-pêcheurs ont besoin d'équipements et surtout de lieux convenables, corrects pour travailler. Et donc, ce sera un gros progrès que cet aménagement soit fait, et surtout, c'est une consommation de 513 000 € de FEAMP dont on peut se féliciter.

M. Le Président Claude LISE

Merci, il n'y a pas d'autres...Oui, collègue CLEON.

M. Georges CLEON

Oui, merci Président. Je n'ai pas pour habitude de faire de disgression, mais je veux profiter de cette question concernant la pêche pour sensibiliser tout un chacun, nos collègues, sur l'activité extrême que doivent affronter les marins-pêcheurs, notamment sur le port de

pêche du Vauclin. Alors, il se trouve que le dragage qui était entamé a été interrompu depuis 3 semaines, et les marins-pêcheurs ont de très grandes difficultés pour sortir en mer. Ils ne peuvent sortir qu'à marée haute, et en plus, au risque d'abimer très gravement leurs embarcations et leurs moteurs. Alors, c'est un problème qui se pose au Vauclin, mais aussi à Grand-Rivière. C'est d'ailleurs pourquoi mon collègue Maire et Conseiller territorial de Grand Rivière m'a demandé de s'associer à la question que je pose. Donc, j'aimerais que le collègue Daniel MARIE-SAINTE qui est Conseiller exécutif en charge à la fois des infrastructures et aussi des marchés publics puisse donner un éclairage sur la question pour que le public puisse entendre. Mais je veux aussi demander, dans la mesure où ces professionnels sont pratiquement à quai, et qu'ils sont lésés depuis bien des jours et des semaines, qu'on puisse étudier éventuellement dans quelle mesure la Collectivité pourrait leur apporter une aide, une indemnité, je ne sais pas comment la nommer, pour qu'ils puissent faire face à leurs échéances et puis aux difficultés qu'ils rencontrent financièrement à cause de cette incapacité de sortir en mer.

M. Le Président Claude LISE

Bien alors, je ne sais pas si le collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE veut bien répondre. Je lui demande, si possible, la plus grande concision parce qu'on a un impératif horaire. Alors, s'il y a des détails, éventuellement, il pourra intervenir à la reprise.

M. Daniel MARIE-SAINTE

Je vais être très synthétique. Le collègue a évoqué deux ports. Alors les problématiques subies par les professionnels sont les mêmes, mais l'historique qui les a menés à cette situation est un p'tit peu différente. Ce sont les ports de Grand-Rivière, déjà très connus pour le problème de l'ensablement, et plus récemment celui du Vauclin, puisqu'à l'invitation du collègue Georges CLEON, nous nous sommes déplacés il y a déjà plus d'un an, et nous nous sommes rendus compte que le port du Vauclin était envasé, pas simplement ensablé, mais nous avons découvert en réalité qu'il était envasé. Alors pour synthétiser, pour Grand-Rivière quand nous sommes arrivés en 2016, il y avait un marché multi-attributaire qui avait été passé par le Conseil Général avec deux entreprises qui s'alternaient par un jeu de marché à bons de commande, et à chaque bon de commande il y avait une entreprise lorsqu'elle avait fini elle devait dégager, et une autre venait. Cela a entraîné d'ailleurs beaucoup de péripéties. Ce marché est arrivé à terme au mois de février. Nous avons eu quelques difficultés pour la fin de ce marché parce que l'une des entreprises a été victime du sinistre au niveau de sa drague qui avait coulé et qui polluait, mais néanmoins, elle a pu la réparer et reprendre le travail. Le marché actuellement est terminé pour cette entreprise. Entre-temps nous avions lancé un nouveau marché mono-attributaire cette fois-ci, et la commission d'appel d'offres a accordé, a retenu au groupement d'entreprises. Et nous avons donc notifié ce nouveau marché à ce groupement d'entreprises, et ils sont en phase de démarrage actuellement. Le premier bon de commande a été notifié ou est en voie d'être notifié. Donc à Grand-Rivière nous avons à nouveau une solution technique, quoi que celle qui est sur le terrain est un peu provisoire, parce que le groupement d'entreprises formé de Caraïbe Moter et d'Energie BTP s'était engagé à faire venir une nouvelle drague plus puissante pour que le travail se fasse à un rythme plus important. Donc pour Grand-Rivière, voilà le problème. En ce qui concerne le Vauclin nous avons eu des difficultés d'ordre administratif. Puisque vous savez qu'à chaque fois qu'on intervient en mer ou chaque fois que l'on intervient dans un cours d'eau ou dans un milieu aquatique, qu'il soit marin ou d'eau douce, nous sommes soumis à une obligation de demander l'autorisation au service de l'État au titre de la loi sur l'Eau. Il arrive parfois que cette autorisation soit très longue à venir. Donc pour le Vauclin nous n'avons pas encore obtenu l'autorisation définitive. Néanmoins nous pensions qu'au bout d'un an on l'aurait eu. Nous avions lancé un appel d'offre et la commission d'appel d'offres a, à l'unanimité retenue une entreprise, l'entreprise TTTM. Ce qui est prévu dans le marché, c'est qu'une drague puisse pomper le sable et le rejeter dans un lieu assez éloigné du port qui se trouve à Château Paille, donc plusieurs centaines de mètres plus loin. Mais pour pouvoir entreposer ce sable qui s'est avéré par la suite être en fait un sable boueux, une autorisation est nécessaire. Donc des dossiers ont été constitués, déposés auprès des services de la DEAL, et depuis plusieurs mois il y a donc une navette entre la DEAL et nos services jusqu'à ce qu'on obtienne l'autorisation. Et on nous a appris très récemment qu'il fallait en plus une enquête publique. Donc l'enquête publique vient de démarrer, et au terme de l'enquête publique il y aura ou non l'autorisation. Donc ce sont des procédures longues qui peuvent prendre un an. Dans l'intervalle, les marinspêcheurs qui étaient donc lésés dans leurs activités professionnelles se sont mobilisés. Ils ont été régulièrement tenus au courant de toutes les démarches entamées par les services de la CTM. Ils se sont mobilisés, ils se sont rendus devant les bureaux de la DEAL, et 24 heures après nous avons pu bénéficier d'une autorisation provisoire. Mais néanmoins, il y a un certain nombre d'installations à faire, que nous avons faites. C'est-à-dire que n'ayant pas encore l'autorisation de rejeter le sable boueux jusqu'à Château Paille en direct, on nous a autorisé à pouvoir transporter ce sable enlevé du fond de la mer, dans un site qui s'appelle la pointe Théogène, et le transport se fait par camion. Mais il est évident qu'on ne peut pas transporter dans un camion un sable qui dégouline d'eau, Donc, nous avons été contraints de faire un bassin de décantation intermédiaire, situé dans l'enceinte du port, et ce qui a été convenu avec l'entreprise c'est qu'elle réaliserait pour notre compte le bassin de décantation, ce qui a été fait. Nous avons dû créer avec le concours de la commission d'appel d'offres un prix nouveau pour financer ce bassin. Le pompage a commencé et la vase, un sable boueux, est stocké dans le bassin de décantation, et comme disent les techniciens, après le réessuyage, c'est ensuite transporté par camion, par la voie terrestre, jusqu'à la pointe Théogène. Quel est le problème qui s'est posé? C'est que nous nous étions appuyés pour faire le cahier des charges sur une étude qui avait été faite par l'ex Conseil Général, et qui indiquait une proportion entre la vase, c'est-à-dire les fluides, et le sable de 45 %. Et, il s'est avéré que lorsque l'entreprise a commencé à faire le boulot, premièrement, ils ont été entravés par l'existence d'une série de déchets ou corps morts dans le port et qui bouchait la crépine. Donc l'entreprise a trouvé des difficultés que nous avons dans les débats quotidiens avec cette entreprise, nous avons contenu contre de cela. Mais il se trouve que ce qui est trouvé au fond de la mer n'a pas la composition de ce qui nous avait été indiqué dans les études préalables. Il y a davantage de boue que prévu. Ce qui fait que la décantation, le ressuyage dans le bassin est plus long. Alors c'est ce qui a fait que l'entreprise a fait des réclamations et souhaitait être indemniseé de l'immobilisation de sa drague pendant le temps du réessuyage. Nous avons examiné cette question, nous avons vu que ce n'est pas possible de traiter cette question par un paiement d'une immobilisation dont nous ne maîtrisons pas la durée, qui reviendrait à payer une prestation non faite. Donc des discussions ont été menées avec les entreprises, et nous sommes en voie, me semble-t-il, de trouver une solution satisfaisante qui permet simplement de donner une plus-value par mètre cube de sable boueux enlevé, et il tient compte de la nouvelle proportion. Donc les services sont en pourparler, et je pense que nous sommes au point d'aboutir. Ce sera très prochainement soumis pour créer un prix nouveau. Et l'entreprise, si ce que nous proposons est légalement accepté, pourra redémarrer. Voilà ce que je voulais dire. Mais c'est surtout dû au fait que nous n'avons pas encore l'autorisation définitive. Et ce que vous devez savoir c'est que l'autorisation provisoire qui nous a été donnée c'est pour un volume limité de vase

à enlever. Alors l'instruction que nous avons donnée c'est qu'avec ce volume limité on essaie de mettre un chenal qui permettrait aux marins-pêcheurs d'entrer et sortir par tout temps, c'est-à-dire aussi bien marée haute que marée basse. Voilà le point que je voulais faire. Et j'ai demandé aux collègues de communiquer ces informations aux marins- pêcheurs, en espérant qu'on va arriver à un accord avec l'entreprise. Alors je dis pourquoi c'est très difficile, parce que je rappelle que c'est à la suite d'un appel d'offre, et vous savez lorsque vous faites un appel d'offre, il y a plusieurs offres, je crois qu'il y en avait 6, 5 ou 6. Il y a une entreprise qui est retenue et les autres vous surveillent. Donc nous ne pouvons pas faire des choses qui seraient dérogatoire au code des marchés publics. Donc c'est pour cela que la négociation est longue pour que nous ne soyons pas accusés par les concurrents malheureux d'avoir fait du favoritisme. Nous avons déjà eu cette accusation, mais elle était infondée. Et nous avons déjà reçu du courrier d'une entreprise qui n'a pas été retenue qui nous accuse déjà de faire du favoritisme pour l'entreprise qui était retenue. Donc dans cette affaire-là, nous sommes très rigoureux et très prudents.

M. Le Président Claude LISE

Très bien collègue merci. Donc tu as moins d'une minute pour la dernière question parce que je vais suspendre. Vas-y. Question numéro 23 : Levée de déchéance quadriennale, question très simple.

23/ DEMANDE DE LEVEE DE DECHEANCE QUADRIENNALE DE LA DELIBERATION NUMERO 11-1033-1 POUR PAIEMENT DES SOLDES DE SUBVENTION AU TITRE DU PO FEDER 2007-2013

M. Jean-Claude DUVERGER

Je veux juste, je veux juste là. Les explications sont justes et nécessaires, mais tu nous dis qu'on va faire 7 dossiers ensemble pour faire les 3 dossiers. Et le collègue CLEON pose une question qui n'est pas le problème de l'ordre du jour, qui peut venir au dossier 58, présenté par BOUTRIN cet après-midi. Et là maintenant, tu nous dis il y a une minute etc. Parce que je sais que l'explication, mais ce n'est pas la première fois qu'on a cette explication-là. Donc, dans la réalité, il faut qu'on soit un p'tit peu plus vigilant, sinon on ne va te demander d'aller vite quoi. Voilà ce que je voulais dire pour ce que ça soit inscrit au procès-verbal.

M. Miguel LAVENTURE

Merci. Donc sur le rapport 23, on ira vraiment très directement, puisqu'il s'agit d'une décision à caractère strictement administratif, parce que l'opération consiste à reprendre la main sur le plan administratif sur des opérations qui normalement sont bouclées. Elles sont atteintes par la déchéance quadriennale, et en plus elles portaient sur le PO qui était avant celui-ci. Puisque c'est le PO 2007-2013, donc lui, il est plus que fini, et en plus, il y a une déchéance quadriennale. Et par conséquent si on veut solder les opérations d'une manière qui soit satisfaisante, il faut qu'on reprenne la possibilité administrative de pouvoir décider, et c'est l'objet du rapport, levée de la déchéance, qui permet ainsi par conséquent de traiter les soldes qui sont en cours, et ainsi de boucler l'affaire. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. Le Président Claude LISE

Bien, mes chers collègues, je pense que cela ne fait aucun problème. Nous sommes unanimes ? Donc...

M. Yan MONPLAISIR

Président?

M. Le Président Claude LISE

Oui. Collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR

Merci. Je ne veux pas rallonger les débats Président, mais je voudrais simplement faire une proposition à notre collègue qui s'occupe des fonds européens. Je voudrais que ça soit fait en présence de l'Assemblée comme ça si jamais il y avait un questionnement que cela puisse m'éclairer. Etant entendu que ce sujet-là est un sujet très technique sur lequel je pense qu'effectivement qu'il n'y a pas de discussion. Je voudrais suggérer, parce que nous avons mis en place une règle qui consistait à demander aux porteurs de projet qui sollicitaient les fonds européens d'épuiser préalablement la faculté d'utiliser le dispositif dit de défiscalisation préalablement les fonds européens venant en complément de manière à maximiser la potentialité de ces fonds européens, et nous permettre de mener à bien un maximum de projet. Je voudrais suggérer au Conseiller exécutif aujourd'hui, compte tenu, je dirais, du rythme d'avancement de la consommation de ces crédits, et comme nous ne sommes pas en situation de surchauffe, que nous puissions mettre un terme à cette approche technique des demandes et que l'on épuise directement toute la faculté qui est donnée dans l'utilisation des fonds européens, sans les subordonner à ce préalable, qui à la fois rallonge le délai, est l'objet de difficulté supplémentaire pour les entreprises. Parce qu'il faut savoir que quand il s'agit de gros dossiers, il n'y a que 2 % de dossiers de défiscalisation qui reçoivent une réponse favorable, quand les dossiers sont étudiés sur Paris. Et quand ils sont étudiés sur place ça, à la fois, rallonge les délais et complexifie les opérations. Je pense que cela nous permettrait d'avoir une meilleure utilisation et une plus grande fluidité dans l'étude des dossiers, et cela permettrait d'accélérer la consommation.

M. Le Président Claude LISE

Bien alors, le collègue Miguel LAVENTURE va répondre à la reprise. Je vais suspendre, et je vous demande de reprendre la séance, écoutez-moi bien, à 16h15. On a une délégation à recevoir. Je leur ai demandé d'être là pour 16h. Donc, moi, je vais les recevoir à 16h15, de toute façon, et je vous dis, s'il n'y a pas le quorum au bout d'une heure, je renvoie à 3 jours, le reste de la plénière. Parce que je ne vais pas pénaliser ceux qui sont là depuis ce matin, certains sont là depuis 9h, il y a des gens qui viennent avec 2 heures, 3 heures de retard, qui font durer tant qu'ils peuvent, ensuite qui s'en vont, et ce sont toujours les mêmes qui sont là le matin très tôt qui se retrouvent le soir très tard. Par conséquent, moi, je vous le dis, à 16h15, je reçois la délégation. Je vous signale qu'il nous reste 20 questions, 4 motions, et une délégation à recevoir. Donc, je commencerai à 16h15. La séance est suspendue.

Séance suspendue à 14h36. Séance reprise à 16h 35.

M. Le Président Claude LISE

Bien chers collègues la séance est reprise. Chers collègues comme je vous l'avais indiqué hier matin, nous avons été sollicités par un regroupement d'enseignants, de lycéens, d'étudiants, qui souhaitent nous parler de la situation de l'éducation, de la politique de l'éducation, les réformes en cours. Donc la délégation est là, ils vont désigner un ou deux représentants qui vont s'adresser à vous. Et par conséquent, je vais leur céder tout de suite la place. Ils nous avaient fait tenir une proposition de motion qui a été reprise par les représentants de la commission Education. Donc, le collègue CHARPENTIER-TITY aura l'occasion, quand nous

examinerons les motions, en fin de séance ce soir, de nous présenter la motion telle qu'il l'a reprise. Mais pour l'instant, je vais donc souhaiter la bienvenue à la délégation, et je leur propose de venir, se rapprocher. Donc, Madame PETITOT va présenter la délégation, et dire qui parmi ceux qui sont là, va intervenir.

Mme Jacqueline PETITOT

Bonsoir. Nous vous remercions d'avoir accepté que nous intervenions. Nous représentons un regroupement qui considère qu'un des fléaux qui sévit dans notre pays et dans l'éducation, c'est la division. Dans tous les domaines, mais en particulier, c'est la division. Alors nous sommes un certain nombre, depuis beaucoup d'années, à nous battre pour réaliser une unité qui a déjà pu se concrétiser dans un front commun de l'éducation, qui avait rassemblé toutes les organisations syndicales et de parents d'élèves, dont notamment j'avais été coordonnatrice en 2012, qui s'était particulièrement penché sur la guestion du maintien en Martinique des lauréats aux concours, des néo-titulaires et des stagiaires. Et disons que chaque année on doit recommencer parce que malheureusement l'unité n'est pas spontanée. Alors donc, cette année, la nouveauté, c'est que ce regroupement pour l'unité s'étant à l'université. Alors nous avons avec nous une collègue du collège de Ducos, qui nous montre la voie, disons de la résistance unitaire, donc Madame Carine MICHALON. Nous avons Monsieur José ROSEDEL qui a été une des chevilles ouvrières du mouvement qui en début 2017, lorsqu'il y avait eu la suppression brutale des contrats aidés, et bien, il avait été la cheville ouvrière de ce mouvement qui avait reçu le soutien de l'ensemble des élus, et qui avait donné lieu à la plus grande manifestation depuis 2017, et maintenant Monsieur ROSEDEL il est élu du personnel au titre de Force Ouvrière. Et nous avons deux représentants de l'Université. Alors donc une diversité, moi-même je suis membre de la CSTM Education, Madame est représentante du SNES au collège de Ducos. Alors donc ils vont intervenir brièvement puisque nous ne voulons pas abuser de votre temps, sur les problèmes. Mais ce que nous voudrions dire, on parle beaucoup de la Guadeloupe. Il y a une tentative d'organiser une véritable guerre fratricide entre la Martinique et la Guadeloupe. Et d'ailleurs, notre regroupement a pris l'initiative, d'envoyer la semaine prochaine certainement une délégation en Guadeloupe pour dire que nou pas daco épi sa. Sé ensem ensem ke nou pli fô. Pas question de guerre fratricide et de tous les gens qui veulent notamment pousser à la scission de l'Université. Mais, force est de reconnaître, me semblet-il, que les élus guadeloupéens ont l'air plus au combat que les élus Martiniquais, pour la défense notamment de l'Université. Et l'université est en grave danger, les collègues peuvent le dire. Il y a une certaine tendance à la transformer en coquille vide, en instrumentalisant des individus de Guadeloupe qui sont anti-Martiniquais, qui veulent pousser la Martinique à force de provocation à être amenée à une espèce de scission. Et bien en ne respectant pas l'autonomie du pôle Martinique, en multipliant les provocations et en faisant en sorte de supprimer des formations de Martinique finalement pour les transférer en Guadeloupe. Et la situation elle est extrêmement grave. Et nous considérons que c'est la Martinique tout entière qui est en danger avec cette transformation du pôle Martinique en coquille vide, d'autant plus qu'il y a maintenant un institut privé qui s'est mis en place dans lequel un certain nombre d'enseignants Martiniquais, qui comme par hasard, jouent contre la Martinique en votant le transfert enseignent également dans cet institut. Donc la situation est grave et on a décidé de s'adresser à vous, aux élus, parce qu'il faut qu'il y ait une mobilisation générale de la population martiniquaise avec tous ces élus, toutes tendances confondues pour sauver notamment notre université. Alors donc on a prévu qu'on ait d'abord la camarade du SNES qui intervienne rapidement et après le camarade José ROSDELLE, et après les camarades de l'Université.

Mme Karine MICHALON (Représentante du SNES)

Bonjour Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée. L'ensemble de la communauté scolaire du collège Asselin de Beauville de Ducos revendique le droit à l'éducation dans de bonnes conditions pour tous les élèves de notre ville et même au-delà. L'objectif de notre combat est d'accorder à nos élèves martiniquais les moyens auxquels ils ont droit pour leur permettre d'évoluer et de s'épanouir dans leur scolarité au même titre que les élèves du premier degré du lycée et des réseaux d'éducation prioritaire ou réseaux d'éducation prioritaire renforcés que le Recteur Monsieur JAN a choisi de prioriser pour l'année scolaire prochaine. Le secrétaire général nous a évoqué lors de notre première audience au Rectorat la justice sociale pour justifier la suppression des divisions dans notre établissement. Monsieur le Recteur qui nous a reçu récemment nous a demandé d'attendre la remontée des effectifs prévus par les chefs d'établissement du second degré avant de répondre à nos demandes. Il y a avant une responsabilité académique de répartition globale, et il y a la réalité des chiffres. Alors sa réalité des chiffres n'est pas la nôtre au collège Asselin de Beauville. Nous avons 898 élèves scolarisés en enseignement général, 58 élèves de SEGPA, soit un total de 956 élèves. Nous avons 35 % d'élèves boursiers. Or, à notre première réponse, le Rectorat nous a répondu que nous étions un établissement dit privilégié. Nous avons par ailleurs 26 %, cela représente 250 élèves, 26 % d'élèves à besoin particulier, ce qui est énorme. Nous avons une bonne réputation au collège Asselin de Beauville de Ducos parce que nous avions mis en place, il y a quelques années, le projet Madisnina. Donc nous prenions on change les élèves à besoins particuliers, notamment en leur fournissant du matériel numérique adapté. Les professeurs ont été formés, non seulement aux différents troubles des apprentissages, mais aussi à la prise en compte des élèves considérés comme à haut potentiel. La population de Ducos avoisine désormais les 18 000 habitants. Et lors de notre rencontre avec le Maire il nous a été dit que de toute façon elle n'allait pas aller en décroissant. Nous ne perdons pas de poste pour l'instant, mais nous avons tout de même relevé une perte de complément de service. Pour vous donner des exemples en mathématiques nous allons passer de 9h à 5h, en SVT nous allons passer de 15h à 12h, et nous considérons désormais, nous, la communauté scolaire de Ducos, que ceci est une manière de dégraisser le mammouth en douceur, puisque 950 élèves c'est quand même la capacité d'un lycée. Comment dans ces conditions, Mesdames et Messieurs les élus, pérenniser la qualité de l'enseignement et l'équité pour tous les élèves, quand notre Recteur nous explique qu'il ne faut pas se focaliser sur les taux d'encadrement, bien qu'il reconnaisse que les éléments que nous lui avons donnés sont clairs. Je reprendrai les termes si chers à notre Ministre de l'Education Nationale dans cette dernière question. Comment viser l'excellence et la bienveillance en toute confiance lorsque l'on nous supprime des divisions dans un collège situé dans une ville où la population est en hausse? Je vous remercie.

M. José ROSEDEL

Mi pwoblem nou jodi jou Martinique. Pwoblem nou sé ki sa ? Me pwoblem-là tre simple. Ki fe ke nou ni otan problem, pa dan sectè l'édikasion selmen, ti brin tou patou, se paske nou martniquais, nou poko mété ko nou dako. Lè mwen di mété ko nou dako, mété ko nou dako pou nou travail ensem, ba en ti territoire ki Martinique. Mwen ka pren com exemp la grève 2017, comba-a ke nou mennen, lé syndicat martinik mennen té ni en union, ki fe ke nou mennen en combat, é ke nou ginyin en bagail, mem si nou pa giyen tou sa nou té ka aten mé nou trape ken mem en bagail kec chose. Mé jodiya nou ka woué ke Ducos, sa ki ka passé, sé manmail ducos-là pati tou sel adan en mouvman pou l'éducation du peuple martiniquais, des enfants martiniquais, é mwen ka pensé ke parmi zot là dwet ni moun ki ni ti maman ki ni ti ich, ki ka vini et ke sé en travail ke fot nou ké fè ba Martinique. Sé pou sa jodiya nou là bo

zot. Nou vini wouè zot pou nou palé épi zot. Pou nou fè en motion pou woué ki manniè nou ké défen intéré nou martiniquais, intérè pep martiniquais. Jodiya nou la pou di zot ke l'éducation Martinique en danger. Danger ya ka vini ke yo ka vréyé mamail nou Guadeloupe, Guyane ti brin tou patou. Et mwen ka pensé ke zot za ten discours que mwen iche péyi-a doubout, ke mwen za fè, mwen za tien à ce sujet. Yo ka vréyé en lo martiniquais alé pou fè dot moun remplacé yo. Bagail tala pa normal adan en ti péyi kon Martinique. Paske ki sa ki ka pasé, l'éducation, la base, la connaissance de la jeunesse martiniquaise sé nou martiniquais ki pou otchipé ko nou di sa. Piske nou nou pa ka alé fey adan dot pays, dot communauté, dot koté. Mwen ka pensé ke i tan ke nou martiniquais nou mété ko nou ensem pou nou sa goumin ba Martinique. Goumin tout comba ki ni a minin enlè territoire tala, territoire au niveau de l'éducation, au niveau du travail, au niveau de tout ce qui se passe dans ce pays. Pas ke mwen pas sav, mé mwen ka pensé que adan tout bagail tala, yo pa mété garde fou ban ou ici Martinique pou protégé péyi-a. Péyi-a jodi-a ouvè à tout moun. Nou ka gadé sa ki ka pasé Rivière-Pilote, en madam ka vini, i ka alé woué pou papié tèy yo ka di ke te-a pa tay, tè-a sé té italien. Nou ka woué sa ki ka pasé Robè, nou ka woué sa ki ka pasé Diamant, sa ka pasé Anses-d'Arlets, sa ka pasé en tout territoire Martinique. Oti sé garde fou-a ke nou mété pou protégé péyi nou, pou protégé jénes nou. Paske nou mem martiniquais, nou, ka venn è nou ba étrangé. Oui, deux secondes s'il te plait. Nou, ka vann tè nou ba étranger, ca sé pa en bagail ki normal. Alor tou sa ka fè partie de l'éducation du pep martiniquais. Alo manmail-la sel bagail mwen ka mandé zot jodi-a sé poté fos la ba nou, ba l'éducation martiniquaise, ba ti manmal nou, ba ti manmail péyi matinik. Mési en lo.

M. Gerry L'ETANG

Oui je suis enseignant à l'université, je m'appelle Gerry L'ETANG. Je souhaiterais vraiment Messieurs, Mesdames les élus, vous faire prendre conscience de problèmes graves qui sont devant nous à l'université, et qui tiennent au fait que quelques 120 postes risquent d'être captés de Martinique vers la Guadeloupe donc au profit de la Guadeloupe, au profit du pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles, ce qui serait véritablement une tragédie pour nos étudiants, pour la Martinique également dans son ensemble. Et donc, nous sommes quelques élus à nous battre contre cela pour empêcher cette captation de 120 postes sur une dizaine d'années. Il nous manque des postes. Alors nous concevons volontiers qu'il en manque également en Guadeloupe, mais c'est au ministère de créer des postes pour le pôle Guadeloupe. Ce n'est pas à nous de les donner, nous n'en n'avons pas assez pour nous, il nous en manque 39, si on nous prend 130, vous vous rendez compte, ce serait une véritable catastrophe. Donc nous souhaitons véritablement que les élus martiniquais se mobilisent contre cette histoire qui s'annonce, et qui serait véritablement détestable si elle devait aboutir. Donc nous sommes quelques-uns à l'Université à tenter d'empêcher cette captation. Nous aimerions pouvoir compter dans ce combat-là sur nos élus pour empêcher ce qui serait un véritable scandale, une véritable vagabonagerie contre la Martinique. Merci. Alors je passe la parole à mon collègue le professeur Charles SCHIELD, toujours pour l'université.

M Charles SCHIELD

Merci Gerry. Mesdames et Messieurs. Mon nom est Charles SCHIELD, je suis professeur de littérature américaine à la faculté de lettres de ce campus, Directeur du département d'anglais. Je viens de passer une semaine à organiser les examens de rattrapage pour les étudiants qui n'ont pas réussi leur semestre dans les temps normaux, et je suis venu ici représenter Madame le Doyen de la Faculté de Lettres qui ne va pas bien, pour essayer de conforter le discours de Monsieur Jerry L'ETANG que vous venez d'entendre. Je remercie

d'ailleurs aussi Madame Jacqueline PETITOT et Monsieur ROSEDEL d'avoir organisé cette rencontre de cette délégation devant votre Assemblée, qui me permet de m'exprimer. Je suis ici depuis 7 ans, professeur des universités, je suis venu faire des recherches surtout pour la littérature, sur la littérature antillaise. Mais, en tant que Directeur de département, et membre élu du Conseil d'UFR, donc de lettres et sciences humaines, depuis quelques années je me rends compte qu'on essaie de déstabiliser le pôle Martinique de cette Université nouvellement créée. Je suis arrivé au moment où Madame Corinne MENCE CASTER a été élue Présidente, et je voudrais dire ici à quel point j'admire le rôle que cette femme a joué. J'ai travaillé dans pas mal d'universités du monde, j'ai rarement rencontré quelqu'un avec cette pugnacité, cette honnêteté, et cette capacité de travail. Donc c'est dans cet esprit que je m'exprime ici, parce que la nouvelle présidence de cette Université ne va pas du tout dans la même direction. Et cela me rend malade. Donc ce qui se passe, on essaie de déstabiliser, notamment, la Faculté de lettres. Pourquoi ? Parce que c'est la Faculté des lettres qui a empêché le retour du trio scélérat du CEREGMIA. Et c'est à cause de cela qu'on essaie de faire tomber Madame le Doyen qui, proche de Madame MENCE-CASTER, etc. avec Monsieur Gerry L'ETANG, Monsieur Raphaël CONFIANT et d'autres enseignants de cette Faculté de lettres a réussi à empêcher que ces gens reviennent sur leurs postes, chose que le Président de l'université a encouragé jusqu'à l'an dernier. Donc aujourd'hui nous sommes dans une situation où la gouvernance de l'Université des Antilles sape tout ce que nous essayons de faire au pôle Martinique. Ce que Madame Odile François-HAUGRIN-MARCELLIN, Vice-présidente du pôle, subit comme humiliations de la part de la gouvernance de Fouillole est invraisemblable. Et j'espère que la communauté de Martinique fera quelque chose pour la soutenir. Sinon ces postes vont partir, et ce n'est pas juste. Il y a des calculs qui sont frelatés pour présenter cette chose. Et nous, nous ne sommes pas entendus. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Bien, mes chers collègues, je pense qu'il était important que nous écoutions les représentants de cette délégation, et un peu plus tard donc nous aurons à discuter du projet de motion qui a été déposé, mais qui a été donc revu par des membres de la commission, notamment notre collègue à CHARPENTIER TITI. Alors je propose que nous reprenions nos travaux, et pour libérer la collègue TORPILLE qui a une obligation, donc je propose qu'on voit ces deux questions, et ensuite c'est la collègue Conseillère exécutive NELLA qui viendra présenter sa série de questions. Donc tu as à la parole c'est la question numéro... pardon collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER

Président c'était juste pour dire à tous les collègues, et aussi en guise de respect envers toi et les autres intervenants que je vais devoir vous laisser puisque, j'ai aussi pour les écoles... puisque on dit qu'il faut aller défendre les enfants, j'ai une école où on a un conseil de classe et le Directeur me reprochait pour le dernier conseil de classe de l'année que je ne sois pas présent. Ça se termine à 18h donc le temps que je prenne la route avec les embouteillages, je veux au moins montrer que j'ai respecté un engagement donc je risque de partir sur la pointe des pieds. Je filerai à la gros-mornaise mais pas à l'anglaise.

M. Le Président Claude LISE

Très bien, non mais on fera semblant de ne pas voir cela. Alors la collègue TORPILLE va nous présenter la question numéro 48. Prorogation de la Convention Nacre, alors c'est le nouvel accompagnement pour la création d'entreprise). Donc c'est l'autorisation à signer un avenant.

48/ PROROGATION DE LA CONVENTION NACRE (NOUVELLES ACCOMPAGNEMENT POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE) - AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT

Mme Marinette TORPILLE

Tout à fait Président. Bonsoir chers collègues, au 1er janvier 2017, l'État a arrêté la gestion et le suivi du dispositif NACRE qui permettait à des personnes en difficulté et éloignées de l'emploi de réaliser leurs idées d'entreprises ou d'activités en les accompagnant. L'État a décidé que c'était aux Régions de proposer à ce public ce dispositif d'accompagnement. Etant donné que les bénéficiaires du dispositif étaient pris en charge sur 3 ans, au 1er janvier 2017 il y avait des personnes qui étaient toujours en cours de parcours. Aussi il a été demandé aux régions, donc en l'occurrence, pour la Martinique à la CTM, de traiter la fin des parcours. Et pour se faire l'Etat a versé les sommes correspondantes. Ces sommes sont gérées par l'ASP dans le cadre d'une convention qui arrive à échéance au 31 décembre de cette année. Cette convention permet également l'utilisation d'un logiciel extranet. Compte tenu du nombre de dossiers en cours, ils ne seront pas tous liquidés au 31 décembre 2019. Donc, nous demandons à l'Assemblée de permettre qu'il y ait un avenant de prolongation de cette convention jusqu'au 29 février 2020. Donc le Conseil Exécutif réunit en sa séance du 23 mai 2019 a émis un avis favorable pour la transmission de ce dossier à l'Assemblée de Martinique aux fins de décision. Il vous est demandé d'accorder la prorogation jusqu'au 29 février 2020 de la convention conclue avec l'ASP afin de solder les différentes opérations de gestion entamées dans le cadre du dispositif NACRE par l'État, de donner le mandat au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour signer l'avenant à la convention avec l'ASP, et aussi prendre toutes dispositions utiles à l'application et la mise en œuvre de cette décision. Donc je vous remercie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique. Est-ce qu'il y a un représentant, une représentante ? Non ? Commission des Finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

C'était une commission conjointe donc, c'est un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Qui demande la parole ? Sinon, nous passons au vote. Tu n'as rien à ajouter ?

Mme Marinette TORPILLE

C'est tout simple Président. Vraiment c'est une prorogation de quelques mois, donc, là vraiment, il n'y a pas de débat.

M. Le Président Claude LISE

Donc, nous sommes unanimes?

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité. On passe à la question 49. Dispositif chrysalide pour l'accompagnement, la cocréation et la reprise d'entreprise.

49/ DISPOSITIF CHRYSALIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE

Mme Marinette TORPILLE

Merci Président. Cette question, c'est vraiment la suite, je dirais, de l'histoire de la question précédente. Puisque comme je vous ai dit dans la question précédente, le dispositif NACRE a été arrêté par l'État, et on a demandé donc aux régions et donc pour nous à la CTM de prévoir un nouveau dispositif et c'est ce qui aujourd'hui vous est présenté. Donc il s'agit de la mise en place du dispositif CHRYSALIDE, nouveau dispositif d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise pour les publics éloignés de l'emploi. Ce dispositif vient en remplacement du NACRE. En effet, conformément à la loi NOTRE, la Collectivité Territoriale de Martinique dispose, depuis le 1er janvier 2017, de la compétence pour financer les actions d'accompagnement et de conseil à la création et à la reprise d'entreprises, à destination des personnes sans emploi ou en rencontrant des difficultés à s'insérer durablement, d'où la mise en place du dispositif CHRYSALIDE. Nous avons eu la latitude de reprendre soit tel quel le dispositif NACRE ou soit de l'amender ou de le modifier. Alors fort du retour d'expérience, nous avons gardé globalement le principe de NACRE mais nous avons corrigé les points faibles, notamment à 2 niveaux. En effet nous avons revu les modalités d'entrée qui sont plus encadrées, et puis nous avons aussi revu le financement du porteur de projet, parce que nous avons voulu proposer un collège de financeurs. Qu'en estil exactement? Le dispositif CHRYSALIDE s'articule autour d'un parcours d'accompagnement composé de 4 phases, et non plus de 3 phases comme il y avait dans le dispositif NACRE.

En phase 1 : nous avons donc l'émergence du projet qui est étudiée ;

En phase 2 : de la phase « premier pas » : on étudie la structuration de l'exploitation du projet ;

En phase 3 : on est en phase confirmation : on est là sur la structuration financière du projet ;

Et en phase 4 : nous sommes sur le suivi renforcé du projet, on fait à ce moment-là de l'exploitation.

La phase 1, et c'est là qu'on à l'innovation, sera réalisée par Pôle Emploi au titre de la convention-cadre à travers une action qu'il mène, qui est l'action Actif Réa. En fin de compte, à cette phase, on regarde l'adéquation homme/projet, si cette personne qui a une idée de projet est vraiment apte et capable de pouvoir la réaliser, et de monter sa petite activité. Ensuite l'accompagnement des bénéficiaires dans les phases 2, 3, et 4, sera effectué par des cabinets conseil qui sont sélectionnés par appel à candidature, et ce sera lancé dans le cadre de la commande publique. Pour la phase 3 nous avons prévu une deuxième innovation. Nous avons recherché une solution pour faciliter le financement du projet du bénéficiaire, dans le cas où son projet naturellement est considéré comme viable. Le porteur de projet présente un dossier unique de demande de financement qui est proposé à un collège de financeurs. Ce collège de financeurs est réuni autour de la CTM, la CDC, devenue aujourd'hui la banque des territoires, et de 4 banques privées locales. Grâce à ce système, le porteur de projet aura désormais un accord de financement global constitué d'un prêt à taux zéro, et d'un prêt bancaire complémentaire. Fini pour lui le parcours du combattant où il passe de guichet en guichet à aller voir comment il ferait pour financer son projet qui reste quand même très modeste quand on regarde en termes de montant global des projets de ce type. Et le plus souvent, il avait des réponses qui étaient négatives. Donc là, son projet est pris globalement, et avec le collège des financeurs, nous pouvons avoir une réponse globale. Les discussions avec les quatre banques locales qui nous accompagneraient pour les prêts complémentaires, ces discussions sont en bonne voie et donc elles sont en cours. Concernant le financement même du dispositif d'accompagnement. Ce financement du dispositif sera assuré par la CTM et le FSE, et il est prévu à peu près pour 200 entreprises par an. Le montant est de 650 000 € répartis entre la CTM et le FSE. La DFE a été interrogée le 28 mai 2019, et elle a confirmé que cette opération est bien éligible dans les mesures qu'elle gère. En conclusion, vous êtes invités à vous prononcer sur la mise en place du positif CHRYSALIDE qui vient remplacer le dispositif NACRE tel qu'il est présenté dans les annexes qu'on vous a fourni, et il vous est également demandé de vous prononcer et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du dispositif notamment solliciter le FSE au titre de la mesure 8-1-3, améliorer l'emploi pour la création d'entreprise pérenne dans le cadre du PO/FEDER 2014-2020, lancer l'appel à candidature pour sélectionner les cabinets conseil, et formaliser un accord de fonctionnement avec les banques pour le financement des prêts complémentaires. Chers collègues je vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances et la commission Développement économique se sont réunis conjointement ont émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Lors de cette commission nous avons surtout pris acte que ce nouveau dispositif allait beaucoup plus loin que celui qui avait été proposé en amont par l'État. Et surtout que ce dispositif permettait aux personnes éloignées de l'emploi d'avoir un accompagnement avec bien sûr, un cabinet conseil. Il avait été également demandé qu'il y ait une attention particulière sur le choix de ces cabinets conseil pour que ces personnes justement ne soient pas ballotées, comme l'a dit la Conseillère exécutive, et surtout que ces personnes trouvent en fait, sinon pas forcément un espace, mais un interlocuteur qui puisse les guider dans leurs démarches. Et effectivement aussi préciser s'il était possible, la durée de cet accompagnement.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote. As-tu des choses à ajouter ?

Mme Marinette TORPILLE

Alors, la durée, je réponds à la collègue. La durée de l'accompagnement, du moment que le projet est financé, la durée de l'accompagnement est de 3 ans. Effectivement, nous avons mis en place un cahier des charges, qui est, je dirais, assez rigoureux, notamment sur les prestations que nous demandons à ces cabinets-conseil, et surtout au reporting que nous voulons qui soit régulier pour savoir exactement comment est faite la prestation, et à quel stade qu'elle est, et je dirais, quel est le retour qu'il y a par rapport au porteur de projet.

Donc là-dessus nous avons porté une attention très particulière, parce qu'on sait effectivement que c'est à ce niveau-là que le bât blesse. Et puis par ailleurs, c'est vrai que le porteur de projet est bien encadré, et en plus bien aidé, sur le financement de son projet avec le collège de financeurs. Donc là, on a vraiment profité des faiblesses qu'avaient le dispositif NACRE qu'avait mis l'Etat, qui a eu des résultats, mais il y avait des faiblesses qui permettaient que ce dispositif n'était pas suffisamment performant. Et nous pensons qu'avec le retour d'expérience que nous avons eu et ce que nous avons modifié du dispositif, que nous aurons quelque chose à proposer qui soit plus performant que ce qui était. Une des choses aussi que je tiens à préciser, c'est que les personnes qui ne sont pas reconnues pour pouvoir poursuivre à mettre en place une idée d'entreprise, on ne va pas les renvoyer comme cela, je dirais, dans leur chaumière et qu'ils se débrouillent. Nous allons voir de quelle façon on peut, soit par de la formation, soit par un autre type d'accompagnement pour pouvoir les amener à réintégrer de l'activité. Ce que l'on veut c'est ne pas laisser les gens sans activité surtout quand ils font la première démarche de dire aidez-moi, aidez-moi à faire quelque chose. Et là, on doit pouvoir y répondre. Voici Président, j'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Sinon, nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je remercie la collègue Conseillère exécutive TORPILLE. Et j'appelle la collègue Conseillère exécutive Aurélie NELLA qui a une série de projets de décrets, projets de loi, projets d'ordonnances à nous présenter, ainsi que le compte rendu traditionnel concernant les contentieux. Alors, collègue, je te passe la parole pour la question numéro 41 : Projet d'ordonnance relative à l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie des produits phytopharmaceutiques.

41/ PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE À L'INDÉPENDANCE DES ACTIVITÉS DE CONSEIL À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET AU DISPOSITIF DE CERTIFICATS D'ECONOMIE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Mme Aurélie NELLA

Merci Président, bonjour chers collègues. Donc, en effet, l'Assemblée de Martinique est consultée sur ce projet d'ordonnance qui intervient dans le prolongement de la loi du 30 octobre 2018. Donc les principales dispositions de ce texte rentrent en vigueur en principe le 1^{er} janvier 2021, sauf pour les Outre-Mer où un délai plus tardif est prévu, puisque ces dispositions doivent rentrer en application au plus tard en 2023 ou en 2024. Alors, il s'agit d'un projet d'ordonnance organisé en divers chapitres. Un premier chapitre qui concerne les dispositions relatives à l'indépendance des activités de conseil, et des activités de vente concernant les produits phytopharmaceutiques. Le deuxième chapitre est relatif au dispositif de certificat d'économie de produit pharmaceutiques. Le chapitre 3, lui, indique des dispositions transitoires pour l'application de ce texte. Donc, globalement, la vocation de ce texte est d'organiser la séparation entre les activités de vente et les activités de conseil pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Donc, concernant les activités de conseil, le

conseil stratégique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques qui sera formalisé par écrit, qui s'adressera à tous les utilisateurs et qui sera donc obligatoire ; et d'un autre côté un conseil spécifique réalisé à la demande des exploitants pour réduire l'utilisations des produits phytopharmaceutiques. J'essaie de résumer l'extrait du texte, et en tout cas bien évidemment, préciser que ce texte a fait l'objet déjà d'une publication puisqu'il est paru au Journal officiel du 25 avril 2019. Je vous prie cher collègue de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement agricole.

Mme Nadia LIMIER

Nous nous sommes réunis lundi 17, la commission Développement agricole et la commission Développement durable. Nous avons émis un avis favorable sur ce texte, s'il favorise la transition écologique en imposant l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques, les commissaires attirent l'attention sur le besoin de concertation et d'accompagnement des acteurs en la matière, notamment sur le rôle de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique la DAAF. La commission conjointe considère que pour prendre en compte les impératifs de réduction de l'usage et des impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé publique qu'une mise en œuvre rapide est nécessaire.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable Environnement, Energie.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

La collègue vient juste de donner, c'est une commission conjointe.

M. Le Président Claude LISE

Ah! C'était commission conjointe, pardon.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Tout à fait. Merci Président.

M. Le Président Claude LISE

Santé et Action de prévention.

Mme Louise TELLE

Merci Président. La commission émet un avis favorable. Néanmoins elle déplore que des dérogations à l'interdiction puissent être encore octroyées jusqu'au 1er juillet 2020. Par ailleurs nous regrettons que la durée de la mise en application de l'ordonnance soit reportée de 2021 à 2024. Merci.

M. Le Président Claude LISE

Commission Politique de la Mer.

Mme Nadia LIMIER

Nous avons émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission Affaires juridiques et Textes.

Mme Marie-France TOUL

La Commission Affaires juridiques et Textes a émis un avis favorable sur cette ordonnance qui s'inscrit dans le sens de la transition écologique en imposant l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie et de produits phytopharmaceutiques. La commission regrette cependant que le texte n'aille pas plus loin. Sa mise en œuvre en Martinique est tardive, et les financements ne sont pas précisés. Les modalités d'adaptation pour les filières où les aides prévues ne sont pas indiquées. En outre l'application de ce texte suppose des mesures coercitives susceptibles notamment de garantir l'indépendance des éventuels experts.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Alors la commission des Finances et de Développement économique a été consultée et a émis, elle, un avis défavorable, parce qu'elle déplore la méthode qui consiste, sur des questions en lien avec la santé publique, à prévoir une application décalée dans le temps entre ce qu'on appelle l'Hexagone et les collectivités dites d'Outre-Mer. Alors que ce texte favorise la transition écologique comme l'ont souligné les autres commissions, en imposant l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques, il s'applique en 2021 dans l'Hexagone et à une date définie par décret, et au plus tard en 2023 ou 2024, selon des dispositions pour les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution. Eu égard à la pollution des sols que connaît la Martinique notamment du fait de l'étude de gestion de la molécule de chlordécone, le gouvernement doit créer les conditions d'une mise en œuvre des dispositions favorables à la santé publique et au développement durable en Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Juste pour avoir des précisions. Il y a des corps professionnels qui sont intéressés un peu par ce texte. Vous savez il y a toujours un moment où on prend une décision et puis une période de transition à observer. La période de transition qui semble dire que ce sera retardé ici, quel est le comportement de ceux qui sont intéressés par cela ? Est-ce qu'eux-mêmes ne demandent pas une dérogation ? Parce que du jour au lendemain, pour changer les choses des fois on demande un moment d'adaptation. Donc ma question serait beaucoup plus, est-ce qu'il y a eu une rencontre avec les corps professionnels qui sont intéressés, et est-ce qu'ils ont donné une position sur cela ?

Mme Aurélie NELLA

Alors les services ont interrogé plusieurs organismes extérieurs. Nous avons interrogé notamment le CIRAD, la société coopérative d'intérêt collectif de Martinique, BANAMART, Phyto Center, et l'AMSES. Alors vous imaginez bien que les réactions son nuancées selon qu'on se situe d'une part ou d'une autre. L'AMCES propose d'aller encore bien plus loin, quand BANAMART, effectivement justifierait un délai supplémentaire pour que les professionnels préparent cette transition. Moi, j'ai noté que la commission Développement économique, elle, préconise justement qu'il y ait une application en Martinique qui soit la même que celle prévue pour l'Hexagone. Donc, ils vont encore bien plus loin. Elle a émis un avis défavorable compte tenu de ces éléments-là, quand les autres commissions ont émis un

avis favorable parce que l'esprit du texte va quand même dans le bon sens, tout en soulignant en effet les effets négatifs de l'utilisation de ce type de produit par l'agriculture sur la santé. Donc c'est vrai que c'est une question qui met en balance, à la fois la préservation de la santé, la limitation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et en même temps, les intérêts économiques qui eux plaident pour une préparation mieux accompagnée de l'application de ces dispositions.

(Discussions hors micro)

Mme Aurélie NELLA

Ben, le texte est déjà publié. Le teste est publié depuis le mois d'avril. Maintenant les élus de l'Assemblée émettront leur position là-dessus.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Le texte peut être publié, mais n'empêche que nous pouvons donner notre désaccord à ce texte. Parce qu'en matière de santé, la transition n'est même plus possible, puisque nous avons déjà les résultats des conséquences, notamment de la molécule de chlordécone. Nous savons que c'est quelque chose qui n'est pas bon pour notre population. Et je ne vois pas comment on peut parler de transition. Il faut qu'on soit dans un positionnement clair par rapport à cela.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Alors c'est vrai qu'au sein de la commission Affaires juridiques et Textes, nous avons longuement débattu parce que dans le fond, le fait de vouloir aller vers une réduction, voire une suppression de ces différents produits, cela va dans le bon sens. Néanmoins, c'est vrai que nous nous sommes interrogés sur ce délai particulier qui est accordé à nos territoires, sachant que nos territoires ont déjà subi un certain nombre d'impacts, et un certain nombre d'empoisonnement, notamment au niveau de la chlordécone. Néanmoins, c'est vrai que nous aurions souhaité que l'État notamment, dans ce dispositif de réduction ou de disparition des produits, puisse véritablement dire quels moyens il met en œuvre pour accompagner les différentes filières, notamment toutes les problématiques que l'on sait au niveau du désherbage, etc. Parce qu'il y a effectivement un nombre de difficultés qui demeurent. Maintenant il faut qu'on accélère la recherche, il faut véritablement mettre les moyens pour que l'agriculture puisse être en capacité de faire cette transition. Même si nous soulignons qu'il faut véritablement qu'on puisse, enfin à notre sens, allez le plus rapidement possible comme la France, respecter les mêmes délais. Donc respecter les mêmes délais, oui, mais aussi il faut d'un accompagnement pour faire en sorte que nous puissions réussir au mieux ces délais, vérifier, contrôler, voilà. Quels sont les moyens ? Il ne suffit pas de dire « on va » « il y a qu'à » mais derrière, quels sont les moyens financiers réellement mis en place?

M. Jean-Claude DUVERGER

Président.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS

Merci Président. Je ne vais pas prendre part au vote, parce qu'une fois de plus on nous demande de nous prononcer sur un texte qui a déjà été publié. Cela traduit effectivement, et cela nous permet de voir le comportement de l'État vis-à-vis de ce qu'ils appellent les Outre-Mer. Alors j'entends pas mal de choses, effectivement, il faut une période de transition, il faut accentuer la recherche, mais ça fait des années qu'on entend cela. Et j'ai plutôt l'impression que cela permet à certains d'épuiser leurs stocks. Donc personnellement je ne prendrai pas part au vote.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER;

M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais que ceux qui nous écoutent, entendent bien que ce n'est pas toujours facile pour nous. Souvent il nous est présenté un texte qui est déjà voté, qui circule déjà. Mais nous donnons une position. Mais lorsque nous donnons une position nous interrogeons ceux qui sont intéressés. Et comme dit la Conseillère exécutive, il y a des fois où les positions sont partagées. Cela veut dire qu'à un moment les élus vont dire, voilà notre position, ce qui ne va pas satisfaire tout le monde. Mais il faut qu'on comprenne bien que nous interrogeons tous ceux qui sont intéressés, nous ne prenons pas des décisions comme cela ici et là, que nous entendons, mais nous leur disons qu'au moment où nous débattons c'est pour donner une position, pour dire voilà ce que nous pensons. Pourquoi nous sommes toujours en retard ? Comment cela se justifie ? Mais en disant à ceux qui nous écoute, Martiniquaises, Martiniquais, que ce texte est déjà voté, et en circulation.

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Moi la question que je me pose. Comment allons-nous expliquer à certaines personnes qui sont convaincues que l'utilisation de produits phytosanitaires, même dans une période de transition, comment pourrons-nous leur expliquer que c'est encore possible même dans une transition? Moi je reste persuadée qu'il faut que nous soyons clairs avec nous-mêmes. Et il ne suffit pas de dire seulement non à ce texte, il faut aussi qu'à notre niveau nous allions plus loin, et que nous demandions, est-ce que c'est le même traitement qui est fait en France ? Est-ce qu'en France il y a aussi cette période de transition ? Est-ce qu'il a été possible de mettre une période de transition en France, lorsqu'il y a eu l'utilisation de chlordécone ? Moi j'estime que nous savons ce que le chlordécone fait et a fait dans notre pays. Alors qu'il y ait des études, qu'il y ait des analyses, oui, pourquoi pas ? Mais pour le moment je ne vois pas, même si le texte est voté, moi j'estime qu'il faut que nous disions non, que nous ne pouvons pas tolérer qu'on nous considère encore de la sorte. Alors nous pouvons rester dans une période de transition, cela veut dire qu'on continue à utiliser ces produits, qu'on continuer à polluer nos terres, qu'on continue à contaminer les personnes. Non, moi je pense qu'il faut à un certain moment que l'État français arrête de nous considérer comme des choses. Ça suffit.

M. Le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Alors je ferai une proposition, parce que c'est vrai je n'ai entendu personne dire qu'il fallait à tout prix de cette transition, plutôt dire qu'il fallait accompagner les agriculteurs, cela me semble tout à fait normal. Maintenant ce que je proposerais si les collègues sont d'accord, que compte tenu du fait qu'effectivement ce délai, il est là, c'est une réalité, parce qu'il faut que notre vote soit clair. Parce que le texte parle effectivement de la réduction de l'utilisation avec un délai. Donc, maintenant nous pouvons dire que nous sommes contre ce texte, et que nous souhaiterions que les dispositions qui sont prises dans ce texte soient appliquées sans délai. Alors sans délai, et je pense qu'il faut aller plus loin, et de demander qu'il y ait un véritable accompagnement financier, scientifique, et tout ce qu'il faut pour les agriculteurs, parce qu'il ne suffit pas de demander qu'on aille sans délais, et puis laisser les professions concernées, qui sont elles aussi parfois sans autre alternatives, comme cela, en leur disant débrouillez-vous. Il faut aussi derrière qu'on puisse les accompagner financièrement, et qu'on mette les moyens, parce que je suis sûre qu'on met les moyens ailleurs.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je suis contre le délai.

Mme Marie-France TOUL

Je suis contre le délai. Et de demander que les dispositions qui sont évoquées dans ce texte s'appliquent sans délai. Et non seulement s'appliquent sans délai, mais également, comme nous demandons qu'elles s'appliques sans délai, que ces dispositions soient accompagnées de mesures financières, pour prendre en compte la situation des agriculteurs.

M. Le Président Claude LISE

Donc, il ne faut pas donner un vote négatif. Vous comprenez ?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Président, tel que le texte est présenté, personnellement, je ne le voterai pas.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, fait une proposition.

Mme Aurélie NELLA

Alors....

M. Le Président Claude LISE

Non, mais collègues, de toute façon, ne passons pas un temps exagéré sur un texte qui est déjà publié, nous n'allons rien changer. Seulement, il faut qu'on puisse donner une position de principe. Alors, tout le problème c'est qu'il faut faire la distinction entre les conditions d'application et puis est-ce que le texte va dans le bon sens ou pas dans le bon sens ? Donc, on peut toujours assortir le vote d'un commentaire. C'est cela, voilà. Alors, fais-nous une proposition.

Mme Aurélie NELLA

Non Président ce que je tiens à dire en préambule, c'est qu'en effet, même lorsque les textes sont déjà publiés, l'Assemblée émet toujours un avis. Ça, je suis clair là-dessus. C'est la pratique qu'on a toujours observée, et c'est celle que je propose qu'on observe encore une fois pour ce texte. Deuxièmement, je pense qu'il ne faut pas non plus confondre l'objet de ce texte. Ce n'est pas un texte qui est relatif directement à l'utilisation des pesticides, c'est un texte qui est relatif à la séparation des activités de vente et des activités de conseil pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et puis au dispositif de certificats d'économie des produits phytopharmaceutiques. Donc sur ça et je pense qu'il faut clarifier l'objet de ce texte. Donc son objet va dans un sens positif, puisqu'il s'inscrit dans la transition écologique. Maintenant le délai d'application plus tardif qui est prévu pour les collectivités de l'article 73 de la Constitution dont nous relevons, nous ne sommes pas d'accord ; enfin, les élus de l'Assemblée l'ont souligné, ils ne sont pas d'accord. Donc la proposition serait que l'Assemblée souhaite ou aurait souhaité que l'application de ce texte soit alignée sur celle qui prévaut dans l'Hexagone tout simplement.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Président juste une question. C'est vrai que souvent sur ce genre de décret qui nous est présenté régulièrement en Assemblée, j'aurais aimé savoir, les commentaires que nous émettons ici on fait des observations, on amende, on fait des motions. Mais en termes d'impact, en termes d'effet, en termes de répercussion au niveau national, ça se traduit comment ? Est-ce que c'est sans effet et qu'on note les observations que l'on a faite ? Ou est-ce qu'il y a une prise en compte de nos observations ? Est-ce que ça se traduit par quelque chose ? Parce-que des fois par moment j'ai le sentiment que les dispositions sont déjà prises là-bas, c'est sorti au Journal officiel, et on nous demande quand même de nous prononcer une fois que le texte est quand même déjà validé. Donc la question que je me pose c'est à savoir est-ce qu'aujourd'hui, et toutes les fois à venir, est-ce que nos observations ont un impact, ont un effet qui, en tous les cas, va nous permettre de voir les propositions que nous faisons se traduire par quelque chose. Parce que souvent je me suis déjà posé ces questions-là, est-ce que cela se traduit par quelque chose ? Est-ce qu'il y a une ...

M. Le Président Claude LISE

Alors, moi, je peux te donner une réponse. Personne ne prend cela en considération au niveau du ministère. Mais, il est important que nous prenions des positions. 1/ pour l'Histoire, parce qu'un jour ou l'autre on peut chercher à savoir ce qu'avait pensé les élus. Donc cela peut être intéressant, parce que plus tard on peut dire, bien non, ils étaient d'accord avec ça, ou bien ils n'étaient pas d'accord. 2/ Concernant les parlementaires, j'ai fait l'expérience, c'est quand même quelquefois un élément sur lequel on peut s'appuyer au cours d'un débat, pour dire à l'appui d'une position, l'Assemblée de Martinique interrogée à telle date, etc. a à l'unanimité, alors quand c'est à l'unanimité c'est encore mieux, pris telle position qui n'a pas été prise en considération. Mais cela vient en renfort d'un argument qu'on porte dans un débat. Donc ce n'est quand même pas inutile. Mais croire que ce que nous mettons là, est ne serait-ce qu'examiné pour quelqu'un, dites-vous bien que ça, ça arrive c'est mis dans un placard purement et simplement. Donc cela n'a aucun effet direct sur ceux qui nous gouvernent. Mais c'est pour nous-même d'une part, et pour

éventuellement aider des interventions qui vont se référer à la position qu'a prise l'Assemblée à cette époque-là, voilà.

Mme Marie-France TOUL

Président, au-delà de tout ce que tu viens de dire, je pense aussi que la population martiniquaise a le droit de savoir aussi ce que leurs élus pensent, et quelle est leur...

M. Le Président Claude LISE

C'est pour cela que je t'ai dit que c'est pour nous-mêmes.

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS

La population a surtout besoin de savoir aussi que nous sommes interrogés après que le texte ne soit appliqué. Donc, en quelque sorte.

Mme Marie-France TOUL

Ce n'est pas appliqué, c'est publié.

M. Denis LOUIS-REGIS

En quelque sorte, on se moque de nous. Et la preuve en est quand je regarde le rapport, il est bien question de deux questions comme le disait la collègue NELLA. Alors, il y a un premier point sur l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et au dispositif de certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques, et puis les produits phytosanitaires. Je crois que nous ne sommes pas des enfants, nous sommes bien des élus de l'Assemblée, donc nous représentons la population, et pour un tel texte il serait quand même opportun que ceux-là même qui produisent ces textes, interrogent les populations concernées d'abord, qu'on soit associé à la réflexion. Mais ce n'est pas ce qui est fait. Cela veut dire qu'en quelque part, *nou pa impowtan*, nous ne sommes pas importants. Et puis deuxièmement, je le redis, si on veut vraiment se passer de produits phytosanitaires, il faut que dans les organismes de formation, on commence par apprendre aux apprentis comment se passer des produits phytosanitaires, et non qu'on leur apprenne comment doser les produits phytosanitaires. Ce n'est pas pareil.

M. Le Président Claude LISE

Alors, il y a quand même quelque chose que je veux dire. Cela m'ennuie un p'tit peu quand on dit au fond ce dispositif-là c'est un truc de pure forme et on se moque de nous. Alors je veux quand même attirer votre attention sur le fait qu'il y a des juristes parmi nous qui connaissent cela. Cette disposition-là, ça vient de ce qu'on appelle le décret d'avril 60, qui :

1/ Oblige le gouvernement français à nous demander notre avis sur un certain nombre de dispositifs normatifs qui nous concernent, dont l'application est faite Outre-Mer.

2/Mais ce même texte prévoit que nous pouvons aussi déposer des propositions de loi. Et nous-mêmes, nous avons totalement négligé de nous saisir de cela. Et j'ai le souvenir en 2008, lorsque j'ai expliqué qu'au lieu de nous contenter de passer par le système des habilitations, qui était vraiment une escroquerie pour moi, puisque c'était donner l'impression qu'on nous donnait un pouvoir alors qu'en fait nous demandons à l'Assemblée nationale française de nous permettre de faire quelque chose, alors que nous avons un texte

qui nous permet de directement proposer quelque chose au vote de l'Assemblée nationale. J'ai eu un mal fou à faire admettre ça par mes collègues. Il a fallu que je me batte énormément alors que je présidais le Conseil Général. J'ai eu l'impression que c'est pour me faire plaisir qu'on a voté cela au Conseil Général, et pour la Région j'ai dû batailler pour que la Région nous donne un avis conforme comme cela. Et ça a été fait avec un tel manque de conviction qu'à Paris, ils ont mis de côté la proposition de loi pour ne s'occuper que de la demande d'habilitation qui a mis des années, avec toutes les complications, que même le président MACRON reconnaît. A l'époque quand j'avais dit que c'était une plaisanterie cette histoire d'habilitation, j'ai même des camarades autonomistes qui considéraient que c'était quelque chose d'extraordinaire. Ils nous avaient donné un pouvoir, et moi j'empêchais, je voulais empêcher les évolutions institutionnelles. Il y a plein de textes que je pourrais vous montrer là-dessus. Et bien aujourd'hui le Président de la République française, dit lui-même que ces habilitations, c'est quelque chose qui n'amène pas grand-chose. Mais nous avons la possibilité de par la loi, parce que c'était un décret que j'ai fait entrer dans la loi d'orientation, donc dans une loi française, nous avons la possibilité, enfin, toutes les collectivités, départements régions, maintenant CTM peuvent... Alors je ne dis pas que parce qu'on va déposer une proposition de loi, elle va être examinée et votée, etc. Mais c'est un pouvoir, il faudrait au moins que de temps en temps on essaie de faire passer cela. Et si nous disons qu'au fond ce que le général de Gaulle avait fait sous forme de décret, que certains d'entre nous ont fait entrer dans une loi est inutile on ne va pas demander mieux pour supprimer cela carrément. Or, moi, je pense que c'est un dispositif qu'il faut quand même garder en demandant qu'on l'applique sérieusement. Donc il ne faut pas que nous disions que c'est inutile mais que cela doit être respecté. En fait c'est quand même un pouvoir que nous avons dans la loi. C'est une parenthèse que je fais mais je crois qu'elle est quand même importante.

Oui, collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Juste pour préciser Président, qu'au sein de la commission, ce débat a déjà eu lieu à plusieurs reprises. Puisque dans le texte même qui instaure la Collectivité Territoriale de Martinique il y a cette possibilité pour les membres de l'Assemblée de faire des propositions de loi et de les adresser au Premier ministre qui a ensuite obligation de nous donner une réponse je crois dans les 15 jours. Aujourd'hui, à plusieurs reprises, j'ai fait remonter cette demande, alors peut-être pas formalisée, écrite au Président du Conseil Exécutif, mais j'ai demandé et fait souligner aux différents services responsables qui font le lien entre l'Assemblée et l'Exécutif de pouvoir mettre à notre disposition des ressources pour qu'on puisse justement aller dans ce sens. Et aujourd'hui, voilà, je n'ai toujours pas eu de retour. Tout le monde prend acte, tout le monde considère que ce serait bien et intéressant, mais voilà ça s'arrête à cela. C'est ce que je voulais préciser parce que je crois qu'il est important que nous puissions user de toutes nos prérogatives surtout dans ce domaine.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Juste porter un élément pratique. C'est vrai que la loi nous donne la possibilité, et nous avons théoriquement ce pouvoir-là de proposer des textes qui doivent être examinés par l'Assemblée nationale et le Sénat. Mais la réalité, elle est laquelle aujourd'hui ? La réalité c'est que l'agenda de l'Assemblée nationale et du sénat ce sont deux agendas hyper

contraints. Et même les propositions de loi des parlementaires n'ont aucune garantie d'être examinées un jour. Il faut voir la différence qu'il y a entre le nombre de propositions qui sont déposées et celles qui sont examinées. Aujourd'hui il n'y a guère que par le truchement de ce qu'on appelle les fenêtres parlementaires accordées aux groupes parlementaires que ces textes sont examinés. Et au sein des groupes parlementaires ça rivalise déjà. Je suis dans un groupe où il y a peut-être une trentaine de propositions qui sont déposées, alors que par fenêtre parlementaire on a que 4 textes qui seront examinés réellement. Mais avec très peu de chance, il faut le dire aussi, d'être adoptés. Donc c'est vrai que cette possibilité, il ne faut pas qu'elle demeure virtuelle où que virtuelle. Et il faudrait qu'on s'interroge au-delà du pouvoir qui est donné théoriquement aux collectivités de faire remonter des propositions de texte législatif, il faut qu'on s'interroge davantage sur le process qui permet à ces textes d'être réellement examinés. Et là, ça doit pouvoir se négocier, notamment, enfin, je ne sais pas s'il y aura cette fameuse réforme constitutionnelle qui est repoussée, au début c'était pour l'affaire BENALLA, maintenant c'est pour d'autres raisons de stratégie politicienne et d'équilibre aussi entre l'Assemblée nationale et le Sénat, mais il faudrait qu'on profite de cette opportunité-là pour faire des propositions sur le processus qui doit pouvoir amener les textes qui émanent des collectivités territoriales à être réellement examinés par le Sénat. Et j'aurai une autre nuance à porter. C'est vraiment, oui théoriquement on peut, je l'ai dit, on peut faire des propositions, mais il faudrait déjà qu'au sein de notre Collectivité, que l'Assemblée ait la possibilité, ce pouvoir d'Initiative qui est encore théorique, qui est sur le papier, mais qui n'est pas appliqué dans les faits, parce qu'on a choisi un modus vivendi pour le fonctionnement de cette Collectivité qui ne permet pas, ne serait-ce qu'au niveau de l'Assemblée, de faire remonter des propositions de textes qui doivent être examinés par notre Assemblée. Le pouvoir d'Initiative de l'Assemblée aujourd'hui il n'est pas observé, il n'est pas respecté. Donc si on veut que l'Assemblée nationale nous respecte il faudrait qu'on commence au niveau de notre Collectivité, à valoriser ce pouvoir d'initiative. Je l'ai dit.

M. Le Président Claude LISE

Bien entendu, nous sommes en accord sur cela. Je veux juste ajouter, après je passe la parole au collège LORDINOT que ce que tu as dit pour les fenêtres concernant d'éventuelles propositions de loi s'applique également aux habilitations, puisque c'est exactement la même chose. Quand vous faites une demande d'habilitation, il faut bien que le Sénat et l'Assemblée nationale l'examinent. Et la première difficulté, même quand le gouvernement vous a répondu Ok, qu'il a reçu cette demande d'habilitation, il faut trouver un créneau pour que cela arrive de la même manière. Sauf qu'encore une fois, là, vous demandez la permission de faire quelque chose alors que vous avez la possibilité de proposer quelque chose une bonne fois. Donc je trouve que dans les deux cas on a une procédure qui est complexe, mais le sentiment que j'ai, c'est que nous avons le sentiment que la deuxième procédure, qui était est au fond une sorte d'astuce qui avait été trouvée pour donner satisfaction à une Ministre de l'Outre-Mer qui a voulu donner satisfaction à certains parlementaires par une sorte d'astuce, c'est-à-dire qui a inventé cette histoire d'habilitation, j'ai le sentiment qu'on a reçu cela comme une sorte de panacée, une chose extraordinaire qu'on nous avait donné. Et on se heurte aux mêmes difficultés. Mais on avait quelque chose déjà. Et à cette époque-là je disais, mais battons-nous pour qu'on nous donne justement des créneaux sur quelque chose qu'on avait déjà. Non, on a préféré tout de suite crier bravo. On vous donne quelque chose, comme je l'avais dit dans les débats, qui promet plus que cela ne permet. Ce sont de fausses fenêtres, voilà. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Président. Tournons-nous vers l'avenir, et acceptons la main tendue par le Président MACRON, qui nous dit contractualisation, expérimentation, différenciation. Allons le prendre au mot. Faisons des propositions. Il dit d'abord qu'il veut réformer le système des habilitations. Préparons-nous. Allons demander des compétences d'environnement, comme ça on va dire, on va faire la loi sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Ça c'est notre position à Konverjans Pwogresis Matinik. On veut maintenant une compétence en matière d'environnement et de logement. Allons travailler ces dossiers. Mais il faudrait que notre Assemblée ait les moyens de travailler. Hier je n'ai pas voulu mettre ce sujet sur la table, parce qu'il y en avait suffisamment. L'examen des moyens mis à la disposition de l'Assemblée pour étudier les textes et travailler et mettre des commissions d'enquête ou autres. Si on n'a pas de budget comment on fera ? Si on n'a pas de cadre, comment on pourra, par exemple, vérifier le calendrier législatif et faire une veille législative qui va nous permettre d'anticiper ? Mais c'est le fonctionnement actuel de notre Assemblée qui rend inopérant la possibilité de donner des avis. Donc allons remettre les choses en place, reprenons le pouvoir nous membres de l'Assemblée, et puis, faisons-en sorte que nous donnions des avis éclairés et revendiquons la possibilité d'être différents. Prenons le président MACRON au mot. Dialoguons avec lui.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, c'est pour faire plaisir au collègue LORDINOT. J'ai eu l'occasion de lui dire au Président MACRON, en face, je lui ai dit votre concept de différenciation ce n'est pas une invention. Moi j'ai entendu Monsieur LE PENSEC en 1991 parler de cela, de différenciation donc ce n'est pas un nouveau concept. Et deuxièmement, je lui ai dit que comme maintenant ce qui est à la mode c'est de dire que ce qu'on fait doit être réel, puisqu'on a une loi sur l'égalité réelle. Je lui ai dit donc quand vous parlez de différenciation, dites différenciation réelle, voilà, donc ça va déjà donner du poids puisque différenciation ça existait déjà avant, voilà. Mais tu vois, donc je dialogue, c'est déjà un dialogue ça. Et c'est un dialogue réel. Non, la parenthèse était intéressante mais il nous faut revenir parce que je dois vous faire voter sur quelque chose. Alors on vote comment ? Collègue CLEM.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Je pense que notre fonctionnement est complètement indépendant des décisions de l'Etat. C'est à dire qu'on est pour le moins inexistant pour eux. Cela veut dire qu'ils prennent leurs décisions, et qu'ils nous demandent carrément pour pure formalité notre avis. Si vraiment il y avait à minima, une volonté de choisir ou de prendre une décision qui normalement devrait nous servir, ils auraient attendu notre avis avant de délibérer. Donc, personnellement, j'estime que ce texte, aussi favorable, aussi positif qu'il puisse être me semble insuffisant, dans la mesure où quel que soit, même si on ne délibère pas, on ne valide pas un vote sur l'utilisation du phytosanitaire, il me semble que sur ce texte, il y a suffisamment de points qui ne me permettent pas de voter dans le sens favorable.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Moi je fais la proposition de voter le texte sans délai. Voilà ma proposition. Qu'il n'y ait pas de délai, voilà. Le texte positif, je le vote et puis on demande qu'il n'y ait pas de délai.

M. Le Président Claude LISE

C'est-à-dire encore une fois, c'est pour nous-mêmes. C'est-à-dire que c'est notre position, nous voulons ce texte sans délai. Mais on ne s'occupe pas de ce qu'ils vont en faire, puisqu'ils n'en feront rien.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Je t'ai expliqué que ce n'est pas pour qu'il fasse quelque chose, c'est pour qu'on sache quelle est notre position. Cela veut dire que notre position c'est qu'on veut un texte de ce type là mais d'application immédiate. C'est bien ce que j'ai compris. Donc Nous pouvons très bien le formuler comme cela. C'est-à-dire que c'est une position. Oui collègue en tant que rapporteure.

Mme Aurélie NELLA

Donc en tant que rapporteure et pour répondre aussi à certaines observations qui ont été faîtes. Il faut quand même rappeler la procédure pour la saisine de la Collectivité, et des délais dont elle dispose pour répondre. C'est-à-dire que lorsqu'on on est sollicité, c'est-à-dire que l'État nous sollicite avec un délai de réponse d'un mois, ou de 15 jours en procédure d'urgence. Or, l'organisation effectivement des plénières de l'Assemblée rendent impossible le respect de ces délais. Ça c'est une première chose. C'est vrai qu'au niveau des services, il y a un effort qui est vraiment fait, non seulement pour consulter un maximum d'organismes concernés par l'application de ce texte, mais pour fournir des rapports documentés, denses, pour que l'Assemblée puisse se prononcer avec un maximum d'éléments. Aujourd'hui nous n'avons plus de texte en réserve, donc dans les rapports, vous seront indiqués aussi les dates auxquelles la Collectivité a été saisie, pour qu'il y ait là aussi la plus large transparence. Donc vous verrez le circuit en fait qu'effectue le texte dès lors qu'il a été transmis à la collectivité jusqu'à la présentation du rapport en plénière, et vous verrez que ce n'est pas facile à tenir, compte tenu du fonctionnement de l'Assemblée qui n'est pas dû à l'Assemblée. Forcément, il faut réunir la plénière et cela nécessite un délai qui va au-delà de 15 jours ou d'un mois. Deuxièmement concernant ce texte il faut quand même préciser qu'il a été pris sur la base d'un rapport au conseil général de l'environnement et du développement durable et du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux; donc le gouvernement à consulté ces instances qui ont rendu des rapports. Et puis troisièmement, ce que je voudrais préciser, c'est que l'ordonnance fixe le cadre, et c'est l'ordonnance qui indique qu'il y aura un décret qui va prévoir l'application de ce texte, au plus tard en 2023 ou en 2024 pour nos collectivités. Donc là où il faut que la vigilance de la Collectivité soit de mise, c'est surtout au moment de la rédaction des décrets pour qu'effectivement à ce moment-là le décret tienne compte de l'avis de l'Assemblée et donc retienne une date qui soit alignée sur la date d'application en hexagone pour tenir compte des avis des élus martiniquais. Voilà ce que je voulais dire, Président, en conclusion de la présentation.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, on peut voter comment?

(Discussions simultanées)

M. Le Président Claude LISE

Nous votons pour sans délai.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

La collègue TOUL avait proposé de voter le texte à condition que ça soit sans délai.

M. Le Président Claude LISE

Alors, nous votons oui, mais sans délai. Voilà, on va exprimer cela comme ça.

Vote

Abstentions ? (0) Contre ? (0) Pour ? (30)

Ne prend pas part au vote (6)

Voté A l'unanimité.

Alors, ça fait 6 qui ne prennent pas part au vote, et tous les autres, sans délai. On est d'accord ? C'est un oui, sans délai. Donc, à l'unanimité.

Mme Aurélie NELLA

Quand on dit sans délai Président...

M. Le Président Claude LISE

Mais non à l'unanimité des votants.

Mme Aurélie NELLA

Président, pour préciser quand même, quand on dit sans délai, c'est-à-dire le délai identique à ce qui se fera en Hexagone. Parce que pour l'Hexagone c'est prévu au 1^{er} janvier 2021. On est d'accord ?

M. Le Président Claude LISE

Mais oui, c'est cela. A la même date.

M. Le Président Claude LISE

Mais oui, c'était une manière de dire les choses.

Mme Aurélie NELLA

Pas de délai supplémentaire.

M. Le Président Claude LISE

Mais non, on va formuler cela de manière précise pour dire que c'est à la même date etc.

Mme Aurélie NELLA

Tout à fait.

M. Le Président Claude LISE

Bien, voilà. Alors, nous passons au 42. S'il vous plait. Nous passons au 42 : Projet de décret portant revalorisation du Revenu de Solidarité en Guadeloupe en Guyane en Martinique à la Réunion et dans les collectivités de Saint-Barthélemy Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

PROJET DE DECRET PROJET DE DECRET PORTANT REVALORISATION DU REVENU DE SOLIDARITE EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, A LA REUNION ET DANS LES COLLECTIVITES DE SAINT-BARTHELEMY, SAINT-MARTIN ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Mme Aurélie NELLA

Alors il s'agit de revenu destiné aux personnes âgées de 55 à 64 ans qui bénéficient donc du Revenu de Solidarité Active depuis au moins 2 ans consécutifs, sans avoir exercé une activité professionnelle ou bien avant 2010 qui bénéficiaient du RMI. Donc il s'agit avec ce décret de passer d'un montant de 518,90 € à un montant de 527,20 €. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Alors, mes chers collègues, je demande, bien sûr, l'avis des commissions concernées, Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA

Président, si c'est pour donner 17 € de plus à des personnes âgées, je n'ai pas de difficulté avec cela, donc, pour nous ce sera un avis favorable, même si on connait déjà un peu ça sera juste une observation qui sera notée en marge des propositions que nous faisons.

M. Le Président Claude LISE

Commission Insertion.

Mme Josiane PINVILLE

Avis favorable

M. Le Président Claude LISE

Commission des Finances. Il est sorti.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission des Textes.

Mme Marie-France TOUL

La Commission des Textes a émis un avis favorable sur ce projet de décret. A cette occasion les membres de la commission ont souhaité attirer une nouvelle fois l'attention sur l'insuffisance de compensation financière liée au transfert ou création de compétence opéré dans le domaine social dans le cadre de l'article 2 de la décentralisation, notamment concernant le revenu de solidarité. Considérant la motion des départements des Outre-Mer dont la Martinique réunit le 9 novembre 2013, relative au financement des allocations individuelles de solidarité; considérant la motion de l'Assemblée de Martinique pour la réétatisation du RSA réunie ici même le 14 novembre 2017; considérant le décret numéro 2018/1321 du 28 novembre 2018 relative à la recentralisation du revenu de solidarité active en Guyane et à Mayotte; considérant les annonces de l'État en mars 2019 de reprendre à sa charge la gestion du Revenu de Solidarité Active sur l'île de la Réunion, la commission Affaires juridiques et Textes propose au Président de l'Assemblée de faire usage de l'article L 7252-1 du code général des collectivités territoriales, selon lequel l'Assemblée de Martinique

peut présenter au Premier ministre des propositions de modification ou d'adaptation des dispositions législatives réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration, ainsi que toutes les propositions relatives aux conditions du développement économique social et culturel de la Collectivité Territoriale de Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Donc c'est une illustration de notre débat de tout à l'heure. Alors, en ce qui me concerne, une fois n'est pas coutume, mais je suis obligé de vous dire que je revendique la paternité du RSO. C'est moi qui ai fait mettre ça dans la loi, à l'époque. Parce que j'ai vu qu'on a mis que cela a été institué en décembre 2001. Ça a été institué en fait par la loi d'orientation pour l'Outre-Mer. C'est une proposition, ce n'était même pas dans le projet de loi. J'ai fait mettre cela en débat. Et donc ça a été mis en application en décembre 2001. Et je suis très fier d'avoir fait cela. Alors maintenant, je suis tout à fait d'accord sur l'idée qu'il faut essayer de faire reprendre par l'État, parce que j'estime que c'est à l'état de financer cela. Mais ça a beaucoup aidé ce que vous avez appelé, chers collègues, les personnes âgées. J'ai découvert qu'il y a beaucoup de personnes âgées ici à partir de 50 ans...

(Rires)

Bien en fait, non, non mais je vois que ça a passé. Je ne me sens pas concerné. J'ai passé ce cap.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Jean-Claude DUVERGER

Donc par conséquent tu nous proposes de ne pas voter cela alors ?

M. Le Président Claude LISE

Non, non je ne suis pas concerné, mais je pense à mes jeunes collègues...

(Rires)

Les jeunes personnes âgées qui sont là et qui sont concernées. Bien alors il y a-t-il des interventions ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

La première chose c'est que bien sûr, j'adhère à la position qui a été émise par la commission des Textes. Mais je considère qu'il n'y a pas que ce point-là. C'est-à-dire la nécessité de recentraliser à partir du moment où la décentralisation pénalise quelque part les finances de la Collectivité, donc sa capacité à agir au service des plus démunis notamment. Ça, c'est un point. Mais le deuxième point qui doit nous interpeller, c'est celui du niveau de ces revenus. Parce que si l'on admet qu'il y a un écart de prix, de coût de la vie de l'ordre de 38 % entre les prix chez nous et les prix en France, on doit pouvoir s'interroger sur cette profonde injustice. Et si dans la fonction publique on reconnaît qu'il faut revaloriser, qu'il faut tenir compte de la vie chère pour permettre aux gens de vivre décemment, mais pour les plus petits revenus c'est encore plus normal, c'est encore plus fondé, plus justifié. Alors il n'y a pas de prime de vie chère pour ces personnes-là, qui sont déjà les plus en difficulté. Donc c'est pourquoi pour les petits revenus, je dis que je travaille aujourd'hui avec d'autres parlementaires, mais en tant que chef de file de ce projet-là, d'un revenu minimum dans nos territoires, qui tiendrait compte, objectivement, de cette

différence de coût de la vie. Et même dans le privé. Les gens qui touchent le SMIC dans le privé. Ce ne serait pas les entreprises qui seraient pénalisées parce que ce système serait financé par des exonérations de charges. Donc c'est quelque part l'État qui accepterait de recevoir moins de la collecte des charges des entreprises, mais pour permettre d'offrir à nos compatriotes des salaires décents. Et ce serait aussi un levier très important dans l'attractivité de nos territoires pour nos jeunes diplômés ou non diplômés qui trouveraient dans cette proposition une opportunité concrète de développer des perspectives, de venir vivre, ou de rester vivre pour ceux qui sont déjà, qui sont tentés par le départ. On connaît les conséquences de la saignée démographique que nous subissons. Ce serait une proposition pour prendre au mot le collègue LORDINOT, ce serait une proposition que l'on pourrait faire, ce, tous ensemble, et au-delà des Partis politiques, des clans politiques, mais au-delà des territoires aussi puisque dans tous les territoires dit d'Outre-Mer il y a cet écart de coût de la vie. Puisque dans tous les territoires dits d'Outre-mer il y a cet écart de coût de la vie. Ce serait une réelle opportunité de se positionner sur une proposition qui ferait du bien aux plus démunis et aux gens qui ont les pires difficultés à boucler les fins de mois dans nos territoires, et ce serait une manière de remédier à cette profitation qui continue aujourd'hui, malgré tous les textes, malgré toutes les grèves, malgré tous les mouvements sociaux, cette profitation qui continue et cette injustice qui continue notamment pour les bénéficiaires des minimas sociaux.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président?

M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne veux pas que certains militants de la Martinique disent que je n'ai rien dit, mais je suis absolument d'accord avec toi. Et ils vont se rappeler qu'on était dans la rue sous les gaz lacrymogènes pour dire simplement 40 % de vie chère si i bon pou fonksionnè alo i bon pou travayè, é nou pren lacrimogène. 74, l'époque de février et tout cela. On avait déjà commencé à défendre cette idée que la vie était chère pour tout le monde.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Oui, oui. Le collègue LORDINOT sur lequel on compte beaucoup pour qu'il nous facilite la prise en compte au plus haut niveau de ces propositions.

M. Fred LORDINOT

Mais vous pouvez, vous pouvez. Je ne cesse de dire à mes amis, et je le répète, je ne suis pas adhérant à la République en Marche, je le dis une fois de plus. Oui, ouais, ouais, mais il se trouve que je suis un soutien du Président MACRON, et qu'avec des amis, nous avons créé un mouvement local, collectif, qui n'est pas un Parti politique, qui s'appelle konverjans Pwogresis, parce que nous considérons que nous devons domicilier la réflexion politique et l'action politique d'abord chez nous en Martinique. Mais cela n'empêche que les réformes qui sont entreprises là actuellement par le gouvernement, aucun gouvernement ne les a entreprises, y compris le gouvernement socialiste qui était là avec ses alliés. Donc aujourd'hui...calme-toi, calme-toi BONNAIRE. Tu vois, je sais que tu es en campagne mais calme-toi. Ici on est à la CTM. Donc aujourd'hui il faut qu'on soit peut-être d'accord sur le fait qu'il faut défendre les 40 %. En tout cas nous les défendons, nous, à Konverjans Pwogresis, on considère que cette mesure doit être maintenue. Concernant la compétitivité des

entreprises martiniquaises, parce que ce n'est pas un problème simplement de salaire c'est un problème de compétitivité des entreprises. Quelles sont les mesures que l'on peut prendre aujourd'hui pour favoriser la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire ? Un certain nombre de mesures peuvent être prises concernant la défiscalisation du travail. Mais il faut faire attention aussi parce qu'on ne peut pas dire tout et son contraire, un peu comme les gilets jaunes. Baisser les impôts et augmenter la dépense publique. Et ici, chaque fois on me dit, Ah, attention vous avez laissé du déficit. Vous avez laissé du déficit. Mais il y a un déficit de l'État français qu'il faut résorber. Donc aujourd'hui il faut être cohérent entre ce qu'on revendique, une baisse des impôts et notamment pour les personnes les plus démunies, et c'est ce que fait le gouvernement actuel et le Président MACRON, il supprime la taxe d'habitation, et il dit qu'il va la supprimer pour 20 % des gens, certains d'entre nous, avant 2023, et je suis d'accord, et aussi il réévalue les minimas sociaux. C'est lui aujourd'hui qui a commencé une politique dynamique de réévaluation des minimas sociaux. La question est importante, mais pourquoi nous, nous ne faisons pas des propositions à l'Assemblée de Martinique, sur notamment la défiscalisation des investissements publics? C'est un dossier qu'on pourrait prendre ici à mon avis dans la commission Développement économique avec le collègue qui est là. Pourquoi ne pas réfléchir à cela, ce qui me paraît tout à fait réaliste aujourd'hui. Mais la question du coût du travail en Martinique, elle ne peut pas être posée à la légère, puisqu'il faut aujourd'hui assurer des revenus décents aux salariés, mais il faut assurer aussi une couverture sociale aux salariés. Donc, il faut travailler sur la couverture du quatrième risque, le risque dépendance. Ce matin je n'ai pas fait d'intervention. Mais les statistiques de l'INSEE disent déjà qu'on est « le département le plus vieux de France » en 2019. Et vous le savez sur les 62 000 retraités que compte le pays, le régime général verse 650 € en moyenne. Et la question c'est de savoir pourquoi les gens n'ont pas cotisé, et pourquoi dans le secteur du transport on a des gens qui touche 450 ? Ce n'est pas la faute de MACRON. Donc la réflexion globale sur les revenus et les prix, il faut qu'on travaille à l'observatoire des prix. Aujourd'hui vous savez, comme moi-même, qu'il n'y a pas de transparence sur la constitution du prix en Martinique. Les gens vous disent que c'est l'octroi de mer, mais il n'y a aucune étude qui dit que c'est l'octroi de mer qui génère de l'inflation en Martinique. Par contre sur le coût du fret, on ne parle jamais de ça. Sur les marges aujourd'hui de la grande distribution, je discute comme vous-mêmes avec des patrons de la grande distribution, et je leur dis, allons mettre les coûts sur la table, allons faire une opération de transparence, comme ça tout le monde aura la vérité. Mais aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de personnes qui veulent cette opération vérité. Et je le répète, cela passe par notre propre Assemblée. Dotons l'Assemblée de pouvoirs, donnons-lui les moyens de mener des enquêtes, de publier aujourd'hui tous les documents qui existent sur l'observatoire des prix. Il le sait, le collègue qui est là. Les coûts de transit sur le port, pourquoi les documents ne sont pas publiés, alors qu'ils existent? Donc allons commencer à utiliser le travail qui a été fait et qui existe, et on pourra dire au gouvernement, voilà les mesures que nous souhaitons. Ici nous sommes autorité de gestion sur les fonds européens, vous avez vu l'aide au fret, à qui ça va principalement? Vous regardez les chiffres? Quand moi je demande de publier les statistiques sur l'Union Européenne, sur les fonds européens, et qu'on me donne la liste des personnes qui bénéficient de l'aide au fret en Martinique. Pourquoi on ne publie pas la liste ? On est autorité de gestion, pourquoi on ne le fait pas ? Et on verra tout de suite qui bénéficie des fonds européens et qui n'a pas de fonds européens. Donc la question c'est d'abord, me semble-t-il, définir nous-mêmes une méthode pour partager l'information et pour mener le dialogue avec le gouvernement. Mais bon, il y a d'autres chefs d'entreprises ici, je ne veux pas être trop long. Vous savez que le gros problème de la compétitivité des entreprises martiniquaises, ce n'est pas seulement le coût du travail, c'est aussi la productivité. Il faut qu'on ait le courage de le dire, il y a des chefs d'entreprises ici. Il y en a qui peuvent parler mieux que moi. Il y a un problème de compétitivité du travail en Martinique, de productivité. Et ça il faut qu'on ait le courage de regarder cela en face aussi.

M. Le Président Claude LISE

Bien collègues, il nous faut recentrer quand même le débat, parce qu'on a à répondre là à une demande de revalorisation du RSO. Alors, à côté, effectivement, il y a des propositions qui sont faites. Moi je pense que c'est une occasion de faire des propositions, mais il nous faut répondre là, si nous sommes oui ou non d'accord pour la revalorisation. Cela me parait quand même simple. Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Je ne vais pas faire comme mon collègue LORDINOT, partir d'un problème et dériver sur toute une série d'autres sujets pour à l'occasion servir un plaidoyer pour la politique ultralibérale de Monsieur MACRON. Et je pourrais en dire. Par contre j'appuie totalement la proposition du député NILOR, que les minimas sociaux, d'une manière générale, tiennent compte de la différence du coût de la vie. La deuxième proposition, il a parlé de l'Observatoire des prix. Je dirais de manière très brève que c'est le général de Gaulle qui disait... qui était partisan de l'État, de la responsabilité de l'Etat, l'Etat dans l'Outre-Mer organise lui-même sa propre impuissance et sa propre incapacité en matière d'étude de formation des prix, ce n'est pas à notre Assemblée d'aller faire des études de formation de prix en interrogeant les uns et les autres, parce qu'ils diront ce qu'ils veulent. J'ai fait des études de formation des prix. Et si je me contentais d'interviewer tel ou tel sur sa marge bénéficiaire, je sais très bien qu'elle est la réponse. Donc il faut donner aux organismes de l'État, dépendant du ministère des Finances avec des fonctionnaires assermentés, qui sont à l'abri de toute pression, la capacité de faire des études de formation des prix à partir dèsquelles les politiques pourraient faire des actions et prendre des décisions. Je n'en dis pas plus. Je n'en dis pas plus. Par conséquent l'Observatoire des prix qui est un succédané qui a été créé par SARKOSY après le grand mouvement populaire de 2009 n'avait aucun pouvoir d'investigation. Et j'ai assisté, je pourrais en dire beaucoup, puisque tu as parlé du fret, l'ancien Président de l'Observatoire des prix qui était un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes, eh bien, il a demandé aux gens de fournir leurs données en matière de fret, et les types lui ont répondu non. Bref, je ne veux pas entrer dans la technique. Il faut si on veut faire des analyses de formation des prix, il faut des fonctionnaires assermentés ayant un pouvoir d'investigation. Si on n'a pas des pouvoirs d'investigation, les types racontent ce qu'ils veulent.

M. Le Président Claude LISE

Après tous ces débats...Oui, collègue NILOR qui m'a demandé la parole.

M. Jean-Philippe NILOR

Oui ça ne sera pas pour prolonger trop longtemps. C'est vrai qu'on est en train de dériver, mais il y a des dérives qui peuvent être positives, d'ailleurs elles ne sont pas toutes négatives. En tout cas cela donne lieu à un débat très intéressant, d'où l'idée qu'on peut aussi débattre avec des divergences, et quelque part élever le niveau de nos interventions dans l'Assemblée avec de tels sujets. C'est pourquoi il faudrait peut-être réfléchir à ce qu'à chaque plénière, on puisse proposer une thématique ; par exemple celle des prix, un sujet qui pourrait faire l'objet de débat. Mais pas seulement de débat où on s'écoute parler, où quelque part chacun va jouer sa partition, mais pour partir d'un diagnostic précis de la

situation qui pourrait être fait sur le sujet des prix par un agent de la collectivité, un exposé et puis des réflexions qui doivent aller vers des propositions. Et ça, quelque part, ça pourrait nous servir de curseur dans les politiques publiques que nous menons. Donc c'est une proposition que je fais. Je rappelle simplement que moi j'étais un peu moins éloigné du sujet parce qu'on parle de revenus minimums, de revenus sociaux et j'ai simplement indiqué qu'il n'y avait pas cette prime sur les revenus sociaux. Et c'est pour cela que j'ai parlé d'un axe de travail que je suis actuellement avec d'autres parlementaires sur la possibilité de remédier à cette injustice-là. Mais les propositions qui ont été émises par LORDINOT... Vous savez Fred LORDINOT, il n'a pas toujours tort. Ça arrive souvent qu'il ait tord, mais ce n'est pas systématique.

(Rires dans l'hémicycle))

(Discussions hors micro)

M. Jean-Philippe NILOR

Et je suis d'accord avec l'idée de défiscaliser. Non mais je suis d'accord avec toi donc, ne m'interromps pas. Si tu m'interromps alors que je suis d'accord avec toi c'est que tu n'es pas d'accord avec toi-même. Et défiscalisation des investissements publics, oui, il faut y aller, mais, quant au risque de dépendance je n'en parle même pas, puisque nous sommes en train de faire de la lutte contre la dépendance et contre les dépendances, un axe prioritaire de positionnement idéologique. Mais surtout, l'idée de zones franches de production pour les activités de production et de transformation, là on peut se mettre d'accord pour aller vers l'idée de zone franche. Cela va demander à certains de transcender quelques blocages dogmatiques qui sont dans la tête par rapport à l'idée de zone franche, mais des zones franches de production. Si on est un pays qui importe autant qui produit si peu et qui consomme autant, c'est qu'il faut libérer quelque part les activités de production et leur permettre de proposer vraiment une structuration autour de filière de production. Donc l'idée de zones franches de production c'est peut-être l'avenir de la Martinique. Mais bon c'est peut-être un peu tôt pour parler de tout cela. Mais à la prochaine plénière thématique, le thème qu'on pourra mettre... On peut aussi parler de l'opportunité de développer et de faire accepter une zone franche de production et de transformation en Martinique.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Je partage parfaitement l'idée que nous puissions dans cette Assemblée discuter sur un certain nombre de thèmes, notamment de fiscalité, parce qu'aujourd'hui c'est notre première année où nous n'avons plus l'abbattement de 30 %. Je sais que nos parlementaires ont débattu, ont essayé de défendre la position là-dessus. Et ce serait intéressant, parce que je pense qu'on a tous les organes qui nous permettent aujourd'hui d'évaluer, parce que là on va commencer, parce que nos déclarations sont sorties là. Certains l'ont déjà après avoir fait nos déclarations, donc la taxation ne va pas tarder à tomber. Avec le prélèvement à la source, certains ont dû voir leur fiche de paye se réduire à peau de chagrin, comme beaucoup d'autres nous, quelles que soient les catégories sociales aujourd'hui. Parce que l'abattement de 30 % était valable pour beaucoup de monde. Donc aujourd'hui, ce que je souhaiterais c'est qu'à l'issue de ces éléments-là, que nous puissions avoir une étude régulière de voir l'impact que cela a sur la consommation. Parce que vous imaginez que

quand vous avez moins 30 % de vos revenus ce n'est pas rien. Donc de voir un peu l'impact que cela a sur la consommation, sur la capacité à entreprendre, sur la capacité à consommer, et voir tous les impacts que cela a au quotidien. Et on commence déjà à avoir un certain nombre d'indicateurs mais je pense qu'à compter de la rentrée de septembre qu'on pourra commencer à avoir des éléments chiffrés, et ce serait intéressant que nous puissions nous rapprocher des organismes compétents pour pouvoir mener ces études-là, et pouvoir, bien sûr, les porter au Président et bien sûr à sa Majorité, et dire que la proposition qu'il disait en nous disant que l'impact ce ne sont que 4 % des foyers martiniquais, en tous les cas d'Outre-Mer, qui bénéficiaient de cet avantage de 30 %. On est beaucoup plus nombreux que cela. Et ce serait très intéressant que nous puissions montrer et démontrer que cela a un impact qui est considérable sur notre société. Parce qu'on est dans un petit microcosme, mais, on n'est pas sur les grandes places internationales, et que cela a un impact sur la consommation surtout pour les petites et les moyennes entreprises. Et puis de démontrer par la preuve que cela a un impact sur nos foyers martiniquais et sur l'économie insulaire de notre petit territoire.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Nous pouvons passer au vote ? Donc, je pense que l'on vote pour la revalorisation du RSO, il n'y a pas d'opposition.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 43. Projet Projet de décret relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime.

43/ PROJET DE DECRET RELATIF À LA COMPOSITION DES REPAS SERVIS DANS LES RESTAURANTS COLLECTIFS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 230-5-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

Mme Aurélie NELLA

Alors Président si tu permets avant de passer un examen de ce texte, les débats de l'Assemblée ont effectivement révélé ce besoin de discussions, d'échanges et de propositions pour la vitalité de l'Assemblée. Ce que je voulais quand même préciser c'est que sur la question notamment de la défiscalisation des investissements publics, je crois pouvoir préciser que c'est un dossier qui est cher au directeur de la SAFI. D'ailleurs je crois qu'il a interpellé un certain nombre d'élus. Et cela pourrait être l'occasion, peut-être aussi effectivement, sur ces différentes thématiques qui touchent à l'investissement et à la fiscalité de l'inviter pour qu'il y ait un vrai échange sur ce sujet. Je profite de l'occasion d'ailleurs pour inviter les élus comme ils le sont régulièrement chaque mois à la conférence des doctorants chercheur en valeur, où là aussi c'est l'occasion d'échanger avec des jeunes martiniquais qui font des études de haut niveau et qui peuvent aussi nourrir nos politiques publiques. D'autre part, concernant la question des aides européennes, Fred LORDINOT à soulevé sa volonté de savoir qui étaient les bénéficiaires. Mais peut-être a-t-il été absent momentanément ou distrait au moment où à la plénière dernière nous avons eu l'information qu'il y a un site disponible sur lequel ces informations peuvent être portées à

notre connaissance. Europe-Martinique.Com, et sur ce site nous pouvons effectivement vérifier quels sont les bénéficiaires des aides européennes. Alors Fred LORDINOT que je vois prendre sa tablette va tout de suite pouvoir me dire si ce site est à jour, mais l'information nous a été donnée à l'occasion de la plénière du mois de mai. Voilà ce que je voulais apporter comme précision avant de passer à l'examen du texte suivant.

Alors le texte suivant est en effet un projet de décret relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime. C'est un projet de décret qui concerne les restaurants collectifs dont ont la charge les personnes morales de droit public et les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public. Donc il concerne la composition des repas servis en précisant la catégorie des produits pouvant rentrer dans le décompte des objectifs quantitatifs d'approvisionnement en denrées alimentaires de qualité et durables, fixés pour les restaurants collectifs, ainsi que les modalités de suivi et de mise en œuvre de ces objectifs s'inscrivant dans le cadre de la politique publique de l'alimentation. Donc il est pris en application effectivement d'une loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Ce texte aussi a fait l'objet d'une publication le 24 avril 2019. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique de la Mer.

Mme Nadia LIMIER

Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Développement agricole.

Mme Nadia LIMIER

Nous nous sommes réunis le 17 juin 2019, la commission du Développement agricole agro transformation élevage a émis un avis favorable sur le projet de décret relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L.230-5-1 du code rural et de la pêche maritime en émettant toutefois quelques observations. Ce projet devenu le décret numéro 2019-351 du 23 avril 2019 s'inscrit dans une dynamique de promotion des productions régionales de qualité en privilégiant la production du territoire, une forme de préférence régionale. Néanmoins, certaines productions ont été écarté dans de nombreuses régions. Pour ce qui concerne les producteurs martiniquais, ils doivent pouvoir être placés dans les conditions leur permettant de répondre à la demande de la restauration collective en termes de production au plan quantitatif et de procédures liées à la commande publique. Les commissaires ont donc estimé nécessaire l'insertion dans le décret de la mention de « produit pays ».

M. Le Président Claude LISE

Commission des Textes, affraires juridiques.

Mme Marie-France TOUL

La commission Affaires juridiques et textes a émis un avis favorable, regrettant cependant d'être dans le tronc commun sans véritable prise en compte. Cela pose la question de l'autonomie alimentaire avec une situation économique où les produits importés sont moins

chers, d'où celle de la compensation du surcoût et des modalités de sa prise en charge. Au surplus des problématiques inhérentes à l'obésité et aux autres questions sanitaires qui demeurent, quid du travail sur les prix et la traçabilité, on constate par ailleurs une incohérence sur l'espace de vente.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Je vousdrais donner acte à la collègue que je suis allé sur le site qu'elle vient de donner, effectivement Europe-Martinique.com qui donne une liste de bénéficiaires concernant les fonds européens. C'est une très bonne chose. Mais ce document peut être amélioré, c'est ce que je dis. C'est que...

(Discussions hors micro)

Non, non, non pourquoi ? Parce qu'on ne voit pas par ordre décroissant les bénéficiaires. Et celui qui reçoit les petites sommes et 47 000 €, et à côté, il faut aller à plusieurs pages pour trouver celui qui a 1M700 € notamment sur l'aide au fret. C'est ce que je dis. Par exemple, lorsque nous, Collectivité de Martinique nous attribuons l'aide au fret, hé ben, ce classement là, je vais prendre un temps pour le faire moi-même, ça demande du temps. Parce qu'hélas, les groupes n'ont pas de moyens. Si on avait eu un collaborateur, une collaboratrice dans le groupe, moi j'aurais proposé, au chef de file avec mes collègues qu'on donne à cette personne la mission de nous écrire, de nous réécrire les tableaux par ordre décroissant et on aurait vu effectivement qui bénéficie des fonds européens en Martinique. Mais je prends note effectivement, collègue cela m'avait échappé, j'étais distrait quand on a dit ça. C'est une revendication que je fais ; mais il faut faire une très large publicité aux Martiniquais sur ce site qui existe « Europe-Martinique.com » il y a une rubrique qui concerne les fonds européens, mais-nous-mêmes, je vais voir avec les collègues si nous pouvons faire ensemble le travail qui va nous permettre de donner aux Martiniquais une information qui sera encore plus lisible Puisque on verra tout de suite comme pour l'Union européenne les plus gros jusqu'au plus petit. Et ça, ça va permettre de voir justement, d'avoir un indicateur performant sur les bénéficiaires des fonds européens

M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Non, juste pour dire au collègue que ça n'est pas quelque chose de très difficile, puisqu'il y a maintenant de petits logiciels très simples, qui peuvent mettre...

(Discussions hors micro)

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Eh ben, Excell c'est tout simple. Excell c'est un logiciel très convivial qui va lui permettre de remettre dans l'ordre croissant ou décroissant ou sinon, donc, c'est très facile. Je pense que dans son groupe, il y a quand même des personnes qui sont capables de faire ce petit travail qu'un élève de troisième fait très facilement.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Sinon, nous pouvons passer au vote ? ou tu as des choses à compléter.

Mme Aurélie NELLA

Non, si je dois compléter c'est simplement pour dire que voilà des sujets aussi sur lesquels nous pouvons avoir une politique volontariste concernant la restauration collective avec l'introduction de plus en plus importante de produits de chez nous. Et signaler qu'aujourd'hui, ce matin, donc, le Président du Conseil Exécutif et moi, étions à l'université pour la pose de la première pierre du restaurant universitaire. Donc, un projet qui date de 19 ans, puisqu'il était inscrit dans le contrat de plan Etat/Région 2000-2006. C'est un projet sur lequel je me suis particulièrement investie, notamment pour trouver des solutions pour le relogement des collégiens qui faisaient leur sport dans les batiments annexes au hall des sports de l'Université qui a dû être détruit pour pezrmettre aujourd'hui la construction sur ce site du furtur restaurant universitaire qui devrait donc pouvoir accueillir trois fois plus d'étudiants, trois fois plus de rotation pour la rentrée 2020, en tout cas, c'est le délai qui nous a été indiqué, et nous espérons qu'il sera bien tenu. Et sur ce point, je tiens vraiment à saluer l'implication des services de la Collectivité Territoriale de Martinique, qui ont vraiment collaboré pour trouver une solution alternative pour permettre de débloquer ce chantier qui était dans les tiroirs depuis bien longtemps ; chantier sur lequel la collectivité devrait investir 500 000 €. Voilà ce que je pouvais dire, Président, pour être complète, et dire que cette infrastructure, malgré les difficultés qui vous ont été exposées par les représentants du collectif constitué pour la défense de l'éducation, malgré toutes ces difficultés, et ben nous arrivons avec la V/P Pôle à sortir des dossiers, et l'ensemble des partenaires, puisque c'est un projet partenarial aussi avec le CROUS et l'Etat. Donc c'est un projet qui devrait participer à l'attractivité de ce campus universitaire.

M. Le Président Claude LISE

Nous pouvons passer au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Alors, nous passons au 44. Projet de décret pris pour l'application des articles 199 undecies C, 217 duodecies, 220 Z quinquiès, 242 sexies et 244, quater X du code général des impôts relatif aux aides fiscales à l'investissement Outre-Mer dans le secteur du logement social

PROJET DE DECRET N°2919 DU X/X/2019 PRIS POUR L'APPLICATION DES ARTICLES
199 UNDECIES C 217 DUODECIES, 220 Z QUINQUIES, 242 SEXIES ET 244QUATER X
DU CODE GENERAL DES IMPOTS RELATIF AUX AIDES FISCALES A L'INVESTISSEMENT
OUTRE-MER DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL

Mme Aurélie NELLA

Donc il s'agit d'un décret qui aujourd'hui a été publié, puisqu'il a été publié cette fois le 13 juin 2019. Donc il concerne les particuliers réalisant indirectement des investissements dans le logement social Outre-Mer et qui bénéficient à ce titre de la réduction d'impôt prévue à

l'article 199 du code général des impôts qui a été supprimé. Il concerne aussi les entreprises réalisant des investissements productifs dans les collectivités d'Outre-Mer et en Nouvelle-Calédonie, et bénéficiant à ce titre de la déduction fiscale prévue à l'article 217 Duodecies et les entreprises et organismes HLM réalisant des investissements dans le secteur du logement social dans les départements d'Outre-Mer et bénéficiant du crédit d'impôt prévu à l'article 244 quater du code général des impôts. Donc il s'agit globalement dans ce texte effectivement davantage de prioriser le recours comme déduction fiscale au crédit d'impôt. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE

Commission Logement Habitat.

Mme Christiane BAURAS

Un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE

Commission Affaires juridiques et Textes.

Mme Marie-France TOUL

Alors la commission a émis un avis réservé sur le texte car le dispositif est certes favorable aux sociétéx d'HLM. Toutes les situations n'ont pas été prises en compte alors que la pression sociale et que les besoins en logement sociaux subsistent. La méthode employée pour supprimer un dispositif de défiscalisation montre qu'il n'y a pas eu de véritable prise en considération du plus grand nombre.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande ? Quelles sont tes ultimes conslusions ? Est-ce que je note des réserves de la commission des Textes.

Mme Aurélie NELLA

Moi je propose effectivement qu'elles soient partagées par l'Assemblée. D'autant que nous avons eu effectivement un avis du GIDOS qui fait ressortir, comme il est indiqué dans le rapport, qu'il y a eu un arrêt brutal du dispositif de déductions fiscales, et donc 82 familles qui voient bloquer leur projet monté en 2018 puisque le dispositif a été bloqué depuis septembre 2018. Donc c'est cette transition en l'occurrence qui n'a pas été préparée et qui est donc soulignée par le GIDOS. Mais sur les autres points, il y a eu un accueil favorable.

M. Le Président Claude LISE

Nous proposons un vote positif mais avec réserves. Est-ce que nous sommes unanimes làdessus ? Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. On passe au 45. Il s'agit d'un projet de décret relatif à la révision des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

45/ PROJET DE DECRET N°.... DU RELATIF À LA RÉVISION DES ORIENTATIONS NATIONALES POUR LA PRÉSERVATION ET LA REMISE EN BON ÉTAT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.

Mme Aurélie NELLA

Donc il s'agit d'un projet de décret qui concerne l'État et les établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes du monde socioprofessionnel, les associations de protection de la nature, les scientifiques. Il a pour objet la révision des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, dites trame verte et trame bleue pour prendre en compte les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires. C'est la loi du 12 juillet 2010 qui porte engagement national pour l'environnement qui en a prévu l'adoption. Donc l'adoption d'un document cadre intitulé orientation nationale pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

La commission Développement durable, Environnement Energie Risques naturels et technologiques a émis un avis favorable sur le projet de décret relatif à la révision et à la remise en bon l'état des continuités écologiques. Le schéma d'aménagement régional tient compte déjà des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Elle serait donc nécessairement prise en compte et introduite dans le plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique, le PAD.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Affaires juridiques.

Mme Marie-France TOUL

La Commission a émis un avis favorable en formulant cependant des observations. En effet même s'il y a une véritable prise de conscience la problématique des financements encore une fois demeure.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité.

Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. On passe au 46 : Projet de décret relatif à l'exonération de cotisations sociales applicables aux employeurs implantés en Outre-Mer. On devrait dire dans les Outre-Mer.

46/ PROJET DE DECRET PROJET DE DECRET N°XXXX RELATIF A L'EXONERATION DE COTISATIONS SOCIALES APPLICABLES AUX EMPLOYEURS IMPLANTES EN OUTRE-MER.

Mme Aurélie NELLA

Donc il s'agit effectivement d'un projet de décret aujourd'hui publié puisqu'il a été publié le 17 mars 2019, qui concerne donc les employeurs implantés en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion, à Saint-Barthélémy et à Saint-Martin, ainsi que les modalités de calcul du montant de ces exonérations sociales. Elles s'appliquent aux cotisations dues à compter du 1er janvier 2019. Donc il s'agit de mettre en œuvre les articles L.752-3-2 et L.752-3-3, du code de la sécurité sociale. L'xonération de cotisations patronales de Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion d'une part et l'exonération de paiement des cotisations et contributions sociales à Saint-Barthélémy et Saint-Martin d'autres part. Donc ce texte fixe un certain nombre de barêmes. Ils sont au nombre de trois. Donc un barême dit de compétitivité, un barème dit de compétitivité renforcée, et un barème dit d'innovation et croissance. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

La commission des Finances a émis un avis favorable parce qu'il semble que ce nouveau dispositif qui s'élargit convienne aux intéressés. Bon, à titre personnel, je dirais qu'il conviendrait que l'on fasse régulièrement une évaluation de ces dispositifs en matière de création d'emploi.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement économique.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE

Comment?

M. Michel BRANCHI

C'est un avis conjoint.

M. Le Président Claude LISE

Ah! C'était conjoint. Bien. D'accord. Affaires juridiques et Textes.

Mme Marie-France TOUL

Un avis favorable pour la commission Affaires juridiques et Textes, avec cette précision Tout de même pour soutenir la transition écologique, il aurait été opportun que les métiers liés à l'environnement puissent bénéficier de l'intensité d'exonération la plus importante.

M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Sinon, nous passons au vote. Est-ce que tu as des conclusions ?

Mme Aurélie NELLA

Non, je suis l'avis de la commission, à laquelle j'ai participé Président.

M. Le Président Claude LISE

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.
Donc adopté à l'unanimité.

Alors maintenant nous allons voir les trois projets lois et décrets que nous avions introduits en procédure d'urgence. Donc, d'abord le projet de loi pour un renouveau de la vie démocratique.

63/ PROJET DE LOI POUR UN RENOUVEAU DE LA VIE DEMOCRATIQUE

Mme Aurélie NELLA

Alors, il s'agit d'un projet de loi qui vise à réduire le nombre de parlementaires donc 25% sans changer le rapport entre le nombre de parlementaires députés et sénateurs. Il vise aussi à élire une partie des députés au scrutin de liste à la propotionnelle et à interdire le cumul de plus de trois mandats consécutifs identiques. Voilà globalement ce que prévoit ce texte, Président, qui s'articule autour de quatre chapitres. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Textes.

Mme Marie-France TOUL

Alors c'est un dossier qui est arrivé selon la procédure d'urgence. La commission, enfin, nous n'avons pas vraiment pu donner d'avis, donc je crois que le débat aura lieu ici en plénière mais si c'est pour un avis personnel, moi je donnerais un avis défavorable parce que l'on diminue le nombre de parlmentaires, notamment cette réduction aura un impact fort sur notre territoire, c'est vraiment nous faire... carrément faire en sorte que nous ne soyons pas représentés. Donc ça me semble quand même une chose assez importante à prendre en considération. Voilà, c'est un texte qui me semble au nom de quelque volonté de faire des économies puisque maintenant tout est à la chasse aux deniers, mais peut-être pas dans le bon sens, là où il faudrait; mais la démocratie en prend un coup. Donc moi, je ne suis pas d'avis d'aller dans le sens de ce texte.

M. Le Président Claude LISE

Très bien, je ne vais pas faire plaisir à mon collègue, LORDINOT, j'appelle ce texte, le texte de loi pour une régression de la vie démocratique. Ça vous donne tout de suite ma position làdessus. Alors, quels sont ceux qui demandent la parole, collègue BRANCHI?

M. Michel BRANCHI

Je vais aller dans le même sens que le président LISE, en disant que ce texte s'inscrit dans une volonté politique d'accentuer le côté le plus négatif de la 5ème république. En renforçant, en abaissant le parlement et en renforçant l'omnipotence du Président de la République de l'Exécutif et, s'agissant de l'Outre-mer, on organise l'invisibilité de l'outre-mer. Par conséquent, j'appelle mes collègues à voter résolument contre ce projet.

M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Moi je dirais que ce projet de texte va dans le sens d'un renouveau, mais d'un renouveau de la vie démagogique. Parce que, c'est trop facile de livrer les élus en patures. C'est très, aujourd'hui, politiquement correct. Cela permet de gagner, de monter dans les sondages, de dire que les problèmes de la France aujourd'hui, tiennent au trop grand nombre de parlementaire qui, notamment, élus d'une manière générale, qui vivent grâcieusement sur les deniers de la république. C'est trop caricatural pour que moi je plonge dedans aussi facilement. D'autre part, la réduction du nombre de parlmentaire et l'intégration d'une tranche de parlmentaires qui seront élus au scrutin de liste, va mécaniquement impacter la représentation d'un territoire comme la Martinique. On parle désormais de trois députés pour la Martinique et peut-être même de deux. Cela veut dire quoi concrètement, ça veut dire que chaque député sera à la tête d'une circonscription de plus de 200 000 habitants. Et comment on va sillonner une telle circonscription, un si grand nombre de personnes et être présents en même temps, à l'Assemblée Nationale avec le calendrier qui est imposé? Quelque part c'est la prestation, c'est le service public rendu à la population par les élus qui risquent d'en pâtir. Mais, on est dans une logique encore une fois inspirée du dicta du chiffre et, à partir de cette logique, qui n'est pas fondée sur une analyse humaine des situations, on arrive à des solutions qui peuvent paraître simplistes, qui sont faciles à promouvoir auprès des gens qui sont déjà remontés quelque part contre les élites. Mais, c'est précisément ce que j'appelle du populisme. Et, la réalité est beaucoup plus complexe. Je ne dis pas que tout dans ce projet de texe est à rejeter, non, il y a beaucoup de choses à prendre, mais il s'inscrit dans une logique trop carricaturale pour que moi, je puisse adéhrer à la vision qui est exprimée à travers ce texte-là. C'est trop facile et ça va davantage compliquer les choses. D'ailleurs, depuis un moment, on a l'impression, notamment les parlementaires, on est à la recherche de parlementaires hors sol. Pour être un bon parlementaire, il faut être en permanence à l'Assemblée Nationale, dans des commissions, à parler de textes, de discussion sur la Tchécoslovaquie, sur l'Afghanistan, etc... Mais quid du travail du terrain, parce que je rappelle que le travail du parlementaire, c'est un travail législatif, il y a un travail de contrôle de gouvernement, mais il y a un travail de terrain, de proximité, d'information de la population qui risque de subir le contre-coup de cette vision plus que technocratique des nouveaux parlementaires. Et on le voit déjà avec la vague qui est arrivée, moi je suis pour, bien évidemment le renouvellement des élus, je serais mal placé pour... je suis pour ça. Mais pas dans n'importe quelles conditions, il ne faut pas que les élus deviennent des Lego (vous savez les petits personnages-là qui sont fixes, qu'on déplace avec lesquels les enfants jouent. Les Légo d'un Président de la République. Parce que les mêmes choses qu'on critique ici au niveau de l'équilibre des pouvoirs entre l'Assemblée et l'Exécutif, je les critique aussi, s'il y a un déséquilibre, une recentralisation de toutes les compétences, de tous les pouvoirs et si une Assemblée, quelle qu'elle soit et quel que soit le pays du monde est là comme chambre d'enregistrement des choses qui sont imposées d'en haut, et bien c'est la démocratie qui perd, c'est la démocratie qui s'appauvrit donc je ne peux pas adhérer à cette vision du monde et à cette vision de la représentation politique, c'est pourquoi je suis, de manière déterminée, opposé à l'adoption de ce texte.

M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Président. Je serais franc avec moi-même et avec vous. Vous voyez quand on parle de diminution, je ne pense pas que ce soit la démagogie d'u gouvernement, je pense que c'est une manière de faire pour répondre à une demande, et je le dis très ouvertement, des fois sans fondement du peuple. Ça veut dire que la diminution, à un moment, on entend même quand il y a eu les Gilets Jaunes « qu'il faut diminuer le nombre d'élus, il y a trop d'élus », mais je suis mal à l'aise et je parle en mon nom parce qu'on n'a pas discuté de ça dans le groupe, mais collègue, je n'ai jamais été d'accord pour qu'on soit le nombre que nous sommes là. Je n'ai jamais été d'accord pour qu'il y ait 45 personnes au Conseil Général, 41 personnes à la Région et puis subitement, on diminue et que chaque Président de ligne souhaite que l'on soit en réunion le dimanche, que chaque association nous demande de venir et on diminue le nombre, il faut que je dise clairement aux gens que je n'ai jamais été d'accord sur la diminution du nombre d'élus parce que les élus sont sollicités un peu partout et même s'ils ne sont pas sollicités, ils vont un peu partout, ils vont vers la pêche, ils vont vers l'agriculture. Regardez depuis ce matin, nous aussi, nous avons et je parle par mon nom personnel, diminué le nombre et je fais une parenthèse, (ce qui fait que de temps en temps, quand je vais à une réunion au collège, là où moi-même je suis parrain et bien il y a une personne non élue qui parle au nom de la CTM plus que moi! Alors moi je ne sais même pas quoi dire puisque i ja di sa la CTM key fè, c'est peut-être parce qu'il nous manquait du monde. Et je le dis, et c'est vrai, je ne nomme personne mais je vais là, je peux prendre, d'ailleurs le procès-verbal de la réunion est là, il y a quelqu'un qui parle, c'est parce qu'on n'a pas suffisamment d'élus. Je veux dire, premièrement aux gens qu'on n'a pas tellement de statut, moi je me rappelle un médecin, deux ou trois, qui étaient à la commission à l'époque où j'étais Président de la Commission, un médecin m'a dit « Duverger, mwen pé key pé vini en réunion, kabiney mwen ka feymé, i ka pèd moun » et puis à l'époque, je crois on donnait 900 francs ou 90 francs, je ne sais pas par réunion, i di mwen i ka pèd kabiney'y, en même temps, on dit qu'en réunion, il n'y a personne! donc on avait posé ce problème de statut et quand tu es là, si tu laisses, est-ce que ta retraite continue, mais je le dit franchement, les gens, c'est subir une pression et moi, je crois que le gouvernement sans le défendre, a répondu à une demande en permanence de diminuer les élus, que tu ne sois pas élu ; d'ailleurs même sur le cumul des mandats, je vois un parlementaire avoir un poste ici aussi. J'ai connu ça à l'époque, je crois que le seul parlementaire que j'ai connu qui n'était pas à une mairie, c'est peut-être SABLÉ, à l'époque, mais tous les autres défendaient une cause, tous les autres défendaient une mairie, donc dans la réalité, je ne sais plus quoi dire, puisque ce que j'ai envie de dire, yo key di ke mewn kod yanm maré yanm puiske kay nou sé kon sa nou fèy donc je le dis pour que les gens entende cette histoire de demander tout le temps qu'on diminue, qu'on diminue, il faut que les gens acceptent que nous ne soyons pas partout à tout moment. Ce n'est pas possible et notamment lorsque l'on dit « place aux jeunes » je veux bien mais un jeune élu doit gagner son pain! Il faut que le jeune élu aille au travail ou si i pa alé en twavay, si i institutè, les parents vont dire : « le maitre n'est jamais là! » donc il nous faut être capable de dire quelques vérités, c'est pour dire que ma position c'est que je ne suis pas d'accord pour qu'on diminue pour diminuer sans une vraie analyse des besoins.

M. Le Président Claude LISE

Juste, j'ai envie d'amender ta proposition. Tu as dit « le gouvernement a répondu à une demande » moi je dis non, il a suscité la demande du peuple en fait, c'est-à-dire qu'il y a une pensée dominante qui passe par les médias officiels etc. Et on convainc les gens que les problèmes du pays sont posés par les élus et c'est allé très loin puisqu'en grande partie, il y a toujours le retour de bâton surtout quand les gens n'ont pas d'expérience, les Gilets Jaunes, c'est quoi ? à force d'avoir voulu casser la représentation du peuple, on s'est retrouvé face à une catégorie du peuple et puis on ne sait comment s'en sortir avec, on n'a pas encore trouvé la solution. Donc, le peuple n'a pas spontanément... si vous interrogez les gens, les gens veulent être représentés et c'est si vrai qu'aujourd'hui, on leur a dit que c'est ça qui va leur permettre de gagner plus, comme si la réduction du nombre d'élus, c'est ça qui va faire monter le pouvoir d'achat. Alors si vous demandez aux gens, est-ce qu'ils veulent réduire, ils vous répondent oui. Sauf qu'ils ne veulent pas qu'on réduise leur représentant à eux, chacun veut, c'est d'ailleurs une règle générale, qu'on réduise pour les autres, mais on veut son élu qui s'occupe de ses petites affaires même si les députés s'occupent des trous qu'il y a dans la rue, etc. Ce système-là effectivement va immanquablement aggraver le système que moi j'ai vécu pendant 21 ans de vie parlementaire, qui est un système qui s'est aggravé ; les nouveaux parlementaires en témoignent, mais déjà à l'époque que j'ai connue qui n'est pas si lointaine, c'était un parlement croupion et c'est pire aujourd'hui parce que moins vous avez des gens d'expérience et si en plus on en réduit le nombre, si on fait en sorte qu'ils n'aient aucune assise locale, et bien ils sont complètement dominés, ça s'est clair, et moi je ne comprend pas qu'on puisse critiquer, je le dis pour certains de mes collègues, les problèmes de fonctionnement démocratique au sein de nos collectivités territoriales et puis qu'on trouve que c'est très bien quand le modèle territorial est reproduit au niveau national. Parce que c'est à ça qu'on assiste à l'heure actuelle. J'ai l'impression qu'on nous prend comme modèle là où nous ne fonctionnons pas comme il faut et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles il n'y a guère de chance de voir le sommet chercher à modifier ce que nous souhaitons souvent voir modifier puisque c'est ça qui devient la norme. Moi, je considère qu'on est dans une monarchie républicaine en réalité et je trouve ça absolument détestable et je pense que c'est éminemment dangereux, d'autant qu'effectivement, les gens ne vont découvrir les effets qu'au bout d'un certain temps et il sera trop tard à ce moment-là. Le collègue BRANCHI a dit une chose très juste concernant l'Outre-mer, on organise ainsi notre invisibilité, parce que c'est nous qui allons le plus pâtir de cela. Regardez déjà pour l'Europe. On nous a noyé. On nous dit qu'on est pour la différenciation, ah oui on est pour la différenciation ?! Alors que déjà nous étions dans un système qui n'était pas normal avec une énorme circonscription Outre-mer, maintenant on est mélangé dans la masse, alors au moment où on nous dit qu'on est pour la différenciation, on nous a mit dans l'uniformité en réalité mais ce sera la même chose quand on va mettre à la proportionnelle plus une réduction, vous aurez un élu par ci, par là qui va vous représenter comment ? Alors vous imaginez : Saint Martin, Saint Barth, alors nous serons au même niveau de représentation au-dessous d'un certain nombre, on va se retrouver avec un seul représentant donc ils ne pourront pas ne pas mettre de représentant pour Saint Bart. Ils seront obligés de mettre un député, un sénateur pour Saint Barth et peut-être que nous, on aura un ou deux, pareil. Déjà, nous sommes difficilement audibles au sein d'un Parlement où justement la différence est très mal entendue. Vous savez il faut des années pour qu'on reconnaisse, petits bouts par petits bouts, les réalités locales. Il y a des choses que maintenant, le collègue NILOR, peut-être que tu entends des gens trouver normal certaines choses qu'à mon époque on considérait comme inconcevables. Il y a, ne serait-ce que 15 ans de ça, il y a des choses qu'on ne pouvait même pas dire. Dès qu'on demandait la moindre petite différence, c'était une affaire d'Etat. Ça a progressé, mais jusqu'à présent, c'est difficile de faire prendre en compte véritablement les différences. Donc, moins on sera nombreux, plus ce problème de la prise en compte de nos différences sera aggravé. Donc, je pense que vraiment, en ce qui nous concerne, plus que d'autres, nous devons être extrêmement vigilants sur cette affaire-là et à mon avis, il faut que tous nos représentants, nos parlementaires, (on va probablement interroger d'après ce que j'ai compris, les présidents d'Exécutif et d'Assemblée également) il faut que nous fassions passer, l'idée que l'on ne nous assimile pas à la règle générale dans cette affaire-là. Il faut que nous ayons des modalités de représentation spécifique, sinon nous serons perdants mes chers amis. Là je crois qu'il faut... ceux qui ont un petit peu l'expérience de la chose, doivent le dire. Moi, je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que je n'ai aucun intérêt. Mon passé parlementaire est derrière moi, je pourrais très bien... parce que j'en connais qui lorsqu'ils ne sont plus parlementaires, ils deviennent contre le cumul, ils sont pour la réduction des moyens, etc. Parce qu'ils en ont déjà bénéficié, vous voyez. Moi, je vous dis très franchement, pour ceux qui viennent là, je suis contre le fait aussi qu'on réduise de manière drastique leurs moyens, il ne faut pas d'abus, mais il ne faut pas non plus que les gens n'aient aucuns moyens de travailler, parce que là aussi, on fait croire aux populations que ce qui est normal, est un abus. Quand vous devez aller, venir sans arrêt, vivre à l'extérieur. Je ne sais pas si vous imaginez, aujourd'hui, plus qu'avant, les présences qui sont exigées, qui entrainent sur le plan physiologique des conséquences dont on n'a pas idée. C'est destructeur de faire un vaet-vient permanent. Moi je pense que là aussi, il y a des choses qu'on devrait adapter parce que les systèmes de visioconférence devraient être mis en œuvre pour les commissions, etc. Il faut défendre justement la différence, en tout cas, c'est le discours, si on m'interroge je peux vous dire que je ferai entendre très, très fortement et en étant très à l'aise puisque je ne suis pas concerné.

Oui, collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS

C'est pour continuer, je dirais bien qu'on est là en train de converser. On ne débat même pas, mais c'est une conversation qu'on devrait avoir et je rejoins de très près le collègue Jean-Claude DUVERGER, quand il parle déjà de comment nous sommes, en nombre par rapport à la représentation. Déjà, dans le local, chez nous même, cette représentation est complétement insuffisante, on s'en rend compte tous les jours. On n'a pas le don d'ubiquité, ce qui veut dire que dans la somme de travail qui nous est demandée, la somme de sollicitations que nous avons, nous faisons des fois le quart, la moitié parce que nous ne pouvons pas effectivement être partout à la fois mais alors, il y a certaines instances qui aimeraient que nous soyons là pour entendre leur réflexion. Il y a, quoi qu'on puisse dire, certainement des déperditions, des choses que nous ne voyons pas, sur lesquelles nous ne réagissons pas en temps réel avec les nôtres, nos concitoyens. Déjà, au niveau de la représentation parlementaire, on considère que c'est déjà restreint et là je te rejoins quand tu dis effectivement qu'il n'est pas question que nous soyons vus et jugés dans un ensemble,

parce que ce n'est pas du tout, du tout la donne. Est-ce que ce ne serait pas l'occasion dans ce débat, dans cette conversation qui nous emmène, nous élus de tous bords, à regarder notre représentation, est-ce que ce ne serait pas le moment de dire ce qu'il nous faudrait véritablement, puisque nous voyons très bien que... parce que j'ai vu avec quelques camarades, de la manière dont les choses sont édictées là, on nous restreint des choses jusqu'à vraiment disparaitre. On ne pourra pas dire qu'on est peu audible, on ne sera pas audible du tout, jusqu'à disparaitre. Déjà, on l'est peu, donc aujourd'hui, je pense que c'est l'occasion ou jamais de dire, non pas de suivre et de dire qu'on est d'accord ou pas d'accord avec ça, c'est sûr qu'on n'est pas d'accord, mais de dire de manière très claire ce que nous aurions aimé et qui serait effectivement bénéfique pour la Martinique dans le sens d'une représentation parlementaire, c'est un petit peu mon idée. C'est-à-dire faire un petit peu, l'école buissonnière, dire ce que nous... faire comme MARCHAIS, ils ont effectivement édicté leur manière de vouloir se réapproprier la chose, mais nous, nous disons ce qui serait effectivement bon pour nous, vous voyez, quoi qu'on dise, peut-être qu'on ne va pas nous suivre, mais autant qu'on sache que nous avons une certaine clairvoyance et que nous voyons les choses d'une certaine manière quant à la représentation effectivement martiniquaise. Voilà.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Pourquoi on est si peu nombreux là, cette après-midi ?! Vous êtes 16 sur 33, nous on est 5 sur 18. Il y a un vrai problème pourtant on me dit qu'il n'y a pas assez d'élus mais, alors estce que c'est un problème d'organisation de notre Assemblée ? C'est quoi la question ? N'empêche que le résultat est devant vous et, les gens, les Martiniquaise et les Martiniquais voient aussi le spectacle qui est donné. Comme moi-même, vous allez discuter avec nos compatriotes, qu'est-ce qu'ils vous disent ? : ah ki sa sé élu'a ka fè ? ah nou ja mété la gauche, nou ja mété la droite, nou ka voté Marine LE PEN! Il y a une vraie défiance des citoyens envers les élus. Ça c'est une réalité, vous ne pouvez pas le nier qui se traduit beaucoup dans l'abstention! Il y a un exemple qui m'a un peu surpris parce que j'ai entendu dire dans plusieurs Partis en Martinique : Ah oui il fallait conserver une circonscription spécifique pour les Outremers particulières régionalisées, les gens n'iront pas voter. Paradoxalement, la participation a augmenté, elle a atteint le faible score de 15% mais pourtant il y a plus de gens qui sont allé voter mais on a vu qu'il y a beaucoup de gens qui ont voté pour le Front National! Pourquoi les gens vont vers les Partis d'extrême droite, les Partis populistes ? Il me semble que c'est lié aussi à la situation des démocraties. Pourquoi il y a une telle montée de l'extrême droite comme ça dans tous les pays européens et aujourd'hui même dans les pays aux Etats Unis, vous avez vu donc il y a peut-être cette question de la représentation. Alors, bon, il y a un Gouvernement qui dit, c'est une demande... et vous ne pouvez pas me dire que vous n'êtes pas allé sur les cahiers de doléances des Gilets Jaunes, c'est une demande constante. Un jour, on me dit que les Gilets Jaunes sont bons, le lendemain on me dit, non ce n'est pas ça. Il y a une demande constante de réduction du nombre d'élus, d'échelons. Quand on regarde chez nous en Martinique, il n'y a jamais eu autant de pouvoir domicilié localement. Quand on regarde le budget de cette Assemblée et les moyens dont elle dispose, il y a des états de la Caraïbe qui n'ont pas ces moyens et pourtant regardez le taux d'insatisfaction. Il y a quand même quelque chose qui cloche! Vous me parlez de démocratie. C'est normal que quelqu'un décide d'adopter un drapeau dans les conditions dans lesquelles il l'a adopté ? Où est la démocratie ? Pourquoi on n'a pas fait un vrai référendum que la loi permet aujourd'hui? Pourquoi il n'y a pas eu une vraie consultation? on ne sait pas. Donc, les pouvoirs autoritaires prennent leurs décisions, quel que soit le nombre de gens, ce n'est pas déconnecté. Ce matin, on a parlé encore d'une histoire de bon à 1 400 € pour faire des photos, mais c'est quoi ? C'est la démocratie ? Donc, la question véritable c'est de savoir comment rétablir un lien de confiance entre les élus et la population, comment faire que les gens viennent, participent aux élections et l'une des choses, c'est de dire on va réduire le nombre de parlementaires, on va donner au Parlement plus de pouvoir notamment pour contrôler le Gouvernement comme nous le demandons ici à l'Assemblée pour contrôler le Conseil Exécutif et voir si on peut obtenir plus d'efficacité dans les politiques publiques. Mais chaque fois, je suis un peu surpris de voir mes amis indépendantistes demander plus de présence au Parlement français. J'avoue que, conceptuellement, ça me pose un problème. On me dit on veut créer un état indépendant mais on veut plus de postes au Parlement français. Bon, ok, peut-être que je n'ai pas encore bien compris la notion d'indépendance. Mais la question de l'organisation des parlementaires outremer, rien n'empêchait les parlementaires de faire un groupe entre eux-mêmes. Pourquoi ça a toujours échoué et ça ne fonctionne pas ? Et je le dis aujourd'hui, ma position c'est que : ce n'est pas la peine d'avoir un groupe inter-Dom, il vaut mieux agir à l'intérieur des groupes dans lesquels on est, pour pouvoir faire passer des idées et se mettre d'accord sur un projet commun, parce que quand on n'a pas de projet commun, on n'arrive pas à convaincre les électeurs et c'est ce que propose, me semble-t-il, le Gouvernement, les mêmes personnes qui disent qu'elles veulent la proportionnelle intégrale en Martinique, disent qu'elles ne veulent pas de 25% d'élus à la proportionnelle. Alors on demande la proportionnelle intégrale en Martinique et quand on introduit une dose de proportionnelle en France, les gens me disent : ah, mais non, il faut rester au scrutin majoritaire qui n'est pas le bon scrutin. Aujourd'hui, l'efficacité des Parlements, quand on regarde les pays européens, ça ne dépend pas du cumul de mandats ; en Allemagne, dans beaucoup de pays, dans plus de la moitié des pays de l'Union Européenne, il n'y a pas de cumul des mandats. Les parlementaires sont des parlementaires à temps pleins, dans plus de la moitié des pays de l'Union Européenne. Donc, comment on peut dire que la France, c'est le seul pays où il faut avoir un cumul des mandats. L'Allemagne se porte plus mal aujourd'hui? À longueur de réseaux sociaux, on voit des gens qui citent des députés néerlandais de tous les pays, etc. de démocraties nordiques, on vous dit là, les députés coutent moins cher, ils sont plus efficaces. Donc, tant que, me semble-t-il, on ne va pas peutêtre trouver d'autres méthodes, consulter le peuple plus régulièrement, organiser des référendums, faire que les citoyens participent à la décision, je pense que ça peut conduire à moins de défiance envers les élites. Parce que les gens, ce n'est pas seulement contre les élus, ils sont contre les journalistes, ils sont contre les représentants des entreprises, c'est-àdire qu'il y a une véritable montée du populisme en Europe et même chez nous. Vous avez vu les résultats du Front National, un parti qui n'est même pas représenté en Martinique et qui arrive à faire 30 000 voix au second tour des élections présidentielles et qui maintenant va s'implanter, si ça continue, dans les Assemblées locales. Est-ce qu'il ne faut pas organiser un mode de scrutin qui garantisse justement à tous les courants d'opinion et qu'on soit à égalité pour mener, je dirais, la bataille des idées! Mais si on reste tel que ça fonctionne et que le mécontentement ne s'exprime que dans la violence, que dans l'insulte, l'invective, mais vous avez vu la réaction des gens vis-à-vis, enfin vous vivez dans le même pays que moi, vous ne pouvez pas dire que les gens aiment les politiciens ou les politiciennes. Sa yo ka dy'ouw, sa zot ka fè, zot toujou ka goumin ente zot, nou pa ni assé, nou pa ka wè sa zot ka fè a mais il y a un vrai problème de notre image! Il y a un vrai problème sur l'efficacité de notre action, alors peut-être qu'il faut essayer un certain nombre de choses. Je ne sais pas si ça va

marcher mais ne rien faire serait la pire des choses et entreprendre des réformes aujourd'hui au niveau politique, faire que les élus soient plus responsables et plus impliqués dans la décision me semble être une chose favorable pour faire que le citoyen, les jeunes par exemple, comment expliquez-vous le faible nombre de jeune ? Pourquoi il y a autant de femmes dans cette Assemblée ? C'est parce qu'on a mis la parité, oui. S'il n'y avait pas une réforme qui avait introduit la parité, malgré la parité, vous avez vu que le mouvement qui introduit le plus de femmes au Parlement français, c'est une réalité statistique, c'est le mouvement du Président de la République. Donc, vous avez vu que ça a permis à un certain nombre de femmes d'intégrer aujourd'hui les instances politiques. Sans réforme politique, il n'y aura pas, me semble-t-il, une plus grande participation citoyenne et ce qu'il faut, plutôt que de s'en prendre au peuple, il faut peut-être que nous, élus politiques du pays, nous fassions notre propre auto-critique et nous proposons de nouvelles méthodes pour rétablir un lien de confiance avec le peuple parce qu'avec le peuple, le lien est brisé! Et vous le savez. Les Martiniquais comme les Français n'ont pas confiance dans les hommes et les femmes politiques.

M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT, écoute, non il ne faut pas qu'on donne l'impression lorsqu'on dit qu'il faut que le peuple soit plus représenté, que c'est s'en prendre au peuple. Alors comme je veux être bien compris, j'ai bien insisté sur le fait que le peuple n'a pas spontanément eu comme idée qu'il faut réduire les élus. C'est une idée qu'on a enfoncé dans sa tête. Il y a eu un exercice, c'est volontaire, ça fait partie d'une politique, je ne dis pas qu'elle a commencé avec l'actuel Président, cela a été accentué mais en réalité, c'est une sorte de diversion devant l'échec d'un certain nombre de politiques, on a fait diversion en disant : ce sont les élus. Et notamment, il ne faut pas quand même tomber dans un véritable sophisme. Comment pouvons-nous, même si on est autonome, ils sont indépendantistes, quelque soit l'option qu'on peut prendre sur le pouvoir local, quand tu n'as pas de pouvoir local, il faut bien que tu ailles là où on débat de ton avenir. Mais attend, tu as un pouvoir de décision? Ah bon, c'est extraordinaire, il m'a semblé que tu as fait partie, si tu n'en fais plus partie ou en tout cas tu es très proche d'un Parti politique quand même que j'ai connu quand même un petit peu et qui prône quand même... si vous considérez qu'on a déjà largement un pouvoir local, bon bien, ça c'est il faut le dire clairement. Faire croire au peuple que parce que tu as un budget sur lequel... quelle est ta marge de manœuvre ? On l'a vu, on n'a presque pas de marge de manœuvre, aujourd'hui tu ne peux même pas emprunter comme tu veux parce qu'on te dit qu'il faut que tu respectes, on a même aggravé le ratio, il ne faut pas que tu dépasses 9 ans de capacité de désendettement, tu es enserré de tous côtés, tu ne peux pas augmenter de plus de 1,1% ton budget de fonctionnement, etc. Et tu as un pouvoir de quoi ? Et tu as des obligations, tu es obligé de payer le RMI alors que ce n'est pas toi qui as décidé les modalités d'attribution etc. Non je pense qu'on ne peut pas donner aux gens justement cette illusion, que parce qu'on a un gros budget qui est affecté aux ¾ qu'on a un pouvoir local, ce n'est pas vrai. Et par conséquent, critiquer ceux qui veulent aller là où il y a encore, même en allant au Parlement, on a vu les difficultés et le peu de pouvoir mais c'est quand même là qu'on arrive à obtenir certaines choses, je suis désolé. Si on n'était pas du tout représenté, tout ce qu'on a obtenu en défiscalisation, comment on aurait fait ? La bataille qu'il a fallu, enfin, les gens de ma génération se sont battus pour le maintien de l'octroi de mer, les nouveaux parlementaires continuent. S'il n'y avait pas eu cette bataillelà, il y a belle lurette que l'octroi de mer aurait déjà sauté, etc. Donc, on arrive mais si on était totalement absent... et moins on est nombreux, dire que : bon, nous n'arrivons pas à travailler ensemble etc. ça aussi, non. C'est à mon époque qu'on a décidé aussi de faire un groupe parlementaire Outremer mais ce n'était pas pour dire que c'était un groupe homogène. On a des choses en commun, il y a un dialogue, je pense que c'est nécessaire mais les gens ont des Partis différents. Les deux choses sont compatibles : être dans des formations politiques et puis avoir un lieu où on peut mettre en commun des choses qu'on a en commun Outremer. Ça ne peut pas être un bloc Outremer qui est d'accord sur tout, ce n'est pas possible. C'est exactement comme ceux qui nous reprochent d'être en divergence. Alors, il y aurait une idée selon laquelle, tous les élus devraient être d'accord sur tout, c'est ça qui donnerait de l'efficacité. Mais les gens sont d'accord tous entre eux ? Le peuple est homogène? Tout le monde est d'accord sur tout dans le peuple? Si nous sommes différents ici c'est parce que nous sommes issus du peuple et que nous représentons des fractions du peuple qui, précisément, ne sont pas toutes sur la même longueur d'onde, toutes les fractions n'ont pas toutes les mêmes revendications me semble-t-il, donc il faut tenter d'avoir des convergences, c'est ce qu'on essaie de faire, il me semble de part et d'autre mais on ne peut pas non plus être complètement dans un ensemble homogène et être d'accord sur tout. Je pense qu'il ne faut pas non plus alimenter cet esprit anti-élus et dernière chose que je veux dire quand même et je rejoins le collègue DUVERGER là-dessus qui doit se rappeler qu'au Congrès, lorsqu'on a voulu discuter du nombre d'élus qu'il fallait réclamer puisqu'on nous avait demandé notre avis là-dessus, combien parmi nous, ont joué la démagogie, et je le dis en prenant mes responsabilités, pour faire bien, ils ont dit : il faut réduire. On n'avait pas interrogé le peuple, le peuple n'a rien dit à ce moment-là. Ce sont des élus, qui par démagogie, chacun pensant que la réduction va porter sur les autres évidemment et puis maintenant on se plaint, le peuple lui-même se plaint de notre absence dans des tas d'instances. Comment on peut être partout à la fois ? Est-ce que vous croyez que c'était raisonnable que la seule Collectivité se retrouve avec si peu d'élus! Même si on n'avait pas fait l'addition des 2, personnellement, j'avais proposé qu'on soit au moins 75, ce que j'avais proposé à l'époque mais ça a été balayé, tu te rappelles collègue DUVERGER, on était très peu à vouloir ça et aujourd'hui, on risque de tomber dans la même démagogie pour notamment le Parlement pour faire plaisir, on va dire : on réduit. Et quand tu auras réduit, les gens demanderont d'aller encore plus loin et on finira par zéro.

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Président, je constate que tu traduis admirablement ce que moi je pense. Et parfois, il faut avoir le courage de dire certaines choses, oui les Gilets Jaunes sont experts en certaines matières. Comme la cherté de la vie, les difficultés du quotidien, les problèmes de transport, les problèmes de rémunération, les problèmes de conditions de travail, les problèmes de chômage, les problèmes de désœuvrement. Mais en quoi les Gilets Jaunes seraient-ils des experts en analyse parlementaire de calcul du nombre d'élus, de détermination du nombre d'élus idéal ? Sé pa parse ke sé Gilets Jaunes, ke yo ni rézon en lè tout bagay! mwen kont tout diktat! kel ke soi là i soti, ki soti an haut, ki soti an ba, sé an diktat. Les Gilets Jaunes ne sont pas des spécialistes de calcul de nombre d'élus. Je suis désolé. Mais c'est un ressenti, ce sont des idées reçues. C'est orchestré! A partir du moment où on a développé l'idée d'élus parasites, d'élus privilégiés et je dois dire que certains élus ont permis d'alimenter ces caricatures-là par la corruption, par la vagabonnagerie, par l'autoritarisme. A partir du moment où cette idée s'est généralisée, an élu, sé an parasite priviléjié ki ka viv an lè do pèpla, an lè do l'impot nou ! et bien forcément, ils seront toujours trop nombreux, et vous verrez, on va faire une réduction, il y aura toujours des revendications pour réduire encore ; parce qu'à la limite sé an catégorie ki mérité disparèt parse ke sé an parasite et c'est là qu'il y a, et je parle vraiment avec mon cœur, du populisme à adhérer à ses idées-là. Ek lè Gilets Jaunes mandé yo supprimé ek yo rétabli l'ISF ek yo pa kouté tala! Mwen ka pansé les Gilets Jaunes plis spésialistes an sav ki moun pou yo taxé, ki moun pou yo pa taxé, oui ils ont été plus légitimes. Et pendant qu'on organisait la décrédibilisation des élus, on faisait la promotion de quoi ? de qui ? des lobbies ! des technocrates et le Président de la République, avec tout le respect que je lui dois, n'est rien d'autre qu'un technocrate! Même pas en conseil de classe, i pa jan gangné an élecksion lè i té l'ékole! prémié éleckion i gangné, sé Présidan la républic ! il n'a jamais été un élu local, i pa janmé tiébé préla ! Je ne m'attaque pas à l'homme mais son parcours est quand même éloquent! prémié éleksion i pwésanté koy avan sa i té bankié aprè i té ministre mais un ministre, ce n'est pas un élu non plus, il faut faire attention! Ce n'est pas un représentant du peuple un ministre. Un ministre est nommé par un 1er ministre qui lui-même est nommé par une personne qui est élue au suffrage universel : c'est le Président de la République. Li ni an léjitimité qu'il tient du peuple. Le 1er ministre est nommé par le Président de la République, i ka prenn'y la i lé, ce n'est pas quelqu'un qui est choisi par le peuple et c'est le 1er ministre qui nomme les ministres donc les ministres sont nommés par quelqu'un qui n'est même pas élu donc qui n'est même pas représentant du peuple, qui ne peut pas parler au nom du peuple. On ne réduit pas le nombre de ministres, on réduit le nombre de représentant du peuple et tu me dis que ça c'est une orientation qui est saine! Elle n'est pas saine. D'ailleurs, sur cette histoire de : aujourd'hui, le peuple doit choisir entre Marine LE PEN et MACRON. Je refuse. Ça, c'est un diktat aussi, et ça s'est aussi organisé par des groupes de pression, des lobbies puissants qui financent un certain nombre d'organes de presse, de toutes formes de presse pour nous montrer qu'il n'y a que 2 choix : soit l'Extrême Droite ou soit l'Extrême Centre, parce que ce qui est en train de se passer, c'est quand même de l'extrême! C'est l'extrême Centre et cet Extrême Centre là est extrêmement dangereux aussi. On a souvent caricaturé comme s'il y avait un Extrême Droite, un Extrême Gauche et puis le Centre, c'est l'objectivité, c'est la sagesse, c'est les gens qui sont pondérés, il y a un extrême Centre et les mesures qui sont en train d'être prises I sont des mesures extrémistes aussi commanditées par des gens qui ont de l'argent, qui ont du pouvoir et on aura de plus de plus des élus qui seront choisis sur ordinateur, profil. Yo ka di ke i fo ki i tel maniè, tel maniè pou I pé ète maléable à souhait, moi ce n'est pas ce que je veux pour l'avenir et puis je voudrais simplement dire qu'on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Autant, sur un territoire comme la Martinique qui compte aujourd'hui 380 000 habitants, une circonscription unique ou 2 circonscriptions, 3 circonscriptions d'ailleurs, l'élection à la CTM s'est faite autour de 4 circonscriptions. 4 sections mais 1 circonscription unique ce n'est pas choquant, mais un territoire de la grandeur de la France avec la diversité que nous incarnons et bien forcément, à partir du moment où on admet un mode de scrutin à la proportionnelle, on dilue les territoires, il y a une dilution, une disparition des territoires. Donc, c'est trop facile de dire : vous êtes pour la proportionnelle ici, contre la proportionnelle là-bas, non, non, non, ce n'est pas la même échelle, donc ce n'est pas la même réflexion. An nou rété cohérent, pragmatik, intèlijan, pa mélanjé coco épi zabrico. Et puis je veux dire aussi qu'Aimé CESAIRE, notre illustre représentant à l'Assemblée Nationale pendant 40 ans avec des interventions magnifiques, magistrales, qui a fait avancer la cause de la Martinique qu'on le veuille ou pas, qu'on l'aime ou pas. Il a été le 1er indépendantiste donc s'il y a une contradiction, il l'a vécu, il l'a traversé pendant toutes ces années. Un député martiniquais, c'est un représentant du peuple martiniquais qui va là où il y a le pouvoir de décision pour défendre les intérêts du peuple martiniquais qui l'a élu. Et moi, j'ai le toupet et le courage de dire que je ne me considère pas comme un représentant du peuple français. Sé Kon sa, mwen sé an représentan du peuple martiniquais au sein du

Parlement français. Et c'est comme ça que je vois la mission, ma mission mais j'admets que d'autres le voient autrement, mais où est la contradiction ? Alors comme mwen ka di, mwen indépendantiste, mwen autonomiste ou ke mwen anti-dépendantiste kont la dépendance, sa vlé di ke fok pa allé là éti yo ka pété foi nou. Mwen pa ni droit pren la pawol, kite'y ba zot ! kite'y ba lé moun ki ka di « vive la France, bleu, blanc, rouge » matin, midi, au swè. Kite'y ba zot, pa allé! sa té key ranjé twop moun kan mem. C'est le peuple qui décide et si le peuple décide d'envoyer des indépendantistes à l'Assemblée Nationale française, i pa si couyon ki sa. Donc respekté sa. Enfin, sur le cumul des mandats, dans le projet de texte qui nous est soumis ou celui-là ou le prochain, je rappelle que ce Gouvernement va réintroduire la possibilité de cumuler les mandats et tu dis que tu es pour ce Gouvernement et que tu es contre le cumul des mandats. Parce que l'idée, c'est de permettre à des exécutifs, des maires de petites communes de moins de 9 000 habitants de pouvoir cumuler les fonctions de maire et de député. Et oui ! ce Gouvernement que tu soutiens, et bien il va dans ce senslà et moi je trouve que là, il va dans le bon sens. Sé pa paske mwen pa ka signé chèk an blan ba Macron ke si i ka pren en mesure ki ka allé dan le bon sens, mwen cont. Mwen pou peyi mwen sé sa ki conté. Donc, pour une fois ce Gouvernement, il est en train de revenir sur une caricature, sur une erreur parce qu'autant on peut comprendre pour une ville de plus de 400 000 habitants, qu'on on ne peut pas être maire et député, oui. Mé a dan an ti ville de 5 000 habitants, il y a une complémentarité et il ne faut pas poser les problématiques trop systématiquement en termes de cumul des mandats. Il faut peut-être les poser en termes de cumul d'indemnités épi lou ka wè ki moun ki lé travail ki moun ki pa lé travail. Ça s'est une proposition que nous avons faite et que nous continuerons à faire. Cumul d'indemnités interdit mais le cumul des mandats, une petite commune et un travail de parlementaire, c'est complémentaire parce que le député hors sol, le député qui est choisi sur une liste, le député qui n'a jamais distribué un tract sur un marché. Qu'est ce qui va défendre ? il va parler au nom de quel peuple ? Il va parler au nom de sa tête de liste qui lui a permis d'être élu et il sera un député soumis. Je ne dis pas qu'il faut être insoumis en permanence mé trop soumi pa bon non pli. Il aura des comptes à rendre à qui, à quel peuple ? puisqu'il sera élu sur une circonscription unique et ce sont ces éléments-là qu'il faut prendre en considération, ne pas tomber dans des visions un peu trop faciles, dans des raccourcis pour simplement dire que le Gouvernement quel que soit ce qu'il propose, il a raison. Le Gouvernement dans certaines de ses propositions, c'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas voulu développer mais l'intervention du collègue LORDINOT m'a obligé d'intervenir à nouveau pour expliciter ma pensée. Je disais qu'il y avait des aspects positifs dans les textes qui nous sont proposés. C'est à nous, à avoir le discernement pour faire le choix pour dire : ça c'est bon, mais ça ce n'est pas bon. Pourquoi faut-il tout accepter en bloc ou tout rejeter en bloc donc les choses sont beaucoup plus complexes que ça et je ne me sens pas du tout comme un usurpateur. J'ai été choisi par le peuple martiniquais et je fais le travail au nom du peuple martiniquais à l'Assemblée Nationale française et je considère qu'il n'y a pas de contradiction à ça. C'est le peuple qui choisit librement et souverainement ses représentants et ne choisit pas des représentants « Amen à tout », « j'adhère à tout » parce que je suis dans un Parti politique, toutes les positions du Parti politique, y compris celles qui sont contre mon pays, contre mon territoire, je me couche et j'admets. Je ne le ferai jamais, je ne l'ai jamais fait en France ; c'est vrai que je suis proche, que je suis intégré au groupe communiste mais tu penses que j'adhère à toutes les idées ? Non, je n'adhère pas à toutes les idées, le collègue BRANCHI est bien là pour me le rappeler de temps en temps, heureusement! Mais oui, mais c'est la démocratie. Alow si lé communistes ka di an bagay ki pa bon, parske les communistes ni an ti maniè colonialistes aussi, ils ont tous ce côté colonialiste donc si yo ka di an bagay kip a bon, yo ka di : j'approuve parce que c'est le

groupe communiste! Non, mon curseur et ce qui me donne la légitimité, c'est le peuple martiniquais, c'est tout. J'en ai terminé, merci.

M. Le Président Claude LISE

Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Je ne vais pas reprendre toute la démonstration de Claude LISE et de Jean-Philippe NILOR dont je partage 99% des idées. Je voudrais intervenir sur 3 points. Le problème de la perte de confiance du peuple à l'égard des élus, c'est ce que les politologues en France et en Europe appellent d'un grand mot : la crise de la politique. Cette crise de la politique est liée à la crise économique et financière des grands pays capitalistes. A partir de 2009, c'est-à-dire, l'écart qu'il y a entre les promesses électorales et les politiques sociales, qui de plus en plus sont réduites. C'est ça la réalité. La 2ème idée que je voulais rappeler, c'est que l'anti parlementarisme a une origine, il a une Histoire. L'anti parlementarisme est né dans les années 30 avec la montée des mouvements fascistes. Dire que les élus ne font pas le travail, qu'ils sont corrompus. En gros, ce qu'on appelle le « tous pourris ». Et bien sûr que la solution, c'est l'autoritarisme, alors ça rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est comme on ne peut pas résoudre la crise capitaliste, il faut opposer des réformes anti sociales et revenir sur toutes les conquêtes sociales depuis le Conseil National de la Résistance. La Sécurité Sociale, l'Assurance Maladie, la Retraite et comme il y a une tradition révolutionnaire en France et quand on ne peut pas le faire, comme cela, alors on veut renforcer le pouvoir, avoir un pouvoir autoritaire et concentrer le pouvoir. Et puis le 3ème point, c'est la question locale : le Président LISE a dit excellemment que nous avons un budget sur lequel nous n'avons pas de prise. La plupart de nos ressources sont des dotations et certaines de nos ressources fiscales sont encadrées par la loi française, même l'octroi de mer ! L'octroi de mer a été dénaturé depuis 20 ans. Pour inscrire des produits nouveaux créés par l'industrie nouvelle dans les listes qui prévoient des différentiels de taxation, il faut qu'on demande l'autorisation d'abord au Ministère de l'Outremer. Que le Ministère de l'Outremer demande l'autorisation à Bruxelles. Et j'ai assisté à une réunion il y a 3 semaines où enfin un décret avait été pris. On s'est félicité qu'après 2 an et demi, on ait pu inscrire 84 produits entre la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion pour instaurer des différentiels de taxation pour protéger notre petit marché pour qu'il ne devienne pas un hypermarché européen. On n'a pas de pouvoir alors effectivement, nous devons combattre. Le 1er pouvoir que nous devions conquérir, la 1ère différenciation, c'est le pouvoir fiscal. Merci beaucoup de m'avoir écouté.

M. Le Président Claude LISE

Merci. Alors je pense que le débat était intéressant, de haut niveau et il nous faut prendre une décision. Collègue NILOR a dit que bien sûr, il y a des éléments qui peuvent être considérés comme positifs par tel ou tel d'entre nous mais avec la meilleure bonne volonté, il semble quand même que ce soit des éléments minoritaires. Donc, il me semble ce que nous propose la Conseillère exécutive, enfin je la laisse s'exprimer bien sûr, mais enfin, il m'a semblé que c'était une position négative qu'on peut assortir de considérations sur ce qu'on souhaite conserver dans ces propositions, mais comme c'est un projet de loi donc on peut refuser le projet tel qu'il est, me semble-t-il. Ça laisse ouvert l'élaboration d'un projet modifié. Oui.

Mme Christiane BAURAS

Juste avant que le rapporteur ne nous fasse la conclusion. Je réfléchissais parce qu'effectivement, ne serait-ce que la manière dont nous avons parlé et débattu autour de ça, est-ce que ça devrait recueillir simplement un avis favorable ou avis défavorable. Ça m'a laissé l'impression qu'on devrait avoir plusieurs éléments de réponse qui devraient émaner de cette discussion. Voilà, il me semble. Alors est-ce qu'on va se contenter d'un avis favorable ou défavorable qui ne sera pas fidèle, qui ne va pas refléter toute cette réflexion quand même assez intéressante que nous venons de mener là. Surtout sur plusieurs points par exemple : sur le cumul des mandats, sur le nombre de représentants à l'Assemblée. Je me demande s'il n'y aurait pas à motiver un certain nombre de réflexions qui viennent d'être menées et qui sont, me semble-t-il ma foi, très intelligemment pensées. Donc, c'est juste pour te demander si c'est comme ça qu'on va répondre.

M. Le Président Claude LISE

Je comprends ta question mais moi, il me semble, je vous donne mon sentiment, il me semble que nous devons privilégier ce qui nous concerne. On nous demande notre avis et c'est un projet, ce n'est pas comme tout à l'heure où on voyait des décrets qui étaient déjà publiés et je vous disais que notre avis n'allait pas modifier les choses. Là, il me semble que, d'ailleurs vous savez que bientôt, les principaux responsables, les parlementaires, présidents d'Assemblée et d'Exécutif, d'après ce que je sais, vont être convoqués à Paris pour donner leur sentiment sur ce projet. Moi, il me semble qu'il faut que nous donnions un avis assez fort, dire: Non, ça ne nous convient pas. Globalement, ça ne nous convient pas, parce que ça ne va pas dans le sens de la prise en compte de la différence. Il n'y a rien qui tienne compte de la différence là-dedans. Alors, il peut y avoir des choses positives sur tel ou tel point mais moi, je pense qu'il faut, en quelque sorte marquer le coup puisque c'est un projet et que par conséquent, c'est un signal que nous allons donner au Gouvernement et aux parlementaires qui eux vont (vous savez, le Gouvernement a une Majorité écrasante, en gros le Parlement va faire ce que le Gouvernement va lui donner) donc, ça sera très difficile à amender. Plus on donne un avis en amont, plus on a de chances de voir prendre un petit peu de notre avis me semble-t-il. Donc, il faut être très ferme au départ.

Mme Christiane BAURAS

Une fois que j'ai dit non, fermement. A quel moment, entend-t-on ce que je voudrais qui s'adapte à mes particularités ?

M. Le Président Claude LISE

Mais ce sont tes représentants qui vont ensuite, et nous-mêmes aussi puisque nous serons interrogés. Et on va nous demander un avis sur la loi, forcément, quand elle sera élaborée. Donc, en amont, les parlementaires vont participer au débat parlementaire mais notre avis va déjà arriver avant mais après tu auras des amendements, tu auras des améliorations. Je pense qu'il y a un signal à donner, c'est de dire : nous considérons que ce projet de loi ne tient pas compte de la situation de l'Outremer parce que ça veut dire que nous serons moins représentés, moins visibles, ne serait-ce qu'à cause de ça, les éléments quelque peu positifs ne compensent pas ce qui est très important pour nous. C'est-à-dire, qu'à la limite, tu peux avoir des éléments très positifs si tu n'as plus qu'un représentant à l'Assemblée Nationale, tu as quand même perdu beaucoup, tu es moins bien représenté, tu es plus invisible. Voilà. Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR

Bien, merci. Sans allonger les débats, juste c'est vrai, la démocratie a ses avantages et ses inconvénients et c'est vrai que le modèle de l'ex Conseil Général combiné à l'ex Conseil Régional, c'est-à-dire la représentation des territoires avec des élus de territoire et la représentation des idées avec des élus qui sont élus à la proportionnelle, cette combinaisonlà peut paraître la plus équitable démocratiquement pour permettre à la fois la proximité, la prise en compte des réalités locales, différentes et diverses mais aussi avoir une représentation des idées, parce que je rappelle que la politique aussi c'est avoir une idéologie, des valeurs qui permettent d'avancer dans un sens et dans une direction. C'est vrai qu'il faut éviter les contradictions, c'est vrai que le schéma de la démocratie qui peut s'imposer et cela, il faut ajouter la démocratie participative où l'expression citoyenne est de plus en plus attendue aujourd'hui parce qu'il y a la possibilité d'être représenté par des élus et la volonté aussi d'être représenté par des citoyens sur des intérêts qui peuvent être différents. Donc sur ce point-là, il y a encore beaucoup à débattre mais moi je pense qu'il faut et ce n'est pas dit, ce n'est pas écrit malheureusement, mais qu'il faut qu'il y ait une forte combinaison entre à la fois la représentation des territoires et aussi la représentation des idées. Et puis pour terminer mon intervention, je pense que quand on utilise CESAIRE, il faut faire... je ne peux pas partager ce que j'ai entendu sur le côté indépendantiste. On peut avoir une liberté de penser et j'invite ceux qui veulent s'initier à lire le « Discours des trois voies et des cinq libertés » où CESAIRE fait très distinctement la différence entre le conservatisme, l'assimilation et le départementalisme, l'indépendance et la 3ème voie qui est l'autonomie... donc je souhaite simplement terminer mes propos, je pense que je n'ai interrompu personne et quand on cite des personnage, je pense qu'il vaut mieux pouvoir maitriser un certain nombre de cette idéologie autonomiste où à la fois, la reconnaissance de la personnalité collective martiniquaise, la notion d'émancipation, de liberté ne se décrète pas et ne se qualifie pas par le simple mot « indépendance » puisque le mot autonomie qui permet d'allier à la fois le droit, l'égalité et le droit à la différence, cette équité entre les droits humains identiques que l'on soit en France hexagonale, en Martinique, en Guadeloupe ou ailleurs. Les droits humains identiques que l'on soit noir, blanc, cheveux jaunes, yeux bleus, verts, 1,80 m, 1,50 m, 80 kg etc. Donc l'égalité des droits mais aussi le droit à la différence et cette combinaison, cette association qui est essentielle parce qu'il faut reconnaître que Fort-de-France n'est pas Paris, que le climat en Martinique n'est pas celui de la France hexagonale et qu'en Martinique, il y a une langue, il y a une culture, il y a une identité propre et il y a des réalités qui de toutes les façons à un moment donné vont s'imposer aux politiques et c'est pour ça que le politique ne s'invente pas en vase clos comme une bulle mais en accompagnement du peuple et aussi au pas du peuple, avec le peuple. Donc, je pense qu'il faut mesurer ses propos et faire attention et surtout bien lire avant d'utiliser un certain nombre de termes associés à des personnalités martiniquaises de dimension mondiale.

M. Le Président Claude LISE

Bien. De toute façon, effectivement, ce n'est pas le lieu de débattre parce que j'aurais peutêtre beaucoup de choses à dire aussi. Je veux simplement signaler que quand même CESAIRE était partisan de l'autodétermination ; c'est-à-dire qu'il estimait... (Brouhaha) Ne prend pas ce débat-là, parce qu'il estimait que personne ne pouvait empêcher le peuple martiniquais d'aller jusqu'où il voudrait aller, par conséquent, il n'excluait pas cette possibilité. (Brouhaha) Non, il ne l'excluait pas. Je peux te montrer des écrits où il explique qu'aucun statut n'est inscrit dans le marbre, il le disait tout le temps. Bon, ceci étant, il estimait que dans la période historique où nous nous trouvons, ce qui répondait aux aspirations du peuple martiniquais qui souhaite l'égalité des droits, etc, le maintien des acquis mais aussi plus de responsabilités locales, que c'était, ce qu'il appelait la 3ème voie qui n'est pas celle dont certains ont parlé par la suite, ça n'a rien à voir, la 3ème voie en question, c'était la voie entre l'indépendance et l'assimilation : l'autonomie. Voilà. Bon, mais après il y a eu une autre conception de 3ème voie, c'est autre chose. Voilà.

M. Fred LORDINOT

Petit point d'ordre, ce n'est pas le lieu du débat... tu as mieux connu Aimé CESAIRE que moi, mais je me permets de te donner, à partir des lectures, une opinion comme tu as donné une opinion : Aimé CESAIRE était avant tout un fédéraliste. Moi, c'est ce que j'ai compris. C'est quelqu'un qui a beaucoup travaillé sur la Constitution italienne notamment et qui prônait, bien avant des gens maintenant qui sont en France, qui prônait le fédéralisme, donc un fédéraliste, je ne vois pas comment il prônait l'indépendance alors que quand on regarde ses écrits sur les communautés en Italie, il disait : il fallait conserver un lien différent avec la France qui reconnaisse, ce qu'a dit le collègue, la personnalité collective du peuple martiniquais. Et moi-même, si tu me montre ses écrits, je suis prêt très gentiment à les lire. Les sentiments que j'ai, si CESAIRE a toujours affirmé le droit à l'autodétermination, il n'a jamais été favorable à l'indépendance. Et c'est tellement vrai que pendant des années, le camp indépendantiste a farouchement combattu Aimé CESAIRE et peut-être maintenant que les néo-indépendantistes, comme on les voit aujourd'hui dans l'Assemblée de Martinique, les néo-indépendantistes sont en train de changer de langage vis-à-vis d'Aimé CESAIRE parce qu'ils se rendent compte, et le peuple martiniquais est fondamentalement opposé à l'indépendance. Et si on veut trancher, organisons comme en Nouvelle Calédonie, un référendum sur l'indépendance, puisque ça se fait et on verra le résultat du vote.

M. Le Président Claude LISE

Bien, mon cher, ce n'est pas le lieu de débattre de ça. En tout cas, ce qui peut-être peut nous mettre tous d'accord, c'est que CESAIRE disait qu'il était pour l'émancipation de l'Homme. Voilà, c'est ça. Après, l'émancipation de l'Homme, ça passe par différentes sortes de statut en fonction de l'Histoire, etc. Donc, voilà, on ne peut pas en dire plus. Alors collègue MONTROSE, je crois que tu veux intervenir.

Mme Diane MONTROSE

Je ne serais pas très longue, Président. Je voulais juste attirer l'attention sur la dichotomie qu'on a tendance à faire entre la représentativité des territoires et la représentativité des idées. Je veux simplement dire que les territoires ont des idées, donc il ne s'agit pas d'opposer les territoires et d'opposer les idées parce que tout le sens de la politique est bien qu'elle soit construite au plus près des territoires, c'est là où on s'aperçoit maintenant dans les tendances actuelles qu'on est souvent déconnecté des territoires, déconnecté de la réalité et qu'on est souvent hors sol. Je préfère que l'on parle de représentativité certainement des territoires et des Partis ou des mouvements ou des courants ou des philosophies mais opposer la représentativité des territoires et la représentativité des idées, ça voudrait dire que les territoires n'ont pas d'idées. Voilà, c'est juste une observation que je souhaitais faire par rapport au débat qui a été porté.

M. Le Président Claude LISE

Très bien. Alors vraiment pour recentrer le débat, je pense que l'élément fondamental du texte qui nous est proposé et qui nous pose problème, c'est l'élément « réduction » au-delà des questions de proportionnelle, dans quelle proportion parce que le projet n'est pas pour la proportionnelle totalement. Bon, ils disent une dose de proportionnelle, on ne peut pas

discuter de ça, aujourd'hui on ne va pas donner un avis sur quelle dose, la dose qui intéresse la Gironde, ce n'est pas celle qui nous intéresse nous, mais je redis qu'il y a un élément fondamental, ce texte, sa philosophie profonde, c'est une réduction globale de la représentation des citoyens. Sous prétexte que 1) les citoyens le réclame, ce qui est faux, enfin c'est faux dans la mesure où ce n'est pas eux qui l'ont réclamé, on les a poussés à le faire et 2) que ça couterait moins cher, c'est faire croire que c'est avec ça qu'on va augmenter le pouvoir d'achat des gens. Et là c'est vraiment un bluff, ce n'est pas sérieux de laisser croire ça. C'est vrai qu'un citoyen qui ne sait pas comment les choses se passent, peut s'imaginer effectivement que si on réduisait le nombre des élus, tout d'un coup, le budget de l'État augmenterait, alors que nous savons très bien ce que pèse le budget de l'ensemble des élus. C'est absurde d'avoir ce type de raisonnement. Donc, ce qui est à la base de ce texte, c'est l'idée qu'il faut réduire la représentation. Après, on peut discuter de : comment représenter au mieux, quel découpage de circonscription, quel type de mode de représentation, à proportionnelle, pas proportionnelle, etc. Je pense, je vous assure, que la chose la plus fondamentale aujourd'hui, d'autant que nous en faisons l'expérience, nous là, des conséquences de la réduction de la représentation et les Martiniquais sont conscients qu'ils sont moins bien représentés qu'avant par la réduction, quand ils ont besoin de faire appel à un élu, c'est beaucoup plus difficile qu'auparavant puisqu'on est moins nombreux et par conséquent, je pense qu'il faut être très clair sur ce plan-là, en tout cas, ça sera mon vote, le mien sera négatif. Je te laisse conclure.

Aurélie NELLA

Merci Président. Je voudrais saluer effectivement l'initiative de la Présidente de la commission texte, Marie-France TOUL, qui a souhaité effectivement que ces textes sur lesquels nous sommes saisis par la procédure d'urgence, soient examinés en procédure d'urgence aussi par l'Assemblée aujourd'hui, puisque cela a donné effectivement lieu à un débat très enrichissant. Je crois qu'il faut dire oui aux politiques publiques plus efficaces, je crois que cela répond davantage aux attentes de la population mais je ne crois pas que cela passe nécessairement par un nombre diminué d'élus. Cela est clair. Et puis, pour faire le parallèle avec notre fonctionnement ici au niveau martiniquais y compris au niveau de la Collectivité Territoriale. Lorsqu'on ne se donne pas nous-même les moyens étant déjà moins nombreux d'être davantage soutenus et accompagnés au niveau administratif, là aussi ce n'est pas de nature à améliorer nos politiques, notre présence sur le terrain, notre présence dans les situations dans lesquelles nous devons siéger. Je crois que, Président LISE, tu avais utilisé une formule qui m'as toujours beaucoup plue, c'est comment organiser la pénurie dans l'abondance quant au niveau du Conseil Exécutif, parce que j'entends souvent on se plaint des moyens donnés à l'Assemblée, aux commissions, aux groupes au sein même de l'Assemblée mais à l'Exécutif ce n'est pas forcément mieux. L'Exécutif ne dispose pas de cabinet, l'Exécutif n'a qu'une secrétaire pour les huit Conseillers exécutifs. Certains ont des chargés de mission. C'est vrai, après plusieurs mois ils les ont obtenus mais c'est vrai que nous-même nous ne nous donnons pas toujours les moyens de réussir beaucoup mieux que nous le pourrions. Cela, je Voulais le dire de manière très claire sans tomber dans la caricature parce que, effectivement laisser croire que les élus sont responsables de tout, cela non plus n'est pas un discours très responsable. Sur ce texte pour lequel nous avons été saisis, le 29 mai, nous donnerons donc un avis moins d'un mois après et je suis tout à fait favorable à cet avis de l'Assemblée qui va s'exprimer et je pense qu'il sera largement négatif. Voilà Président ce que je voulais dire.

M. Le Président Claude LISE

Bien. On passe au vote. Quels sont... Ce qui est proposé c'est un vote négatif par conséquent ?

Mme Aurélie NELLA

Un avis défavorable.

M. Le Président Claude LISE

Un avis défavorable.

Mme Aurélie NELLA

Et circonstancié, comme l'a indiqué la collègue BAURAS, puisque tous les éléments ont été notés, notamment l'absence de visibilité des territoires.

M. Le Président Claude LISE

Je pense que le débat qu'on a eu est intéressant aussi, même le procès-verbal, que nos parlementaires pourront s'y référer pour voir un peu quels sont les avis des uns et des autres. C'est un débat qui... On a fait un débat de commission mais bon, c'était en procédure d'urgence. On était obligé de le faire comme cela. Quels sont ceux qui sont... Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Je voudrais dire que c'est cela, le problème des questions d'urgence nous empêche de discuter entre nous et d'avoir une position. Personnellement, on va faire le vote comme on veut sur ce truc précis puisqu'on ne s'est pas vu avant. Personnellement, je voudrais aller dans ce sens-là, d'autant plus que je pense... Je ne défends pas le Président, mais si nous disons, si nous affirmons cela, je pense qu'il peut nous entendre. C'est pourquoi je vais affirmer, je vais dire que je suis contre ce texte-là, et il va m'entendre, et il ne va pas mettre en exécution le texte.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président Claude LISE

Quels sont ceux qui sont contre les conclusions que nous proposons? C'est-à-dire les conclusions négatives. Il y a une voix c'est le collègue LORDINOT, ce qui est tout à fait cohérent avec ce qu'il nous a dit. Abstentions ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, nous sommes presque unanimes, à une voix près sur cet avis négatif pour les raisons que nous avons donné. Ce qui ne signifie pas du tout un esprit d'obstruction. Pas du tout. Tout cela était raisonné avec beaucoup de nuances mais on est allé à l'essentiel.

VOTE

Contre ? (1)
Abstentions ? (0)

Pour : (24)

Voté à la majorité

On passe au dossier 64. Je pense que ce sera plus simple. Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

64/ PROJET DE LOI RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Mme Aurélie NELLA

C'est un texte qui fait suite à la restitution du grand débat national. Il concerne la transition écologique, particulièrement la lutte contre les impacts environnementaux du plastique et du gaspillage des ressources, le renforcement de l'information du consommateur, la responsabilité élargie des producteurs. Les articles 10, sur les modalités financières et de fonctionnement des responsabilités élargies des producteurs, et l'article 12 sur la consigne mentionnent les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution. Il y a des dispositions qui nous sont spécifiques. Ce projet de loi comporte quatre titres. Le premier concerne l'information du consommateur sur la conception, la production et la distribution de produits générateurs de déchets, l'indice de réparabilité, l'obligation des producteurs, importateurs et distributeurs de produits recyclables soumis à un dispositif de responsabilité élargie du producteur, et relevant d'une consigne de tri, d'apposer la signalétique Triman, les pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens, les équipements électriques et électroniques. Le second titre porte sur la lutte contre le gaspillage avec l'interdiction de l'élimination des invendus, l'obligation pour le maître d'ouvrage de réaliser un diagnostic bâtiment. Le troisième titre concerne la réduction de l'impact environnemental des plastiques et la responsabilité des producteurs. Le quatrième titre concerne des dispositions diverses. Donc je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission des Textes.

Mme Marie-France TOUL

La commission, toujours, ne s'est pas concertée sur ce sujet. Pour ma part, tout ce qui va dans le sens de la lutte contre le gaspillage ne peut qu'être accueilli favorablement. Néanmoins se pose aujourd'hui la problématique du tri sélectif et de la consigne puisqu'aujourd'hui, tout le travail qui avait été fait au niveau du tri sélectif ne va pas forcément dans le sens attendu. Est-ce que c'est un problème d'information ou bien un manque d'organisation. Toujours est-il qu'on voit bien que les collectivités et même dans les entreprises qui ont à charge justement la récupération de ce tri, se trouvent aussi en difficulté. C'est ce point pour ma part qui mérite peut-être d'être précisé. Aussi, la consigne semble quelque chose de très intéressant, notamment pour les consommateurs, et amène aussi justement à cette diminution des déchets mais quid, justement de tous ces investissements, de toute cette organisation qui a été mise en place par les EPCI, puisqu'on sait que c'est elle qui avait à charge cette récupération. Voilà un peu les questions sur lesquelles ce texte m'interpelle. Je profite aussi pour que nous ayons tous, élus de cette Assemblée, une réflexion sur les papiers de nos rapports. Est-ce que nécessairement nous devons, comment dirais-je, imprimer tous les rapports ou bien certains rapports sur lesquels nous sommes peut-être plus sujet à faire des observations? Là aussi, je pense que c'est une réflexion qu'il faut que nous ayons, de savoir si nous avons tous besoin d'avoir tous ces rapports imprimés.

M. Le Président Claude LISE

Bien. Y-a-t-il des demandes d'interventions là-dessus ? Sinon... Oui, collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Ce n'est pas forcément une demande d'intervention mais c'est pour renforcer ce que je disais précédemment la collègue Marie-France TOUL. Parce que nous sommes la seule collectivité à encore recevoir du papier. Toutes les collectivités dans lesquelles nous sommes élus, nous ne recevons plus de papier ; parce que la loi dit une fois qu'on a mis à disposition un moyen informatique, que l'Assemblée n'est pas obligée de nous envoyer. Et là, nous avons des tonnes, des tonnes de papier qui tout compte fait, restent là. Il faut qu'on arrive justement à éliminer également ce gaspillage. Nous avons des tablettes mises à disposition par la collectivité ; et à la CACEM on ne nous a pas demandé si nous avions, mais comme nous sommes élus municipaux, on nous a imposé d'utiliser la tablette de la ville sur laquelle nous sommes élus. Donc, il n'y a pas de papier. On fait juste une synthèse des dossiers. Je pense qu'on devrait, également ici, appliquer cela parce que cela nous fait vraiment trop de gaspillage. Du gaspillage pour la nature, mais des problèmes de dos, de santé parce que nous avons un certain poids à emmener, à tourner et à remplir nos maisons.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Toujours dans le même sens des deux collègues auparavant, il y a aussi une possibilité, je pense qu'il serait intéressant de mettre en pratique, c'est d'avoir des clés USB. Parce que souvent, les gens, même en ayant la tablette, on n'a peut-être pas un réseau à proximité et on n'arrive pas à se connecter. Donc, en ayant une clé USB au lieu d'avoir à la limite le papier, une clé USB, disons que tout un chacun peut avoir un ordinateur et arriver à... C'est encore là, une façon de ne pas avoir du papier mais d'avoir une possibilité de faire des choses. Au lieu que les agents nous emmènent les dossiers papiers, ils nous emmènent une clé et à ce moment-là, on peut plus facilement, enfin pour ma part, qui suis dans une région où il y a très peu de réseau informatique. Donc, c'est peut-être intéressant.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon, tu conclus par une proposition de vote.

Mme Aurélie NELLA

Non, mais signaler effectivement, comme ces textes..., enfin l'Assemblée a été saisie de ces textes par la procédure d'urgence. Les commissions n'ont pas pu se réunir, donc l'avis sera recueilli de manière un peu particulière, spontanée, de chacun. Simplement, je voudrais profiter tout de même de l'examen de ce texte pour dire qu'avec la collègue Marie-France TOUL, nous avons assisté à l'Assemblée générale de l'AMPI donc l'Association Martiniquaise de Promotion et de l'Industrie et la présidente, Josiane CAPRON a quand même évoqué la situation particulière d'un de ses adhérents. C'est la SIDREP qui connaît des difficultés importantes qui sont liées justement au manque de volume de collecte de bouteilles en plastique, de déchets plastique, et donc voilà une entreprise qui risque de mourir ou d'être relocalisée ailleurs parce que la filière n'est pas suffisamment organisée. Elle a écrit aux différentes autorités, aux présidents d'EPCI. En tous cas, c'est ce qu'elle a signalé, en réclamant une aide exceptionnelle éventuellement de la Collectivité Territoriale de Martinique et en regrettant le manque d'efficacité de la filière de collecte. C'est une situation qui est quand même dommageable et qui, en termes d'images, n'est pas un bon signal. Il faut absolument que nous arrivions à rentrer dans ce processus de transition écologique et je pense que ce n'est pas le collègue Conseiller exécutif Louis BOUTRIN qui me contredira sur ce point. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Je propose qu'on passe au vote. Donc, personne n'est contre. Il n'y a pas d'abstentions. Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstentions?
Voté à l'unanimité.

Nous passons au 65. Projet de décret modifiant un décret du 20 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.

65/ PROJET DE DECRET MODIFIANT UN DECRET DU 20 MARS RELATIF A L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE

Mme Aurélie NELLA

Il s'agit d'un projet de décret fondé sur l'ordonnance du 19 septembre 1945 portant institution de l'Ordre des Experts-Comptables et réglementant la profession. C'est un texte sur lequel la Collectivité de Martinique avec déjà eu l'occasion d'être saisie, et nous sommes à nouveau saisi de ce texte qui n'est pas encore publié au Journal Officiel, qui reprend les éléments qui avaient déjà d'ailleurs été fait remontés par la collectivité et aucune observation n'a été relevée par les experts-comptables eux-mêmes. Donc, je pense que c'est un texte sur lequel il n'y a pas lieu d'avoir le débat particulier. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président Claude LISE

Collègues, si les experts-comptables eux-mêmes sont satisfaits, nous sommes d'accord ? Il n'y a pas d'oppositions ? Donc adopté.

VOTE
Contre?
Abstentions?
Voté à l'unanimité.

Nous passons au 47. C'est la présentation du compte-rendu traditionnel obligatoire de l'exercice de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de contentieux et ce pour la période du 31 mars au 29 mai 2019.

47/ PRESENTATION DU COMPTE-RENDU TRADITIONNEL OBLIGATOIRE DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET CE POUR LA PERIODE DU 31 MARS AU 29 MAI 2019

Mme Aurélie NELLA

Effectivement, conformément à l'article L 7224-18 du code général des collectivités territoriales, il est fait obligation de faire état de l'ensemble des contentieux qui concernent la Collectivité Territoriale de Martinique et qui sont donc récapitulés dans le tableau versé dans votre rapport. Je vous prie chers collègues de prendre acte de la mise à disposition de ces informations.

M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions ? Sinon vous acceptez de donner acte du fait que ce compte-rendu vous ait été remis et a été évoqué par la Conseillère exécutive. Il n'y a pas d'opposition làdessus ?

VOTE
Contre?
Abstentions?
Voté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je remercie la collègue Aurélie NELLA et j'appelle le collègue BOUTRIN qui a huit questions. Donc, il nous reste huit questions à voir avec le collègue BOUTRIN plus quatre motions. Collègue BOUTRIN, tu as la parole pour la question numéro 55. Il s'agit d'un projet d'un plan de prévention et de gestion des déchets, de la Martinique, bien sûr.

55/ PROJET D'UN PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA MARTINIQUE

M. Louis BOUTRIN

Merci Monsieur le Président. Chers collègues, c'est un dossier pour lequel je vais vous présenter un Powerpoint qui est en train de se mettre en place puisque vous avez vu l'épaisseur du dossier. Ce que vous avez dans le dossier, les 30 pages, c'est une synthèse d'un document qui est relativement épais et qui concerne effectivement le projet de plan de prévention et de gestion des déchets pour la Martinique. Vous avez une synthèse mais ça ira encore plus vite avec le Powerpoint que je vais vous présenter tout de suite. Est-ce que c'est calé ? Voilà, merci. Allons-y. C'est bon ? Impeccable. On va pouvoir y aller. Comme vous le savez, il y a un nouvel environnement juridique en ce qui concerne les déchets et un contexte particulier, je vais vous en parler. Et, pour ceux qui nous écoutent également, qu'ils puissent bien s'en imprégner. Il y a un plan de prévention et de gestion de déchets dont la CTM a la compétence pour l'élaboration, et également pour la mise en œuvre. Ce plan va comporter également une partie en faveur de l'économie circulaire et une évaluation environnementale. Bien sûr, il va falloir faire une évaluation économique également et avoir un suivi comme tout plan, il ne suffit pas d'avoir un plan mais, assurer le suivi et les actions qui seront menées par ce plan. Le contexte, vous le connaissez déjà puisque vous savez que la compétence c'est une compétence à la fois communale pour la collecte des 34 communes pour le traitement et également pour les trois EPCI. Cap Nord, 18 communes à elle seule, qui collectent 28 % de nos déchets. Pour la CACEM 42 %, 4 communes, 42 % des déchets produits également. L'Espace Sud c'est 12 communes avec 30 % de collecte de déchets. Ce plan que nous vous présentons aujourd'hui, il est conforme au cadre juridique et à l'environnement juridique modifié dont je vous parlais tout à l'heure, puisque la CTM a lancé la procédure d'élaboration de ce plan depuis septembre 2017 conformément aux dispositions de la loi NOTRE. Notre rôle c'est de coordonner à l'échelle territoriale toutes les actions qui sont entreprises sur l'ensemble des parties avec une association de l'ensemble des communes. Ce plan concerne les déchets non dangereux, les déchets dangereux et inertes, c'est-à-dire toutes les compétences qu'avait l'ex Département avec également les déchets du BTP, puis les déchets dangereux dont la compétence relevait de l'ex-Région. L'objectif a été fixé pour 2025 à 2031 et la portée juridique de ce plan est quand même importante, puisque ce plan est imposable aux personnes morales de droit public et à leurs concessionnaires, conformément aux dispositions du Code de l'environnement. Ce plan sera intégré dans le cadre du plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique. Je vais très vite sur certaines parties puisque c'est l'élaboration classique avec l'association des personnes publiques associées et la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi qui regroupe l'ensemble des acteurs déchets du territoire. Nous avons pu mener trois réunions à ce jour avec une information numérique et une organisation d'ateliers thématiques à chaque fois. Ces séances se sont très bien déroulées puisque..., diapo suivante, nous avons pu... Vous regardez les différentes étapes depuis le 1er semestre 2018, on n'a pas chômé, et nous sommes arrivés aux termes du premier semestre 2019 avec une consultation administrative et surtout l'enquête publique qui va démarrer en juillet, de mémoire, 18 juillet 2019, et qui se terminera le 19 août 2019. La population est informée parce qu'il va falloir effectivement qu'elle donne son avis puisque ce plan qui concerne notre production de déchets à la fois, déchets ménagers, déchets non dangereux, déchets du BTP et les déchets dangereux, ce plan doit être construit pour répondre à des exigences réglementaires en définissant des objectifs et des orientations qui soient cohérents, ambitieux mais réalistes, et il doit y avoir une approche globale pour optimiser les installations. Surtout, ce plan doit s'inscrire dans une logique de développement de l'économie circulaire parce qu'il ne s'agit plus... Il faut sortir des logiques d'économie linéaire où on produisait des déchets, on consommait et on les jetait. Donc, sortir de ces logiques-là pour pouvoir recycler. Vous avez les principes généraux du plan. Je vais passer sur les détails puisqu'il s'agit non plus d'éliminer mais de valoriser, avec une communication efficiente qui devrait nous permettre de réaliser. Qu'est-ce que nous allons faire concrètement à travers ce plan ? Premièrement en ce qui concerne, puisque c'est un plan de prévention et de valorisation. En matière de prévention, nous devons diminuer la production de déchets ménagers et assimilés. Actuellement, nous devons diminuer de 47 Kg par an et par habitant c'est-à-dire 30 000 tonnes en moins de déchet par rapport à l'année de référence qui est l'année 2016. Ce qui veut dire que d'ici 2025, tous les ménages martiniquais doivent effectivement diminuer de 10 % leur production de déchets, premier objectif. Deuxième objectif, c'est diminuer la production de déchets d'activité économique de 5 % par rapport à l'année de référence donc moins 7 000 tonnes. On doit réduire également, la part de déchets dangereux collectés sur le territoire et limiter l'évolution des déchets des chantiers de BTP. Ça, c'est pour la prévention mais au-delà de la prévention, puisque je vous ai dit que nous entrons dans des logiques plus vertueuses, d'économie circulaire, on doit valoriser. L'ambition, c'est de valoriser les matières organiques, 65 % des déchets dangereux non inertes d'ici 2025, ce qui va nous faire, plus 77 000 tonnes de déchets qui seront orientés vers la valorisation. Qui dit valorisation, dit également des filières que l'on développe. Cela veut dire qu'il y aura également développement d'emplois. Orienter 70 % des déchets du BTP vers la valorisation matière pour multiplier par trois les quantités valorisées par rapport à l'année de référence qui est l'année 2016. Enfin, optimiser la collecte des déchets dangereux, soit plus 17 000 tonnes des déchets dangereux à collecter chaque année. Les actions que nous avons prévues et qui ont été retenues avec les personnes publiques associées qui nous accompagnent dans l'élaboration de ce plan, concerne chaque type de déchets. Je vais passer rapidement sur l'ensemble de ces actions pour arriver aux principales actions de prévention, c'est beaucoup plus parlant pour le grand public qui nous écoute. 1) On doit réduire la production des biodéchets pour lutter, on en parle souvent, on en a parlé encore à travers les textes de loi qui ont été précédemment présentés. Lutter contre le gaspillage alimentaire avec les compostages de proximité. Limiter les achats qui sont générateurs de déchets. Là encore, on entre dans des démarches de développement durable et d'évolution des comportements, notamment des comportements des consommateurs par la promotion de la consigne, par des couches lavables, des achats qui sont beaucoup plus durables. Et là, c'est un travail qui se fera, c'est un travail de longue haleine qui ne paye pas du jour au lendemain mais pour lequel il va falloir s'y mettre. Promotion de l'économie circulaire dans la commande publique. Nous avons fait une formation ici-même pour les élus en ce qui concerne l'économie circulaire. Nous continuons, nous ferons d'autres formations encore cette année et surtout nous allons dans les écoles de manière à ce que cela puisse imprégner toutes les disciplines éducatives. Améliorer la connaissance des gisements et des flux, notamment pour les déchets du BTP et les déchets dangereux. En ce qui concerne la valorisation bien sûr, il y a le développement du tri et l'optimisation des collectes, mais il va falloir en matière d'assainissement collectif et non collectif, améliorer la gestion qui est comme on le sait aujourd'hui, qui est complètement imparfaite. Il s'agit également d'avoir une réflexion sur la tarification incitative, qui, là encore chaque fois qu'on touche au porte-monnaie, on a systématiquement des modifications de comportement. S'agissant des actions de valorisation des déchets dans le BTP : l'augmentation de la quantité des matériaux recyclables, améliorer la traçabilité également. On a vu et je le dis en toute transparence, puisque c'était des chantiers des collectivités territoriales où les déchets du BTP étaient pris sur les sites et transportés par des professionnels qui les déversaient dans la nature. On avait des infractions caractérisées par des professionnels à cause de ces déchets du BTP et non-respect de l'environnement. Les services de la DEAL ont été alertés. Il y a même eu un chantier, on est dans la transparence, de la CTM où les transporteurs ont récupéré les déchets du BTP pour les emmener sur des sites en pleine nature. Donc les riverains nous ont interpellé. Vous voyez qu'il y a des habitudes qui sont encrées encore, et il va falloir tordre le cou à ces habitudes de manière à ce que, en matière de traçabilité des déchets du BTP, nous puissions être exemplaires. Pour les déchets dangereux, c'est moins rigolo puisqu'il va falloir mettre en place de véritables collectes de déchets dangereux sur toutes les déchetteries et vous verrez qu'en matière de déchets dangereux, nous aurons tout à l'heure le plan de gestion et de valorisation des déchets de la Guadeloupe, puisque la loi nous oblige à donner un avis sur ce plan et vous verrez que nous sommes obligés, compte tenu des économies d'échelle, des coûts du traitement de la valorisation des déchets, de composer avec la Guadeloupe. Un certain nombre des déchets de Guadeloupe sont valorisés ici, en Martinique, mais à contrario certains déchets également dangereux de Martinique sont recyclés et traités en Guadeloupe. Nous verrons cela tout à l'heure, quand on devra donner dans le prochain dossier, un avis sur ce plan. Les limites que l'on connaît sur les capacités annuelles d'élimination, ce sont des limites de l'unité d'incinération et l'unité que l'on a de valorisation de Petit Galion, qui est autorisée pour 100 000 tonnes par an jusqu'en 2042 ; donc il va falloir diminuer considérablement la production de déchets. En ce qui concerne l'unité, l'usine d'incinération, l'unité d'incinération des ordures ménagères de Fort-de-France, ne pas oublier que cette usine a une capacité de 112 000 tonnes et qu'il va falloir là encore, diminuer notre production de déchets, notamment au niveau, c'est ce qu'on disait, des déchets ménagers et assimilés. En matière de valorisation énergétique, nous avons des perspectives pour 2035, de 52 000 tonnes dans cette unité, usine d'incinération des ordures ménagères avec également de la valorisation énergétique au niveau de l'usine du Galion. Que prévoit ce plan et ces deux aspects importants ? Que prévoit ce plan pour les années à venir ? Et surtout combien cela va nous coûter ? Parce que la gestion et la valorisation des déchets, c'est un coût, vous verrez, c'est un coût faramineux. En matière d'installations existantes, ce n'est pas encore satisfaisant. Le plan va donc prévoir la création et l'adaptation des équipements, avec pour la collecte la création de neuf déchetteries supplémentaires, neuf déchetteries publiques : 3 déchetteries professionnelles et 2 quais de transfert puisque comme je vous l'ai dit, il y a des déchets qui sont traités et valorisés en Guadeloupe et certains déchets qui sont également recyclés vers l'Hexagone : 2 recycleries. En matière de valorisation matières, création d'un centre de tri supplémentaire avec un broyage d'encombrants et des déchets d'entreprises. Cela va se faire à l'usine du Petit Galion. Un centre de tri de textile qui manque, pour les linges et les chaussures. Un centre de maturation des machefers. Les machefers, ce sont les déchets ultimes issus de l'incinération des ordures. Et un remblaiement des carrières qui n'existe pas encore en Martinique. Donc, la possibilité de création de centre de tri pour pouvoir effectivement atteindre les objectifs fixés. En matière de valorisation organique, c'est un peu classique puisqu'on aura à compléter les dispositifs existent actuellement, avec la création d'une installation de traitement mécano-biologique à Petit Galion. Deux plateformes de broyage de déchets verts, une à la Trompeuse et une à Céron, non pas Sainte-Luce mais à Sainte-Philomène à Saint-Pierre. Ce n'est pas au Prêcheur, c'est à Saint-Pierre, on est d'accord. Une plateforme de bois, là c'est bien à Sainte-Luce à Céron et deux à trois unités de traitements de matière de vidange, qui là encore, il faut tordre le cou à ces habitudes où on voit encore des garagistes qui ne collectent pas les huiles et notamment les huiles moteurs et tout cela va dans le milieu avec le dégât que l'on connait. Le plan prévoit une extension de l'unité de broyage de Céron et également une possibilité de création d'installations complémentaires avec une acceptation des vidanges sur trois stations d'épuration. Pour les déchets résiduels, il y a une mise en œuvre d'une à deux installations de préparation, une à deux unités de valorisation et puis également vous avez vu toute une série de dispositifs qui sont prévus. C'est vrai que ce plan s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure et dans ce cadre, on doit pouvoir atteindre des objectifs à la fois en matière de prévention mais aussi de recyclage et de revalorisation. Ce plan d'économie circulaire s'articule autour de quatre axes qui ont déjà été identifiés dans les différentes feuilles de route. Qui dit plan déchets et qui dit déchets dit impact sur l'environnement. C'est la directive européenne 2011 qui s'applique qui a été transposée dans le droit français en 2012 et qui s'impose, il faut faire une évaluation de l'impact environnemental. C'est la loi qui l'oblige et nous, à la CTM, puisque nous avons en charge l'élaboration du plan, nous avons pour mission également de faire l'évaluation de l'impact du plan de gestion des déchets sur l'environnement. On doit faire, un, pour les déchets non dangereux, non inertes, une diminution de 11 % des tonnages de déchets à collecter, et de 27 % des émissions de dioxine. Alors, qu'est-ce qui provoque les dioxines ? Ce sont les incinérations, notamment les usines d'incinération et cela a été tout un débat quand il a fallu implanter l'usine d'incinération de Dillon. Les dioxines et les furanes qui font partie avec notamment le chlordécone des 16 produits dangereux qui tombent sous le coup de la convention de Stockholm, c'est la convention pour éradiquer de la surface de la planète les produits les plus dangereux au monde. Et, parmi ces 16 salopards, on trouve effectivement, le furane, la dioxine et malheureusement également, le chlordécone. En ce qui nous concerne, les déchets c'est surtout, la dioxine, c'est pour cela qu'il faut être vigilant sur les fumées issues de l'incinération de manière à ce qu'il y ait des contrôles de la composition de ces fumées. Pour les déchets issus des traitements des eaux également, il faut qu'on améliore l'exploitation qui est induit, qui va là encore avoir un impact sur le milieu. Evaluation également environnementale mais évaluation économique. Pourquoi ? Parce qu'on a pour habitude de dire que le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Mais comme nous sommes dans une société consumériste, on continue à consommer, à consommer sans s'en rendre compte, qu'il faut que l'on modifie radicalement nos modes de consommations, parce que si on ne modifie pas nos modes de consommations, nous allons continuer à produire autant de déchets et in fine, cela a un coût, et le coût, regardez-le, il est terrible. Pour la prévention et la collecte des déchets c'est 18 400 000 € prévus par ce plan, et pour la valorisation et le traitement c'est 46 400 000 €. Qu'est-ce que l'on va faire avec cet argent ? En ce qui concerne la prévention et la collecte, la collecte coûte chère et ceux qui regardent leur redevance, ils voient bien que, ne serait-ce que pour les ordures ménagères, que les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, là encore, cela pèse dans le budget des ménages. Mais malheureusement, c'est un coût qui est très élevé et qu'il va falloir bien prendre en charge ces différents coûts. Le plan va nécessiter un suivi et ce suivi va se faire effectivement par, à la fois la CTM et tous les acteurs qui interviennent dans les filières sur la base d'indicateurs de suivis qui sont précis et le suivi sera effectué par l'Observatoire de la Transition Ecologique et Energétique de Martinique et le Comité de suivi du plan qui sera à mettre en place. L'observatoire, c'est celui que l'Assemblée de Martinique, que vous avez mis en place, et il y aura également une présentation d'un rapport annuel d'une commission consultative d'élaboration et de suivi. Et bien sûr, il y aura des groupes qui vont se mettre en place pour animer ce plan. Je termine par les actions d'intervention de la CTM qui sont, je le rappelle, réglementaires, définies par la loi NOTRE et qui vont nous amener à une collectivité exemplaire en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, de compostage, de réduction de consommables, d'augmentation du réemploi, c'est-à-dire dans des logiques de développement circulaire. In fine, je voudrais quand même attirer votre attention sur deux points de vigilance. S'il s'agit d'un plan que l'on doit élaborer et qui se fait à marche forcée, c'est-à-dire que le chronomètre ne nous attend pas puisqu'il y a un précontentieux en cours avec une application des objectifs du paquet économique circulaire qui a été approuvé par l'Union Européenne en mai 2018, à tous les plans qui ne seront pas approuvés avant fin 2019. En ce qui nous concerne, nous devons valider notre plan avant novembre 2019 pour échapper, et c'est vraiment un point de vigilance, pour pouvoir échapper aux fourches caudines et au chronomètre qui s'affole. C'est pour cela que je vous ai dit en début de présentation, si le plan est validé à cette étape, par l'Assemblée aujourd'hui, dès le 18 juillet, il sera mis à l'enquête publique, 19 août l'enquête publique sera terminée et nous allons pouvoir effectivement tenir nos engagements pour échapper à, je dirais, cet impératif de novembre 2019. En conclusion, c'est un plan ambitieux qui est à la hauteur des attentes et des besoins de la Martinique avec des objectifs réglementaires qui sont très, très contraignants mais c'est un plan qui va nécessiter des investissements importants sur le plan financier mais surtout un investissement citoyen conséquent, de manière à ce que l'on puisse effectivement modifier les comportements, diminuer notre production de déchets. Et quand on dit cela, ce n'est pas seulement pour les déchets des ordures ménagères et assimilées mais également pour les entreprises qui interviennent dans le BTP et dans d'autres secteurs qui sont de gros producteurs de déchets, notamment déchets dangereux et déchets du BTP. Un changement profond de comportement de manière à améliorer notre qualité de vie, parce que là encore, c'est souvent par des ordures et des cannettes de bière que l'on balance par la fenêtre de la voiture mais je vous dis « Attention, méfiez-vous, ce n'est qu'une caricature. Les plus gros pollueurs, ce ne sont pas ceux qui balancent les cannettes de bière. Certes, ce sont des comportements qui sont des comportements à bannir mais les plus gros pollueurs, ce sont ceux justement qui à travers les campagnes de publicité donnent mauvaise conscience aux Martiniquais alors que, eux, ce sont les plus grands pollueurs avec des pollutions industrielles et des pollutions agricoles avec les conséquences que vous connaissez ». Voilà ce que je voulais vous dire pour la présentation de ce plan de prévention et de gestion des déchets de Martinique. Comme je vous disais, c'est un dossier qui est conséquent avec des enjeux importants, 18 M d'un côté pour la prévention et puis la valorisation par 46 M. C'est un très, très gros enjeu pour le pays. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Merci Président. La commission Développement durable donne un avis favorable. Cependant, sur des sujets aussi délicats qui ont un impact sur notre environnement et sur la santé de nos compatriotes, s'agissant de décisions qui nous engagent sur le moyen et/ou sur le long terme, il serait logique que les élus de l'Assemblée, au nom de la population qu'ils représentent aient l'opportunité d'avoir suffisamment de temps pour étudier et mesurer les avantages et les inconvénients de ces projets et les contrats qui les accompagnent. Une présentation dynamique tout au long de l'élaboration serait la bienvenue. Trop souvent, les rapports sont soumis aux commissions deux ou trois jours avant et on n'a pas le temps de les étudier. Je répète, une présentation dynamique tout au long de l'élaboration serait la bienvenue. Nous donnons quand même un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention? Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA

Une question pour le Conseiller exécutif. J'aurais aimé savoir, sur l'élimination des carcasses d'animaux, cela se passe comment ? Parce que j'ai des personnes qui habitent sur le secteur de « Les côteaux » et qui se plaignent depuis quelques temps d'une espèce d'odeur pestilentielle qu'il y a sur la zone. Et, apparemment que, la décharge de Céron serait régulièrement alimentée en carcasses d'animaux et qui fait que dans l'environnement de cette zone, que cela soit quasiment irrespirable très régulièrement. J'aurais aimé savoir sur les carcasses d'animaux, comment cela fonctionne. Est-ce que c'est bien à Céron que ces carcasses sont éliminées et s'il y a un autre circuit, que vous puissiez l'indiquer et puis porter l'information en tous les cas, à ces habitants qui habitent non loin de la décharge, qu'ils sachent exactement ce qui s'y passe. Merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président. Ce dossier-là, demande beaucoup plus de discussions de changements, d'échanges. Ce n'est pas l'heure donc peu importe si on le vote mais j'aurais bien aimé qu'un jour qu'on discute. Je voudrais simplement dire, lorsque nous voulons faire des choses comme cela, présenter un plan, c'est vrai qu'il y a de gros pollueurs, mais il nous faut être plus dans l'éducation, l'information, la prévention que de la répression tout de suite par rapport à ces gens-là. Peut-être aussi des informations au niveau des écoles. Nous habituer à avoir un certain nombre de comportements, y compris, mais pas tout de suite mais enfin, je le dis, tu l'as dit mais ce n'est pas méchant, pas tordre le cou mais informer de manière à ce nous gagnions sur ce terrain-là. Je me rappelle au début, quand l'ASSAUPAMAR ou bien des organismes ont commencé, c'était un peu difficile mais maintenant, y compris pour nous, pour mettre la ceinture de la voiture, maintenant on met plus facilement qu'au début. Donc, je propose qu'il y ait une campagne d'information et de pédagogie.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes ? Sinon, tu réponds. Oui, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Il faut saluer cet important travail qui a été fait et qui est dense, qui comprend beaucoup d'aspects sur un point qui est l'objet aujourd'hui de discussions à tous les niveaux. Pas seulement dans les collectivités mais aussi public, mais aussi dans les entreprises qui sont impactées par les décisions que l'on prend concernant le traitement de leurs déchets. Je veux simplement rappeler que beaucoup d'entreprises paient aujourd'hui, pour emmener leurs déchets dans des lieux appropriés et que ça alourdit aussi le coût, la gestion des chantiers, y compris des chantiers publics. Il y a cette réflexion qu'il faut aussi dans un petit pays comme le nôtre, par sa superficie, par sa taille, et par la taille de ses entreprises, trouver les moyens aussi d'accompagner les entreprises « productrices de déchets », au-delà des particuliers. Première observation, un gros travail a été fait. Pourtant on ne peut pas être, je ne veux pas dire interrogatif entre le décalage qu'il y a entre les objectifs de ce plan et la présentation et la réalité martiniquaise. Quand vous vous promenez sur le réseau routier, vous voyez encore de trop nombreux véhicules hors d'usage, des carcasses de voiture comme on dit. Quand vous allez dans certains points sur l'eau, pour ceux qui naviguent un peu, vous voyez le nombre de bateaux hors d'usage. Quand vous vous promenez, cela arrive à certains de faire des balades aériennes, vous voyez le nombre de lieu de stockage des véhicules justement, des VHU. Vous voyez maintenant la multiplication des endroits où on stocke des sargasses. Donc, le sentiment, en tout cas que beaucoup de Martiniquais peuvent avoir c'est que, les objectifs sont vraiment très ambitieux et que souvent les indicateurs d'amélioration ne sont pas clairement affichés. Peut-être fautil travailler là aussi, avec les associations, la société civile, les moyens modernes de technologique qui vont permettre de faire ce travail auprès de la population pour que les gens aient conscience des points d'amélioration ou de détérioration ; parce que vous l'avez vu comme moi-même les sommes en jeu sont très importantes, 65 M€ environ sur 11 ans. Et la question c'est : il y a-t-il une adéquation entre les différents plans et notamment la programmation financière que nous avons de notre collectivité et puis, les réalités, les possibilités ? Peut-être que... J'ai regardé, il y a un seul endroit où on voit un chiffre, c'est sur une des pages qui dit "voici le montant total qui servira aux 64 800 000 ». C'est une volonté peut-être mais je n'ai pas vu, peut-être que je n'ai pas bien regardé les projections financières qu'il y a et notamment la possibilité parce que c'est fondamental pour nous de mobiliser des fonds européens. Comment dans un territoire comme le nôtre qui a besoin d'être aidé, qui dispose de fonds publics à sa disposition, comment on peut utiliser ces sommes vers des actions ciblées, sur des choses très concrètes ? Parce que, si en allant dans tel ou tel lieu, les Martiniquais ne voient pas très clairement diminuer le nombre d'espaces de stockage des VHU, s'ils ne voient pas très clairement dans certaines baies que les vieilles épaves de bateaux disparaissent, je ne vois pas comment... On aura des difficultés à les mobiliser et chacun sait que, les collègues ne sont pas là mais que c'est déterminant pour l'attractivité du pays. Aujourd'hui, l'image qu'offre un pays qui se donne comme stratégie de développer le tourisme, c'est la qualité et la préservation de l'environnement, donc l'enjeu économique est encore plus fort que dans d'autres régions. Et la question que je me pose c'est : est-ce que le lien est concret ? On voit partout... Dans beaucoup de rubriques, j'ai vu sur les acteurs concernés, on voit la CTM concernée, c'est un tableau qui est très bien, mais peut-être faut-il mettre en face de l'acteur la contribution qu'il doit apporter financièrement pour chacune des actions listées. Lorsque je vois dans le Nord, vous avez vu, la faiblesse aujourd'hui des déchetteries, il y a un vrai problème. Je ne parle pas des incivilités. Vous avez au Robert, entre Trinité et Robert, vous avez vu, Petit Galion, CVO, il y a une concentration d'unités de traitement des déchets. On va dire globalement, à côté de l'usine du Galion. Mais si vous faites la petite bretelle vous verrez que là, à ma grande surprise, je suis passé là récemment, il y a une multiplication des dépôts sauvages. Peut-être faut-il aller vers, je dirai, du concret. Je n'ai pas la solution mais trouver les solutions. A Sainte-Marie à côté du stade, là où il y a la maison familiale, il y a un dépôt d'ordures à 30 m de la maison. Je ne sais pas si pour mettre des moyens de répression. Comment faire que les Martiniquais participent ? La difficulté qu'il y a, c'est de présenter de grands documents d'orientations stratégiques que les Martiniquais ne s'approprient pas. Quels sont les outils d'appropriation du plan? Ce qui va permettre de dire: "Nous avons investi tant d'argent dans telle partie du territoire et voici le lien avec les résultats". Une fois de plus je ne conteste pas le travail qui a été fait. Je pense que dans le groupe, nous allons approuver. Maintenant le risque c'est que cela reste très éloigné de la perception des Martiniquais. Est-ce que ce sont des actions de communication? Moi, je ne suis pas sûr que cela passe uniquement par cela. J'ai vu qu'il y a beaucoup de lignes qui concernent l'amélioration de la communication. C'est peut-être aussi l'expérimentation autour de zones particulières du pays ou en association avec les acteurs publics et les acteurs privés, on pourrait dire : Mais voilà comment nous avons telle ou telle zone pilote pour montrer concrètement les améliorations qui ont été faites. Je vous dis très franchement, j'ai une inquiétude, quand je lis ce plan, tout fonctionne sur le papier mais au fond de moi-même, peut-être comme beaucoup d'entre nous, je ne suis pas convaincu que les résultats seront atteints. N'empêche que cette démarche, elle est une démarche fondamentale qu'il faut mener et je le répète, il est important qu'il y ait annuellement pour chaque type d'action des sommes qui soient identifiées. S'il n'y a pas cela, il me semble qu'on parlera très longtemps de toute sorte de choses sauf de ce qui constitue le nerf de la guerre, qui, vous le savez, est la capacité d'investissement.

M. le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Merci. Trois remarques assez brièvement. Sur ce qui a amené à l'élaboration de ce plan, moi je trouve que dans le rapport qui nous est présenté, on dira sur ce qui concerne l'exposé des motifs, il y a à mon sens une maladresse parce que je lis en page 3, le projet de PPGDM. Ce projet de plan a été construit afin de répondre aux exigences réglementaires en définissant des objectifs, etc. Et à la limite, on est toujours à la traîne, toujours à la ramasse, s'il faut toujours répondre à des exigences qui sont produites par d'autres et j'aurais préféré savoir que ce plan a été élaboré afin de répondre à une problématique qui se pose en Martinique. On n'est pas obligé d'attendre systématiquement que l'Etat porte des exigences, pour s'y conformer. C'est quelque part, c'est très profond ce que je dis, c'est dans la démarche même. Nous sommes Martiniquais, nous devons avoir conscience de ce que nous devons faire, ce qui est une exigence par rapport aux générations à venir et aux générations d'aujourd'hui pour produire des plans, des programmes afin de préserver notre territoire. Personne ne peut être meilleur garant de l'environnement martiniquais que le Martiniquais lui-même. J'espère que ce que je dis là, ne va pas provoquer une réaction de réaccaparement du collègue HAJJAR. Personne n'est plus spécialiste de la protection de l'environnement martiniquais que le Martiniquais lui-même. C'est juste une remarque, parce que je pense que c'est maladroit d'écrire que ce plan a été construit pour répondre à des exigences réglementaires qui ne sont pas faites par des Martiniquais. C'est-à-dire que c'est l'extérieur qui nous impose de nous améliorer, donc on aurait pu ne pas introduire cette phrase dans le document, si justement on veut lui donner une profonde ambition martiniquaise. La deuxième chose que je dirais, c'est vrai que les choses sont séduisantes sur le papier mais qu'en est-il des moyens véritables ? Est-ce qu'on peut mener une politique

efficace de gestion des déchets sans une police de l'environnement ? Sans une police des déchets ? Police en mesure de faire de la prévention, de l'information, de la sensibilisation mais aussi de la sanction. Parce que bien souvent, si i pa ni sanksion, pa ni déli. Est-ce qu'on va confier cette partie-là toujours au même service de gendarmerie, de police municipale, de police nationale, etc. Voilà, c'est une question que je pose de manière tout à fait saine. Et, la troisième chose que je dirai, c'est un regret aussi, c'est que ce plan nous dit-on a été élaboré avec tous les services de l'Etat, des collectivités, des experts mais j'ai l'impression que la commission Développement durable de la CTM n'a pas été profondément associée, impliquée dans la démarche. Peut-être que le Président de la commission a participé à une réunion mais il aurait fallu, là encore que les membres de la commission puissent être tenus régulièrement informés de l'avancée des travaux, des différentes concertations. J'imagine qu'il y a eu des auditions d'experts et c'est un peu le point de regret. J'ai l'impression que la commission elle-même n'a été saisie qu'en même temps que tous les élus de la Collectivité que nous sommes. Je parle des élus de la commission. J'ai le sentiment, si je me trompe on va me dire, mais que nous avons été saisis là, il y a quelques jours de ce dossier et en quelque part cela traduit quelque chose qui pourrait créer un malaise sur le fonctionnement. J'espère me tromper. Si je me trompe, je serai très heureux que le Conseiller exécutif me dise que les élus de la commission ont été impliqués dès le départ et tout au long de la procédure.

M. le Président Claude LISE

Bien. Pas d'autres demandes d'intervention? Oui, collègue TOUL.

M. Louis BOUTRIN

Je peux commencer à répondre aux premières, Président.

Mme Marie-France TOUL

En tant que Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, c'est sûr que lorsque l'on parle d'un plan qui sur la prévention et la gestion des déchets en Martinique, c'est vrai que cela suscite mon intérêt d'autant que l'on sait l'impact des déchets sur les milieux aquatiques, sur notre environnement. Je suis amenée quand même à faire le lien avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui préconise un bon état, un retour vers le bon état de ces différents milieux aquatiques. Donc, la première chose qui m'interpelle c'est un, avec un peu l'expérience que nous avons dans le SDAJ qui est un SDAJ très ambitieux avec énormément d'orientations, énormément de choses ciblées, c'est vrai que, est-ce qu'il ne faudrait pas faire peut-être un schéma qui soit peut-être moins ambitieux mais plus fonctionnel ? Ça c'est une première chose. Et puis, on a parlé d'assainissement, on a parlé d'assainissement collectif et non collectif, on a parlé effectivement qu'il y a beaucoup de partenaires qui ont été beaucoup sollicités, sauf si j'ai mal où je n'ai pas bien vu, j'ai vu la DEAL mais je n'ai pas vu l'Office de l'Eau qui est quand même un organisme martinico-martiniquais. Voilà, ce sont ces observations pour le moment.

M. le Président Claude LISE

Je propose que tu répondes.

M. Louis BOUTRIN

Oui, je vais répondre peut-être dans le désordre. Il y a des interventions qui permettront au fur et à mesure de décliner les autres réponses. Je vais commencer par le collègue NILOR puisqu'il a fait des observations générales et ensuite je vais répondre à la collègue NORCA

sur des points très précis en ce qui concerne Céron. C'est vrai qu'effectivement, si on reste d'un point de vue très général, on aurait préféré avoir un document martiniquais à 100 % mais il se trouve qu'on est dans un cadre réglementaire qui nous est imposé. J'ai en fin de présentation mis deux points de vigilance. Ce n'est pas nous qui définissons les deadlines. Ce n'est pas nous qui définissons les orientations qui doivent être retenues. C'est un cadre réglementaire qui est défini par la loi NOTRE et ensuite qui a une déclinaison dans le code de l'environnement et qui nous est imposé. Sauf à, c'est un débat de fond Président, considérer que nous pouvons faire notre propre plan, on s'inscrit dans une logique de marronnage institutionnel et nous faisons notre propre plan. Or, jusqu'à preuve du contraire, y compris cette institution qui est la CTM, si nous sommes réunis, qu'il y ait d'un côté le Conseil Exécutif avec ses 9 membres et ensuite l'Assemblée avec ses 51 membres. Tout cela c'est le fruit, certes, de Martiniquais qui se sont réunis, on a passé un long débat là-dessus sur le congrès et tout, mais in fine c'est un cadre institutionnel qui nous est imposé et nous on entre dans le moule. La loi NOTRE va pour toutes les régions, Guadeloupe, Guyane, Martinique, imposer pour les départements et les régions qu'il y ait un seul plan. Il se trouve que nous, nous avions déjà fait la fusion entre Département et Région donc nous allons faire la fusion des deux plans, un plan déchets pour les déchets ménagers et assimilés, et les déchets BTP d'un côté et les déchets dangereux. On va hériter des deux. Alors qu'est-ce que l'on fait ? On tient compte de la réalité du territoire. Et, cela se fait collègue NILOR, à travers un plan qui nous est imposé et c'est ainsi, je vous ai dit à la fin de mon intervention qu'un des points de vigilance qui me semble important et je vais le répéter, il y a un précontentieux européen actuellement. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'Europe, l'Union Européenne a décidé en mai 2018 à travers les objectifs fixés par le paquet économie circulaire, que tous les plans doivent être validés avant la fin 2019. Directive européenne, systématiquement, il y aura une traduction dans les différentes politiques et dans le droit interne Français. Et, le droit interne français, nous sommes là-dedans, ki nou lé, ki nou pa lé nous sommes là-dedans et on nous impose un cadre. Et, c'est dans ce cadre-là, chers collègues, que nous sommes amenés à élaborer un plan. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas l'autonomie de penser, pour pouvoir savoir quel est le meilleur plan qui serait adapté à notre réalité environnementale, historique et surtout culturelle, mais on est obligé de tenir compte du cadre qui nous est imposé. Et, je le répète chers collègues, si vous estimez qu'aujourd'hui, il faut sortir de ce cadre, et bien qu'on l'exprime. Soit on fait effectivement, une remise en cause du cadre ou soit on opte pour le marronnage institutionnel. Voilà la première réponse que je voulais faire au collègue NILOR, qui je pense a fait un lapsus en disant que s'il n'y avait pas de sanction, il n'y aurait pas eu de délit. Je pense que c'est l'inverse. Je pense qu'il y a des pratiques délictuelles en Martinique et que c'est parce qu'il n'y a pas de sanction que les pratiques délictuelles continuent. Et, c'est fort de cette réflexion que récemment, à l'initiative du Procureur de la République et du Préfet et du Parc Naturel et de la CTM, nous avons mis en place ce qui n'existe pas, et là, c'est une forme de marronnage institutionnel, un COLDEM, un Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnementale parce qu'effectivement, il y a des comportements et des incivilités qui méritent des sanctions au-delà, je dirais, des sanctions administratives, qui méritent des sanctions pénales. Et, tant qu'on n'aura pas appliqué ces sanctions, on va continuer à avoir des gens qui laissent, comme cela a été dit, leurs bateaux un peu partout dans les baies. On en voit beaucoup. Leurs véhicules un peu partout, et on a vu dans les cas d'épidémies de Zika, notamment à Schœlcher, il y a eu un décès, et le décès, la malheureuse elle n'avait rien demandé mais c'est son voisin qui avait laissé un véhicule hors d'usage et qui ne voulait pas qu'on enlève le véhicule et il y a eu effectivement... lors de l'épidémie, elle a été piquée mortellement. Donc, nous devons prendre conscience qu'aujourd'hui, on n'a pas,

nous CTM, de compétences en matière de déchets. Compétences, qui définit les compétences collègues ? Ce n'est pas nous là encore. Il y a une loi qui répartit les compétences, qui dit : "Collectes et traitements, communes, communauté de communes". Voilà la carte là. Et, dans la répartition, les choses sont claires. On a actuellement 28 % de déchets, toutes catégories. Ces 28 % sont produits par Cap Nord, territoire Cap Nord, par 18 communes. Mais, quand on descend un peu plus bas dans le Centre, 4 communes à elles seules alors produisent 42 % de nos déchets, territoire CACEM. Un peu moins dans le sud mais les 12 communes du Sud, 30 %. La loi a donné à ces communes une compétence pour à la fois, la collecte et le traitement de ces déchets. Et, la loi, nous a donné, nous, une compétence pour élaborer un plan à la fois de prévention et de gestion. C'est, l'exercice que nous avons à faire aujourd'hui. C'est vrai que cela peut paraître un peu décalé par rapport à tes remarques mais pour l'heure, ce que je vous invite à faire, c'est de valider ou pas, un plan qui nous est imposé par une loi et par des textes. Voilà la réponse que je voudrais apporter au collège NILOR sur ses interventions. Tu veux faire du marronnage institutionnel aussi ?

M. Jean-Claude DUVERGER

Ce que tu dis là, je n'ai pas l'impression que c'est cela. Ce n'est pas remettre en cause, c'est juste une question de rédaction. Au lieu de dire pour répondre à tel truc de l'État, c'est simplement dire : « Voilà ce que nous proposons contre ». Ce n'était pas cela, c'est sur la rédaction.

M. Louis BOUTRIN

On marche... Il faut dire la vérité. C'est une marche forcée qui nous est imposée. C'est comme le paquet routier où on impose aux transporteurs Martiniquais des diplômes et des niveaux de compétence de Bac + 4. Et s'ils n'ont pas, et cela c'est le pacte européen. Mais, il faut dire la vérité à la population, cela nous est imposé. Alors, soit on entre là-dedans et puis effectivement on y va ou soit on sort et on fait du marronnage institutionnel. Le paquet routier nous est imposé aussi. Ce n'est pas seulement le paquet d'économie circulaire.

M. Jean-Claude DUVERGER

On a besoin de tel truc pour les déchets, on l'a rédigé.

M. Louis BOUTRIN

C'est dans la formulation alors?

M. Jean-Claude DUVERGER

Même en répondant à un truc. C'est juste la rédaction.

M. Louis BOUTRIN

C'est la formulation qui dérange?

M. Jean-Claude DUVERGER

Voilà. C'est tout. Ce n'est pas la remise en cause.

M. Louis BOUTRIN

Bien, en ce qui concerne... Autant pour moi, si c'est la rédaction et la formulation qui gêne, nous allons changer la formulation de manière qu'effectivement, on puisse avoir l'unanimité. En ce qui concerne maintenant l'association des... Le Président de la Commission Développement durable, il fait partie de la commission parce qu'il y a eu déjà

plusieurs réunions. Il a même participé à plusieurs réunions et cette commission doit encore se réunir début juillet donc je t'invite à, à nouveau participer et à relayer auprès de tes collègues...

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Non mais collègue, il faudrait qu'on prenne une habitude de travail. On ne va pas engager de grosse discussion mais tu vois, regarde comment tu envoies une invitation. Tu envoies une invitation, en début juillet, il y aura une réunion. Ce n'est pas cela collègue.

M. Louis BOUTRIN

Non, non je t'ai informé, tu sais qu'on formalise les choses.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Il n'y a eu que trois réunions pour cela. Il y a eu une réunion le 20, j'ai noté. Il y a eu une réunion le 20 novembre où j'ai été invité, le 20 novembre 2018, moi tout seul. Ensuite, une réunion le 19 février où on a voté et puis il y a une troisième réunion qui devait avoir lieu, je ne sais même plus si elle a eu lieu parce que de temps en temps, je reçois un mail mais je ne reçois jamais d'appels ou bien on n'échange jamais, en 4 ans. Cela c'est autre chose. Mais n'empêche qu'on n'a pas de... Le fonctionnement est un peu bancal. J'arrête là, je ne veux pas chercher de polémique, j'arrête mais je dis que : tu vois, de même que lorsque tu fais une invitation, tu me dis au début juillet, il y aura quelque chose, ce n'est pas comme cela. Et puis, comment je vais faire ? Quand tu me dis cela, le temps d'appeler les collègues, je ne peux venir que tout seul. C'est tout et puis en retour, je n'ai même pas de documents, de dossiers pour lequel je pourrais dire aux... Là, on va arrêter là-dessus. Merci.

M. Louis BOUTRIN

Non, chers collègues, je veux bien, que les uns et les autres, on puisse profiter de la plénière pour faire passer des messages...

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Trente secondes.

M. Louis BOUTRIN

Je t'ai écouté. Je veux bien, sans faire de dialogue que tu fasses passer ton message mais soyons honnêtes. Nous travaillons également avec d'autres élus de Guadeloupe et d'autres régions. Ils sont au même stade que nous. Personne n'a fait plus de trois réunions compte tenu des délais qu'on avait. Personne n'a fait plus de trois réunions, renseignez-vous, regardez le dossier du plan de déchets de Guadeloupe, c'est trois réunions également. Tu as été convié dans les formes. Je donne une information. Chers collègues, écoutons-nous. Je donne une information qu'il y aura une réunion en juillet, cela ne veut pas dire que tu ne vas pas recevoir l'invitation comme il se doit et la convention comme il se doit et la convocation comme il se doit. Ce sera formalisé par l'administration donc il n'y a pas lieu, je dirais de faire de débat, ni de faire passer des messages : « En quatre ans... ».

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Oui mais entre les trois réunions, tu peux m'inviter! On est entre collègues, tu peux m'inviter. Sauf si... tu peux m'inviter, tu peux m'envoyer des documents aussi.

M. Louis BOUTRIN

Cher collègue, sauf à être amnésique, d'un débat qu'on a eu tout à l'heure sur justement la charge de travail des élus, d'accord ? Donc, chacun en conscience essaye d'accomplir sa mission. C'est ce que j'essaie de faire.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

J'ai compris que tu n'as pas le temps. Merci.

M. Louis BOUTRIN

J'essaie d'accomplir ma mission, les missions qui m'ont été attribuées.

Mme Marie-Line LESDEMA

Collègue BOUTRIN. En conscience, il faut qu'on termine les dossiers. Il est 21h05. Avec le quorum.

M. le Président Claude LISE

Tu as achevé?

M. Louis BOUTRIN

Non, je n'ai pas achevé puisqu'il y a d'autres interventions qui sont faites. En ce qui concerne les déchetteries, on peut noter l'insuffisance actuelle d'un certain nombre de déchetteries mais il faut noter également que nous avons fait un bon considérable. Nous sommes loin... Mais bien sûr, c'est vrai qu'il y a deux manières de voir les choses. Soit, on voit le verre à moitié vide ou à moitié plein. En matière de déchets, il y a eu des choses considérables qui se sont faites. Cela ne veut pas dire que cela soit satisfaisant. On est loin des périodes où il y avait des épidémies, des maladies infectieuses qui se développaient à tire larigot avec un taux de mortalité important. On a fait un progrès considérable en matière d'hygiène également dans ce pays. Pour autant, on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle. Donc, il y a dans le plan qui est prévu, à travers les 18 M et 46 M qui sont prévus pour le financement de ce plan, un certain nombre de déchetteries qui sont répartis sur le territoire. Le fait que cela soit concentré pour l'instant vers uniquement Petit Galion, c'est une chose, le fait qu'il y ait effectivement à côté de toutes les déchetteries, des comportements et des incivilités pour les gens qui, quand la déchetterie est fermée, déposent carrément devant et cela cause des problèmes. Cela cause des problèmes à Sainte-Philomène, cela cause des problèmes à Céron, cela cause des problèmes mais nous avons une obligation chers collègues, de faire l'éducation à l'environnement. L'éducation et c'est ce que disait le collègue DUVERGER, ce n'est pas parce que nous faisons un plan avec un financement à la clé, si les comportements de nos compatriotes ne changent pas par rapport à leurs relations en termes de consommations et productions de déchets, nous n'allons pas pouvoir effectivement atteindre des objectifs qui sont des objectifs ambitieux. Mais que voulez-vous ? Nous sommes obligés de fixer de tels objectifs pour pouvoir avancer. La réponse, on a un gros problème sur Céron pour les déchets des animaux d'abattage et des animaux morts et on a été interpellé à plusieurs reprises par le directeur de la DEAL sur ces questions parce que la décharge est saturée. Alors, on ne sait pas, bien sûr, elle doit être fermée. Il a fallu avoir une autorisation exceptionnelle pour pouvoir accueillir parce qu'on est une île. On est une île, on est une île, on produit un certain nombre de déchets qu'on doit éliminer ou exporter. Or, on produit beaucoup plus qu'on n'a une capacité à traiter et c'est ce qui se passe avec les déchets d'équarissage et on a dû rouvrir Céron donc un arrêté préfectoral pour réouvrir Céron pour pouvoir accueillir ces déchets, ces carcasses d'animaux qui sont des carcasses d'animaux qui proviennent des fois de l'abattoir et avec, pas seulement de l'abattoir contrairement à ce qu'on croit, ce n'est pas seulement le nôtre, tous les animaux qui sont morts et qui sont par exemple les animaux qui sont congelés et quand il y a une surproduction, après il faut les stocker toutes ces carcasses. Ces carcasses, nous n'avons pas la capacité de les accueillir. Voilà un problème qui est un problème de santé publique pour lequel je ne souhaite pas que l'on fasse de débat parce que nous sommes dans une situation difficile par rapport à cela. Il n'y a pas de solution, l'Etat n'a pas de solution. La preuve, ils ne cessent de nous interpeller pour pourvoir, ceux qui s'occupent de l'abattoir connaissent bien le problème, pour dire comment on fait parce qu'il faut éliminer ces carcasses et on ne peut pas non plus les exporter.

Mme Stéphanie NORCA

- Collègue, j'entends ta réponse, que nous sommes dans un contexte insulaire mais l'impact sanitaire, j'entends qu'on est sur un petit territoire, qu'on est sur une île mais l'impact que cela a d'un point de vue environnemental et sanitaire est aussi important. Donc, c'est vrai que j'entends que le Préfet n'a pas de solution, j'entends aussi que tu me dis que la décharge de Céron est arrivée à saturation. Cela veut dire que pa ni koté pou mété ayen ankô et qu'on réouvre pour pouvoir mettre, encore que ce serait des déchets inertes, je peux l'entendre mais des déchets qui empêchent, qui ont un impact autour de la décharge, pour ce type de choses, je ne sais pas si tu as fait un tour dans la zone mais je peux te dire que les gens qui sont non loin de la décharge, sur le secteur de Les côteaux, je te dis, c'est irrespirable. Quand je te dis irrespirable, c'est irrespirable, H 24. Donc, j'entends mais j'interpelle à la fois, le Conseiller exécutif que tu es et de la même manière que le Préfet qui va nous entendre ce soir, il faut qu'il entende aussi qu'à un moment donné il faut aussi trouver d'autres solutions parce que j'entends mais à un moment donné quand on arrive à saturation, c'est que dlo za dépassé farinn. Et que, je peux te dire une chose aujourd'hui, que c'est inacceptable. En tous les cas, moi je l'entends, je comprends qu'il va falloir prendre des dispositions pour cela mais je te dis une chose aussi, on est aussi une collectivité, on est en train de préparer un plan, on prévoit un programme d'actions mais il faut aussi qu'on prévoit un certain nombre d'alternatives pour répondre à ce problème-là, parce que ce n'est pas, le Préfet décide épi ba yo lè pou yo passé. Non, à un moment donné, quand cela a un impact sanitaire, je ne peux pas l'entendre et je ne peux pas me contenter d'une telle réponse.

M. Louis BOUTRIN

Chère collègue, personne dans la salle...

Mme Stéphanie NORCA

Ce n'est pas dans ta direction uniquement.

M. Louis BOUTRIN

Ce n'est pas une question de direction, personne dans la salle ne peut admettre qu'il y ait un stockage de déchets avec un impact sanitaire sans qu'on s'en occupe. Personne dans la salle. Le problème c'est que, le problème c'est que, avec des retentissements considérables, des nuisances olfactives considérables et avec des plaintes, il y a beaucoup de dépôts de plainte de riverains là-dessus mais le problème c'est que, je le répète, nous continuons à produire des déchets qui sont issus des animaux d'abattage pour lequel il faut stocker et nous sommes en sous-capacité d'éliminer, notamment avec l'incinération de ces produits d'abattage, que l'on doit mettre en place. Or, pour l'instant nous sommes dans une situation où on n'est pas en capacité d'accueillir ce que l'on produit. Un, diminuer les productions de ces déchets et deux, c'est une situation transitoire. Mais bon, lè i ni an nuizans, i pa

transitwar, ou pa ka sipoté'y et je comprends tout à fait ton point de vue et ta réaction, mais voilà une situation pour laquelle, je vous le répète, je vous le répète, ce n'est pas que je botte en touche mais nous n'avons pas de compétences en matière de traitement des déchets. Nous n'avons pas cette compétence, pour autant on s'en préoccupe.

Mme Stéphanie NORCA

Collègue BOUTRIN, j'entends mais tu sais, on est en train de mettre en place un plan que l'on met en coordination avec les services de l'Etat. D'accord ?

M. Louis BOUTRIN

Et les partenaires également, les personnes sont associées. Les acteurs de la filière.

Mme Stéphanie NORCA

On est entièrement d'accord. Mais c'est l'occasion trouvée aussi pour nous Collectivité, parce que si je te le dis c'est que je suis aussi porteuse de la voix du peuple aussi. Donc, c'est aussi une manière de retranscrire cette difficulté-là pour qu'elle puisse se traduire dans le plan par un plan d'actions aussi, pour que matériellement, techniquement parlant qu'il y ait une traduction effective. Que je ne serais pas là aujourd'hui à te dire collègue BOUTRIN qu'il y a une difficulté qui se pose et que même si tu me dis qu'il y a des choses qui se mettent en place, je suis aussi dans mon droit de te dire qu'il y a cette difficulté-là qui se pose de façon quotidienne et je peux te dire qu'avec le carême qu'il y a eu les derniers temps, comprends qu'en face que la difficulté pour les gens qui sont aux alentours, que ce n'est pas évident. Donc s'il y a déjà eu des plaintes, il faut aussi que chacun dans son rôle, que chacun à son niveau de responsabilité puisse aussi donner les moyens pour pouvoir régler un certain nombre de problèmes. Parce que surtout quand tu me dis qu'on est arrivé à saturation, an bagay ki ja rivé o delà de sa i pé aksepté, ke ou ka rikouvè'y pou rimété bagay adan, é sa mwen pé pa menm tann sa.

M. Louis BOUTRIN

Collègue NORCA, on peut multiplier les exemples mais quand vous êtes, quand vous êtes juste dans un embouteillage, c'est-à-dire de passage et que vous êtes au niveau de la Galleria, je ne continue pas. Tous ceux qui passent là les vitres fermées, d'accord ? Et, vous avez des vertiges si par malheur l'embouteillage est un blocage à ce niveau. Alors, imaginezvous toute cette population qui travaille tout autour, tous ceux qui habitent dans le quartier là, Acajou, tout ce qu'ils subissent comme nuisance olfactive. Donc, on a vraiment des efforts à faire et l'objectif du plan c'est d'apporter des solutions et de prévoir des solutions pour ces points noirs que nous avons sur le territoire.

M. le Président Claude LISE

Collègues, il faut quand même qu'on arrive à conclure sur ce point parce que vous avez vu ce qu'il nous reste encore, donc il faudrait peut-être qu'on ait un débat spécialement sur... D'une manière générale, quand il s'agit de la présentation des grands plans qui demandent un grand débat, ils ne peuvent pas faire l'objet d'un point parmi 65 points. C'est cela le problème, c'est cela. Nous avons à côté de questions très ponctuelles, des questions qui justifieraient une plénière. C'est cela le problème.

M. Louis BOUTRIN

C'est ce qu'on avait avant Président, quand il y avait le plan des déchets ménagers et assimilés, au Département, il y avait une plénière qui était pratiquement concentrée autour

de cela. Et, quand nous avions à la Région un débat sur les déchets dangereux et les déchets inertes, il y avait une séance plénière où c'était le point important mais maintenant, on est là encore à marche forcée puisqu'on est obligé de faire passer dans les 60 points que nous avons, des dossiers qui sont aussi importants avec des enjeux considérables, avec des enjeux économiques également parce que ce n'est pas rien. Ce n'est pas rien.

M. le Président Claude LISE

C'est-à-dire qu'il faut convoquer des plénières supplémentaires au besoin. C'est cela. On va bel et bien en avoir. On aura une plénière là dans quelques jours. On en aura une dans quelques jours avec un point à l'ordre du jour seulement. On est obligé. Ecoutez, qu'est-ce qu'on fait ? Tu as terminé tes conclusions.

M. Louis BOUTRIN

Je vous invite chers collègues à donner un avis favorable à ce plan.

M. le Président Claude LISE

Chers collègues, compte tenu de....

M. Louis BOUTRIN

Juste une information chers collègues. On a reçu deux avis. Président, on a reçu deux avis, deux avis favorables. Un avis favorable, c'est la loi qui le prévoit de la Région Guadeloupe et un avis favorable de la Région Guyane qui ont examiné notre plan. Et maintenant, au prochain dossier...

M. le Président Claude LISE

Nous allons examiner celui de la Guadeloupe.

M. Louis BOUTRIN

On fera vraiment en plus court et je vais juste donner...

M. le Président Claude LISE

Je mets aux voix parce que nous sommes pris par le temps. On ne peut pas aller plus loin. Alors qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce que vous souhaitez ? Vous souhaitez renvoyer ?

(Discussions dans l'Assemblée)

M. Louis BOUTRIN

On ne peut pas Président, là.

M. le Président Claude LISE

Soit on vote, là, parce qu'on peut rester jusqu'à 2 heures du matin, là-dessus.

(Intervention dans l'Assemblée)

Mais non mais on est déjà... Je vous signale que si un seul d'entre vous s'en va, je suis obligé de lever la séance donc personne là, ne peut bouger. Et, avec ce qui reste là, on a de quoi arriver à minuit. Si vous voulez qu'on continue sur ce point-là, on peut. Moi, je ne vois pas où on peut aller. Soit on décide de ne pas répondre, on renvoie ou, on vote.

M. le Président Claude LISE

Collègue PAMPHILE.

M. Justine PAMPHILE

Juste une question parce que peut-être que j'ai été distrait. Mais non, je peux avoir été distrait. La commission sectorielle a rendu un avis ?

M. Louis BOUTRIN

Oui.

M. Justin PAMPHILE

Avis favorable ? D'accord. Parce que j'écoutais ton intervention, je n'avais pas l'impression que...

(Discussions dans l'Assemblée)

M. le Président Claude LISE

Bien. Alors, collègues puisque je constate qu'une majorité souhaite qu'on passe au vote, on passe au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Comptez les abstentions. Sept abstentions. Donc il n'y pas de collègues qui ne prennent pas part au vote ? Si ? Vous ne prenez pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote. Comment ? Quatre ne prennent pas part au vote.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (7)

Ne prennent pas part au vote (4)

Pour ? (24)

Voté et adopté à l'unanimité des votants avec 7 abstentions et 4 élus qui ne prennent pas part au vote.

Collègues nous passons au 56.

M. Louis BOUTRIN

Merci chers collègues pour ce plan.

M. le Président Claude LISE

Nous passons au 56. Et là, il s'agit de celui de la Guadeloupe.

56/ PLAN DE LA GUADELOUPE

M. Louis BOUTRIN

Alors, qui est le pendant du plan, mais la loi nous impose également de donner un avis sur le plan de la Guadeloupe. Vous avez pris connaissance du plan. Je vais juste rapidement, même pas deux minutes vous résumer l'état d'esprit de ce plan puisque ce plan de la Guadeloupe prévoit que les déchets qui sont produits sur le territoire guadeloupéen soient prioritairement valorisés ou traités en Guadeloupe. Mais le reste de la phrase, lorsque c'est possible, mais il faut bien se rendre compte, on a une évidence là, une évidence d'échelle puisque 380 000 habitants pour nous, 420 000 pour la Guadeloupe avec aujourd'hui un bassin d'un million d'habitants. A ce moment-là, effectivement, il y a des investissements que l'on peut faire à cette échelle, qu'on ne peut pas faire pour 400 000 ou 380 000 habitants. La Guadeloupe a bien dit que quand c'est possible, ce qui veut dire que ce plan va proposer de poursuivre une mutualisation qui a déjà été engagée et également pour étudier

des solutions de valorisation communes quand c'est possible. Alors, c'est ainsi qu'actuellement, certains déchets de Guadeloupe sont valorisés en Martinique. Par exemple, les bouteilles en plastique clair. Vous avez SIDREC qui traite ces plastiques. Les médicaments non utilisés sont également valorisés en Martinique. Les déchets d'activités de soins à risque infectieux sont également traités en Martinique, qui sont incinérés à l'usine d'incinération de Dillon. Et puis, il y a des investissements qui ont été faits pour les déchets d'équipements électriques et électroniques martiniquais qui sont eux traités en Guadeloupe. C'est-à-dire, je ne vais pas nommer les marques mais à chaque fois que vous allez dans les magasins électroménagers, vous voyez qu'ils ont un stock d'invendus ou un stock de rebus et tout cela, c'est traité, non pas en Martinique mais c'est exporté en Guadeloupe. Donc, là encore pour des économies d'échelle, il y a un certain nombre de filières où les professionnels se sont organisés de manière à ce que, effectivement, ils ne soient pas perdants. Alors, vous avez dans le plan qui est à peu près bâti comme nous, avec la gestion actuelle, les ambitions et surtout, tout ce qu'il y a lieu de créer, d'adapter mais également dans le plan de la Guadeloupe tout ce qu'il y a lieu de fermer. Et, vous allez voir dans la dernière partie du plan, vous allez voir que l'option qui a été prise par la Guadeloupe pour fermer un certain nombre de décharges, qui devraient déjà être fermées. Donc, chers collègues, je ne reviens pas sur l'approche analytique de ce plan. Ce qu'on souhaiterait, c'est à l'instar de ce qu'a fait la Guadeloupe qui a donné un avis favorable au plan de la Martinique, que vous puissiez donner un avis favorable pour le plan de la Guadeloupe qui est attendu par les élus de la Guadeloupe et le Président CHALUS qui m'a interpellé là-dessus également.

M. le Président Claude LISE

Chers collègues, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Oui, très rapidement. Juste une remarque. Quel est l'enjeu du vote qui nous est soumis ? Je constate premièrement, que la Guadeloupe et la Guyane ont été saisies avant l'Assemblée de Martinique pour se positionner sur le plan de la Martinique dont acte. Mais là, nous venons de voter le plan pour la Martinique et dans ce plan pour la Martinique, ils prévoient une mutualisation des moyens avec la Guadeloupe, donc c'est tout à fait normal que la Guadeloupe prévoie une mutualisation des moyens avec la Martinique. Imaginez, que nous votions contre le plan de la Guadeloupe, est-ce que cela va remettre en cause le plan de la Guadeloupe ?

M. Louis BOUTRIN

C'est un avis, chers collègues que l'on donne. Donc est-ce que la Guadeloupe est liée à l'avis ?

M. Jean-Philippe NILOR

J'ai posé la question, tu vas me répondre.

M. Louis BOUTRIN

C'est comme les avis que nous avons donnés sur les projets de loi tout à l'heure. Donc, estce que le législateur est lié à notre avis ? Tu le sais très bien mais par contre puisque nous avons une gestion commune de certains déchets, il est important que l'on puisse se concerter et c'est ce que la Guadeloupe demande, c'est que parmi les recommandations qu'il y ait une large concertation entre les deux territoires.

M. Jean-Philippe NILOR

Bon, cher Conseiller exécutif, tu m'as interrompu. J'ai posé la question, je n'ai pas fini mon intervention. Tu peux souffrir que je termine et puis tu vas me répondre sur l'avis. Mais à partir du moment où on a voté celui de la Martinique, moi, je me suis abstenu pour celui de la Martinique, comment je vais voter celui de la Guadeloupe ? Je vais m'abstenir. Est-ce que les deux votes n'auraient pas dû être liés ? Puisque les deux plans sont basés sur la mutualisation ? Donc à partir du moment où on a voté celui de Martinique qui prévoit une mutualisation de la gestion des déchets avec celui de la Guadeloupe ; mutualisation cela veut dire dé ka mété ko yo ansanm, nou za voté lanmwatjé-a, lot lanmwatjé-a, mwen pa ka wè ki manniè nou pé ké voté'y. Donc, on aurait dû, je pense en toute cohérence, voter pour les deux plans, puisque les deux plans se font sur la mutualisation. Voilç, c'est ce que je dis, donc le vote, l'enjeu est un peu faible, on n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Je pense que ceux qui ont voté pour vont voter pour. Ceux qui se sont abstenus vont s'abstenir et ceux qui n'ont pas pris part au vote ne vont pas prendre part au vote.

M. le Président Claude LISE

On peut passer au vote?

M. Louis BOUTRIN

Chacun vote en conscience, Président.

M. le Président Claude LISE

Mais bien sûr. Ecoutez...

M. Louis BOUTRIN

Le collègue NILOR fait une intervention, le collègue NILOR comme tous les autres collègues va voter en conscience. Il va se débrouiller avec son abstention.

M. le Président Claude LISE

Collègue, on va repartir sur un débat encore sur le truc de la Guadeloupe.

(Discussions dans l'Assemblée)

Vas-y. Interviens.

M. Fred LORDINOT

La loi impose qu'il y ait... La procédure, le collègue l'a rappelée. Je ne sais pas collègues, vous avez comme moi-même, lu le dossier. La procédure impose qu'il y ait un avis qui soit donné sur les plans des régions limitrophes. C'est marqué, c'est très clair dans la procédure. Donc, nous avons voté notre plan, maintenant on donne un avis qui sera transmis aux autorités à la Guadeloupe sur un plan de mutualisation et là on voit quand on regarde le document qu'il y a déjà plus de choses qui se font de manière mutualisée en Martinique par rapport à la Guadeloupe. Cela, c'est la réalité de ce que dit là. Donc, si on veut poursuivre la mutualisation, de mon point de vue, très modestement et c'est un avis, une explication, on devrait voter ce plan mais nous n'avons aucun pouvoir sur les sommes que la Guadeloupe va engager, comme la Guadeloupe n'a aucun pouvoir sur les sommes que nous allons engager et tout le monde est content.

M. Louis BOUTRIN

Juste une précision, Président. Les investissements qui sont faits, ne sont pas toujours des investissements publics.

M. Fred LORDINOT

Je ne veux pas polémiquer sur cela. Je ne veux pas polémiquer avec toi.

M. Louis BOUTRIN

Ce n'est pas une polémique. Pourquoi toujours quand on essaye de faire avancer le débat, on le prend sous le ton de la polémique. Ce n'est pas une polémique.

M. Fred LORDINOT

Parce que tu ne m'as pas répondu tout à l'heure. Je t'ai demandé, je t'ai demandé le détail... Tu vois, je ne t'ai pas relancé. Je t'ai demandé le détail des 65 M€ sur les 11 ans. Tu vois, tu ne m'as pas répondu. Je n'ai rien dit parce que tout le monde, là, en a un peu assez. Tu as donné un exemple qui montre bien la pertinence de ma question, tu as cité une station d'épuration qui aujourd'hui pollue l'air en Martinique mais tu sais qu'elle est gérée par, je ne veux pas faire de polémique sur les entités. Mais, une grande partie des entités qui gère ces problèmes, ces entités-là n'ont pas l'argent donc font appel à la CTM pour pouvoir faire les investissements. Je te dis...

M. Louis BOUTRIN

A l'ODE et à l'Europe.

M. Fred LORDINOT

J'espère donc... Moi, tu ne m'as pas répondu, j'ai accepté qu'il n'y ait pas de réponse puisque l'une des choses fondamentales si on veut atteindre des objectifs, c'est de définir ce que chaque partenaire doit apporter et de trouver les sources de financement. C'est une opinion que je veux donner mais comme il est tard, on ne va pas reprendre le débat.

Mme Marie-France TOUL

Juste pour préciser pour tout ce qui concerne l'assainissement, collectif et non collectif, notamment, l'ODE participe fortement. Donc, je tiens à le dire parce que je n'ai vu dans ce document marqué nulle-part ODE. J'ai vu la DEAL, c'est pour cela que j'avais interpellé le Conseiller exécutif pour lui dire que moi je veux bien que les services de l'Etat soient associés, qu'on reconnaisse le travail des services de l'Etat mais j'aurais bien aimé que notamment tout ce qui relève de la responsabilité martiniquaise, comme l'Office de l'Eau, qui fait un travail aussi et qui est l'exécutif, même si la DEAL, c'est le secrétariat. Mais l'Office de l'Eau c'est l'exécutif du Comité de l'eau et de la biodiversité, j'aurais bien aimé voir l'Office de l'Eau parce que l'Office de l'Eau porte un financement. Et, l'Office de l'Eau finance avec la redevance des Martiniquais, entre autres, même si on a aussi l'AFB.

Mme Stéphanie NORCA

Juste pour mon information et peut-être pour notre information plus globalement. Collègue BOUTRIN, en termes de mutualisation entre la Guadeloupe et la Martinique, dis-nous un p'tit peu, peut-être rapidement, ce que nous avons en domaine partagé sur le traitement des déchets, enfin ce qui est partagé entre la Guadeloupe et la Martinique et vice-versa.

M. Louis BOUTRIN

On ne fait pas contrairement à ce que tu viens de dire le collègue, une comptabilité. Je le répète, quand on a à traiter des médicaments non utilisés, ce sont des investisseurs privés qui vont intervenir et qui mutualisent, puisqu'il faut faire des économies d'échelle, il faut faire des investissements. Ils décident de faire des investissements mais ce sont des privés. Donc, on peut prendre également l'usine SIDREP qui a lancé un appel, qui n'arrive pas à faire tourner son usine et être à la hauteur des niveaux de production de matière plastique nécessaire pour faire tourner, donc importe et accueille les bouteilles plastiques de Guadeloupe et qui sont traitées ici par un privé. C'est pour cela qu'il y a dans cette approche une concertation que l'on doit faire avec la Guadeloupe pour pouvoir à la fois sur le lieu d'implantation de ces usines qui ont un impact sur l'environnement qui est indéniable, que l'on ne soit pas effectivement, que cela ne soit pas disproportionné par rapport aux deux territoires. C'est pour cela que j'ai dit tout à l'heure, nécessité d'une concertation à travers les deux plans qui sont, pas seulement avec des investissements publics. Quand on fait l'usine d'incinération, investissements publics en grande partie mais d'autres investissements ce sont des privés. Donc, on doit se concerter pour savoir ce qu'on accueille, ce que, eux ils accueillent et où c'est qu'on les met. Je ne sais pas si j'ai répondu à...

M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'autres questions? Ah oui, le collègue NILOR s'est inscrit.

M. Jean-Philippe NILOR

Juste pour dire qu'on peut passer au vote. J'ai vu que Madame la directrice était prise d'un fou rire, c'est que tout le monde commence à être fatigué. Souvent lorsqu'on rit, c'est qu'il y a la fatigue aussi et peut-être que ce sont nos débats aussi qui prêtent à cela. Mais, franchement on peut passer au vote et je répète qu'au vu des arguments qui sont présentés, un plan impacte directement l'autre et les deux plans sont liés. Donc, on aurait pu s'économiser ce temps et faire un vote groupé.

M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'autres demandes de prise de paroles ? Vous êtes sûrs ?

(Réactions dans l'Assemblée)

Non, non mais cela me gêne. (Rires). Il ne faut pas précipiter les choses quand même!

M. Louis BOUTRIN

Président, tu en raffoles ? (Rires)

(Rires)

M. le Président Claude LISE

Tu penses que je peux passer au vote ? Il n'y a pas d'explications de vote ?

(Réactions de l'Assemblée)

Si, collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Il me semble qu'on est vers un week-end là, c'est demain samedi et dimanche donc, pourquoi on serait pressé ? Pourquoi on serait pressé, demain c'est samedi, après-demain c'est dimanche.

M. le Président Claude LISE

Aucun problème. Moi, je ne suis pas fatigué. Tant qu'il y a le quorum, je suis avec vous. Mwen la épi zot.

(Rires)

Bon, on passe au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Attention! Il va falloir compter les abstentionnistes. On reprend le vote ? Quels sont ceux qui sont contre l'avis favorable à donner au plan de la Guadeloupe ? Contre ? Zéro. Abstentions ? Il faut compter. Abstentions combien ? Huit. Est-ce qu'il y a des collègues qui ne prennent pas part au vote ? Il faut compter, trois, quatre. Avec les procurations, cela fait six qui ne prennent pas part au vote. Très bien.

VOTE

Contre ? (0)

Abstention ? (8)

Pour : (21)

Ne prennent pas part au vote ? (6)

Voté et adopté à l'unanimité des votants avec 8 astentions et 6 élus ne prennent pas part au vote.

Nous pouvons passer au 57. Il s'agit de la participation à l'élaboration du modèle de gestion de la ressource en eau à l'échelle de la Martinique par l'Office de l'Eau. Tu présentes ?

57/ PARTICITPATION A L'ELABORATION DU MODELE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU A L'ECHELLE DE LA MARTINIQUE PAR L'OFFICE DE L'EAU

M. Louis BOUTRIN

Ce rapport c'est pour vous soumettre et pour que l'on puisse décider d'un cofinancement qui est formulé par l'Office de l'Eau pour l'élaboration d'un modèle de gestion de la ressource en eau à l'échelle de la Martinique et qui est réalisée dans le cadre, là encore, de la mise du plan Eau-Dom. C'est malheureux effectivement, Marie-France TOUL je le reconnais, que l'on puisse préciser que cela s'inscrit dans un cadre qui est la mise en œuvre du plan Eau Dom. On aurait préféré effectivement, que l'on puisse élaborer notre propre plan, de nous-mêmes, je dirais de notre réalité. Toujours est-il que c'est dans ce cadre. Je ne vais pas faire de commentaires particuliers. Ce que je peux dire en résumé, c'est que pour mettre en place cette étude, ce programme, il faut d'une subvention de 40 000 € à l'Office de l'Eau pour réaliser ce modèle de gestion pour que l'on puisse avoir une meilleure de la ressource en eau à l'échelle du pays.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Développement durable.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE

Merci chers collègues. Merci Président. Je souriais parce que j'ai vu les collègues me regarder en me disant : « Bon Dieu, j'espère qu'il ne sera pas long ». Je vais essayer de ne pas l'être. Simplement, s'il y a une commission qui arrive dans les prochains jours, il y aura certainement une question écrite.

M. le Président Claude LISE

S'il y a une commission ? Une plénière ?

M. Justin PAMPHILE

Une plénière autant pour moi. C'est la fatigue Président. Il commence à se faire tard. S'il y a une plénière, il y aura certainement une question écrite. Je souhaite que la réponse ne me soit pas donnée 4 mois après mais dans la foulée. Je m'explique. On va voter là, on est sur une contribution à la réalisation d'une étude. L'actualité actuelle nous montre ce n'est pas simplement une étude qu'il faut réaliser. C'est mettre en marche les conditions de gestion de l'eau en Martinique, à la fois politique mais également la distribution de la ressource sur le territoire. Mon problème c'est que, en 2009 ou en 2008, je ne sais plus la date exacte, il y a eu une casse sur la canalisation de Vivé à Séguineau. Et, entre l'année où il y a eu cette casse et aujourd'hui, il y a toujours posé sur la partie où le réseau s'est cassé des tuyaux provisoires. Je veux bien qu'on fasse la donc je ne vais pas poursuivre longtemps l'intervention je vais faire là. Je vais la faire lors de la plénière prochaine. Ce qui me pose une difficulté et qui me pose systématiquement une difficulté ici, c'est qu'il y a des démarches qui sont entreprises par la CTM qui concernent souvent des territoires et en l'occurrence Le Lorrain mais sans que jamais, mais au grand jamais, mais au grand jamais, que les personnes qui sont sur le territoire ne soient consultées. Je constate depuis quelques temps, en novembre exactement, il y a un marché qui a été passé par la CTM pour la réalisation de la canalisation. Il me semble que ce marché a été attribué. Ce qui me pose une difficulté, c'est que je vois des techniciens sur le terrain en train de faire des relevés topographiques et là où la canalisation passait initialement, il semblerait que cette canalisation passera sur la route nationale 1 et une partie de la route départementale 22. Au moment je vous parle, au moment où je vous parle, La CTM n'a jamais informé la ville des difficultés auxquelles nous allons être confrontés du fait du passage de cette canalisation sur la 22 et à la RN1. Et la RN1, je le rappelle, part de Séguineau, la RD22... La... Tu dis Président ?

M. le Président Claude LISE

Non, non, vas-y.

M. Justin PAMPHILE

Ton micro est ouvert, c'est pour cela. Moi, ce que je souhaite, Conseiller exécutif BOUTRIN, c'est que lors de la prochaine réunion je ferai la question écrite mais je l'ai commencée aujourd'hui que l'on puisse m'apporter des réponses quant au passage de la canalisation. C'est un 800 je précise, un 800 et ce n'est donc pas une petite quantité d'eau qui va circuler sur la Route Nationale 1 et la RD 22. Au passage, quid du règlement de la situation de servitude posé sur le terrain BALLY. Je m'arrête là, la question sera écrite de manière précise pour que l'on puisse m'apporter des réponses précises.

M. le Président Claude LISE

Enfin, c'était une question qui n'était pas directement liée à la question parce que là, c'est une demande de subvention de l'ODE pour...

M. Justin PAMPHILE

Président, j'ai bien dit, j'entame, je ne finis pas et je reviendrai.

M. le Président Claude LISE

Très bien. Je l'ai dit pour que... Tu sais, il y a des gens qui nous écoutent et le lien peut poser problème. Mais oui, c'est l'eau mais enfin, on peut en discuter mais je tiens à bien préciser que le dossier en question est un dossier qui concerne un modèle, un outil de gestion, quelque chose de bien particulier.

M. Louis BOUTRIN

Président. Je vais répondre au collègue PAMPHILE que nous allons accueillir sa demande, voir avec les services qui ne sont pas en plus là ce soir, pour pouvoir apporter des réponses techniques puisqu'effectivement, il y a une problématique qui est sérieuse. Pour des impératifs de temps, je n'ai pas précisé ce dossier et je suis dans l'obligation là, de dire deux mots malgré tout sur le dossier parce que les gens qui nous écoutent comme dit le Président, ne vont pas comprendre. Nous avons actuellement, ce sera en deux phrases. On a actuellement 44 millions de mètres cube d'eau consommée, consommation domestique en Martinique. L'eau est essentiellement produite dans le nord de la Martinique et 91 % de l'eau est produite par les rivières. Ce sont des eaux de surface des rivières du Nord donc en période de Carême quand il y a une heure de sécheresse, il y a une disparité entre le Nord et le Sud en matière de consommation d'eau portable, l'eau domestique mais également pour les besoins de l'agriculture. L'objet de l'étude c'est justement de permettre d'affiner et d'avoir comme le Président l'a dit, un outil qui nous permettra une meilleure répartition, une meilleure gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire. Cela coûte 40 000 € et ces 40 000 €, c'est dans le dossier, la demande pour la CTM, c'est 40 000 € de contribution et ce qu'on souhaiterait, c'est vraiment ne pas faire de grand débat là-dessus. C'est un outil qui est nécessaire et la demande a été introduite par l'ODE, que l'on puisse donner un avis favorable à l'ODE.

M. le Président Claude LISE

Je veux quand même que les collègues sachent que l'ODE a déjà donné plusieurs fois des subventions à la CTM et, notamment pour l'usine de Vivé, 700 000 €, 700 000 €. Il faut aussi que tout le monde comprenne que c'est la première fois que nous avons un dossier de demande d'aide dans le cadre de tout un partenariat qui est organisé, qui porte sur 40 000 €. Oui, c'est pour que les choses soient bien précisées.

M. Louis BOUTRIN

Le protocole c'est 344 000 €.

M. le Président Claude LISE

Parce que, quand il a fallu changer les filtres de l'usine de Vivé, j'ai fait passer en conseil d'administration de l'Office de l'Eau une demande de subvention de 700 000 € et cela n'a pas fait beaucoup de débat. Cela a été accordé. Je pense que nous avons des convergences sur ce domaine-là. En plus l'Office de l'Eau cherche à faire en sorte d'unifier la gestion de l'eau sur la Martinique. Et, on serait peut-être déjà plus en avant s'il n'y avait des résistances de certains élus. Je n'en dirai pas plus. De certaines zones de la Martinique.

M. Fred LORDINOT

Président, un petit point d'ordre.

M. le Président Claude LISE

Oui.

M. Fred LORDINOT

Sans allonger le temps de débat, il me semble que les ressources de l'ODE proviennent de la poche des Martiniquais, en grande partie. Et, ce...

M. le Président Claude LISE

Il y a des fonds européens également.

M. Fred LORDINOT

Oui, oui, oui. Président, pour ne pas allonger les débats, cela aussi il faudra le poser dans l'Assemblée parce qu'avant-hier il y a eu une manifestation au bourg de Sainte-Marie à propos de salariés qui sont inquiets sur leur sort, qui sont inquiets sur leur activité. C'est réglé, collègue parce qu'il y a une décision judiciaire mais le conflit continue. Ce que je voudrais dire c'est que, aujourd'hui, j'espère que l'outil va permettre comme tu l'as dit d'aller plus rapidement vers une unification de la gestion mais la deuxième chose qu'il faut dire vers une baisse des tarifs pour les consommateurs.

M. le Président Claude LISE

Tu sais bien que la baisse des tarifs est liée à la gestion globale et unifiée et l'Office de l'Eau ne peut pas, de son propre chef, décider d'unifier. Alors, le problème qui se pose, il ne se pose pas au niveau de l'Office de l'Eau. J'ai signé avec le Préfet, il y a plus d'un an maintenant une convention qui normalement nous permet d'envisager, de porter le dossier. Nous avons reçu des courriers extrêmement durs de certaines communautés d'agglomération qui nous ont demandé de nous occuper de nos propres affaires c'est-à-dire de ne pas nous immiscer dans la gestion de leur domaine puisque vous connaissez la répartition des compétences. Voilà. C'est pour que les choses soient bien claires. Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Juste pour aller dans le sens du Président de l'Office de l'Eau, il faut savoir qu'aujourd'hui l'Office de l'Eau accompagne les différentes communautés d'agglos, qu'il s'agisse de Cap Nord, qu'il s'agisse de la Cacem ou de l'Espace Sud et que, au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, on retrouve tous ces acteurs et toutes les informations sont transmises, qu'il s'agisse du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, qu'il s'agisse de l'ODE, et que les informations sont discutées en concertation avec les différents Présidents de communautés d'agglos qui sont là, qui sont présents, y compris les fermiers, y compris les associations environnementales et les associations de consommateurs. Tout cela pour dire

qu'aujourd'hui, il est difficile de dire que les choses se font sans que les élus soient informés. Les Présidents d'agglos sont là, l'association des maires également, a un représentant donc c'est véritablement un travail qui se fait en concertation et l'Office de l'Eau accompagne et est chargé de mettre en action, d'accompagner les différentes orientations qui sont prises. Voilà. Je voulais préciser cela.

M. le Président Claude LISE

Bien. Collègues, il y a-t-il d'autres questions? Parce que je vais devoir me retirer. Je demande à la collègue TOUL également de se retirer puisqu'elle est membre du conseil d'administration. Et par conséquent, c'est le collègue Denis LOUIS-REGIS qui va venir continuer, faire voter.

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Bien, collègues, nous allons passer au vote. Contre ? Abstentions ? A l'unanimité. On peut les rappeler.

(Applaudissements)

VOTE Contre ? Abstention ? Voté à l'unanimité

M. le Président Denis LOUIS-REGIS

Profitez pour demander tout ce que vous voulez. (Rires dans l'Assemblée)

M. Louis BOUTRIN

C'est une présidence éphémère.

Mme Stéphanie NORCA

Alors, Denis on avait oublié de te dire. C'est la liste au père noël, c'est cela ?

M. le Président Claude LISE

Non, non, je pensais faire une pause.

(Rires dans l'hémicycle)

Nous passons à la question 58. C'est, proposition de classement en APIT donc en Aménagement pour la Pêche d'Intérêt Territorial du site de Grand Anse sur le territoire de la commune du Carbet.

58/ PROPOSITION DE CLASSEMENT EN APIT DU SITE DE GRAND ANSE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU CARBET

M. Louis BOUTRIN

Je suis heureux de présenter ce dossier qui arrive enfin, devant l'Assemblée de Martinique.

(Intervention hors micro de Mme Marie-France TOUL)

Pardon! Je n'ai pas entendu... Mais je ne vote pas, je suis Conseiller exécutif, je ne suis pas membre de l'Assemblée. Je disais que j'étais très heureux que ce dossier puisse arriver devant l'Assemblée de Martinique. Je rassure la collègue TOUL, je ne suis pas l'auteur de la demande.

Mme Marie-France TOUL

C'est une boutade!

M. Louis BOUTRIN

Je ne suis pas non plus celui qui l'a rédigée mais pourtant c'est une bonne demande. C'est une bonne demande, elle est un peu tardive mais cela demeure une bonne demande. Tardive parce que je ne vais pas reprendre la chronologie des faits puisque vous avez eu ce matin à traiter un dossier similaire qui est l'APIT de Trois-Rivières à Sainte-Luce où effectivement, nous avons demandé au Maire de Sainte-Luce de faire la démarche pour que les installations portuaires de Trois-Rivières soient inscrites en APIT de manière à pouvoir effectivement, être éligible aux fonds européens des affaires maritimes et de la pêche. Après deux ou trois ratés et échanges de courriers avec la direction des fonds européens et la CTM, finalement la ville du Carbet présente son dossier qui concerne un programme de réalisation d'aménagement pour les marins-pêcheurs du Carbet, 7 box de 10 m² chacun, un espace couvert d'environ 70 m² et avec des installations sanitaires et des douches. Le tout pour un montant de 278 372 € qui comprend les études et les travaux. La Collectivité Territoriale de Martinique est sollicitée à hauteur de 80 % soit 205 751 € et les 20 % restant sont apportés par l'agence des 50 pas qui effectivement porte le dossier pour le compte de la ville du Carbet. Voilà, chers collègues en résumé ce que l'on peut dire de ce dossier qui j'espère aura un avis favorable de l'Assemblée demain pour les abris de pêche au Carbet.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique de la Mer.

M. Nadia LIMIER

C'est un avis favorable. Je signale que c'est un dossier que je connais également puisque par rapport à l'agence de 50 pas...

M. Louis BOUTRIN

Par rapport à ?

M. Nadia LIMIER

A l'agence des 50 pas qui porte également le projet.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission BTP équipements.

M. Georges CLEON

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Qui veut intervenir?

M. Fred LORDINOT

Moi.

M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT

Vous dîtes que le chantier devrait débuter en janvier 2019. Je pense qu'il a peut-être pris un peu de retard, je ne sais, peut-être qu'il a commencé, qu'il doit durer 12 mois. Donc, il y aura aussi heureux que le Conseil Exécutif, ce sont les marins pêcheurs concernés, mais aussi je pense l'équipe dynamique municipale du Carbet qui va fait la preuve de son efficacité et du travail mené tout au long de la mandature et les Carbétiens pourront voir comment un chantier financé par la CTM peut permettre d'améliorer les conditions de vie des marins pêcheurs au Carbet bravo donc à la municipalité du Carbet.

M. le Président Claude LISE

Voilà. Oui, collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Je voudrais poser une question justement. Je vois que c'est l'heure des personnes heureuses. Je vais poser une question au Conseiller exécutif Louis BOUTRIN. Tu as mon attention ?

M. Louis BOUTRIN

Oui, toute mon attention.

Mme Marie-Line LESDEMA

Parce que je sais que tu étais en mission justement avec des pêcheurs, est-ce que tu peux nous faire en une demi-minute, trois secondes, un p'tit peu le rapport dessus puisqu'on connaît les difficultés des pêcheurs. Est-ce que tu peux nous dire le rapport de ce qui a été fait avec ces hommes de la mer que tu as accompagnés pour qu'on sache, pour compléter ce que disait le collègue LORDINOT sur la dynamique de la municipalité, accompagnés par le Conseiller exécutif. Parle de ton voyage s'il te plaît. Merci.

M. Louis BOUTRIN

Chers collègues, rapidement. Il s'agit d'une mission en Bretagne et en Charentes Maritime d'une délégation de marin-pêcheur du collectif pêche Martinique, le COPEM. La délégation a été constituée de 11 marins-pêcheurs, avec des marins-pêcheurs de Grand-Rivière, Anses d'Arlet, Grand-Rivière, Vauclin, Sainte-Luce, Vauclin, Fort-de-France, Sainte-Luce, Sainte-Luce, Robert, de Sainte-Anne également et ces marins-pêcheurs ont eu beaucoup de mérite puisqu'ils ont pu lors de cette mission, ils ont pu toucher du doigt la réalité d'une autre pêche. Leur volonté c'est, aujourd'hui de s'inscrire dans une dynamique de modernisation de la pêche en Martinique, vers une pêche durable et responsable. Et, qui devrait déboucher à court terme sur la définition d'un nouveau navire de pêche qui doit faire moins de 12 m et qui va permettre effectivement d'opérer une transition d'une pêche côtière que l'on connaît actuellement qui est artisanale avec les yoles que l'on connaît, vers une pêche au large qui sera adaptée à des conditions de haute mer pour aller au-delà des 20 miles nautiques. C'est vrai qu'ils ont participé activement en Bretagne et à l'île d'Oléron à plusieurs réunions de travail, à des visites d'installations portuaires, à des contacts avec des coopératives de pêche. Ils se sont familiarisés également puisque le port de la Côtinière, c'est le 6ème port de débarquement sur toute la France puisque c'est un port qui produit plus de 5 000 tonnes de poissons et de produits de la mer par an avec un chiffre d'affaires assez éloquent, plus de

26 M€. C'est pour vous montrer que c'était une très belle expérience. Ils ont pu effectivement avoir une très belle expérience. Ils ont pu avoir une expérience sur la vente qui est organisée autour d'une criée informatisée et ils ont pu effectivement toucher du doigt l'outil. C'est vrai que ce type de pêche fait vivre plus de 300 marins-pêcheurs. Mais quand on dit vivre, dans de très bonnes conditions parce qu'ils ont échangé sur le bateau sur les revenus, bien sûr et ils voient que ce type de pêche rapporte et que ce sont des marinspêcheurs qui ont quand même des niveaux de vie assez élevé par rapport aux autres professions que l'on trouve dans la région. Alors, c'est une expérience qui a été riche d'enseignement, qui est nécessaire pour cette transition que l'on veut et que l'on appelle de nos vœux pour la pêche chez nous. Ce qu'il y a d'important, ils sont sortis en mer, un groupe est sorti à minuit et l'autre groupe à 3 heures du matin. J'étais moins audacieux, je suis parti après à 8 heures du matin avec une équipe de François. On a même fait un film pour voir quelles sont les conditions de pêche parce qu'à cette heure-là, 3 heures du matin, les températures redescendent et en parlant de température, ils ont pu, là encore, faire l'apprentissage de gilets de sauvetage qui sont des gilets avec des balises qui permettent de repérer un homme qui est tombé à la mer et avec une capuche gonflable un peu comme les airbags, et c'est du matériel de haute technologie et nous allons devoir, à la CTM, les accompagner parce qu'il est important, si effectivement, il y a une mutation de la pêche, cela veut dire que les risques seront plus grands puisqu'ils vont au-delà des 20 miles en haute mer. Cela va nécessiter effectivement, qu'ils soient accompagnés sur le plan financier et surtout le plan de la sécurité. J'ai énormément insisté sur cet aspect de sécurité parce que les gilets qu'on a vus, vont se gonfler, ce qui va permettre la survie en mer, même dans des eaux froides comme celles qu'il y a en Bretagne et en Charente Maritime, qui va doubler les temps de survie. Cela a été une expérience très riche mais surtout les derniers jours, nous sommes allés sur les chantiers à La Rochelle de construction navale et on a vu avec un architecte naval, la construction d'une coque qui est la préfiguration de ce que sera l'embarcation de pêche pour ce type de pêche, c'est-à-dire deux nuits en mer et au-delà. Ils peuvent rester deux nuits ou même plus. L'intérêt, c'est d'introduire la coque en Martinique, la technologie qui va avec et de faire fabriquer cela et les marins-pêcheurs se sont déjà vraiment pris en charge, ils ont déjà pris contact avec un constructeur naval au Diamant, à Taupinière pour pouvoir construire, je ne vais pas citer le nom, pour pouvoir construire l'embarcation de demain. Ce qui veut dire qu'on va ouvrir un chantier également, on va dynamiser le secteur de la construction navale, on va permettre également à toute une filière de se développer et on espère des emplois, qui seront des emplois parallèles. Voilà une très bonne expérience. On aura très certainement l'occasion de revenir sur cette expérience avec les 11 marins-pêcheurs qui étaient... Cela s'est passé du 9 au 16 juin dernier.

M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Je ne veux pas rallonger les débats parce que mon collègue ne sait pas faire court. Simplement ce que j'aimerais savoir, on connaît les difficultés d'éligibilité sur les fonds européens pour le matériel. J'aimerais savoir si ce matériel du futur pour les pêcheurs pourront justement émarger sur les fonds européens.

M. Louis BOUTRIN

De manière très courte, ton collègue, il a été représenter le Président quand il y a eu le conseil et le comité de suivi des fonds européens à Paris. Il y avait le représentant de Bruxelles qui était présent. Nous avons pu arracher aujourd'hui une dérogation puisque à cause de la restriction et des quotas de pêche, l'Europe ne finançait pas ce type de navire. Désormais, c'est possible et c'est parce que nous avons cette opportunité de financement par le fonds européen des affaires maritimes et de la pêche que nous allons accompagner nos marins-pêcheurs pour opérer cette transition au niveau des embarcations. Le financement européen est désormais possible.

(Interventions hors micro)

Je rappelle que le dossier c'est le dossier d'APIT pour les marins-pêcheurs du Carbet.

M. le Président Claude LISE

Il y a des demandes d'intervention?

M. Richard BARTHELRY

Président, c'était juste pour aller dans le sens du Conseiller exécutif. Effectivement, il n'y a pas bien longtemps, j'ai entendu le député européen sortant parler justement de ce que vient de dire le collègue BOUTRIN sur les nouvelles modalités des embarcations de pêche.

M. Louis BOUTRIN

Le Président des marins-pêcheurs de Tartane, de Trinité faisait partie de la délégation.

M. le Président Claude LISE

Voilà. Est-ce que nous pouvons passer au vote ? Oui ? Non ? Collègue LIMIER.

Mme Nadia LIMIER

Tout simplement pour dire que nous avons quand même accueilli ces marins-pêcheurs lors d'une de nos commissions Politique de la Mer, il y a un mois, c'est cela ?

M. Louis BOUTRIN

Avec le Président BOUQUETY.

Mme Nadia LIMIER

Oui, avec le Président BOUQUETY et nous avions accueilli favorablement ce projet et je suis très heureuse d'entendre que la CTM va les accompagner.

M. Louis BOUTRIN

La CTM a participé également au financement de la mission d'étude. Ils vous en remercient les marins-pêcheurs.

M. le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote. Contre? Abstentions? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstention?
Voté à l'unanimité

Maintenant, nous restons dans le domaine de la mer mais nous abordons en même temps le domaine du sport. Il s'agit de la question 59. Demande de subvention formulée par la fédération des yoles rondes de la Martinique. C'est pour l'organisation du tour 2019.

59/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA FEDERATION DES YOLES RONDES DE LA MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DU TOUR 2019

M. Louis BOUTRIN

Pour satisfaire la collègue LESDEMA, je ferais très, très, très court. Il s'agit d'une demande de subvention pour le tour des yoles, édition 2019 mais je ne pourrai pas introduire ce dossier sans vous demander une minute de silence pour Désiré LAMON qui est le premier vainqueur du tour des yoles de 1985. Merci. L'édition, deux chiffres. Le prévisionnel c'est 950 000 €, la CTM est sollicitée à hauteur de 450 000 €. Nous vous proposons une subvention à hauteur de 300 000 €. La répartition est la suivante : pour la fédération des yoles rondes, 220 000 € pour l'organisation du tour : 50 000 € pour la communication et nous tenons à mettre de côté 30 000 € pour l'association des yoles qui participe. Cette réponse de 30 000 €, c'est pour les équipages et ces 30 000 € seront versés directement aux associations de yoles. Donc, voilà chers collègues, en faisant extrêmement court, pour le tour des yoles 2019, nous vous proposons d'octroyer une subvention de 300 000 €.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique des Sports.

Mme Diane MONTROSE

C'est un avis favorable Président qu'a donné la commission Politique des Sports. Nous avons noté l'effort de la fédération quant à la diminution du budget. Un peu plus de 100 000 € par rapport à ce qui avait été fait. Nous avons noté le travail de valorisation de la mémoire de ceux qui ont justement participé au tour et fait du tour de yoles, son succès. Et puis, à l'instar de ce que nous avions proposé pour effectivement, la manifestation du tour cycliste, cette année l'innovation c'est que ces 30 000 € seront versés directement à chacun des équipages et vous noterez qu'il ne s'agira pas d'une récompense en fonction du résultat mais qu'il y aura effectivement un traitement égal pour l'ensemble des équipages qui recevront la même dotation et cela de façon directe de la CTM. C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Personne ? Donc, on passe au vote. Contre ? Abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? Abstention ? Voté à l'unanimité On passe au 60. Demande de subvention de différents sportifs pour la réalisation de leurs saisons sportives 2018-2019.

60/ DEMANDE DE SUBVENTION DE DIFFERENS SPORTIFS POUR LA REALISATION DE LEURS SAISONS SPORTIVES 2018-2019

M. Louis BOUTRIN

Ce sont des aides financières individuelles. Théoriquement, l'Assemblée de Martinique a donné délégation au Président du Conseil Exécutif pour les subventions d'un montant de moins de 3 000 €. Les trois dossiers qui vous sont présentés là, dépassent ce plafond donc c'est pour cela que nous venons devant l'Assemblée. Il y a une subvention qui est demandée pour 15 000 € allouée à Eric BUNOD pour la saison sportive 2018-2019. C'est pour Eymeric, pardon, BUNOD pour le motocyclisme. Il y a une subvention de 4 000 € allouée à Stéphano JEAN-LOUIS qui pratique le basket aux Etats-Unis pour la saison 2018-2019. Enfin, une subvention de 5 000 € à Yanis CATHERINE, à Yanis CATHERINE. La subvention est allouée à Yanis CATHERINE parce que son fils est mineur et son nom est Youri CATHERINE donc la subvention c'est bien Yanis CATHERINE.

Mme Marie-Line LESDEMA

Non, non. La subvention est demandée pour CATHERINE Youri, et ce sont ses parents, son père ou sa mère.

M. Louis BOUTRIN

C'est une subvention allouée à Yanis CATHERINE pour la réalisation de la saison sportive de son fils Youri CATHERINE, 5 000 €.

Mme Marie-Line LESDEMA

Excusez-moi Président, jusqu'à preuve du contraire, les élus de l'Assemblée peuvent s'exprimer sur un dossier ? J'interdis à quiconque de m'interpeller. Je fais de la sémantique si je veux.

(Intervention hors micro)

C'est une élue qui parle là ? Ki moun ?

(Rires)

M. Louis BOUTRIN

Président, on passe au vote?

M. le Président Claude LISE

Est-ce qu'on peut passer au vote ? Est-ce qu'on peut passer au vote ? Bien. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstention?
Voté à l'unanimité

S'il vous plaît, on passe au 61. Ligue de football de la Martinique. Demande de subvention pour la participation de la sélection sénior masculine de football à la Gold Cup 2019.

61/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PARTICIPATION DE LA SELECTION SENIOR MASCULINE DE FOOTBALL A LA GOLD CUP 2019

M. Louis BOUTRIN

Avant de présenter ce dossier Président, nou ka ba yo an bèl woulo bwavo. Yo bat Cuba 3 bu a zéwo.

(Applaudissements)

Mwen ay domi a katrè di maten pou mwen gadé match-la. Alors, nous avons accompagné la Ligue de football pour la Gold Cup 2019. La Ligue de football avait lancé un appel aux dons mais cet appel aux dons n'a pas réuni la cagnotte escomptée donc ils n'ont pas pu avoir les sommes pour pouvoir boucler leur budget. Nous avions donné 100 000 € pour la phase 1, 100 000 € pour la phase 2, ce qui fait un total de 200 000 €. Et, la Ligue a introduit une nouvelle demande un montant de 80 000 €, ce qui fera au total pour une participation de la CTM à hauteur de 280 000 €. Chers collègues, il vous est demandé d'attribuer le complément qu'ils n'avaient pas eu, 80000 € pour le programme de Gold Cup 2019. Vous êtes tellement chauvins, que vous avez passé sous silence le premier match.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission Politique des Sports.

Mme Diane MONTROSE

C'est un avis favorable, Président.

M. le Président Claude LISE

Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI

Avis favorable.

M. le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Ce que je veux dire, c'est que nous sommes tous derrière notre équipe martiniquaise et nous la soutenons jusqu'au bout, chacun individuellement et aujourd'hui nous en faisons la démonstration collectivement. Mais, il y a quand même un problème, il y a un principe, c'est-à-dire qu'on communique sur des aides accordées par la CTM avant même que l'Assemblée vote. Et, il faudra trouver une manière de remédier à cela, parce que, en quelque part et maintenant qu'on prend la décision. Or, elle est déjà annoncée aux joueurs depuis longtemps, aux dirigeants depuis longtemps donc la moindre des choses lorsqu'on communique c'est de dire que l'Assemblée a été sollicitée pour donner un avis, pour prendre une décision et que le Conseil Exécutif a donné un avis favorable pour tel montant. Mais la Collectivité, avant qu'on ne procède à ce vote qu'on va faire là, tout de suite, la Collectivité officiellement n'a pas accordé une aide. Voilà. C'est juste une question de principe mais c'est très important de le dire.

M. le Président Claude LISE

On peut passer... Collègue LORDINOT, pardon.

M. Fred LORDINOT

Comme l'écrasante majorité des Martiniquais, j'apporte mon soutien à l'équipe nationale de la Martinique. Et je constate avec regret que les Martiniquais n'ont pas suivi la demande de fonds qui a été initiée par la Ligue de football puisqu'il y a un appel aux dons qui a été fait mais les Martiniquais ont l'occasion de se rattraper puisque vous le savez comme moimême, plusieurs autres associations, y compris l'archevêché de Martinique qui a lancé un appel pour obtenir 40 M€ pour réparer les églises donc les Martiniquais pourront se rattraper. Mais par contre, j'avoue une chose qui m'a gêné un peu, c'est l'affichage d'un drapeau qui ne correspond pas me semble-t-il, à ce que nous, Martiniquais, sommes, il s'agit d'un drapeau qui en tous cas, ne me représente pas.

M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention?

M. Richard BARTHELERY

C'était juste pour rappeler Président, au collègue que la Martinique fait son dernier match à 20h30. Le dernier match du groupe, dimanche à 20h30 contre le Mexique. Voilà.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstention?

Voté à l'unanimité

On passe au 62. Il s'agit des Floralies internationales et de la quatrième émission de cette manifestation.

62/ QUATRIEME EMISSION DES FLORALIES INTERNATIONALES

M. Louis BOUTRIN

Je reste disponible pour les questions mais le dossier sera présenté par Aurélie NELLA puisque c'est une subvention qui sera attribuée au Parc Naturel. La manifestation est organisée par la CTM mais le projet sera porté par le Parc Naturel.

M. le Président Claude LISE

Parfait.

Mme Aurélie NELLA

Chers collègues, il s'agit effectivement d'acter par ce rapport en tout cas soumis à votre proposition, l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 000 € par la Collectivité au Parc Naturel pour une manifestation organisée par la Collectivité Territoriale de Martinique et qui est donc les Floralies Internationales de Martinique. C'est une manifestation qui va se dérouler du 7 au 15 décembre 2019, en Martinique, au domaine de la Pagerie notamment, sur les sites du Parc des Floralies et du musée de la Pagerie. Cette manifestation aura pour

thème, « Martinique, terre de biodiversité ». Ce sera l'occasion aussi de redonner un petit peu à la Martinique cette image d'île aux fleurs qu'il convient de soutenir davantage, je dirai, parce que nous avons... Pardon ? Parce que je pense que nous en avons le potentiel. Cette manifestation pourra être l'occasion justement de mettre tout cela en valeur. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer. Donc, sur l'octroi d'une subvention de 200 000 € au Parc pour l'organisation de cette manifestation et le lancement des premiers marchés consacrés à la mise en œuvre de cette manifestation.

M. le Président Claude LISE

On passe au vote. Ça y est, on peut passer au vote. Quels sont ceux qui sont contre?

(Intervention hors micro)

Comment? Je n'ai pas compris.

M. Jean-Philippe NILOR

J'exprimais une surprise quand même. C'est-à-dire que là, pour les Floralies, on va accorder 200 000 €. Je suis prêt à voter. Mais, je trouve que par rapport à l'impact qu'à le tour des yoles, auquel on accorde que 300 000 € par rapport aux Floralies, c'est quand même un peu insuffisant pour le tour des yoles par rapport à cette manifestation. Je veux dire, en termes d'image, d'impact, de retentissement, de succès populaire, le tour des yoles c'est quand même autre chose. Je trouve que le différentiel de 100 000 € est quand même un peu faible par rapport à la réalité de la manifestation.

M. le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA

Avant que je ne sorte, je voudrais simplement dire aussi au collègue NILOR que nous ne pouvons pas comparer la manifestation du tour des yoles, forte manifestation populaire avec la manifestation des Floralies qui a une portée plus internationale et plus nationale. C'est tout à fait important que touristiquement parlant que cela rayonne sur le territoire à l'extérieur. A mon avis, les 300 000 € que nous portons au tour des yoles, nous n'avons pas à en rougir parce que jusqu'à maintenant en plus nous ramons au niveau de cette fédération pour avoir les éléments chiffrés et tout. Donc, moi je pense qu'à mon avis c'est important aussi d'aider les Floralies. Tout aussi important d'aider le tour des yoles mais il est important aussi d'aider les Floralies. Je veux dire par rapport à la nature touristique et puis, aux nuitées que cela nous emmène, à tout ce que cela nous emmène économiquement parlant aussi.

M. Louis BOUTRIN

Je vais faire une courte intervention chers collègues. Nous sommes sur un tremplin. Nous avons participé aux 12ème Floralies internationales de Nantes où nous étions les invités d'honneur. Pour notre première participation, nous avons gagné la médaille d'or, catégorie individuelle, étranger et Outre-mer. Le stand de la Martinique a été visité énormément. Les Floralies de Nantes, 3ème manifestation en France après le salon de l'auto et le salon de l'agriculture. Il y a énormément de visiteurs et nous avons déjà les premières retombées. Première retombée, il y a eu un plateau TF 1, un plateau France 3 sur le stand de la Martinique qui a été primé. Nous avons également été invités puisque nous sommes médaillés d'or par le Qatar qui a participé. Nous avons déjà des invitations. Les Qatar, Seattle aux Etats-Unis, la ville de Nice qui cette semaine doit passer le dossier en conseil municipal

et également la ville de Nantes. C'est comme disait la collègue, une manifestation internationale qui plus est, avec la compagnie XL Airways, nous avons déjà une desserte Nantes-Fort-de-France et on est en train de voir si on ne peut pas faire une desserte Nice-Fort-de-France pour pouvoir ramener au début de la période touristique, un certain nombre de touriste en Martinique. La dimension internationale est indéniable parce que nous aurons à accueillir une vingtaine de délégations étrangères pour ces Floralies. Les premières Floralies organisées en 73 par Madame MONPLAISIR et les clubs soroptimistes, il y a eu 80 000, on va vous faire passer les coupures de presse, à l'époque du docteur ALIKER et de CESAIRE, 80 000 participants. C'est-à-dire 80 000 tickets vendus et c'est avec cette somme qu'ils ont pu construire l'institut médico-pédagogique, l'IMP des Fougères. Donc, il y a vraiment une carte à jouer là-dessus en matière touristique. Et, le deuxième volet, c'est que nous importons actuellement 1 000 tonnes de fleurs. Eh oui, l'île aux fleurs importe 1 000 tonnes de fleurs par an, pour la fête des mères, pour la Saint-Valentin, nou adan, pour toutes les autres cérémonies et y compris les deuils et il faut qu'on arrive à inverser ce modèle puisque la filière horticole, d'horticulture florale, elle est au plus bas. L'objectif c'est de pouvoir dynamiser cette filière à travers une manifestation internationale. Voilà, chers collègues. La CTM va participer à hauteur de 28 % sur le plan financier mais comme c'est elle qui organise, elle va accueillir la manifestation sur le site qui lui appartient, qui est le Domaine de La Pagerie et elle va apporter toute sa contribution. Voilà, je pense que pour le pays, c'est une très belle aubaine qui nous est offerte à travers cette manifestation internationale.

M. le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Je n'en disconviens pas cher collègue. Je n'ai pas dit de réduire, je n'ai pas proposé de réduire ce montant. J'ai dit que je suis prêt à payer ces 200 000 € qui sont amplement justifiés, si c'est un pari pour l'avenir, pour retrouver un rayonnement et pour tous les objectifs que tu as cité. Mais, cet argument de manifestation internationale ou le fait que la Martinique ait reçu un premier prix aux Floralies de Nantes, on peut considérer aussi que la yole a un fort potentiel de développement touristique et international. Ce n'est pas seulement une activité vernaculaire, ça l'est aussi, elle a le mérite d'être une activité qui rassemble les Martiniquais, qui a un succès puissant, populaire auprès du peuple Martiniquais mais qui possède un fort potentiel de développement. Si on est médaille d'or aux Floralies de Nantes, on est quand même champion du monde des yoles en Martinique donc c'est encore mieux. Et, quelque part, ce n'est pas l'objectif de mon intervention. Ce que je dis c'est que si on accorde 200 000 € mérités aux Floralies pour qu'on puisse impressionner les Qataris, on aurait pu accorder 50 000 € de plus au tour des yoles pour impressionner les Martiniquais.

Mme Diane MONTROSE

Oui, merci Président. Je ne voudrais pas qu'on oppose ici, deux manifestations, surtout lorsqu'il n'y a pas de débat et de comparaison à faire. Il n'y a pas de demande supplémentaire de l'organisation et de la fédération du tour des yoles. Dans mon propos laminaire, j'ai bien indiqué et je voudrais inviter chacun à le faire, nous avons reçu en commission Politique des Sports, la fédération avec la nouvelle équipe. Nous avons bien observé qu'entre le dossier déposé l'an dernier et l'année d'avant, il y a un effort de 130 000 € de fait sur le budget. La Fédération a une nouvelle politique où cette année ils ont

renégocié l'ensemble des contrats avec l'ensemble des prestataires qui leur permet aujourd'hui, sur un budget de plus d'un million qui nous avait été présenté l'an dernier, je fais appel à votre mémoire, 1 million 100. C'est un budget de 950 000 qui nous est présenté et je veux souligner que malgré la baisse budgétaire et malgré le fait qu'ils aient pu réaliser un certain nombre d'économies sur les prestations, nous maintenons au même niveau notre participation. Donc, je ne voudrais pas que l'on passe de polémique là où il n'y en a pas. Deuxième chose, je voudrais insister sur le fait que cette manifestation des Floralies est importante pour notre destination. Un, il s'agit d'avoir de plus en plus d'événementiels pouvant attirer aujourd'hui, des touristes en Martinique. Certes, nous avons déjà un certain nombre d'éléments forts : Martinique Surf Pro, le Tour des yoles, le carnaval en lui-même qui est un événement sur lequel nous communiquons. Et bien, il s'agit de plus en plus d'ancrer sur notre territoire des manifestations d'envergure qui permettent effectivement, d'avoir une activité touristique qui soit lissée sur l'année. Et cela vient en complément puisque les manifestations que j'ai citées, on est sur la période de février, sur le tour des yoles nous sommes en juillet-août. Voilà une nouvelle manifestation qui va s'inscrire au mois de décembre et qui va nous permettre vraisemblablement, et on l'espère et on vous le souhaite aujourd'hui, de faire en sorte que de plus en plus elle attire de nouveaux participants. La troisième observation que je voudrais porter par rapport à la remarque qui a été faite, si on veut comparer, dans le plan de financement de la fédération, vous observerez qu'il y a plusieurs acteurs qui interviennent. Bien évidemment, il y a l'apport de la Fédération, de la CTM, la DJSCS, il y a un certain nombre de partenaires privés. Je vous invite à regarder le plan de financement qui est sur une manifestation organisée par la CTM ellemême où là vous avez essentiellement deux financeurs. Autant les sources de financement sont variées, diverses pour d'autres manifestations, là c'est une manifestation purement CTM avec deux apports. Je ne voudrais surtout pas qu'on lève de polémique, là où il n'y en a pas et je ne voudrais surtout pas qu'on oppose deux manifestations qui ont toutes les deux un intérêt pour la destination, pour la population locale et puis surtout pour une filière que l'on veut aujourd'hui un peu plus forte, un peu plus dynamique et je pense que chacune des communes essaye de participer avec notamment les étoiles et les opérations villes fleuries. Toute cette manifestation est bien en cohérence et dans le bon sens, à la fois sur le plan touristique mais à la fois dans la dynamique de nos différentes communes qui cherchent à faire de cette destination, une destination attractive et potentiellement, visuellement belle. Merci.

M. le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

J'ai enlevé mon tour. Je ne dis plus rien.

(Rires)

M. le Président Claude LISE

Ah, tu ne dis plus rien. Je me sens frustré, c'est assez embêtant. Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR

Je ne suis dans aucune polémique et je ne suis dans aucune comparaison mal venue. Les chiffres sont clairs et parlent d'eux-mêmes. Nous accordons 300 000 € pour le tour des yoles. La demande dans le budget prévisionnel c'est 450 000 €, malgré la réduction de la voilure. Cela veut dire qu'il y a un delta de 150 000 € à trouver pour les organisateurs quand

même, qui ont déjà fait des efforts, par rapport au rayonnement de la manifestation, par rapport à l'année dernière. Donc, je me permets et je ne permets à quiconque ici, de mal interpréter mon intervention et de mettre en cause ce que je dis. Ce que je dis clairement, c'est que par rapport à l'impact du tour des yoles, nous aurions pu faire un geste supplémentaire ; 450 000 € demandés dans le plan de financement, 300 000 € accordés. Le tour des yoles, c'est aussi une manifestation très importante comme tout le monde l'a dit. Voilà. Cela ne remet pas en cause l'attribution de 200 000 € aux Floralies. Simplement, le delta est un peu faible.

M. le Président Claude LISE

Bien. Est-ce que la rapporteure veut ajouter quelque chose.

Mme Aurélie NELLA

Je voudrais simplement dire, c'est vrai que ces manifestations ont un fort attrait touristique. Concernant la yole, il faut quand même signaler que la Martinique est engagée aussi dans un processus de la yole au patrimoine mondial de l'UNESCO, donc ça c'est une dimension supplémentaire qui sera nous l'espérons, donnée à notre vole martiniquaise, un rayonnement mondial. Mais effectivement, cette manifestation a aussi toute sa place dans le calendrier c'est vrai, et pourquoi pas, touristique puisqu'il y a un fort travail à faire à ce niveau-là. Et, d'ailleurs, je voudrai saluer le travail qui est effectué au niveau du CMT par l'ensemble des Présidentes de commissions qui sont ici présentes donc Diane MONTROSE, Louise TELLE, Marie-Line LESDEMA avec laquelle je travaille sur la commission produits touristiques et sur les produits sur lesquels nous avons déjà travaillé comme le carnaval d'ailleurs puisque notre dernière commission portait aussi sur la manière d'organiser davantage, de mieux structurer notre carnaval comme produit touristique. Cette manifestation rentre bien dans ce cadre et je voudrais dire que dans le plan de financement, peut-être que j'aurais dû le signaler aussi dès le départ, les 200 000 € accordés par la Collectivité Territoriale de Martinique mais il y a aussi des partenariats publics et privés donc vous avez le détail dans le rapport l'ensemble des contributeurs, qu'il s'agisse des trois EPCI mais des partenaires privés tel que EDF, la SARA, GBH, le Groupe Parfait, le Groupe MONPLAISIR, le Groupe HO HIO HEN, etc. Donc c'est vraiment un projet sur laquelle il y a de larges contributions et qui démontre l'intérêt porté par les professionnels aussi pour ce produit d'envergure. Alors, je voudrais dire, peut-être pour faire la boutade, collègue NILOR, je préfère encore 200 000 € pour la manifestation des Floralies que 200 000 € pour la Mercury, dossier sur lequel je m'étais exprimée de manière défavorable. Je pense qu'ils seront mieux utilisés pour cette manifestation qui aura un rayonnement et un retentissement mondial, je l'espère. En tous cas, les bons résultats du Parc à Nantes, seront à mon avis, relevés aussi en fin d'année en 2019 au Parc des Floralies.

(Réactions dans l'Assemblée)

M. Jean-Claude DUVERGER

Président.

Mme Aurélie NELLA

Parce que le dossier ne vous est jamais finalement, ne vous a pas été présenté finalement.

M. Jean-Philippe NILOR

Non mais il ne faudrait pas que la collègue NELLA laisse entendre que moi, j'ai voté pour 200 000 € pour la Mercury. L'Assemblée n'a jamais été sollicitée. On a entendu dans la presse

des annonces de montant, mais l'Assemblée n'ayant jamais été sollicitée, je n'ai jamais eu l'opportunité, la chance de donner mon avis et comme tous les collègues ici. Moi, je n'étais pas pour 200 000 € pour la Mercury non plus.

M. le Président Claude LISE

Est-ce que je peux redemander aux personnes qui doivent se retirer et qui sont rentrées entre temps, de repartir au moins pour quelques secondes. En espérant que le débat ne va pas reprendre parce que si le débat reprend, les administrateurs vont revenir. Alors, fermez les portes. Alors, est-ce qu'on peu passer au vote. Explication de vote du collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER

Tout à l'heure, j'ai refusé de parler mais je réservais juste le temps de l'explication de vote parce que comme je suis aussi au SDIS, je serai vigilant pour voir parce que le tour des yoles demande une sécurité sur la mer. Et avec la marine, et avec la douane, et avec les pompiers et tout cela. Cela veut dire que dans la réalité, les dépenses doivent se justifier à un moment précis et la somme de 300 000 €, c'est tout près de 280 000 € donnés aussi au footballeur. Donc, nous allons voter mais il ne faut pas qu'il y ait des arguments qui ne tiennent pas la route.

M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'autres explications de vote ? Donc, je passe au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? Ne prennent pas part au vote ? Donc, c'est un accord à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstention?
Voté à l'unanimité

(Applaudissements)

Je remercie...

Mme Aurélie NELLA

Je voudrais quand même dire qu'il faut de la cohérence dans les montants qui sont attribués en fonction des projets, des manifestations, etc. Mais que le collègue BOUTRIN que j'ai interpellé d'ailleurs, en Conseil Exécutif sur les montants de subventions accordés à la fois aux ligues mais en l'occurrence au tour des yoles, il a indiqué qu'il y avait eu consensus avec les organisateurs de la manifestation. Donc, partant de là, j'espère que les choses sont claires, qu'il n'y aura pas de difficultés. S'il le faut, je pense qu'une rallonge pourrait être versée, éventuellement si la demande est formulée et s'il y a des difficultés avérées. Je pense que personne ne peut laisser tomber le tour des yoles et que tout le monde fait des efforts pour soutenir cette manifestation.

M. le Président Claude LISE

Je remercie la collègue Aurélie NELLA. Je remercie le collègue BOUTRIN et mes chers collègues, je vous en prie. Chers collègues, chers collègues... Comment ? Ce sont deux qui s'en vont alors. Bon, alors collègues, il nous reste quatre motions. Si on met une demi-heure par motion, cela veut dire que cela fait 2 heures.

Mme Marie-Line LESDEMA

On ne mettra pas une demi-heure par motion.

M. le Président Claude LISE

Ce n'est pas moi. Ce n'est pas une recommandation mais je vous sens dans une telle forme. D'ailleurs, je vais faire une proposition au bureau. Comme je sens que l'Assemblée est beaucoup plus dynamique le soir, c'est que l'on fasse des séances de nuit maintenant. On ne travaille que la nuit. Je pense que cela va être encore plus chaud.

(Rires)

Alors, première motion. C'est la motion présentée par la collègue LESDEMA. Elle en a deux. La première motion concerne l'octroi de mer. Est-ce que tu veux nous lire ta motion s'il te plaît ? Tout le monde l'a.

MOTION SUR L'OCTROI DE MER

Mme Marie-Line LESDEMA

Oui, on l'a distribué. Les quatre motions ont été distribuées.

MOTION OCTROI DE MER DES ELUS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

« Considérant le rôle essentiel et irremplaçable de l'Octroi de mer aussi bien pour le financement des collectivités d'Outre-Mer et que pour le soutien de la production locale. Considérant qu'il n'existe aucun dispositif alternatif en mesure de répondre à cette double mission.

Considérant le caractère décentralisé de cet outil fiscal qui pourrait encore s'affirmer davantage.

Considérant les mises en cause dont l'octroi de mer a fait l'objet, ayant conduit le Conseil Constitutionnel à réaffirmer encore récemment sa pleine conformité à la Constitution.

Demandent instamment au Gouvernement :

Que l'octroi de mer soit maintenu dans sa double fonction de financement des collectivités et de soutien à la production locale, fortement créatrice d'emplois.

Nous avons été interpellés justement par ce Gouvernement qui a l'air de tout remettre en cause dont l'octroi de mer et nous connaissons l'importance de l'octroi de mer pour les collectivités, les mairies et les communes, c'est pour cela que, interpellés, avec le collègue Conseiller exécutif, nous avons décidé de présenter à l'Assemblée cette motion. Le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE parce que là, on parle finances. »

M. le Président Claude LISE

Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI

Je tiens à m'associer et à témoigner que les mises en cause de l'octroi de mer auquel il est fait allusion dans cette motion, ne sont pas imaginées. J'ai été en mission pour le compte du Président du Conseil Exécutif, il y a deux mois, à la commission nationale d'évaluation des politiques Outre-mer. C'est un organisme qui résulte de la LODEOM et cet organisme avait mis à l'ordre du jour de ces réflexions, la question de l'octroi de mer. En résumé, on a assisté

à une mise en cause de l'octroi de mer parce qu'il serait néfaste pour l'ouverture à l'importation des marchandises en Martinique et dans l'Outremer. Et, d'autre part, de manière assez surprenante, il a été défendu que c'est l'octroi de mer qui provoque l'importation et donc la dépendance économique en Martinique et pas l'inverse. J'avoue que c'est un nouveau concept économique qu'ils voudraient enseigner à l'Université des Antilles. Je pense qu'il n'est pas exagéré de prendre cette motion parce que les lobbies de l'importation continuent d'autant plus qu'ils ont trouvé des relais au sein de la mission Outre-mer concernant la concurrence. Vous savez qu'en ce moment, on a nommé un commissaire à la concurrence qui est en train de faire un rapport sur la question de la vie chère. Et, l'octroi de mer est accusé d'être un facteur de vie chère. Alors, il faudrait informer ce commissaire à la concurrence que la TVA ici, est de 8,5 %, que l'octroi de mer en gros c'est 9,5 % et que la TVA en France est de 20 %. Par conséquent, je ne dis pas que l'octroi de mer ne rentre pas dans la formation des prix mais il n'est pas un facteur de surcoût de la vie contrairement à ce qui est dit. Donc voilà, ... Mais ce sont ces théories, elles fleurissent, elles renaissent comme le sphynx qui renaît de ses cendres, tourne de manière cyclique. Tous les 10 ans, tous les 15 ans, on voit réapparaître ces choses.

M. Jean- Claude DUVERGER

Président, est-ce que c'est...

M. le Président Claude LISE

Justement, je voulais te dire, en ce qui me concerne que cela fait plus de 30 ans que j'entends parler puisque à mes débuts de vie parlementaire, parmi les premiers dossiers sur lesquels j'ai dû intervenir, c'était déjà sur l'octroi de mer donc c'est périodique. Il faut savoir aussi qu'il y a des élus d'Outre-mer qui eux-mêmes mettent en cause l'octroi de mer. J'en connais un qui avait même rédigé un rapport là-dessus. Voilà.

(Intervention de M. Jean-Claude DUVERGER hors micro)

Oui mais nous ne dirons pas qui.

M. Jean-Claude DUVERGER

Président, si c'est une motion, il y a une intervention, peut-être que le collègue BOUTRIN va aller améliorer la proposition de BRANCHI. C'est un amendement à la motion ?

(Intervention de M. BRANCHI hors micro)

Ah, parce que je vous aurais demandé d'aller le rédiger à part et de revenir avec.

(Rires)

Mme Marie-Line LESDEMA

Justement s'il y a des choses à ajouter.

M. le Président Claude LISE

Collègue NILOR a demandé la parole.

M. Jean-Philippe NILOR

J'interviendrai, je suis d'accord avec le fonds mais j'interviendrai sur la forme. Sur la première phrase, on parle de : aussi bien pour le financement des collectivités d'Outre-mer et que, on va enlever le QUE et pour le soutien de la production locale. C'est comme cela

que c'est exprimé. Moi, je pense qu'on n'a pas nous-mêmes à se qualifier de collectivité d'Outre-mer. Les autres peuvent nous appeler Outre-mer mais nous, on n'a pas à dire qu'on est Outre-mer donc on peut dire : des collectivités bénéficiaires ou des collectivités qui en bénéficient et pour le soutien de la production. On n'est pas obligé de mettre « local », c'est la production. Le local s'oppose au national. Bref! Donc, je propose ces deux amendements là, qu'on enlève le « local » et qu'on mette « les collectivités qui en bénificient ».

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des oppositions à cet amendement ?

Mme Marie-Line LESDEMA

Je demande à Monsieur EUSTACHE de prendre les... puisqu'il a la motion de façon digitale, pour qu'on puisse corriger, pour qu'on tienne compte des amendements de chacun, pour qu'on puisse relire exactement après.

M. le Président Claude LISE

Tu veux intervenir? Le collègue Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE veut intervenir.

M. Miguel LAVENTURE

Juste brièvement, d'une phrase, Président, chers collègues. C'est pour évidemment dire toute l'importance de cette motion, la situer dans la conjoncture qui a été rappelée par le Président de la commission des Finances, Michel BRANCHI et dire que la commission Adhoc octroi de mer que j'ai l'honneur de présider et qui comprend des représentants de l'ensemble des milieux économiques puisque les trois Assemblées consulaires en sont membres donc Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et Chambre de l'Agriculture mais également le MEDEF et la MPI et qui également comprend les représentants des administrations de l'Etat : la Préfecture, la douane, l'INSEE, l'IEDOM et bien, que cette commission réunie il y a deux semaines, s'est prononcée de manière extrêmement ferme en des termes encore plus forts que ceux de la motion et peut-être qu'on peut d'ailleurs renforcer les choses en disant qu'elle demandait le maintien de l'octroi de mer tel qu'il existe aujourd'hui et sa pérennité. Voilà. Donc, pour dire toute l'importance de l'initiative qui est prise par la collègue LESDEMA de nous soumettre ce texte-là pour l'adresser ensuite aux autorités nationales. Et puis, je suis d'accord avec l'amendement, évidemment proposé par le collègue NILOR.

M. le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'opposition à ce que vient de proposer le collègue LAVENTURE ? Donc c'est intégré, moyennant quoi, je peux...

Mme Marie-Line LESDEMA

Il faut la relire avec les amendements ou c'est bon?

M. le Président Claude LISE

Oui. On va lisser cela.

Mme Marie-Line LESDEMA

Et on sera destinataires du bon.

M. le Président Claude LISE

Voilà. Donc, on vote sur le texte amendé et à la relecture, s'il y a des petits détails de rédaction, on va s'en occuper. On le fait toujours. Il n'y a pas d'opposition là ? Pas d'opposition, pas d'abstention, adoptée à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstention?
Voté à l'unanimité

MOTION POUR UNE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTES DES FILIERES DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE EN MARTINQUE

Deuxième motion présentée par la collègue LESDEMA qui concerne l'élevage et l'agriculture.

Mme Marie-Line LESDEMA

Pas tant l'élevage et l'agriculture que le POSEI. Il ne faut pas qu'on soit étonné que je le présente avec le collègue LAVENTURE, toujours par rapport aux fonds européens donc qu'on ne soit pas étonné que je ne le présente pas avec le collègue BOUTRIN qui d'ailleurs n'était pas là au moment où j'ai été approchée. Elle est, on a essayé de synthétiser, un peu longue. Je sais que c'est tard, que chacun puisse bien me dire pour faire les amendements, si amendements il y aura.

« Considérant que l'agriculture, l'élevage et la pêche revêtent une importance toute particulière dans l'économie et l'aménagement de notre territoire ;

Considérant que les filières organisées en interprofessions jouent un rôle essentiel pour la sécurité alimentaire, pour offrir à nos compatriotes des produits frais, mais également pour lutter contre notre taux de chômage particulièrement élevé;

Considérant que la Martinique fait face à des contraintes spécifiques, notamment l'éloignement, l'insularité et l'exiguïté, qui sont reconnues à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et que le programme POSEI a été mis en œuvre pour répondre aux exigences de ces contraintes ;

Considérant que la nécessité d'interprofessions agricoles organisées dans les DOM exige que les mesures d'aides du POSEI soient couplées à la production, ce qui implique, comme prévu par le POSEI depuis 2007 une adaptation de l'enveloppe à l'évolution des besoins ;

Considérant qu'en 2009, face au gel de l'enveloppe communautaire du POSEI dans le cadre de la réforme de la PAC, la France a mis en place une enveloppe complémentaire de 40 millions d'euros (dite « CIOM ») pour répondre à l'augmentation des besoins des filières agricoles des quatre DOM au sein du POSEI;

Considérant que depuis 2017 les dirigeants des filières végétales et animales de la Martinique alertent le ministère de l'Agriculture sur la nécessité d'une valorisation de l'enveloppe mise en place en 2009 pour tenir compte de l'augmentation annuelle de leurs besoins entre 2009 et 2017;

Considérant que le ministère vient d'informer les filières agricoles de l'enveloppe mise en place qui ne suffira pas à couvrir les besoins à partir de 2019 ;

Considérant les démarches de l'ensemble des filières agricoles de nos régions, en vue de se faire entendre du Ministère de l'Agriculture et pour une réelle prise en compte de leurs besoins;

Considérant que la situation constatée en 2019, aura, si le Gouvernement ne lui apporte pas de solutions, des conséquences graves sur l'agriculture de notre territoire ;

Considérant les déclarations du Président de la République, le 27 octobre 2017, sur l'importance et les vertus du POSEI pour des dynamiques de développement des filières de l'agriculture et de la pêche avec les moyens nécessaires ;

Demande au Président de la République française et à son Gouvernement :

- De prendre toute la mesure des difficultés que connaissent nos filières des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,
- Et de mettre en œuvre, dans le dialogue avec les interprofessions, les dispositions et tous les moyens pour y répondre efficacement et durablement. »

Voilà, tel que je propose la motion aux collègues de l'Assemblée. Merci.

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des observations sur ce texte? Il n'y en a pas? Je mets aux voix. Contre? Abstention? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? Abstention ? Voté à l'unanimité

Nous passons à l'examen de la motion présentée par la collègue TOUL sur le problème de la chlordécone.

MOTION POUR UN VRAI ACCOMPAGNEMENT DES AGRICUITEURS VICTIMES DE LA CHLORDÉCONE

Mme Marie-France TOUL

Il s'agit pour moi, Président, d'interpeller l'ensemble des élus sur une problématique aujourd'hui qui est de plus en plus pressante, qui est liée à la problématique de la chlordécone puisque, aujourd'hui il y a une demande qui est tout à fait légitime, d'aller vers le zéro chlordécone. Donc, face à l'abaissement des LMR, nous sommes passés aujourd'hui, je prends un exemple, à l'abattoir de cinq bêtes qui étaient saisies à l'année à une à deux par semaines. Aujourd'hui, ces éleveurs qui pour la plupart qui n'ont jamais utilisé de chlordécone, se retrouvent sans aucune indemnisation lorsque leurs carcasses sont saisies. Les choses sont très claires, cela pose quand même un problème économique, bien sûr comme je le dis dans le texte, puisqu'ils n'ont aucune indemnisation mais je suis surtout interrogée par le fait que face à cette non-indemnisation, qu'il y a cette tentation de recourir

à l'abattage clandestin. Donc, je crois qu'il faut vraiment qu'on prenne en compte la difficulté des ces éleveurs et qu'on entende ce cri de détresse et qu'ensemble nous trouvions des solutions et je crois que s'il y a un responsable, entre autres parce qu'il y a des responsabilités partagées. Je crois que l'Etat a réellement sa part de responsabilité et je souhaite qu'on puisse indemniser ces éleveurs, qu'on puisse prendre en compte la nécessité de besoin d'analyse des sols parce que l'analyse des sols aujourd'hui n'est pas financée, ils ne sont pas accompagnés. Il y a une nécessité aussi de recourir à une agriculture beaucoup plus propre et là aussi aucune aide donc c'est pour cela que je souhaite proposer cette motion. Je la lis rapidement.

« Les conseillers à l'Assemblée de Martinique, réunis en séance plénière les 20 et 21 juin 2019, accueillent favorablement les dispositions prises par l'arrêté du 23 mai 2019 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2019, relatif aux limites maximales applicables aux résidus de chlordécone.

Ainsi, les limites maximales applicables aux résidus du pesticide présent, ne doivent pas dépasser 0,02 mg/kg pour la viande et les produits porcins, ovins, caprins et la volaille.

Ce nouvel arrêté qui met à niveau les limites maximales applicables aux résidus de pesticides dans les viandes porcines, ovines, caprines et volailles est de nature à poser une certaine homogénéïté dans la prévention des risques.

Toutefois, les conseillers à l'Assemblée de Martinique expriment leur vive préoccupation et rappellent fortement l'exigence pressante des associations de consommateurs et environnementales ainsi que celle des élus martiniquais, demandant que la protection des personnes soit totale, selon le principe de précaution.

Les conseillers à l'Assemblée rappellent également que cette catastrophe sanitaire est pour nos populations, sans précédent, que nos sols, nos masses d'eau de surface (rivières, mer, nappes souterraines), sont souillés ainsi que les produits de notre agriculture et de la pêche.

De surcroit, notre territoire est également fortement impacté sur le plan environnemental et économique, créant des dommages dans différents secteurs de notre activité économique comme :

- la perte de confiance du consommateur martiniquais pour nos produits agricoles,
- la porte ouverte sur notre territoire à l'importation de produits venant de pays dont nous ne maitrisons pas les normes sanitaires,
- des pertes sèches d'exploitation pour les agriculteurs, suite à la saisine de leurs produits par les services vétérinaires sans indemnisation.

Les conseillers de l'Assemblée convaincus de l'obligation de préserver notre patrimoine naturel pour les générations futures, réaffirment l'urgence de protection sanitaire et celle d'accompagner nos professionnels victimes économiques de cet empoisonnement.

Ainsi les élus à l'Assemblée **réclament** instamment à l'Etat :

- une avancée rapide vers le zéro chlordécone,

- la prise en charge des frais d'analyses de sol,
- des mesures concrètes et des programmes d'aides à la décontamination des parcelles et des bêtes souillées par ce pesticide,
- un accompagnement des agriculteurs pour converger vers des pratiques plus saines pour notre environnement,
- un financement clairement défini en concertation avec les professionnels, pour indemniser les pertes des produits saisis. »

M. le Président Claude LISE

Bien. Y a-t-il des observations ? Pas d'observationS ? On peut passer au vote ? Contre ? Abstention ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? Abstention ? Voté à l'unanimité

Mes chers collègues de... Quoi ? Ah oui, j'oubliais qu'il y a une quatrième motion. C'est sur l'éducation et c'est le collègue CHARPENTIER-TITY qui va nous la présenter.

MOTION POUR UNE DEFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA MATERNELLE A L'UNIVERSITÉ

A la rentrée de 2019-2020, le secteur de l'Education en Martinique devrait connaître une perte de 95 postes d'enseignement, de 5 postes administratifs et la suppression de 54 classes rendant plus difficile sinon impossible, le maintien sur place des nouveaux lauréats martiniquais au concours d'enseignement.

La baisse démographique et l'argument généralement brandi afin de justifier cette politique ; pourtant cet argument est démenti par le cas du collège de Ducos qui, à effectifs constants, se voit infliger une suppression de trois classes.

Concernant l'Université des Antilles, le pôle Martinique risque d'être transformé en coquille vide par l'application de clefs de répartition injustifiées.

Devant de telles dégradations, présentes et à venir, les élus de l'Assemblée de Martinique, réunis en plénière ce vendredi 21 juin 2019 se déclarent solidaires des actions menées, visant au développement d'une éducation de qualité pour tous en Martinique.

M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président. Cette motion arrive suite à l'interpellation de la délégation qui a été reçue dans notre Assemblée et qui a présenté un certain nombre de difficultés de l'école et en allant jusqu'à l'université. Je rappelle également que cette Assemblée avait déjà pris l'initiative de voter une motion de soutien au pôle Martinique. Donc, je lis la motion et cette motion a un ajout à la fin qui interpelle le Gouvernement.

« À la rentrée de 2019-2020, le secteur de l'Education en Martinique devrait connaître une perte de 95 postes d'enseignement, de 5 postes administratifs et la suppression de 54 classes, rendant plus difficile sinon impossible le maintien sur place des nouveaux lauréats martiniquais aux concours d'enseignement.

La baisse démographique est l'argument généralement brandi afin de justifier cette politique; pourtant, cet argument est démenti par le cas du collège de Ducos qui, à effectifs constants, se voit infliger une suppression de 3 classes.

Concernant l'Université des Antilles, le pôle Martinique risque d'être transformé en coquille vide par l'application de clefs de répartition injustifiées

Devant de telles dégradations, présentes et à venir, les élus de l'Assemblée de Martinique, réunis en plénière ce vendredi 21 Juin 2019, **se déclarent** solidaires des actions menées, visant au développement d'une éducation de qualité pour tous en Martinique, et interpellent solennellement le Gouvernement sur l'urgence de prendre les mesures concrètes qui s'imposent. »

M. le Président Claude LISE

Y a-t-il des observations ? Donc nous mettons aux voix. Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre?
Abstention?
Voté à l'unanimité

Donc mes chers collègues, avec regret, je lève la séance parce que je sens qu'on pourrait continuer allègrement mais les meilleures choses ont une fin et par conséquent, je vous souhaite une bonne nuit.

Séance levée à 23h10.

INDEX DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1/	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DES 4 ET 5 AVRIL 2019 13
2/	DENOMINATION DU CENTRE CULTUREL SUR L'HABITATION GRADIS A BASSE POINTE 13
3/	SALON DE FORMATION DES METIERS ET DE L'ORIENTATION POUR LES LYCEENS ET LES LYCEENNES DE MARTINIQUE (FORMEO EDITION 2019)
4/	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE55
HAI 100	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A JTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 4 141 149,72 € DESTINÉ À LA NSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUÉS AU QUARTIER RAVINE VILAINE À RT DE France55
6/	DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE FORMULEE PAR L'ASSOCIATION PROMOMATHS 56
7/	ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES SOCIETE SATRAS
8/	ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLE — BUDGET ANNEXE LTA — SOCIETE LA FOURNEE SALEENNE
9/	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018
10/	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 201867
11/	AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 201895
12/	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 201996
D'A PRC HUI HÉN	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE MARTINIQUE - DEMANDE TTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU DGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER - MQ0019171 - MISE EN OEUVRE D'UN "CANCER DATA B" POUR UNE EXPLOITATION DES DONNÉES DE SANTÉ EN CANCÉROLOGIE ET MATOLOGIE : INTÉRÊT POUR LA DATAVISUALISATION ET LA MODÉLISATION DES RCOURS DE SANTE
PRC ET	FREDON - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU DGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - VULGARISATION DÉMONSTRATION DE PRATIQUES DE BIOCONTROLE ADAPTÉES AU CONTEXTE DE LA ÈRE MARTINIQUAISE DE DIVERSIFICATION VÉGÉTALE - RMAR010218DA0970010167
PRC NO	VOISIN WILLY - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU DGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - ADOPTION D'UN UVEL ITINÉRAIRE TECHNIQUE POUR LA CULTURE DE L'ANANAS - AR040119DA0970007167

16/ SAS DISTILLERIES AGRICOLES DE SAINTE-LUCE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - "REPLANTATION DE 48 HA DE CANNES À SUCRE, TRAVAUX DE DÉROCHAGES, D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET DE DÉSENCLAVEMENT PARCELLAIRE & RÉALISATION D'UN HANGAR - PROGRAMME D'EXPLOITATION DASL 2016 - RMAR040116DA0970259
17/ SARL AGRISUD'ESPERANCE - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - PLANTATION DE 7,27 HA (2,38 HA ÉLIGIBLES) DE VITROPLANTS BANANES ET AMÉNAGEMENT DE L'EXPLOITATION 2018 - RMAR040118DA0970086
18/ S.A EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELÉE (E.A.M.P) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - PLANTATION DE CANNES A SUCRE SUR 34,77 HA EN 2019 SUR LES COMMUNES DE SAINT-PIERRE ET DU MORNE-ROUGE ET CONFECTION DE TRACES POUR LA CIRCULATION DANS LES ILOTS (400ML) - RMAR040118DA0970158
19/ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE COMPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - ASSISTANCE TECHNIQUE CTM 2017-2018 - RÉMUNÉRATIONS ET LOYERS - RMAR200118CT0970001
20/ CIRAD (CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT) - DEMANDE D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N°19- 31-1 DU 15 FEVRIER 2019 - BIO-PIMENTA PROTECT : DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU PRODUIT DE BIO CONTROLE A BASE DE BOIS D'INDE (PIMENTA RACEMOSA) POUR LA PROTECTION DES CULTURES MARAICHERES EN MARTINIQUE -RMAR160218DA0970010
21/ CERISE PEYI SAS - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - VENTE DE PRODUITS AGRICOLES ET TRANSFORMÉS EN CIRCUIT COURT ET EN LIGNE - RMAR190219GA3350003
22/ COMMUNE DE SAINTE-LUCE : AMÉNAGEMENT POUR LA PÊCHE D'INTÉRET TERRITORIAL (APIT) DES TROIS-RIVIÈRES - DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE SUR LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES - PON FEAMP 2014-2020171
23/ DEMANDE DE LEVÉE DE DÉCHÉANCE QUADRIENNALE DE LA DÉLIBÉRATION N°11-1033-1 POUR PAIEMENT DES SOLDES DE SUBVENTION AU TITRE DU PO FEDER 2007-2013174
24/ FIXATION DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES (O.A.E.D.) DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR 2019
25/ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITOIRIALE AUX CHARGES LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES HEBERGES DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) « LE CYCAS » DE FORT-DE-FRANCE

26/	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITOIRIALE AUX CHARGES LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES HEBERGES DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) « LA RUCHE » DE FORT-DE-FRANCE
27/	ALLOCATION VACANCES EN FAVEUR DES JEUNES CONFIES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX ET AUX TIERS BENEVOLES DE L'ARTICLE L221-2-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
28/	DEMANDE DE REMISES GRACIEUSES FORMULÉES PAR DIVERS BÉNÉFICIAIRES OU HÉRITIERS DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE, ET DES OBLIGÉS ALIMENTAIRES (18 BÉNÉFICIAIRES)
29/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATYION ACTION SIDA MARTINIQUE ET C'EST POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS130
30/	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULEE PAR LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARTINIQUE
31/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA MARTINIQUE – FOL POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITE
32/	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULEE PAR L'ASSOCIATION CITOYENNE POUR L'INSERTION SOLIDAIRE ET ECONOMIQUE (ACISE)SAMU SOCIAL MARTINIQUE
33/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES « A.A.D.C.P. » POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (D.L.A.)
34/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ASC PARAPEL POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 35/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULÉE PAR LE COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES MARTINIQUE (CLLAJ)
35/	DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT FORMULEE PAR LE COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES MARTINIQUE154
36/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LANGELLIER ACTIF POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS156
37/	PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE - CONTRE L'HABITAT INDIGNE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE158
38/	MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LOGEMENT SOCIAL (ALS) POUR SON PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN 2016
39/	CRÉATION D'EMPLOIS SUPPORTS AUX RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS "DJOB VACANCES" ET "SPORT VACANCES"

40/	DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE DETTE FORMULÉE PAR MME G.M160
41/	PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A L'INDÉPENDANCE DES ACTIVITÉS DE CONSEIL A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET AU DISPOSITIF DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES183
42/	PROJET DE DÉCRET PORTANT REVALORISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, A LA RÉUNION, ET DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHELEMY, SAINT-MARTIN ET SAINT-PIERRE-ET MIQUELON
43/	PROJET DE DÉCRET RELATIF A LA COMPOSITION DES REPAS SERVIS DANS LES RESTAURANTS COLLECTIFS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 230-5-1 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME)
44/	PROJET DE DECRET N° 2919- DU X/X/2019 PRIS POUR L'APPLICATION DES ARTICLES 199 UNDECIES C, 217 DUODECIES, 220 Z QUINQUIES, 242 SEXIES ET 244 QUATER X DU CODE GÉNÉRAL DES IMPOTS RELATIFS AUX AIDES FISCALES A L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL
45/	PROJET DE DÉCRET N°DU RELATIF A LA RÉVISION DES ORIENTATIONS NATIONALES POUR LA PRÉSERVATION ET LA REMISE EN BON ÉTAT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
46/	PROJET DE DÉCRET N°XXXX RELATIF A L'EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES APPLICABLES AUX EMPLOYEURS IMPLANTÉS EN OUTRE MER208
47/	PRESENTATION DU COMPTE-RENDU TRADITIONNEL OBLIGATOIRE DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET CE POUR LA PERIODE DU 31 MARS AU 29 MAI 2019
48/	PROROGATION DE LA CONVENTION NACRE (NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR LA CREATION D'ENTREPRISE) – AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT180
49/	DISPOSITIF CHRYSALIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA CRÉATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISE181
50/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ECOLE DE FORMATION MARITIME ET AQUACOLE (EFPMA) DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE PORTES OUVERTES
51/	AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE TOUT ACTE ET TOUTE DECISION PORTANT SUR L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU FTTH, AINSI QUE DES CONVENTIONS D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE
52/	UTLISATION DU MODELE CONCEPTUEL DE DONNEES « GRACE THD » PRESENTE PAR l'A.V.I.C.C.A. ET APPROBATION DES PRESTATIONS D'EXPLOITATION

TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIETE IPM ANTILLES GUYANE POUR DE PRESTATIONS DE FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES A L'EX-CONSEI REGIONAL
54/ COMPTE-RENDU DE l'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXCUTI EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES
55/ PROJET D'UN PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA MARTINIQU
56/ AVIS SUR LE PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHET DE LA GUADELOUPE ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL24:
57/ PARTICITPATION A L'ELABORATION DU MODELE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU A L'ECHELLE DE LA MARTINIQUE PAR L'OFFICE DE L'EAU250
58/ PROPOSITION DE CLASSEMENT EN APIT DU SITE DE GRAND ANSE SUR LE TERRITOIRE D LA COMMUNE DU CARBET25/
59/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA FEDERATION DES YOLES RONDES DE LA MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DU TOUR 2019
60/ DEMANDE DE SUBVENTION DE DIFFERENS SPORTIFS POUR LA REALISATION DE LEUR SAISONS SPORTIVES 2018-2019260
61/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PARTICIPATION DE LA SELECTION SENION MASCULINE DE FOOTBALL A LA GOLD CUP 201926
62/ QUATRIEME EMISSION DES FLORALIES INTERNATIONALES26
63/ PROJET DE LOI POUR UN RENOUVEAU DE LA VIE DEMOCRATIQUE209
64/ PROJET DE LOI RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET A L'ECONOMI CIRCULAIRE22
65/ PROJET DE DECRET MODIFIANT UN DECRET DU 20 MARS RELATIF A L'EXERCICE D L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE22
·
L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE
L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE
L'ACTIVITE D'EXPERTISE COMPTABLE



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

 $\begin{tabular}{ll} T\'el\'ephone: 0596 59 63 00 & Fax: 0596 72 68 10 & Courriel: $$\underline{$courrier@collectivitedemartinique.mq}$ \end{tabular}$

www.collectivitedemartinique.mq